



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'évaluation à la Commission relatif à la mise en œuvre du programme européen « aide à la fourniture de fruits et légumes ainsi que de lait et de produits laitiers aux établissements scolaires » en France

*Article 8, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2017/39 de la
Commission du 3 novembre 2016*

Février 2023

SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
Partie 1- Synthèse	5
Partie 2 - Introduction	10
Partie 3 - Méthodologie	12
3.1. Conception de l'évaluation	12
3.2. Questions évaluatives et matrice d'évaluation	13
3.3. Sources de données et techniques de collectes de données	14
3.4. Problèmes ou limites rencontrés et solutions trouvées	15
Partie 4 - Évaluation du fonctionnement du programme à destination des écoles	18
4.1. Logique d'intervention ou liens entre les besoins recensés, les objectifs fixés dans la stratégie et les activités menées	18
4.2. Consommation de l'enveloppe globale	23
4.3. Les gestionnaires de l'aide	25
4.4. Bénéficiaires de l'aide	37
4.5. Types de déclinaisons.....	40
4.6. Types de mesures : fruits et légumes, lait et produits laitiers	45
4.7. Mise en œuvre des mesures éducatives	51
4.8. Taux de réalisation du programme	55
4.9. Communication et information sur le programme.....	58
4.10. Un suivi actif du programme par les autorités et les parties prenantes	61
Partie 5 - Réponses aux questions d'évaluation communes	64
5.1. Résultats de l'impact du programme sur les élèves : augmentation de la consommation globale	65
5.2. Résultats de l'impact du programme sur les élèves : contribution du programme à l'éducation des enfants à propos d'habitudes alimentaires saines	67
5.3.- Analyse des résultats et points de vigilance	70
Partie 6 - Conclusions et recommandations	71
6.1. Efficacité du programme et enseignements tirés.....	71
6.2. Recommandations	78
ANNEXES	81
Annexe 1. Liste des parties prenantes du COPIL	81
Annexe 2. Rapport des cabinets Quadrant Conseil et Occurrence.....	81
Annexe 3. Rapport du centre de recherche CRÉDOC	81
Annexe 4. Rapport d'analyses de l'enquête de l'unité Évaluation (FranceAgriMer)	81
Annexe 5. Questionnaire de l'enquête en ligne auprès des gestionnaires du programme Lait et Fruit à l'École, agréés depuis 2019-2020-UeVal de FAM	81
Annexe 6. Synthèse de l'unité Évaluation (FranceAgriMer) des deux enquêtes réalisées par la Direction de Interventions auprès de gestionnaires du PLFE	81
Annexe 7 : Bibliographie	81

GLOSSAIRE

3DS (loi) : loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

ADF : Assemblée des Départements de France

AMF : Association des Maires de France

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

AURA : région Auvergne Rhône Alpes

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CNRC : Conseil National de la Restauration Collective

CEP : Centre d'Études et de Prospective (du ministère chargé de l'agriculture)

CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CRALIM : Comité Régional de l'Alimentation

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

COPIL : COmité de PILotage

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (du ministère chargé de l'éducation nationale)

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (du ministère chargé de l'agriculture)

DGER - Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (du ministère chargé de l'agriculture)

DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (du ministère chargé de l'éducation nationale)

DGPE : Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (du ministère chargé de l'agriculture)

DGS : Direction Générale de la Santé (du ministère chargé de la santé)

DI : Direction des Interventions de FranceAgriMer

DICOM : Direction de l'Information et de la Communication

DP : demande de paiement

DRAAF/DAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt/ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (du ministère chargé de l'agriculture)

DGOM : Direction Générale des Outre-Mer (du ministère chargé des Outre-Mer)

DOM : Département d'Outre-Mer

DROM-COM : Département et Région d'Outre-Mer/Collectivité d'Outre-Mer

Egalim (loi) : Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

ETP : Equivalent Temps Plein

FAM : FranceAgriMer

FAM-MEP : Direction Marchés, Études et Prospectives de FranceAgriMer

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

INCA : étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires

INTERFEL : association interprofessionnelle des fruits et légumes

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

MIVAS : Mission de Valorisation des Actions et de la Stratégie (au sein de la DGAL du ministère chargé de l'agriculture)

PACA : Région Provence Alpes Côte d'Azur

PLFE : Programme Lait et Fruits à l'Ecole

PNNS : Programme national Nutrition Santé

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNAN : Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition

REP/REP+ : Réseaux d'Education Prioritaires

RUP : Région Ultra Périphérique

SIQO : Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SRAL : Services Régionaux de l'Alimentation (au sein des DRAAF)

UE : Union Européenne

Ueval : Unité Évaluation de FranceAgriMer

Partie 1- Synthèse

En préambule, il convient de noter qu'en France un travail constant de réflexion sur des simplifications pour la mise en œuvre du programme « lait et fruits à l'école » et pour réduire les charges administratives des bénéficiaires a été mené sur la période par l'organisme payeur FranceAgriMer en lien avec les services du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation (modalités de distribution, mesures éducatives, contrôles, demandes d'aide, etc.). Ainsi le programme a subi plusieurs réformes sur la période étudiée pour le rendre plus attractif, principalement une réforme majeure en 2019-2020. Ces modifications ont compliqué l'évaluation de l'ensemble du programme sur la période.

Toutefois, la France a pu conduire cette évaluation dans le respect des lignes directrices de la Commission européenne, conduisant à un ensemble de conclusions et de recommandations concernant les gestionnaires, les élèves bénéficiaires, les parties prenantes ainsi que sur les choix de la stratégie nationale.

Conclusions principales de l'évaluation du programme à destination des écoles

1- Taux de participation des gestionnaires bénéficiaires de l'aide et des élèves bénéficiaires du programme

Le premier constat est que la participation au programme est faible, avec toutefois une progression sur les deux dernières années (augmentation de 16% en nombre de gestionnaires agréés). Par ailleurs, les profils des gestionnaires bénéficiaires de l'aide ont évolué sur la période de 2017 à 2022 : les fournisseurs de denrées alimentaires étaient majoritaires avant 2019. Après cette date, n'étant plus éligibles au programme, ce sont les communes, les caisses des écoles et les écoles de l'enseignement primaire qui sont aujourd'hui les plus nombreuses à participer au programme, et qui représentent la plus forte proportion d'aide reçue. Aussi, les bénéficiaires finaux sont majoritairement les élèves du primaire.

Il est à noter que les communautés de communes et les entreprises de la restauration collective totalisent 11% des montants payés alors qu'elles sont peu nombreuses à utiliser le programme européen (6%). Malgré des progressions significatives des aides versées (elles ont doublé entre 2020-2021 et 2021-2022), l'enveloppe allouée au programme pour la France demeure sous-consommée.

2- Modalités de mise en œuvre du programme dans la stratégie nationale française

Le programme est mis en place sur toute l'année scolaire.

En métropole, au regard de l'organisation des repas, avec une place importante de la cantine, depuis 2019, le midi est le moment le plus propice à la distribution des produits éligibles du programme. Dans les Outre-mer, c'est la déclinaison du matin qui fonctionne le mieux (avec l'accord des autorités de santé), en lien avec les habitudes alimentaires locales, l'absence de restauration collective dans la plupart des territoires concernés, et une organisation du temps scolaire différente. En revanche, le goûter est une déclinaison très peu mobilisée, quel que soit le lieu, en lien avec le manque de personnel et la charge administrative que cela représente (absence de locaux/matériel...).

Au niveau du choix des produits distribués, avec la fusion de la gestion des deux programmes, les deux types de produits (fruits/légumes et lait/produits laitiers) sont majoritairement retenus, en particulier à cause du choix principal de la déclinaison « midi ». Dans le détail, les

produits les plus distribués sont les fruits frais même si la distribution des produits laitiers est en forte hausse depuis 2020. À l'inverse, le lait liquide et les légumes ne sont que peu distribués, principalement en raison d'une distribution exclusivement de produits nature, dont la consommation est peu courante pour les enfants bénéficiaires.

La spécificité de la France est d'avoir choisi de distribuer les produits éligibles du programme sur le temps du déjeuner, et de choisir des produits peu consommés par les élèves bénéficiaires, les produits sous SIQO. Ainsi, le programme a un effet levier pour accompagner la montée en gamme et la durabilité des produits distribués en restauration scolaire.

Enfin des recommandations sur les grammages des produits distribués aux enfants en restauration scolaire ont été établies en cohérence avec les recommandations du programme national nutrition santé.

3- Freins et éléments facilitateurs pour la mise en œuvre du programme

Pour les demandeurs d'aide, les principaux freins sont les charges de gestion perçues disproportionnées par rapport à l'aide reçue, les contraintes de distribution des produits, notamment le frein principal de devoir distribuer les produits obligatoirement naturels, le fait de devoir référencer les fournisseurs et le seuil minimal de montant d'aide jugé trop élevé (400€ par période, montant établi en lien avec le coût de gestion des dossiers par l'organisme payeur, estimé à 500€ par dossier et par période). A cela s'ajoute que la TVA à la charge des gestionnaires représente un frein pour la participation au programme.

Par ailleurs, les mesures éducatives ont été un réel frein à la participation au programme dans les deux premières années, notamment au niveau des justificatifs de réalisation à fournir. Avec la mise en place de propositions de mesures plus simples, élaborées par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation (sets de table et vidéos), la mise en œuvre de mesures éducatives obligatoires et sa justification ont été plus aisées. À partir de 2022-2023, en tenant compte du fait que le programme de l'éducation à l'alimentation fait partie du programme scolaire ordinaire de tous les enfants scolarisés, il n'y a plus de preuves spécifiques à fournir pour la réalisation de la mesure éducative obligatoire, ce qui est un élément facilitateur pour la demande de paiement.

4- Efficience financière

Les efforts de simplification depuis 2019, notamment au niveau de la gestion financière, comme l'annualisation de la demande d'agrément et la fusion des modes de gestion des deux mesures avec une seule demande de paiement, semblent avoir été efficaces, permettant ainsi l'amélioration de la qualité des dossiers d'aide et l'augmentation de la consommation de l'enveloppe d'aide, même si le taux de consommation reste encore faible. Force est de constater toutefois que le programme n'est pas attractif pour les gestionnaires des structures qui demandent de faibles montants (seuil de 400€ de montant minimum d'aide par période). Il semble toutefois à ce stade difficile d'aller vers davantage de simplifications.

Côté gestionnaires, la distribution des produits dans le cadre de ce programme requiert une organisation et une maîtrise de toute la chaîne, qui nécessite, au moins dans un premier temps, un « engagement » du gestionnaire qui doit consacrer un temps ou des ressources humaines conséquents et requiert une professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour produire les justificatifs requis.

Aussi, la gestion de l'aide est estimée très lourde pour les gestionnaires qui n'ont pas l'habitude de ce type de démarches administratives.

5- Efficience de la communication

L'enjeu de communication sur le programme est essentiel pour une bonne compréhension de son fonctionnement et pour le faire connaître. Les demandeurs d'aides potentiels ont toutefois encore l'image d'un programme qui reste complexe malgré les simplifications successives apportées et notamment celles qui sont entrées en vigueur dernièrement. Celles-ci n'ont pas fait l'objet d'actions de communication, ni de publications suffisamment en amont des dates de mise en application et il était alors difficile pour les bénéficiaires d'anticiper les modalités de mise en œuvre du programme.

Aussi, l'image négative qu'ont les gestionnaires du programme perdue, malgré un dispositif de communication qui est monté en puissance pour améliorer la visibilité et l'image du programme : organisation de webinaires de présentation, participation à des salons professionnels, nombre croissant de réunions entre services nationaux et régionaux (notamment, l'implication des services en région comme les DRAAF et DAAF) et entre administrations et parties prenantes. En particulier, l'implication plus forte du Ministère de l'Éducation Nationale et de ses antennes régionales et nationales est indispensable pour faire connaître davantage le programme et constituer un point local de relais d'information mais aussi des remontées de terrain.

6- Gouvernance du programme et implication des parties prenantes

En France, la gouvernance du programme a été renforcée sur la période 2017-2023 par rapport à la période précédente, grâce à une collaboration accrue entre les directions du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer. Notamment, un comité de pilotage constitué des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre du programme a été instauré, et s'implique de plus en plus pour être relais d'information ou pour contribuer aux choix d'évolution du programme. De plus, un comité opérationnel resserré s'est mis en place depuis 2022 et se réunit de manière hebdomadaire, et des comités techniques dédiés sur différents sujets (forfait, évaluation) ont aussi été régulièrement réunis. Les efforts réalisés pour impliquer davantage les parties prenantes doivent se poursuivre.

Toutefois, une implication plus importante du ministère chargé de l'Education nationale faciliterait la participation des établissements scolaires, le décollage de la communication et ce ministère pourrait être le relais d'informations vers les établissements scolaires. De fait, le programme peine à pénétrer dans les établissements scolaires et les échanges directs entre les responsables du programme et les bénéficiaires finaux (élèves, parents d'élèves et enseignants) sont infructueux actuellement malgré les tentatives d'impliquer plus les rectorats.

7- Impacts du programme

Les prestataires CREDOC et LE TERRAIN ont été sélectionnés pour conduire l'évaluation de l'impact du programme chez les élèves bénéficiaires. L'objectif a été de répondre aux deux questions évaluatives posées par la Commission européenne :

- Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants,

conformément aux recommandations nationales en faveur d'une alimentation saine du groupe d'âge prévu ?

- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires saines ?

Selon les résultats de cette étude, pour une année supplémentaire d'exposition au programme, l'échantillon des enfants issus des écoles et établissements scolaires bénéficiaires du programme européen a augmenté sa fréquence de consommation de fruits, légumes frais et de produits laitiers de manière statistiquement significative.

Un impact positif sur les attitudes des enfants interrogés dans l'étude envers les légumes semble se dessiner. L'attitude vis-à-vis du lait nature et des produits laitiers n'a pu être interprétée significativement.

Concernant les connaissances des élèves bénéficiaires en termes d'alimentation et de nutrition, de production ou de transformation alimentaire, il est difficile d'isoler l'effet propre du programme. En effet, tous les élèves sont sensibilisés aux enjeux de l'alimentation saine via d'autres initiatives des établissements scolaires que celles prévues dans le cadre du programme, et sont déjà « éduqués » à l'alimentation via les programmes scolaires habituels. En particulier, des actions pour sensibiliser à respecter les recommandations du PNNS en matière de consommation de fruits et de légumes, de laitage sont fortement présentes au sein de l'école.

Concernant l'impact du programme sur le comportement et les connaissances des élèves bénéficiaires, comme les données ont été insuffisantes en qualité et en quantité, il est difficile de généraliser ces résultats et de documenter l'effet propre du programme.

8- Programme « lait et fruits à l'école » et politiques publiques nationales

Le programme européen est l'un des leviers pour répondre aux enjeux du PNA d'une alimentation saine et durable pour tous, en particulier pour accompagner l'éducation à l'alimentation et la montée en gamme de la qualité des approvisionnements dans la restauration scolaire. Les outils éducatifs pilotés par le ministère chargé de l'Alimentation et de l'Agriculture ont été co-construits en interministériel, garantissant une cohérence avec le PNA (Programme national pour l'alimentation).

En conclusion, on peut retenir que le programme est pertinent dans ses objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. L'accent mis sur la déclinaison du midi permet l'accès à des aliments de qualité ou durables, en faveur de l'atteinte de l'objectif du programme, à savoir aider les enfants à suivre un régime alimentaire sain. Le programme est cohérent avec les politiques publiques nationales (PNNS, PNA, loi EGalim).

Recommandations

Les principales recommandations issues des conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

Il est nécessaire d'améliorer la gouvernance pour augmenter le déploiement du programme en augmentant les moyens humains et financiers d'accompagnement et en continuant l'implication des ministères concernés et des parties prenantes en :

- assurant un portage fort en interministériel (Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Education

Nationale) avec une gouvernance renforcée par la participation active de l'ensemble des ministères concernés ;

- maintenant le point d'ancrage au niveau du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, tout en renforçant l'aspect interministériel en ce qui concerne le pilotage, notamment dans le déploiement des actions de communication ;
- travaillant plus avec l'Éducation Nationale en interministériel pour améliorer la communication sur le programme ;
- lançant un plan de communication ambitieux, en impliquant les parties prenantes du programme (interprofessions, collectivités et représentants à différentes échelles territoriales) dans la conception/la réalisation de ce plan ;
- créant un site Internet dédié et spécifique au programme et un forum pour partager les bonnes pratiques entre gestionnaires.

La stabilisation du programme dans sa mise en œuvre est souhaitable afin d'éviter au maximum d'apporter chaque année des changements ayant des répercussions importantes pour les gestionnaires sur les modalités de mise en œuvre. Plusieurs recommandations ont été formulées pour la prochaine stratégie et sa mise en œuvre :

- renforcer l'accompagnement des gestionnaires, notamment la première année, pour éviter les abandons et stabiliser leur participation au programme ;
- étudier les actions possibles pour renforcer l'accompagnement éducatif dans le cadre du programme en plus des apports sur l'alimentation par les enseignants ;
- augmenter l'attrait pour la déclinaison du goûter ;
- étudier et porter des modifications du règlement UE permettant de simplifier la charge administrative ;
- engager une réflexion pour encourager davantage les distributions de légumes, de lait et de produits laitiers pour l'instant peu distribués dans le cadre du programme ;
- étudier les possibilités d'améliorer la consommation de lait liquide.

Toutes ces recommandations ont pour objectif de renforcer le déploiement et l'impact du programme qui est très pertinent et en cohérence avec les autres politiques publiques dans le domaine et *in fine* d'améliorer significativement le taux de consommation de l'enveloppe allouée à la France.

Partie 2 - Introduction

Le programme européen « Lait, produits laitiers, Fruits et Légumes à l'École » (PLFE) soutient la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers pour tous les enfants européens de la crèche à l'école secondaire, ainsi que des activités éducatives leur permettant de se familiariser avec l'agriculture et de développer des habitudes alimentaires saines. Applicable depuis le 1^{er} août 2017, ce programme européen résulte de la fusion de deux programmes préexistants, le programme « Lait à l'école » et le programme « Un fruit pour la récré » qui avaient été initiés par la France avant d'être financés par l'Union européenne. Le programme vise à sensibiliser les enfants et les adolescents à une alimentation saine et équilibrée et à faire évoluer leurs habitudes alimentaires dans ce sens afin de contribuer à la lutte contre l'obésité. Le programme a également pour objectif de développer la connaissance des filières alimentaires et des produits agricoles et agroalimentaires par les jeunes.

Selon l'article 9 du règlement délégué (UE) 2017/40¹ de la Commission, les États membres sont tenus d'assurer un suivi et d'évaluer la mise en œuvre du programme à destination des écoles pour la période 2017-2022. Les autorités françaises doivent donc communiquer leurs résultats à la Commission, en suivant le plan proposé en annexe prévu à l'article 8, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) 2017/39² de la Commission et en respectant le calendrier indiqué à l'article 8 du même règlement d'exécution.

Pour rappel, les lignes directrices de la Commission européenne relatives à l'amélioration de la réglementation et des politiques publiques fondent l'évaluation sur des données probantes en matière d'efficacité (le programme a-t-il atteint ses objectifs et obtenu les résultats escomptés ?), d'efficience (a-t-il permis d'obtenir plus de résultats avec les mêmes ressources ou aurait-on pu obtenir des résultats avec moins de ressources ?), de pertinence (a-t-il répondu aux besoins et aux problèmes identifiés ?) et de cohérence (la mise en œuvre du programme et les moyens ont-ils été en adéquation avec les objectifs ? Et en concordance avec d'autres politiques publiques ?). L'évaluation a également pour but d'analyser les avantages que porte l'action conduite au niveau de l'Union européenne par rapport à une action publique de niveau national ou régional.

Pour la période couvrant les années scolaires de septembre 2017 à juin 2022, le programme européen dans sa déclinaison française a permis aux collectivités territoriales et établissements scolaires de disposer d'une aide financière pour distribuer des fruits et des légumes frais, et/ou du lait et des produits laitiers aux élèves du primaire et du secondaire, le matin, à midi ou pour le goûter. Un budget annuel de 35 millions d'euros a ainsi été alloué à la France.

Depuis sa mise en œuvre à partir de 2017, le programme « Lait et fruits à l'école » a connu des évolutions au niveau de sa déclinaison française et dans le cadre de la réglementation européenne pour simplifier et favoriser son déploiement. A partir de la rentrée 2019/2020, le programme a été simplifié, notamment par la réduction du nombre de forfaits, l'accentuation sur les produits sous Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), en particulier pour la distribution sur le temps du déjeuner. D'autres mesures d'amélioration ont été validées : en fin 2019/2020 avec l'ajout de la distribution au goûter et, en 2021, avec la prise en compte des enseignements sur l'alimentation prévus par le code de l'éducation, pour satisfaire l'obligation de la mesure éducative, la réduction du nombre de forfaits, le libre choix de la fréquence de distribution ou encore la déclaration du poids moyen des portions

¹ Modifié par le règlement délégué (UE) 2020/1238 de la commission du 17 juin 2020.

² Modifié par le règlement d'exécution (UE) 2020/1239 de la commission du 17 juin 2020.

distribuées. Au cours de la période étudiée, les années 2019-2020 et 2020-2021 ont par ailleurs été fortement impactées par la situation de crise sanitaire liée à la Covid-19, limitant fortement les distributions alimentaires dans les écoles (classes fermées, consignes sanitaires strictes), ainsi que les capacités à évaluer l'impact du programme.

Malgré ces perturbations, les simplifications apportées sur le programme commencent à porter leurs fruits. Bien que disposant de l'enveloppe la plus importante au niveau européen, la France a consommé 11 % des crédits pour l'année scolaire 2018/2019, 2% lors de l'année scolaire 2019/2020 et 8% en 2020/2021 dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. Lors de la dernière année scolaire 2021/2022, le taux de consommation du programme s'est amélioré pour atteindre 16% (chiffre issu du bilan complet 2021/2022).

Le présent document correspond à la troisième phase, dite *in itinere*, de l'évaluation de la mise en œuvre du programme en lien avec les objectifs assignés au programme par la Commission européenne et présentés dans la partie méthodologique de ce rapport.

Pour la mise en place de cette évaluation, la DGAL (Direction générale de l'alimentation du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation) a avancé le financement de l'étude pour un montant de 339 690 € TTC (marché DGAL 2108-055) pour la première partie de l'évaluation, dite « tranche ferme » avec le prestataire Quadrant Conseil, et pour un montant de 199 860 € TTC (marché DGAL 2020-033) pour l'évaluation de l'impact du programme sur les élèves bénéficiaires (dite « tranche optionnelle N°2) avec le prestataire CREDOC et son cotraitant LE TERRAIN). La DGAL a mobilisé la demande de remboursement par les crédits européens (sur la base du montant HT) puisque 10 % de l'enveloppe annuelle du programme peut être utilisée pour les coûts liés à l'évaluation, au suivi et à la publicité du programme.

Le rapport final compile ainsi les différents travaux conduits sur la durée du programme et est organisé en quatre parties comme suit :

- La première partie relative à la méthodologie décrit le processus de l'évaluation et présente les différentes méthodes utilisées ainsi que les problèmes ou limites rencontrés ;
- La deuxième partie analyse le fonctionnement du programme à destination des écoles sur la période 2017-2022 ;
- La troisième partie présente les réponses aux deux questions évaluatives de la Commission européenne concernant l'étude d'impact sur les bénéficiaires (les élèves) ;
- La dernière partie est consacrée aux conclusions et recommandations de l'évaluation.

Partie 3 - Méthodologie

3.1. Conception de l'évaluation

Les objectifs globaux de l'évaluation pour la Commission européenne sont :

1) réaliser un état des lieux de la mise en œuvre du programme et de sa connaissance par toutes les parties prenantes, en particulier par les gestionnaires utilisant le programme ;

2) proposer des pistes d'optimisation de la mise en œuvre du programme, notamment afin de consommer davantage l'enveloppe budgétaire qui est allouée à la France par l'UE, et en identifiant les pratiques efficaces au regard des objectifs poursuivis en :

- identifiant les points de blocage : complexité du dispositif, difficultés rencontrées par les potentiels gestionnaires (au niveau administratif et mise en œuvre), mauvaise articulation avec d'autres dispositifs, etc. ;
- faisant ressortir les bonnes pratiques (modalités d'organisation retenues au niveau local qui permettent une adhésion au programme sur la durée). Il peut s'agir des modes de partenariat (collectivité-fournisseur par exemple), des choix faits quant aux modalités de distribution (par exemple un moment de la journée ou une liste de produits plébiscités par les personnes en charge de la distribution), de la mise en œuvre des mesures éducatives ainsi que des élèves bénéficiaires, de mesures de communication spécifiques, etc. ;

3) apprécier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence interne et externe du programme au regard de ses objectifs ;

4) formuler des recommandations d'amélioration de la stratégie nationale française pour le Comité de Pilotage du programme *in itinere* et en vue la prochaine stratégie à partir de 2023 ;

5) favoriser la transparence et la prise de responsabilité des parties prenantes et des citoyens dans le cadre de la publication de ce rapport.

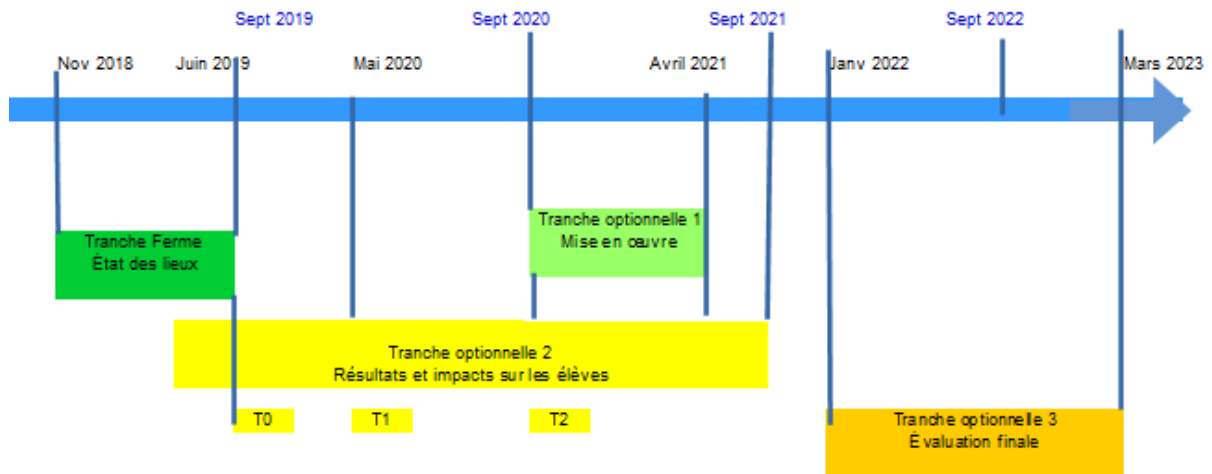
Le comité de pilotage du programme a été mis en place et traite également des travaux d'évaluation. Il est composé des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes scolaires : représentants des services de l'État (Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation (DGAL, DGPE, CEP, DGER), FranceAgriMer (DI et MEP), Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO, DEPP) et Ministère de la Santé (DGS)), représentants des gestionnaires, représentants des associations de parents d'élèves, représentants des filières, autres parties prenantes (fournisseurs, restauration collective, etc.). Des personnalités qualifiées ont également pu être associées (sociologues, économistes, etc.). La liste des parties prenantes du comité de pilotage du programme est donnée en annexe 1.

Les orientations, choix méthodologiques et résultats de l'étude y ont été discutés et validés collectivement.

Le cahier des charges d'un appel d'offre a été rédigé collectivement par ce comité en 2018 afin de réaliser ce travail d'évaluation qui a été divisé en quatre tranches :

- Tranche ferme : Évaluation de la 1^{ère} période de mise en œuvre du programme de 2017-2019 ;
- Tranche optionnelle 1 : Évaluation de la 2nde période de mise en œuvre du programme de 2019-2022 ;
- Tranche optionnelle 2 : Évaluation d'impact du programme européen sur les enfants (évaluation contrefactuelle) ;
- Tranche optionnelle 3 : Évaluation finale, compilation des résultats précédents et réponses complètes aux questions évaluatives.

Calendrier prévisionnel de l'évaluation du programme inscrit dans le CCTP du marché DGAL 2018-033



Afin de mettre en œuvre cette évaluation et de suivre la prestation de manière plus rapprochée, un comité technique dédié à l'évaluation a été constitué. Il a été composé des représentants des services de l'État du comité de pilotage (DGAL, DGPE, CEP, FAM, DGESCO, DGS).

A la suite de l'appel d'offres lancé en 2018, la tranche ferme a été réalisée par un consortium de deux cabinets, Quadrant Conseil et Occurrence. Ceux-ci ont mis en place la tranche ferme comme prévu. Ils ont toutefois renoncé à poursuivre les autres phases de l'évaluation pour des questions de trop faible disponibilité de leurs ressources humaines et d'une anticipation insuffisante des compétences à mobiliser pour réaliser les tranches optionnelles prévues. De ce fait, la poursuite de l'évaluation a été réétudiée. La tranche optionnelle 1 a été confiée à l'unité Évaluation de FranceAgriMer (MEP), dans la mesure où l'Établissement est compétent dans ce domaine et le gestionnaire technique et financier du programme, et un nouvel appel d'offre a été lancé en 2020 concernant l'analyse de l'impact du programme sur les enfants. Celui-ci a été remporté par le CREDOC et la société LE TERRAIN. Enfin, la tranche optionnelle 3, qui consiste principalement à la compilation de tous les résultats et à la rédaction du rapport final, a été assurée par le comité technique (COTECH).

3.2. Questions évaluatives et matrice d'évaluation

Lors de la rédaction du cahier des charges du premier appel d'offre lancé en 2018, les lignes directrices de la Commission européenne n'avaient pas encore été complètement établies. Ainsi, le comité d'évaluation a rédigé une série de questions évaluatives sur l'efficacité, l'impact et la pertinence du programme. Puis le règlement d'exécution (UE) 2020/1239 de la Commission du 17 juin 2020 (modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/39 en ce qui concerne le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme à destination des écoles ainsi que les contrôles sur place y afférent) a fixé les exigences minimales concernant le format et le contenu du rapport d'évaluation, insistant notamment sur deux questions évaluatives clés, à savoir l'impact du programme sur les enfants bénéficiaires en termes d'augmentation de la consommation des produits distribués et d'éducation alimentaire. Les questions évaluatives présentes dans le premier cahier des charges du premier appel d'offre ont été ajustées par le comité technique de l'évaluation pour mieux répondre aux attentes de la Commission européenne.

3.3. Sources de données et techniques de collectes de données

Plusieurs techniques de collectes de données ont été utilisées au cours des différentes phases de l'évaluation.

-Tranche ferme - Quadrant Conseil et Occurrence : années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 :

- Analyses documentaires et des données de gestion de l'aide pour l'année 2017-2018 ;
- 30 entretiens auprès de gestionnaires et autres parties prenantes (Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, FAM, CNIEL, INTERFEL, etc.) ;
- Enquêtes (téléphonique et en ligne) auprès des gestionnaires du programme 2017-2018 : 70 gestionnaires par enquête téléphonique et 112 gestionnaires par enquête en ligne, soit un total de 40% des gestionnaires de la base de données des gestionnaires agréés qui se sont exprimés - juin/novembre 2019 ;
- 15 entretiens auprès de gestionnaires non bénéficiaires du programme ;
- 1 enquête en ligne dans 3 Régions françaises (Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine) : auprès de 3 000 parents d'enfants scolarisés de 3 à 17 ans (2 800 réponses entières). La répartition des répondants est équilibrée entre les 3 régions ;
- 1 étude spécifique aux DROM afin d'analyser le faible recours au programme : 14 entretiens téléphoniques auprès des gestionnaires agréés, ayant fait une demande de paiement, mais aussi n'ayant pas fait de demande de paiement, ainsi que le personnel des DAAF des départements et régions d'Outre-Mer - février 2020.

-Tranche optionnelle 1 - Unité évaluation/MEP/FranceAgriMer : années scolaires 2019-2020 à 2021-2022 :

- Analyse des données de gestion des années 2017-2018 à 2021-2022 ;
- 1 enquête en ligne auprès des gestionnaires qui ont été agréés au moins une fois depuis l'année scolaire 2019-2020 : 33% des gestionnaires se sont exprimés ;
- Enquêtes réalisées par la Direction des Interventions de FranceAgriMer, sur les gestionnaires 2020-2021 (74 répondants) et les gestionnaires ayant fait une demande d'agrément sur les années 2017-2018 et 2018-2019, mais n'ayant pas renouvelé leur demande après 2019 (98 répondants) ;
- Entretiens avec les parties prenantes du programme (gestionnaires, responsables de la mise en œuvre, ...);
- Analyse documentaire.

-Tranche optionnelle 2 - CREDOC et LE TARRAIN : années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 :

- 1 enquête téléphonique auprès des gestionnaires (en remplacement d'une vague d'interrogation auprès des élèves bénéficiaires du programme). L'objectif était de collecter des informations indispensables pour mieux comprendre le fonctionnement du programme dans les écoles susceptibles de participer au programme en 2020-2021 et en 2021-2022 et leurs caractéristiques (écoles participantes, niveaux des classes, type d'écoles = REP, REP+, standard, etc.) - octobre/novembre 2020 ;
- 1 enquête en ligne avec deux vagues (au lieu des trois prévues initialement) auprès d'un échantillon d'élèves scolarisés dans des établissements scolaires bénéficiaires du programme (élèves dits « exposés ») et d'un groupe d'enfants ne participant pas au programme (élèves dits « témoins »), au cours des années scolaires 2020-2021 puis 2021-2022. La demande du cahier

des charges précisait que l'enquête devait interroger au total 4 000 enfants représentatifs de différents critères, notamment de la diversité des âges, des types de structures, du statut des établissements.

Cette enquête en deux vagues avait pour objectif d'appliquer la méthode des doubles différences pour évaluer, d'une part, l'effet propre du programme sur la consommation de fruits, légumes, de lait liquide et de produits laitiers chez les enfants et, d'autre part, l'effet propre du programme concernant l'amélioration des connaissances sur l'agriculture, les filières alimentaires et les bonnes pratiques alimentaires chez les enfants. La réponse du groupement CREDOC-LE TERRAIN à l'appel d'offre présentait une approche avec un recrutement de 90 classes de tous niveaux (primaire au lycée) avec 54 classes exposées et 36 classes témoins. Les résultats de l'enquête sont malheureusement bien loin de l'ambition initiale : cf. partie 5 consacrée aux deux questions de l'évaluation de l'impact sur les élèves.

3.4. Problèmes ou limites rencontrés et solutions trouvées

3.4.1. Problèmes et limites d'ordre contextuel

Le processus d'évaluation a subi des modifications par rapport au processus initialement prévu en 4 tranches avec un seul prestataire (voir ci-dessus) à la suite du désistement des prestataires Quadrant Conseil et Occurrence.

Par ailleurs, la crise de la COVID-19 a engendré d'importants impacts à partir de mars 2020. Des mesures de restriction, comme les confinements, ont été mises en place et ont perturbé, d'une part, la mise en œuvre du programme avec la fermeture des écoles et des restaurants scolaires et, d'autre part, le déroulé de l'évaluation de l'impact du programme sur les élèves.

Cette étude d'impact sur les élèves bénéficiaires a aussi été complexifiée par l'organisation administrative française des écoles qui doivent respecter un protocole hiérarchique défini par l'Éducation Nationale pour prendre contact avec les directions des établissements scolaires. Une information préalable aux recteurs et une demande d'autorisation d'enquête sont indispensables. L'application de ces procédures a complexifié le protocole d'interrogation déjà assez lourd et a décalé le calendrier prévisionnel. Du fait de ces exigences inhérentes à l'Éducation nationale, outre ce retard dans la conduite de l'évaluation d'impact, le champ de recrutement des établissements scolaires bénéficiaires ou non du programme a été plus limité que prévu.

Enfin, chaque année pendant la période évaluée, le programme a subi des modifications dont une réforme majeure pour la rentrée 2019-2020, ce qui n'a pas facilité les comparaisons interannuelles des résultats.

3.4.2. Problèmes et limites d'ordre méthodologique

Cette évaluation a mis en lumière les limites associées aux bases de données utilisées dont l'évolution n'a pas totalement suivi celle du programme par manque de moyens.

Comme précisé plus haut, le programme a subi plusieurs réformes dont une majeure en 2019-2020 avec notamment le changement de déclinaisons (certaines d'entre elles sont dorénavant restreintes à certains gestionnaires et/ou à certains produits), d'éligibilité des gestionnaires (les fournisseurs ne sont plus éligibles alors qu'ils faisaient partie des bénéficiaires principaux avant 2019), de fusion des modes de gestion pour les deux types de mesures (fruits et légumes/lait et produits laitiers), des modalités de mise en place de chaque type de mesures (exclusivement SIQO le midi ; SIQO ou non SIQO pour les autres déclinaisons) et enfin l'annualisation de la demande d'agrément. Cela a entraîné des modifications considérables dans l'organisation des

bases de données de gestion de l'aide qui s'est complexifiée. Il a donc fallu faire de nombreuses extractions (notamment en séparant les années avant et après cette réforme) et consacrer du temps à la vérification et à la cohérence des données extraites avec les autres sources. Pour se préserver de biais d'analyses et pour essayer de comparer les effets du programme, il a été décidé de séparer la période 2017-2022 en deux périodes : 2017-2018/2018-2019 d'une part, et d'autre part, 2020-2021/2021-2022 avec l'année 2019-2020 mise de côté en raison des conséquences de la crise COVID-19.

L'évaluation d'impact sur les élèves bénéficiaires s'est confrontée à de multiples problèmes, dont des difficultés contextuelles déjà évoquées plus haut, et d'autres difficilement évitables.

En effet, la base de données utilisée n'était pas dimensionnée pour le recueil d'information car il s'agissait d'une base de données relative aux agréments³ de gestionnaires et non des établissements scolaires bénéficiaires⁴. Pour pallier l'absence de ces données requises, les prestataires ont réalisé une enquête auprès des gestionnaires agréés à la place d'une vague d'enquête auprès des élèves. Cette enquête auprès des gestionnaires avait pour objectifs d'estimer le nombre d'écoles ayant prévu de participer au programme pendant 2 ans en France (2020-2022) et de connaître les caractéristiques de ces écoles (zone d'éducation : REP +, REP, standard, niveaux des classes, zones géographiques, le type de produits distribués, déclinaisons choisies).

De fait, seules deux vagues d'interrogation auprès des élèves sur les trois prévues initialement ont pu être réalisées en cours de programmation. L'absence du point de référence avant exposition du programme ne permettait plus de mesurer l'effet propre du programme mais seulement l'impact d'une année supplémentaire d'exposition au programme. L'atteinte de cet objectif a été compromise par l'incertitude de la participation réelle des établissements scolaires au programme, ce qui signifie que les évaluateurs n'avaient pas une connaissance certaine de l'appartenance de chaque établissement au groupe exposé ou au groupe témoin.

Par ailleurs, la participation au programme étant très faible, la base d'interrogation des établissements bénéficiaires est initialement petite et elle a été réduite par l'application de critères d'enquête (définis par le cahier des charges et en comité technique d'évaluation). Finalement seuls 135 établissements ont pu faire partie de l'enquête. À partir de cet ensemble, les évaluateurs ont défini un plan de sondage en nombre de classes et non en nombre d'élèves, en estimant⁵ que tous les élèves des classes recrutées⁶ répondraient à l'enquête. L'objectif était de recruter 60 classes exposées au programme ce qui correspondait à 1 500 élèves exposés (soit 38% des 4 000 demandés). Dans le cadre de cette enquête en ligne, viser un taux de réponse de 100% était sans doute une hypothèse trop optimiste et peu réalisable. Par ailleurs, un taux de chute entre les deux vagues aurait également dû être anticipé car il est difficile de solliciter à nouveau l'ensemble des élèves interrogés en première période un an après. Au final, 2,6 élèves par établissement en moyenne ont participé à l'enquête, pour un total de 327 élèves sur les deux vagues (pourcentage d'élèves sondés inférieur à 0,1% des élèves bénéficiaires du programme en 2021). En raison de ces très faibles effectifs et de l'absence de nombreux

³ À noter, une demande d'agrément ne signifie pas forcément que le gestionnaire va mettre en place le programme de distribution dans l'établissement en question. Il s'agit d'un prérequis administratif qui ne débouche pas toujours sur la mise en place réelle du programme.

⁴ Le dernier fichier transmis en décembre 2020 contenait 184 adresses exploitables de gestionnaires

⁵ Estimation du nombre d'élèves extrapolé à partir du nombre moyen d'élèves par classe d'après les données INSEE

⁶ Pour les prestataires, une classe est recrutée quand le directeur/ chef d'établissement a donné un accord de principe pour la participation à l'enquête d'évaluation du programme PFLE et qu'il a accepté de relayer les documents à transmettre aux parents des classes concernées

répondants de la vague 1 en vague 2, la méthodologie initialement prévue n'a pas pu être appliquée. Les résultats n'ont d'ailleurs pas pu être analysés par niveau scolaire comme attendu par la Commission européenne. D'autres méthodologies (notamment d'autres modèles économétriques) ont été mises en œuvre permettant la mobilisation de groupes de répondants et d'effectifs différents entre les deux vagues d'enquête. Cependant la taille très restreinte de l'échantillon reste une limite forte pour l'analyse de ces données. Pour conclure, les résultats obtenus lors cette évaluation d'impact sont difficilement interprétables (incertitude entre population d'établissements exposés et témoins, biais déclaratif, fort taux d'attrition, effectifs analysés faibles par rapport à la population mère, population mère non connue, écarts entre échantillon et population étudiée).

La représentativité des enquêtes est une autre limite à ne pas négliger dans l'analyse des données collectées. Pour les enquêtes de Quadrant Conseil auprès des gestionnaires, l'échantillon interrogé n'a pas pu être maîtrisé. Cependant, le taux de réponse élevé, la diversité des profils de répondants et la convergence des résultats entre les deux types d'enquête permettent d'accorder une confiance à la pertinence de ces résultats pour rendre compte des avis des gestionnaires sur ce programme. Cela a également été le cas pour l'enquête menée par l'unité Évaluation de FranceAgriMer auprès des gestionnaires.

Enfin, il aurait été pertinent d'interroger des gestionnaires potentiels qui n'ont pas fait de demande d'agrément au programme, afin d'apporter des éclairages sur les raisons du non recours à l'aide du programme. Cette démarche est d'une part complexe (il faut pouvoir réunir les contacts des gestionnaires potentiels et obtenir l'aval des ministères concernés pour mener l'enquête) et d'autre part coûteuse. Les freins à l'adhésion du programme ont néanmoins pu être approchés en interrogeant les gestionnaires agréés qui n'ont pas fait de demande de paiement ou alors les gestionnaires qui ont réalisé au moins une démarche d'agrément mais qui ne l'ont pas renouvelée par la suite. Mais cela introduit un biais car l'échantillon n'est pas représentatif car les gestionnaires connaissent déjà le programme, au moins en partie. Les deux enquêtes en ligne auprès des gestionnaires (Quadrant Conseil et unité Évaluation de FranceAgriMer) ont pu apporter des éléments complémentaires sur ce sujet.

Partie 4 - Évaluation du fonctionnement du programme à destination des écoles

4.1. Logique d'intervention ou liens entre les besoins recensés, les objectifs fixés dans la stratégie et les activités menées

L'Union européenne a mis en place pour la rentrée 2017/2018 un programme permettant aux États Membres de disposer d'une aide financière pour distribuer des fruits, légumes frais et/ou du lait et des produits laitiers aux enfants. Cette aide est conditionnée à la réalisation de mesures éducatives d'accompagnement et un budget annuel de 35 millions d'euros est dédié à la France. Le programme européen vise à sensibiliser les enfants et les adolescents européens à une alimentation saine et équilibrée et à faire évoluer leurs habitudes alimentaires dans ce sens afin de contribuer à la lutte contre l'obésité. Le programme a également pour objectif de développer la connaissance des filières alimentaires et des produits agricoles et agroalimentaires par les jeunes. Ce programme européen résulte de la fusion de deux programmes préexistants, le programme « Lait à l'école » et le programme « Fruit à la récré » qui avaient été initiés par la France avant d'être financés par l'Union européenne. Le programme « Lait à l'école », lancé en 1950 pour pallier les carences alimentaires de l'après-guerre, visait à favoriser la consommation de produits laitiers, essentiels à une alimentation équilibrée, par les enfants d'âge scolaire et préscolaire. Par ailleurs, l'opération « un Fruit pour la récré » lancée à l'initiative du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation français en 2008, a inspiré la mise en place d'un programme européen pour la distribution de fruits et de légumes dans les écoles cofinancées par l'Union européenne, à partir de 2009.

Chaque État Membre souhaitant participer à ce programme doit élaborer une Stratégie Nationale fixant ses objectifs et ses priorités sur une période de 6 ans. La France a donc établi une Stratégie Nationale pour la période 2017/2018-2022/2023, à partir d'une concertation entre les Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Éducation Nationale, de la Santé et les services de FranceAgriMer. Comme permis par la réglementation, la France a mis à jour sa stratégie en 2020 à la lumière d'une réévaluation des priorités et pour augmenter le succès du programme. Les parties prenantes ont également été consultées pour la rénovation du dispositif, dans le cadre d'instances officielles que sont les Conseils spécialisés « Fruits et légumes » et « ruminants » de FranceAgriMer, réunissant notamment les interprofessions fruits et légumes (Interfel) et de la filière du lait de vache (Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière - CNIEL), les représentants des fournisseurs ou encore des collectivités territoriales. La logique d'action présentée ci-après prend en compte ces évolutions.

La stratégie française du programme

La Stratégie Nationale⁷ française part du constat que la consommation des jeunes Français est en-deçà des recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé (PNNS), basé lui-même sur les recommandations de l'OMS, et en particulier pour les fruits et légumes. Plusieurs études suivent la consommation alimentaire, dont INCA 3 (3^e Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires) menée en 2014 /2015 par l'ANSES⁸.

⁷ https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/school-fruit-vegetables-and-milk-scheme/country/france_en

⁸ ANSES, Étude individuelle nationale de consommations alimentaires 3 (INCA 3). Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise collective (juin 2017).

Cette dernière présente les résultats suivants :

- Les enfants de 0 à 10 ans ne consomment que 1,6 portion de fruits et légumes et les enfants de 11 à 17 ans n'en consomment que 1,9 portion, soit bien loin des recommandations nutritionnelles de 5 portions de fruits et légumes par jour ;
- Les enfants de moins de 17 ans ne consomment pas assez de lait et de produits laitiers par rapport aux recommandations sanitaires des autorités de santé qui préconisent 3 à 4 portions de produits laitiers par jour.

Ces analyses sont corroborées par les résultats d'autres études qui ont suivi. Le CREDOC publie tous les trois ans des données sur les Comportements et Consommations Alimentaires en France (CCAF). En 2016, cette étude CCAF a dressé un bilan inquiétant de la consommation des fruits et légumes. Seulement 6% des enfants de 3 à 17 ans consommaient plus de cinq portions de fruits et légumes par jour alors que la part de consommateurs de moins de deux portions par jour est passée de 32% en 2010 à 45% en 2016. Ces fortes sous-consommations ont des impacts importants en termes de santé (statut vitaminique, fibre, minéral, dont le calcium).

L'étude INCA 3 a également mis en évidence une augmentation de la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les jeunes, notamment dans les milieux sociaux défavorisés et dans les régions françaises d'Outre-mer (DROM-COM). Dans ces zones, il a également été constaté que de nombreux enfants arrivaient le ventre vide pour débiter une journée scolaire, ce qui nuit à la capacité de concentration et d'attention. En parallèle, l'étude a montré une augmentation de la part d'alimentation transformée chez les enfants, avec des impacts sur l'équilibre nutritionnel (calories, sucres, matières grasses). Par ailleurs, cela engendre une distanciation cognitive entre les consommateurs et leur alimentation, notamment sur la composition des aliments, les modes de production et la qualité des produits.

Ainsi les besoins identifiés pour la France sont résumés dans les quatre points suivants :

- Modifier les comportements alimentaires des enfants pour atteindre les recommandations du PNNS pour la consommation de fruits et légumes et de lait et de produits laitiers ;
- Diversifier les habitudes alimentaires des enfants en leur faisant découvrir des produits peu voire pas consommés (et favoriser les produits bruts) ;
- Rapprocher le consommateur du producteur par la connaissance des produits agricoles et agroalimentaires ;
- Faire connaître aux enfants les produits sous Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et de qualité des Régions Ultrapériphériques (RUP).

La Stratégie française vise à promouvoir des habitudes alimentaires plus saines et durables dès le plus jeune âge en augmentant la consommation des fruits et légumes, du lait et des produits laitiers dans l'alimentation des enfants pour atteindre les recommandations de consommation établies par le PNNS et en améliorant la connaissance des enfants en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire. Afin de poursuivre les efforts dans ce sens, le dernier objectif global qui lui est assigné est d'assurer la diffusion du programme Lait et Fruits dans les écoles sur l'ensemble du territoire.

Pour atteindre le premier grand objectif d'augmenter la consommation des fruits et légumes et des produits laitiers, quatre objectifs spécifiques ont été définis pour répondre aux besoins de modifier les comportements alimentaires des enfants, de diversifier leurs habitudes alimentaires et leur faire connaître les produits de qualité. La diversification de l'alimentation

est un levier de l'éducation alimentaire pour prendre de bonnes habitudes et donc permet de lutter contre l'obésité.

Tout d'abord, la Stratégie Nationale cible en priorité, d'une part, les fruits et légumes frais pour diminuer la part d'alimentation transformée et le lait liquide, d'autre part, qui ne figure pas parmi les habitudes de consommation des français. Les autres produits laitiers sont également éligibles pour faire découvrir aux enfants la diversité du patrimoine alimentaire français.

L'évolution de la Stratégie Nationale en 2020 a apporté plusieurs modifications sur les déclinaisons et les produits éligibles. Ainsi si en 2017 les distributions pouvaient avoir lieu en dehors du déjeuner lors de collations (le matin ou l'après-midi), elles ont été recentrées sur des moments de repas de la journée conformément aux recommandations de l'ANSES⁹ afin d'éviter la mauvaise habitude du grignotage et le risque de couper la faim avant les repas. Par ailleurs, il a été décidé de restreindre les produits éligibles le midi aux seuls produits sous SIQO afin de privilégier la consommation de produits de qualité habituellement peu distribués dans les cantines, notamment en raison de leur coût qui peut être plus élevé. La Direction Générale de la Santé a précisé que « la qualité et la diversité de ces produits, par la richesse des goûts, des textures et des saveurs, peut amener les élèves à une augmentation de leur consommation en dehors du programme, notamment par plaisir et par découverte ».

Trois temps de distribution sont donc possibles, avec des catégories de produits éligibles identifiés pour chacune d'elles (disposition valable jusqu'à fin 2021/2022). La priorisation des produits fruits frais et lait liquide se matérialise par la possibilité de distribuer ces produits à chaque moment de distribution. Seuls les produits sous SIQO peuvent être distribués lors du déjeuner. À l'exception du lait liquide sous SIQO qui est remboursé intégralement lors du déjeuner, ces produits SIQO sont remboursés avec un forfait basé sur la différence entre les prix SIQO et leurs équivalents non SIQO. Les distributions du matin et du goûter bénéficient d'un remboursement intégral pour les produits distribués (SIQO ou non SIQO).

Les trois autres objectifs spécifiques de la Stratégie Nationale portent sur chaque moment de distribution ciblé pour répondre aux besoins des élèves.

a. Le matin

L'objectif spécifique est de permettre une prise alimentaire le matin à l'arrivée des élèves, il répond au constat de l'absence d'alimentation correcte le matin dans certaines zones en France. Il a donc été décidé en 2019 de cibler cette déclinaison matinale aux élèves situés en zones défavorisées où l'absence d'une alimentation correcte avant de débuter une journée scolaire est fréquente et diminue la capacité d'attention et de concentration des élèves. Cette déclinaison vise donc la distribution de fruits frais et de lait liquide (jusqu'en 2021, puis tous les produits du programme ensuite) dans les collèges REP/REP+ (établissements d'éducation prioritaire) en métropole et dans l'ensemble des collèges et des lycées des DROM. Elle permet ainsi d'améliorer leur équilibre alimentaire en augmentant la consommation de fruits frais et de lait liquide nature et leur réussite scolaire.

⁹ En effet, l'Anses a considéré, dans un avis publié en 2004 que : « de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, la collation du matin à l'école n'est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit-déjeuner. Le souci de pallier l'insuffisance des apports matinaux observée chez une minorité d'enfants aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires de la totalité des écoliers et cette prise alimentaire supplémentaire est à l'origine d'un excès calorique qui ne peut que favoriser l'augmentation de la prévalence de l'obésité. La distribution de fruits à l'école devrait être renforcée dans le cadre de repas structurés (petit déjeuner, déjeuner, goûter). »

b. Le midi

En France, le déjeuner est un des repas structurants de la journée. Il s'agit du repas qui concerne le plus d'élèves et sur lequel les autorités françaises peuvent avoir un impact étant donné la part importante d'élèves déjeunant à la cantine (Anses 2021 : la fréquence de déjeuner au restaurant scolaire varie selon le niveau scolaire : maternelle et primaire 57,7% [52,4 – 62,7] et collège et lycée (67,4% [61,7 – 72,6])). Par ailleurs, il s'agit du moment où les enfants sont les plus disposés à consommer des aliments étant donné les habitudes alimentaires : celles-ci sont en effet fondées sur le respect de 3 repas dans la journée et sur la recommandation des autorités de santé de ne pas grignoter dans la journée. Pour éveiller le goût des enfants avec des produits diversifiés, habituellement peu ou pas consommés et des produits gustatifs, la Stratégie française s'appuie sur la distribution de produits sous signes de qualité (SIQO)¹⁰ et de lait liquide nature. Pour rappel, le lait liquide nature est un produit peu consommé en France sur le temps du déjeuner. La qualité supérieure des produits distribués permet de favoriser la découverte de ces produits qui en raison de leurs coûts sont peu présents dans les cantines. Ainsi, en privilégiant la qualité des produits consommés, le but est bien de permettre aux enfants de prendre goût aux produits ciblés et d'en augmenter la consommation par plaisir.

Des études nationales ont montré en effet une baisse de la consommation des produits laitiers liée à la disparition des fins de repas et à l'augmentation des modes de consommation nomade et fractionnée, que ce soit chez les adultes ou chez les enfants. Promouvoir la consommation de produits laitiers de qualité permet de promouvoir cette habitude et d'augmenter la consommation de produits contenant du calcium, répondant ainsi à la recommandation nutritionnelle des 3 produits laitiers par jour.

Cette déclinaison répond donc bien aux multiples besoins identifiés mais est également un choix stratégique pour une distribution tenant compte des traditions alimentaires françaises.

c. Le goûter

L'objectif est de diversifier et d'augmenter la consommation de fruits frais et du lait liquide nature (jusqu'en 2021, puis tous les produits du programme ensuite) par les enfants à un moment où habituellement ces produits sont peu consommés à l'inverse des produits transformés et ultratransformés. Ainsi une distribution au moment du goûter, c'est-à-dire à la fin de la journée scolaire, vise une modification vers des habitudes plus saines.

Le deuxième objectif global de la Stratégie Nationale française est d'améliorer la connaissance des enfants en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire. Il se décline en trois sous-objectifs pédagogiques. Le but est de faire connaître les produits de qualité (dont les produits sous SIQO) aux enfants, la diversité des produits, en fruits, en légumes et en produits laitiers ainsi que leur mode de fabrication. Enfin, la Stratégie Nationale vise à faire connaître aux enfants les recommandations nutritionnelles concernant les fruits et légumes d'une part et le lait et produits laitiers d'autre part. La mise en place d'une mesure éducative *a minima* une fois par an doit permettre d'atteindre ces trois objectifs. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette mesure pédagogique et ainsi développer la participation d'un grand nombre d'établissements au programme, le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis à disposition des supports pédagogiques (sets de table, vidéos) facilement utilisables en classes ou au restaurant scolaire.

¹⁰ INTV-MCQ-2019-16 du 13 juin 2019 remplaçant la décision INTV-RMPS-2017-63 du 10 octobre 2017.

Enfin, les autorités françaises souhaitent assurer la diffusion du programme sur tout le territoire. Pour atteindre cet objectif, la France poursuit les trois sous-objectifs suivants : faire connaître le programme, augmenter le nombre d'établissements scolaires mettant en œuvre le programme et une fois les établissements recrutés, les fidéliser en s'assurant de leur adhésion sur le long terme. Pour y parvenir, des campagnes de communication à destination des parties prenantes sont nécessaires afin que ce programme soit visible et connu. La France a aussi mis en place des comités de suivi du programme ouverts aux parties prenantes (voir introduction), ainsi que des webinaires techniques en régions ou au plan national. Ceci contribue au suivi continu de la mise en œuvre qui permet d'identifier des forces ou au contraire des faiblesses qui pourraient être compensées rapidement grâce à des modifications (c'est ce qui a pu être fait avec la nouvelle Stratégie de 2020). L'adhésion des établissements peut être facilitée en leur laissant l'opportunité de choisir le moment de la distribution qui correspond le mieux à leurs contraintes. Ainsi, la déclinaison du midi est très souvent une solution plus simple à mettre en œuvre d'un point de vue logistique car elle s'effectue pendant le déjeuner en restauration collective. Cette déclinaison peut toucher un grand nombre d'élèves puisque 65% des élèves sont demi-pensionnaires en France. Les contraintes logistiques liées au manque de personnel ou d'équipements (qui ont été identifiés comme des freins à la participation au programme pour le matin ou le goûter) sont alors minimisées.

Focus sur le PNAN

La France a mis en place, depuis de nombreuses années, des politiques visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour les enfants, via des programmes ministériels comme :

- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, est l'instrument de la politique de l'alimentation. Le PNA propose une approche transversale et intégrative s'adressant à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.). Il est structuré autour de 3 axes thématiques, la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation à l'alimentation et 2 axes transversaux que sont la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux ;
- Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), piloté par le ministère chargé des Solidarités et de la Santé, articulé avec la PNA en un programme unique, le programme national de l'alimentation et la nutrition (PNAN), a pour finalité d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur ses déterminants majeurs, c'est-à-dire à la fois l'alimentation et l'activité physique. Il est construit et évalué sur la base des objectifs nutritionnels de santé publique, fixés par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP).

Dans le cadre de la politique de l'alimentation, la restauration collective est considérée comme un levier de la transition agricole et alimentaire. En particulier, l'offre d'une restauration scolaire est obligatoire pour l'enseignement secondaire et, bien que non obligatoire pour l'enseignement primaire, ce service est très fréquemment proposé. Au plan nutritionnel, la restauration scolaire fait l'objet de réglementations spécifiques pour améliorer la qualité de l'offre alimentaire, renforcées dans les dernières années, et s'appuyant sur l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. Par ailleurs, les produits frais, locaux et issus de modes de production durables et de qualité sont encouragés.

Enfin, l'éducation alimentaire et à la lutte contre le gaspillage alimentaire des enfants est inscrite à l'article L. 312-17-3 du Code de l'éducation : « une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (...) sont dispensées dans les

établissements d'enseignement scolaire, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial (...). De la maternelle au lycée, les enseignants et, plus largement, l'ensemble du personnel éducatif s'impliquent et jouent un rôle important dans l'éducation à l'alimentation, dans toutes ses dimensions nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale. Des ressources éducatives guidant les acteurs de l'éducation à l'alimentation sont mises à disposition par le ministère chargé de l'Éducation nationale (lien : <https://eduscol.education.fr/2091/je-souhaite-me-former-et-mettre-en-pratique-les-thematiques-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout>).

4.2. Consommation de l'enveloppe globale

L'enveloppe financière dédiée au programme « Lait et Fruit à l'école » en France sert à couvrir les dépenses liées à sa mise en œuvre, notamment la distribution des produits (fruits, légumes, produits laitiers) dans les écoles, le financement de la mesure éducative et d'autres coûts de gestion tels que la communication et l'évaluation du programme.

La Commission européenne alloue une enveloppe annuelle de 35 M€ à la France pour la période évaluée 2017-2022. Le tableau ci-dessous montre la répartition de l'enveloppe dans la mise en œuvre du programme.

Tableau 1 : Consommation de l'enveloppe globale

Période	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	Part sur cinq ans
Dépenses annuelles distribution de Fruits et légumes (en milliers €)	2 540	3 178	260	1 977	2 648	76%
Dépenses annuelles distribution du lait liquide (en milliers €)	81	157	3	6	5	2%
Dépenses annuelles distribution des autres produits laitiers (en milliers €)	72	172	188	777	1 155	17%
Dépenses annuelles mesures éducatives (en milliers €)	110	310 574	23 031	2 498		3%
Autres dépenses (communication + évaluation du programme) (en milliers €)			151	106		2%
Total dépenses (en milliers €)	2 802	3 817	626	2 868	3 808	100
Montant annuel alloué (en milliers €)	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	
Taux de consommation annuelle	8%	11%	2%	8%	11%	

*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données ISAMM 2017-2021, données de gestion de l'aide 2022, traitement FranceAgriMer/Unité Évaluation (Ueval)

Les dépenses consacrées à la distribution des fruits et légumes représentent 76% des dépenses totales sur les 5 ans de programmation, tandis que les dépenses de distribution de lait et produits laitiers constituent respectivement 2% et 17%, soit 19% du budget qui sont consacrés à la mesure lait et produits laitiers.

Les mesures éducatives représentent 3% des dépenses au total sur la programmation et les dépenses de communication et d'évaluation du programme représentent seulement 2%. À noter qu'en moyenne chaque année, 62% du budget global pour la distribution des produits

dans les 27 États membres est utilisé pour la mesure fruits et légumes et 38% pour la mesure Lait et produits laitiers¹¹.

4.3. Les gestionnaires de l'aide

Les données de gestion de l'aide sont les données quantitatives qui ont permis d'analyser les tendances générales sur l'utilisation des fonds et le profil des gestionnaires. Elles ont été complétées par plusieurs enquêtes menées auprès de gestionnaires agréés du programme à un moment sur la période 2017-2022. Cette partie rassemble les conclusions principales sans présenter les graphiques et les arguments étayés des enquêtes réalisées qui peuvent être retrouvés dans les annexes de ce rapport.

Les gestionnaires¹² du programme sont des acteurs agréés auprès de FranceAgriMer (organisme payeur de l'aide en France) pour conduire le programme à destination des établissements référencés auprès de l'Éducation Nationale. Ils réalisent la demande de paiement. Ils ont ainsi pu être pour la période étudiée soit :

- ✓ Une autorité scolaire (collectivités) en charge des établissements scolaires dans lesquels le programme est mis en œuvre,
- ✓ Un établissement scolaire (enseignement primaire, secondaire),
- ✓ Toute structure instituée dans le cadre du programme et qui agit au nom d'un ou plusieurs établissements,
- ✓ Un fournisseur¹³/distributeur des produits
- ✓ Tout organisme public ou privé pouvant mettre en œuvre le programme.

Actuellement les gestionnaires sont les autorités responsables de la restauration scolaire (collectivités locales, collèges, lycées) et autres structures supportant le coût de la restauration collective. Pour participer au programme, les gestionnaires réalisent une demande d'agrément auprès de FranceAgriMer.

Avant la rentrée scolaire 2017-2018, deux programmes en France financés par la Commission européenne étaient mis en œuvre pour la distribution de fruits, légumes, lait et produits laitiers : « un fruit à la récré » et « lait à l'école ». À la rentrée scolaire 2017-2018, les deux programmes ont fusionné en un seul programme européen de distribution de fruits et légumes, laits et produits laitiers dans les établissements scolaires réparti deux types de mesures fruit et légumes et lait et produits laitiers.

Dans ce cadre, la base des agréés fruits et légumes a été conservée et les anciens agréments sont restés valables pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. Les agréés pour le lait et les produits laitiers ont dû refaire une demande à la rentrée 2017-2018 car les engagements de l'ancien agrément « Lait à l'école » étaient trop différents des engagements dans le cadre de la nouvelle réglementation, en particulier aucune obligation concernant la mesure éducative d'accompagnement n'était prévue. En 2019, la demande d'agrément est devenue annuelle, à renouveler chaque année.

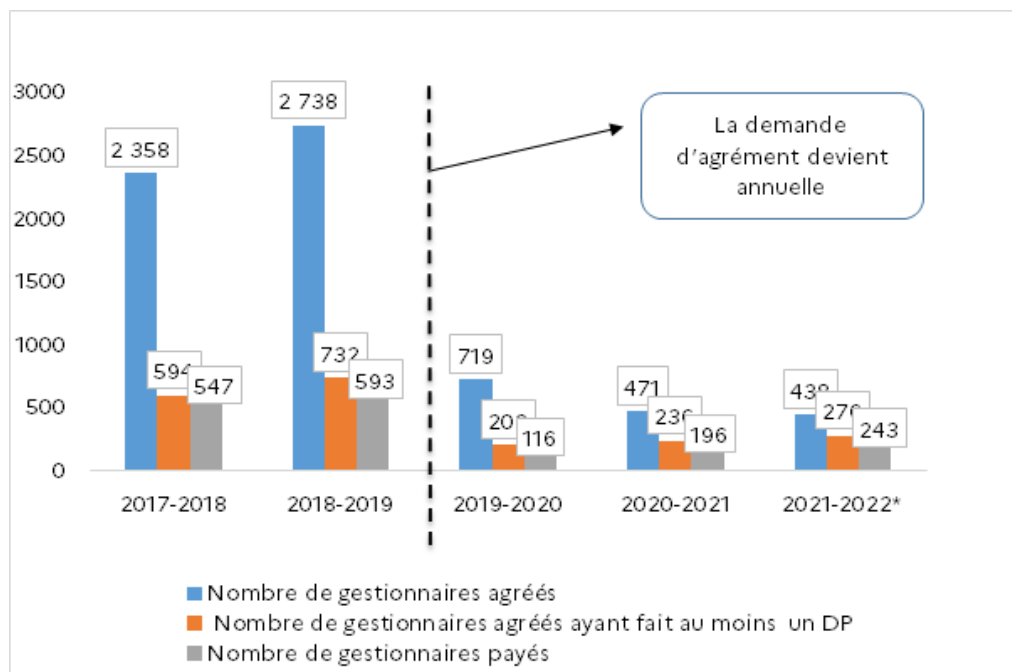
¹¹ School scheme budget execution school years EUR global2017-2021

¹² Décision FranceAgriMer INTV-RMPS-2017-63 du 10 octobre 2017

¹³ À partir de la décision FranceAgriMer d'INTV-MCQ-2019-16 du 13 juin 2019, appliquée le 1^{er} août 2019, les fournisseurs/distributeurs ne sont plus éligibles à l'aide.

Les gestionnaires agréés peuvent mettre en œuvre le programme sur trois périodes de l'année scolaire. Ainsi, chaque gestionnaire agréé peut faire la demande de paiement à la fin des 3 périodes. Les périodes s'étendent de la rentrée scolaire au 31 décembre, du 1^{er} janvier au 15 avril, et du 16 avril au 31 juillet. Un gestionnaire agréé ne fait pas systématiquement une demande de paiement.

Figure 1 : Évolution du nombre de gestionnaires agréés (2017-2022)



*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du nombre de gestionnaires agréés, de ceux ayant fait une demande de paiement (DP) et de ceux ayant été payés sur la période 2017-2022.

Sur les deux premières années scolaires, le nombre de gestionnaires agréés a augmenté de +16%. Cette augmentation peut s'expliquer principalement par le fait que les anciens agréments en fruits et légumes ont été reconduits systématiquement durant les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, et ce même si les gestionnaires ne participaient plus au programme. Ainsi, le nombre de gestionnaires agréés est surévalué en tenant compte des inactifs. En effet, les 2 358 agréés en 2017-2018 comprennent 1 147 nouveaux agréés et 1 211 anciens gestionnaires (agréés avant 2017). En 2018-2019 au total, 2 738 gestionnaires sont agréés dont 416 nouveaux agréés et 2 322 anciens agréés (représentant 98% du total des agréés de 2017-2018 ayant vu leur agrément être prolongé sans qu'ils n'aient eu à refaire la demande). La base des agréés étant constituée d'une grande majorité de non actifs, seul 25% des agréés ont réalisé une demande de paiement en 2017-2018 et 27% en 2018-2019.

L'augmentation du nombre de gestionnaires agréés sur cette première période (2017-2018 et 2018-2019) s'accompagne paradoxalement d'une baisse du nombre de nouveaux gestionnaires agréés de 64%. Ceci est lié au fait que la base des agréés pour la distribution du lait et des produits laitiers a été remise à jour en 2017-2018. Tous ces agréments ont été comptés comme nouveaux en 2017-2018 même s'ils étaient déjà agréés auparavant. Cela engendre donc une hausse artificielle cette année-là. La hausse du nombre de gestionnaires agréés sur les deux

premières années s'accompagne d'une augmentation de 23% dans les demandes de paiements.

L'année scolaire 2019-2020 connaît une forte chute du nombre de gestionnaires agréés (-74%) et de demandes de paiement (-72%). Ces baisses sont multifactorielles : nouvelle base de données des agréés (suppression totale de l'ancienne), suppression des distributions durant les récréations et changement d'éligibilité pour les bénéficiaires.

D'après les enquêtes menées auprès des gestionnaires (voir en annexes le détail), la diminution du nombre d'agréés et de demandeurs de paiements peut provenir de la lourdeur administrative qui s'est renforcée pour les gestionnaires de la mesure Lait et produits laitiers qui ne devaient pas respecter les mêmes règles que les gestionnaires de la mesure Fruits et légumes. Les gestionnaires de 2020-2021 reconnaissent qu'ils ont souffert d'une mauvaise compréhension du programme (55% des répondants) et que leur plus grande difficulté a été d'obtenir un récapitulatif fournisseur conforme (33%). Ils sont par ailleurs encore 19% à évoquer la difficulté à trouver un fournisseur référencé ou bien à faire référencer un fournisseur.

Les autres années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 connaissent la même tendance en baisse du nombre d'agréés tandis que les demandes de paiement et le nombre de paiements augmentent. Notons la baisse du nombre d'agréés entre 2020 et 2021 (-34%) puis entre 2021 et 2022 (-7%), ce qui n'est pas si surprenant avec l'obligation de faire une demande d'agrément annuelle.

L'enquête menée auprès des gestionnaires agréés depuis 2019 par l'unité Évaluation au mois de juillet 2022 montre que, pour la majorité des répondants n'ayant pas refait de demande d'agrément, c'est le temps passé à la gestion administrative du programme qui pose le plus de problèmes. D'autres raisons sont avancées pour un tiers de répondants : la non adaptation des produits imposés par le programme, les déclinaisons proposées, et la mise en œuvre de la mesure éducative. Pour un quart des répondants, c'est l'interface informatique qui est trop compliquée ou alors le seuil minimal de l'aide, fixé à 400€, qui est trop élevé.

Le taux de participation¹⁴ des gestionnaires ne cesse d'augmenter sur les cinq ans mais est faible (inférieur à 30%) pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. À partir de 2020, il atteint 50% et atteint 63% en 2021-2022. Il faut donc retenir que malgré un nombre de gestionnaires agréés qui diminue d'année en année, le nombre de gestionnaires qui participent réellement au programme et qui bénéficient de l'aide augmente en parallèle. En 2021-2022, la part des gestionnaires réellement bénéficiaires au programme (payés/agréés) atteint même 54%.

Il est intéressant de noter que malgré la lourdeur administrative évoquée par les gestionnaires dans les enquêtes, la majorité d'entre eux répondent vouloir de nouveau participer au programme et demander l'aide auprès de FranceAgriMer.

Une diversité de types de gestionnaires participant au programme

L'analyse qui suit n'est basée que sur les gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement car ce sont ceux eux qui ont effectivement mis en œuvre le programme.

Une diversité de type de gestionnaires participe au programme entre 2017-2022. En nombre de gestionnaires, ce sont les communes/caisses des écoles/établissements d'enseignement primaire qui sont les plus représentés (58%), suivis des établissements d'enseignement

¹⁴ Taux de participation = nombre de gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement / nombre de gestionnaires agréés *100

secondaire (24%), les associations (5%), les communautés de communes/syndicat intercommunal et départements (4%). Les fournisseurs et les entreprises de restauration collective représentant respectivement 4% et 3%. Enfin la catégorie « autres gestionnaires » (autre organisme public, accueil jeunes enfants, organisme privé, centre communal d'action social, établissement médico-social) représentent 2%.

En termes de montants payés, les communes/caisses des écoles/enseignement primaire concentrent en moyenne annuelle la plus grande part (57%). Il est intéressant de noter que les fournisseurs représentent 4% du nombre de gestionnaires mais bénéficient de 17% des montants payés et qu'à l'inverse les enseignements secondaires représentent 24% en nombre mais 10% des montants payés. De même les communautés de communes et les entreprises de restauration collective totalisent 11% des montants payés alors qu'elles sont peu nombreuses (6%). Enfin, les associations et les « autres gestionnaires » sont peu nombreux (8%) et reçoivent une petite part de montants payés (5%).

Figure 2 : Répartition en nombre des types de gestionnaires agréés ayant été payés (2017-2022*) (n= 341)

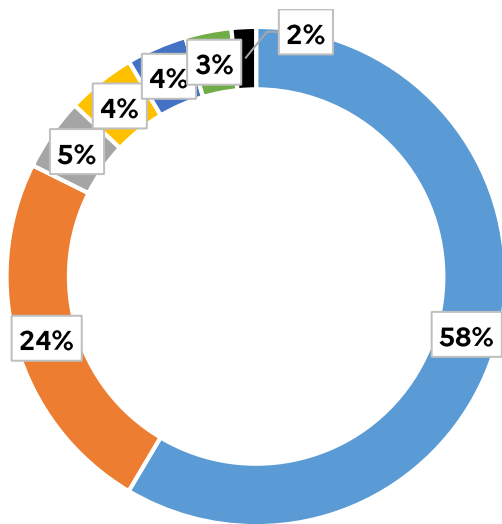
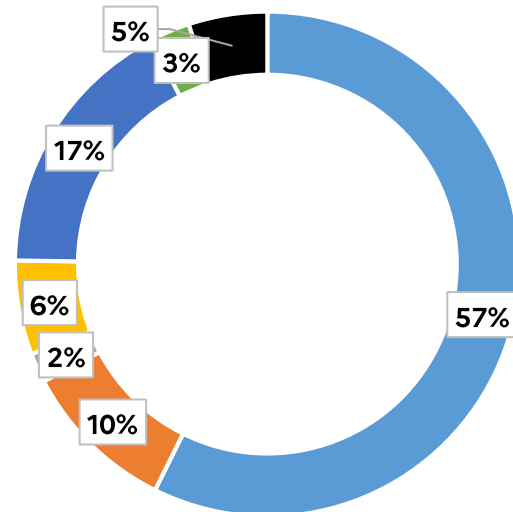


Figure 3 : Répartition en montant payé des types de gestionnaires agréés ayant été payés (2017-2022*) (n= 341)



- communes/caisses des écoles/enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Associations
- communauté de communes/d'agglomération/département/Syndicat intercommunal
- Fournisseurs
- Autres
- Entreprise de restauration collective

*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

En 2019, la Stratégie Nationale a été modifiée et a rendu inéligibles certains gestionnaires tels que les fournisseurs. Aussi le changement des modalités dans le fonctionnement telles que la diminution des produits éligibles et des forfaits, l'obligation de référencement des fournisseurs et l'obligation de réaliser des mesures éducatives spécifiques ont pu décourager des gestionnaires.

De plus, l'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des écoles contraignant ainsi les gestionnaires à interrompre le programme. Ainsi, les données de l'année 2019-2020 sont présentées mais non analysées. À ce titre, l'analyse distinguera deux périodes 2017-2019 et 2020-2022.

Entre 2017 et 2019, les communes /caisses des écoles/enseignement primaire et les fournisseurs mobilisent 46% et 30% des montants payés, soit plus de 75%, et représentent en nombre respectivement 65% et 2% des agréés ayant fait une demande de paiement (DP). Les autres types de gestionnaires sont peu nombreux et représentent une faible part des DP (inférieure à 10%). Ces valeurs moyennes sont toutefois variables selon les années du fait des évolutions sur les types d'acteurs éligibles sur la période étudiée.

Figure 4 : Répartition en nombre des types de gestionnaires agréés ayant été payés (2017-2019) (n= 570)

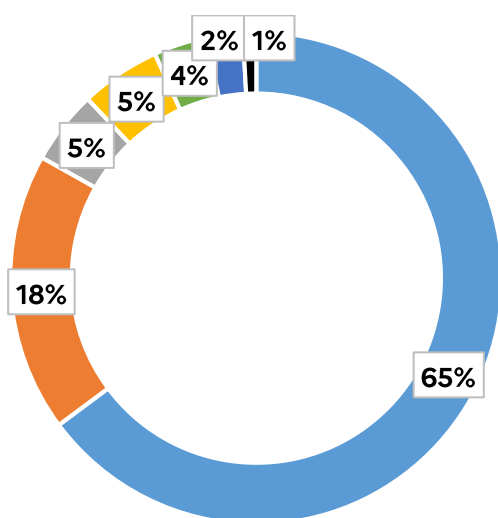
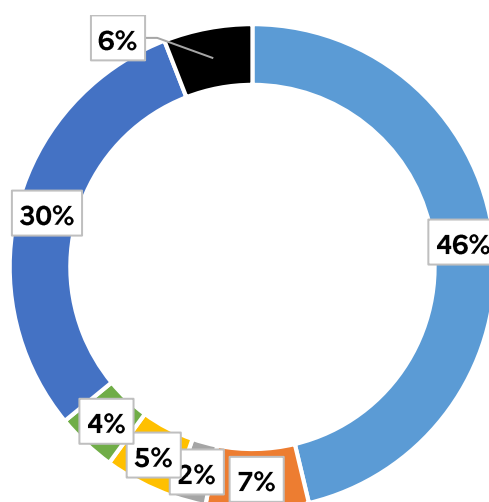


Figure 5 : Répartition en montant payé des types de gestionnaires agréés ayant été DP (2017-2019) (n= 570)



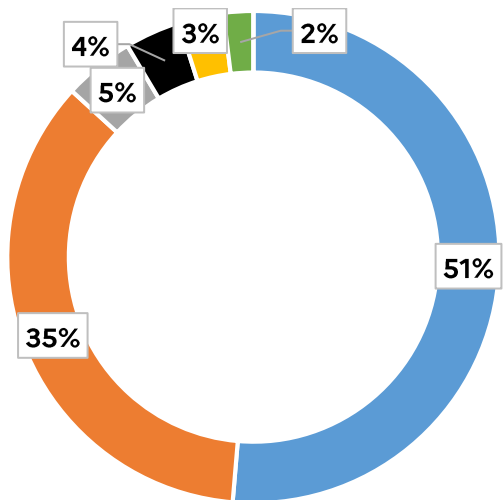
- communes/caisses des écoles/enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Associations
- communauté de communes/d'agglomération/département/Syndicat intercommunal
- Fournisseurs
- Autres
- Entreprise de restauration collective

*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

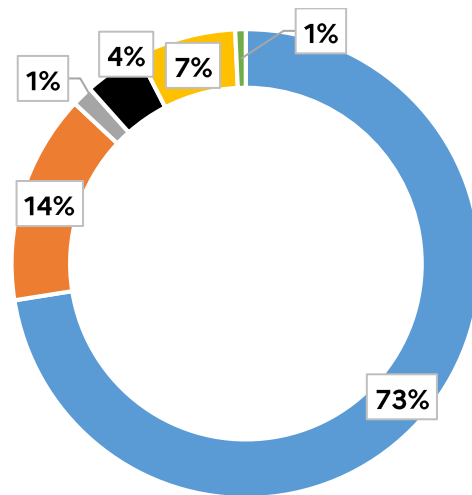
La période 2020-2022 présente une même configuration de type d'acteurs qui participent au programme avec majoritairement les communes, suivies des établissements d'enseignement secondaire qui représentent respectivement en nombre 51% et 35% et en montant 73% et 14%. Les autres types d'acteurs représentent chacun de petites parts (inférieures à 10%) en nombre et en montant. Comme attendu, il n'y a donc aucun fournisseur qui soit bénéficiaire de l'aide.

Figure 6 : Répartition en nombre des types de gestionnaires agréés ayant été payés (2020-20122) (n= 570)



- Commune / Caisse des écoles/ Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Associations
- Entreprise de restauration collective
- Communauté de communes / d'agglomération/ Département / Syndicat intercommunal
- Autres
- Fournisseurs

Figure 7 : Répartition en montant payé des types de gestionnaires agréés ayant été payés (2020-2022) (n= 570)



*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

Les acteurs majoritaires qui participent au programme sont donc les communes /caisses des écoles/enseignement primaire. Ce sont des gestionnaires qui mettent en œuvre le programme le plus souvent dans les établissements scolaires de niveau maternel et/ou élémentaire.

Les modifications de 2019 survenues dans le cadre du programme ont eu un effet sur le type de gestionnaires qui mettent en œuvre le programme LFE entre 2017-2019 et 2019-2022 : absence des fournisseurs après 2019 parmi les types de gestionnaires participant au programme alors qu'avant 2019 ils représentaient 2% des participants et percevaient 30% des montants. Certains types de gestionnaires comme les associations des parents d'élèves, les coopératives scolaires, les conseils départementaux, ne participent plus au programme depuis 2019 alors qu'ils sont éligibles. L'abandon de ces gestionnaires s'explique par le fait qu'ils organisaient des distributions pendant les récréations et que celles-ci ne sont plus autorisées. Depuis cette date, les communes/caisses des écoles/enseignements primaires sont devenues les principaux bénéficiaires du programme en montants payés passant de 46% à 75%, ceci est lié notamment à l'arrêt d'aide versée aux fournisseurs car les montants payés en valeur absolue entre ces deux périodes sont équivalents.

Il est à noter que pour l'enseignement secondaire, bien que représentant le 2^e type de gestionnaires le plus représenté (18% puis 35% pour les deux périodes), les montants perçus sont bien plus faibles (7% puis 14%).

Cependant, en termes de montants moyens payés par type de gestionnaire, le tableau ci-dessous montre qu'entre 2017-2019, les fournisseurs perçoivent un montant moyen (en moyenne 77k€ et représentent 2% des gestionnaires payés), un montant plus important que celui des entreprises de restauration collective (46k€ en moyenne). Pour la deuxième période (2020-2022), ces entreprises prennent la première place avec 49k€ en moyenne, soit un montant moyen annuel légèrement supérieur à celui de la première période.

Tableau 2 : Montant moyen payé par type de gestionnaires

Montant (en milliers d'euros)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Montant moyen (2017-2019)	Montant moyen (2020-2022)
Fournisseurs	80	74				77	
Entreprise de restauration collective	19	73	5	12	85	46	49
Communauté de communes / d'agglomération/ Département / Syndicat intercommunal	4	8	19	36	16	6	26
Commune / Caisse des écoles/ Enseignement primaire	4	4	6	20	17	4	19
Autres	4	10	1	3	9	7	6
Enseignement secondaire	2	2	1	6	4	2	5
Associations	3	2	1	5	3	3	4
Total	116	174	33	82	135	145	109

**Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022*

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

Ceci peut s'expliquer par le fait que les entreprises de restauration collective¹⁵ et fournisseurs (avant 2019) sont des structures qui couvrent un grand nombre d'établissements et de convives pouvant mutualiser les moyens pour les demandes de paiement en nombre de convives, et à logistique importantes.

¹⁵ Les restaurations collectives = fournisseurs.

Le montant moyen versé par période pour les entreprises de restauration collective reste lui à peu près stable sur les deux périodes (46 et 49 milliers d'euros).

Les communes/caisses des écoles/enseignement primaire et enseignement secondaire sont majoritaires en nombre (83% entre 2017-2019 et 86% en 2020-2022) et touchent en moyenne 6 000 € entre 2017-2019 contre 25 000 € entre 2020-2022, soit une forte hausse (x3). Entre 2017-2019 les gestionnaires touchent en moyenne un montant important s'élevant à 145 000 € (lié aux montants que perçoivent les fournisseurs) tandis qu'entre 2020-2022, ils mobilisent en moyenne un montant s'élevant à 109 000 €. A l'exception de la catégorie « autres » des gestionnaires, tous voient leurs montants moyens augmenter entre les deux périodes (2017-2019 et 2020-2022).

Ces hausses des montants moyens par type de gestionnaire apportent des éléments qui peuvent laisser penser que l'efficacité du programme s'améliore au cours de la deuxième période, grâce notamment aux mesures de simplifications mises en place à partir de 2019.

Une répartition variable et inégale des gestionnaires au sein des régions

Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des gestionnaires. D'une région à l'autre, le nombre de gestionnaires agréés est variable et inégalement réparti entre 2017 et 2022. Les régions d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine ont le plus de gestionnaires participant au programme, représentant 14% et 15% du nombre total de gestionnaires entre 2017-2022. À l'exception de l'Île-de-France, la Martinique, la Guyane, PACA (Provence-Alpes-Côte-D'azur) et la Guadeloupe, la plupart des régions connaissent une baisse considérable du nombre de gestionnaires entre 2017-2019 et 2020-2022. Avant 2019, c'est la région Occitanie qui a le plus grand nombre de gestionnaires suivie par la Nouvelle Aquitaine, représentant respectivement en 16% et 15% du nombre total.

Après 2019, la Martinique totalise le plus grand nombre de gestionnaires (17%) suivie de l'Île-de-France (14%). La situation des DROM va être détaillée plus bas dans l'analyse.

Tableau 3 : répartition du nombre de gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement (DP) par région

	2017-2018	2018 - 2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	nombre moyen (2017-2019)	nombre moyen (2020-2022)
Occitanie	103	117	17	26	35	110	31
Nouvelle-Aquitaine	101	110	30	28	33	106	31
Grand-Est	102	77	21	9	8	90	9
Auvergne-Rhône-Alpes	74	85	22	24	22	80	23
Hauts-de-France	72	86	25	18	20	79	19
Ile-de-France	29	56	16	30	40	43	35
Normandie	30	38	9	6	8	34	7
Pays-de-la-Loire	32	36	13	11	6	34	9
Bretagne	32	35	12	9	7	34	8
Bourgogne-Franche-Comté	26	29	3	2	4	28	3
PACA	19	34	15	21	26	27	23
Centre-Val de Loire	12	18	3	3	1	15	2
La Réunion	5	4	1			5	0
Corse	2	2		1	1	2	1
Martinique	1	2	14	42	48	2	45
Guyane		2	1	4	4	1	4
Guadeloupe		1		2	13	1	8
Total DROM	6	9	16	48	65	8	57
Total	594	732	202	236	276		

*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval

En termes de montants payés, le tableau ci-dessous montre que la région Ile-de-France cumule le plus important montant, suivie de l'Occitanie et des Hauts-de-France avec respectivement 27%, 15% et 13% du montant total. En moyenne, les régions Occitanie et Hauts-de-France avant 2019 concentrent ensemble 40% des montants payés et après 2019, ce sont les régions d'Ile-de-France et d'Occitanie qui totalisent ensemble 60 % des montants payés.

À noter également que les montants payés sont en baisse dans beaucoup de régions sauf en région PACA, Martinique, Guyane, Auvergne-Rhône-Alpes et en Ile-de-France. Cette baisse est drastique à la Réunion et dans les régions Grand Est et Hauts-de-France.

Tableau 4 : Répartition régionale des montants payés

Montant (en milliers €)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	Montant moyen (2017-2019)	Montant moyen (2020-2022)	Montant Total
Ile-de-France	309	375	176	1 347	1 643	342	1 495	3 851
Occitanie	472	648	70	432	509	560	471	2 131
Hauts-de-France	680	942	15	86	106	811	96	1 828
Martinique	12	8	19	376	542	10	459	956
Nouvelle-Aquitaine	282	286	38	174	174	284	174	954
PACA	159	233	47	81	378	196	230	898
Grand-Est	444	398	7	13	13	421	13	876
Auvergne-Rhône-Alpes	140	188	32	144	149	164	146	652
Normandie	187	199	1	10	22	193	16	420
La Réunion	115	286				201		402
Bretagne	48	194	16	34	23	121	29	315
Guyane		28	1	34	195	14	114	258
Pays-de-la-Loire	13	62	8	17	18	38	18	119
Guadeloupe		4		56	107	2	82	168
Centre-Val de Loire	28	64	2	6	4	46	5	103
Bourgogne-Franche-Comté	24	36	2	1	8	30	5	71
Corse	4	2		3	3	3	3	11
DROM	127	326	20	467	844	227	656	1 784
Total	2 917	3 954	433	2 814	3 895			14 013

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) et Éducation Nationale, traitement FranceAgriMer/Ueval.

*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Les DROM représentent 7% du nombre total de gestionnaires sur les 5 ans et cumulent 11% du montant payé sur la période 2017-2022, avec des progressions très fortes pour la Martinique (x22,5), la Guadeloupe (x8) et la Guyane (x4), mais aussi des montants payés respectivement x48, x41 et x8.

Pour conclure, on note une variabilité dans la répartition géographique du nombre de gestionnaires et du montant payé dans les régions. Le fait que le fonctionnement du programme au sein des régions dépend de facteurs liés aux spécificités régionales peut expliquer ces résultats.

Par ailleurs, en rapportant les montants payés par région au nombre d'élèves cibles régionales, le tableau ci-dessous montre que les DROM et l'Occitanie sont les régions qui touchent plus l'aide proportionnellement au nombre d'élèves cibles.

Tableau 5 : Montant moyen et nombre d'élèves moyens cibles

	Montant moyen en k€ (2017-2022)	Nombre moyen élèves en milliers (2017-2022)	Montant ¹⁶ en € par élève en moyenne (2017-2022)
Ile-de-France	770	2 402	321
Occitanie	426	1 006	423
Hauts-de-France	366	1 175	311
Martinique	191	72	2 653
Nouvelle-Aquitaine	191	977	195
PACA	180	909	198
Grand-Est	175	958	183
Auvergne-Rhône-Alpes	131	1 478	89
Normandie	84	596	141
La Réunion	80	202	396
Bretagne	63	596	106
Guyane	52	75	693
Pays-de-la-Loire	24	708	34
Guadeloupe	33	91	363
Bourgogne-Franche-Comté	14	473	30
Corse	2	47	43
DROM	357	440	811
Total	2 802	11 740	239

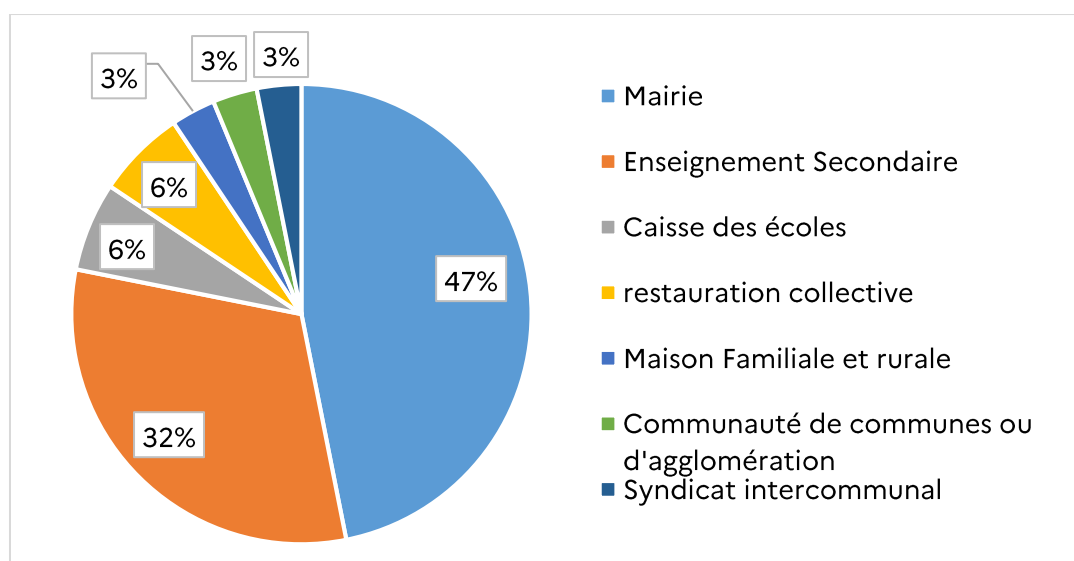
*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022 -Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) et Données Éducation Nationale Traitement FranceAgriMer/UEval

¹⁶ Pour 1000 élèves

Un faible nombre de gestionnaires fidèles au programme depuis 2017

La figure ci-dessous présente le profil des gestionnaires qui ont fait au moins une demande de paiement depuis 2017-2018 et qui l'ont renouvelée chaque année. Ces gestionnaires sont peu nombreux, au nombre de 32. Ces gestionnaires cumulent en moyenne 450 000 € de montant payé chaque année, ce qui donne une moyenne de 14 500€ par gestionnaire. Ce sont majoritairement des mairies (47% en nombre) qui cumulent 52% des montants payés sur les 32 gestionnaires. Les syndicats intercommunaux touchent en moyenne le plus important montant (32 000€ par gestionnaire sur l'ensemble de la période) ; suivent les caisses des écoles (17 000€ par gestionnaire) et communautés de communes (13 000€ par gestionnaire).

Figure 8 : Répartition des types de gestionnaires ayant fait un DP en 2017-2018 qui renouvellent chaque année (n=32)



*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/UEval

Parmi les 202 gestionnaires ayant réalisé une DP en 2019-2020, 73 ont renouvelé leur DP en 2020-2021 et 2021-2022, soit un taux de renouvellement respectif de 31% et 26%. Le taux diminue entre les deux dernières années car il y a plus de demandes de paiement en 2021-2022.

Ils comprennent les mairies représentant en nombre 43% des gestionnaires, l'enseignement secondaire (36%), les caisses des écoles (8%), les communautés de communes (3%), les organismes de gestion des écoles (3%), les organismes privés (3%), la restauration collective (1%), les syndicats intercommunaux (1%), les maisons familiales et rurales (1%), les organismes publics (1%). En termes de montant total perçu sur les 3 années, les mairies et les caisses des écoles cumulent respectivement 38% et 31 %, suivies de l'enseignement secondaire 12% et des communautés de communes (8%). Les autres types de gestionnaires cumulent des petites parts inférieures à 5%. En revanche en moyenne, les caisses des écoles et les syndicats intercommunaux touchent les plus importants montants (38 000€), les communautés de communes (30 000€) sur les trois ans. Les autres types de gestionnaires touchent en moyenne des montants en dessous de 10 000 €. À noter que les 236 gestionnaires ayant fait une DP en 2020-2021 en ont refait une en 2021-2022. Le taux de renouvellement s'est fortement amélioré pour atteindre 100%.

La réforme de 2019 et toutes les modifications apportées au cours de la programmation semblent donc avoir porté leurs fruits car les gestionnaires reviennent d'année en année. En

effet, suite au premier rapport d'évaluation sur la période 2017-2019, réalisé par le cabinet Quadrant Conseil, de nombreux retours des gestionnaires ont été pris en compte dans la réforme et le programme a été modifié *in itinere* pour réduire le plus possible la charge administrative. Par ailleurs, la direction de FAM en charge de la gestion de l'aide a mis en place des webinaires qui éclairent mieux les questions des gestionnaires sur les forfaits, les produits et de nombreux points administratifs, etc.

Cependant, l'inconvénient de ce genre de pratiques consistant à modifier un programme alors qu'il est encore en fonctionnement réside dans le fait que cela rend plus difficile l'évaluation sur toute la période.

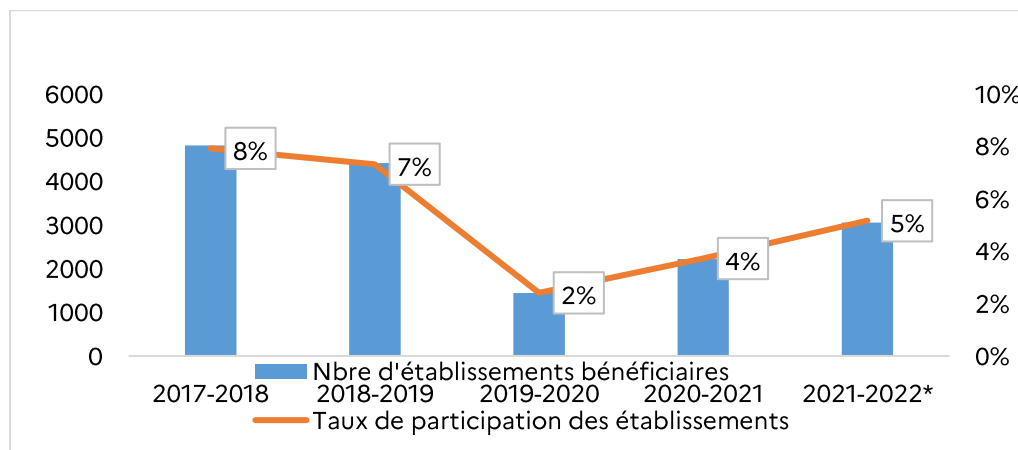
En synthèse, la participation des gestionnaires de l'aide est faible entre 2017 et 2021. Cette participation (nombre de gestionnaires ayant réalisé une DP par rapport au nombre total des agréés) connaît une dynamique positive et augmente à partir de l'année scolaire 2020-2021. 52% des gestionnaires demandeurs de paiement enquêtés en 2022 pointent comme principale difficulté dans la réalisation d'une demande de paiement la gestion administrative de la mesure car elle mobilise selon eux trop de temps. En outre, la part des gestionnaires qui sont payés parmi les agréés est en augmentation importante depuis 2019-2020 et atteint environ 60% en 2020-2022.

Les gestionnaires majoritaires sont des acteurs qui mettent en œuvre le programme au premier degré d'enseignement. Ils regroupent des communes, des caisses des écoles, et l'enseignement primaire. Les fournisseurs sont les gestionnaires qui touchent les plus gros montants entre 2017-2019 alors que ce sont les entreprises de restauration collective qui perçoivent le plus important montant entre 2020-2022 (les fournisseurs n'étant plus éligibles). La répartition géographique des gestionnaires montre une disparité en nombre de gestionnaires et en montants payés par régions. Une grande majorité des régions présente une baisse du nombre de gestionnaires et des montants entre 2017 et 2022. En revanche, les DROM sont dans un élan de dynamisme depuis 2019 pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane (la Réunion n'a plus de gestionnaires qui participent au programme).

4.4. Bénéficiaires de l'aide

Le programme Lait et Fruit à l'école en France est à destination des établissements scolaires et plus particulièrement des élèves du premier et du second degré.

Figure 9 : Évolution du taux de participation des établissements scolaires



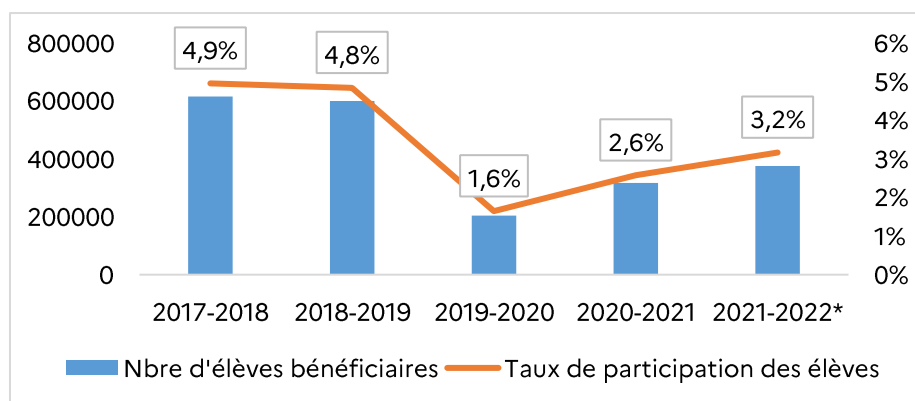
Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) et Éducation Nationale, traitement FranceAgriMer/Ueval.
*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

La figure ci-dessus présente l'évolution du taux de participation des établissements scolaires entre 2017-2022. Ce taux est très faible et représente moins de 10% des établissements cibles sur les cinq années de mise en œuvre du programme. La baisse est fortement marquée en 2019-2020. La participation des établissements scolaires au programme a fluctué, avec le plus fort taux (8%) en 2017/2018 (avant la révision française du programme), et une reprise progressive après 2019, pour atteindre 5% en 2021/2022 (données de fin de période 2 (mi-avril)).

Une faible participation des élèves bénéficiaires entre 2017-2022

Les élèves sont les bénéficiaires finaux du programme. La figure ci-dessous montre l'évolution du nombre d'élèves bénéficiaires du programme sur l'ensemble de la période.

Figure 10 : Évolution du taux de participation des élèves



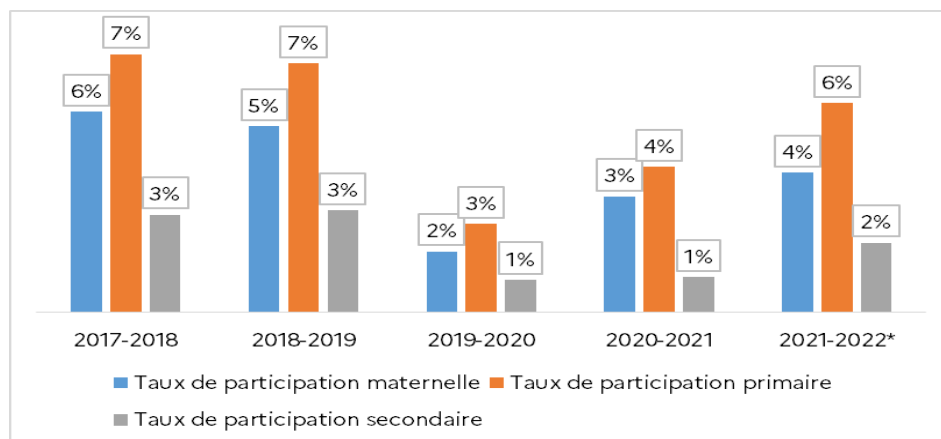
Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) et Éducation Nationale, traitement FranceAgriMer/Ueval.
*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Peu d'élèves bénéficient du programme en France avec des taux de participation annuels en dessous de 5% par rapport au nombre total d'élèves cibles. Comme les établissements scolaires, les élèves participent plus au programme entre 2017-2019 qu'après 2019. Le taux de participation est néanmoins sur une tendance en hausse (+ 23% entre 2020/2021 et fin de période 2 de 2021/2022) depuis 2020.

Un programme déployé majoritairement au niveau primaire

Les élèves qui participent au programme peuvent être de niveau primaire (maternelle et élémentaire) et secondaire.

Figure 11 : Taux de participation des élèves par niveau scolaire



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) & Éducation Nationale, Traitement FranceAgriMer/Ueval.
*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

D'après la figure ci-dessus, le programme est majoritairement conduit auprès des élèves de primaire entre 2017 et 2022. C'est cohérent avec la grande part que représentent les types de gestionnaires intervenant au niveau primaire.

D'après le rapport Quadrant Conseil¹⁷ (annexe 2) le programme est déployé principalement dans le premier degré. Dans 90 % des cas enquêtés par téléphone, les gestionnaires déploient le programme dans l'ensemble des établissements dont ils sont responsables.

Dans le cas où les gestionnaires sélectionnent des établissements au sein de ceux dont ils sont responsables, ils le font principalement sur la base des critères suivants :

- **Volontariat** : il faut que les écoles soient volontaires pour déployer le programme ;
- **Âge des élèves** : ils ciblent des maternelles uniquement pour atteindre les élèves les plus jeunes ;
- **Localisation** : ils ciblent des quartiers prioritaires ;
- **Statut** : ils ciblent les écoles publiques uniquement.

Une répartition inégale et hétérogène des élèves bénéficiaires en France

Comme les gestionnaires, le nombre d'élèves bénéficiaires qui participent au programme est inégalement réparti au sein des régions (Métropole et Outre-Mer) d'une année à l'autre comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Le taux de participation des élèves bénéficiaires par rapport à la cible régionale

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*	Taux moyen annuel
Martinique	1,5%	2,6%	23,3%	43,2%	46,7%	23,5%
Occitanie	8,7%	6,3%	5,6%	5,6%	4,7%	6,2%
Guyane	0,0%	12,8%	0,2%	3,2%	13,8%	6,0%
Grand-Est	13,0%	6,5%	0,9%	0,6%	0,2%	4,2%
Guadeloupe	0,0%	0,3%	0,0%	5,2%	15,6%	4,2%
Nouvelle-Aquitaine	7,2%	4,6%	3,4%	1,9%	2,3%	3,9%
Ile-de-France	1,3%	3,5%	3,1%	5,5%	5,9%	3,9%
Hauts-de-France	3,5%	8,0%	2,8	1,5%	1,5%	3,5%
PACA	0,9%	3,7%	2,8%	1,4%	7,6%	3,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	3,9%	2,7%	1,8%	0,9%	1,2%	2,1%
Normandie	4,5%	4,6%	0,5%	0,4%	0,6%	2,11%
La Réunion	0,9%	8,9%	0,1%	0,0%	0,0%	1,9%
Bretagne	3,2%	2,8%	1,4%	0,5%	0,5%	1,7%

¹⁷ Rapport Quadrant Conseil, Evaluation du programme de distribution des fruits et légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires. Annexe 2

Pays-de-la-Loire	3,8%	2,7%	0,8%	0,6%	0,4%	1,6%
Bourgogne-Franche-Comté	3,0%	1,9%	0,4%	0,1%	0,3%	1,1%
Centre-Val de Loire	0,8%	1,8%	0,2%	0,1%	0,1%	0,6%
Corse	0,7%	0,8%	0,0%	0,7%	0,7%	0,6%

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022) et Éducation Nationale, traitement FranceAgriMer/Ueval.
*Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Le tableau ci-dessus montre de façon générale sur la période 2017-2022 les faibles taux moyens annuels de participation des élèves au sein des Régions (en dessous de 7% hormis la Martinique qui enregistre un taux de 23%). Sur l'ensemble de la programmation, les départements d'Outre-Mer tels que la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe et la région PACA sont les régions qui connaissent de fortes progressions du nombre d'élèves bénéficiaires avec des hausses respectivement de +45pts, +13pts, +15pts et +7pts. Les autres Régions (hormis Ile-de-France) connaissent un recul dans la participation des élèves bénéficiaires. Cette baisse est plus accentuée dans les régions de Nouvelle Aquitaine, du Grand-Est et des Hauts-de-France avec respectivement -5pts, -12pts, -2pts entre 2017 et 2022. Toutefois, certaines régions participent très peu au programme : Centre Val de Loire et Corse.

En résumé, les taux de participation des établissements scolaires (moins de 5%) et des élèves bénéficiaires (moins de 10%) sur la période 2017-2022 sont faibles. Néanmoins, même si ces taux sont en hausse depuis 2019, année de la crise sanitaire qui a mis en pause le programme, ils n'atteignent pas les niveaux de participation d'avant 2019. Le programme est majoritairement mis en œuvre au niveau scolaire primaire. Le nombre d'élèves bénéficiaires est inégalement réparti entre les régions et connaît une hausse, particulièrement dans les DROM.

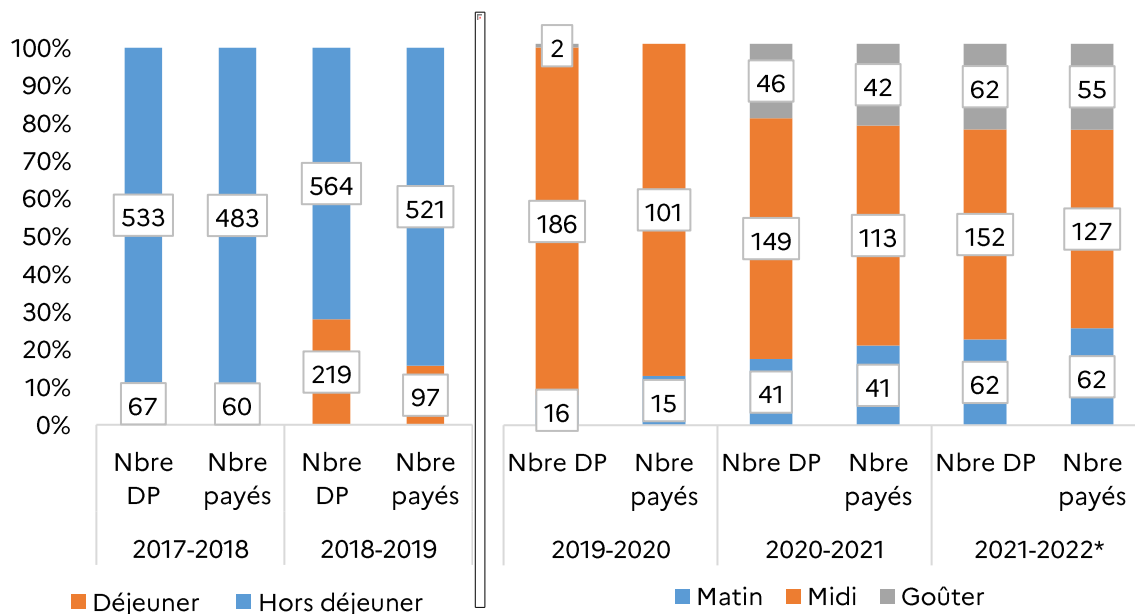
4.5. Types de déclinaisons

Le programme Lait et Fruit à l'École a connu de nombreuses modifications entre 2017-2022 dans un but de simplification de sa gestion et de sa mise en œuvre. L'une d'entre elles concerne les moments de distribution. En effet, deux types de déclinaisons, qui étaient mises en œuvre entre 2017-2019, à savoir pendant le déjeuner et hors repas (matin et/ou goûter), ont été remplacées à partir de 2019, par trois déclinaisons sur les temps du midi, du matin (à l'arrivée des élèves) et du goûter (à partir de la fin de l'année scolaire 2019-2020).

La figure ci-dessous montre les déclinaisons mises en œuvre par les gestionnaires entre 2017 et 2022. Entre 2017 et 2019, plus de 70% des gestionnaires ont choisi la déclinaison hors repas qui était plus flexible dans les choix du moment de distribution, aussi bien pendant des périodes scolaires en classe ou récréation que sur des périodes périscolaires. Cette flexibilité semble être la raison majeure de sa popularité auprès d'une grande majorité des gestionnaires. À partir de 2019, c'est la déclinaison du midi qui est la plus utilisée avec plus de 70% des gestionnaires qui la mettent en œuvre. Cette inversion dans les choix est multifactorielle et certainement liée à la réduction de flexibilité des moments de distribution dans les déclinaisons (interdiction nationale des distributions durant les récréations pour lutter contre l'obésité), aux

changements des types de gestionnaires éligibles et aux politiques alimentaires nationales (EGalim 1¹⁸).

Figure 12 : nombre de gestionnaires par type de déclinaison¹⁹



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

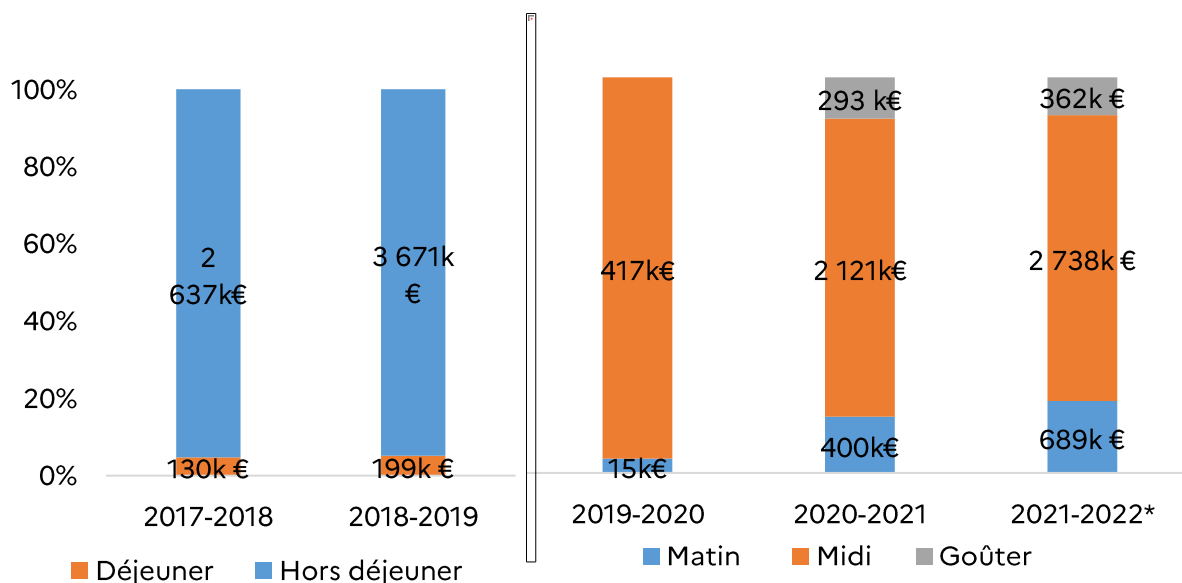
La figure ci-dessous présente le montant payé par type de déclinaison. La déclinaison hors repas est celle qui mobilise le plus de montant payé entre 2017 et 2019. À partir de 2019, c'est la déclinaison du déjeuner qui mobilise l'essentiel des montants payés.

La réforme de 2019-2020 mettant l'accent sur un repas de midi « à la française » dans la stratégie nationale a eu un effet positif : elle a induit un changement dans les choix des gestionnaires qui se portent dès lors en priorité sur la distribution lors du déjeuner plutôt que hors repas.

¹⁸ Loi de 2018 dont l'un des objectifs vise à « favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, comprenant 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques pour les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public à partir de 2022 »

¹⁹ Lecture : Nbre DP : c'est le nombre de gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement par type de déclinaisons. Nbre payés : c'est le nombre de gestionnaires ayant reçu un paiement par type de déclinaison

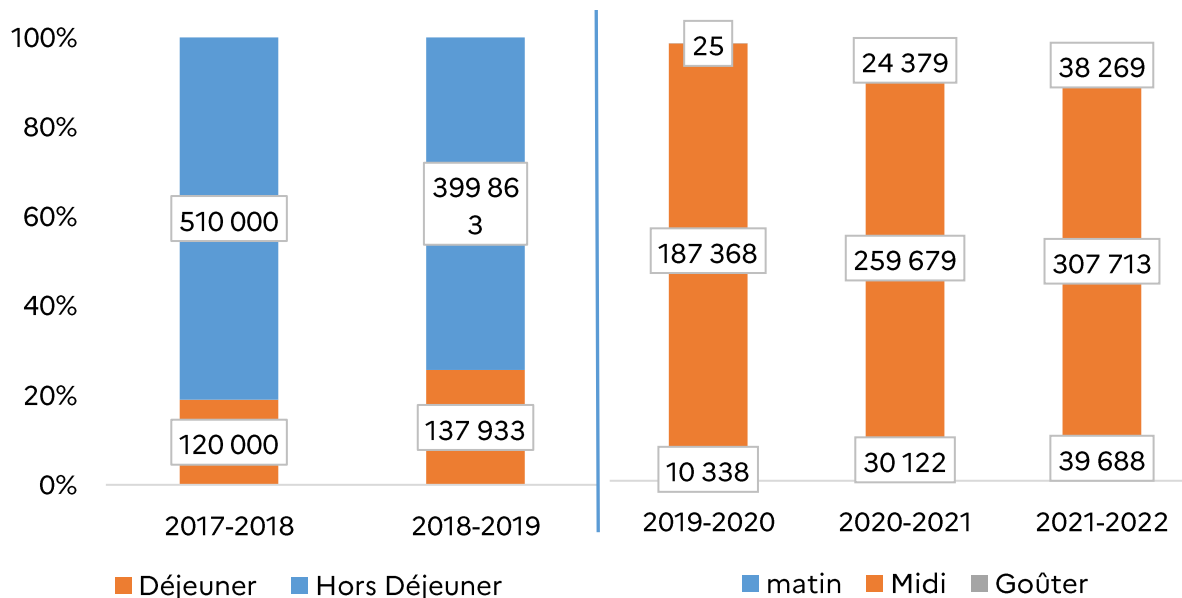
Figure 13 : Montant payé par type de déclinaison



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

La figure ci-dessous présente le nombre d'élèves bénéficiant des distributions par type de déclinaisons. Comme pour les gestionnaires et les montants payés, les élèves bénéficient du programme majoritairement avec la déclinaison hors-repas entre 2017-2019 et la déclinaison du midi entre la période 2019-2022.

Figure 14 : nombre d'élèves bénéficiaires par type de déclinaison



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Pour rappel, la Stratégie Nationale française, revue en 2019, a favorisé la déclinaison du midi pour plusieurs raisons : adaptations obligatoire aux mesures prises pour lutter contre le grignotage, toucher une plus grande cible comme le déjeuner à la cantine est bien implanté en France, etc.. Cet objectif a été atteint car cette déclinaison est largement majoritaire dans le

choix du moment de distribution des produits par les gestionnaires ayant bénéficié du programme.

Focus sur la distribution matinale dans les établissements en zones REP/REP+/DROM

Selon le Ministère français de l'Éducation Nationale (2021), les établissements REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) et REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé) sont caractérisés par la concentration des élèves issus de milieux défavorisés en France. Pour rappel, en 2019, le programme connaît un changement avec une spécificité qui recentre la modalité de distribution matinale aux collèges de métropoles des zones REP/REP+ et à l'ensemble des collèges et lycées des départements et régions d'Outre-mer. Le but est de réduire les inégalités au sein des établissements les plus vulnérables sur le plan socio-économique. Il s'agit donc de réaliser des distributions à l'arrivée des élèves le matin à l'école, afin d'augmenter leur capacité d'attention et de concentration pour leur réussite scolaire.

Parmi les établissements relevant de cette cible, très peu font la distribution matinale avec des taux de participation de 2% (2019), 6% (2020) et 7% (2021). Hormis en 2019, où certains établissements sont issus de la région Hauts-de-France, tous les autres sont issus des DROM à plus de 98% (Martinique, Guadeloupe, La Réunion et Guyane française). À noter que dans les DROM, les gestionnaires adoptent majoritairement la déclinaison matinale représentant en 2019-2020 88% (contre 12% en déclinaison goûter), en 2020-2021 85% (contre 6% en goûter et 9% en midi) et en 2021-2022 95% (contre 3% au goûter et 2% à midi).

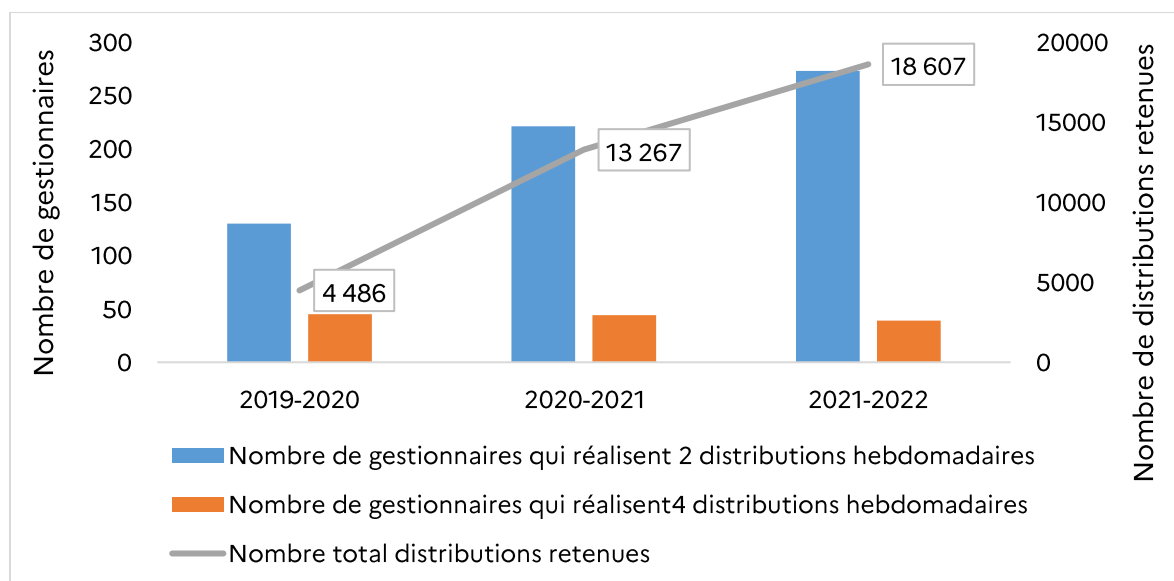
Fréquence et durée de la distribution

Les gestionnaires choisissent une fréquence de distributions hebdomadaire des produits au début de chaque période. Ils fournissent un justificatif du nombre de distributions réalisées à la fin de la période lors de la demande de paiement. Cette fréquence de distribution est d'au moins 6 distributions par trimestre pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019. À partir de l'année scolaire 2019/2020²⁰, ce nombre est au choix de 2 ou 4 par semaine.

D'après la figure ci-dessous, plus de 80% des gestionnaires choisissent de réaliser 2 distributions par semaine sur la période analysée. Aussi, le nombre total de distributions retenues entre 2019 et 2022 est en hausse et passe de 4 000 à 18 000 distributions.

²⁰ Pour des raisons techniques, l'analyse est menée entre 2019 et 2022, périodes au cours de laquelle le nombre de distributions autorisées reste inchangé.

Figure 15 : Nombre de gestionnaires par fréquence de distribution hebdomadaire



Source : Données de gestion de l'aide (2019-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

La distribution des produits dans le cadre du programme peut être réalisée sur une, deux ou trois périodes de l'année scolaire.

Les données de l'année 2019-2020 sont présentées à titre indicatif dans le tableau ci-dessous car l'année a été marquée par la crise sanitaire et un confinement strict. Presque la moitié des gestionnaires (48%) ont réalisé des distributions sur toute l'année scolaire pour les deux dernières années de mise en œuvre du programme. L'autre moitié des gestionnaires choisissent soit une distribution sur une période, soit sur deux.

Tableau 7 : nombre de gestionnaires et durée de mise en œuvre du programme

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Nombre moyen de gestionnaires 2020-2022	Part des gestionnaires par nombre de périodes 2020-2022
Distribution sur une période	106	69	73	71	27%
Distribution sur deux périodes	42	56	77	67	25%
Distribution sur trois périodes	20	111	139	125	48%

Source : données de gestion (2019-2022), traitement FranceAgriMer /Ueval

En résumé, la déclinaison du midi est celle qui est la plus mise en œuvre entre 2019 et 2022. Cela démontre à la fois la pertinence des améliorations apportées au dispositif avec la nouvelle stratégie de 2019 en particulier sur le recentrage des distributions sur le temps de déjeuner, mais également l'efficacité de la nouvelle stratégie à travers l'augmentation de la population des gestionnaires ayant choisi la déclinaison de midi. Plus de 80% des gestionnaires réalisent la distribution des produits avec une fréquence de 2 distributions par

semaine. Le nombre total de distributions par an est en hausse entre 2019 et 2022 avec une bonne moitié des gestionnaires réalisant le programme sur toute l'année scolaire.

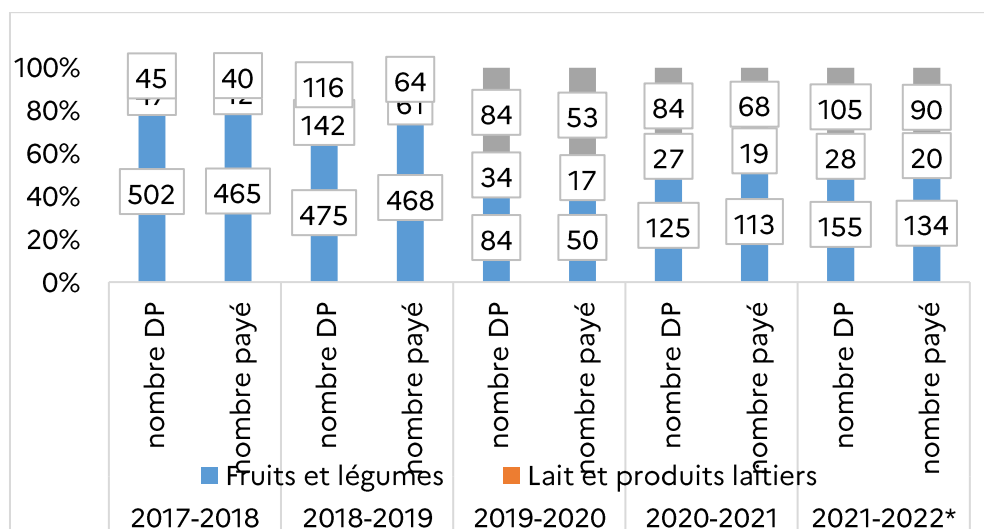
La déclinaison matinale ciblée depuis 2019 fonctionne plutôt dans les DROM. La réintroduction du goûter à la sortie des élèves en fin d'année scolaire 2019-2020 n'a pas attiré beaucoup de gestionnaires à ce stade. Mais il convient de noter que les gestionnaires ont un choix de distribution parmi les trois types de déclinaisons par période, ce qui pourrait expliquer la faible adoption du goûter si le midi est privilégié par les opérateurs.

4.6. Types de mesures : fruits et légumes, lait et produits laitiers

A la suite de la fusion du programme en 2017, au début de l'application du programme 2017-2023, les gestionnaires ont eu le choix de mettre en œuvre soit la mesure « fruits et légumes », soit la mesure « lait et produits laitiers », soit les deux mesures simultanément.

La figure ci-dessous présente le nombre de gestionnaires en fonction du choix de la mesure entre 2017 et 2022. Sur les cinq ans de mise en œuvre du programme, la mesure « fruits et légumes » est la plus plébiscitée par les gestionnaires (en moyenne plus de 60% de gestionnaires). Depuis 2019-2020, le nombre de gestionnaires mettant en œuvre cette mesure augmente (en DP et en payé), restant majoritaire. Pour la mesure « lait et produits laitiers », le nombre de gestionnaires est toujours inférieur à 30 et semble stagner. La part de gestionnaires distribuant du lait et des produits laitiers est d'environ 13% sur la période, soit moins que celle distribuant les deux types de produits qui se situe aux alentours de 20%. En 2019, la mutualisation des demandes de paiement pour les deux mesures facilite la gestion du programme, qui se traduit par une hausse de la part de gestionnaires mettant en œuvre les deux mesures entre 2019 et 2022.

Figure 16 : Nombre de gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement (DP) par type de mesure²¹



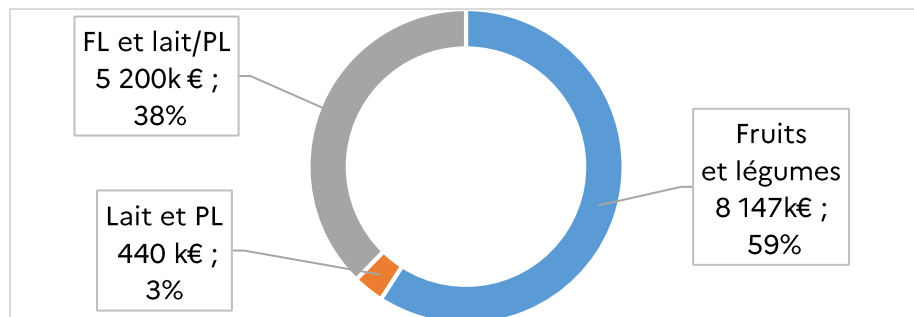
Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

²¹ Lecture : Nombre DP : c'est le nombre de gestionnaires ayant réalisé une demande de paiement par type de déclinaisons. Nbre payés : c'est le nombre de gestionnaires ayant reçu un paiement par type de déclinaison.

Une enveloppe majoritairement utilisée pour la mesure fruits et légumes

Sur la période de programmation 2017-2022, la mesure fruits et légumes est majoritairement mise en œuvre. Les gestionnaires qui font la distribution des fruits et légumes uniquement concentrent la majorité (59%) du montant total comme le montre la figure ci-dessous.

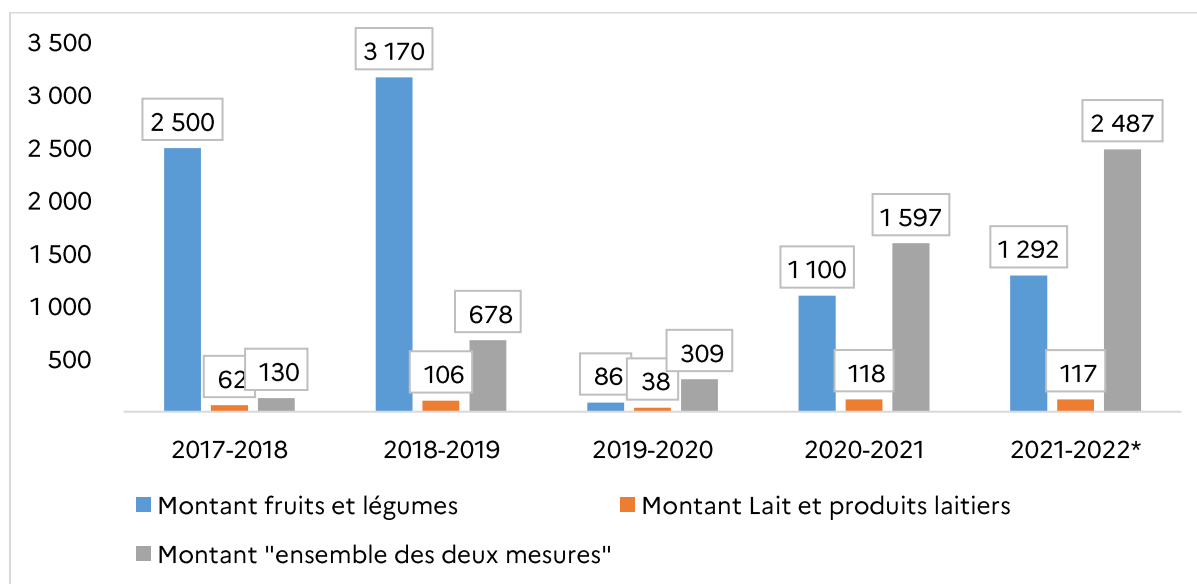
Figure 17 : montant total par type de mesures (2017-2022)



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/UEval.

Il est intéressant de noter d'après la figure ci-dessous une hausse des montants payés aux gestionnaires qui mettent en œuvre les deux mesures (fruits légumes et lait et produits laitiers) entre 2017 et 2022. Entre 2019 et 2022, ils mobilisent la grande partie des montants payés alors qu'ils sont peu nombreux par rapport aux gestionnaires qui distribuent uniquement les fruits et légumes.

Figure 18 : Montant payé par type de mesures (en milliers €)



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/UEval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Les mesures de simplification dans la gestion du programme en 2019 par la mutualisation des demandes de paiement améliorent l'efficacité du programme tant dans l'augmentation de la part des gestionnaires qui mettent en œuvre les deux mesures que dans l'augmentation des montants payés à ces derniers.

Une distribution majoritaire de fruits frais

Les fruits et légumes sont les produits majoritairement distribués aussi bien en termes de montants payés qu'en quantité sur la période 2017-2022. L'année 2019-2020 est marquée par

une forte chute des quantités et des montants payés pour la distribution des fruits et légumes, ceci étant lié au contexte sanitaire. Après 2019, les quantités distribuées et les montants payés pour les fruits et légumes et le lait sont en hausse mais ils n'atteignent pas le niveau d'avant 2019. À l'inverse la distribution des autres produits laitiers ne fait qu'augmenter sur la période (avec une baisse logique en 2019-2020). Il s'agit principalement de fruits frais : les légumes frais ne représentaient en quantité que 13 % des quantités de fruits et légumes frais distribués en 2019/2020 et 5 % en 2020/2021. Les légumes sont en effet peu sélectionnés par les bénéficiaires du fait de la faible appétence de ces produits qui doivent être distribués nature.

D'après le tableau ci-dessous, la distribution du lait liquide connaît une forte hausse en quantité et en montant payé entre 2017 et 2018, puis une chute en 2019. Sur la fin de la période, les quantités distribuées restent sur ce niveau très bas. La distribution majoritaire des fruits et légumes et du lait liquide entre 2017-2019 peut s'expliquer par les objectifs stratégiques du programme avec une priorisation des distributions de fruits, de légumes et de lait liquide. Ainsi, ces produits pouvaient être distribués aussi bien sous SIQO que hors SIQO pendant toutes les déclinaisons. Concernant le lait liquide, le forfait prend en compte le coût total du produit à midi, ce qui est incitatif à sa distribution, même si c'est contraire aux habitudes alimentaires françaises.

Tableau 8: Quantité distribuée et montant payé par type de produits

Années	Fruits et Légumes		Lait liquide		Autres produits laitiers	
	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2017-2018	1 515	2 540	114	81	46	72
2018-2019	1 763	3 178	201	157	71	172
2019-2020	310	260	4	3	123	188
2020-2021	1 109	1 977	6	6	311	777
2021-2022	1 097	2 248	4	4	367	1 008

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Tableau 9 : Catégories de produits par déclinaison (2017-2019)

Déjeuner	Fruits et Légumes		Lait liquide		Autres produits laitiers	
Période	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2017-2018	12	6	12	8	44	63
2018-2019	50	27	20	15	64	132
Hors repas	Fruits et Légumes		Lait liquide		Autres Produits laitiers	
Période	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2017-2018	1 504	2 534	103	72	2	9
2018-2019	1 714	3 151	182	142	7	40

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2018), Traitement FranceAgriMer/UEval

Par ailleurs, selon les types de déclinaison entre 2017 et 2019 (tableau ci-dessus), les fruits, les légumes et le lait sont distribués majoritairement (en termes de quantité et de montant) sur la déclinaison hors repas. D'une part cette déclinaison permettait plus de flexibilité aux gestionnaires et aux établissements, qui étaient massivement plus nombreux à la choisir. D'autre part, la distribution des fruits, légumes et lait hors repas est éligible à des produits SIQO comme hors SIQO. En revanche, les produits laitiers sont peu distribués et majoritairement sur la déclinaison déjeuner où seuls les produits SIQO ou bien issus du lait de chèvre et/ou du lait de brebis et/ou du lait de bufflonne sont éligibles²².

Tableau 10 : Catégories de produits par type de déclinaison (2019-2022)

Matin	Fruits et Légumes		Lait		Autres Produits laitiers	
Période	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2019-2020	7	16				
2020-2021	144	400				
2021-2022*	92	270				
Goûter	Fruits et Légumes		Lait		Autres Produits laitiers	
Période	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2019-2020						
2020-2021	115	264	2	2		

²² Décision INTV-RMPS-2017-63 du 10 octobre 2017. Appliquée le 10 octobre 2017.

2021-2022*	111	506	1	1		
Déjeuner	Fruits et Légumes		Lait		Autres Produits laitiers	
Période	Quantité (tonnes)	Montant (k€)	Quantité Lait (kl)	Montant (k€)	Quantité (tonnes)	Montant (k€)
2019-2020	303	245	4	3	123	188
2020-2021	812	1 250	4	4	311	777
2021-2022*	895	1 472	3	3	367	1 008

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

D'après le tableau ci-dessus sur les types de déclinaisons entre 2019 et 2022, le midi est le moment qui enregistre la plus grande quantité de produits distribués avec majoritairement les fruits et légumes, suivis des produits laitiers. Mais si la catégorie « autres produits laitiers » (fromages) se caractérise par une distribution forte en volume et en montants de paiement au moment de midi, ceux relatifs à la distribution de lait liquide sont très faibles.

Le lait est très peu distribué entre 2019-2020 et 2021-2022 et seulement sur la déclinaison goûter et midi alors qu'il est autorisé et même encouragé par la stratégie pour la déclinaison du matin auprès des élèves de collèges de REP ou REP+ de métropole et établissements secondaires d'Outre-Mer. Il semble ne plus faire partie des menus des cantines scolaires (ou alors c'est très rare). La suppression des distributions pendant les récréations (sur le temps scolaire) à partir de 2019 et le recentrage des moments de distribution sur la déclinaison de midi pourraient expliquer cette faible distribution du lait entre 2019 et 2022 car auparavant il était surtout distribué en dehors des repas. L'objectif de distribution du lait le matin n'est pas atteint.

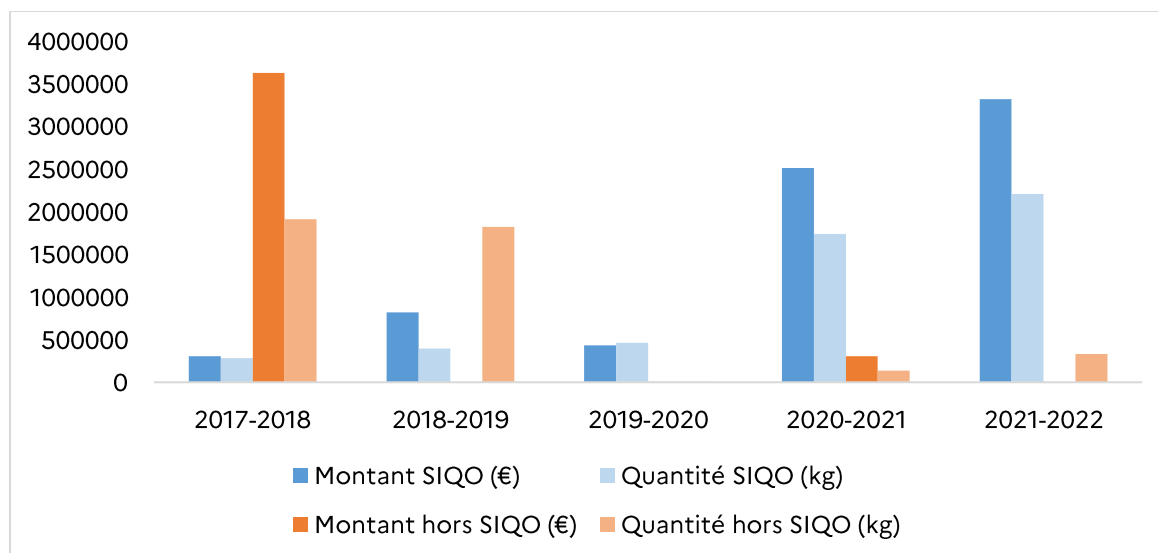
La réintroduction du goûter à la sortie des élèves en fin d'année scolaire 2019-2020 dans le but de promouvoir la distribution du lait et des fruits ne semble pas être adaptée au moment de distribution du lait (raison de faisabilité et habitudes de consommation des élèves, types de produits). La distribution au goûter ne concerne que majoritairement les fruits.

Les produits SIQO sont majoritairement distribués depuis 2019

Un accent particulier est mis sur la distribution des produits sous SIQO auprès des élèves bénéficiaires dans le cadre du programme. En 2018, cette stratégie est renforcée par la loi EGalim dont l'un des objectifs vise à « favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, comprenant 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques pour les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public à partir de 2022 ». Sur la période 2017 à 2022, les produits SIQO peuvent être distribués pour chaque déclinaison et pour tous types de produits. Ils sont obligatoires pour le midi depuis 2017. La communication autour d'EGalim a permis le développement de la distribution de produits SIQO le midi, d'où l'augmentation de l'utilisation de cette déclinaison. A noter que les dispositions de la loi EGalim sont de nature incitative et présentent un caractère faiblement normatif : elles ne sont assorties ni de contrôles, ni de sanctions.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la consommation des produits SIQO entre 2017 et 2022 ainsi que les montants payés. Les produits distribués sous SIQO sont peu nombreux entre 2017 et 2019 (entre 10 et 20% en quantité) et à partir de 2019 ils représentent plus de 85% des produits distribués. C'est cohérent avec ce qui a été analysé précédemment : le midi est à plus de 85% la déclinaison choisie par les gestionnaires qui sont fortement incités à distribuer des produits sous SIQO à ce moment. Les montants payés pour la distribution des produits sous SIQO suivent les mêmes tendances, c'est à dire qu'ils représentent une petite part entre 2017 et 2019 et une grande part en hausse entre 2019 et 2022.

Figure 19 : Évolution quantité et montant des produits SIQO et hors SIQO



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

En résumé, la mesure fruits et légumes est majoritairement mise en œuvre dans le cadre du programme LFE que ce soit en nombre de gestionnaires et en montants payés entre 2017-2022.

Les modifications apportées au programme en 2019 ont eu des effets divers sur le programme :

- Une efficacité dans l'augmentation de la part du nombre (+7%) de gestionnaires qui mettent en œuvre les deux mesures et des montants payés (x7) suite à la mutualisation des demandes de paiement pour les deux volets ;
- Le changement des priorités en matière de déclinaison : la stratégie de priorisation de distribution sur le midi a eu comme effet une augmentation du nombre de gestionnaires qui mettent en œuvre le programme sur le midi alors qu'ils étaient peu nombreux à le faire avant 2019. Parallèlement, la suppression des moments de récréation comme temps de distribution²³ avec les nouvelles déclinaisons a contribué à abaisser les quantités de lait liquide distribué puisque n'étant pas adapté au moment de distribution du midi, et dans un contexte où les élèves n'ont que peu l'habitude de boire du lait liquide nature ;
- L'accent mis sur la distribution des produits SIQO le midi a permis d'augmenter la consommation de produits de qualité dans la restauration collective, ce qui est cohérent et souhaité dans le cadre de la politique de l'alimentation.

²³ Valable jusqu'en mars 2021.

4.7. Mise en œuvre des mesures éducatives

Depuis la rentrée 2017-2018, dans le cadre du règlement européen (UE) 2016/791 du 11 mai 2016, les programmes européens distincts « un fruit pour la récré » et « lait à l'école » ont évolué vers un unique programme harmonisé de distribution de fruits et légumes, de lait et produits laitiers dans les établissements scolaires, et les distributions doivent être accompagnées de « mesures éducatives d'accompagnement ».

La non-réalisation de cette mesure rend la demande d'aide inéligible. L'objectif de l'accompagnement pédagogique est de faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles, en particulier sous signe de qualité. En outre, un autre objectif est de promouvoir les comportements alimentaires plus sains.

En France, les mesures éducatives sont établies en lien avec les recommandations de consommation du Programme National de Nutrition Santé (PNNS). Les modalités de mise en œuvre de ces mesures éducatives ont évolué entre les périodes 2017-2019 et 2019-2022 pour tenir compte de l'évaluation menée en 2019 et notamment du retour des gestionnaires (enquête de Quadrant Conseil en 2020).

Entre 2017 et 2019, cette action obligatoire devait être conduite au moins une fois par période au moment des distributions des produits avec une liberté totale de choix de la mesure par le gestionnaire. À ce titre, différents dispositifs (outils) ont été mis à la disposition des enfants et des enseignants afin d'assurer la réalisation de cet accompagnement, qui peut être réalisé par l'enseignant, un animateur de la collectivité ou une structure externe. Différentes activités pouvaient être conduites telles que :

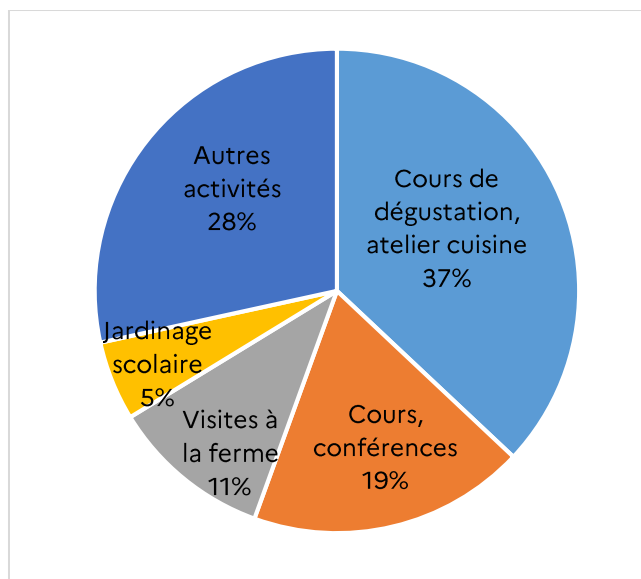
- Les interventions dans l'établissement scolaire de prestataires extérieurs pour des ateliers sensoriels ou culinaires, des activités ludo-pédagogiques ou des conférences ;
- L'utilisation de matériel pour les ateliers ludo-pédagogiques (ateliers créatifs, gestion d'un potager, compostage...) ;
- L'organisation de sorties pédagogiques (visites d'exploitations agricoles et autres lieux liés aux filières agricoles des produits distribués, rencontres avec un professionnel...).

Les actions éducatives sur la période 2017/2019 ont été remboursées, sur justificatifs, sur la base d'un forfait mais beaucoup de gestionnaires ont déclaré conduire dans leur quasi-totalité les mesures éducatives sur fonds propres ou via d'autres initiatives d'éducation à l'alimentation qu'ils déploient dans l'établissement (Source : enquête Quadrant Conseil 2019/20).

Les principales difficultés rencontrées par les gestionnaires tiennent à la fourniture des justificatifs concernant les mesures éducatives mises en place. Aussi, ce constat a conduit à revoir fondamentalement le type de mesures éducatives obligatoires à mettre en œuvre, afin de limiter le risque de non-paiement pour les gestionnaires.

La figure ci-dessus montre qu'une partie importante des élèves ont participé aux actions de cours de dégustation et atelier de cuisine entre 2017-2019.

Figure 20 : Nombre total d'élèves par type de mesure éducatives (2017-2019)



Source : Données ISAMM (2017-2019), Traitement FranceAgriMer/UEval

Les simplifications apportées au programme à partir de 2019-2020 ont aussi consisté à modifier les mesures en les resserrant autour d'outils simples. Ainsi, à partir de la rentrée 2019/2020, un support pédagogique (set de table) a été proposé par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, en concertation avec les ministères chargés de la Santé et de l'Éducation nationale. Cet outil, disponible sur le site du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, est adapté à chaque niveau scolaire, et décliné pour les territoires d'Outre-mer. Il est mis à la disposition des écoles. Le kit pédagogique de L'Union Européenne est par ailleurs proposé pour les élèves du secondaire. Ces outils ont été complétés à la rentrée scolaire 2021-2022 par des supports vidéo compatibles avec les enseignements à l'alimentation de l'Éducation nationale, également réalisés en concertation avec les ministères chargés de la Santé et de l'Éducation nationale, disponibles également sur le site du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. Afin de respecter cette obligation, les demandeurs d'aide sont tenus d'utiliser au moins un des supports disponibles sur le site Internet du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. La preuve de la mise en place d'un de ces outils restait alors obligatoire.

D'après les résultats de l'enquête menée en 2022 par l'unité Évaluation, une grande majorité (76%) des gestionnaires trouve le concept de mesures éducatives pertinent.

90% des gestionnaires enquêtés utilisent la mesure mise à disposition par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation sur son site Internet. 42% utilisent le support vidéo et 48% les sets de table. Selon le type de déclinaisons, pendant le goûter et le repas de midi, ce sont les sets de table qui sont les plus utilisés comme mesure éducative (48% des dispositifs pour la déclinaison midi et pour le goûter). Les vidéos suivent de très près (40% des dispositifs pour le midi et 46 % pour le goûter). Le matin à l'arrivée des élèves la mesure éducative la plus mise en place est les vidéos (54 %)

Durant la programmation 2017-2022, la part des dépenses du programme consacrées aux mesures éducatives est faible (en dessous de 8%) et ne représente même pas 1% pour les deux dernières années comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Dépenses annuelles consacrées aux mesures éducatives²⁴ et part dans le total de l'enveloppe du programme sur la période

Période	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022*
Dépenses annuelles pour les mesures éducatives (HT€)	109 829	310 574	23 031	2 498	0
Part des dépenses annuelles pour les mesures éducatives dans le total	4%	8%	4%	0,01%	0,0%

Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval.

*Données en fin d'année 2022

La baisse de la part de l'enveloppe consacrée aux mesures éducatives entre 2017 et 2022 s'explique par les simplifications apportées au programme. Depuis la rentrée 2019-2020, les gestionnaires n'ont plus à concevoir des mesures éducatives liées au programme, et donc n'ont plus besoin d'en demander le remboursement. Celles-ci sont à la charge du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation qui a créé les supports (sets de table²⁵ et vidéos), mis à disposition des établissements sur son site internet. Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, la mesure prend en compte les enseignements à l'alimentation en tant que mesure éducative obligatoire (cette disposition est permise désormais par la réglementation européenne), permettant de ne plus apporter pour les bénéficiaires la preuve de réalisation. De ce fait, les gestionnaires du programme n'ont plus de risque de rejet de leur dossier lié à la mesure éducative, ce qui était un objectif de simplification.

Des études européennes menées dans le cadre du programme ont montré l'importance de la réalisation des mesures éducation dans l'atteinte des objectifs du programme. D'après les résultats obtenus dans l'étude sur la mise en œuvre du programme scolaire de l'Union Européenne pour les fruits, légumes et produits laitiers menée par l'European Parliamentary Research Service (EPRS)²⁶, « les mesures éducatives ont été perçues comme l'aspect le plus pertinent du programme pour augmenter la consommation d'aliments sains à long terme ». Il a même été précisé « l'ajout de mesures d'éducation et d'information obligatoires dans le régime actuel, telles que des leçons, des visites d'exploitations, des visites d'écoles, etc., les jardins, les ateliers de dégustation et de cuisine, contribuent également à renforcer la réalisation des objectifs ». Ainsi, malgré les difficultés de mise en œuvre de la mesure éducative avant 2019, les outils d'accompagnement proposés étaient pertinents, mais difficiles à justifier. Les outils proposés ensuite sont moins variés, en restant toutefois conçus pour être adaptés aux cibles (par niveau) et au région (métropole ou DROM) et ils ont permis de réduire les non-paiements.

²⁴ Ne sont pas comptabilisées sur ce tableau les dépenses de publicité

²⁵ L'impression des sets est affectée au budget « publicité communication » du programme et pas au budget « mesures éducatives »

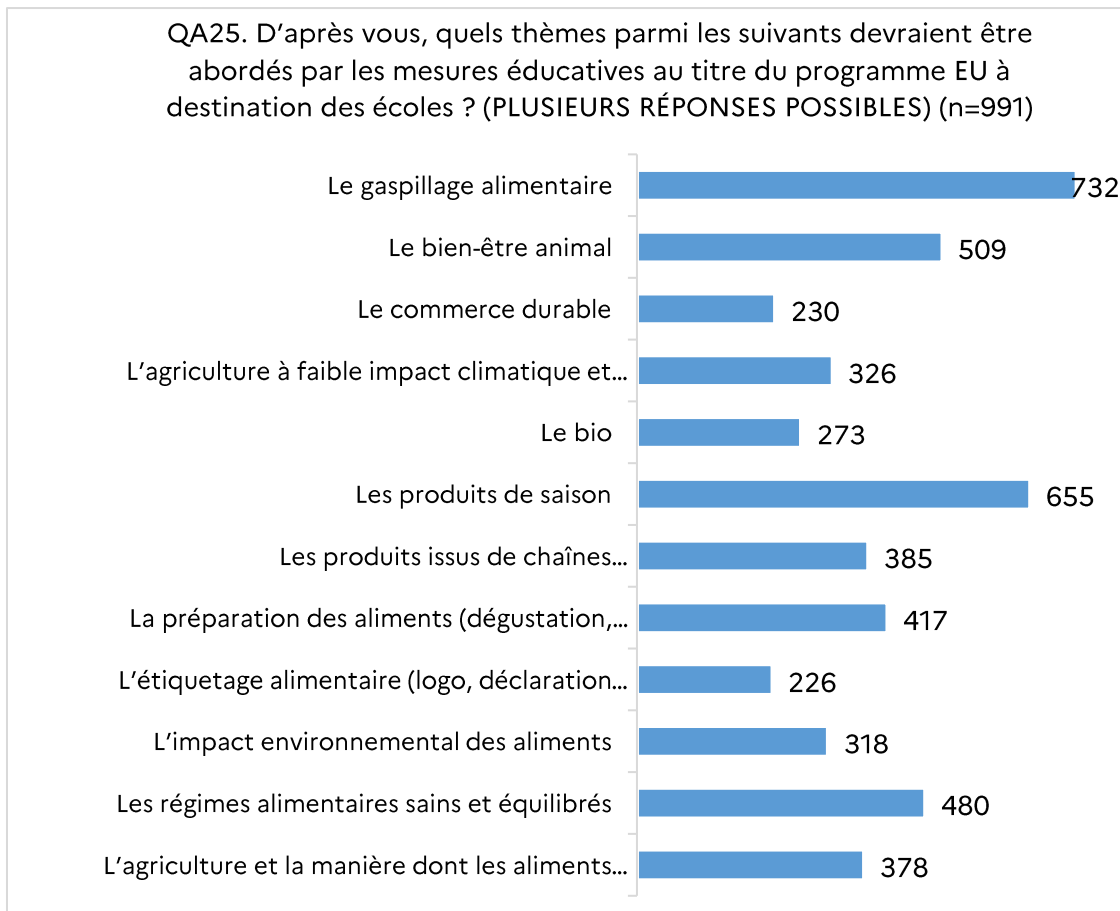
²⁶ Les sources données pour cette étude ont été multiples :

- Sources secondaires : stratégies nationales, rapports de suivi des Etats membres, résultats de l'Eurobaromètre spécial de juin 2020 "Les Européens, l'agriculture et la PAC"
- Sources primaires : enquête sur les écoles avec plus de 14 000 contributions individuelles d'écoles de tous les États membres, enquête auprès des autorités nationales et régionales de 13 Etats membres, avis des parties prenantes sur la mise en œuvre du dispositif dans la pratique

Cette étude a d'ailleurs permis de révéler que certaines parties prenantes souhaitent renforcer ces mesures éducatives en demandant qu'une part minimale du budget leur soit obligatoirement allouée. Si cette suggestion venait à être mise en place, la France devrait revoir sa déclinaison des mesures éducatives. Dans le cadre du programme scolaire habituel, des activités sur l'alimentation saine et de qualité sont déjà mises en place, il serait alors intéressant d'étudier la possibilité de les valider comme mesures éducatives du programme et de ce fait, qu'elles soient financées par celui-ci.

D'après l'Eurobaromètre spécial SP520 Les Européens, l'agriculture et la PAC²⁷, les mesures éducatives devraient porter sur les thèmes suivants :

Figure 21 : résultats des thèmes qui devraient être abordés par les mesures éducatives



Source : Données de l'Eurobaromètre spécial SP520 Les Européens, l'agriculture et la PAC - Traitement FranceAgriMer/UEval.

Le dispositif des mesures éducatives d'accompagnement a connu trois temps de mise en œuvre sur la programmation 2017/2022 :

- Premier temps de 2017 à la rentrée scolaire 2019 : les mesures étaient libres et remboursées sur forfait, avec justificatifs de dépenses mais les gestionnaires pouvaient aussi ne pas demander d'aide pour la réalisation de la mesure éducative. Dans tous les cas, il fallait justifier la réalisation d'une mesure éducative, aidée ou non. Ce système a entraîné de nombreux refus de paiement qui concernaient alors l'intégralité du dossier de demande d'aide, les

²⁷ https://data.europa.eu/data/datasets/s2665_97_1_sp520_eng?locale=fr

gestionnaires n'étant pas assez vigilants quant aux justificatifs à fournir, et les mesures mises en œuvre n'étant pas toujours appropriées au programme ;

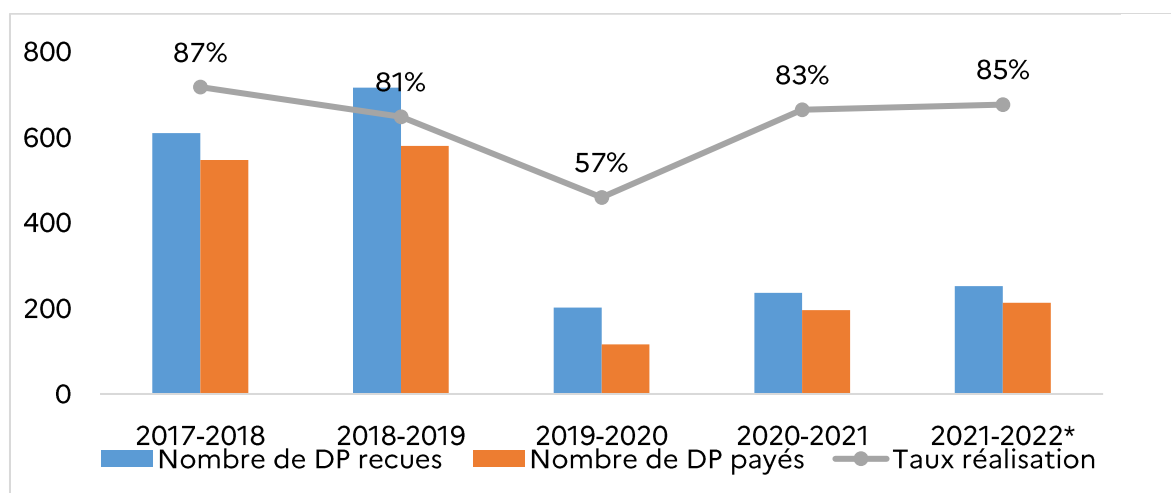
- Deuxième temps de la rentrée 2019 à la rentrée 2022 : le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation a créé des supports pour tous les niveaux, et déclinés pour la métropole et l'Outre-mer. Ces supports sont devenus les outils obligatoires comme mesure éducative. Ainsi, ce n'était plus les gestionnaires qui demandaient l'aide sur l'enveloppe dédiée du programme, mais le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les refus de paiement ont fortement baissé, la réalisation de la mesure éducative étant beaucoup plus simple à mettre en œuvre, avec des justificatifs de mise en place plus facile à fournir ;
- à partir de la rentrée 2022/23, l'enseignement à l'alimentation dans les programmes scolaires est devenu suffisant comme justification de la mise en œuvre de la mesure éducative, en application de la nouvelle réglementation européenne. Cette mesure n'est donc plus bloquante pour les gestionnaires et la mesure éducative obligatoire reste bien mise en place pour les enfants, via leur programme scolaire obligatoire.

4.8. Taux de réalisation du programme

Le taux de réalisation du programme est le rapport entre les montants payés et les montants d'aides demandés lors de la demande de paiement. Ce taux permet d'évaluer l'efficacité et l'efficience du programme dans la réalisation des distributions des produits et la qualité des dossiers d'aide déposés.

À noter qu'une distribution peut avoir eu lieu mais ne pas donner lieu à un paiement dans le cadre du programme. La figure ci-dessous montre l'évolution des taux de réalisation en nombre de demandes de paiement entre 2017-2022. Ce taux est assez élevé bien que perfectible car supérieur à 80%, à l'exception de l'année 2019-2020 pour des raisons évidentes.

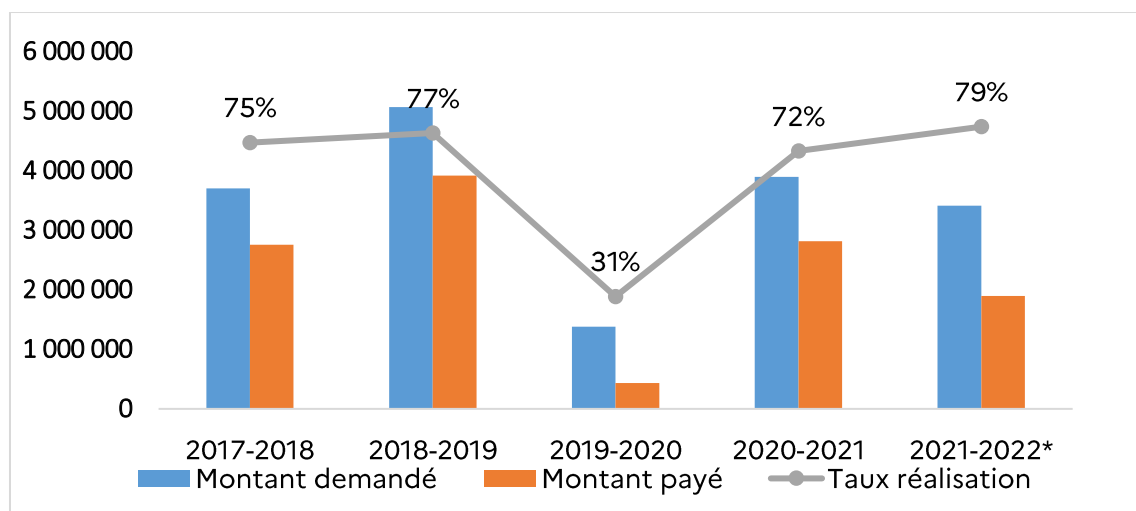
Figure 22 : Évolution du taux de réalisation en nombre de DP



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022.

D'après la figure ci-dessous, le taux de réalisation en montant est en hausse de +2 pts entre 2017 et 2019, puis baisse en 2019-2020 en lien avec la crise sanitaire. Ce taux est en hausse depuis 2019 et atteint 79% en 2021-2022 (le meilleur taux enregistré sur la programmation), ce qui peut être considéré comme élevé, même si des marges de progrès persistent.

Figure 23 : Évolution du taux de réalisation en montant



Source : Données de gestion de l'aide (2017-2022), Traitement FranceAgriMer/Ueval. *Données en fin de période 2 (mi-avril) de l'année 2021-2022

Ces taux illustrent une certaine efficacité dans la gestion du programme : hormis l'année 2019-2020, les autres années présentent des taux de réalisation à plus de 70% aussi bien en nombre de dossiers que de montants.

Le taux de réalisation en montant oscille entre 70 et 80% sur la période alors qu'il est supérieur en termes de nombre de gestionnaires, à l'exception de l'année 2019-2020. Selon les gestionnaires enquêtés en 2022 par l'unité Evaluation de FAM, cette différence est liée à : une gestion administrative chronophage, des modalités de mise en œuvre non incitatives, des refus de paiements.

Focus sur le fonctionnement du programme dans les Départements et Régions d'Outre-Mer

Le programme européen de distribution de lait, fruits et légumes à l'école en France est mis en œuvre dans les territoires métropolitains et ultra-marins. En Outre-Mer, la mise en œuvre du programme revêt un intérêt particulier. Ce sont des territoires marqués par des habitudes alimentaires spécifiques et inégales avec la métropole. D'après le rapport de Quadrant Conseil²⁸, ils sont caractérisés par des habitudes alimentaires en transition se traduisant par une importante consommation des produits importés, un taux de pauvreté plus important qu'en métropole et des prix des denrées alimentaires élevés couplés à une faible production locale. Aussi, la consommation de produits laitiers et de fruits et légumes est moindre par rapport à la métropole. Ces pratiques alimentaires engendrent une prévalence de maladies chroniques telles que l'obésité chez les enfants et le diabète constituant un vrai enjeu alimentaire.

En outre, l'organisation de la restauration scolaire est très inégale sur les différents territoires avec un déploiement très organisé par exemple à la Réunion mais très limité à Mayotte. Dans les DROM, la production de produits laitiers est restreinte. L'objectif du PLFE de promouvoir une alimentation saine par l'augmentation en quantité et en qualité de la consommation des

²⁸ « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-Mer », sous la direction de Caroline Méjean. 2020. La Direction générale de la Santé a confié à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) la réalisation d'une expertise scientifique collective sur l'état nutritionnel et l'alimentation des populations ultramarines, afin d'envisager une déclinaison particulière du Plan national Nutrition Santé dans les Outre-mer. Le périmètre de l'expertise englobe la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion.

fruits et produits laitiers répond à cet enjeu dans les Outre-mer. Aussi, le programme dans sa nouvelle stratégie de 2019 cible spécifiquement les collèges et lycées dans les DROM avec la déclinaison matinale afin de lutter contre la pauvreté et d'augmenter la réussite scolaire des élèves offrant une collation aux élèves.

Sur la période de 2017-2022, le programme connaît une bonne dynamique avec des situations hétérogènes d'un territoire à l'autre. Entre 2017-2019 et 2020-2022, le nombre de gestionnaires a considérablement augmenté (x7) et des montants payés ont triplé sur la même période. Les DROM représentent 7% du nombre total de gestionnaires sur les 5 ans et cumulent 11% du montant payé sur la période 2017-2022 alors même que leur population ne représente que 3% de la population française totale concernée par le PLFE (c'est-à-dire sans les Collectivités d'Outre-Mer).

Hormis la Réunion, tous les autres départements d'Outre-mer présentent des hausses importantes en nombre de gestionnaires, la Martinique (x22,5), la Guadeloupe (x8) et la Guyane (x4) avec des hausses importantes en montants payés respectivement x48, x41 et x8. Les élèves participent beaucoup plus au programme dans ces territoires avec des fortes progressions de taux de participation entre 2017 et 2022 à la Martinique (+45pts), la Guyane (+13pts) et la Guadeloupe (+15pts). Le programme est en arrêt à la Réunion depuis 2019, alors que, pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019, il s'agissait du territoire d'Outre-Mer le plus dynamique. Cet arrêt du programme à la Réunion s'explique par la suppression de la possibilité de mettre en œuvre le programme lors de « collations ». À noter que cette suppression suit les recommandations de l'Agence Régionale de Santé, qui sont elles-mêmes conformes au rapport de l'ANSES, qui recommande d'éviter le grignotage coupe-faim d'avant le repas de midi.²⁹

Les fruits sont les produits distribués majoritairement dans les DROM. Le lait liquide est très peu distribué entre 2017-2019, et ne l'est plus depuis 2019. Les autres produits laitiers tels que le fromage, ou le yaourt, ne sont pas distribués. D'après les entretiens conduits par Quadrant Conseil auprès de certains gestionnaires, les raisons de la distribution majoritaire de fruits tiennent au fait que la production locale de lait est réduite. Ainsi, ce type de produits ne correspond donc pas aux habitudes alimentaires locales. Par ailleurs, la distribution de légumes n'est pas jugée pertinente, du fait de l'impossibilité de les cuisiner avec du sel, des épices, ou de la matière grasse ; ceux-ci sont donc très peu consommés, ce qui engendrerait un gaspillage alimentaire.

Dans les DROM, depuis 2019, les gestionnaires adoptent pour plus de 80% la déclinaison matinale, cette évolution est essentiellement liée à la réforme de 2019 qui autorise l'ensemble des lycées et collèges des DROM à proposer la déclinaison matinale.

Le programme fonctionne bien sur le plan quantitatif dans la plupart des DROM mais pour des raisons différentes et spécifiques aux méthodes d'organisation locales. Néanmoins, une étude de cas réalisée par Quadrant Conseil en 2018 révélait que la mise en œuvre du programme était confrontée à de nombreuses contraintes dont le manque d'une production locale, pour répondre à une distribution régulière de produits sous SIQO, une procédure de demande de paiement difficile, une difficulté à réaliser les mesures éducatives d'accompagnement qui étaient jugées non adaptées aux territoires, et difficiles à déployer. À noter que cette dernière contrainte concernant la mesure pédagogique, a été levée déjà à partir de la rentrée scolaire 2019 où les outils conçus par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation présentaient une version spécifique aux DROM et en 2022/23, avec la suppression des preuves

²⁹ ANSES, Etude individuelle nationale de consommations alimentaires 3 (INCA 3). Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise collective (juin 2017).

de la mise en œuvre de toute mesure éducative obligatoire spécifique au bénéfice des seuls référentiels pédagogiques d'éducation à l'alimentation.

Dans les DROM, un enjeu particulier, par ailleurs prévu dans la stratégie nationale notifiée, réside dans la volonté de diffuser auprès des publics ciblés des produits RUP. Cependant s'est posé le problème de la justification des forfaits à établir sur ces produits RUP puisqu'il n'existe pas de données de suivi sur le prix de ces produits.

4.9. Communication et information sur le programme

Il convient de noter que, en application de la réglementation européenne, les actions de communication, d'information et de publicité relatives au programme peuvent être éligibles à l'aide européenne dans la limite de 10% de l'enveloppe totale de chaque État membre. Ce budget doit toutefois être au préalable avancé sur crédits nationaux pour financer des actions de communication.

Les initiatives de communication françaises ont visé à :

- faire connaître le programme auprès des bénéficiaires actuels (information et compréhension des simplifications apportées) ;
- encourager de nouvelles collectivités à adhérer au programme.

Les initiatives de communication ont principalement ciblé les collectivités qui mettent en œuvre les distributions et sont les bénéficiaires des aides du programme. Mais les cibles de la communication peuvent toutefois concerner :

- les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et les Préfets ;
- les organisations représentant les collectivités locales (ARF, ADF, AMF, ...) ;
- les établissements scolaires (établissements publics et privés sous contrat avec l'Éducation nationale et du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation) ;
- les recteurs d'académie (via le Ministère de l'Éducation Nationale) ;
- les sociétés de restauration collective (gestion directe, gestion concédée...) ;
- les autres parties prenantes au programme : parents d'élèves, communautés éducatives, professionnels de l'alimentation... ;
- les représentants professionnels de la production, de la restauration collective, commercialisation et distribution, les interprofessions ;
- les services déconcentrés de l'État, en particulier les DRAAF.

À partir de la rentrée scolaire 2019/2020, la version française du dispositif a évolué pour mettre en place des modalités simplifiées dont l'objectif principal était d'augmenter l'adhésion au programme et le nombre d'élèves bénéficiaires. Afin de faire connaître et de déployer ce nouveau dispositif, les équipes de la DGPE et de la DGAL, copilotes du programme, et de la DGER, en lien avec la DICOM, ont élaboré un nouveau plan de communication déployé à partir de septembre 2019.

A partir de la troisième période de 2019/2020, il s'agissait principalement d'informer les parties prenantes de la mise en place de la nouvelle déclinaison sur le temps périscolaire de l'après-midi. De nouvelles actions de communications se révélaient ainsi nécessaires pour informer les différentes parties prenantes des modifications apportées. Les outils de communication issus du plan de communication 2019 déjà réalisés ont été réactualisés avec les ajouts nécessaires à l'annonce de cette déclinaison.

Depuis 2019, la France a également pris une série d'initiatives pour simplifier la mise en œuvre du programme dans le respect de la stratégie française publiée par la Commission et de la réglementation européenne. Il était donc de la même façon nécessaire d'informer les parties prenantes qui connaissaient déjà le programme sur ces modifications et de les accompagner pour ceux déjà engagés par des initiatives de communication adaptées. Ces initiatives étaient également l'occasion de dynamiser le déploiement du programme grâce à une communication positive.

Outre la mise en œuvre perturbée du programme durant les années 2019-2020, la pandémie a fortement impacté les démarches de communication et de publicité sur le programme dans sa déclinaison française. De ce fait, cette phase a donné lieu à un faible nombre d'actions de communication face à la fermeture des établissements scolaires et de difficultés de gestion et de présence du personnel dans les établissements scolaires.

Les années 2021-2022 ont donc permis une reprise des actions de communication sur le programme.

L'enjeu d'un renforcement de la communication sur le programme reste essentiel toutefois. Les parties prenantes montrent un intérêt croissant pour le programme, la recherche de solutions pour une mise en œuvre plus efficace et la réduction de la charge administrative pour les structures bénéficiaires des aides du programme, et le choix des produits distribués aux enfants. Elles montrent également un intérêt croissant à participer à la communication sur le programme et à la diffusion des bonnes pratiques.

Parmi les actions de communications réalisées, outre l'obligation d'affichage dans les établissements mettant en œuvre le programme, certaines ont été ciblées sur des publics particuliers (voir ci-dessous), à vocation d'être opérationnelles avant les rentrées scolaires pour permettre l'anticipation par les collectivités de leur participation au programme :

- Création et actualisation des supports de communication de présentation du programme adaptés aux objectifs et aux différents publics ;
- o pour le grand public et de futurs bénéficiaires : flyers de présentation du programme, notices de présentation et/ou fiches didactiques, pages Internet du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation) ;
- o pour les collectivités, les fournisseurs : les mêmes pages mais aussi le site de FranceAgriMer ou via l'outil numérique d'accompagnement des acteurs de la restauration collective pour proposer une alimentation de qualité, saine et durable« ma-cantine.agriculture.gouv.fr », des articles web ciblés ou diffusés par les têtes de réseaux des professionnels au niveau national (par leurs moyens de communication habituels tels que newsletters, revues, listes de diffusion...), des fiches didactiques explicitant en détail les modalités pratiques de mise en œuvre du programme et de la demande d'aide, des webinaires co-organisés avec la structure de formation nationale le CNFPT etc.) ;
- o Pour les établissements d'enseignement, mise à disposition, à télécharger sur le site du Ministère chargé de l'agriculture, de l'affiche au format A3 relative au programme, à destination notamment des élèves et des parents d'élèves (obligation européenne d'affichage à l'entrée principale de l'établissement durant la période de mise en œuvre). En outre, les produits distribués dans le cadre du programme durant le déjeuner du midi doivent être identifiés sur les menus de la cantine servant à l'information des élèves et des parents ;
- Organisation de réunions bilatérales des services du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation avec les parties prenantes pour mieux connaître leurs attentes et voir comment

elles peuvent également s'impliquer dans la communication sur le programme (AMF, CNIEL, Interfel, Agence Bio, Agores, Restau'Co, ...);

- Organisation de webinaires par l'organisme payeur FranceAgriMer à destination principalement des collectivités et des fournisseurs (sessions de découverte pour les collectivités souhaitant mettre en place le programme et intermédiaires pour celles impliquées dans sa mise en œuvre);
- Organisation de webinaires par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation à destination des services déconcentrés en DRAAF/DAAF et webinaires par ces services déconcentrés auprès des collectivités de leur territoire;
- Communication et présentations du programme lors des sessions des Comités Régionaux de l'Alimentation (CRALIM) et du Conseil National de la Restauration Collective (CNRC);
- Organisation et participation des services du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation à différents événements : salon des maires de France et des collectivités locales, salon de la restauration collective à Paris, Salon international de l'agriculture;
- Organisation plus fréquente depuis 2021 du comité de pilotage (COFIL) du programme réunissant toutes les parties prenantes permettant de présenter les bilans du programme sur l'année scolaire en cours et précédente, et d'échanger sur les actions de mise en œuvre et de communication engagées.

L'enjeu de la communication reste essentiel. Les difficultés du programme avant la réforme de 2019/2020 ont impacté l'image du programme : de nombreux gestionnaires ont arrêté le programme et communiquaient de façon négative sur celui-ci, limitant la motivation d'éventuels nouveaux bénéficiaires (lourdeurs administratives, fréquences trop contraignantes, réalisation des mesures éducatives à justifier...). La situation sanitaire liée au Covid-19 (confinements) a également augmenté les difficultés de mise en œuvre du programme. Des améliorations ont été mises en place en réponse à ces difficultés depuis 2019/2020 et la communication a été renforcée par la suite. Cependant, de nombreux gestionnaires témoignent encore à ce jour n'être pas au courant des modifications de mise en œuvre (notamment les distributions possibles au goûter depuis 2020) et des simplifications administratives mises en place. L'enjeu de la communication est d'enrayer l'image négative du programme qui précédait les dernières simplifications apportées depuis 2019 au programme afin que les actuels bénéficiaires en deviennent ambassadeurs et communiquent positivement sur celui-ci.

La communication reste à ce jour essentiellement portée par les autorités nationales et ne bénéficie pas encore d'une visibilité suffisante. Le lien du programme avec la stratégie générale d'éducation à l'alimentation ou de lutte contre la précarité alimentaire reste par ailleurs encore insuffisant aujourd'hui, même si le ministère chargé de l'Éducation Nationale a informé à la rentrée scolaire 2022/2023 par courriel officiel de rentrée tous les recteurs sur ce programme.

L'appui des DRAAF sur la communication aux gestionnaires, sur la connaissance et pour la mise en place du programme est un enjeu afin d'augmenter l'adhésion. L'appui des têtes de réseaux des professionnels au niveau national peut permettre également d'atteindre les structures régionales par leurs propres voies de communication.

Dans tous les cas, la communication revêt un caractère essentiel pour l'adhésion au programme. Cette communication positive renforcée sur 2021 se poursuit et elle doit permettre par ailleurs, via un changement d'échelle, de confirmer la dynamique positive constatée en 2021/2022 et de massifier la mise en œuvre du programme.

Cette dynamique positive se confirme par les réponses aux questionnaires gestionnaires réalisés par FranceAgriMer.

Les réponses au questionnaire de juin 2021 réalisé par la direction des Interventions de FAM donnaient les informations suivantes. Les gestionnaires 2020-2021 déclaraient ne pas toujours comprendre le programme, ses modalités et les changements (pour 55% d'entre eux). 20 répondants sur 74 déclaraient avoir besoin d'une formation, ce que l'on peut relier à un besoin de communication, sur tout le programme ou encore, sur des déclinaisons particulières ou bien des questions relatives aux modalités de distribution. À la question « que pensez-vous de la communication avec FranceAgriMer ? », 67% des gestionnaires émettaient un jugement positif (très bien ou correcte), tandis que 33% ne la trouvaient pas satisfaisante (moyenne ou mauvaise). Un bilan positif donc, néanmoins nuancé par les réponses qualitatives à cette question qui renseigne principalement sur la difficulté d'obtenir un interlocuteur au téléphone. Les pages du site Internet (question « Qu'avez-vous consulté sur notre site Internet ? ») étaient, elles, les plus utilisées pour s'informer.

Une nouvelle enquête réalisée en juillet 2022, soit un an après, montre une dégradation de la perception des actions de communication : 45% des gestionnaires répondants trouvent la communication insuffisante, 52% pensent qu'une meilleure communication passerait par les fournisseurs (les directeurs d'établissement étant situés en deuxième position), tandis que 49% des gestionnaires répondants pensent que les interlocuteurs les plus pertinents sont les collectivités territoriales avec en deuxième position les services déconcentrés du ministère de l'Éducation Nationale. En terme de supports, les pages Web de FranceAgriMer, donc l'interface de télédéclaration du programme, sont largement utilisées (80% des 154 demandeurs de paiement 2021-2022 ayant répondu les utilisent pour trouver l'information). La part des autres supports (webinaires et vidéos du site du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, plate-forme téléphonique FAM, pages web du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation ou autres ministères ou autres gestionnaires) ne représente qu'une très faible part des utilisations déclarées des répondants pour se tenir au courant des évolutions récentes du programme.

4.10. Un suivi actif du programme par les autorités et les parties prenantes

4.10.1. Gouvernance interne au Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le programme est mis en œuvre au niveau national par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation compte tenu de la fusion des deux programmes « fruits et légumes » et « lait », qui étaient historiquement attribués à la DGPE et à la DGAL. Le programme « Fruits à la récré » relevait pour sa gestion en grande partie de la DGAL et le programme lait était quant à lui piloté par la DGPE. Afin de faciliter les travaux et les échanges, il a été décidé que le nouveau programme fusionné en 2016 soit co-piloté par la DGPE et la DGAL, en lien et en concertation avec les autres ministères et structures impliquées dans le programme. Il a été décidé en 2017 de mettre en place un co-pilotage plus approprié avec le nouveau programme, avec une clarification de la répartition des compétences apportée pour certaines missions entre les différentes directions pour en faciliter la coordination. La répartition des tâches entre les directions générales est arrêtée de la façon suivante :

- Pour la DGAL :
 - lien avec les DRAAF qui peuvent contribuer à l'animation du programme au niveau régional (Services régionaux de l'alimentation en métropole et Outre-mer), notamment en proposant des webinaires aux parties prenantes ;

- lien avec les autres ministères (Éducation nationale, Santé, Affaires sociales) et les représentants des collectivités territoriales, notamment celles qui participent au CNRC (Comité national de la restauration collective : représentants de l'Etat, de la restauration collective directe ou concédée, des fournisseurs et grossistes, des interprofessions, des syndicats agricoles, dont ceux en agriculture biologique, des associations des maires, départements, régions de France etc.) ;

- pilotage et avance de financement, avec notamment la mise en place de marchés publics ad hoc, pour la mise en place de mesures éducatives nationales (jusqu'en 2021) et de la publicité vers les établissements scolaires et pilotage et avance de financement pour les travaux sur l'évaluation française du programme.

- Pour la DGPE :

- lien avec la Commission européenne : suivi de la réglementation européenne du programme, participation aux Groupes d'experts et Comités de gestion, notifications réglementaires (en lien avec FAM), demandes d'aide française pour le programme, échanges bilatéraux avec la Commission ; suivi des évaluations et enquêtes européennes et réponses en lien pour la déclinaison française et/ou relai aux parties prenantes (eurobaromètre spécial 520/2022 de février à mars 2022, consultation publique sur le programme de la Commission de février à mai 2022, questionnaire du Parlement aux Etats-membres de juillet 2022, audition des Etats-membres et questionnaire du Comité économique et social européen au quatrième trimestre 2022, évaluation externe de la DG Agri par l'Institut de recherche PPMI jusqu'à novembre 2022, présentation des résultats à la conférence du 24 novembre « Fit for the future » par la Commission) ;

- pilotage des travaux sur la stratégie française (en lien avec DGAL) ;

- lien avec FAM du fait de la tutelle technique de l'opérateur.

D'autres travaux en lien à la communication (flyers, articles, courriers, organisations d'événements) et les travaux avec les partenaires extérieurs (organisation du COPIL, lien avec les acteurs de la restauration collective, échanges avec les représentants professionnels de métropole et de l'Outre-Mer, ...) sont également répartis entre les deux directions du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation.

En termes de communication, la mission de valorisation des actions et de la stratégie (MIVAS) à la DGAL, et la délégation à l'information et à la communication (DICOM) du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation sont associées afin de mettre en place la stratégie de communication : mise à jour de la page internet dédiée au programme ainsi que sur les réseaux sociaux, élaboration et édition des supports de communication papiers et digitaux à destination des collectivités territoriales et des bénéficiaires.

4.10.2. Implication des parties prenantes

Un comité de pilotage de suivi du programme (COPIL) transversal est mis en place (voir annexe 1). Ce comité s'est réuni pour la première fois en juin 2017 afin de valider la stratégie nationale 2017-2023. Par la suite, ce comité a été mobilisé une à deux fois par an et plus souvent sur la période récente. À ce jour, 8 COPIL ont eu lieu. Les COPIL ont pour objectif, en favorisant une approche ascendante (*bottom/up*), de dresser le bilan de la programmation écoulée, de présenter les évolutions réglementaires, d'informer sur celles-ci, de valider des ajustements dans la mise en œuvre du programme, de recueillir les difficultés de terrain ou les doléances. Le COPIL est donc un lieu de discussion et de proposition entre les services administratifs et

les opérateurs. L'instance permet également de présenter les résultats des évaluations ex ante, *in itinere* et ex post.

Afin de traiter des thématiques précises amenant à des ajustements ou des modifications du programme, un groupe de travail (GT) est également institué et réunit l'ensemble des parties prenantes. Ce GT a notamment eu lieu 2 fois en 2022 afin de travailler sur des mesures de simplification, de suppression de critères administratifs, ainsi que sur des propositions de revalorisation des forfaits d'aides.

Pour ce qui est des autres ministères concernés par le programme (chargés de la santé, de l'éducation nationale, des Outre-Mer), des contacts sont régulièrement pris depuis l'automne 2016. Ces contacts ont permis de présenter successivement les évolutions du cadre réglementaire et les différentes options envisagées. Les directions concernées de ces ministères (DGS, DGESCO, DGDOM) sont associées en amont des réunions du comité de pilotage.

Partie 5 - Réponses aux questions d'évaluation communes

La méthodologie de mise en place de l'évaluation globale a été évoquée dans la partie 3. L'étude d'impact du programme sur les élèves bénéficiaires permettant de répondre aux deux questions d'évaluation a été confiée à CREDOC et LE TERRAIN via un marché public de la DGAL en 2020.

Comme déjà évoqué en introduction, la démarche d'évaluation a été suivie régulièrement par un comité technique. Ce comité est piloté par les services du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et associe l'organisme payeur FranceAgriMer (l'unité des Interventions). L'avancée de l'évaluation est suivie également par le comité de pilotage du programme.

Le groupement CREDOC/LE TERRAIN avait à répondre aux deux questions évaluatives mentionnées dans les règlements (UE) 2017/39 et (UE) 2017/40 de la Commission européenne :

- Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits, légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants, conformément aux recommandations nationales en faveur d'une alimentation saine du groupe d'âge prévu ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires ?

En préambule, il faut noter que cette étude d'impact du programme sur les élèves est arrivée à une période délicate, la crise sanitaire liée à la Covid-19 ayant rendu particulièrement difficile le travail d'enquête auprès des élèves. En effet, l'évaluation par carnets alimentaires distribués dans les écoles était impossible. Aussi, c'est par la mise en place d'une enquête en ligne que LE TERRAIN a pu contourner le problème : une enquête par Internet a été mise en place auprès d'un échantillon d'élèves scolarisés dans des établissements scolaires bénéficiaires du programme « lait et fruits à l'école » (élèves dit « exposés ») et d'un échantillon d'élèves scolarisés dans des établissements scolaires ne participant pas au programme européen en question (élèves dit « témoins »). Cette enquête a été reproduite à l'identique sur deux périodes : au cours de l'année scolaire 2020-2021 (fin avril 2021 à début septembre 2021, phase d'enquête nommée T1) et au cours de l'année scolaire 2021-2022 (mars à début mai 2022, phase d'enquête nommée T2). Toutefois, malgré l'envoi d'un courriel aux recteurs par l'Éducation nationale et l'appui de la démarche par une lettre de recommandation du prestataire, signée par la DGAL, LE TERRAIN a essuyé des refus massifs de la part des directeurs/proviseurs d'école, dont la priorité était la mise en œuvre du protocole sanitaire lié à la Covid-19 au sein de leurs établissements.

Sur la base de ce constat, les évaluateurs ont défini un plan de sondage en nombre de classes et non en nombre d'élèves. L'objectif était de recruter 60 classes exposées au programme, ce qui correspondait à 1 500 élèves exposés (soit 38% des 4 000 demandés). Mais à l'issue de la phase d'interrogation T1, seulement 193 enfants ont rempli le questionnaire. Compte tenu de cet effectif relativement faible lors du T1, l'interrogation des enfants a été élargie à davantage de classes et de niveaux scolaires en T2 (le T1 visait principalement les classes d'entrées de niveau). Ainsi, lors de la seconde vague d'interrogation, 614 nouveaux élèves ont ainsi pu être recrutés. Parmi les 193 ayant déjà répondu à l'enquête en T1, 106 ont pu être réinterrogés en vague T2 (soit un taux de recouvrement de 55%).

Malgré tous ces aménagements, il faut noter qu'au regard du nombre peu important de réponses aux questionnaires, l'échantillon des élèves n'est pas représentatif des enfants bénéficiaires du programme sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

De plus, l'enquête ne partait pas réellement d'un T0 (enquête auprès des élèves avant la mise en place du programme dans leur établissement), car, au moment de la première vague d'interrogation des élèves (T1, à partir de fin avril 2021), le programme de distribution avait déjà été mis en place dans la plupart des écoles et établissements scolaires participants dès la rentrée scolaire en septembre 2020. Aussi, ce sont des résultats sur une année supplémentaire d'exposition au programme qui sont indiqués dans le rapport du CREDOC³⁰.

5.1. Résultats de l'impact du programme sur les élèves : augmentation de la consommation globale

Concernant l'évaluation de ce premier impact, la question évaluative est :

- Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants, conformément aux recommandations nationales en faveur d'une alimentation saine du groupe d'âge prévu ?
- Les indicateurs prévus par la réglementation sont :
 - Évolution de la consommation directe et indirecte de fruits et légumes frais chez les enfants (quantité et/ou fréquence) ;
 - Évolution de la consommation directe et indirecte de lait de consommation chez les enfants (quantité et/ou fréquence) ;
 - Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée de fruits et légumes ;
 - Évolution du pourcentage d'enfants qui respectent les recommandations des autorités nationales en matière de santé et de nutrition en ce qui concerne la consommation journalière de lait et d'autres produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu.

Concernant l'évolution de la consommation, les élèves exposés (dans l'échantillon élargi) ont, après un an d'exposition au programme, augmenté de manière significative leurs consommations des fruits et des légumes frais, celles des fruits et des légumes au global et celles des produits laitiers.

- En fréquence : comme le montre le tableau 1 ci-dessous, en moyenne et comparé à l'année précédente, le fait d'avoir bénéficié du programme de distribution permet d'augmenter les fréquences de consommation de fruits et de légumes d'environ 1,4 fois par jour (quelle que soit la forme sous laquelle les produits ont été consommés : cuits, crus, soupes, jus...), de fruits et de légumes frais d'environ 1,1 fois par jour et des produits laitiers d'environ 1,2 fois (les valeurs sont significatives avec des seuils de confiance supérieurs à 95%) ;
- En quantité : compte-tenu du lien entre fréquence de consommation et quantités consommées³¹, l'impact observé sur les fréquences de consommation s'observe également sur

³⁰ La réponse détaillée aux questions est donnée dans le rapport CREDOC de 2022, annexe 3.

³¹ Dans l'étude, la quantité consommée par l'enfant par jour est estimée en multipliant la fréquence de consommation (obtenue via le questionnaire) par la quantité consommée par jour en moyenne via l'étude CCAF.

les quantités consommées. Après une année supplémentaire d'exposition au programme, les élèves ont déclaré consommer en moyenne significativement plus de fruits et légumes frais (à raison d'environ 87 grammes supplémentaires de fruits et légumes frais consommés par jour, avec un seuil de confiance à 95%) et plus globalement plus de fruits et légumes (un peu moins de 115 grammes supplémentaires par jour, avec un seuil de confiance supérieur à 95%) et aussi plus de produits laitiers (178 grammes de produits laitiers consommés supplémentaires, avec un seuil de confiance supérieur à 95% également).

Tableau 1 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers (variable explicative : effet du programme)

Indicateur	Effet propre du programme	
	Coefficient (arrondi à 0,1 près)	Significativité
Fréquence de consommation des fruits et légumes au total	1,4	***
Quantité consommée de fruits et légumes au total	114,4	*
Fréquence de consommation de fruits et légumes frais	1,1	**
Quantité de fruits et légumes frais consommée	86,9	**
Fréquence de consommation de produits laitiers total	1,2	**
Quantité consommée produits laitiers au total	178,0	**
Fréquence produits laitiers nature sans sucre	0,6	
Quantité consommée produits laitiers nature sans sucre	91,9	*
Fréquence de consommation du lait nature	0,2	
Quantité consommée de lait nature	51,6	
Part des enfants respectant les recommandations de fruits et légumes	0,1	
Part des enfants respectant les recommandations de produits laitiers	0,0	
Part des portions de fruits et légumes frais consommées parmi les portions globales de fruits et légumes	0,0	
Part des portions de produits laitiers naturels parmi les portions de produits laitiers	0,0	

Légende : l'effet d'une année d'exposition supplémentaire au programme est significatif avec un seuil de confiance d'au moins 90% lors qu'il y a une étoile en face de la variable à expliquer et que la ligne a été surlignée en vert. Le nombre d'étoiles indique le seuil de significativité de la variable. Une étoile signifie que la variable est significative avec un seuil de confiance de 90% (* : p-valeur < 0.1) ; Deux étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 95% (** : p-valeur < 0.05) ; Trois étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 99% (***) : p-valeur < 0.01). SOURCE : CRÉDOC (2022)

Concernant l'évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée de fruits et légumes et respectant les recommandations de santé publique, l'étude ne permet pas de conclure que l'effet du programme européen soit statistiquement significatif sur les variables suivantes :

- La fréquence de consommation de produits laitiers nature sans sucre et de lait nature, ainsi que la quantité consommée de lait nature ;
- La part des enfants satisfaisant par tranche d'âge le repère de consommation de fruits et de légumes (5 portions de fruits et légumes par jour) et de produits laitiers (3 à 4 portions de produits laitiers par jour) ;
- La part de portions de fruits et légumes frais consommées parmi les portions consommées de fruits et légumes au global ;
- La part des portions de produits laitiers nature consommées parmi les portions de produits laitiers.

Résumé sur la question relative à la consommation

Après une année supplémentaire d'exposition au programme, l'échantillon des enfants issus des écoles et établissements scolaires bénéficiaires du programme européen a augmenté sa fréquence de consommation de fruits, de légumes frais et de produits laitiers de manière statistiquement significative. En moyenne, comparé à l'année précédente, les élèves ayant bénéficié du programme « lait et fruits à l'école » consomment 1,4 fois plus de fruits et légumes au global par jour, 1,1 fois plus de fruits et légumes frais par jour et 1,2 fois plus de produits laitiers par jour.

5.2. Résultats de l'impact du programme sur les élèves : contribution du programme à l'éducation des enfants à propos d'habitudes alimentaires saines

La question évaluative concernant cette deuxième mesure de l'impact du programme est : Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires saines ?

Les indicateurs prévus par la réglementation sont :

— Évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits, légumes, lait et produits laitiers, conformément aux recommandations nationales pour une alimentation saine du groupe d'âge prévu ;

— Évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation de fruits et légumes frais, de lait et de produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu.

5.2.1. Réponse à la question de l'évolution de l'attitude des enfants

Concernant l'évolution de l'attitude des enfants, dans le questionnaire destiné aux élèves, il leur était demandé d'indiquer leurs envies de changement dans la consommation de chaque produit. Les enfants devaient préciser s'ils avaient envie d'augmenter, de diminuer ou de conserver leur niveau de consommation actuel.

Tableau 2 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à l'attitude des élèves sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers (variable : effet propre du programme)

Indicateur	Effet programme	
	Coefficient (arrondi à 0,01 près)	Significativité
Préférence fruits – Plus	-0,07	
Préférence fruits – Autant	0,00	
Préférence fruits – Moins	0,07	
Préférence légumes – Plus	0,24	**
Préférence légumes – Autant	-0,19	
Préférence légumes – Moins	-0,05	
Préférence lait – Plus	0,14	
Préférence lait – Autant	-0,21	*
Préférence lait – Moins	0,08	
Préférence produits laitiers - Plus	0,05	
Préférence produits laitiers – Autant	-0,05	
Préférence produits laitiers - Moins	-0,01	

Légende : l'effet propre du programme est significatif avec un seuil de confiance d'au moins 90% lors qu'il y a une étoile en face de la variable à expliquer et que la ligne a été surlignée en vert. Le nombre d'étoiles indique le seuil de significativité de la variable. Une étoile signifie que la variable est significative avec un seuil de confiance de 90% (* : p-valeur < 0.1) ; Deux étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 95% (** : p-valeur < 0.05) ; Trois étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 99% (***) : p-valeur < 0.01). SOURCE : CRÉDOC (2022)

- Au niveau des fruits et des légumes, comme le montre le tableau 2, le programme semble avoir un effet positif sur les envies de changement de consommation des légumes des enfants qui ont été bénéficiaires pendant un an. Après une année supplémentaire d'exposition au programme, l'élève a 24% de chances en plus de répondre qu'il souhaiterait augmenter sa consommation de légumes.

Note : ce résultat est toutefois surprenant compte tenu du fait que les légumes représentent 2% des aides dans le cadre du programme. Ce changement pourrait être davantage expliqué par l'approche éducative mise en place dans les établissements que la distribution elle-même.

- Au niveau du lait, dans la mesure où ce n'est pas une consommation courante en France, notamment sur le temps du déjeuner, les réponses à la question des souhaits d'augmenter ou de diminuer sa consommation de lait ne sont pas statistiquement significatives.

Résumé concernant les attitudes

Le programme européen de distribution semble avoir un impact positif sur les attitudes des enfants interrogés dans l'étude envers les légumes. L'attitude vis-à-vis du lait nature et des produits laitiers n'est pas interprétable significativement. Il est à noter que les programmes généraux d'éducation à l'alimentation dispensés dans tous les établissements scolaires ont un impact significatif et qu'il est difficile d'isoler l'effet propre du programme sur l'augmentation des connaissances en termes d'alimentation.

5.2.2. Réponse à la question de l'évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation des denrées du programme

Le Tableau 3 révèle qu'il n'y a pas d'effet statistiquement significatif de l'exposition au programme sur les connaissances des enfants (aucune p-valeur * (*valeur-p est utilisée pour quantifier la significativité statistique d'un résultat) sous le seuil de 10%). L'évaluation montre toutefois que le niveau scolaire de l'élève a un effet significatif sur le score de connaissance.

Tableau 3 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à la connaissance des élèves sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers (variable : effet propre du programme)

Indicateur	Effet programme
	Coefficient (arrondi à 0,1 Significativité près)
Connaissance des bienfaits pour la santé	0,0
Connaissance des repères de consommation de fruits et légumes	-0,1
Connaissance des repères de consommation de produits laitiers	0,1
Elémentaire et collège - Connaissance de l'intérêt nutritionnel du produit laitier nature	-0,1
Elémentaire et collège - Connaissance des bénéfiques nutritionnels des produits	0,0
Connaissance relative à la production des produits	0,0
Score global de connaissance	0,2

Légende : l'effet propre du programme est significatif avec un seuil de confiance d'au moins 90% lors qu'il y a une étoile en face de la variable à expliquer et que la ligne a été surlignée en vert. Le nombre d'étoiles indique le seuil de significativité de la variable. Une étoile signifie que la variable est significative avec un seuil de confiance de 90% (* : p-valeur < 0.1) ; Deux étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 95% (** : p-valeur < 0.05) ; Trois étoiles signifient que la variable est significative avec un seuil de confiance de 99% (***) : p-valeur < 0.01). SOURCE : CRÉDOC (2022)

Résumé concernant les connaissances en matière d'effets bénéfiques

Il n'est pas possible de distinguer l'effet propre du programme sur les connaissances des enfants en matière de bienfaits des produits du programme sur leur santé.

5.3.- Analyse des résultats et points de vigilance

Les résultats de l'évaluation doivent être interprétés avec prudence pour les différentes raisons déjà évoquées, et plus spécifiquement aux choix méthodologiques faits, qui sont résumés ci-dessous :

- Le contexte particulier dans lequel s'est déroulée l'enquête (crise sanitaire de la Covid-19) a perturbé fortement l'administration des questionnaires. Les contraintes techniques et opérationnelles qui se sont ajoutées ont restreint l'échantillon d'élèves interrogés dans le cadre de cette évaluation. Les réponses relèvent du déclaratif ;
- La difficulté à mobiliser des effectifs d'élèves suffisants et constants dans le temps pour l'analyse a réduit la possibilité de conduire des analyses statistiques robustes et sans biais. L'échantillon n'étant pas représentatif des enfants bénéficiaires du programme sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, les résultats ne sauraient être extrapolés à l'ensemble des élèves ayant pu bénéficier de ce programme ;
- Par ailleurs, on peut relever quelques incertitudes dans la composition des groupes mobilisés comme « groupe exposé » ou bien comme « groupe témoin » au sein de l'analyse. Il est possible que certains établissements considérés comme « exposés » n'aient finalement que partiellement participé au programme notamment du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- Les écarts constatés entre les comportements réels des enfants et leurs réponses en ce qui concerne le thème de la consommation alimentaire, écarts explicités dans le rapport « comportements alimentaires déclarés versus réels : mesurer et comprendre les écarts pour améliorer l'action publique » CREDOC, rapport final 2020 ;
- Dans la mesure où les actions de la France pour sensibiliser les enfants à une alimentation saine et durable, en dehors du programme européen, sont nombreuses (obligations relatives au contenu des menus des cantines, informations concernant l'éducation alimentaire au sein des établissements scolaires, etc.), il est possible que des élèves issus du « groupe témoin » aient été sensibilisés aux enjeux de l'alimentation saine via d'autres initiatives que celles prévues dans le cadre du programme européen. Il est donc difficile de mesurer l'impact strict du programme sur le comportement des élèves puisque tous doivent être sensibilisés aux enjeux de l'alimentation saine via d'autres initiatives que celles prévues dans le cadre du programme. En particulier, des actions pour sensibiliser à respecter les recommandations du PNNS en matière de fruits et de légumes, de laitage sont fortement présentes au sein de l'école.

Partie 6 - Conclusions et recommandations

6.1. Efficacité du programme et enseignements tirés

6.1.1. Modalités de mise en œuvre

- **Type de gestionnaires**

Les gestionnaires les plus nombreux sont les communes, caisses des écoles et l'enseignement primaire qui représentent presque 60%, puis vient l'enseignement secondaire (24%). Les fournisseurs sont les gestionnaires qui touchent les plus importants montants avant 2019. Depuis 2019, ce sont les entreprises de restauration collective. L'inéligibilité des fournisseurs à partir de 2019 est une décision prise en lien avec les retours négatifs des fournisseurs qui ne souhaitent plus participer directement au programme.

Depuis 2019, les chutes observées dans certaines régions où le programme fonctionnait (Hauts-de-France, Grand-Est) sont liées à un grand groupe de fournisseurs qui a arrêté le programme. Pour la région AURA, il n'y a pas de fournisseurs ou de grandes villes qui se sont investis dans le programme, le programme est donc peu mobilisé alors que le nombre d'élèves est important. Les situations des différents Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) sont contrastées : dans certains, le programme fonctionne de façon satisfaisante avec un taux de pénétration important en raison notamment du travail de deux fournisseurs : l'un fait le travail administratif pour les lycées qui sont les bénéficiaires de l'aide et l'autre est une société de restauration collective. Dans d'autres DROM, le programme est très peu mobilisé.

Dans certaines régions, les décisions et l'implication des Agences Régionales de Santé (ARS), des services régionaux (DRAAF/DAAF) peuvent se révéler importantes pour le déploiement du programme. Dans certains DROM, le moment de distribution du matin a été soutenu et validé par les ARS.

- **Type de déclinaisons**

Le succès de la déclinaison du midi favorise l'adhésion des gestionnaires sur toutes les périodes de l'année car le repas du midi est servi tout au long de l'année : l'objectif de la stratégie 2019 est atteint avec une distribution majoritaire de produits SIQO depuis 2019.

La déclinaison matinale est peu mobilisée et on constate une faible participation des établissements par rapport à la cible. Cette situation est cependant contrastée en fonction des cibles : c'est un succès dans les DROM mais pas dans les REP/REP+ de Métropole.

La déclinaison du goûter est très peu mobilisée.

Les gestionnaires réalisent majoritairement 2 distributions hebdomadaires.

- **Type de mesure et de produits**

Les fruits et légumes sont les produits majoritairement distribués. La diminution de distribution du lait liquide observée depuis 2019 est liée à l'arrêt des distributions à la récréation du matin à 10h pour des raisons nutritionnelles. En effet, c'était notamment à ce moment que le lait liquide était distribué. Pour les autres produits laitiers, les quantités distribuées sont en augmentation chaque année depuis la réforme de 2019. Par ailleurs, cette réforme a permis la fusion de la gestion des deux mesures avec une seule demande à réaliser pour les gestionnaires. Depuis, le nombre de gestionnaires qui font les deux mesures et les montants perçus sont en constante augmentation (sur 3 années, dont la première pendant la crise sanitaire).

- **Les bénéficiaires finaux**

Les bénéficiaires finaux sont peu nombreux par rapport à la cible, en lien avec la faible participation des gestionnaires. Ainsi, peu d'établissements et d'élèves sont touchés par le programme qui est majoritairement mis en œuvre au niveau du primaire.

- **Les mesures éducatives**

Proposer une mesure éducative dans le programme est jugé pertinent mais la concrétisation de la mise en œuvre est difficile (enquête unité Evaluation FAM 2022). Ces mesures éducatives représentent moins de 5% des dépenses du programme sur la période.

Avant 2019, les mesures éducatives financées dans le cadre du programme sont jugées intéressantes mais très compliquées à payer. Sans justificatifs de réalisation valables, le dossier d'aide était rejeté même si la distribution avait bien été réalisée. En 2019, l'objectif de la réforme était de pouvoir résoudre ce problème de refus de paiement des aides à cause des mesures éducatives : il a donc été décidé de créer des sets de tables éducatifs dont la distribution pouvait être considérée comme une mesure éducative du programme. Depuis 2021-2022, il n'y a plus de financement de mesure éducative (seule leur création par l'Etat fait l'objet d'une aide européenne) et pour la dernière année scolaire du programme, à savoir 2022-2023, les éléments en lien avec l'alimentation présents dans les programmes scolaires des différents niveaux sont considérés comme une mesure pédagogique suffisante pour déclencher le paiement des distributions, comme le permet désormais la réglementation européenne.

Il y a un constat de faible impact du programme sur l'évolution des connaissances des enfants fait par le CREDOC, tenant compte du faible taux de pénétration du programme. Néanmoins il est difficile d'évaluer l'effet propre de ce programme sur les connaissances des élèves dans la mesure où de nombreuses actions en faveur de l'éducation à l'alimentation sont menées simultanément dans les écoles.

A partir de ces constats et des autres éléments du rapport, il est possible d'en tirer les conclusions suivantes (ces conclusions seront rappelées et prises en compte dans les recommandations) :

a) Le taux de participation des gestionnaires cibles au programme est-il satisfaisant au vu du nombre total de gestionnaires éligibles ? Le taux d'élèves bénéficiaires du programme est-il satisfaisant au vu du nombre total d'élèves éligibles ?

- ✓ C1.1 : le programme, fortement perturbé par la crise sanitaire de la Covid-19 au démarrage de la nouvelle stratégie, n'a pas encore atteint sa cible en termes de gestionnaires et d'enfants ;
- ✓ C1.2 : l'enveloppe allouée au programme pour la France demeure peu consommée bien que le taux de consommation de l'enveloppe française augmente depuis 2020/2021 ;
- ✓ C1.3 : les gestionnaires bénéficiaires les plus nombreux sont les communes, les caisses des écoles et l'enseignement primaire mais ceux qui touchent les plus importants montants d'aides sont les entreprises de restauration collective. Les fournisseurs de denrées alimentaires ne sont plus éligibles au programme depuis 2019 mais très peu y avaient adhéré compte tenu des contraintes. Cependant, certains participent activement, sans être bénéficiaires, en aidant les établissements scolaires dans la gestion administrative ;

- ✓ C1.4 : les bénéficiaires finaux sont majoritairement les élèves du primaire.

b) Parmi les possibilités offertes par la stratégie nationale, quelles modalités ont été retenues par les gestionnaires du programme pour sa mise en œuvre et avec quelles réalisations ? Quelle complémentarité entre les deux volets du programme ?

- ✓ C2.1 : en métropole, depuis 2019, la distribution est presque exclusivement réalisée le midi, lors du repas à la cantine. Ce moment est plus propice à la distribution pour de multiples raisons : personnels déjà présents, distribution en dehors de l'école qui ne repose donc pas sur les enseignants, repas du midi ancré dans les habitudes françaises, en accord avec les recommandations du PNNS et des agences de santé (ARS) ;
- ✓ C2.2 : le programme est mis en place sur toute l'année scolaire, en lien avec la restauration collective qui fonctionne toute l'année scolaire ;
- ✓ C3 : dans les DROM, c'est la déclinaison du matin qui fonctionne le mieux (avec l'accord des autorités de santé), en lien avec les habitudes alimentaires locales, l'absence de restauration collective dans la plupart des territoires concernés, et une organisation du temps scolaire différente. Cela dépend de quelques fournisseurs/gestionnaires qui assurent la gestion administrative ;
- ✓ C4 : le goûter est une déclinaison très peu mobilisée, en lien avec le manque de personnel et la charge administrative que cela représente (absence de locaux/matériel...) ;
- ✓ C5.1 : la fusion de la gestion des deux programmes (fruits/légumes et lait/produits laitiers) a permis une synergie entre les deux programmes. En effet, on observe une augmentation du nombre de gestionnaires qui distribuent les deux types de produits. Cette distribution des deux types de produits peut se faire facilement sur le temps du midi ;
- ✓ C5.2 : les produits les plus distribués sont les fruits frais même si la distribution des produits laitiers est en forte hausse depuis 2020. À l'inverse, le lait liquide et les légumes ne sont que peu distribués ;
- ✓ C6 : le programme a un effet levier pour accompagner la montée en gamme et la durabilité des produits distribués puisque les produits éligibles le midi doivent être sous SIQO uniquement.

c) Quels éléments freinent ou facilitent la mise en œuvre du programme pour les demandeurs d'aide ?

- ✓ C7 : pour les demandeurs d'aide, les principaux freins sont les charges de gestion qu'ils estiment disproportionnées, les contraintes fortes pour la distribution des produits (type de produits, produits distribués obligatoirement nature, conditions et moments de distribution), le référencement des fournisseurs et le seuil minimal de montant d'aide jugé trop élevé (400€ par période, sachant toutefois que le coût de gestion pour l'organisme payeur avoisine les 500€ par dossier et par période).
- ✓ C8 : les mesures éducatives ont été un réel frein à la participation au programme dans les deux premières années, notamment au niveau des justificatifs de réalisation à fournir, car leur non-

validation était une cause importante de rejet des dossiers d'aide. La proposition de mesures plus simples, élaborées par le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation (sets de table et vidéos) a déjà permis de faciliter la mise en œuvre des mesures éducatives obligatoires et leur justification. À partir de 2022-2023, le programme de l'éducation à l'alimentation est jugé conforme comme mesure éducative, ce qui facilite le dossier de demande de paiement car il n'y aura plus de preuves à fournir pour sa réalisation ;

- ✓ C9 : la TVA à la charge des gestionnaires représente un frein pour la participation au programme.

6.1.2. Gestion administrative

d) La mise en œuvre du programme est-elle efficace, au regard notamment des modalités de financement et des coûts de gestion ?

En France, un travail constant de réflexion sur des simplifications pour la mise en œuvre du programme et les charges administratives a été mené sur la période par l'organisme payeur FranceAgriMer en lien avec les services du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation (modalités de distribution, mesures éducatives, contrôles, demandes d'aide, etc.). Ainsi le programme a subi plusieurs réformes sur la période étudiée en recherchant une réduction de la charge administrative pour le rendre plus attractif. Une réforme majeure en 2019-2020 a apporté de nombreux changements. Cela complique l'évaluation de l'efficacité des modifications apportées et si elles ont atteint l'objectif recherché de simplification.

- ✓ C10 : les efforts de simplification depuis 2019 semblent avoir été efficaces et le programme rencontre davantage de succès : augmentation du nombre d'agrément, amélioration des dossiers d'aide et augmentation de la consommation de l'enveloppe d'aide, même si le taux de consommation reste encore faible ;
- ✓ C11 : le programme semble plutôt efficace (bons taux de réalisation) mais il n'est pas attractif pour les gestionnaires de petites structures demandant de petits montants d'aide (travail administratif qui mobilise beaucoup d'ETP par rapport au montant d'aide perçu, d'où le seuil de 400 € de montant d'aide par période) ;
- ✓ C12 : l'annualisation de la demande d'agrément et la fusion des modes de gestion des deux mesures avec une seule demande de paiement sont deux évolutions qui peuvent être jugées simplificatrices pour le travail de l'organisme payeur mais aussi des gestionnaires car il n'y a plus qu'une unique demande à faire ;
- ✓ C13 : il semble difficile d'aller vers davantage de simplifications même si les gestionnaires trouvent que le programme est encore trop lourd administrativement.

Comme le soulignait Quadrant Conseil dans son rapport en 2020 : « La distribution des produits dans le cadre de ce programme requiert une organisation et une maîtrise de toute la chaîne de sa mise en œuvre par le gestionnaire, allant de la sélection des fournisseurs à la manière de présenter les produits aux enfants. Cette organisation nécessite, au moins dans un premier temps, un « engagement » du gestionnaire qui doit consacrer un temps ou des ressources humaines conséquents et requiert une professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour produire les justificatifs requis aux différentes étapes ».

- ✓ C14 : la gestion de l'aide est très lourde pour les écoles qui n'ont pas l'habitude de ce type de démarches administratives, contrairement par exemple à des fournisseurs plus familiarisés avec la gestion des aides publiques. La participation au programme représente un important engagement au début pour bien comprendre les modalités et s'organiser en conséquence.

Lors de cette évaluation, il a pu être constaté que l'extraction des données de gestion du programme sur la période analysée a été difficile et source de problème. D'une part, les modifications fréquentes du programme ne facilitent pas la consolidation ni la compréhension de la base de données pour les extractions et, d'autre part, le manque de ressources humaines pour gérer la base de données et réaliser les extractions souhaitées a été un obstacle au bon déroulé de l'évaluation.

- ✓ C15 : la base de données actuelle comporte des lacunes, notamment il manque un lexique opérationnel de l'ensemble des variables avec les périodes pour lesquelles elles ont été collectées. Des moyens supplémentaires permettraient des ajouts simplifiant l'analyse des données de gestion.

6.1.3. Communication

e) Quelle est la notoriété du programme auprès des gestionnaires et établissements scolaires potentiels ainsi que des parents d'élèves ? La stratégie de communication du ministère a-t-elle permis de l'améliorer ?

L'enjeu de communication sur le programme est essentiel pour une bonne compréhension de son fonctionnement et pour le faire connaître.

Les demandeurs d'aides potentiels ont toutefois encore l'image d'un programme qui reste complexe malgré les simplifications successives apportées et notamment celles qui sont entrées en vigueur dernièrement. Celles-ci n'ont pas fait l'objet d'actions de communication, ni de publications suffisamment en amont des dates de mise en application et il était alors difficile pour les bénéficiaires d'anticiper les modalités de mise en œuvre du programme. L'anticipation est primordiale pour les gestionnaires qui doivent investir du temps dans l'organisation et la compréhension du programme. La gestion du programme a toutefois été fortement impactée par la crise sanitaire et le plan de communication n'était alors pas la priorité.

- ✓ C16 : l'image négative qu'ont les gestionnaires du programme perdure malgré les simplifications engagées ;
- ✓ C17 : le dispositif de communication monte en puissance pour améliorer la visibilité et l'image du programme : organisation de webinaires de présentation, participation à des salons professionnels, nombre croissant de réunions entre services nationaux et régionaux et entre administrations et parties prenantes.

Les DRAAF sont, pour le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, les principaux relais régionaux pour animer le programme et le faire connaître. L'implication des services régionaux, au-delà des seules DRAAF, peut contribuer à la réussite de la mise en œuvre du programme. À cette fin, des réunions régulières ont lieu entre les correspondants des régions et les directions du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. De plus, les parties prenantes montrent un intérêt croissant à participer à la communication sur le programme et à la diffusion des bonnes pratiques : les têtes de réseaux doivent s'emparer du programme.

- ✓ C18.1 : parmi les parties prenantes au programme, l'implication des services régionaux (DRAAF) est importante pour le développement du programme dans les régions ;
- ✓ C18.2 : l'implication plus forte du Ministère de l'Éducation Nationale et de ses antennes régionales et nationales est indispensable pour faire connaître davantage le programme et constituer un point local de relais d'information mais aussi des remontées de terrain.

6.1.4. Gouvernance du programme et implication des parties prenantes

f) La gouvernance du programme est-elle adaptée ? Peut-elle être améliorée ?

En France, la gouvernance du programme a été renforcée sur la période 2017-2023 par rapport à la période précédente, grâce à une collaboration accrue entre les directions du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et FranceAgriMer. En effet, un comité opérationnel resserré (DGAL, DGAL, DI de FAM) s'est mis en place depuis 2022 et il se réunit de manière hebdomadaire.

Les comités de pilotage sont des instances à vocation stratégique constituées des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre du programme à l'exception de la communauté éducative, représentée exclusivement par la DGESCO (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse). La DGESCO et la DGS (Ministère de la Santé et de la Prévention) sont des parties prenantes essentielles du programme mais leur implication reste limitée, bien qu'elle s'accroisse ces dernières années. De fait, le programme peine à pénétrer dans les établissements scolaires et les échanges directs entre les responsables du programme et les bénéficiaires finaux (élèves, parents d'élèves et enseignants) sont infructueux actuellement malgré les tentatives d'impliquer plus les rectorats.

- ✓ C19 : le comité de pilotage inclut toutes les parties prenantes. Ces parties prenantes s'impliquent de plus en plus dans le programme, en se faisant par exemple le relais des informations. Un comité opérationnel a été mis en place récemment et permet un suivi rapproché de la mise en œuvre et de la stratégie du programme ;
- ✓ C20 : une implication plus importante du Ministère de l'Éducation Nationale faciliterait la participation des établissements scolaires et le décollage de la communication et des relais d'information ;
- ✓ C21 : les efforts réalisés pour impliquer davantage les parties prenantes doivent se poursuivre.

Une expérimentation a été évoquée dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS). Elle consistait à déléguer la réalisation du programme en partie à des régions volontaires. Cependant, ce projet rencontre des difficultés juridiques très fortes, la délégation de mission aux régions étant difficile dans le cadre de la PAC actuelle car il n'est pas possible d'avoir à la fois une stratégie nationale et une ou plusieurs stratégies régionales.

- ✓ C22 : le programme a fait l'objet de projets d'expérimentations afin de le développer davantage et de surmonter les freins identifiés.

6.1.5. Impacts du programme

g) Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants, conformément aux recommandations nationales en faveur d'une alimentation saine du groupe d'âge prévu ? Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires saines ?

- ✓ C23 : l'étude des impacts du programme sur la consommation des enfants et leur éducation à l'alimentation n'a pas pu fournir de données suffisantes en qualité et en quantité pour être généralisées. Par ailleurs, il est difficile de mesurer l'effet propre du programme sur le comportement et les connaissances des élèves puisque le programme touche peu d'enfants et que tous sont sensibilisés aux enjeux de l'alimentation saine via d'autres initiatives des établissements que celles prévues dans le cadre du programme, et sont déjà « éduqués » à l'alimentation via les programmes habituels scolaires. En particulier, des actions pour sensibiliser à respecter les recommandations du PNNS en matière de consommation de fruits et de légumes, de laitage sont fortement présentes au sein de l'école.

6.1.6. Cohérence du programme

h) Le dispositif mis en place et sa stratégie est-il en accord avec les politiques publiques ? Cette mesure est-elle pertinente ?

Le programme européen est l'un des leviers pour répondre aux enjeux du PNA d'une alimentation saine et durable pour tous, en particulier pour accompagner l'éducation à l'alimentation et la montée en gamme de la qualité des approvisionnements dans la restauration scolaire.

Le programme européen est inscrit dans l'axe 3 « éducation à l'alimentation » du Programme National pour l'Alimentation (PNA) (action 21).

Les outils éducatifs pilotés par la DGAL ont été co-construits en interministériel garantissant une cohérence avec le PNA.

Enfin des recommandations sur les grammages des produits distribués aux enfants en restauration scolaire ont été établies en cohérence avec les recommandations du programme national nutrition santé.

- ✓ C24 : le programme est pertinent dans ses objectifs ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre ;
- ✓ C25 : l'accent mis sur la déclinaison du midi permet l'accès à des aliments de qualité ou durables, en faveur de l'atteinte de l'objectif du programme, à savoir aider les enfants à suivre un régime alimentaire sain ;
- ✓ C26 : le programme est cohérent avec les politiques publiques nationales (PNNS, PNA, EGalim).

6.2. Recommandations

Les recommandations suivantes peuvent être formulées :

R1 : Améliorer la gouvernance pour augmenter le déploiement du programme : implication des ministères concernés et des parties prenantes, moyens humains et financiers d'accompagnement

Issues de C1, C7, C9, C14, C17, C18, C19, C20, C21, C22, C24, C26.

R1.1 : Avoir un portage fort en interministériel (Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Éducation Nationale) avec une gouvernance renforcée par la participation active de l'ensemble des ministères concernés

Afin d'atteindre un niveau de développement supérieur et de donner plus d'ampleur au programme, il semble nécessaire de conserver le point d'ancrage au niveau du Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'aspect interministériel est à renforcer en ce qui concerne le pilotage, notamment dans le déploiement des actions de communication.

R1.2. Travailler avec l'Éducation Nationale en interministériel pour améliorer la communication sur le programme

R1.3 : Lancer un plan de communication ambitieux

Le niveau de portage politique doit être assez élevé et une coordination avec les parties prenantes du programme (interprofessions, collectivités et représentants à différentes échelles territoriales) permettrait d'amplifier les impacts. Étudier la possibilité de faire un marché public pour établir un plan de communication finançable sur les crédits européens du programme et le mettre en œuvre. Impliquer les parties prenantes dans la conception/la réalisation de ce plan.

R1.4 : Créer un site Internet dédié et spécifique au programme et créer un forum pour partager les bonnes pratiques entre gestionnaires

D'autres pays européens ont des sites dédiés au programme. Il s'agirait d'une interface privilégiée pour faire connaître le programme, soutenir le plan de communication et valoriser les bonnes expériences. Cependant, cela nécessite de réfléchir à sa gestion, aux moyens humains et financiers à y consacrer (cf. R1.3).

R2 : Stabiliser la mise en œuvre du programme

Issue de C1, C5, C10, C11, C12, C13, C14, C16, C17, C18 et C19

La stabilisation du programme dans sa mise en œuvre est souhaitable afin d'éviter au maximum d'apporter chaque année des changements ayant des répercussions importantes pour les gestionnaires sur les modalités de mise en œuvre. De plus, il faut laisser le temps aux gestionnaires de s'approprier les réformes afin d'évaluer leurs impacts et si elles ont effectivement permis de simplifier leur participation au programme. La réussite de cette recommandation dépendra notamment de l'évolution du cadre réglementaire européen,

susceptible d'impacter la mise en œuvre française actuelle (futur cadre européen que la Commission doit proposer au dernier trimestre 2023).

R3 : Renforcer l'accompagnement des gestionnaires, notamment la première année, pour éviter les abandons et stabiliser leur participation au programme

Issue de C7, C13, C14, C17, C18, C19

Un enjeu stratégique du programme est de parvenir à faciliter la prise en main du programme pour cette première année de participation cruciale afin d'améliorer l'expérience des gestionnaires et de les fidéliser pour les années suivantes. Par ailleurs, il semble difficile d'aller vers davantage de simplifications même si les gestionnaires trouvent que le programme est encore trop lourd administrativement. La mise en place de formations courtes destinées aux gestionnaires et à leurs éventuelles personnes ressources concernées pourrait être envisagée.

R4 : Etudier les actions possibles pour renforcer l'accompagnement éducatif dans le cadre du programme en plus des apports sur l'alimentation par les enseignants

Issue de C1, C8, C18, C20, C23, C26

Selon différentes études, l'association de la distribution de produits sains à des pratiques pédagogiques est le meilleur moyen pour améliorer les habitudes de consommation des enfants sur le long terme. L'éducation à l'alimentation déjà dispensée à l'école participe à cet objectif et permet de valider réglementairement la réalisation de la mesure éducative d'accompagnement mais cela pourrait être complété par d'autres interventions. En effet, toutes les mesures éducatives à l'alimentation constituent un enjeu d'atteinte des objectifs européens mais aussi un enjeu de mobilisation des fonds européens disponibles.

Des solutions sont à trouver pour identifier les acteurs qui pourraient accompagner cette démarche, par quels moyens, à quel moment (temps scolaire ou périscolaire) et par quelles procédures de validation du fond et de la forme de ces mesures éducatives. Certaines communes et certains établissements (écoles primaires) n'ont pas de budget et/ou sont des entités trop petites pour être porteurs de projet. Au contraire, les interprofessions ou les régions ou autres collectivités territoriales sont des porteurs de projets à envisager. Cependant, si l'action éducative est réalisée sur le temps scolaire, il faudra veiller à bien respecter les procédures avec les rectorats et donc avoir la validation du Ministère de l'Éducation Nationale.

R5 : Augmenter l'attrait pour la déclinaison du goûter

Issue de C2, C3, C4, C7, C14, C25, C26

La déclinaison du goûter est intéressante car elle permet d'augmenter la consommation globale des enfants de fruits, de lait et de produits laitiers et il est possible de faire le lien entre la distribution des produits et une activité éducative. Pour que les gestionnaires la choisissent davantage, il faudrait la rendre plus attractive. Cela pourrait passer par une étude de faisabilité avec l'objectif de trouver des solutions limitant la charge pour les établissements scolaires. La possibilité de s'engager sur plusieurs moments de distribution au cours d'une même période doit être également expertisée sur sa faisabilité, car cette évolution pourrait être un facteur encourageant les bénéficiaires déjà engagés sur le programme le midi notamment à mettre en œuvre plusieurs moments de distribution.

R6 : Étudier et porter des modifications du règlement UE permettant de simplifier la charge administrative

Issue de : C7, C10, C11, C12, C13, C22

Par exemple, il pourrait être utile de clarifier dans la réglementation les conditions de justification des quantités distribuées par rapport aux quantités fournies/livrées.

R7 : Engager une réflexion pour encourager davantage les distributions de légumes, de lait et de produits laitiers pour l'instant peu distribués dans le cadre du programme

Issue de C2, C3, C5, C23

Il pourrait être exploré les possibilités d'ajouts dans les produits distribués dans le cadre du programme et ce dans le respect de la réglementation européenne et des recommandations nutritionnelles du PNNS et en suivant les avis des autorités de santé françaises. Les modalités de contrôle de ces ajouts ne devraient pas conduire à une charge administrative disproportionnée pour les demandeurs d'aide et les autorités nationales.

R8 : Étudier les possibilités d'améliorer la consommation de lait liquide

Issue de C5.2

De nouvelles dispositions pour améliorer la consommation de lait liquide devront être examinées au vu des dernières déclinaisons de ce programme. Si le temps du midi reste un moment peu privilégié du fait des habitudes de consommation, des opportunités pourraient être trouvées par exemple avec une augmentation de l'utilisation de la déclinaison goûter ou du matin (cf. R5).

ANNEXES

Annexe 1. Liste des parties prenantes du COPIL

Annexe 2. Rapport des cabinets Quadrant Conseil et Occurrence

Concerne la première période de l'évaluation du programme de distribution de fruits et légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires

Annexe 3. Rapport du centre de recherche CRÉDOC

Concerne l'impact du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires sur les élèves bénéficiaires

Annexe 4. Rapport d'analyses de l'enquête de l'unité Évaluation (FranceAgriMer)

Enquête menée auprès des gestionnaires agréés du PLFE à partir de 2019-2020

Annexe 5. Questionnaire de l'enquête en ligne auprès des gestionnaires du programme Lait et Fruit à l'École, agréés depuis 2019-2020-UeVal de FAM

Enquête menée auprès des gestionnaires agréés du PLFE à partir de 2019-2020 par l'unité évaluation FranceAgriMer, juin 2022

Annexe 6. Synthèse de l'unité Évaluation (FranceAgriMer) des deux enquêtes réalisées par la Direction de Interventions auprès de gestionnaires du PLFE

Deux enquêtes menées par la direction des Interventions de FranceAgriMer auprès de gestionnaires du PLFE

Annexe 7 : Bibliographie

Annexe 1 – Structures invitées au comité de pilotage du programme

Interprofessions - représentants des filières de production

ANICAP : Association Nationale de Interprofessionnelle Caprine

Aprifel : Agence pour la recherche et l'information en fruits et légumes

CNIEL : Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

FBL : France Brebis laitière

Interfel : Interprofession des fruits et légumes

Autres représentants des filières de production

ACOFAL : Association de Coordination du Frais Alimentaire

Représentants de la coopération agricole

Coop de France : union des coopératives de France

Dont coop de France - Métier du Lait

Représentants des industries alimentaires

ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

ATLA : Association de la Transformation Laitière Française

SYNABIO : Syndicat National des entreprises Agroalimentaire BIO, transformateurs et distributeurs

Représentants du négoce/commerce

CGAD : Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CGI : Confédération Française du Commerce de Gros et International

FEDALIS : Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés

FMGF : Fédération des Marchés de Gros de France

TerreAzur : Union des grossistes en fruits et légumes (groupe POMONA)

UNCGFL : Union Nationale de Commerce en Gros de Fruits et Légumes

Représentants de la restauration collective

AGORES : association nationale des directeurs de la restauration collective

Restau'Co : réseau Interprofessionnel de la restauration COLlective directe

SNRC : Syndicat National de la Restauration Collective concédée

Représentants des collectivités

ADF : Assemblée des Départements de France

AMF : Association des Maires de France et des présidents d'Intercommunalité

ARF : Association des Régions de France

Représentants de parents d'élèves

FCPFE : Fédération nationale des Conseils de Parents d'Elèves

PEEP : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

UNAF : Union Nationale des Associations Familiales

Représentants des établissements publics

Agence Bio : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

APCA (CAdF) : Chambres d'agriculture France

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

Représentants de l'administration centrale (agriculture, santé, éducation nationale)

CGAAER : Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (du ministère chargé de l'agriculture)

DGESCO : -Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (du ministère chargé de l'éducation nationale)

DGPE : Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (du ministère chargé de l'agriculture)

DGS : Direction Générale de la Santé (du ministère chargé de la santé)

DIPLPEJ : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

MOM : Ministère chargé des Outre-mer

FranceAgriMer

Représentants des SRAL

Plusieurs DRAAF invitées : île de France (DRIAAF), Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté

Bénéficiaires du programme

CAISSE ECOLES 12 EME ARRON PARIS

COMMUNE D'ANTIBES

COMMUNE DE NARBONNE

COMMUNE DE PAU

COMMUNE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BELLEVUE

Experts/chercheurs en alimentation

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Chaire d'Economie, unité INRAE ALISS d'Ivry-sur-Seine,

Chaire de sociologie et démographie, du Centre Maurice Halbwachs (CMH-ENS Paris Jourdan)



OCCURRENCE

QUADRANT
CONSEIL



Évaluation du programme de distribution de fruits et légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires

Rapport final -juin 2020

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Statut du document et guide de lecture

Ce document constitue le rapport final de cette évaluation. Il fait suite à une note de cadrage et un rapport intermédiaire. Ce document prend en compte les commentaires émis lors du comité d'évaluation final.

Ce rapport présente une restitution synthétique des résultats de l'évaluation portant principalement sur la première année de mise en œuvre du programme.

Il est structuré en 7 parties :

- Une première partie revenant sur la **démarche d'évaluation** et les outils de collecte de données déployés
- Une deuxième partie présentant de manière synthétique **les principaux constats et éléments de réponses aux questions d'évaluation** issues de l'analyse croisée des données
- Une troisième partie **détaillant cette analyse croisée**
- Une quatrième partie présentant les résultats de **l'étude spécifique aux DROM**
- Une cinquième partie **énonçant les conclusions générales** de cette évaluation s'appuyant sur les constats de la partie 2
- Une sixième partie proposant des **pistes d'évolution** du dispositif
- Une septième partie avec **l'ensemble des annexes**.

Ce document est accompagné d'un second fichier annexe présentant les résultats des 4 enquêtes conduites. Voir document « [Annexe : Résultats des enquêtes](#) »

Pour plus d'information, merci de contacter Agathe Devaux adevaux@quadrant-conseil.fr.

Cette évaluation est commandée par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ce document n'engage que ses auteurs et ne constitue pas nécessairement le point de vue du ministère

Table des matières

1. Introduction.....	5
LE PROGRAMME ÉVALUÉ	5
LA DEMARCHE D'ÉVALUATION	6
OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES DEPLOYES.....	8
2. Principaux constats	13
3. Détail des réponses aux questions d'évaluation	21
QUESTION 1 : DANS QUELLE MESURE CE PROGRAMME EST-IL DEPLOYE DE MANIERE SATISFAISANTE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ?.....	21
QUESTION 2 : COMMENT, DANS QUELLE MESURE ET DANS QUELS CAS LES GESTIONNAIRES METTENT EN ŒUVRE CE DISPOSITIF DANS DES CONDITIONS SUSCEPTIBLES DE GENERER DES IMPACTS SUR LES SCOLAIRES ?	36
QUESTION 3 : DANS QUELLE MESURE LES OBJECTIFS DE CE PROGRAMME REPENDENT-ILS AUX BESOINS DE SES PARTIES PRENANTES ET S'INSCRIVENT-ILS DANS UNE STRATEGIE NATIONALE EN COHERENCE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS ?	43
4. Bilan du déploiement du dispositif dans les régions et département d'Outre-Mer (2017-2019).....	58
INTRODUCTION.....	58
DES TERRITOIRES AUX PRATIQUES ALIMENTAIRES SPECIFIQUES	59
UN DEPLOIEMENT DU PROGRAMME TRES LIMITE ET CIBLE SUR UN TYPE DE DISTRIBUTION DISTINCT.....	64
DES GESTIONNAIRES FACE À DES DIFFICULTES AMPLIFIEES PAR LA PARTICULARITE DES CONTEXTES ULTRAMARINS.....	68
UN PROGRAMME PERTINENT POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DONT DE PREMIERS EFFETS ONT ETE OBSERVES	73
5. Principales conclusions.....	76
6. Pistes de recommandations.....	79
7. Annexes.....	84

ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE FRANÇAISE	84
ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N° 1	87
ANNEXE 3 : COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N° 2	91
ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DU COMITE D’EVALUATION FINAL	98
ANNEXE 5 : DOCUMENTS CONSULTES DANS LE CADRE DE L’ANALYSE DOCUMENTAIRE	105
ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES (PARTIES PRENANTES-HORS GESTIONNAIRES).....	108
ANNEXE 7 : PROFILS DES GESTIONNAIRES INTERROGES	109
ANNEXE 8 : ENTRETIEN REALISES DANS LE CADRE DE L’ENQUETE DROM.....	110

1. Introduction

LE PROGRAMME ÉVALUÉ

« Thanks to the EU school scheme, our young citizens will not only enjoy quality European products but also learn about nutrition, farming, food production and the hard work that comes with it¹. » Phil Hogan, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement Rural.

Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les programmes historiques européens « Un fruit pour la récré » (*datant de 2009*) et « Lait à l'école » (*datant de 1977*) ont fusionné en un programme européen unique et harmonisé : **le programme européen de distribution de fruits et légumes, laits et produits laitiers dans les établissements scolaires**. Ce programme vise à **augmenter la consommation en quantité et en qualité de fruits et légumes frais et de lait et de produits laitiers** auprès des enfants scolarisés de la maternelle au lycée. Il organise la distribution de ces produits dans le cadre des établissements scolaires ainsi que la conduite de mesures éducatives accompagnatrices.

Sont éligibles à la distribution, d'une part **l'ensemble des produits frais ou transformés (légumes et fruits, lait nature et produits laitiers)** à l'exception des féculents, fruits à coques et des produits auxquels ont été ajoutés sucres, matières grasses sel ou édulcorants. Les **produits bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine** (*AB, AOP/AOC, IGP, STG, label rouge*) sont encouragés.

Cette distribution doit **obligatoirement être accompagnée d'une mesure éducative** (*indispensable pour pouvoir bénéficier du financement européen*) adaptée à chaque tranche d'âge. Cet accompagnement pédagogique peut être réalisé par l'enseignant, un animateur de la collectivité ou une structure externe et peut être de différentes natures. Jusqu'en 2019, ces dernières pouvaient prendre des formes variées. A partir de l'année scolaire 2019/2020, les mesures ont été resserrées, encadrées et simplifiées afin de faciliter leur mise en œuvre qui n'est obligatoire qu'une fois par an dans le cadre du programme.

En somme, ce programme alliant la distribution de produits frais et de qualités à une mesure éducative a pour objectif de **recréer du lien entre la production et la consommation de produits agricoles et agroalimentaires** ainsi qu'à faire acquérir aux enfants, bénéficiaires du programme, des réflexes leur permettant d'aller vers une **alimentation saine, durable et de qualité**. Le détail des

¹Traduction de l'auteur de ce rapport : « Grâce au programme européen déployé dans les écoles, nos jeunes citoyens pourrons non seulement apprécier des produits européens de qualité, mais aussi apprendre des choses à propos de la nutrition, de l'agriculture, de la production alimentaire et du dur labeur qui l'accompagne. »

orientations de la stratégie française de mise en œuvre de ce programme peuvent être consultées en annexe p 84.

LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Champ de l'évaluation

Quadrant Conseil et Occurrence réalisent l'évaluation du programme européen de distribution de fruits et légumes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires français pour la tranche ferme de ce marché. Cette mission a vocation à **dresser le bilan de la mise en œuvre du programme (années scolaires 2017/2018, 2018/2019 et première période 2019/2020)** ainsi que de préparer le cadrage méthodologique de la tranche optionnelle 2 prévue dans ce marché.

Ce rapport présente le bilan consolidé avec les données de demande de paiement reçues par FranceAgriMer uniquement pour la période 2017-2018. L'année scolaire 2018-2019 ainsi que la première période de l'année scolaire 2019-2020 ont uniquement été abordées par des entretiens qualitatifs ou des enquêtes.

Questionnement évaluatif

Dans le cadre de la tranche ferme de ce marché, plusieurs questionnements ont été précisés dans le cahier des charges.

Question A : Le taux de participation des gestionnaires cibles (établissements scolaires et autres structures) au programme est-il satisfaisant au vu du nombre total de gestionnaires éligibles ? (efficacité)

Question B : le taux d'élèves bénéficiaires du programme est-il satisfaisant au vu du nombre total d'élèves éligibles ? (efficacité)

Question C : Quelle est la notoriété du programme auprès des gestionnaires et établissements scolaires potentiels ainsi que des parents d'élèves ? La stratégie de communication du ministère a-t-elle permis de l'améliorer ? (efficacité)

Question D1 : Quels sont les principaux traits caractéristiques de l'alimentation des familles en lien avec les objectifs du programme après une année de son fonctionnement ? (utilité/efficacité)

Question E : Parmi les possibilités offertes par la stratégie nationale, quelles modalités ont été retenues par les gestionnaires du programme pour sa mise en œuvre et avec quelles réalisations ? Quelle complémentarité entre les 2 volets du programme ? (cohérence interne/efficacité)

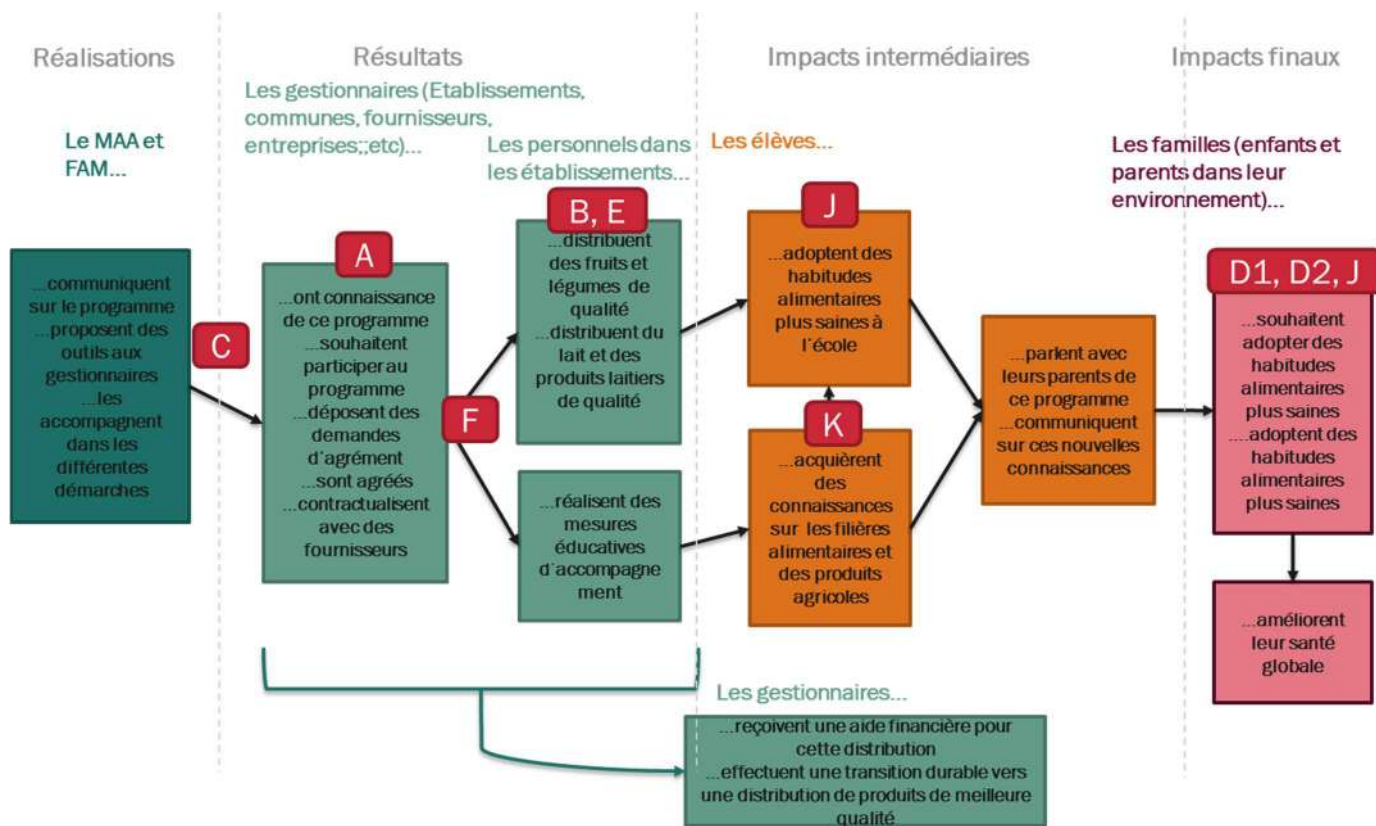
Question F : Quels éléments freinent ou facilitent la mise en œuvre du programme pour les demandeurs d'aide ? (efficacité)

Question G : Les objectifs fixés dans la stratégie nationale initiale sont-ils pertinents ? (pertinence)

Question H : Quelle est la cohérence externe du programme ? (cohérence externe)

L'équipe d'évaluation a positionné ces questionnements tout au long de la logique d'intervention du programme qu'elle a élaborée. Une logique d'intervention est une représentation graphique synthétique des principaux acteurs du dispositif et des hypothèses sous-tendant la bonne réalisation du programme étudié.

Figure 1 : La logique d'intervention du programme



Nous proposons de regrouper ces questionnements autour de 3 questions d'évaluation :

Question 1 : Dans quelle mesure ce programme est-il déployé de manière satisfaisante sur le territoire français ? (*pertinence/efficacité*) (questions A/B/C du cahier des charges)

Question 2 : Comment, dans quelle mesure et dans quels cas les gestionnaires mettent en œuvre ce dispositif dans des conditions susceptibles de générer des impacts sur les scolaires ? (*efficacité*) (questions E/F du cahier des charges)

Question 3 : Dans quelle mesure les objectifs de ce programme répondent-ils aux besoins de ses parties prenantes et s'inscrivent dans une stratégie nationale en cohérence avec d'autres dispositifs ? (*cohérence externe/pertinence*) (questions G/H/D1 du cahier des charges)

OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES DÉPLOYÉS

Depuis la notification de ce marché en mars 2019, l'équipe d'évaluation a conduit plusieurs réunions de cadrage avec le comité technique et le comité d'évaluation ainsi que le déploiement de premiers outils de collecte de données. Les comptes rendus des 3 comités de pilotage sont disponibles en [annexe de la page 87](#), à la [page 105](#).

Analyse documentaire et des données disponibles

Un premier travail a consisté à analyser les données documentaires et quantitatives relatives aux programmes précédents ainsi qu'aux premières années de programmation.

Plus de quarante documents ont été consultés dans le cadre l'analyse documentaire. La liste de ces documents peut être [consultée en annexe p 98](#).

Les bases de données suivantes ont été mises à disposition de l'équipe d'évaluation par FranceAgriMer :

- Liste de l'ensemble des gestionnaires agréés indiquant leur nom, numéro de siret, adresse, commune ;
- Liste de l'ensemble des gestionnaires agréés indiquant leur nom, numéro de siret et les types d'établissements et nombre d'élèves concernés.
- Liste des gestionnaires mettant en œuvre le programme de distribution (indiquant : le ou les volets concernés, les montants reçus, les quantités totales payées, les quantités totales déclarées)

Conduite des entretiens auprès des parties prenantes

À partir du mois de juin 2019 des entretiens de cadrage en face à face et téléphoniques ont été conduits auprès des principales parties prenantes du dispositif et des entretiens approfondis auprès des « gestionnaires² » du dispositif :

- 11 entretiens ont été réalisés auprès des diverses parties prenantes du dispositif (voir [profils des personnes interrogées en annexe p 108](#)).
- 19 entretiens ont été réalisés auprès des gestionnaires (voir [profil des gestionnaires interrogés en annexe p 109](#)).

Une enquête téléphonique auprès de 70 gestionnaires

Les membres du comité technique réunis le 4 juillet 2019 se sont accordés avec l'équipe d'évaluation sur les modalités de constitution de l'échantillon de l'enquête auprès des gestionnaires ayant eu recours au programme pour l'année scolaire 2017/2018 (seules données consolidées disponibles en juin 2019).

Un premier principe est la **non-représentativité statistique de cet échantillon** qui ne doit pas correspondre en proportion à la population mère, mais davantage

² Sont appelés « gestionnaires » les organismes agréés par FranceAgriMer pour la conduite du programme.

permettre **d'apporter des points de vue d'une diversité de profils des gestionnaires.**

Les critères de diversité suivants ont été retenus :

- la localisation ;
- le profil du gestionnaire (collège, collectivité, fournisseur, etc.) ;
- le montant du paiement sollicité ;
- le type de produits distribués (Fruits et légumes/Lait et produits laitiers/les deux).

L'échantillon comporte un total de 70 personnes. Les résultats de cette enquête sont présentés dans l'Annexe « résultats des enquêtes ».

Une enquête en ligne auprès de l'ensemble des gestionnaires de l'année scolaire 2017-2018

Afin de compléter cette première enquête, **une enquête en ligne a été lancée à partir du 25 octobre** auprès de l'ensemble des gestionnaires de l'année scolaire 2017-2018 n'ayant pas encore été sollicité.

112 répondants ont complété ce questionnaire dans sa totalité et 125 y ont répondu partiellement.

Ce qui en cumulant cette enquête et l'enquête téléphonique produit un **taux de réponse de 40 % de l'ensemble des gestionnaires disposant de contact mail** de l'année scolaire 2017-2018.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans l'Annexe « résultats des enquêtes ».

Une enquête auprès de gestionnaires ayant demandé l'agrément, mais n'ayant pas fait de demande de paiement

Cette étude a été réalisée par Occurrence entre le 21 et le 25 octobre 2019. **15 gestionnaires agréés avant la rentrée 2017, mais n'ayant pas fait de demande de paiement** pour l'année 2017-2018 ont été contactés par téléphone afin qu'ils expliquent les raisons de ce non-recours. Les résultats de cette enquête sont présentés dans l'Annexe « résultats des enquêtes ».

Figure 2 : Caractéristiques des 15 répondants



Une collecte spécifique aux DROM

Une collecte spécifique a été mise en œuvre à destination des départements et régions d'Outre-Mer afin notamment d'analyser le faible recours au programme sur ces

territoires. Ainsi, nous avons réalisé 14 entretiens téléphoniques auprès des gestionnaires ayant fait une demande de paiement, des gestionnaires agréés, mais n'ayant pas fait de demande de paiement, ainsi que le personnel des DAAF des départements et régions d'Outre-Mer³ (voir la liste des personnes interrogées en annexe p 110). Les résultats de cette étude sont présentés dans le corps de ce rapport p 58.

Une enquête auprès des familles

Une enquête a été conduite par la méthode Online sur Panel du 20 février au 12 mars 2020 auprès de familles localisées dans 3 Régions françaises : Hauts de France, Ile de France, Nouvelle-Aquitaine. Ce questionnaire comportait 37 questions interrogeant sur :

- Leurs modes de consommation alimentaires;
- Leur perception de ces pratiques alimentaires et les besoins d'évolution éventuellement ressentis;
- Le niveau de connaissance des filières agricoles, les besoins d'information;
- La nature des échanges avec le ou les enfants sur les pratiques alimentaires, le niveau d'implication en matière de choix d'alimentation, les éléments qui influencent ces choix;
- La connaissance du programme, les modalités d'exposition de l'enfant au programme;
- La perception du programme, les effets perçus.

Au total dans les 3 régions interrogées, **2795 individus ont répondu à l'intégralité du questionnaire**, tous parents d'au moins 1 enfant scolarisé de 3 à 17 ans⁴. La répartition des répondants est équilibrée entre les 3 régions. Le détail des résultats de cette enquête peut être consulté dans l'Annexe « Résultat des enquêtes » . Les résultats les plus saillants sont mobilisés dans la partie du rapport sur la réponse aux questions d'évaluation.

Limites de la méthodologie déployée

Nous souhaitons avertir les lecteurs de ce rapport des limites de la méthodologie déployée et notamment de la représentativité des enquêtes.

Un échantillon de gestionnaires représentant la diversité des profils plus qu'une représentativité statistique

Les différents outils de collecte de données mobilisés n'ont pas permis de sélectionner un échantillon strictement représentatif de la population totale des gestionnaires.

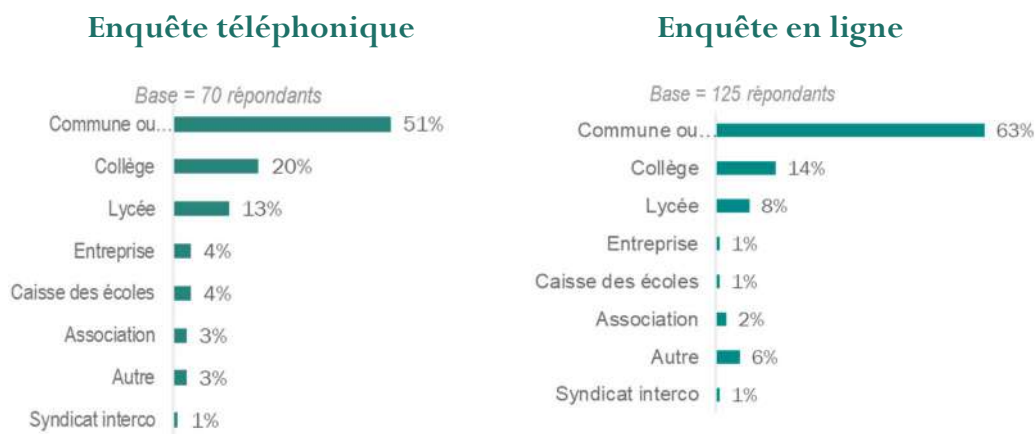
³ Seul l'entretien avec la DAAF Guyane n'a pas eu lieu

⁴ Environ 150 individus interrogés online ont répondu partiellement au questionnaire (leurs réponses n'ont pas été prises en compte)

40% des gestionnaires ayant fait des demandes de paiement se sont exprimés par les deux enquêtes, l'une en ligne et l'autre téléphonique. Néanmoins, l'échantillon de chacune de ces enquêtes n'est pas statistiquement représentatif, mais il permet d'illustrer une diversité de profil des gestionnaires :

- **Pour l'enquête téléphonique**, dont la composition de l'échantillon a été maîtrisée, il a été décidé en accord avec le Cotech de privilégier une diversité de profils des répondants (type de structure, montants perçus, volet du programme déployé) (voir document annexe : Résultat des enquêtes)
- **Pour l'enquête en ligne**, l'échantillon n'a pas pu être maîtrisé, mais sa composition il reste assez proche de celui de l'enquête téléphonique

Figure 3 : profil des gestionnaires de l'enquête téléphonique (à gauche) de l'enquête en ligne (à droite)



Ainsi, bien que l'échantillon ne soit pas strictement représentatif, **le taux de réponse, la diversité de la passation de l'enquête** (par sollicitation directe via l'enquête téléphonique, et sur la base du volontariat pour l'enquête en ligne), **la diversité des profils de répondants ainsi que la convergence des résultats entre les deux enquêtes, nous enjoignent à accorder une confiance à la pertinence de ces résultats** pour rendre compte des avis des gestionnaires sur ce programme.

Une consultation limitée des gestionnaires potentiels

Afin d'apporter des éclairages et des analyses plus précises sur les questions du non-recours, **il aurait été pertinent d'interroger des gestionnaires potentiels, mais n'ayant pas fait de demande d'agrément pour participer au programme.** Cependant, cette démarche s'est avérée impossible pour des raisons financières (budget restreint) et pratiques (difficultés pour réunir l'ensemble des contacts des gestionnaires potentiels et avoir l'aval des différents ministères concernés pour la conduite d'une enquête de grande ampleur).

Nous avons privilégié une enquête téléphonique auprès des gestionnaires ayant effectué le processus d'agrément, mais n'ayant pas fait de demande de paiement afin

d'illustrer les motifs expliquant les freins entre ces deux étapes. Néanmoins, cet échantillon n'est aucunement représentatif.

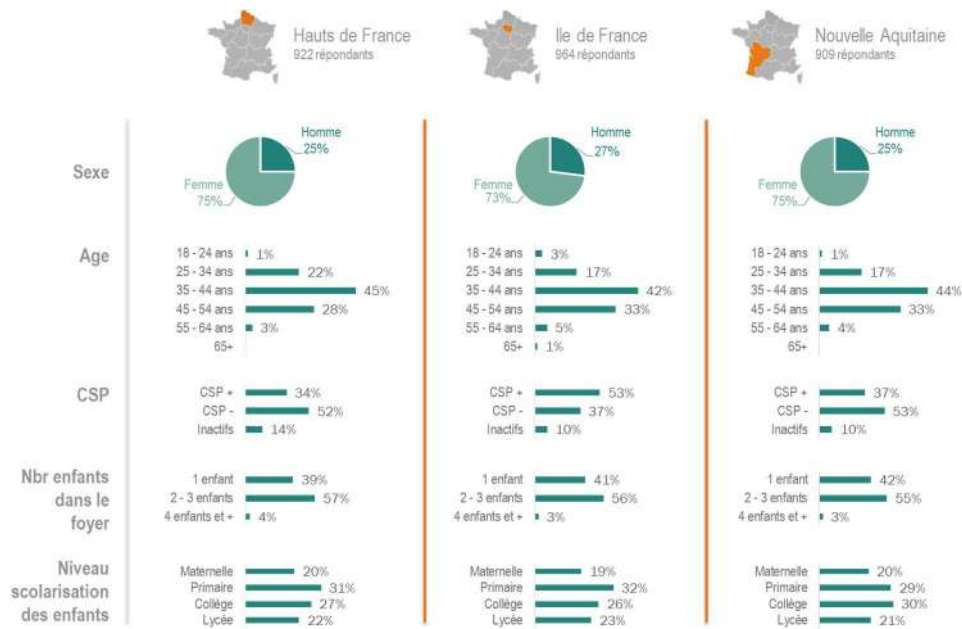
Un échantillon des familles ciblé sur 3 régions et non strictement représentatif de l'ensemble de la population

Dans le cadre de l'enquête auprès des familles les 3 régions ont été choisies. Il a été décidé par le Cotech de choisir des régions dans lesquelles de programme était suffisamment déployer pour interroger les familles sur leur connaissance de celui-ci et en apprécier les effets :

- **La région Hauts-de-France** : se détache par un **fort déploiement du programme pour les volets laits et fruits et légumes** ainsi qu'une faible consommation de fruits et légumes⁵.
- **La région Ile-de-France** : présente un déploiement du programme **important sur les deux volets et une consommation de fruits et légumes dans la moyenne nationale**.
- **La région Nouvelle-Aquitaine** : présente un déploiement du programme **important uniquement pour les fruits et légumes et une consommation de fruits et légumes au-dessus de la moyenne nationale**.

L'échantillon ne visait pas la représentativité par rapport à la population générale, la structure des parents d'enfants de 3 à 17 ans n'étant pas connue a priori. Nous avons cependant veillé à recueillir les réponses d'une diversité de profils, et avons notamment appliqué des quotas pour la répartition des enfants par niveau scolaire.

Figure 4 : Profil des répondants à l'enquête famille



⁵ Selon les enquêtes INCA 2 et 3.

2. Principaux constats

Cette partie du rapport présente les **60 principaux constats** issus de l'analyse croisée des différentes données collectées par l'équipe d'évaluation. Les éléments détaillés d'analyse sont présentés dans la [partie suivante p 21](#). Chaque constat est numéroté et regroupé ensuite avec d'autres pour constituer la dizaine de conclusions générales présentées p 76.

QUESTION 1 : DANS QUELLE MESURE CE PROGRAMME EST-IL DÉPLOYÉ DE MANIÈRE SATISFAISANTE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ?

Principaux constats (Ct)

Bilan du déploiement du programme pour l'année scolaire 2017-2018

- Ct 1. Le recours au programme est largement en deçà des prévisions budgétaires. 8% du budget annuel (environ 35 millions d'euros pour la France) a été utilisé pour l'année 2017-2018 soit environ 2,9 millions d'Euros.*
- Ct 2. Le programme est déployé principalement sur le volet « fruits et légumes » (FL) (502 gestionnaires uniquement FL, 45 gestionnaires uniquement « lait et produits laitiers » (PL), 47 gestionnaires déployant les deux).*
- Ct 3. Le programme est déployé sur l'ensemble du territoire à l'exception de 3 départements de métropole et 3 d'Outre-mer. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais comptent le plus de gestionnaires.*
- Ct 4. Les ¾ des gestionnaires sont des collectivités (communes, caisses des écoles, communautés d'agglomération), et presque ¼ des établissements scolaires (collèges principalement), on compte seulement quelques associations ou entreprises.*
- Ct 5. Les montants sollicités sont très faibles en moyenne. Les ¾ des gestionnaires ont reçu des paiements inférieurs à 2500 euros. Les entreprises touchent les plus gros montants (en moyenne 87 500 € soit entre 10 ou 100 fois plus que les autres types de gestionnaires).*
- Ct 6. Le programme est déployé principalement dans les établissements du premier degré. La moitié des élèves bénéficiaires sont en école élémentaire (210 000 élèves), un quart en maternelle (96 000 élèves) et un quart dans le secondaire (93 000 élèves principalement au collège).*
- Ct 7. Environ 4% des élèves du premier degré en France sont bénéficiaires du programme, et environ 1,5 % des élèves du secondaire.*
- Ct 8. Selon notre enquête dans 3 régions françaises environ 12% des familles interrogées ayant un ou plusieurs enfants en âge d'être scolarisé estiment que leurs enfants ont été bénéficiaires du programme.*
- Ct 9. Dans le cadre de nos enquêtes auprès des gestionnaires 2017-2018 qui mettaient toujours en œuvre le programme en 2018/2019, 26 % des gestionnaires enquêtés par téléphone et 52 % des enquêtés en ligne estiment*

qu'ils ne vont pas reconduire le programme pour l'année scolaire 2019-2020.

Ct 10. Les 3 principales raisons d'arrêt du déploiement du programme sont : les contraintes techniques et de ressources humaines liées à la distribution des produits, un reste à charge trop important et des charges de gestion disproportionnées aux montants perçus.

La communication autour du programme

Ct 11. Le programme est présenté via plusieurs sites internet, sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, de FranceAgriMer ainsi que Educsol rubrique « éducation à l'alimentation et au goût (site destiné aux professionnels de l'éducation).

Ct 12. La communication est aussi animée par les DRAAF et DAAF dans les territoires via l'organisation de réunions ou de communiqués vers les potentiels gestionnaires. Cependant, l'intensité de cette animation est variable selon les territoires.

Ct 13. Les gestionnaires consultés dans le cadre de cette mission ont principalement connu le programme par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Administration centrale), mais aussi par un établissement scolaire qui les a directement sollicités.

Ct 14. Ce programme est victime d'une « mauvaise presse » par les gestionnaires ayant rencontré des difficultés dans la mise en œuvre du programme ou dans le processus de demande de paiement ainsi que d'une circulation de contre-vérités ou d'inexactitudes sur ces sujets .

Le processus de demande d'agrément

Ct 15. La majorité des gestionnaires consultés estime que les informations au sujet de la demande d'agrément sont facilement trouvables et claires sur le site de FranceAgriMer (plus de 60%).

Ct 16. Environ 1/3 des gestionnaires a rencontré des difficultés lors du processus d'agrément. Ils soulignent notamment la complexité du processus, la difficulté de réunir les pièces justificatives, les délais de dépôt fixés, ainsi que l'accès au e-service.

Ct 17. Les gestionnaires déclarent avoir dépassé ces difficultés grâce à l'appui de FranceAgriMer.

QUESTION 2 : COMMENT, DANS QUELLE MESURE ET DANS QUELS CAS LES GESTIONNAIRES METTENT EN ŒUVRE CE DISPOSITIF DANS DES CONDITIONS SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DES IMPACTS SUR LES SCOLAIRES ?

Principaux constats (Ct)

Les informations sur la mise en oeuvre

Ct 18. Selon les deux enquêtes auprès des gestionnaires, les informations au sujet des modalités de distribution sont suffisamment claires et faciles à trouver. Seules les informations portant sur le degré de transformation des produits et l'absence de sucre, sel, édulcorant et matières grasses sont jugées difficiles d'accès et peu claires par environ la moitié des gestionnaires.

Ct 19. Les gestionnaires déplorent l'alourdissement et la modification des normes liées à la distribution et transformation des produits. Ils relèvent que ces modifications ne sont pas toujours communiquées clairement et dans des délais suffisants pour leur permettre de les appliquer.

Les coûts de gestion du programme

Ct 20. Ce programme occasionne un temps de gestion important. Pour la plupart des gestionnaires il représente moins de 10% de leur temps de travail, mais pour 10% des gestionnaires il occupe jusqu'à ¼ de leur temps de travail annuel (surtout pour les communautés de communes).

Ct 21. Les justificatifs requis pour la demande de paiement nécessitent de maîtriser toute la chaîne de mise en œuvre du programme, notamment la qualité de facturation des fournisseurs. Dans le cadre d'un déploiement du dispositif avec plusieurs fournisseurs ou de fournisseurs peu professionnalisés, cela peut susciter des difficultés pour fournir les justificatifs nécessaires.

Les produits distribués en 2017-2018

Ct 22. Les produits distribués dans le cadre du programme sont majoritairement des fruits et légumes frais (1500 tonnes contre 15 tonnes de fruits et légumes transformés et 126 tonnes de lait et produits laitiers).

Ct 23. La France représente 5% des tonnes de fruits et légumes distribués en Europe dans le cadre de ce programme et moins de 0,1% du lait distribué.

Ct 24. Environ 90% des quantités de fruits et légumes distribués sont issus du secteur conventionnel, le reste de l'agriculture biologique.

Ct 25. Environ 2/3 des quantités de lait et de produits laitiers sont issus du secteur conventionnel, 10 % d'appellations SIQO et ¼ de l'agriculture biologique.

Ct 26. Les demandes de paiement sont effectuées dans leur quasi-totalité pour les distributions hors repas pour le volet fruits et légumes, et pour des

distributions lors des repas pour ¼ des demandes de paiement concernant les produits laitiers.

L'organisation de la distribution par les gestionnaires

Ct 27. Selon nos enquêtes, les gestionnaires n'ont pas rencontré de difficulté à mettre en œuvre la distribution si ce n'est relativement à la transformation des produits et l'impossibilité d'ajout de sucre, sel, ou matières grasses.

Ct 28. Les gestionnaires ont unanimement souligné l'importante organisation requise en ressources humaines pour organiser une bonne distribution notamment hors des repas.

Ct 29. Les ¼ des gestionnaires interrogés n'ont pas modifié leurs fournisseurs suite à leur participation au programme du fait notamment de leur engagement par des marchés publics. Ceux qui les ont modifiés l'ont fait pour sélectionner un producteur bio ou local ou trouver des fournisseurs avec des modes de facturation appropriés aux démarches justificatives.

Ct 30. Les principales difficultés rencontrées avec les fournisseurs relevaient de la préparation des factures adaptées à la demande de paiement.

La conduite des mesures éducatives pour l'année scolaire 2017-2018

Ct 31. Les mesures éducatives ont principalement porté sur de l'information dans le domaine nutritionnel (521 gestionnaires), agricole (372 gestionnaires) ou écologique (346 gestionnaires).

Ct 32. Les mesures éducatives au sein des établissements scolaires ont été privilégiées vis-à-vis des sorties scolaires. On retrouve notamment les actions sensorielles (514 gestionnaires), des ateliers créatifs (359 gestionnaires), des leçons en classe (316 gestionnaires).

Ct 33. Selon nos enquêtes, la moitié des gestionnaires choisit et réalise les mesures éducatives ou les conçoit pour les mettre en œuvre dans les établissements scolaires.

Ct 34. Selon l'enquête téléphonique environ la moitié des répondants s'est appuyée sur les supports de communication et d'accompagnement proposés par le MAA, alors que selon l'enquête en ligne dans laquelle les communes sont en plus grand nombre seulement 1/3 ont eu recours à ces supports.

Ct 35. Peu de gestionnaires ont eu recours à des demandes de paiement pour la conduite des mesures éducatives. 94 demandes de paiement ont été effectuées pour les gestionnaires « fruits et légumes » pour un total de 110 834 euros (et moyenne de 1 179 euros), 9 demandes ont été effectuées pour le lait pour un total de 10 547 euros (moyenne de 1 171 euros).

Ct 36. Selon nos deux enquêtes auprès des gestionnaires, les mesures éducatives sont principalement animées par les enseignants ou le personnel d'animation de la pause méridienne.

Ct 37. Environ un quart des gestionnaires ayant répondu aux enquêtes a rencontré des difficultés dans la conduite des mesures éducatives. Ces difficultés tenaient majoritairement à la définition de ce qui est compris

comme mesure éducative et sa reconnaissance pour faire valider le paiement global.

L'accompagnement des gestionnaires dans leurs démarches de demande de paiement

Ct 38. Les gestionnaires de ce programme sont principalement en contact avec FranceAgriMer afin de leur adresser leurs questionnements relatifs aux facturations.

Ct 39. Les gestionnaires interrogés reconnaissent la réactivité de FranceAgriMer par mail, mais estiment ne pas être suffisamment soutenus dans la conduite des tâches administratives liées aux justificatifs de paiement. Les principaux écueils formulés tiennent au délai de réponse, à la dispense d'informations parfois contradictoires selon les agents, au manque de notifications lorsque les modalités de justification sont modifiées, et à l'absence de contact téléphonique.

QUESTION 3 : DANS QUELLE MESURE LES OBJECTIFS DE CE PROGRAMME RÉPONDENT-ILS AUX BESOINS DE SES PARTIES PRENANTES ET S'INSCRIVENT-ILS DANS UNE STRATÉGIE NATIONALE EN COHÉRENCE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS ?

Principaux constats (Ct)

Pertinence du dispositif

- Ct 40. *La consommation de fruits et légumes des enfants entre 6 et 17 ans est encore largement en deçà du repère des 5 portions de fruits et légumes par jour (seulement ¼ atteint les recommandations PNNS). La consommation de lait et de produits laitiers des enfants entre 6 et 17 est en deçà de 3 à 4 portions par jour (seulement 1/3 atteint les recommandations PNNS).*
- Ct 41. *L'enquête auprès des familles montre que les parents et les enfants ont des comportements alimentaires similaires et que ceux-ci sont assez proches dans les trois régions étudiées.*
- Ct 42. *Les gestionnaires du programme partagent les objectifs du programme, à savoir majoritairement changer les habitudes alimentaires des élèves, et améliorer la qualité des produits alimentaires proposés aux élèves.*
- Ct 43. *Selon notre enquête, la majorité des parents souhaite modifier leurs habitudes alimentaires et celles de leur enfant et plus de 60% des répondants sur les 3 territoires mentionnent en premier choix l'augmentation de la consommation de fruits et légumes chez leurs enfants et plus de 40%, une plus grande diversification de leur alimentation.*
- Ct 44. *Les gestionnaires sont plus partagés sur la pertinence de l'évolution du dispositif pour l'année 2019-2020 orientant la distribution lors du repas du midi (la rendant moins visible parmi les autres éléments du repas) et ciblée sur des produits sous signe de qualité (posant des questions d'appropriation par les familles de ces habitudes du fait notamment du coût de ces produits).*
- Ct 45. *Selon notre enquête, les principaux freins rencontrés par les familles dans la modification de leur alimentation et de celle de leurs enfants sont le coût des produits, puis le temps pour les cuisiner et enfin le fait de ne pas maîtriser la composition de tous ses repas.*
- Ct 46. *Environ la moitié des familles enquêtées estime que leur.s enfant.s connaisse-nt le nombre de fruits et légumes à consommer par jour, 1/3, comment composer un repas équilibré, et ¼, la quantité de produits laitiers à consommer par jour. Les connaissances sont plus éparées sur la saisonnalité des fruits et légumes, les labels et les modes de production des fruits et légumes.*
- Ct 47. *Cette même enquête révèle que ¾ des familles échangent « plutôt souvent » voire pour certaines « très souvent » (pour 10% d'entre elles) au sujet de l'alimentation avec leur enfant. Ces résultats sont identiques sur les 3*

régions étudiées. Les sujets abordés sont surtout l'équilibre alimentaire, le goût des aliments et la manière de cuisiner des aliments.

Ct 48. Selon notre enquête environ les $\frac{3}{4}$ des familles estiment que leur.s enfant.s joue-nt un rôle « plutôt » voire « très important » (pour 10% d'entre eux) dans le choix des aliments qu'ils achètent et la composition des menus.

Le reste à charge du programme pour les gestionnaires

Ct 49. Selon nos enquêtes, seule la moitié des gestionnaires estime que les remboursements dans le cadre de ce programme sont suffisamment incitatifs à sa mise en œuvre.

Ct 50. Sur l'année scolaire 2017-2018, suite à la non-conformité des dossiers, 411 demandes de paiement ont fait l'objet de rejet de la part de FranceAgriMer : 184 demandes soit 66 % des demandes pour le lait et les produits laitiers, 227 demandes soit 16 % des demandes pour les fruits et légumes.

Ct 51. Selon notre enquête, les principales causes de refus ou réduction du montant du paiement demandé sont : un retard dans le dépôt de la demande, une erreur dans la manière de renseigner le dossier, une mesure éducative non éligible, un refus lié au produit distribué.

Ct 52. Les $\frac{3}{4}$ des répondants aux enquêtes estiment que les procédures de demande de paiement sont difficiles à mettre en œuvre dû au temps qu'elles requièrent, au changement fréquent des procédures, au nombre de pièces justificatives à fournir, à une interface informatique du programme difficile à utiliser.

Les impacts du programme sur les élèves

Ct 53. Entre 40 et 50% des gestionnaires ayant répondu à l'enquête estiment avoir constaté un impact du programme sur les élèves. Ces changements sont principalement : l'augmentation de la consommation des produits distribués, l'amélioration de la connaissance des produits et des filières.

Ct 54. Plus de 80% des gestionnaires ayant répondu aux enquêtes estiment que les mesures éducatives contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

Ct 55. Selon l'enquête auprès des familles, plus de la moitié des parents dont l'enfant a participé au programme estiment avoir remarqué des changements sur leur enfant. Ces effets portent principalement sur l'augmentation de la consommation de fruits et légumes.

Ct 56. Selon nos enquêtes entre 14 et 20 % des gestionnaires associent les parents d'élèves à ce programme

La cohérence du programme avec les autres initiatives

Ct 57. Ce programme s'inscrit dans les axes du Programme National pour l'Alimentation (PNA) et qui a vocation à concourir à l'atteinte par les élèves des recommandations du Programme National Nutrition Santé.

Ct 58. C'est un programme qui néanmoins peut, selon plusieurs gestionnaires interrogés, aller à l'encontre d'actions du PNA notamment celles de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les produits sans sucre, sans matières grasses ou les nouveaux produits que l'on fait découvrir aux enfants sont souvent délaissés.

Ct 59. Depuis la rentrée 2019, ce programme concourt aussi à l'atteinte des objectifs de la loi EGalim en termes d'intégration de produits durables et sous signes officiels de qualité (SIQO) dans les approvisionnements de la restauration collective (article 24).

Ct 60. Un programme qui intervient parmi une multitude d'autres actions conduites en milieu scolaire et poursuivant des objectifs similaires. Néanmoins, l'articulation de ces dispositifs nationaux (ex. : classes du goût) ou locaux (ex. : appels à projets des DAAF ou DRAAF/DRIAAF) avec le programme se fait au cas par cas et n'a pas été formalisée.

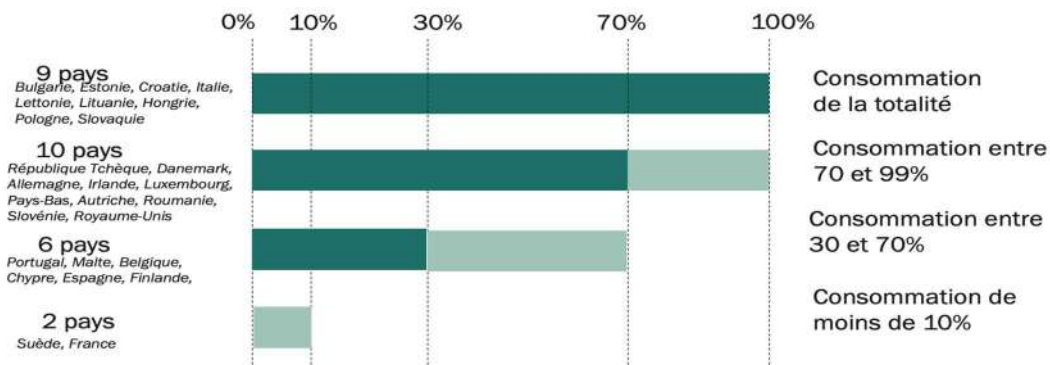
3. Détail des réponses aux questions d'évaluation

QUESTION 1 : DANS QUELLE MESURE CE PROGRAMME EST-IL DÉPLOYÉ DE MANIÈRE SATISFAISANTE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ?

Un recours au dispositif en deçà des prévisions budgétaires

Pour la période 2017-2023, l'Union européenne a alloué à la France un budget de plus de 210 millions d'euros pour 6 ans, soit plus de **35 millions d'euros annuels**. Or, au 31 décembre 2018, **la France n'a consommé que 8 % de ce budget annuel soit environ 2,9 millions € (2,7 millions d'euros pour le volet fruits et légumes et 215 000 euros pour le volet lait et produits laitiers).**

Figure 5 : Taux de consommation annuels des crédits par les 28 pays bénéficiaires pour l'année scolaire 2017-2018 ⁶



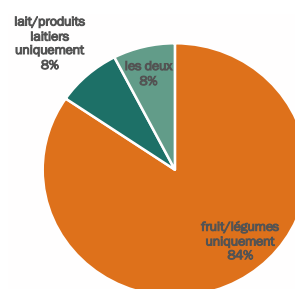
Des gestionnaires déployant le programme principalement sur le volet fruits et légumes

Jusqu'au 31 décembre 2017, 892 gestionnaires étaient agréés.

En 2017-2018 594 gestionnaires ont déployé le programme (64 % des agréés) et sont répartis comme suit :

- 502 uniquement sur le volet fruits/légumes,
- 47 gestionnaires sur le volet lait/produits laitiers,
- 45 gestionnaires sur les deux volets.

Figure 6 : part des gestionnaires ayant eu recours à l'un ou les deux volets du programme en 2017-2018 (n=594)



⁶ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/fr-school-scheme-monitoring-report_en.pdf

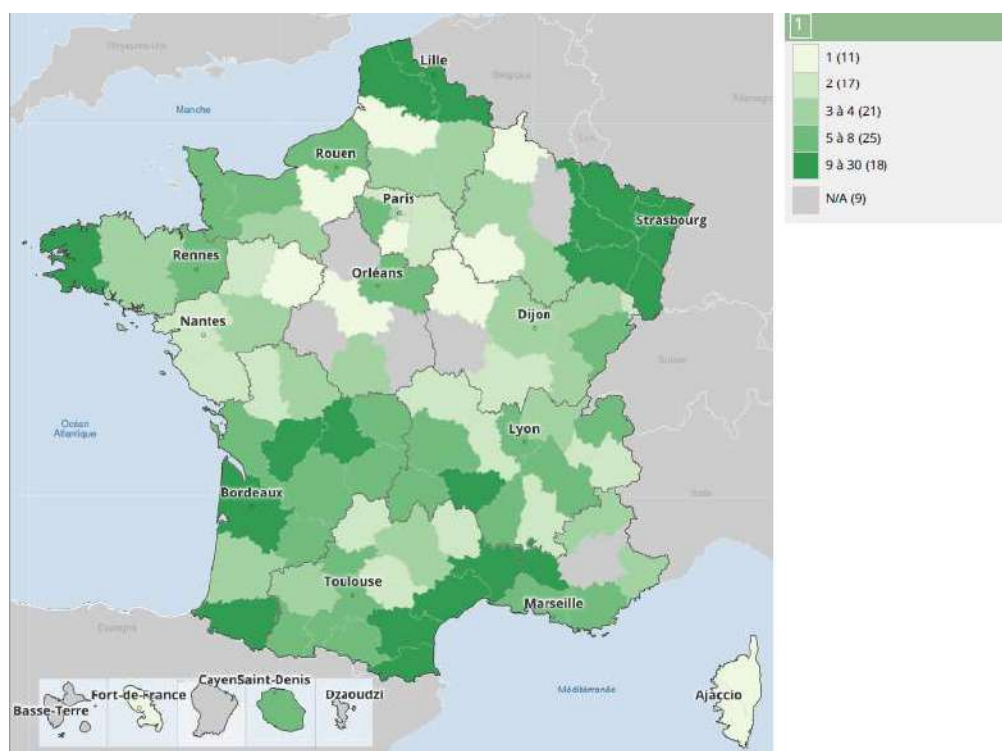
Soit au total : 547 gestionnaires distribuant des fruits et légumes et 92 gestionnaires distribuant du lait et des produits laitiers.

Cette sous-représentation des gestionnaires en lait et produits laitiers pour la première année de mise en œuvre peut être partiellement expliquée par le fait que sur ce volet de distribution, les gestionnaires de l'ancien programme **devaient faire une nouvelle demande d'agrément et devaient pour la première fois organiser des mesures éducatives.**

Des gestionnaires répartis sur l'ensemble du territoire

Les gestionnaires ayant eu recours au **volet fruits/légumes** sont **répartis de manière relativement homogène** sur le territoire français. Les départements les plus représentés sont le Nord (30 gestionnaires) et le Pas-de-Calais (23). Seuls 6 départements métropolitains (les Alpes-de-Haute-Provence, le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, la Meuse et la Nièvre) et 3 départements ultra-marins (La Guadeloupe, La Guyane et Mayotte) ne sont pas concernés.

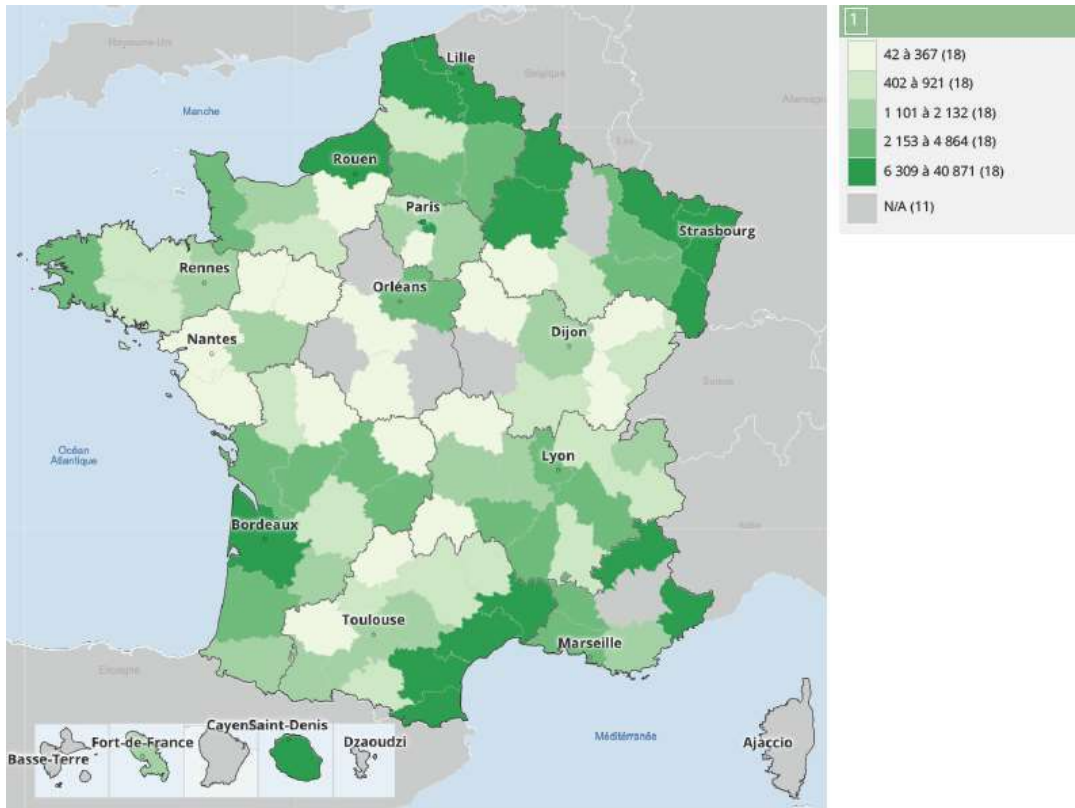
Figure 7 : répartition des gestionnaires volet fruit/légume en 2017-2018 en France allant de 0 (département en gris) à 30 (vert foncé)⁷



La répartition territoriale du nombre d'élèves bénéficiaires du programme dans sa déclinaison « fruits et légumes » suit globalement celle des gestionnaires. Elle est néanmoins extrêmement variable selon les départements **allant d'un minimum de 42 élèves à plus de 40 000 élèves.**

⁷ Pour cette carte, comme pour les suivantes, la légende est organisée en quantile, c'est-à-dire en 5 catégories (hormis N/A en gris) équivalentes en termes de nombre de départements concernés.

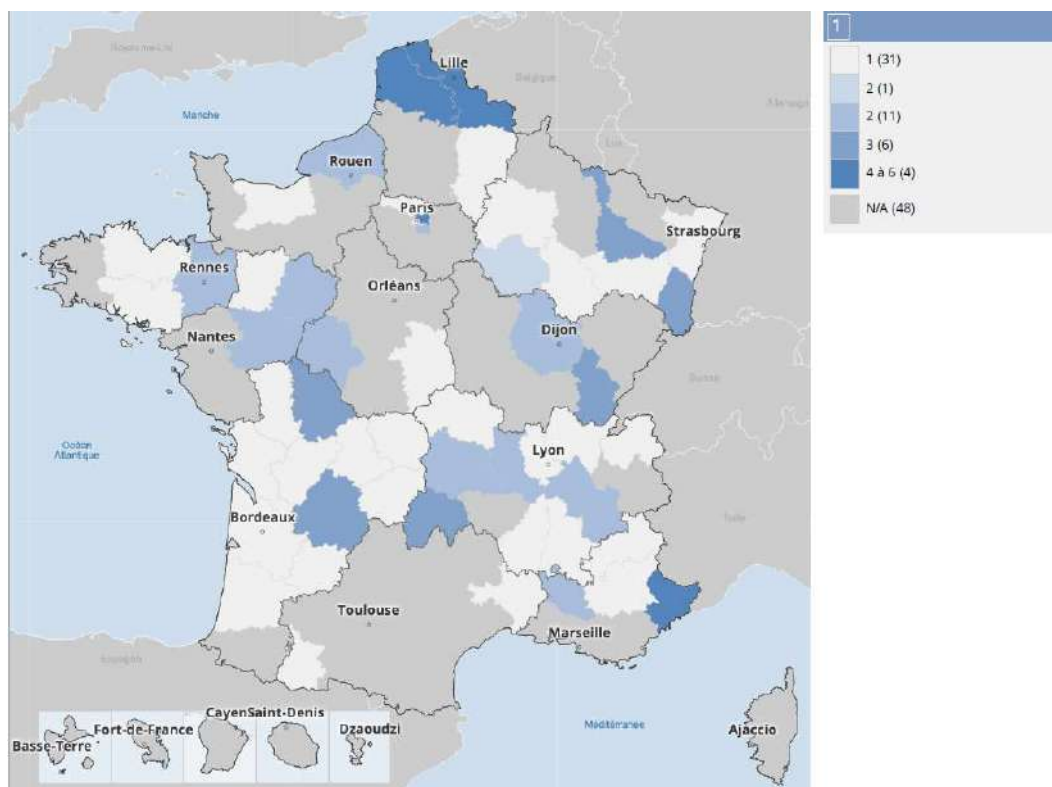
Figure 8 : répartition des élèves bénéficiaires volet fruit/légume en 2017-2018 en France allant de 0 (département en gris) à plus de 40 000 (vert foncé).



Les différences observées entre l'intensité de la présence des gestionnaires et le nombre d'élèves bénéficiaires relèvent de la présence de gestionnaires distribuant à un nombre important d'élèves comme dans les Ardennes ou témoignent à l'inverse de la présence de beaucoup de gestionnaires distribuant à peu d'élèves comme dans les Pyrénées Atlantiques.

En ce qui concerne les gestionnaires 2017-2018 ayant mis en œuvre le **volet lait**, du fait du nombre plus faible de gestionnaires (92), **moins de départements métropolitains sont représentés et aucun en Outre-mer**. Il est nécessaire de préciser que le volet lait et produits laitiers est particulièrement difficile à déployer dans les Outre-mers du fait de la faible production laitière sur ces territoires (voir [étude DROM p 58](#)). Le Nord (5 gestionnaires) et le Pas-de-Calais (6) sont également les départements comptant le plus de gestionnaires.

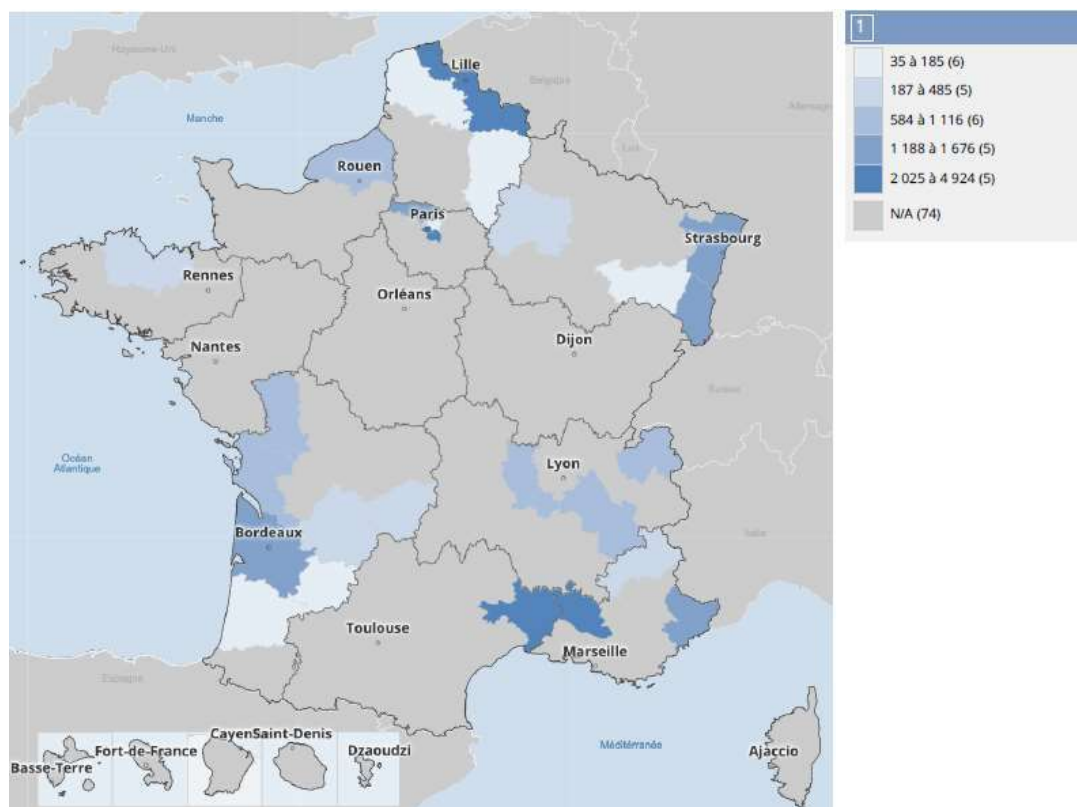
Figure 9 : Répartition par département des gestionnaires 2017-2018 du volet lait, allant de 0 (en gris) à 6 (en bleu foncé)



L'Eure-et-Loir, la Meuse et la Nièvre sont les seuls départements métropolitains à ne pas avoir mobilisé le programme (volet lait ou fruits et légumes confondus).

La répartition territoriale du nombre d'élèves bénéficiaires du programme dans sa déclinaison « lait et produits laitiers » est sensiblement différente du fait d'une information incomplète fournie par les gestionnaires lors de leur demande de paiement, du nombre d'élèves.

Figure 10 : répartition des élèves bénéficiaires volet lait et produits laitiers en 2017-2018 en France allant de 0 (département en gris) à environ 5 000 (bleu foncé).



Les collectivités comme principaux gestionnaires

Pour chacun des deux volets les gestionnaires sont majoritairement des communes ou agglomérations, auxquelles peuvent être ajoutés les Centre Communal d'Action Sociale, Syndicats intercommunaux ou encore les caisses des écoles, représentant à elles toutes plus de 70 % des gestionnaires .

La plupart des gestionnaires sont :

- Des communes, agglomérations ou communautés de communes (367 en fruits/légumes et 38 en lait/produits laitiers) ;
- Des collèges ou lycées (67 en fruits/légumes et 32 en lait/produits laitiers)

Leur diversité est représentée dans les graphiques ci-dessous.

Figure 11 : Répartition des gestionnaires du volet fruits/légumes en 2017-2018 par profil (n=547)

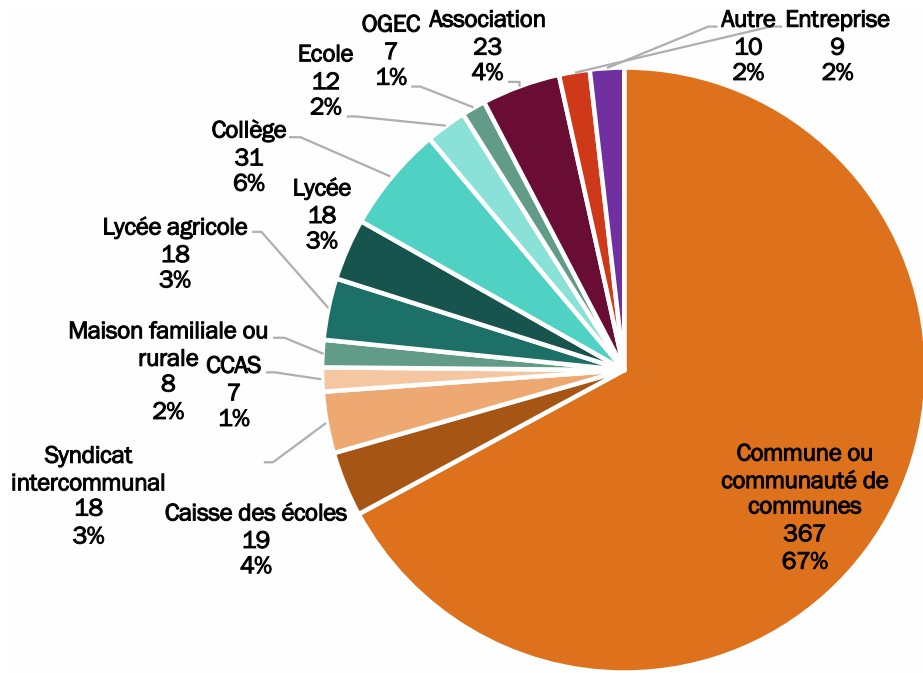
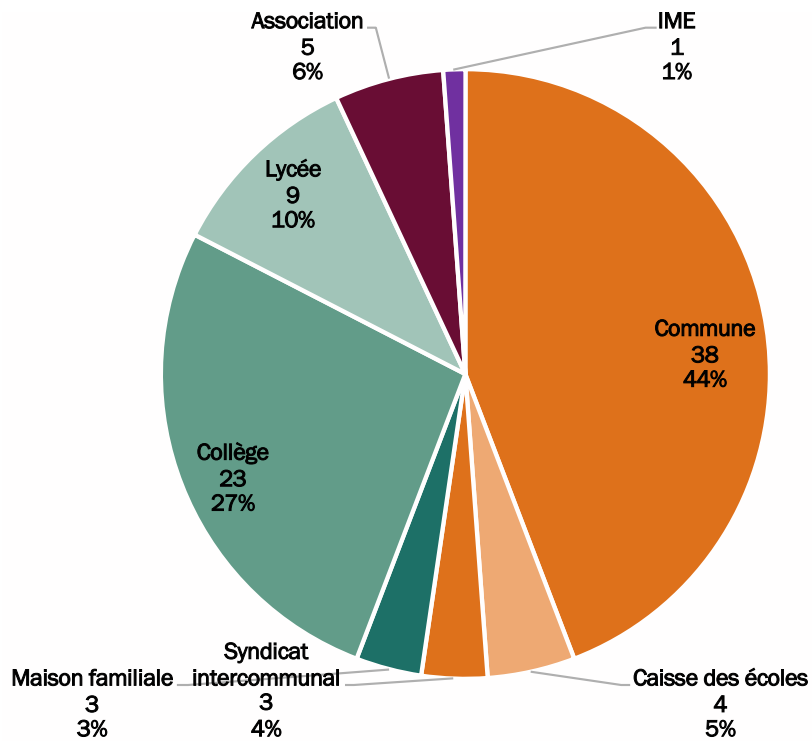


Figure 12 : Répartition des gestionnaires du volet laits/produits laitiers en 2017-2018 par profil (n=92)



Des montants sollicités globalement peu importants

Environ les 3/4 des gestionnaires ont reçu des paiements inférieurs à 2500 euros.

Figure 13 : Répartition des gestionnaires volet fruits/légumes par montant touché en 2017-2018 (montant touché, nombre de gestionnaires, pourcentage) (n=547)

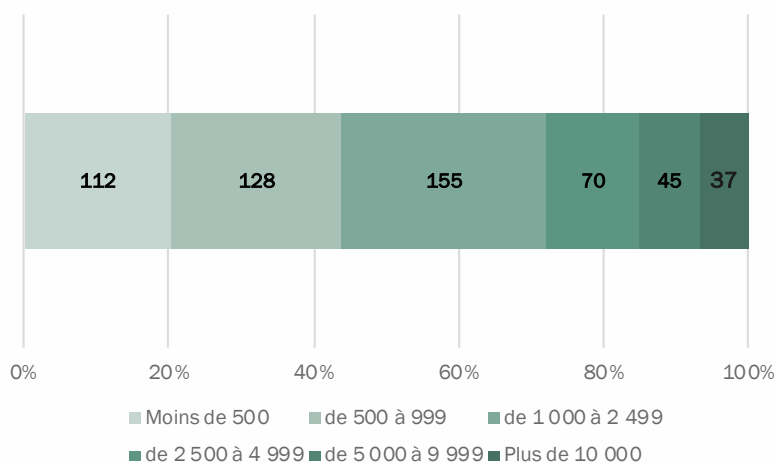
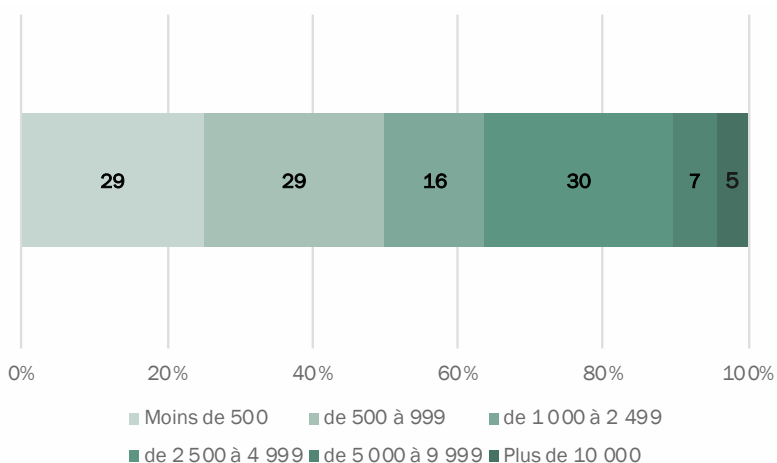


Figure 14 : Répartition des gestionnaires volets lait/produits laitiers par montant touché en 2017-2018 (montant touché, nombre de gestionnaires, pourcentage) (n=92)

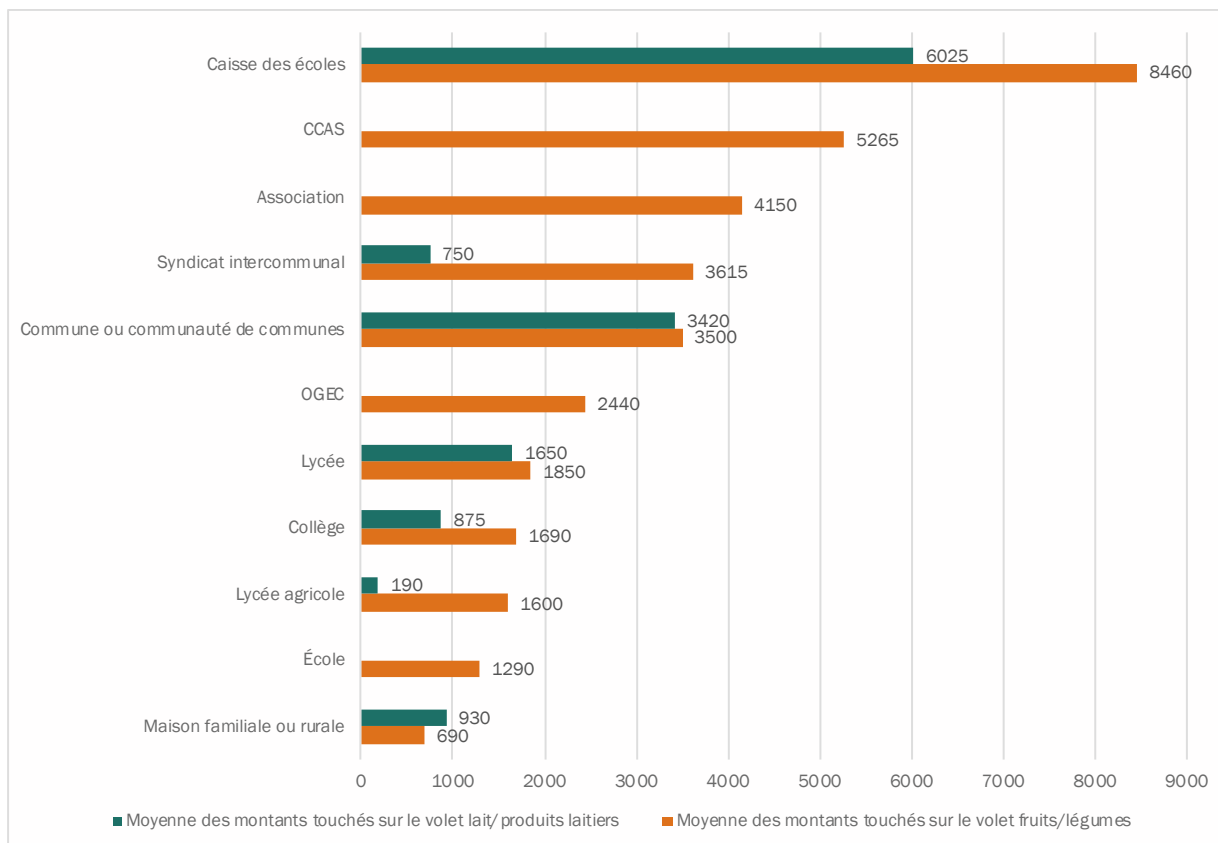


Les gestionnaires ayant touché plus de 10 000 euros sur cette année sont notamment :

- Des entreprises, notamment des fournisseurs (5 gestionnaires ayant touché au total plus de 150 000 euros) ;
- Des communes (25 ayant touché au total plus de 100 000 euros) ;
- Des caisses des écoles (5 ayant touché plus de 46 000 euros au total).

Si l'on regarde la moyenne des montants demandés par type de gestionnaires, **les entreprises se détachent avec une moyenne de 87 500 €**. Les autres catégories de gestionnaires ont reçu des sommes en moyenne allant de 690 € pour les maisons familiales et rurales (Lycées agricoles privés de statut associatif) à 8 460 € pour les communes sur le volet fruits et légumes, et de 750 € pour un syndicat intercommunal à 6 025 € pour une caisse des écoles sur le volet lait/produits laitiers.

Figure 15 : Moyenne des montants en euro touchés par les gestionnaires de chacun des volets (n=547 pour le volet fruits/légumes et n=92 pour le volet lait/produits laitiers)⁸



Ainsi certains gestionnaires mobilisant des montants importants sont susceptibles de toucher jusqu'à 90 000 élèves à eux seuls.

Un programme déployé principalement dans le premier degré

Dans le cadre de notre enquête téléphonique, les gestionnaires (n'étant pas eux-mêmes des établissements) **dans 90 % des cas déploient le programme dans l'ensemble des établissements dont ils sont responsables**. Ceux qui sélectionnent les établissements le font principalement pour des raisons de :

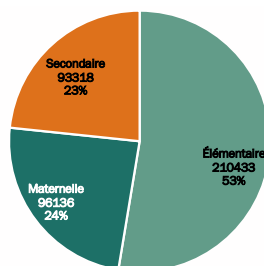
- **Volontariat** : il faut que les écoles soient volontaires pour déployer le programme ;
- **Âge des élèves** : ils ciblent des maternelles uniquement pour atteindre les élèves les plus jeunes ;
- **Localisation** : ils ciblent des quartiers prioritaires ;
- **Statut** : ils ciblent les écoles publiques uniquement.

Au total, sur l'année 2017-2018, **les 594 gestionnaires du programme ont distribué des produits dans 3 384 établissements** dont :

⁸ Les entreprises du volet fruits/légumes ont reçu une somme moyenne de 87 500 €, nous ne les faisons pas figurer sur ce graphique pour des raisons de lisibilité du graphique.

- 1 224 écoles maternelles avec 96 136 élèves ;
- 1 790 écoles élémentaires, avec 210 433 élèves ;
- 339 établissements du secondaire (collèges ou lycées) avec 93 318 élèves ;
- Et 31 établissements classés « autres »⁹.

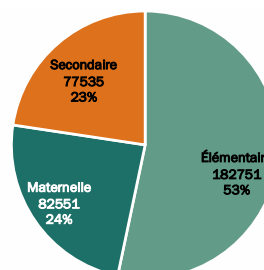
Figure 16 : Nombre d'élèves bénéficiaires par niveau sur 2017-2018 par le programme (n=399 887)



Au total pour le volet fruits/légumes du programme, 342 837 élèves dans 2 820 établissements ont été bénéficiaires, dont :

- 991 écoles maternelles avec 82 551 élèves ;
- 1 517 écoles élémentaires avec 182 751 élèves ;
- 286 établissements du secondaire avec 77 535 élèves ;
- Et 26 établissements « autres ».

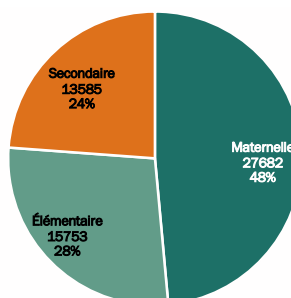
Figure 17 : Nombre d'élèves bénéficiaires par niveau en 2017-2018 sur le volet fruits/légumes (n=342837)



De même, pour le volet lait/produits laitiers 57 050 élèves dans 564 établissements ont été bénéficiaires, dont :

- 233 écoles maternelles avec 13 585 élèves ;
- 273 écoles élémentaires avec 27 682 élèves ;
- 53 établissements du secondaire avec 15 753 élèves ;
- Et 5 établissements « autres ».

Figure 18 : Nombre d'élèves bénéficiaires par niveau en 2017-2018 sur le volet lait/produits laitiers (n=57050)



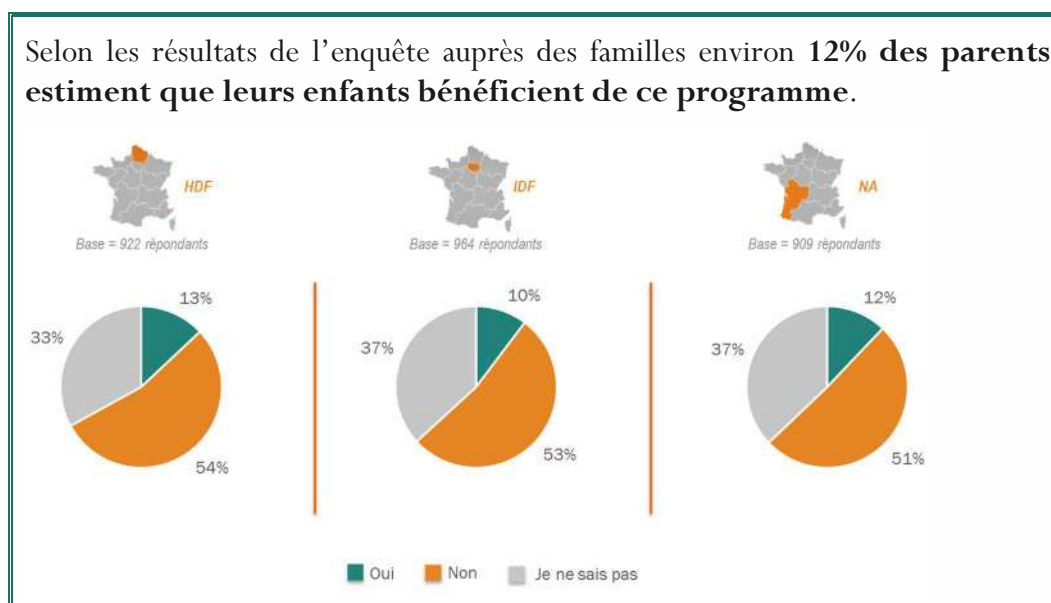
⁹ Ces établissements n'entrent pas dans les catégories classiques d'établissements. La base de données ne contient pas le nombre d'élèves pour les établissements « autre »

Si l'on reporte ces chiffres aux données nationales sur le nombre d'élèves scolarisés en 2017¹⁰ on peut estimer que :

- Plus de **4,2 % des 6,8 millions d'élèves du premier degré ont bénéficié** du programme ;
- Et environ **1,6 % des 5,5 millions d'élèves du secondaire**.
- En termes de nombre d'établissements, c'est **moins de 1 % des 62 600 écoles et des établissements du second degré qui a bénéficié du programme**.

Afin de mettre ces chiffres en perspective, il faut noter qu'à l'échelle de l'Union européenne, 20 millions d'enfants ont bénéficié du programme, soit environ 20 % des enfants scolarisés de l'UE¹¹.

Encadré 1 : Enquête « familles » Réponses à la question : A votre connaissance votre enfant bénéficie-t-il de ce programme ?



Un programme suffisamment connu auprès des potentiels gestionnaires

La communication à propos du programme est organisée via plusieurs canaux :

- Les **sites internet** de FranceAgriMer et du **ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec notamment un livret didactique** afin d'expliquer le mode de recours au dispositif¹²
- le portail **EducSol**, site le plus consulté par les professionnels de l'éducation¹³, dans la rubrique « Découvrir l'alimentation et bien se

¹⁰ http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/96/3/depp-enc-2017_801963.pdf

¹¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_19_5501

¹² <https://agriculture.gouv.fr/participer-au-programme-destination-des-ecoles>

¹³ <https://educsol.education.fr/cid47662/decouvrir-alimentation.html> consulté le 28/10/2019

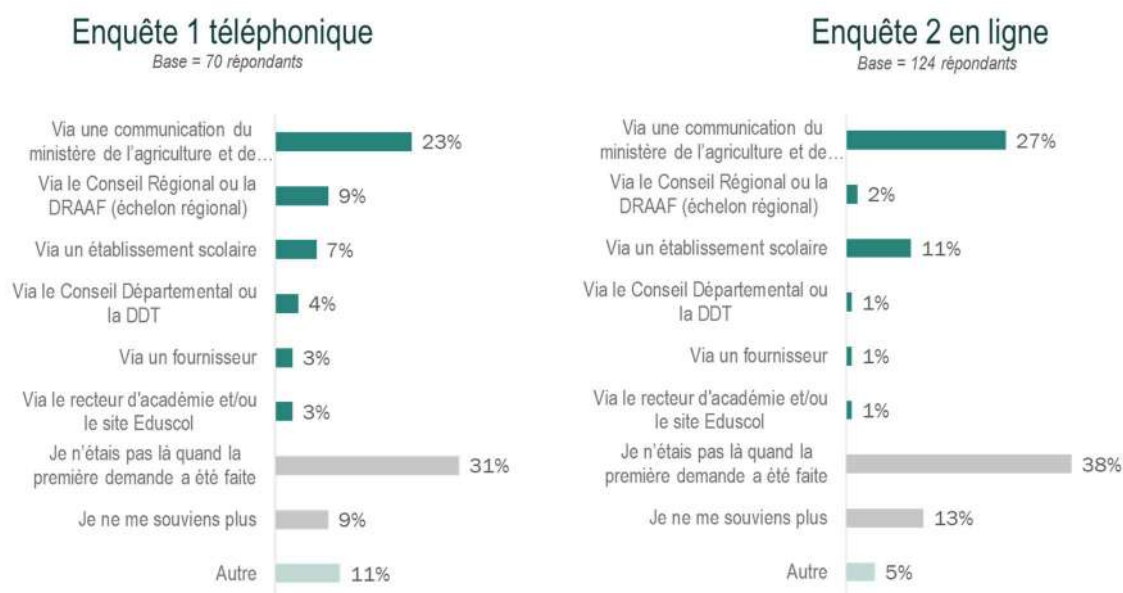
nourrir ». (devenue la page « éducation à l'alimentation et au goût »)

- Un **relais par le maillage territorial** du ministère à l'échelon régional et départemental par les DRAAF/DRIAAF et DAAF notamment.

Chacune des parties prenantes interrogées communique autour du programme aux structures qui lui sont propres : services déconcentrés pour l'un, producteur ou réseau de producteurs pour d'autres, etc. La communication par le site du ministère est qualifiée de « bonne » par les parties prenantes. Cependant, aucune campagne de communication de grande ampleur via la presse ou même la télévision n'a été organisée.

Selon notre enquête il semble que **les gestionnaires ont principalement connu le dispositif par une communication du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**. Les résultats de notre enquête en ligne confirment ce premier vecteur d'information, mais précise qu'il semblerait que les communes soient aussi fréquemment informées de l'existence du programme par un établissement scolaire.

Figure 19 : Réponses à la question : « Comment votre structure a-t-elle connu ce programme ? »

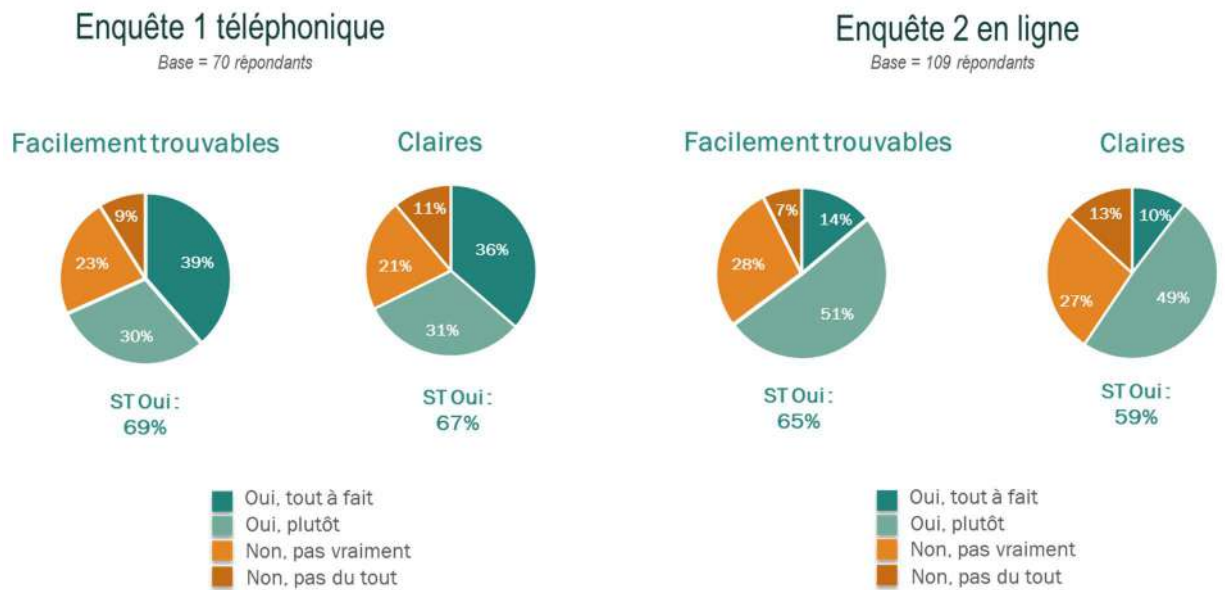


Selon les entretiens réalisés auprès des gestionnaires et des parties prenantes il semblerait que le programme soit suffisamment connu auprès des établissements scolaires notamment de par **la notoriété du programme précédent « un fruit à la récré »** et inégalement connu auprès des collectivités. Mais l'absence d'enquête auprès de l'ensemble des gestionnaires potentiels ne nous permet pas d'émettre un constat basé sur des données à ce sujet.

Le processus de demande d'agrément

Environ $\frac{3}{4}$ des gestionnaires effectifs interrogés estiment que les informations au sujet de la demande d'agrément sont facilement trouvables et claires sur le site de FranceAgriMer (ces chiffres sont confirmés par notre enquête en ligne).

Figure 20 : Réponses à la question : « Diriez-vous que les informations au sujet de la demande d'agrément étaient... »



Néanmoins, **entre 30 et 40 % des répondants aux deux enquêtes ont rencontré des difficultés lors de la demande d'agrément.** Les réponses de nos deux enquêtes sont en proportion semblables sur la nature des difficultés rencontrées.

Figure 21 : Réponses à la question : « Les difficultés rencontrées concernent... »



Ces difficultés ont été majoritairement dépassées par un contact avec FranceAgriMer.

Un non-recours potentiellement volontaire

Plusieurs sources de collecte de données concourent à analyser le non-recours au programme comme une décision volontaire autant, par des gestionnaires non agréés, que des gestionnaires agréés.

Ainsi, sans avoir eux-mêmes déployé le programme, **plusieurs gestionnaires potentiels, quels que soient leurs profils (communes, ou établissements) ont eu des échos négatifs du programme, qui les dissuade d'y avoir recours.**

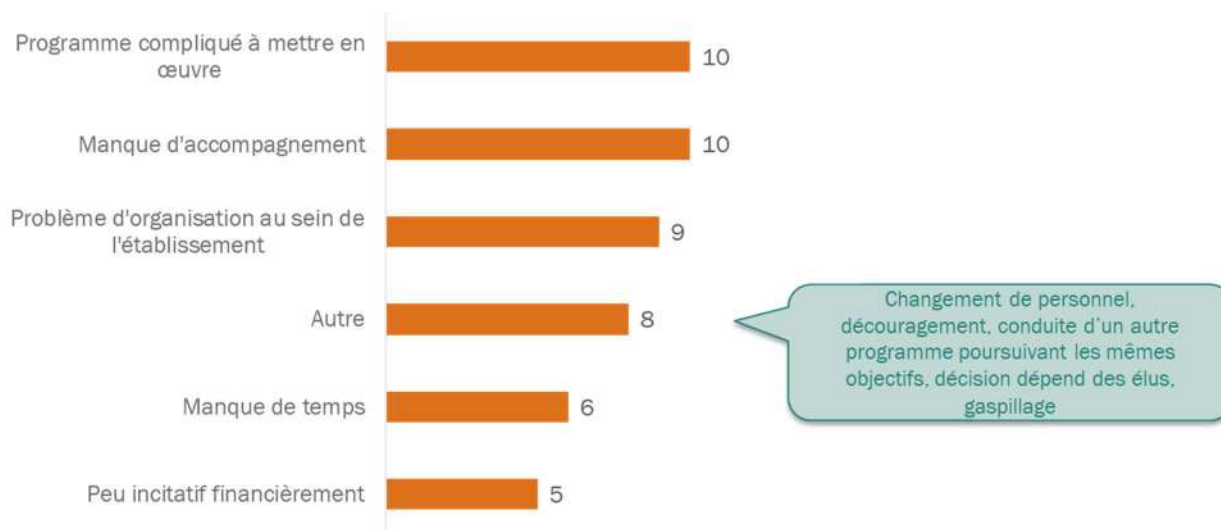
Ainsi, un agent d'un service déconcentré du MAA explique que des réunions d'information sur le programme pouvaient être parfois contre-productives lorsque des gestionnaires partageaient leur mauvaise expérience du programme avec des gestionnaires potentiels :

[Certains gestionnaires ont eu] une très mauvaise expérience, et n'y retournent plus [ce qui] annihile tous les effets de communication.

Notre enquête auprès des gestionnaires agréés, mais n'ayant pas eu recours au programme confirme en partie cette hypothèse. Les répondants à cette enquête expliquent leur non-recours au programme alors qu'ils sont agréés par :

- **Un programme trop compliqué à mettre en œuvre** : manque de flexibilité de la procédure, démarches administratives fastidieuses, accès difficile au site de FranceAgriMer, trop de données à transmettre, manque d'information ;
- **Un manque d'accompagnement** : difficultés à trouver un interlocuteur pour aider, système trop complexe ;
- **Des difficultés internes** : des mesures pédagogiques qui empiètent sur le programme scolaire, une organisation de la distribution compliquée, un nombre de classes trop important ;
- Autres raisons (changement de personnel, découragement, conduite d'un autre programme avec les mêmes objectifs, une décision politique, en incohérence avec la lutte contre le gaspillage) ;
- **Un manque de temps** : les procédures sont trop lourdes, manque de ressources humaines ;
- **Un dispositif peu incitatif financièrement** : un investissement humain peu rentable, des remboursements trop faibles.

Figure 22 : Réponses à la question : Pourriez-vous expliquer brièvement pourquoi vous n'avez pas mis en œuvre ce programme ? (n=15)

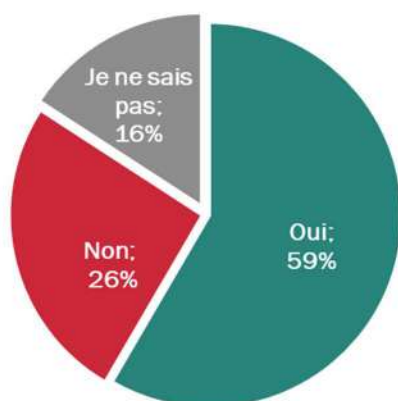


Parmi les gestionnaires ayant déjà déployé le programme de 2017 à 2019 **26 % des enquêtés par téléphone et 52 % des enquêtés en ligne estiment qu'ils ne vont pas reconduire le programme pour l'année scolaire 2019-2020.** On compte parmi eux **principalement des communes.**

Figure 23 : Réponses à la question ; Allez-vous continuer à mettre en œuvre ce programme sur l'année scolaire 2019/2020 ?

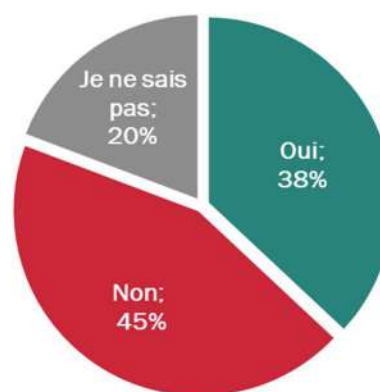
Enquête téléphonique

Base = 70 répondants



Enquête en ligne

Base = 112 répondants



Selon les deux enquêtes, les 3 principales raisons d'arrêt du déploiement du programme sont :

- **Les contraintes liées à la distribution des produits ;**
- **Un reste à charge trop important ;**
- **Des charges de gestion disproportionnées.**

Figure 24 : Réponses à la question : Pour quelles raisons ne souhaitez-vous pas mettre en œuvre ce programme pour l'année 2018-2019 ? (plusieurs réponses possibles)

Enquête 1 téléphonique

Base faible = 18 [répondants ne souhaitant pas mettre en œuvre le programme sur l'année scolaire 2019/2020]



Enquête 2 en ligne

Base faible = 50 [répondants ne souhaitant pas mettre en œuvre le programme sur l'année scolaire 2019/2020]

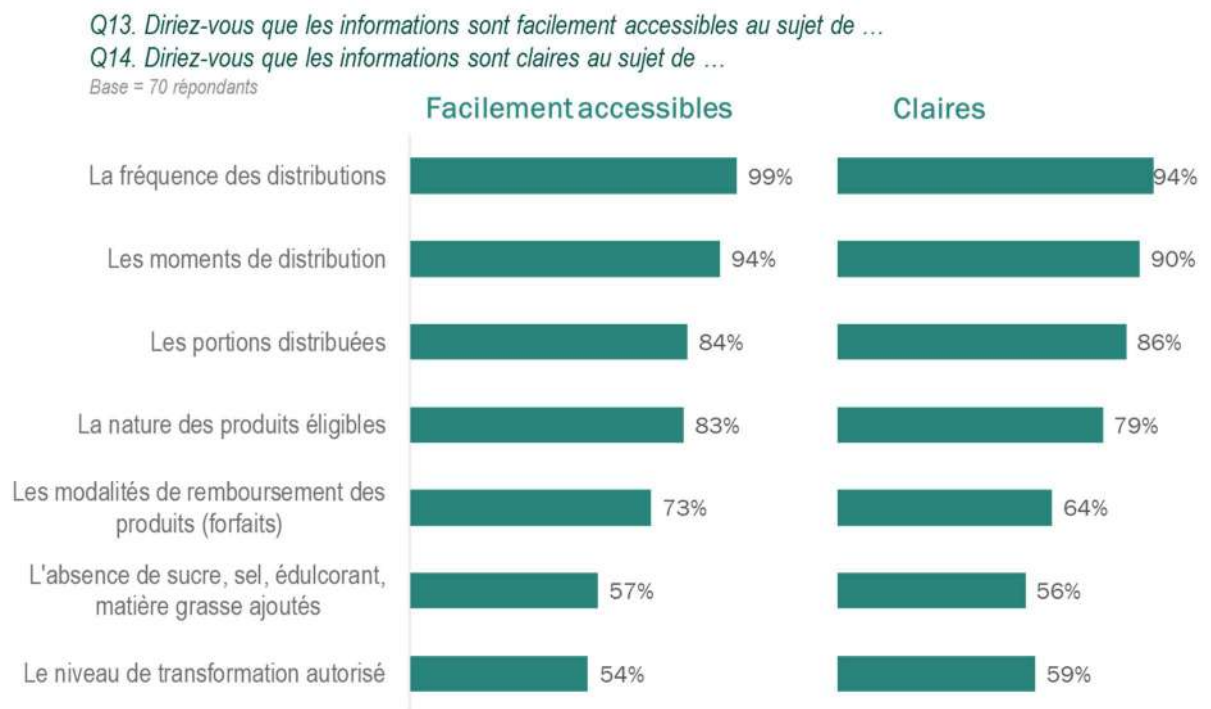


QUESTION 2 : COMMENT, DANS QUELLE MESURE ET DANS QUELS CAS LES GESTIONNAIRES METTENT EN ŒUVRE CE DISPOSITIF DANS DES CONDITIONS SUSCEPTIBLES DE GÉNÉRER DES IMPACTS SUR LES SCOLAIRES ?

Les gestionnaires déployant effectivement le programme ont de bonnes connaissances de ses modalités de mise en œuvre mis à part sur la composition des produits distribués

Selon les deux enquêtes menées auprès des gestionnaires, les informations au sujet des modalités de distribution sont suffisamment claires et faciles à trouver. Les informations sur la composition des produits et leur degré de transformation sont jugées beaucoup moins claires et explicites.

Figure 25 : Réponses aux questions 13 et 14 du questionnaire (enquête téléphonique)



Plusieurs gestionnaires trouvent **que les normes quant au programme se sont alourdies au fil du temps et/ou changent fréquemment**, ce qui crée de la confusion.

Les changements de règles ne sont pas toujours communiqués directement aux gestionnaires, qui, s'ils ne vont pas relire le site, ne sont pas au courant de changements pouvant éventuellement les pénaliser.

Un programme qui engendre des coûts de gestion importants

Le poids de la gestion du programme varie pour les gestionnaires selon le nombre d'établissements concernés, mais s'avère parfois disproportionné au regard des sommes sollicitées (moins de 2500 euros pour les $\frac{3}{4}$ des gestionnaires).

Selon nos enquêtes auprès des gestionnaires du programme, **la gestion de ce dernier occupe pour 90 % d'entre eux moins de 10 % de leur temps de travail annuel** (proposition minimale). Néanmoins, **pour 10 % des gestionnaires ce programme occupe ¼ ou plus de leur temps de travail annuel, particulièrement pour les communautés de communes sollicitant des montants importants.**

Tous les gestionnaires n'ont pas les moyens de mettre en œuvre le programme, notamment à cause du poids administratif évoqué plus haut. Sur ce point se dessinent 3 types de gestionnaires :

- **Les grandes structures** qui peuvent facilement « industrialiser » leurs demandes et/ou prévoir un poste dédié à cela ;
- **Les petites structures** pour qui le nombre de demandes est plus faible et peut donc être géré facilement ;
- Et enfin **les structures « entre-deux »** qui ne peuvent ni industrialiser les demandes ni en avoir assez peu pour que cela se fasse rapidement et simplement.

Pour certains gestionnaires, ce sont aussi **les contrôles** qui ont pu être difficiles.

[Un contrôle équivaut à] 2 ou 3 jours sur place, et la dureté des inspections font que tout peut être annulé du fait d'une double facturation par erreur.

La production des différents justificatifs requiert aussi **un contrôle et une sollicitation de l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre**, qui dans le cadre de déploiement important du dispositif peut générer des erreurs :

On fait un tableau par fournisseur et ensuite il faut tout réunir sur un même document. Nous devons faire signer chaque document par chaque fournisseur. Donc c'est un peu compliqué et lourd.

Une distribution majoritairement de fruits frais issus de l'agriculture conventionnelle en dehors du repas du midi

En 2017-2018, ont été distribuées¹⁴ :

- **1 515 tonnes de fruits et légumes frais**, parmi lesquelles :
 - 1 500 tonnes de fruits et légumes frais ;
 - 15 tonnes de fruits et légumes transformés ;
- Et environ **126 tonnes de lait et produits laitiers**, parmi lesquelles :
 - 80 000 litres de lait liquide ;
 - 24 tonnes de fromages et lait caillé ;
 - 21 tonnes de yaourt nature.

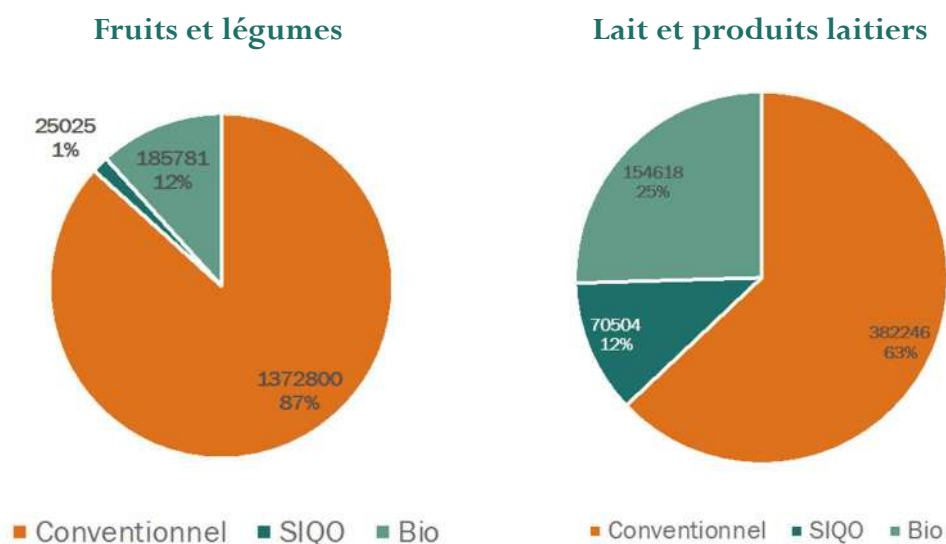
¹⁴ Source : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/fr-school-scheme-monitoring-report_en.pdf

Par rapport aux distributions totales du programme en Europe, la France représente ainsi :

- 5 % des 255 000 tonnes de fruits/légumes distribuées ;
- Moins de 0,1 % des 178 millions de litres de lait distribué¹⁵.

Selon les bases de données de FranceAgriMer, sur l'année 2017/2018, la répartition entre les produits issus de l'agriculture conventionnelle, SIQO ou issus de l'agriculture biologique est la suivante :

Figure 26 : les différents secteurs de production des produits distribués en 2017-2018, pour le volet fruits/légumes à gauche et volet lait/produits laitiers à droite (en kg)



Les demandes de paiement sont effectuées principalement pour des distributions :

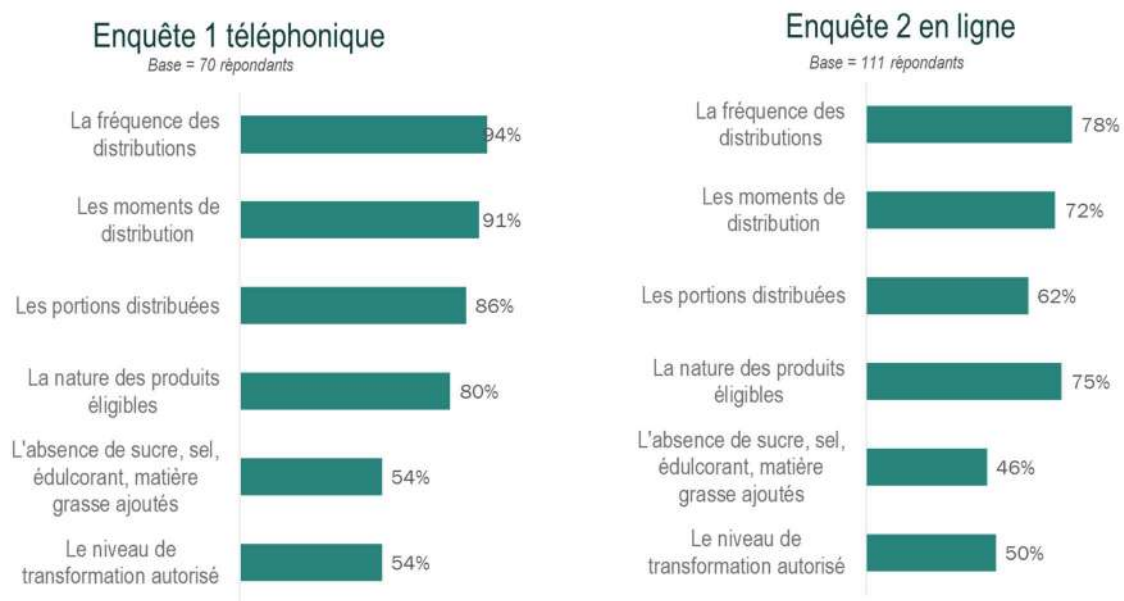
- Hors repas pour le volet fruits et légumes (98 %)
- Pendant les repas pour le volet lait (73 %)

Des difficultés pour les gestionnaires à s'inscrire dans le cadre de produits peu transformés

Selon nos enquêtes, les gestionnaires n'ont pas rencontré de difficulté à mettre en œuvre la distribution si ce n'est relativement à la transformation des produits et l'impossibilité de l'ajout de sucre, sel, ou matières grasses.

¹⁵ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/school-scheme-factsheet_en.pdf

Figure 27 : Réponses à la question 15 : « Diriez-vous que les modalités de distribution suivantes soient faciles à appliquer ? »



Bien que le système de distribution fonctionne de manière effective, les gestionnaires soulignent **l'importante organisation requise pour une bonne distribution**. La distribution peut être effectuée par des agents municipaux, ou des animateurs de temps périscolaires ou encore par les professeurs.

Pour se procurer les produits distribués, plus des **3/4 des gestionnaires interrogés déclarent avoir gardé les mêmes fournisseurs**. Les gestionnaires ayant changé de fournisseurs l'ont fait principalement pour :

- Trouver un producteur bio ou local ;
- Trouver des fournisseurs produisant des modes de facturation facilitant les démarches justificatives.

Moins de 1/4 des gestionnaires ont rencontré des difficultés avec leurs fournisseurs dans le cadre de ce programme. **Les principales difficultés rencontrées relevaient de la préparation de factures** adaptées à la demande de paiement à FranceAgriMer.

Des mesures éducatives conduites majoritairement par les enseignants, mais dont la définition reste encore peu claire pour une partie des gestionnaires sur la période 2017/2019

Sur la période 2017-2018, les gestionnaires ont déployé des mesures éducatives sur une variété de thématiques. **Une mesure éducative devait être déployée pour chaque période de programmation (3 mois) et devait toucher l'ensemble des élèves.**

Parmi les mesures éducatives déployées par les gestionnaires en 2017-2018 on retrouve les 3 thématiques du programme (plusieurs réponses possibles pour chaque gestionnaire) :

- Apprentissage nutritionnel (521 gestionnaires) ;
- Apprentissage agricole (372 gestionnaires) ;
- Apprentissage écologique (346 gestionnaires).

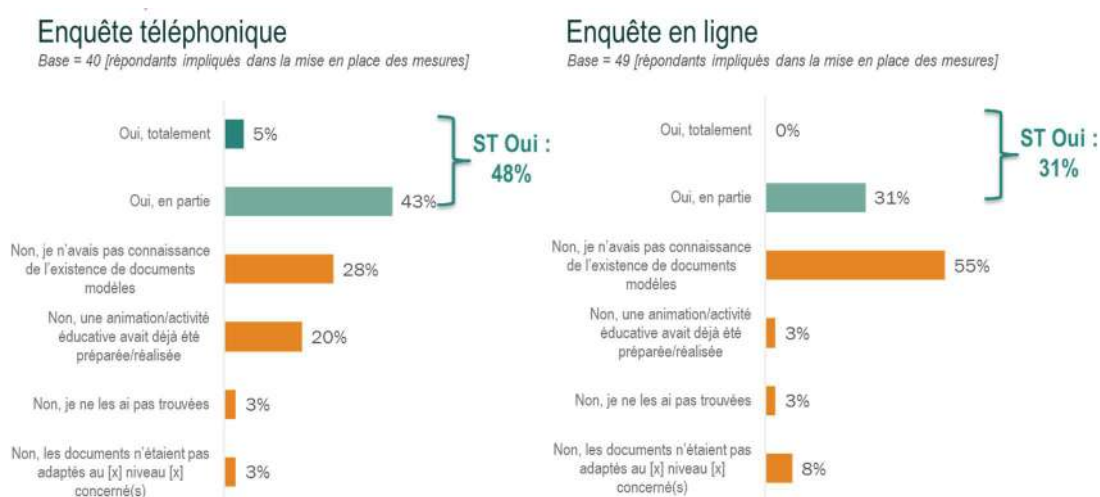
Ces thématiques pouvaient être abordées par des approches différentes, selon les données de FranceAgriMer, **les gestionnaires ont privilégié des actions à l'intérieur de l'établissement sous la forme :**

- D'actions sensorielles (514 gestionnaires) ;
- D'ateliers créatifs (359 gestionnaires) ;
- De leçons en classe (316 gestionnaires) ;
- De sorties pédagogiques (165 gestionnaires).
- D'autres mesures non catégorisables (215 gestionnaires) ¹⁶ ;

Selon nos enquêtes **plus de la moitié des gestionnaires choisissent et réalisent les mesures éducatives ou les conçoivent pour les transmettre aux établissements scolaires.**

Les deux enquêtes varient sensiblement sur la proportion de gestionnaires s'étant totalement ou en partie appuyés sur les supports proposés par le MAA pour élaborer ces mesures. Selon l'enquête téléphonique **environ la moitié des répondants se sont appuyés sur ces supports**, alors que selon l'enquête ligne dans laquelle les communes sont en plus grand nombre seulement 1/3 ont eu recours à ces supports.

Figure 28 : Réponses à la question : « Vous êtes-vous appuyé sur les proportions de mesures éducatives existantes du MAA pour élaborer ces mesures ? »



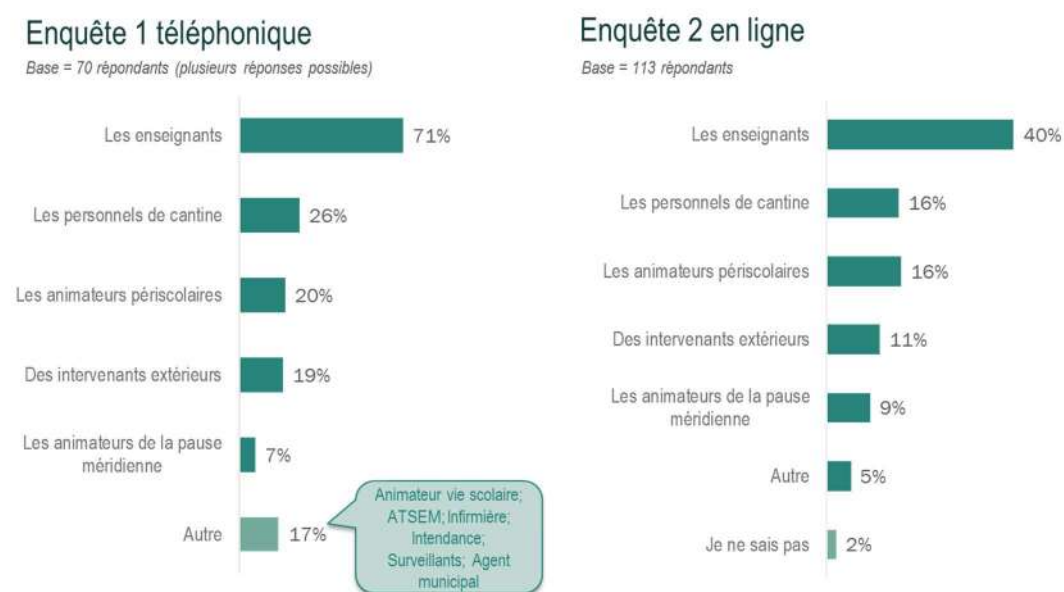
Selon les 2 enquêtes environ **1/3 des gestionnaires ont émis des demandes de paiement pour la conduite de mesures éducatives.** Au total, selon les données de FranceAgriMer, sur l'année 2017-2018, **109 829 € ont été sollicités**

¹⁶ Source : base de données FranceAgriMer

pour financer les mesures éducatives (soit environ 4 % de l'enveloppe annuelle consommée)¹⁷. La majorité du montant concerne les gestionnaires distribuant des fruits et légumes (88 % des demandes de paiement). 94 demandes de paiement ont été effectuées pour les gestionnaires « fruits et légumes » pour un total de 110 834 euros (et moyenne de 1 179 euros), 9 demandes ont été effectuées pour le lait pour un total de 10 547 euros (moyenne de 1 171 euros).

Selon nos deux enquêtes, les mesures éducatives sont principalement animées par les enseignants ou le personnel de cantine et animateurs périscolaires.

Figure 29 : Réponses à la question : Qui anime les mesures éducatives ?



Entre 10 et 20 % des gestionnaires (selon nos deux enquêtes) font appel à des intervenants extérieurs. Soit pour sélectionner des intervenants spécialisés, soit parce qu'ils ont l'habitude de travailler avec ces personnes ou que celles-ci ont des partenariats avec la commune ou le fournisseur de produits.

Environ ¼ des gestionnaires ayant répondu aux enquêtes ont rencontré des difficultés dans la conduite des mesures éducatives, ce sont principalement des communes ou des collèges.

Ces difficultés **tenaient majoritairement à la définition de ce qui est compris comme mesure éducative et sa reconnaissance pour faire valider le paiement.** La fréquence de leur organisation est surtout problématique pour les communes. Les mesures éducatives sont particulièrement compliquées à mettre en œuvre pour les gestionnaires gérant de nombreux établissements, notamment pour toucher l'ensemble des élèves.

La conduite de mesures éducatives est parfois **difficile à organiser notamment lorsqu'elle n'intervient pas au même moment que la distribution.**

¹⁷ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/key_policies/documents/fr-school-scheme-monitoring-report_en.pdf

L'articulation est notamment délicate entre une distribution lors de la pause méridienne et une animation assurée par les professeurs.

Par ailleurs, les caisses des écoles n'ont pas autorité sur l'animation ce qui complique leur intervention dans ce domaine.

Un accompagnement dans la conduite du programme jugé encore insuffisant

Les gestionnaires interrogés sont en contact principalement avec les agents de FranceAgriMer pour leur adresser leurs questionnements relativement aux facturations. **FranceAgriMer a mis en place une adresse mail et un ETP dédié afin de répondre aux questions des gestionnaires demandeurs d'aides.**

Si les gestionnaires reconnaissent la réactivité de FranceAgriMer par mail, ils regrettent l'impossibilité de joindre quelqu'un par téléphone.

Chaque fois on nous demande de faire un mail. On n'est jamais sur la même personne. C'est assez compliqué d'avoir quelqu'un qui vous répond vraiment à ce que vous recherchez. Après, je téléphone, je trouve un numéro. Mais par contre, on me demande automatiquement de faire un mail, d'y poser mes questions.

De manière générale les répondants à notre enquête estiment ne pas être suffisamment soutenus dans la conduite des tâches administratives liées aux justificatifs de paiements. Les principaux écueils relevés sont :

- **Le délai de réponse** pouvant engendrer ensuite un retard dans la demande de paiement pénalisant pour le montant total remboursé ;
- **La dispense d'informations parfois contradictoires ;**
- **Le manque d'informations claires** à chaque modification des modalités de mise en œuvre et de justification des dépenses ;
- **L'absence d'un contact téléphonique.**

QUESTION 3 : DANS QUELLE MESURE LES OBJECTIFS DE CE PROGRAMME RÉPONDENT-ILS AUX BESOINS DE SES PARTIES PRENANTES ET S'INSCRIVENT-ILS DANS UNE STRATÉGIE NATIONALE EN COHÉRENCE AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS ?

Une consommation de fruits et légumes et de produits laitiers chez les enfants encore en deçà des recommandations du PNNS

Les élèves métropolitains selon la dernière enquête Esteban 2014-2016 n'ont pas de carence importante à grande échelle¹⁸.

Néanmoins en 2015 selon cette même enquête **seulement 23% des enfants entre 6 et 17 ans atteignent le repère de 5 portions de fruits et légumes par jour**. Les légumes étaient plus fréquemment concernés par ce faible niveau de consommation. En effet, **si 74,6 % des enfants étaient des petits consommateurs de légumes** (< 2 portions par jour), ils n'étaient que **44,5 % à être considérés comme des petits consommateurs de fruits** (< 1,5 portion par jour).

Il n'y a **pas de différence significative dans la consommation de fruits et légumes entre les garçons et les filles ni selon les âges des enfants**.

Selon cette même enquête **environ 1/3 des enfants de 6-17 ans consommait 3 à 4 portions de produits laitiers par jour**, équivalant au repère de consommation du PNNS. Les garçons étaient plus nombreux à atteindre ce repère 38% contre 28% pour les filles.

Chez les garçons, la distribution de la consommation de produits laitiers ne différait pas selon la classe d'âge. Chez les filles, **les adolescentes étaient moins nombreuses à atteindre le repère de consommation** de 3 à 4 portions par jour par rapport aux classes d'âge plus jeunes.

L'ensemble de ces chiffres est stable depuis la précédente enquête Esteban de 2006.

Selon la même enquête Esteban, **plus les adultes référents ont un diplôme élevé, moins les garçons et les filles sont de petits consommateurs de fruits et légumes**. Cette variable n'a cependant aucun impact significatif sur la consommation de produits laitiers.

¹⁸ <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2019/esteban-2014-2016-chapitre-dosages-biologiques-des-vitamines-et-mineraux-pas-de-deficit-important-ou-de-carence-a-grande-echelle>

Encadré 2 : Réponses de l'enquête « famille » sur les tendances de consommation (pour les Hauts de France)

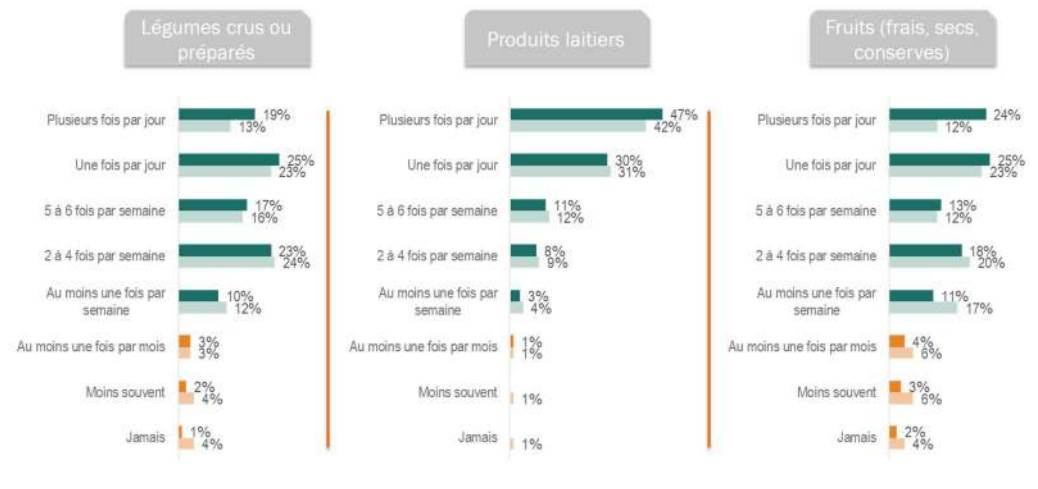
Les résultats de notre enquête auprès des familles montrent :

- Que les déclarations de consommations des parents et de leurs enfants (selon les parents) sont quasi-similaires
- Que les consommations sont aussi en moyenne très proches dans les trois régions étudiées
- Que moins de 20% des adultes et environ 10% des enfants consomment des fruits et des légumes plus d'une fois par jour.

Q8. A quelle fréquence consommez-vous les produits suivants : *Données 1 : parents (vert foncé)*

Q16. A quelle fréquence votre enfant consomme-t-il les produits suivants : *Données 2 : enfants (vert clair)*

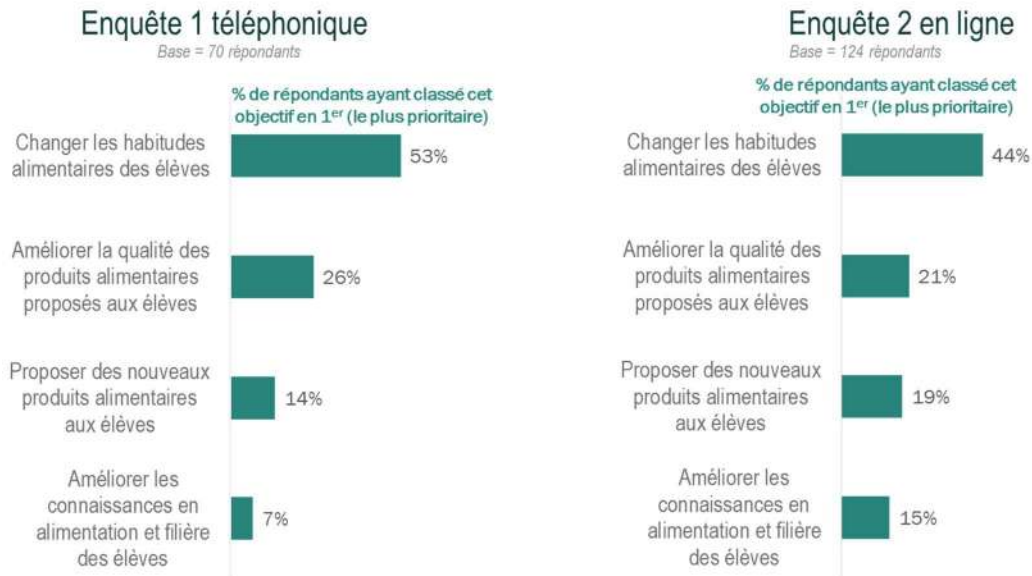
Base = 922 répondants



Les objectifs de ce programme sont explicites et partagés par les gestionnaires du programme, mais peu arrivent à identifier dans quelle mesure le programme peut contribuer à les atteindre

L'interrogation des parties prenantes témoigne d'un partage unanime des objectifs principaux du programme. L'objectif global est bien de changer les habitudes alimentaires des élèves en proposant de nouveaux produits aux élèves et en améliorant la qualité de ces derniers. L'apport de connaissances sur l'alimentation et les filières est perçu comme un élément secondaire, mais qui néanmoins concourt à générer les objectifs souhaités.

Figure 30 : Réponses à la question : Quels sont les objectifs de votre structure dans la conduite de ce programme ?



Notre enquête auprès des familles montre d'ailleurs que les familles sont réceptives à cet objectif puisque **la majorité des parents souhaite modifier leurs habitudes alimentaires et celles de leur enfant**, et plus de **60% des répondants sur les 3 territoires mentionnent en premier choix l'augmentation de la consommation de fruits et légumes chez leurs enfants**.

Néanmoins, lorsque l'on interroge les parties prenantes sur le détail des effets escomptés dans le cadre de ce programme, les réponses sont peu unanimes et les parties prenantes rencontrent des difficultés à expliciter les effets attendus et les chaînes de causalité.

À titre d'exemple sur l'objectif global de modifier les habitudes alimentaires des élèves, les parties prenantes ont des points de vue divergents sur les effets escomptés, sont-ils d'amener les élèves à :

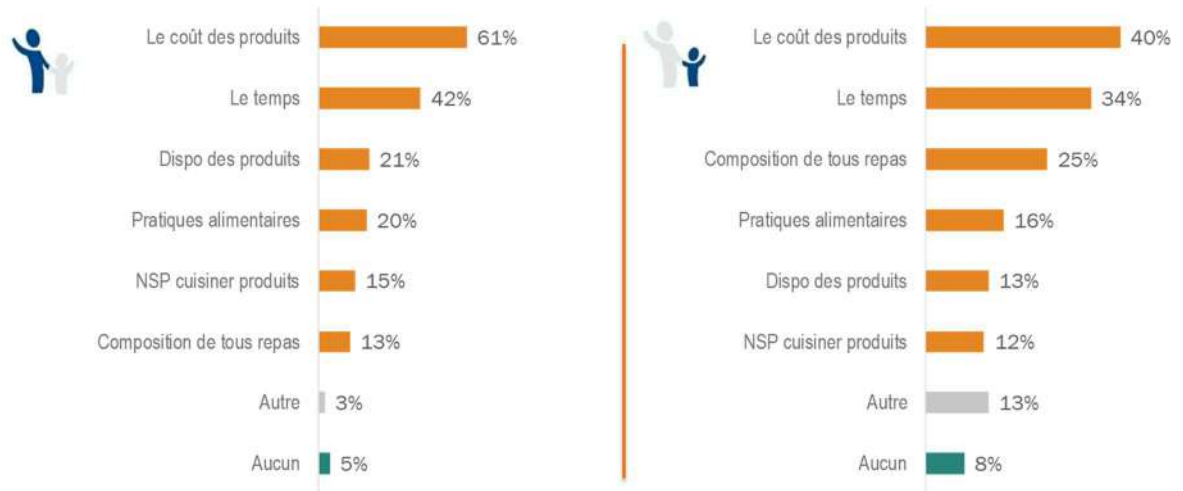
- goûter de nouveaux produits ?
- reconnaître de nouveaux produits ?
- manger les produits distribués ?
- manger globalement plus de produits sains dans le cadre scolaire, en dehors des distributions ?
- manger globalement plus de produits sains chez eux ?

Par ailleurs, peu de gestionnaires interrogés estiment que ce programme est susceptible de changer les habitudes alimentaires **des familles**.

En effet, selon notre enquête **les principaux freins rencontrés par les familles dans la modification de leur alimentation et de celle de leurs enfants sont d'abord le coût des produits, puis le temps pour les cuisiner** et enfin le fait

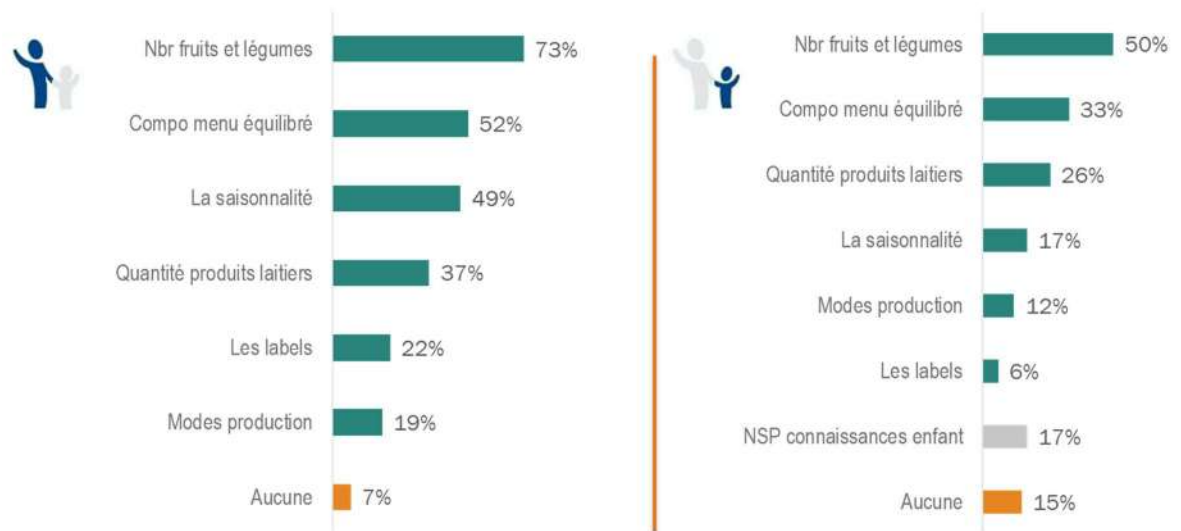
de ne pas maîtriser la composition de tous ses repas. Ces résultats sont proches sur les 3 territoires (ci-dessous les résultats pour la Nouvelle-Aquitaine).

Figure 31 : Réponses à la question « Qu'est-ce qui vous freine pour changer vos habitudes alimentaires (à gauche) et celles de votre enfant (à droite) Base = 615 répondants souhaitant modifier leur habitudes alimentaires / 555 répondants souhaitant modifier les habitudes alimentaires de leur(s) enfant(s) »



Selon cette même enquête, environ **la moitié des familles enquêtées estiment que leur.s enfant.s connaissent le nombre de fruits et légumes à consommer par jour, et 1/3 comment composer un repas équilibré**, et 1/4 la quantité de produits laitiers à consommer par jour. Les connaissances sont plus éparses sur la saisonnalité des fruits et légumes, les labels et les modes de production des fruits et légumes. Voir ci-dessous par exemple les résultats pour les Hauts de France.

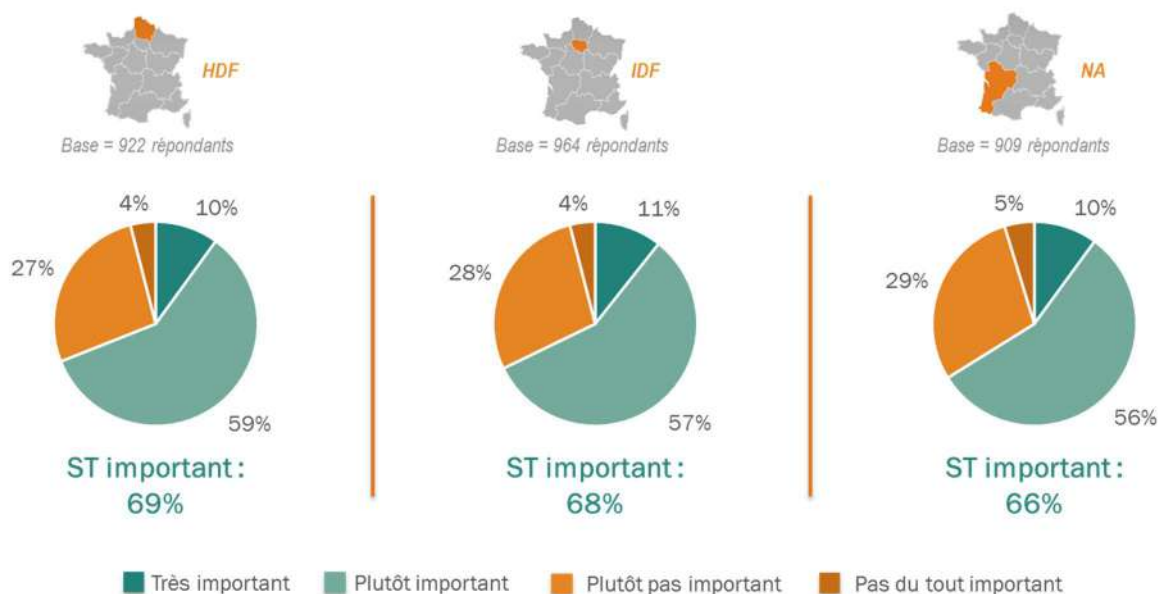
Figure 32 : Réponses à la question « Parmi les thématiques suivantes, lesquelles estimez-vous bien connaître (à gauche) et votre enfant (à droite) »



Cette même enquête révèle que **3/4 des familles échangent « plutôt souvent » voire pour certaines « très souvent » au sujet de l'alimentation avec leur**

enfant. Ces résultats sont identiques sur les 3 régions étudiées. Les sujets abordés sont surtout **l'équilibre alimentaire, le goût des aliments et la manière de cuisiner des aliments.** Selon notre enquête environ les $\frac{3}{4}$ des familles estiment que leurs enfants jouent un rôle plutôt voire très important (pour 10% d'entre eux) dans le choix des aliments qu'ils achètent et la composition des menus.

Figure 33 : Réponses à la question « Quel rôle joue votre enfant dans le choix des aliments que vous achetez et la composition des menus ? »



Ces différents éléments concourent à souligner la pertinence du programme. En effet, si des messages clés ont été retenus, notamment sur le nombre de fruits et légumes à consommer, la compréhension de ceux-ci et leur implication sur la composition des repas semble encore à travailler.

Plusieurs gestionnaires ont questionné dans le cadre des entretiens ainsi que dans les commentaires libres des enquêtes, **la pertinence des changements** apportés au programme **pour l'année 2019-2020**. Notamment :

- cibler la distribution sur le repas du midi, du fait que celle-ci sera moins visible et marquante pour élèves et pour les parents, et manquera d'atteindre les élèves les plus précaires ;
- Cibler la distribution de produits sous signe de qualité peut constituer un obstacle à la possibilité des élèves à reproduire ce comportement chez eux, faute de moyens ;
- la possibilité de limiter la mesure éducative à un set de table pédagogique pour le premier degré qui constitue aussi un élément moins marquant pour les élèves et limite les occasions qu'ils mentionnent cet apprentissage à leurs parents.

Un programme peu intéressant financièrement pour ses opérateurs

Les enquêtes de terrains relèvent que pour une partie importante des gestionnaires, les modalités de paiement du programme ne répondent pas à leurs besoins. Au sens où **les remboursements ne sont pas assez incitatifs pour distribuer davantage de fruits et légumes et de lait et produits laitiers de qualité et donc s'engager durablement dans le programme.**

Selon nos enquêtes **seule la moitié des répondants estime que les remboursements dans le cadre de ce programme sont suffisamment incitatifs à sa mise en œuvre.**

Figure 34 : Réponses à la question : « Diriez-vous que les remboursements de ce programme sont incitatifs à sa mise en œuvre ? »

Enquête 1 téléphonique

Base = 70 répondants



Enquête 2 en ligne

Base = 112 répondants



Ainsi, notamment pour les gestionnaires demandant de petits montants, **le coût de gestion administratif peut au final dépasser la hauteur du remboursement.** Pour reprendre les termes d'un gestionnaire, le programme ne vaut pas forcément le coût du temps pris à en faire la demande.

Cette tendance tient à plusieurs éléments.

- D'abord un nombre important de gestionnaires sollicitant de **faibles montants** (la moyenne des montants demandés est de 2500 euros) ;
- La proportion importante de **refus de paiement** ;
- Le **délai entre la demande de paiement et la réception** de ces dernières requiert de disposer d'une trésorerie importante.

Au final, sur l'année scolaire 2017-2018 suite à la non-conformité des dossiers **411 demandes de paiement ont fait l'objet de rejet de la part de FranceAgriMer¹⁹** :

¹⁹ Source : base de données FranceAgriMer de l'année 2017-2018

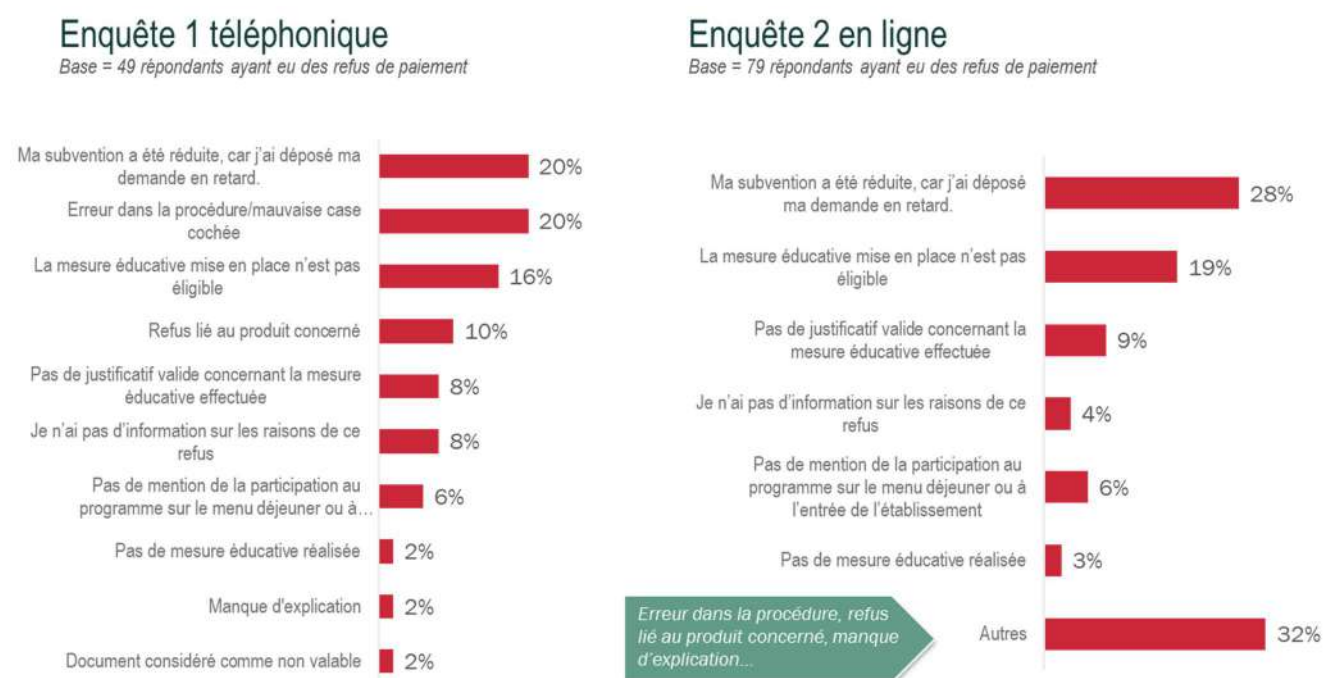
- Pour le lait et les produits laitiers : **184 demandes ont été rejetées, soit 66 %** des demandes
- Pour les fruits et légumes, **227 demandes ont été rejetées, soit 16 %** des demandes²⁰.

Environ les $\frac{3}{4}$ des répondants aux enquêtes estiment que les procédures de demande de paiement sont difficiles à mettre en œuvre dû au temps qu'elles requièrent, au changement fréquent des procédures, au nombre de pièces justificatives à fournir, à une interface informatique du programme difficile à utiliser.

Les $\frac{3}{4}$ des gestionnaires ayant répondu à l'enquête ont eu des refus de paiement au moins partiels. Les causes principales étant :

- Le retard dans le dépôt de la demande
- Une erreur dans leur renseignement
- Une mesure éducative non éligible

Figure 35 : Réponses à la question « Quelles sont les causes des refus de paiement (plusieurs réponses possibles) »



Un programme susceptible d'avoir un impact sur la consommation de produits via la distribution, mais limité par le manque de sollicitation des parents

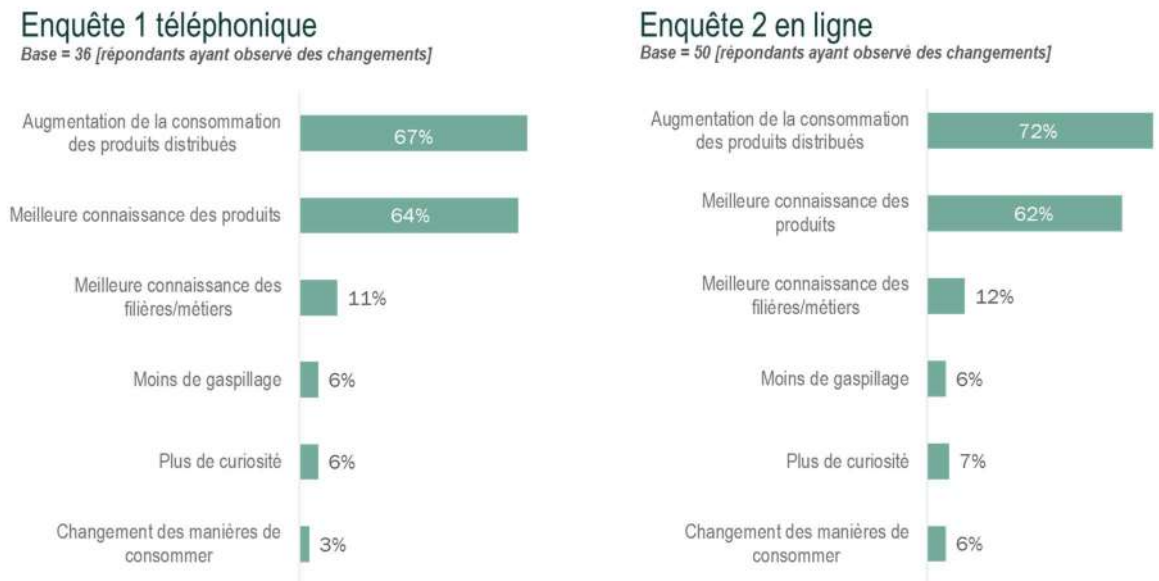
Entre 40 et 50% des gestionnaires ayant répondu à l'enquête estime avoir constaté un impact du programme sur les élèves. Ces changements sont principalement :

- L'augmentation de la consommation des produits distribués ;
- Une meilleure connaissance des produits ;

²⁰ Source : base de données France AgriMer, récapitulatif de l'année 2017-2018

- Une meilleure connaissance des filières.

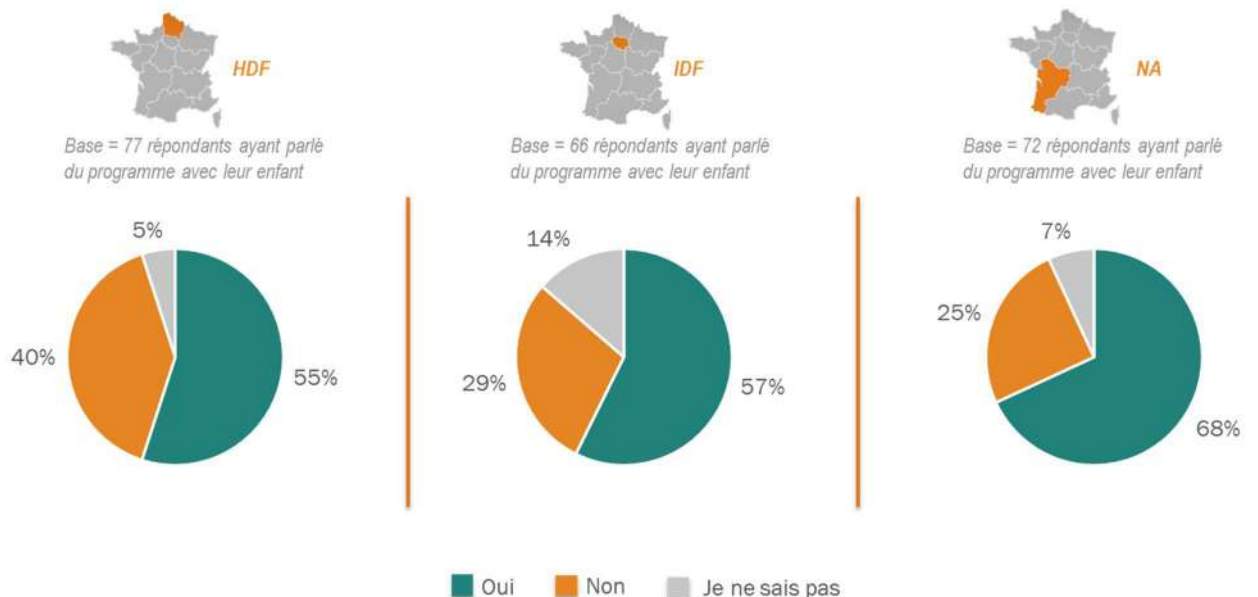
Figure 36 : Réponses à la question : « Si vous avez observé des changements chez les élèves, pourriez-vous préciser quels changements ont été observés ? » (plusieurs réponses possibles)



Plus de 80% des gestionnaires ayant répondu aux enquêtes estiment que les mesures éducatives contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

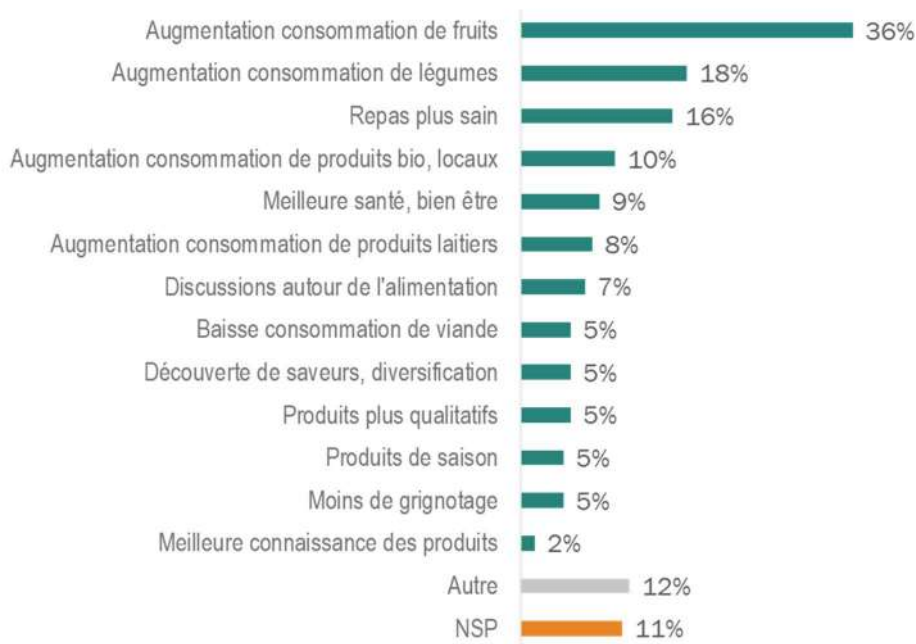
Selon l'enquête auprès des familles, **plus de la moitié des parents dont l'enfant a participé au programme estiment avoir remarqué des changements sur leur enfant.**

Figure 37 : Réponses à la question : Avez-vous remarqué des changements depuis que votre enfant bénéficie de ce programme ?



Ces effets portent principalement sur l'augmentation de la consommation de fruits et légumes.

Figure 38 : Réponses à la question : « si oui , lesquels (Réponse libre)



Au-delà de ces éclairages s'appuyant sur le ressenti des gestionnaires et d'un échantillon de parents, nous pouvons aussi apporter des éléments de réponse en nous appuyant sur les travaux académiques publiés portant sur des dispositifs similaires.

Des effets de la distribution de produits sur les comportements alimentaires globalement positifs selon les études internationales

Les programmes de distributions de fruits et légumes ou de produits laitiers peuvent être extrêmement différents. Nous avons donc cherché des études portant soit directement sur ce programme de distribution dans d'autres pays ou d'autres programmes proches.

Nous avons restreint notre recherche aux travaux portant sur la distribution dans le cadre scolaire à partir des années 2000. Les travaux sont principalement conduits dans des écoles. Une étude de ce programme dans une région de l'Allemagne en 2010 montre un impact significatif de ce dispositif sur la consommation de fruits et légumes et après un an de participation (augmentation de 0,76 point)²¹. Une revue de la littérature portant sur plusieurs pays publiée en 2006 confirme qu'une augmentation de la consommation de fruits et légumes peut être observée dans plusieurs cas et

²¹ Sarah Methner, Gesa Maschkowski, et Monika Hartmann, « The European School Fruit Scheme: Impact on Children's Fruit and Vegetable Consumption in North Rhine-Westphalia, Germany », *Public Health Nutrition* 20, n° 3 (février 2017): 542-48, <https://doi.org/10.1017/S1368980016002652>.

osciller entre une augmentation de 0.30 point et 0.99 point²²³. On retrouve des résultats similaires dans les études portant sur des interventions de distribution en milieu scolaire.²⁴

Peu de travaux apportent des éléments sur les effets à plus long terme de ces dispositifs, mais lorsque c'est le cas, il semblerait que ces effets soient très faibles, voire quasi nuls²⁵.

Plusieurs effets à court terme ont été observés dans ces études, principalement :

- L'augmentation de la consommation des fruits et légumes dans le cadre scolaire ;
- L'augmentation de la consommation des fruits et légumes dans les habitudes journalières ;
- L'augmentation du répertoire alimentaire ;
- La diminution de la néophobie (la crainte à essayer des aliments inconnus). À titre d'exemple une étude de l'impact des classes du goût montre peu d'effets notables sur les préférences alimentaires, mais un déclin de la néophobie à court terme²⁶.

Des liens entre apports de connaissances et changement de comportement fortement dépendants de l'intensité des mesures éducatives

Des études portant sur l'impact exclusivement de l'éducation nutritionnelle ont souligné sa performance pour améliorer le niveau de connaissance, mais aussi son inefficacité pour changer les comportements alimentaires, notamment dans les quartiers défavorisés²⁷. Ces résultats s'expliquent par la non-prise en compte dans de nombreux programmes de l'influence des facteurs sociaux et émotionnels dans les

²² C. Knai et al., Getting Children to Eat More Fruit and Vegetables: A Systematic Review (Centre for Reviews and Dissemination (UK), 2006), <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK72968/>.

²³ Patricia DeCosta et al., « Changing Children's Eating Behaviour - A Review of Experimental Research », *Appetite* 113 (juin 2017): 327-57, <https://doi.org/10.1016/j.appet.2017.03.004>.

²⁴ Joia de Sa et Karen Lock, « Will European Agricultural Policy for School Fruit and Vegetables Improve Public Health? A Review of School Fruit and Vegetable Programmes », *European Journal of Public Health* 18, n° 6 (1 décembre 2008): 558-68, <https://doi.org/10.1093/eurpub/ckn061>. French, SA & Stables, G (2003) Environmental interventions to promote vegetable and fruit consumption among youth in school settings. *Prev Med* 37, 593-610.

²⁵ Elling Bere et al., « One year of free school fruit in Norway – 7 years of follow-up », *International Journal of Behavioral Nutrition and Physical Activity* 12, n° 1 (10 novembre 2015): 139, <https://doi.org/10.1186/s12966-015-0301-6>; A. W. Fogarty et al., « Does Participation in a Population-Based Dietary Intervention Scheme Have a Lasting Impact on Fruit Intake in Young Children? », *International Journal of Epidemiology* 36, n° 5 (1 octobre 2007): 1080-85, <https://doi.org/10.1093/ije/dym133>.

²⁶ C. Reverdy et al., « Effect of Sensory Education on Willingness to Taste Novel Food in Children », *Appetite* 51, n° 1 (juillet 2008): 156-65, <https://doi.org/10.1016/j.appet.2008.01.010>.

²⁷ Pamela Attree, « A Critical Analysis of UK Public Health Policies in Relation to Diet and Nutrition in Low-Income Households », *Maternal & Child Nutrition* 2, n° 2 (2006): 67-78, <https://doi.org/10.1111/j.1740-8709.2006.00055.x>.

comportements alimentaires. Ainsi l'argument rationnel de la santé est insuffisant auprès des enfants²⁸.

Les programmes éducatifs ayant exercé un impact sur les comportements alimentaires des élèves étaient intensifs (20 sessions d'enseignements) et prenaient en compte les différences culturelles et sociales des élèves, par exemple le « Nutrition Education at Primary School » en Irlande. Selon l'American dietetic association, 50 heures d'éducatives nutritionnelles sont un minimum requis pour générer un impact comportemental. Par ailleurs, il s'avère que les contenus les plus efficaces sont les contenus de type hédonique ou sensoriel plutôt qu'une information relative à la santé puisque l'enfant n'est pas préoccupé par ces questions²⁹.

Un contexte familial restant le déterminant principal de la consommation

L'environnement familial de l'enfant est fondamental dans son comportement alimentaire. Le facteur le plus prédictif de la consommation des légumes chez les enfants reste leur disponibilité à leur domicile³⁰. Or la place accordée au budget alimentaire est de plus en plus réduite dans les foyers. Selon le baromètre IPSOS 2018 du secours populaire français,³¹

« 21 % des Français ont du mal à se procurer une alimentation saine pour assurer trois repas par jour. Ces difficultés sont encore plus importantes pour les plus précaires : près d'une personne sur deux, 48 %, dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 200 euros éprouve des difficultés financières pour se procurer une alimentation saine pour faire trois repas par jour. »

Par ailleurs ces mêmes enfants n'ont pas accès faute de moyens ou d'autres facteurs culturels ou sociaux à la restauration scolaire³².

²⁸ INRA, « Les comportements alimentaires, Quels en sont les déterminants ? Quelles actions, pour quels effets? », Expertises Collectives (Rapport réalisé à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, juin 2010).

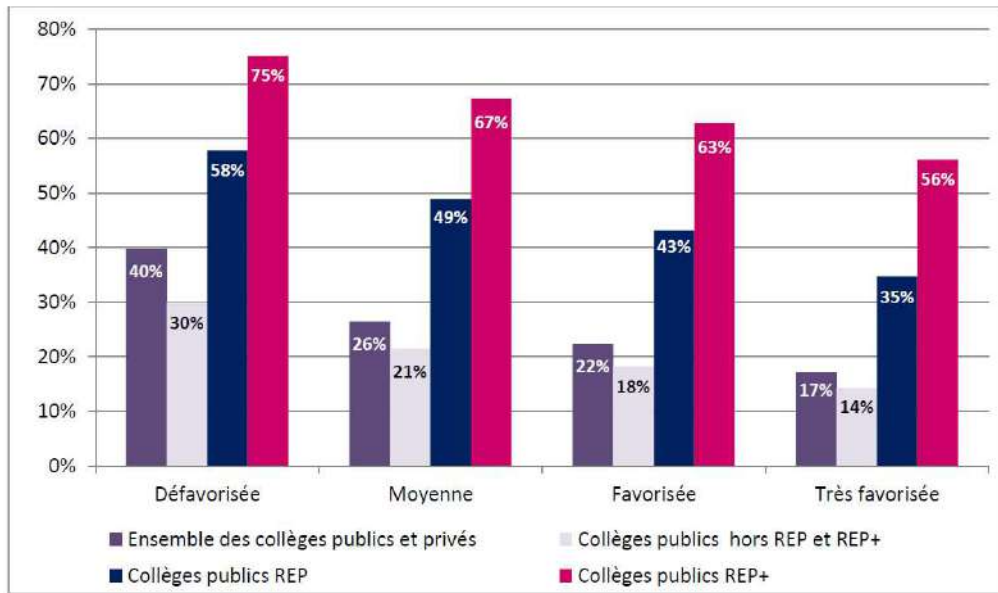
²⁹ Traci McFarlane et Patricia Pliner, « Increasing Willingness to Taste Novel Foods: Effects of Nutrition and Taste Information », *Appetite* 28, n° 3 (juin 1997): 227-38, <https://doi.org/10.1006/appe.1996.0075>.

³⁰ Anna Timperio et al., « Children's Fruit and Vegetable Intake: Associations with the Neighbourhood Food Environment », *Preventive Medicine* 46, n° 4 (avril 2008): 331-35, <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2007.11.011>; Christie Befort et al., « Fruit, Vegetable, and Fat Intake among Non-Hispanic Black and Non-Hispanic White Adolescents: Associations with Home Availability and Food Consumption Settings », *Journal of the American Dietetic Association* 106, n° 3 (mars 2006): 367-73, <https://doi.org/10.1016/j.jada.2005.12.001>.

³¹ <https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2018>

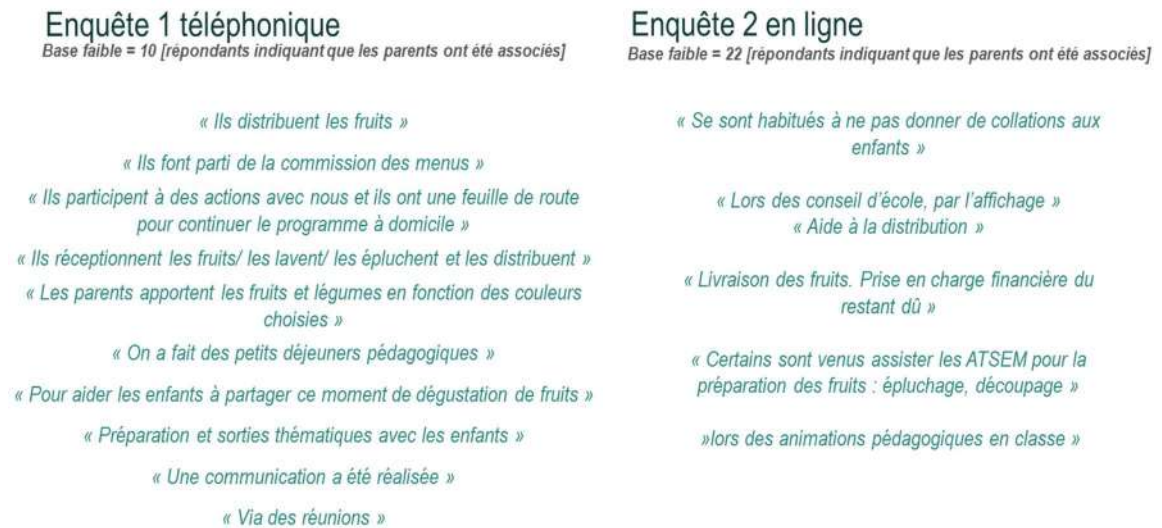
³² Cnesco, « Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires » (Paris, octobre 2017).

Figure 39 : Proportion d'élèves qui n'utilisent jamais le service de restauration dans les collèges selon l'origine sociale (source Cnesco 2017)



Or le programme implique faiblement les parents d'élèves, selon nos enquêtes entre 14 et 20 % des gestionnaires estiment associer les parents à ce programme. L'association des parents au programme peut aller de la simple réunion d'information à l'organisation d'une participation active de ces derniers aux mesures éducatives.

Figure 40 : Réponses à la question de quelle manière les parents ont-ils été associés ?



Par ailleurs, le programme n'a pas les moyens d'intervenir sur les déterminants financiers du nonaccès des élèves à une alimentation saine à leur domicile. Néanmoins, la réforme du programme pour proposer des distributions matinales dans les établissements de zone REP et REP+ répond partiellement à ce problème. En revanche, la cible de la restauration dans les autres établissements évince les élèves les plus précaires de l'accès au dispositif puisque ces derniers fréquentent moins en moyenne la restauration scolaire que les enfants issus de familles plus privilégiées.

Un programme inscrit dans une stratégie nationale, mais intervenant parmi une multitude d'autres actions pédagogiques avec lesquelles il n'est pas formellement articulé

Un programme s'inscrivant dans la stratégie du Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN)

L'État français décline une politique de l'alimentation :

« [qui a pour finalités] d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ». ³³

Cette politique est déployée via deux outils programmatiques :

- le Programme National Nutrition Santé [PNNS] depuis 2001.
- le Programme National pour l'Alimentation [PNA] depuis 2010.

L'articulation de ces deux programmes est organisée par le Programme national de l'alimentation et de la nutrition [PNAN] sur la période de 2019 à 2023.

Ce programme s'inscrit dans **l'axe 1 du PNAN : Une alimentation favorable à la santé, pour tous : section : Améliorer l'alimentation et encourager, au quotidien, la pratique de l'activité physique des plus jeunes, tout en limitant leur sédentarité.**

Image 1 : Mention du programme LFE dans le PNAN³⁴

► Dès 2019, promouvoir le programme scolaire « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » (MAA/PNA et MENJ)

Enjeu

Modifier durablement le comportement alimentaire et promouvoir des habitudes alimentaires plus saines dès le plus jeune âge. Diversifier les habitudes alimentaires en faisant découvrir des produits peu consommés. Renforcer le lien entre la production, la transformation et la consommation des aliments.

Action

Amplifier le programme financé par l'Union européenne à hauteur de 35 millions d'euros par an, par la mobilisation des collectivités territoriales et de la restauration collective autour du programme et par l'association de ce programme aux autres démarches territoriales, notamment aux projets alimentaires territoriaux. Expérimenter la possibilité de déployer ce dispositif pour le petit-déjeuner, afin de lutter contre la précarité alimentaire.

Voie

Incitative.

³³ Code Rural et de la Pêche Maritime Partie Législative Livre Préliminaire Article L1

³⁴ <https://agriculture.gouv.fr/pnan-le-programme-national-de-l'alimentation-et-de-la-nutrition>

Ce programme s'inscrit dans l'axe 3 Education alimentaire du PNA 3 pour la période 2019-2023. Ces partenariats institutionnalisés sont traduits règlementairement dans le Code de l'éducation, le Code rural et de la pêche maritime et le Code de la santé. Néanmoins, plusieurs gestionnaires ont souligné que **ce programme pouvait parfois aller à l'encontre des objectifs de lutte contre le gaspillage**. À titre d'exemple, la distribution de produits laitiers sans sucre, est un obstacle à leur consommation par les enfants.

Depuis la rentrée 2019, ce programme concourt aussi à l'atteinte des objectifs de la loi EGalim en termes d'intégration de produits durables et sous signes officiels de qualité (SIQO) dans les approvisionnements de la restauration collective (article 24). En effet, l'Article 24 de la loi EGalim 2018_938 du 30/10/2018 instaure l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins **50 % de produits durables ou sous signes officiels d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective** à compter du 1er janvier 2022. A cela s'ajoute, selon l'article 24, l'obligation pour les restaurations scolaires publiques ou privées, de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien.

Un dispositif intervenant parmi une multitude d'autres initiatives sans qu'il y soit articulé formellement

Ce programme intervient dans un environnement où de nombreuses initiatives locales, régionales ou nationales sont conduites dans la poursuite de ces mêmes objectifs. Ainsi, rien que dans le cadre du PNA sont déployés aussi en milieu scolaire:

- Les « classes du Goût » qui a pour objectif de « *développer les connaissances des enfants sur l'alimentation et de diminuer leur appréhension de certains aliments* ». Il est mené indépendamment du programme LFE. Cependant, quelques gestionnaires ont souligné valoriser les actions éducatives de ces classes du goût dans le cadre du programme LFE.
- « Plaisir à la Cantine » destiné aux collèves (et aux lycées dans une moindre mesure). Il a pour ambition de former l'ensemble des personnels concernés par la restauration collective. Il propose également des outils pédagogiques et a été déployé indépendamment du programme LFE.
- Des appels à projets au niveau national et en régions.

Comme le souligne un mémoire de recherche sur ce programme ³⁵ :

Pour illustrer cette véritable multitude d'initiatives au niveau local, je me limiterai à donner 2 chiffres donnés par le site OSCARS (observation et suivi cartographique des actions régionales de santé. Portail financé par l'ARS) pour les seules actions liées à la nutrition en Bretagne :

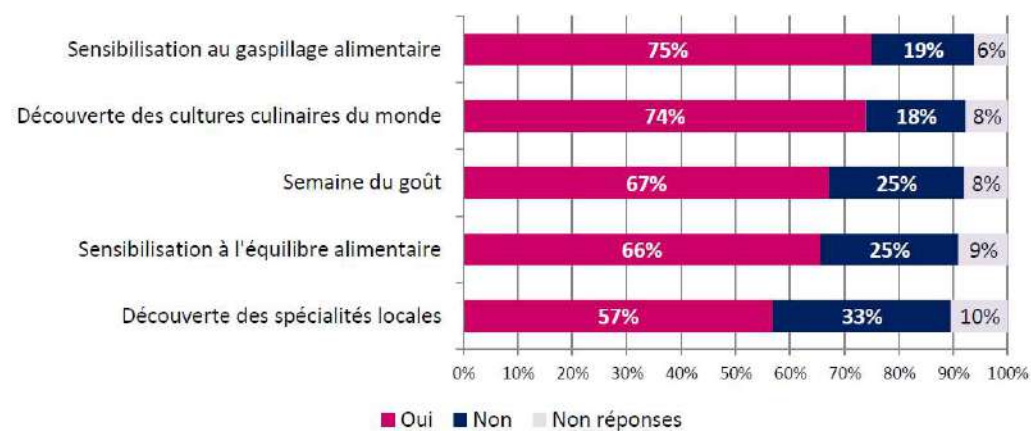
³⁵ Vincent Guillon, « Le programme Lait Fruit et légumes dans les Ecoles LFE ou le nécessaire changement de paradigme » (Institut d'Etudes Politiques de Lyon VetAgro Sup_Ecole Nationale des Services Vétérinaires, 2018).

- à la requête « *Éducation à la Santé – Éducation nationale* » le site donne 486 initiatives répertoriées ;
- à la requête « *Santé scolaire / Nutrition* » le nombre de réponses atteint le nombre de 1893...

La DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire (ministère de l'éducation nationale) est en train de produire un vademécum sur l'éducation à l'alimentation et au goût pour les enseignants. Ce vademécum référence plusieurs initiatives dont ce programme européen.

Par ailleurs un récent rapport du Cnesco³⁶ 66% des établissements scolaires déclarent mettre en œuvre des actions de sensibilisations à l'équilibre alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire.

Figure 41 : proportion des établissements scolaires organisant dans le cadre de la restauration scolaire des mesures de ...



Néanmoins, selon l'ensemble de nos interlocuteurs, **ce programme est le seul programme national permettant d'apporter un soutien au financement de la distribution de produits auprès des élèves sur la totalité d'une année scolaire.** Au niveau local, des collectivités peuvent décider par exemple de financer la distribution de goûters pour l'ensemble de leurs écoles.

³⁶ Cnesco, « *Enquête sur la restauration et l'architecture scolaires* » (Paris, octobre 2017).

4. Bilan du déploiement du dispositif dans les régions et département d’Outre-Mer (2017-2019)

INTRODUCTION

Cette collecte de données avait pour objectif d’interroger des **parties prenantes effectives et potentielles** du programme dans les DROM afin d’apporter des éléments sur la spécificité des contraintes de déploiement du programme et de proposer des recommandations pour augmenter le recours au programme.

En effet selon les données de FranceAgriMer relatives aux demandes de paiement, **le déploiement du dispositif dans les DROM est très limité pour ces deux premières années de programmation.** :

Les parties prenantes du programme (effectives ou potentielles) seront interrogées sur :

- **leur connaissance du programme, les raisons de leur participation ou de la non-participation des gestionnaires potentiels**, et les freins et leviers de celle-ci [notamment la capacité à contextualiser le programme aux réalités locales de production et de consommation] ;
- **leur perception du programme en général** [son utilité, ses objectifs, sa mise en œuvre]

Cette analyse s’appuie sur :

- **Une analyse des derniers bilans ou rapports** pouvant contribuer à expliquer les enjeux du déploiement du programme sur ces territoires;
- **Une analyse des dernières données** de FranceAgriMer sur la mobilisation du programme sur ce territoire;
- **Des entretiens** auprès des gestionnaires bénéficiaires (ayant fait des demandes de paiement), des gestionnaires non bénéficiaires et personnels des DAAF ont été interrogés (voir liste des personnes interrogées en [Annexe p 110](#))³⁷.

Au total un échantillon représentatif des gestionnaires de la période étudiée (2017-2019) a été interrogé:

- Guyane : 100% des gestionnaires (1/1)
- Mayotte : aucun gestionnaire (0/0)

³⁷ Des personnels des rectorats devaient être interrogés dans le cadre de cette enquête, mais le temps restreint de cette collecte de données suivi du contexte du Codiv-2019 n’a pas permis de mobiliser les acteurs souhaités.

- Martinique : 100 % des gestionnaires (1/1)
- Guadeloupe : 100% des gestionnaires (1/1)
- La Réunion : 60% des gestionnaires (4/6)

DES TERRITOIRES AUX PRATIQUES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES

Avant d'étudier les modalités du déploiement du dispositif en Outre-Mer, il est nécessaire de préciser la particularité de ces territoires en termes de pratiques alimentaires. Cet état des lieux s'appuie principalement sur le dernier rapport de synthèse à ce sujet à paraître au premier semestre 2020 édité par l'Institut de Recherche pour le développement « **Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer** » et sous la direction de Caroline Méjean³⁸. **Tous les tableaux et chiffres mobilisés dans cette partie sont issus de ce document.**

Néanmoins, à ce jour **très peu de données spécifiques aux pratiques alimentaires des enfants ont été collectées**. Selon la directrice de rédaction de ce rapport, les chiffres concernant les enfants dans les DROM ne s'appuient pas sur un échantillon suffisamment significatif. Selon les enquêtes Esteban il semblerait qu'en Outre-mer, en moyenne, **plus d'un enfant sur 3 est atteint d'obésité**³⁹. Ces chiffres connaissent bien sûr de fortes variations selon les territoires, mais nous ne disposons pas d'estimations précises.

Afin de dresser un tableau des pratiques alimentaires sur ces territoires, nous nous appuyons **exclusivement sur des données concernant les adultes**. Lors de notre échange, la directrice de cet ouvrage a précisé que les comportements alimentaires au sein d'une même famille étaient proches.

La seule information spécifique aux enfants dont nous disposons relève de **l'organisation de la restauration scolaire**. Celle-ci reste assez inégale sur les différents territoires avec un déploiement très organisé par exemple à la Réunion, mais très limité à Mayotte⁴⁰.

³⁸ Nous remercions vivement les auteurs de ce rapport de nous avoir fait parvenir une synthèse avant sa parution afin de pouvoir intégrer ces éléments dans ce rapport et de s'être rendus disponibles pour un entretien.

³⁹ Santé Publique France (SPF) adresse du site : <https://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Etude-ESTEBAN-2014-2016-Chapitre-corpulence-stabilisation-du-surpoids-et-de-l-obesite-chez-l-enfant-et-l-adulte>

⁴⁰ Sur ce territoire la population scolaire s'élève à environ 100 000 élèves et où l'on compte que 5 cantines scolaires opérationnelles, le reste s'apparentant davantage à des distributions de collations (sandwich, biscuits, portions de fromage). Sur ce territoire la restauration scolaire est en plein développement avec un projet de construction de 5 cuisines centrales d'ici 2025.

Tableau 1 : Déploiement et recours à la restauration scolaire dans les territoires ultramarins⁴¹

Drom	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion
Population totale	394 110	269 352	376 480	256 500	852 92
Nombre de repas annuels	10 millions	–	1,5 à 2 millions	–	27 millions
Nombre de repas quotidiens	51 000 à 65 000	–	10 300	–	100 000 (primaire) 50 000 (secondaire)
Fréquentation	7 à 8 élèves sur 10 (maternelle et primaire) 4 à 6 sur 10 (secondaire)	–	–	–	9 élèves sur 10 (primaire) 3 lycéens sur 10
Couverture territoriale	Cantines assez bien développées, gérées par des cuisines centrales, publiques ou privées	Couverture territoriale très inégale Restauration scolaire largement déficitaire (2/3 des enfants sans cantine)	–	Seulement 2 lycées (sur 11) avec cantine Majoritairement des collations froides	Cantines bien développées sur toute l'île, gérées par les collectivités locales

Une consommation moindre de fruits et légumes et de produits laitiers

Les populations des 5 cinq territoires, se distinguent par **un déficit calcique significatif lié à une faible consommation de fruits, légumes et produits laitiers.**

En effet, **la consommation de produits laitiers est significativement moins élevée dans les DROM qu'en France hexagonale.** La consommation de produits laitiers est notamment restreinte du fait de l'absence ou des très faibles capacités de production locale (seule la Réunion a une production laitière d'environ 185570 hectolitres⁴²), le coût important des produits importés, et une consommation peu ancrée dans la culture locale. Alors qu'en métropole environ 40% de la population a une consommation en adéquation avec les recommandations du PNNS celui-ci peut descendre jusqu' à 2% à Mayotte.

Tableau 2 : Taux de la population ayant une consommation de produits laitiers en adéquation avec les recommandations du PNNS (données absentes pour la Guyane)⁴³

Martinique	Guadeloupe	Réunion	Mayotte
14 %	14 %	50 %	2 %

La consommation de fruits et légumes est également plus faible pour tous les Drom qu'en France hexagonale où elle est environ à 20%.

⁴¹ Source : Caroline Méjean Dir. 2020 Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, IRD Editions, Collection : Expertise collective

⁴² Pour l'année 2016, source : <https://agriculture.gouv.fr/infographie-agriculture-des-departements-doutre-mer>

⁴³ Source : Caroline Méjean Dir. 2020 Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer, IRD Editions, Collection : Expertise collective

Tableau 3 : Taux de la population ayant une consommation de fruits et légumes en adéquation avec les recommandations du PNNS (données absentes pour la Guyane)⁴⁴

Martinique	Guadeloupe	Réunion	Mayotte
11 %	18 %	8 %	18 %

Par ailleurs **les consommations journalières moyennes de boissons sucrées sont significativement plus élevées** dans les DROM vis-à-vis de la Métropole. Elles sont trois fois plus élevées en Guadeloupe et Martinique, deux fois plus en Guyane et légèrement supérieures à Mayotte et à La Réunion.

Une prévalence des maladies chroniques liées à l'alimentation plus importante

Ces pratiques alimentaires contribuent à générer un taux d'obésité et de maladies chroniques liées à l'alimentation chez les adultes nettement supérieur à la métropole, notamment chez les femmes .

Tableau 4 : Taux de surcharge pondérale et de personnes en surpoids en France⁴⁵

	Hexagone	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Mayotte	Guyane
Surcharge pondérale	13 %	52 % hommes 64 % femmes	57 %	38 %	45,7 %	NC
Surpoids	4 %	33 %	NC	27 %	NC	NC

Les chiffres spécifiques au surpoids chez les enfants ne sont pas jugés par les rédacteurs de ce rapport comme significatifs, du fait du manque de représentativité de l'échantillon.

A titre d'exemple, le diabète est aussi en moyenne deux fois plus présent dans la population dans ces territoires et touche davantage de femmes qu'en Métropole (9% de la population traitée pour diabète en moyenne pour 5% en métropole).

Des facteurs multiples contribuant à ces comportements alimentaires

Ces comportements distincts de ceux de la métropole s'expliquent par la conjonction de multiples facteurs. Les principaux facteurs identifiés sont :

- Des habitudes alimentaires en transition ;
- Un taux de pauvreté plus important;
- Un prix des denrées alimentaires élevé couplé à une faible production locale.

⁴⁴ Ibid

⁴⁵ Ibid

Tout d’abord, ces territoires sont encore en train de traverser une transition nutritionnelle avec des modèles, tendances et pratiques alimentaires distinctes. Ces transitions ne sont pour l’instant que peu favorables à une alimentation saine selon les critères du PNNS. On note notamment une tendance à une consommation importante d’huile (en mode de cuisson), de produits riches, et d’une addition de consommation de produits importés très sucrés (surtout des boissons) ou très salés (snacks, fast-food).

En deuxième lieu, ces territoires se distinguent de la Métropole par un **taux de citoyens vivant sous le seuil de pauvreté en moyenne deux fois plus important et pouvant atteindre 84% à Mayotte**⁴⁶. Or comme en Métropole, les prévalences de surcharge pondérale, d’obésité, **sont plus élevées chez les personnes ayant un niveau socioéconomique plus faible** que chez celles appartenant au plus haut niveau. Ces écarts sont importants en particulier lorsque l’on prend en compte le niveau d’éducation (plus les individus sont diplômés moins ils sont en surcharge pondérale).

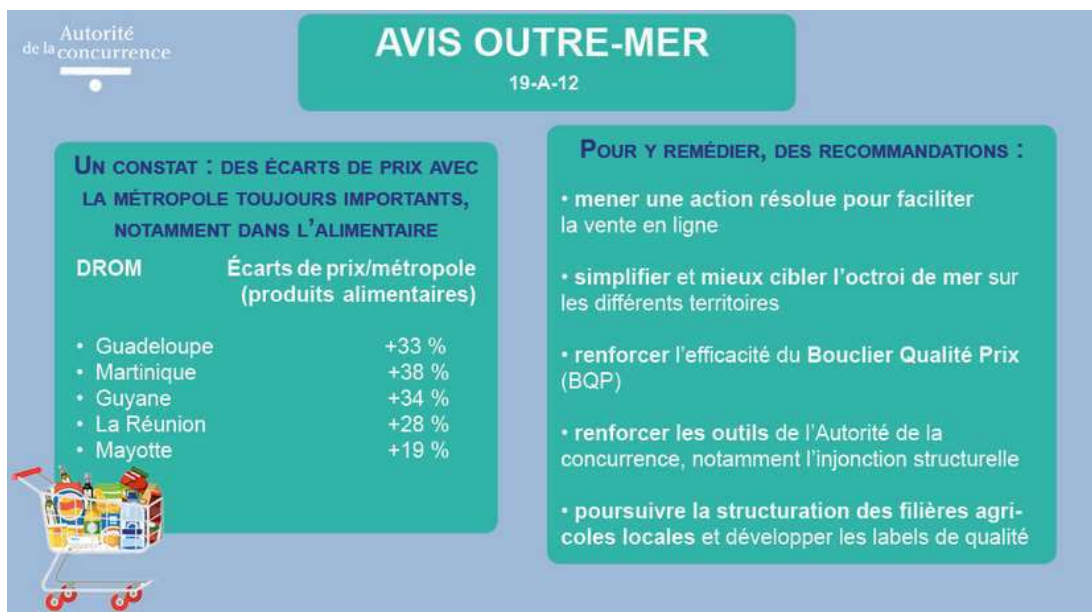
L’impact de ces inégalités semble d’autant plus important sur ces territoires qu’en France hexagonale. **Sur les différents territoires ultramarins en compte environ 20 points d’écart selon la position socio-économique (PSE) la plus haute et la plus basse pour la surcharge pondérale et l’obésité. La PSE a aussi un impact significatif sur la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers.**

Les rares études disponibles dans les DROM ne mettent pas en évidence de relation claire entre le statut pondéral des enfants et la PSE des parents. Cependant, le manque d’études et les problèmes méthodologiques des enquêtes ne permettent pas de conclure à une absence de disparités socioéconomiques pour le statut pondéral des enfants.

Enfin **le prix des denrées alimentaires est sensiblement plus élevé** qu’en Métropole. En Juin 2018, le gouvernement a saisi l’Autorité de la concurrence pour une demande d’avis sur le fonctionnement de la concurrence en matière d’importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d’outre-mer. L’état des lieux des écarts de prix des produits alimentaires sont les suivants :

⁴⁶ Taux de la population vivant sous le seuil de pauvreté : métropole 17 %, Mayotte : 84%, La Réunion : 42%, La Guyane : 44, Martinique et Guadeloupe : 20%

Image 2 : Avis de l'Autorité de la concurrence : constat des écarts de prix⁴⁷



La part du budget des ménages consacrée à l'alimentation est donc supérieure à la France hexagonale. C'est le principal poste de dépense pour les faibles revenus. Cette répartition du budget alimentaire comporte plusieurs similarités sur les différents territoires :

- Une part du budget consacré à l'alimentation supérieure à la France hexagonale;
- L'alimentation est le 1^{er} poste de dépenses pour les faibles revenus;
- La part du budget pour l'achat de légumes est supérieure à l'Hexagone
- La part du budget pour les boissons non alcoolisées est doublée par rapport à la France hexagonale.

⁴⁷ Source : <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lutte-contre-la-vie-chère-en-outre-mer>

UN DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME TRÈS LIMITÉ ET CIBLÉ SUR UN TYPE DE DISTRIBUTION DISTINCT

Un déploiement du programme en déclin et principalement à la Réunion

Tableau 5 : Nombre de gestionnaires en Fruits et Légumes (FL) et Produits Laitiers (PL) et montant payés depuis 2014 sur les territoires ultramarins

Année	Réunion		Guadeloupe		Guyane		Martinique	
	Nombre de gestionnaires	Montants en €	Nombre de gestionnaires	Montants en €	Nombre de gestionnaires	Montants en €	Nombre de gestionnaires	Montants en €
2014/2015 FL	14 gestionnaires	176 759	3 gestionnaires	13 898	3 gestionnaires	10 850	2 gestionnaires	6 962
2014/2015 PL	10 gestionnaires	17 567	1 gestionnaire	1 351	X		1 gestionnaire	231
2015/2016 FL	7 gestionnaires	223 618	2 gestionnaires	9 162	3 gestionnaires	740	1 gestionnaire	5 325
2015/2016 PL	2 gestionnaires	3 959	1 gestionnaire	1 742	X		1 gestionnaire	279
2016/2017 FL	8 gestionnaires	187 643	2 gestionnaires	n.d.	X		1 gestionnaire	1 622
2016/2017 PL	1 gestionnaire	3 592	1 gestionnaire	n.d.	X		X	
2017/2018 FL	5 gestionnaires	115 466	X		X		1 gestionnaire	11 569
2018/2019 FL	4 gestionnaires	n.d.	X		1 gestionnaire	n.d.	2 gestionnaires	n.d.

Figure 42 : Evolution du nombre de gestionnaires (fruits, légumes et lait confondus) à la Réunion , Guadeloupe, Guyane, Martinique (aucun gestionnaire à Mayotte sur la période)

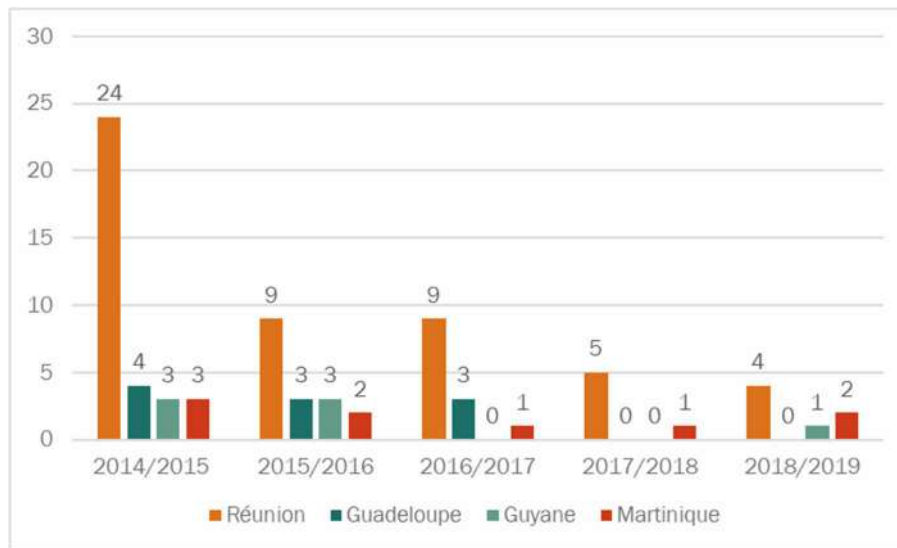
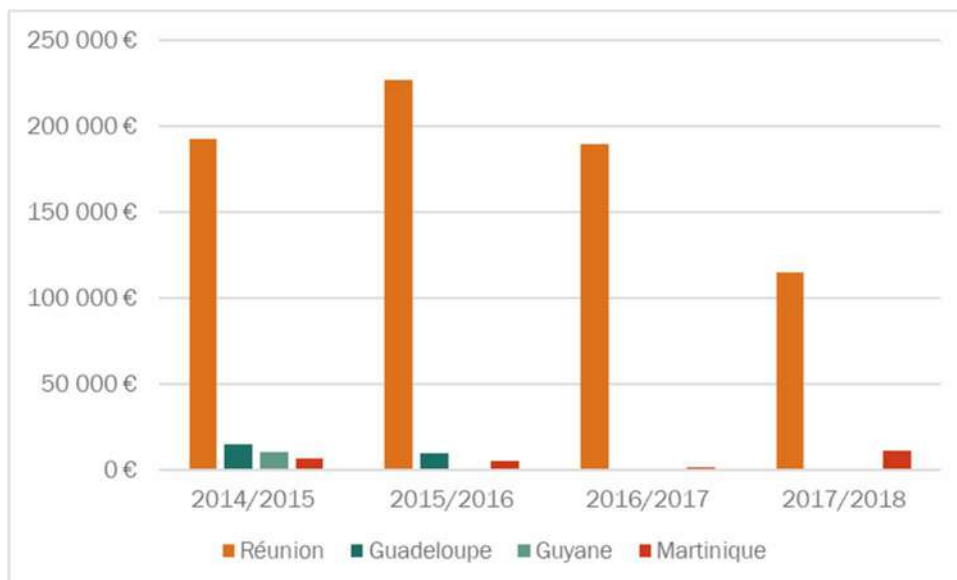


Figure 43 : Evolution des montants en euros perçus par les gestionnaires (fruits et légumes et lait confondus), à la Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique (aucun gestionnaire à Mayotte sur la période)



Si le déploiement de programme restait assez limité sur les différents territoires mis à part à la Réunion, on observait néanmoins qu'une fois « entrés » dans le programme, les gestionnaires continuaient à la conduire sur plusieurs années (dont parfois certaines années à leur frais). La plupart des gestionnaires avec lesquels nous nous sommes entretenus déployaient le dispositif depuis plus de 5 ans.

Suite à la réforme du programme à la rentrée 2019, et notamment la restriction pour les écoles de la possibilité de distribution lors de la pause méridienne et sous forme de produits sous signe de qualité, **la quasi-totalité de nos interlocuteurs nous a précisé qu'ils n'étaient plus en mesure de conduire le dispositif** dans le cadre nécessaire pour donner lieu aux demandes de paiement.

À l'exception de la Réunion qui compte 2 lycées agricoles gestionnaires, **la majorité des gestionnaires du programme ultramarins cible leur action sur les écoles maternelles et élémentaires et organise une distribution de fruits lors de la récréation du matin ou l'après-midi** lors du temps d'accueil de la garderie.

La distribution de lait est très limitée du fait de l'absence de production locale, et de la faible consommation traditionnelle de produits laitiers sur ces territoires. La distribution de légumes n'est pas jugée pertinente du fait de l'impossibilité de les cuisiner avec du sel, des épices, ou de la matière grasse ce qui engendrait un gaspillage alimentaire.

Sur le territoire mahorais, deux collèges seraient susceptibles de le mettre en place au troisième trimestre.

Des mesures éducatives ambitieuses (avant 2019) et souvent prises en charge par d'autres sources de financement

La plupart des gestionnaires ont **délégué la conduite des mesures éducatives au personnel éducatif** (directeur d'établissement, enseignant.e.s). Dans le cadre des lycées agricoles, elles peuvent être notamment animées par les professeurs de génie alimentaire notamment ceux qui conduisent les ateliers technologiques « Atelier Industriel Alimentaire ». Ces mesures éducatives ont pu être intégrées au programme scolaire ou donné lieu à des événements spécifiques autour de projets pédagogiques de plus grande ampleur. Ces mesures éducatives ont pu prendre la forme de/d' :

- Une présentation de fruits par les producteurs, des visites agricoles;
- Un jardin pédagogique dans l'école;
- La mise en place d'ambassadeurs du fruit⁴⁸ ;
- Ateliers cuisine avec des chefs ;
- Animations, quizz, velo-smoothy ;

Sauf exception, **ces activités n'ont pas fait l'objet de demandes de paiement**. Elles ont été soit conduites sur fonds propres, soit **financées par d'autres projets locaux** poursuivant les mêmes objectifs.

Certaines DAAF ont particulièrement soutenu les établissements dans la conduite des mesures éducatives :

- En organisant avec L'IREPS un **travail d'adaptation de la Mallette pédagogique** proposée par le ministère aux fruits locaux (Martinique)
- En **finançant les mesures éducatives** permettant aussi de toucher les parents (Réunion)

⁴⁸ https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/Guide_de_l_ambassadeur_des_fruits2.pdf

Les supports proposés sur le site du ministère en charge de l'Agriculture ont été inégalement utilisés, certains gestionnaires se les étant appropriés d'autres n'en ayant pas connaissance.

Ces mesures ont néanmoins été jugées assez « lourdes » à organiser, notamment lorsqu'elles étaient conduites par les responsables périscolaires. Néanmoins, la simplification proposée par l'introduction du « set de table » à la rentrée 2019 n'a pas été accueillie plus favorablement.

Encadré 3 : Commentaires des parties prenantes sur l'outil pédagogique du « set de table » proposé à partir de la rentrée 2019

Nos interlocuteurs ont souligné :

- Sa limite pédagogique

« Le format d'avant était mieux, car les enseignants faisaient jouer leur créativité. Le set de table, c'est limité, c'est assez léger et redondant. J'avais commencé à faire une liste de différents prestataires : les guides du marché, les visites de fermes pédagogiques... on avait commencé un gros travail, mais on nous a coupé l'herbe sous le pied. Pour moi c'était l'objectif central du programme. » (un gestionnaire)

« Le set est un bon outil pour justifier, mais ça ne suffit pas d'un point de vue éducatif. » (un gestionnaire)

- Son manque d'adaptation selon les âges ou les territoires

« Cette année ils ont changé les modalités... ils ont enlevé les animations et mis un set de table... mais ce n'est pas adapté au lycée... c'est pour le primaire. Et ce n'est pas adapté à la Réunion. Ce sont des fruits qu'on trouve en Métropole. » (un gestionnaire)

« Il n'est pas adapté aux DOM et cela pose la question : est-ce qu'on va changer de set chaque année ? Comment fait-on pour les élèves qui en ont déjà bénéficié l'année précédente ? » (un personnel de DAAF)

- La difficulté de le déployer au temps de la distribution

« Quand les gens mangent, ils ne vont pas compléter un document, ils n'ont pas de stylo » (un gestionnaire)

« Et le nouveau dispositif impose un support pédagogique sur le temps du midi et c'est juste impossible à mettre en œuvre. Remplir des grilles et faire des jeux sur papier ce n'est pas adapté à notre culture locale. » (un gestionnaire)

Ces réflexions si elles témoignent d'un réel ressenti, reflètent une méconnaissance des modalités d'application de cette mesure éducative. En effet, il est précisé dans les livrets d'information :

- Qu'il existe différents supports selon les groupes d'âge et spécifiques aux DROM

- Que cette mesure est un minimum, mais qu'elle peut être complétée par d'autres initiatives ;
- Qu'il est possible de la déployer en dehors de l'heure des repas.

DES GESTIONNAIRES FACE À DES DIFFICULTÉS AMPLIFIÉES PAR LA PARTICULARITÉ DES CONTEXTES ULTRAMARINS

Un dispositif faisant l'objet d'une communication institutionnelle très faible jusqu'à récemment

La quasi-totalité des gestionnaires a **connu le programme par eux même** parce qu'ils étaient déjà investis dans une démarche poursuivant des objectifs similaires soit à l'échelle d'une commune ou d'un établissement (Collège ou Lycée). Ils ont appris l'existence de ce programme soit par une recherche internet, soit après avoir sollicité la DAAF lors de la recherche de financements.

Le dispositif semble connu de manière inégale selon les territoires et les types d'acteurs. Selon nos interlocuteurs il semble **assez peu connu par les établissements, mais plutôt bien connu par les collectivités et les acteurs périscolaires.**

Mis à part à la Réunion, qui organisait des réunions autour « d'un fruit à la récré » dès 2011, la communication institutionnelle menée par les différentes DAAF semble avoir pris de l'ampleur à partir de 2017.

Depuis le nouveau programme, les différentes DAAF se sont engagées dans des actions de promotions du dispositif auprès des rectorats, des fournisseurs, de parents d'élèves, sur leur site internet, par envoi de courrier, organisations de réunions de présentation dans les collectivités, ou dans des comités relatifs à la restauration scolaire.

Les gestionnaires reconnaissent que ces activités de communications ont payé et que **le programme est beaucoup plus connu depuis 2 ou 3 ans**. Néanmoins, ils précisent que **ce n'est pas un manque de connaissance par les acteurs qui explique le faible recours, mais plutôt une « mauvaise presse »** du dispositif liée aux difficultés de paiement rencontrées par les gestionnaires ainsi que d'une méconnaissance des détails de modalités de mise en oeuvre.

« on sait ce qui s'est passé dans d'autres départements, que FranceAgriMer ne rembourse pas » (un personnel de DAAF)

Les personnels des DAAF s'estiment alors au premier front des difficultés rencontrées :

« Une fois qu'un porteur de projet rencontre des soucis, il se retourne vers nous, mais nous n'avons pas la main. Ce devrait être FranceAgriMer qui vient expliquer les éléments sur les remboursements. » (Un personnel de DAAF)

Un programme qui nécessite un fort engagement des gestionnaires

La totalité des gestionnaires interrogés a souligné l'engagement conséquent en ressources humaines que nécessite la conduite de ce dispositif. Ce poids se trouve tant dans les aspects relatifs à la gestion administrative ainsi que l'organisation de la mise en œuvre.

Une gestionnaire revient sur les différentes tâches suscitant des ressources humaines :

« Les premières difficultés, ça a été d'expliquer au personnel qu'il y aurait du travail supplémentaire (éplucher les fruits ...). Au niveau administratif ça a pris du temps (2 ans) pour alerter le service des achats afin de réaliser un marché dédié et éviter d'empiéter le budget de la restauration scolaire qui est financé par les parents. Donc la partie financière et juridique, c'était compliqué. Et puis trouver des fournisseurs n'a pas été simple. Il fallait tout mettre en place. (..) Il fallait se déplacer aussi pour expliquer aux agents de rendre les fruits plus présentables pour qu'ils soient mangés.

L'organisation de la distribution peut rencontrer des **difficultés particulières** du fait :

- de la **taille des établissements** qui peuvent accueillir un nombre très important d'élèves (certains collèges, et particulièrement à Mayotte), qui nécessite d'organiser un « roulement » des élèves,
- du **nombre d'établissements gérés par les collectivités** (67 pour Saint-Denis de la Réunion par exemple)
- de la **difficulté de stocker des denrées** dans des chambres froides pour organiser la distribution matinale.

Un gestionnaire résume :

« Ça a été travail colossal de suivi et d'organisation. »

La totalité des gestionnaires a souligné **« l'engagement » que nécessitait la conduite de ce dispositif** qui a donné lieu à une organisation de toutes les différentes étapes de la commande, à la distribution, la mesure éducative et la récupération et envoi des différents justificatifs. Plusieurs gestionnaires ont souligné leur volonté de faire plus de distribution, mais de ne pas pouvoir se le permettre en termes des ressources humaines à engager.

Tous soulignent l'importance de leur engagement et son déséquilibre au regard des montants engagés. Des gestionnaires de la Réunion précise :

« C'est beaucoup de temps et beaucoup d'énergie pour pas grand-chose. Ce programme vaut le coût sur l'intention, mais pas sur l'intérêt financièrement. »

« C'est devenu assez décourageant »

Les gestionnaires estiment s'investir personnellement pour déployer ce dispositif et regrettent ensuite le **manque de compréhension et de « reconnaissance »** de

leurs efforts lorsqu'ils rencontrent des difficultés lors de la procédure de demande de paiement.

Une procédure de demande de paiement mettant les gestionnaires en difficulté

La totalité des gestionnaires a souligné les difficultés qu'ils ont rencontrées dans la réalisation des dossiers leur permettant d'effectuer une demande de paiement estimée conforme par FranceAgriMer et donnant lieu à des paiements effectifs.

Ces démarches étaient d'autant plus complexes qu'aucune dématérialisation n'était possible pour les DROM jusqu'à l'année dernière. **Les gestionnaires procédaient par envoi papier** sans avoir un suivi du courrier et un retour de FranceAgriMer sur les différentes pièces. Plusieurs interlocuteurs soulignent des périodes d'attente de retour sur le dossier pouvant aller jusqu'à 6 mois, et ne leur permettant pas de finaliser leur dossier dans les délais impartis. Un personnel de DAAF résume :

« Le programme n'a pas décollé, car les gens ici n'arrivaient jamais à se faire rembourser, et ils étaient avertis que les dossiers n'allaient pas en dehors des délais pour corriger. »

Mis à part à la Réunion, **la majorité des gestionnaires a connu des refus de paiement significatifs pouvant atteindre jusqu'à 80% ou le refus de la totalité**. Ainsi cette incertitude est problématique pour plusieurs collectivités rencontrant déjà des problématiques de surendettement.

Certains motifs de refus de paiement ont été jugés trop rigides et non justifiés par les gestionnaires, dont des refus :

- pour un RIB non valable ;
- pour la modification d'une date de distribution ;
- pour un courrier non reçu ;
- pour défaut de preuve de mise en concurrence des producteurs.

Les gestionnaires remarquent que **les démarches sont devenues de plus en plus complexes depuis le nouveau programme**, notamment avec la nécessité de saisir les numéros de SIRET de tous les établissements scolaires.

Pour le 2^e trimestre 2017, on nous demandait le numéro SIRET des écoles au lieu des numéros UAI. On n'a jamais réussi à les avoir. Personne ne les avait. (...) c'est l'inspecteur de l'Éducation nationale qui nous a trouvé ces infos. Ça nous a mis beaucoup en retard et on a rendu notre dossier en retard et donc FAM nous a refusé la prise en charge. L'action nous coûtait environ 10.000 euros par an. 4.000 euros nous sont donc passés sous le nez à cause de ces déboires administratifs.

L'information disponible sur le site internet de FranceAgriMer si elle est exhaustive reste difficilement identifiable par les gestionnaires. Ils trouvent le site internet peu clair, présentant trop d'informations, sans une plateforme dédiée au suivi du programme. Par ailleurs, les gestionnaires **regrettent le changement**

fréquent des règles liées à la constitution des dossiers ou à la distribution, et notamment la faible communication au sujet de la modification de ces règles.

Les gestionnaires soulignent néanmoins une **amélioration de cette interface** ainsi que de la disponibilité de FranceAgriMer sur ces dernières années.

Les gestionnaires estiment continuer à faire le programme malgré le peu d'intérêt financier du programme et d'ailleurs une fois l'impulsion lancée, ils **continuent à le conduire uniquement sur fonds propres**.

« Les délais de paiement étaient tellement longs et incertains, on n'a pas perdu de temps à monter le dossier » (un gestionnaire)

« Notre maire souhaite continuer à faire bénéficier les enfants même si ce n'est pas une bonne affaire financièrement » (un gestionnaire)

Un manque de structuration des producteurs locaux pour répondre à une demande régulière de produits frais et sous signe de qualité

Tous les territoires ultramarins font face à des organismes de production agricole faiblement structurés et professionnalisés sur leurs territoires. **Ceux-ci ne disposent pas du volume ou des régularités de production suffisante** pour assurer une distribution au rythme requis par le programme. Un personnel de DAAF explique :

« La fréquence accrue de 2 fois par semaine est plus compliquée à organiser. Pour nous ce n'est pas possible. C'est forcément de l'importation. »

La production agricole ultramarine **ne dispose que de faibles capacités d'exploitations agricoles biologiques et celles-ci ont des prix de vente trop onéreux pour la restauration scolaire**.

Tableau 6 : Nombre d'exploitations biologiques en Outre-mer en 2015⁴⁹

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
Nombre d'exploitations agricoles	31	44	49	170	4
Part des exploitations bio	<1%	2%	1%	>2%	<1%

Un gestionnaire précise :

« C'est trop compliqué maintenant avec le fruit bio. On n'a pas assez de quantité. On ne peut pas. Je suis passé par les boutiques bio, mais ça revient au même, car ils doivent

⁴⁹ Source : Agence Bio : http://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CC_fiche_Outre-Mer_cle8c35dd.pdf

importer et en plus on doit toucher environ 2000 enfants maintenant vu que l'on sort du temps périscolaire. Donc on a préféré sortir du projet.

Enfin comme nous l'avons souligné précédemment, ces territoires ne disposent pas de production laitière locale.

Ces petits producteurs rencontrent aussi **des difficultés à émettre des factures s'inscrivant dans les normes des justificatifs** nécessaires pour procéder aux demandes de paiement. Les gestionnaires estiment alors d'autant plus compliqué d'amener ces producteurs à faire les démarches pour être référencés sur le site de FranceAgriMer.

UN PROGRAMME PERTINENT POUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DONT DE PREMIERS EFFETS ONT ÉTÉ OBSERVÉS

Des territoires engagés dans de multiples initiatives poursuivant des objectifs similaires

Les interlocuteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus dans les DAAF des différents territoires ont tous précisé que ce programme intervenait parmi de nombreuses autres initiatives poursuivant des objectifs similaires.

La quasi-totalité des territoires ultramarins organise les « **classes du goût** » dans les établissements scolaires.



Mayotte mène de nombreuses autres initiatives : « **plaisir à la cantine** » pour les collèves. La DAAF mène et finance une diversité d'action autour de la sensibilisation à une meilleure alimentation, notamment sur la réduction de la consommation de soda.



Dans la zone Antille est déployé aussi le programme des **écoles Caramboles**⁵⁰. Mené en partenariat avec la CACEM et l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS), le programme des écoles carambole a pour objectif d'augmenter la consommation de fruits et légumes verts, d'augmenter la consommation d'eau et d'accroître la pratique d'une activité physique chez l'enfant. Elle organise des activités ludiques de sensibilisations sur ces différentes thématiques.



La Guadeloupe mène le programme « **goûts en famille** »⁵¹. Ce programme pédagogique dédié aux parents, propose de courtes vidéos sur le goût, des fiches d'activités sensorielles pour la maison, mais aussi un temps de rencontre sous



⁵⁰ https://www.mangerbouger.fr/pro/IMG/pdf/livret_enseignant_ecole_carambole_bd.pdf

⁵¹ <https://www.institutdugout.fr/le-projet/>

forme d'atelier du goût, avec des expériences de dégustation vécues et partagées par les parents.

Certaines collectivités gestionnaires sont aussi engagées dans le **Réseau des Villes Actives PNNS**. Les villes recensées dans ce réseau se sont engagées à respecter la « charte villes actives PNNS » et à mettre en œuvre des actions significatives conformes au PNNS pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activités physiques favorables pour la santé⁵². D'autres communes notamment à la Réunion étaient déjà investies dans des « **contrats locaux de santé** ». Certaines communes sont aussi engagées dans la **charte de qualité Agores** pour la qualité de la restauration scolaire⁵³.



Ainsi dans la plupart des cas, le programme est mobilisé dans des contextes où les **acteurs sont déjà mobilisés pour favoriser une alimentation plus saine**. De fait, plusieurs interlocuteurs rencontraient des **difficultés à faire la part des choses entre certaines actions du programme et d'autres actions** financées par ailleurs, notamment pour ce qui est de la conduite des mesures éducatives.

Un programme dont l'ambition reste plébiscitée et dont les effets positifs sont observés sur le terrain

De manière générale l'ensemble des acteurs interrogés souligne **que les professeurs est très favorables à la conduite du programme** en témoigne d'ailleurs leur investissement dans la conduite de mesures éducatives ambitieuses.

Ce dispositif est aussi **plébiscité par les parents d'élèves** pour qui globalement la problématique alimentaire est centrale. Plusieurs réticences de parents ont pu être soulignées notamment la consommation de fruits locaux dénigrés par leur génération (le fruit à pain par exemple).

Plusieurs gestionnaires ont observé les impacts de ce programme sans pour autant l'avoir formellement évalué.

Au sujet de **la distribution**, ils soulignent des effets:

- Sur la consommation de fruits par les enfants
- « on a constaté que les enfants aiment plus les fruits. Après 6 ans de programme, ils apprécient manger des fruits. Pour certains ils ont commencé le programme à la maternelle. » (Guyane)

⁵² http://reseauvillesactivespnns.fr/charte/PNNS_Charte_villes_nov_2013_A2_V4.pdf

⁵³ <https://www.agores.asso.fr/charte-nationale-qualite/promouvoir-la-qualite>

- Sur les goûters apportés par les enfants

« Les enfants ramènent beaucoup moins de cochonnerie au goûter hors des jours de distribution. Mais c'est un chantier continu. Si on arrête toute intervention les mauvaises habitudes reviendront c'est sûr. » (Réunion)

D'autres estiment que le nombre de distributions n'est pas suffisant pour changer les comportements ou que ces produits sont encore trop chers pour certaines familles.

Au sujet des **mesures éducatives**, ils précisent :

« Ce qui fonctionne surtout c'est la pratique avec les élèves, on peut dire que c'est bien de manger des fruits, mais ça ne marche pas, mais s'il fait un bonhomme avec des fruits à la fin il va le manger. » (Réunion)

« Certains ont changé (de perspective), quand on parle de diabète, d'obésité, je pense que ça fait réfléchir. Je pense qu'il y a un pourcentage, peut-être 3 ou 4 %, mais c'est déjà énorme. » (Réunion)

5. Principales conclusions

Ces conclusions (CC) sont formulées par l'équipe d'évaluation et s'appuient sur l'analyse croisée des différents constats. Les constats mobilisés pour chaque conclusion sont listés à la fin de chaque conclusion.

Le recours au programme

- CC1. Le recours au programme pour l'année 2017-2018 est largement en deçà des objectifs. Bien que le dispositif soit présent sur presque l'ensemble du territoire métropolitain, il reste peu déployé dans les DROM et ne couvre qu'un nombre d'élèves très limité et principalement dans l'enseignement primaire. Les gestionnaires sont majoritairement des collectivités sollicitant de faibles montants de remboursement pour distribuer des fruits issus de l'agriculture conventionnelle en dehors des repas. (Ct 1; Ct 2; Ct 3; Ct 4; Ct 5; Ct 6; Ct 7; Ct 8; Ct 22; Ct 22; Ct 23; Ct 24; Ct 25; Ct 26).
- CC2. Le faible recours au programme ne semble pas lié à un déficit de connaissance de l'existence du programme par les potentiels gestionnaires. L'information sur le programme est diffusée par de multiples canaux touchant les collectivités, les établissements et les fournisseurs et relayée par les directions territoriales. Néanmoins, le dispositif pâtit d'une « mauvaise presse » informelle venant de gestionnaires ayant rencontré des difficultés liées aux demandes de paiement et concourant parfois à une mésinformation. (Ct 11; Ct 12; Ct 13; Ct 14).
- CC3. La procédure de demande d'agrément, bien que complexe, n'apparaît pas non plus comme un obstacle conséquent au recours au dispositif. Cette procédure est ponctuelle et les gestionnaires surmontent les difficultés liées aux pièces justificatives ou à l'accès aux plateformes grâce à l'appui de FranceAgriMer (Ct 15; Ct 16; Ct 17).

La mise en œuvre du programme

- CC4. La distribution des produits dans le cadre de ce programme requiert une organisation et une maîtrise de toute la chaîne de sa mise en œuvre par le gestionnaire allant de la sélection des fournisseurs à la manière de présenter les produits aux enfants. Cette organisation nécessite, au moins dans un premier temps, un « engagement » du gestionnaire qui doit consacrer un temps ou des ressources humaines conséquents et requiert une professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour produire les justificatifs requis aux différentes étapes (Ct 27; Ct 28; Ct 29; Ct 30).
- CC5. Les contraintes de distribution et de transformation des produits ont jusqu'à présent favorisé la distribution de fruits. L'interdiction de transformation ou d'ajout de matières grasses ou de sucre est un frein conséquent à la distribution de légumes et de produits laitiers, d'autant plus que ces normes ont pu parfois être peu claires ou changeantes pour les gestionnaires. Ces produits « bruts » sont peu consommés par les enfants et suscitent fréquemment du gaspillage alimentaire. (Ct 18; Ct 19; Ct 22; Ct 58)

- CC6. Les mesures éducatives conduites dans le cadre du programme portent principalement sur l'éducation nutritionnelle par des actions sensorielles ou créatives et sont dispensées dans leur majorité par les enseignants ou le personnel d'animation de la pause méridienne. Les gestionnaires participent à la conception des mesures éducatives, mais seul un nombre limité mobilise les outils proposés par le ministère (Ct 31; Ct 32; Ct 33; Ct 34; Ct 36).
- CC7. Les personnels de l'éducation nationale ou d'animation conduisent dans leur quasi-totalité les mesures éducatives sur fonds propres ou via d'autres initiatives d'éducation à l'alimentation qu'ils déploient dans leur établissement. Les principales difficultés rencontrées par les gestionnaires tiennent à ce qui peut être reconnu comme mesure éducative ainsi que son déploiement systématique auprès de chaque élève devant faire l'objet d'un justificatif (Ct 35; Ct 37; Ct 60).

La procédure de demande de paiement

- CC8. La complexité de la procédure de demande de paiement ainsi que la modification fréquente des normes de mise en œuvre ou pièces justificatives requises ont généré de nombreux retards ou erreurs dans la constitution des dossiers donnant lieu à une réduction ou absence de paiement particulièrement pour les distributeurs de lait. La plupart des gestionnaires n'ont pas reçu de soutien prompt et adapté à leurs demandes pour leur permettre de résoudre les difficultés rencontrées en temps voulu (Ct 38; Ct 39; Ct 50; Ct 51 ; Ct 52).
- CC9. Au regard des faibles montants perçus comparés aux coûts engendrés par l'organisation de la mise en œuvre du programme, et le temps consacré aux aspects administratifs, ce programme n'est pas « rentable » pour la plupart des gestionnaires notamment ceux mobilisant de petits montants. Seuls les gestionnaires mobilisant de plus grosses sommes, ayant organisé leur chaîne de mise en œuvre et surmonté les difficultés administratives, rentrent dans leurs frais (Ct 20; Ct 21; Ct 49)

La pertinence des objectifs du programme et son utilité

- CC10. Les objectifs de ce programme d'augmenter la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers chez les enfants répondent bien à un diagnostic de sous-consommation de cette population, s'inscrivent dans les priorités nationales et sont reconnus comme pertinents par les gestionnaires et les familles. L'association de la distribution de produits avec les mesures éducatives est aussi unanimement reconnue comme un facteur susceptible de renforcer les effets du programme, certains messages clés de prévention n'étant encore pas assez connus par les élèves (Ct 40; Ct 41; Ct 42; Ct 43; Ct 45; Ct 54; Ct 57; Ct 58).
- CC11. La moitié des gestionnaires et parents interrogés ont déclaré avoir observé une augmentation de la consommation de fruits et légumes par les enfants bénéficiaires. Des impacts sur les familles pourraient être envisagés du fait des échanges réguliers entre enfants et parents sur l'alimentation, et la participation importante des enfants aux choix des achats des produits et de la composition des repas, néanmoins le programme ne cadrant pas la participation des parents, celle-ci reste très inégale selon les territoires, et questionne la capacité du programme à atteindre cette cible. (Ct 47; Ct 48; Ct 53; Ct 55; Ct 56)

CC12. La réorientation du programme depuis la rentrée 2019-2020 vers une concentration de la distribution sur la pause méridienne et la distribution de produits sous signe de qualité la positionne comme un des instruments concourant à l'atteinte des objectifs de l'article 24 de loi EGalim. Néanmoins, ces orientations ont considérablement mis en difficulté la majorité de gestionnaires qui organisait jusqu'à présent une distribution hors repas de produits conventionnels. Entre ¼ et la moitié des gestionnaires interrogés ne souhaitent pas reconduire le programme en 2019-2020 (Ct 9; Ct 10; Ct 24; Ct 26; Ct 44; Ct 59)

6. Pistes de recommandations

Les pistes de recommandations suggérées dans cette partie sont formulées par l'équipe d'évaluation et ont été enrichies par le Comité technique. Néanmoins, elles n'engagent aucunement le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le comité d'évaluation peut choisir parmi ces recommandations celles qu'il trouve les plus pertinentes, les prioriser et ensuite les décliner en plan d'action avec le comité technique.

Ces pistes d'évolutions concourent en priorité à :

- Favoriser un déploiement du programme à plus grande échelle ;
- Renforcer les effets du dispositif auprès des élèves.

Ces recommandations portent sur l'ensemble du territoire français et concernent l'Hexagone et les DOM. *Des recommandations spécifiques aux DOM sont présentées en vert dans le texte.*

Renforcer l'accompagnement des gestionnaires dans le processus de demande de paiement

Le faible recours au dispositif n'est lié ni à un déficit de communication, ni à des difficultés rencontrées par les gestionnaires dans le processus d'agrément (conclusions 1, 2 et 3). Le processus de demande de paiement apparaît comme le principal obstacle décourageant la plupart des gestionnaires (conclusions 8 et 9).

Nous suggérons d'agir en priorité sur ce processus afin de **sécuriser les demandes de paiement des gestionnaires** ce qui pourra alors susciter un bouche-à-oreille positif sur le programme entre gestionnaires.

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées :

- ➔ **Renforcer les ressources d'accompagnement** proposées par FranceAgriMer, notamment pour les gestionnaires déployant le programme **pour la première année** :
 - **renforcer les outils de FAM** comme le guide de dépôt de l'aide qui comprend des captures d'écran et qui guide pas à pas le gestionnaire, ou le simulateur d'aides⁵⁴ (
 - **Cibler une communication distincte selon les profils** de gestionnaires (producteurs, caisse des écoles, établissement, etc.) Anticipant ainsi les particularités de leur situation.
 - **Proposer des courtes vidéos didactiques** à financer sur le budget "communication" du programme

⁵⁴ <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Mise-en-place-du-programme>

- **Accompagner la démarche de référencement des fournisseurs** des gestionnaires afin que cela ne soit plus identifié comme un obstacle à la conduite du programme.
- ➔ **Organiser des temps de réunion physique** avec FAM auprès des gestionnaires pour résoudre les difficultés liées à la constitution des dossiers :
 - Possibilité d'utiliser les ressources du CNFPT (centre national de formation professionnelle territorial) pour apporter des appuis/formation aux gestionnaires et aux personnels de la restauration collective mettant en œuvre le programme.
 - Organiser des **journées d'échanges de pratiques** (via les DRAAF/DAAF) sur les problématiques de demande d'aide, de mise en œuvre des mesures éducatives, des pièces justificatives, etc.
 - Possibilité d'organiser des visioconférences avec les gestionnaires des DROM afin de sécuriser les demandes de paiement et la transition du dossier « papier » au renseignement numérique, afin d'anticiper les retards de dossier.
- ➔ **Institutionnaliser une communication régulière** auprès de gestionnaires pour les informer en détail des modifications apportées pouvant influencer sur les demandes de paiement :
 - Mettre en place **une newsletter trimestrielle auprès des gestionnaires** agréés comprenant les informations clés, des récits d'expérience, etc.
 - **Prévoir un encart spécifique aux DROM**
- ➔ Afin d'accompagner les gestionnaires s'engageant pour la première année dans la mise en œuvre du programme, **une cellule d'accompagnement, ou un vade-mecum pourrait être mis en place afin de les aider à anticiper les enjeux** de cette organisation et anticiper ainsi les prérequis des demandes de paiement.
 - Ce vade-mecum pourrait être élaboré suite à une consultation des gestionnaires sur les principaux défis de la mise en œuvre du programme.
 - Un vade-mecum spécifique au contexte des DROM serait aussi coconstruit avec les acteurs des différents territoires.

Diversifier les temps de distribution et les types de produits acceptés dans le cadre des distributions

Les nouvelles contraintes liées à la distribution des produits depuis l'année 2019-2020 ont suscité l'abandon du programme par les gestionnaires habitués à distribuer des produits issus de l'agriculture conventionnelle et hors des repas (conclusion 12).

L'équipe d'évaluation propose :

- ➔ **De rétablir la possibilité d'une distribution hors repas, notamment lors du goûter** (cette évolution a déjà été actée au premier trimestre 2020).

- Cela permettrait une distribution avant le départ des élèves dans leur famille et permettrait de les associer lorsqu'ils viennent récupérer leurs enfants.
 - Cette initiative permet **de substituer un goûter généralement plus sain qu'au goûter fourni par les familles** et devient alors un support de communication auprès d'elles.
- ➔ **Accompagner davantage la distribution matinale** permise dans le cadre du programme et à ce jour trop peu mobilisée. Envisager notamment sa **potentielle articulation avec les petits déjeuners proposés dans le cadre du plan pauvreté** en proposant une complémentarité (fruits et légumes et produits laitiers).
- ➔ **Elargir les appellations de qualité acceptées** dans la distribution le midi aux productions issues de l'agriculture locales ou/et durables :
- **Dans le cadre du programme seuls les logos européens sont acceptés.**
 - **Pour les DROM le logo RUP (Régions Ultrapériphériques)** serait donc éligible. (Cette proposition a déjà fait l'objet d'une demande collective portée par les 5 DAAF de ces territoires.) Il serait nécessaire cependant d'identifier le forfait pertinent pour déterminer le bon niveau de financement.
 - Permettre aux DROM d'avoir un rythme de distribution moins soutenu afin qu'ils puissent s'approvisionner auprès de producteurs locaux qui n'ont pas toujours une production suffisante pour honorer la totalité des distributions.
 - **Les labels européens étant limités, il pourrait être aussi envisagé d'ouvrir à d'autres labels nationaux** . Cette décision devrait néanmoins être prise au niveau européen.
- ➔ **Autoriser dans en quantité réglementée l'ajout de sucre, de sel ou de matières grasses pour certains produits afin de favoriser leur distribution.**
- Cette proposition est ciblée sur la distribution de légumes lors de la pause méridienne, qui est considérablement freinée par l'impossibilité d'ajouter du sel et des matières grasses
 - Elle pourrait être aussi élargie aux produits laitiers notamment à l'ajout d'une quantité de sucre dans les yaourts.

Cet ajout est réglementé dans le cadre de ce programme (règlement 2016/791). Cependant un Etat membre peut « après obtention de l'autorisation appropriée auprès de ses autorités nationales responsables en matière de santé et d'alimentation conformément à ses procédures nationales, décider que les produits admissibles visés aux paragraphes 4 et 5 peuvent contenir des quantités limitées de sucre ajouté, de sel ajouté et/ou de graisses ajoutées ». Pour appliquer cette recommandation il serait donc nécessaire de définir un taux d'ajout de ces produits correspondant

aux recommandations nutritionnelles nationales. Une modalité de contrôle du respect de ces doses devra aussi être définie.

Renforcer la place des mesures éducatives dans le programme et faciliter leur valorisation

La littérature académique, ainsi que les questionnaires relèvent que des mesures éducatives conséquentes sont nécessaires pour favoriser les effets du programme sur la consommation des élèves (conclusion 10). Ces mesures sont conduites sur fonds propres et avant 2019, leur grande diversité a généré des difficultés de contrôle (conclusion 7). Les propositions de supports pédagogiques proposés sur le portail alim'agri du le ministère avant 2019 ont été à ce stade que peu mobilisées (Conclusion 6). À partir de 2019, les mesures éducatives sur le portail du ministère en charge de l'agriculture sont devenues obligatoires.

Nous suggérons que les mesures éducatives prennent une place plus importante dans l'organisation du programme et qu'elles soient adaptées à chaque temps de distribution.

Nous identifions plusieurs pistes d'évolution possibles :

→ **Scénario 1 : Financer les mesures éducatives en associant pour chaque département une liste d'intervenants extérieurs référencés** au niveau de FranceAgriMer (comme les fournisseurs) et ayant à leur charge complète la conduite de la mesure éducative ainsi que la collecte des justificatifs

- Toute autre mesure éducative à l'initiative des animateurs ou des enseignants serait permise en complément, mais ne donnerait pas lieu à des demandes de paiement ou des justificatifs.

Celle orientation ne peut-être aujourd'hui mise en œuvre du fait de la décision au niveau de la stratégie nationale française de ne pas financer la mise en œuvre des mesures éducatives

→ **Scénario 2 : Structurer davantage les mesures pédagogiques conduites par des gestionnaires :**

- Mettre à jour le site internet listant le champ des possibles pour les mesures pédagogiques et proposer des outils clés en main de type vidéo par exemple.
- Former à la mise en œuvre des mesures éducatives , soit par des MOOC, des supports vidéo ou lors de journées nationales ou régionales dédiées au programme.
- Préciser pour chaque module proposé une manière simple de la justifier dans le dossier de demande de paiement.

→ **Scénario 3 : Autoriser explicitement la valorisation des mesures éducatives conduites dans le cadre d'autres programmes de sensibilisation à une meilleure alimentation :**

- **Lister les programmes** dans les mesures éducatives s'inscrivent dans des objectifs communs et pouvant être acceptés (classes du goût par exemple) ;
- **Préciser pour chacun comment organiser les justificatifs de conduite** de la mesure éducative afin qu'ils soient recevables pour la demande de paiement.
 - Cette proposition est particulièrement adaptée aux DROM où beaucoup d'établissements sont engagés dans la conduite d'autres dispositifs poursuivant les mêmes objectifs (écoles caramboles, classes du goût)

Associer davantage les parents d'élèves

À ce jour les parents d'élèves ne sont pas formellement associés au programme alors qu'ils sont une cible clé pour garantir la pérennité des changements de comportement alimentaires chez les enfants (conclusion 11). Nous suggérons que leur association soit davantage organisée dans le cadre de programme. Par exemple le programme pourrait imposer que :

- ➔ **La première mesure éducative donne lieu à un dialogue avec les parents** par exemple :
 - Une production artistique pour les élèves les plus jeunes;
 - Une courte enquête ludique pour les plus âgés, qui leur permettrait de situer leur comportement alimentaire
 - Bien que le set de table proposé à partir de 2019 ait vocation à être apporté à la maison, il est nécessaire de structurer et expliciter davantage ces modalités ainsi que l'interaction avec les familles.

7. Annexes

ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE NATIONALE FRANÇAISE

Bien que l'Union européenne donne de grandes orientations de mise en œuvre, les États membres souhaitant participer au programme élaborent une stratégie nationale de mise en œuvre leur permettant des ajustements nationaux du programme. Cette stratégie nationale comprend : *le périmètre géographique, la durée, les objectifs opérationnels, budget prévisionnel, le groupe cible, la liste des produits qui seront fournis, objectifs et contenus des mesures d'accompagnement, description des parties prenantes associées, information sur les modalités de distribution et les procédures de sélection des fournisseurs, les structures et les moyens mis en place pour le suivi et l'évaluation du programme et des contrôles prévus.*⁵⁵.

Les choix de la stratégie nationale française sont les suivants :

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/248 DE LA COMMISSION portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil		
Obligation réglementaire	Marge de manœuvre États membres	Le parti pris français
Article 4 : Les demandes d'aide contiennent au moins les informations suivantes : les quantités de produits distribués, l'identification des établissements ou autorités scolaires concernés, le nombre d'enfants en droit de recevoir les produits au cours de la période sur laquelle porte la demande d'aide.	Les EM déterminent la forme, le contenu et la fréquence des demandes d'aide conformément à leur stratégie et aux règles établies.	La demande d'aide est dématérialisée sur le site de FranceAgriMer, et à des dates définies dans la décision.
Article 5 : Les aides sont payées sous conditions.	Les EM peuvent autoriser la présentation d'un autre type de preuve établissant que les quantités fournies et distribuées ont bien été payées.	Les aides sont payées dans le respect des clauses d'engagement établies, et après vérification administrative des données envoyées (voire contrôle sur place).

⁵⁵ Article 2 : REGLEMENT D'EXECUTION (UE) 2016 / 248 DE LA COMMISSION portant modalités d'application du règlement (UE) no 1308 / 2013 du Parlement européen et du Conseil

Article 7 : Les EM doivent mettre en place des contrôles administratifs relatifs aux aides octroyées	Les EM définissent les dispositions de vérification	Mise en place des contrôles par FranceAgriMer
REGLEMENT DELEGUE (UE) 2017/40 DE LA COMMISSION du 3 novembre 2016 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil		
Obligation réglementaire	Marge de manœuvre États membres	Le parti pris français
Article 11 : La distribution des produits doit avoir lieu de préférence, hors des repas scolaires habituels.	Dans certains cas les EM peuvent autoriser les écoles à distribuer les produits qui bénéficient de l'aide de l'Union au titre du programme en même temps que le repas du midi. Cette exception n'est valable que pour la distribution de fruits et légumes, lait et produits laitiers sous signe de qualité (AB, AOC/AOP, IGP, STG, Label Rouge)	2017/2019 : possible de distribuer en péri-scolaire (goûter) 2019 et suite : Distribution en déclinaison matinale pour le secondaire en zone rep et rep+ (métropole : collège) et pour toutes les zones en outre-mer Choix de distribution pendant le temps du repas, sur des produits identifiés sous signes de qualité et d'origine.



À la rentrée 2019 la France a décidé de modifier le programme à plusieurs égards afin de favoriser la mobilisation du dispositif par les gestionnaires :

- il sera mobilisé pour accompagner l'objectif de la loi EGalim visant à atteindre au moins 50 % de produits dits de qualité et durables et comprenant au moins 20 % de produits biologiques pour les repas servis en restauration collective au sein des établissements scolaires⁵⁶ ;
- les distributions auront lieu uniquement sur le temps du midi et les portions sont définies. La fréquence de distribution limitée à deux ou quatre fois par période ;
- Possibilité en zone REP et REP+ de distribution matinale de fruits et de lait (collège en métropole et collège et lycées en Outre-mer)
- la subvention allouée visera à rembourser le surcoût qu'engendre la différence de prix

⁵⁶ *legifrance LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037547946&categorieLien=id>

entre le produit conventionnel et le produit SIQO ;

- la fréquence de la réalisation de la mesure éducative obligatoire sera réduite à une par année au lieu de trois et sa nature prendra une forme standardisée afin de faciliter l'éligibilité des demandes de subventions ;
- le nombre des forfaits existants (pour identifier les produits distribués) sera réduit à neuf pour l'ensemble (4 en fruits et légumes et 5 en lait et produits laitiers) chacun des deux volets ;
- le demandeur d'aide réalisera une seule demande par trimestre ;
- le montant minimum alloué au demandeur d'aide passera de 100 € à 400 € par trimestre ;
- une marge d'erreur de 10 % d'écart constaté entre les engagements pris initialement et les opérations de distribution effectivement sera tolérée et réduira le risque de sanction financière.

ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 1

Personnes présentes

Prénom	Nom	Structure	Mail
Patrick	Aigrain	FAM	patrick.aigrain@franceagrimer.fr
Maxime	Amissé	FAM	maxime.amisse@franceagrimer.fr
Frédéric	Barret	FranceFrais/FNCPLA	fbarret@guillotjouami.com
Pascale	Bazoche	Chercheuse à l'INRA	pascale.bazoche@inra.fr
Barbara	Bour-desprez	Ingénieur agronome membre du CGAAER du MAA	barbara.bour-desprez@agriculture.gouv.fr
Denis	Clausse	FranceFrais/FNCPLA	d.clausse@france-frais.fr
Christel	Courcelle	DGS	christel.courcelle@sante.gouv.fr
Christophe	Dassié	FAM	christophe.dassie@franceagrimer.fr
Isabelle	De Guido	DGS	isabelle.de-guido@sante.gouv.fr
Agathe	Devaux	Quadrant Conseil	adevaux@quadrant-conseil.fr
Julie	Dewaële	Quadrant Conseil	jdewaele@quadrant-conseil.fr
Sébastien	Gardon	Chercheur à l'ENSV	sebastien.gardon@ensv.vetagro-sup.fr
Julia	Gassié	CEP	julia.gassie@agriculture.gouv.fr
Véronique	Gasté	DGESCO (MENJ)	veronique.gaste@education.gouv.fr
Pierre	Gomez	Occurrence	pierre.gomez@occurrence.fr
Albane	Jacquot	Occurrence	albane.jacquot@occurrence.fr
Clément	Jaubertie	DGPE	clement.jaubertie@agriculture.gouv.fr
Alexandra	Marie	DGPE	alexandra.marie@agriculture.gouv.fr
François	Mauvais	Driaaf IDF	francois.mauvais@agriculture.gouv.fr
Hélène	Milet	CEP	helene.milet@agriculture.gouv.fr
Claire	Mollereau	Quadrant Conseil	cmollereau@quadrant-conseil.fr
Axelle	Poizat	DGPE	axelle.poizat1@agriculture.gouv.fr
Christine	Raiffaud	DGAL	christine.raiffaud@agriculture.gouv.fr

Philippe	Rochard	CNIEL	prochard@cniel.com
Monika	Szulta	Interfel	m.szulta@interfel.com
Delphine	Vejux	Pomona PassionFroid	d.vejux@passionfroid.fr

Ordre du jour

- Présentation de l'équipe d'évaluation
- Présentation du champ de l'évaluation
- Présentation de l'approche générale d'évaluation d'impact
- Arbitrages méthodologiques
- Présentation de la mission 1 (tranche ferme)
- Calendrier prévisionnel

Pièce jointe

Présentation de Quadrant Conseil diffusée lors du COPIL

Tableau récapitulatif des éléments clés du COPIL#1

Points d'attention	Questions soulevées par Quadrant Conseil	Propositions de Quadrant Conseil	Décisions/ réponses du COPIL
La gouvernance de l'évaluation	Y-aura-t-il un. e Président. e du Comité de pilotage	Proposition ?	Présidence multiple tenue par les différentes personnes en charge de la mise en œuvre du programme
	Sera-t-il possible de proposer une composition du comité technique ?	L'objectif de ce comité technique est de faciliter les arbitrages méthodologiques et les échanges	Copil favorable
Le calendrier	Est-il possible de penser un nouveau calendrier entre les différentes tranches optionnelles ?	Tranche ferme (organisation des différentes tâches à revoir au regard des arbitrages méthodologiques) Tranche opt.1 : 4 ^e trimestre 2020 → 1 ^{er} trimestre 2021 Début tranche optionnelle 2 décembre 2019 + collecte 2020. Enquête parents décalée en TO2 + changement du mode de passation Tranche opt.2 : 3 ^e	Copil favorable Avenant demandé par le MAA pour préciser l'ensemble des dates pour tenir compte du décalage initial du lancement du marché et des ajustements proposés

		trimestre 2019 trimestre 2021 Tranche opt.3 : 2022	→2°
<i>Les questions d'évaluation</i>	Les questionnements d'évaluation ont-ils évolué depuis l'élaboration du cahier des charges ?		Les questionnements principaux restent les mêmes
	Quelles sont les implications des modifications apportées au programme sur le questionnaire évaluatif ?		En attente de précision sur les modifications apportées au programme
<i>Les enjeux de l'évaluation d'impact</i>	Quelle est la faisabilité de l'analyse par scénario contrefactuel ?	Quadrant Conseil privilégie à ce stade une approche par analyse de contribution. Une approche par contrefactuel (méthode des doubles différences) pourra être mise en place uniquement si les intentions de mise en œuvre du programme par les établissements peuvent être connues à l'avance (afin d'élaborer un temps 0)	À arbitrer lors d'une proposition méthodologique à l'automne 2019 lorsque les caractéristiques du déploiement du programme seront stabilisées
<i>Les entretiens de cadrage</i>		DGPE DGAL FAM 1 cas de succès et un cas d'échec de mise en œuvre Restau'Co Appic Santé	Copil favorable et communication de nouveaux contacts
<u>Remarques</u>			
<i>La direction générale de l'enseignement scolaire a alerté les membres du COPIL sur la diversité des demandeurs d'aides du programme et donc des « portes d'entrée » pertinentes pour chaque demandeur d'aides. C'est ainsi que la DGESCO a insisté sur le fait d'avoir en amont une cartographie plus large d'acteurs comprenant l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des Régions de France, la direction générale des collectivités locales, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et les recteurs.</i>			
<i>Le cadrage général</i>	Quelle période de référence est attendue pour la	Dans le cas où le programme serait sujet à des modifications significatives, la logique	Copil favorable.

	reconstruction de la logique d'action ?	d'intervention pourrait varier fortement. Nous proposons de rendre compte de cette évolution par « coupes annuelles »	
	Quel est le champ temporel attendu pour le bilan des programmes précédents ?	Année 1 : 2017-2019	<i>Seule l'évaluation réalisée par le CIAMM de 2017 semble privilégiée</i> <i>Ajouter au moins une autre étude (rapports de la commission)</i>
<i>Bilan de la première année du programme ?</i>	Quelles sont les données disponibles et les moments de disponibilité ?	Pour l'analyse des données de mise en œuvre, QC a besoin de connaître la disponibilité et la nature des données	En attente de précision : avenant RGPD signé et BD de FAM à disposition
	Concernant la collecte dans les DOM, y-a-t-il un DOM déterminé et une période favorable ?	L'équipe d'évaluation propose de repenser ce temps de collecte avec les temps de collecte liés à l'évaluation d'impact (tranche optionnelle 2)	En attente de précision <i>La Réunion semble se démarquer des discussions</i>

ANNEXE 3 : COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE N° 2

Évaluation du programme de distribution de fruits et légumes, lait et produits laitiers dans les établissements scolaires

Mardi 26 novembre 2019, de 9h30 à 11h00, DGAL (75015), salle D 076.

Liste des participants

Pour l'équipe d'évaluation

- Agathe DEVAUX, Quadrant Conseil
- Claire MOLLEREAU, Quadrant Conseil
- Albane JACQUOT, Occurrence

Les membres du Comité d'évaluation

- Patrick AIGRAIN, *FAM*
- Maxime AMISSE, *FAM*
- Christelle COURCELLE, *DGS*
- Nabah-Eddine DJALIM, *DRIAAF*
- Magali FAURIE, *PASSIONFROID*
- Carole FOULON, *MAA, DGAL*
- Julia GASSIE, *MAA, CEP*
- Bérénice HARTMANN, *DGESCO*
- Vincent HEBRAIL, *MAA, CEP*
- Paulin-Prudence MATCHON, *FAM*
- Alizée ORTUNEZ, *PASSIONFROID*
- Axelle POIZAT, *MAA, DGPE*
- Christine RAIFFAUD, *MAA, DGAL*
- Monika SZULTA, *INTERFEL*
- Valérie VIGIER, *MAA, DGPE*
- Guylaine WATTERLOT, *FAM*

Participants invités

- Marie-Lise MOLINIER, *CGAAER*
- François GERSTER, *CGAAER*
-

Les objectifs du Comité de pilotage n° 2

Ce comité de pilotage avait pour objectifs :

- De rappeler l'approche méthodologique de l'évaluation ;
- De présenter les principaux résultats du rapport intermédiaire (tranche ferme) ;
- De discuter et valider la proposition méthodologique de la tranche optionnelle 2 (évaluation d'impact).

les outils restants à déployer dans le cadre de la tranche ferme

La collecte dans les départements d'outre-mer

À été proposée dans la réponse au marché, et suite aux échanges avec le comité technique du 10 novembre 2019, une enquête sur site d'une semaine en février, concentrée à La Réunion où 5 gestionnaires ont mis en œuvre le programme sur la période 2017-2018.

Les outils déployés qui ont été proposés sont :

- Une série d'**entretiens** par téléphone et sur site auprès des acteurs institutionnels, des gestionnaires du programme, du personnel des établissements sélectionnés, des représentants de parents d'élèves ;
- Une **observation** de distribution.

La DGAL propose que soient menés des entretiens téléphoniques **sur l'ensemble des DOM**, et pas uniquement sur le territoire réunionnais, afin d'avoir un état des lieux général de la mise en œuvre du programme en outre-mer.

FranceAgriMer (ci-après FAM) ajoute que les **gestionnaires potentiels** des autres DOM représentent une dizaine de gestionnaires et se situent en Guyane (pour l'année 2018-2019). Selon FAM, un des enjeux de cette évaluation est d'élargir le spectre de la collecte afin d'étudier la diversité de la mise en œuvre au sein des DOM et recueillir des éléments explicatifs sur le déploiement ou le non-déploiement du programme.

Par ailleurs, FAM s'est engagé à transmettre à l'équipe d'évaluation la liste des agréés DOM pour l'année 2018-2019⁵⁷.

L'équipe d'évaluation précise qu'il est possible de réaliser des entretiens téléphoniques auprès de plusieurs DOM (autres que La Réunion), mais auprès d'un nombre restreint d'interlocuteurs (1 ou 2 par territoire). Néanmoins, l'équipe d'évaluation alerte les membres du COPIL que réaliser une telle enquête globale en Outre-mer est très différent du projet d'enquête proposé lors du présent comité d'évaluation, à savoir de s'attacher à réaliser une étude exhaustive, riche en éléments d'analyse qualitatifs, d'un territoire mettant en œuvre le programme.

Une proposition méthodologique tenant compte de ces remarques sera présentée au prochain comité technique pour décision.

L'enquête auprès des familles

-
- ⁵⁷ Les données transmises, a posteriori du COPIL, indiquent qu'ont été agréés pour l'année (2018-2019) : Un gestionnaire à Saint-Martin (soit un établissement) ;
 - Deux gestionnaires en Guyane (soit deux établissements) ;
 - Un gestionnaire à la Réunion (soit un établissement) ;
 - Un gestionnaire à la Martinique (soit 16 établissements) ;
 - Un gestionnaire en Guadeloupe (soit 10 établissements).

L'équipe d'évaluation propose de suivre la méthode « **online sur panel** » qu'elle entend déployer sur les trois régions choisies pour l'évaluation d'impact (**Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine**). Environ 3 000 parents, ayant au moins un enfant scolarisé dans une école primaire, un collège ou un lycée et de localisations diverses, seraient interrogés au travers d'un questionnaire de **25 questions** maximum.

Les participants du Copil sont en accord avec cette proposition. Un protocole détaillé de cette approche sera présenté au prochain comité technique. Les résultats seront eux discutés lors du troisième comité d'évaluation.

les principaux résultats du bilan de l'année 1

Les résultats du bilan de l'année 1 peuvent être consultés dans le diaporama support préparé par l'équipe d'évaluation. Sont restitués ici uniquement les résultats ayant fait l'objet de discussions ou réflexions particulières de la part du Copil.

Le taux important de refus de paiement

L'analyse des bases de données a permis de conclure que le programme évalué présente un risque financier et est peu intéressant financièrement pour les gestionnaires au sens où 66 % des demandes du volet lait, et 16 % des demandes du volet Fruits et Légumes ont été rejetées. Par ailleurs, $\frac{3}{4}$ des gestionnaires ayant répondu aux enquêtes ont rencontré un refus de paiement partiel. Ce taux de réfaction explique en partie le faible niveau de mobilisation du dispositif.

FAM a souhaité ajouter que le taux de rejet des demandes de paiement est important en partie à cause du manque d'informations données aux gestionnaires concernant les changements du programme.

PassionFroid a également suggéré qu'il serait primordial d'expliquer aux gestionnaires les motifs des refus de paiement opérés et de faire acte de pédagogie et de souplesse pour permettre aux gestionnaires d'ajuster leur dossier.

À ces réflexions les deux membres du CGAAER ont ajouté que la vérification systématique de toutes les demandes n'est pas une obligation réglementaire et semble représenter un volume de temps et d'énergie considérable pour les équipes de FAM qui instruisent les dossiers. Ils ont rappelé que la Commission européenne exige un **échantillon représentatif de contrôle et non des données exhaustives**.

À ceci FAM a répondu que le fait de n'instruire qu'un échantillon de demandes constitue un risque non négligeable d'apurement auprès des bénéficiaires. En effet, FAM a rappelé que la Commission européenne peut se réserver le droit de demander un autre échantillon sur des dossiers qui ne font pas partie de l'échantillon initial.

Intervention des membres invités du CGAAER

Les deux membres du CGAAER sont chargés d'une mission par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les impacts budgétaires induits par les

objectifs de la loi EGalim en termes d'intégration de produits durables et sous signes officiels de qualité (SIQO) dans les approvisionnements de la restauration collective (article 24)⁵⁸.

Dans le cadre de cette mission, ils réalisent un « tour de France » pour recueillir les réactions du terrain des gestionnaires de la restauration scolaires à ce sujet. Lors de ces rencontres, certains gestionnaires ont évoqué des difficultés rencontrées dans le cadre du déploiement du programme européen LFE. Notamment :

- Le fait que certaines exigences liées à la distribution sont difficiles à mettre en œuvre en pratique, (taille des portions, interdiction d'ajout de sucre ou de matières grasses)
- La rigidité des règles administratives relatives aux demandes de paiement engendrant un taux important de refus de demandes de paiement.

Enfin, ils déplorent que les communes rurales puissent difficilement entrer dans le dispositif (seuil minimum de 400 € comme plancher de demande de paiement) et l'exclusion des crèches municipales.

Ils invitent donc à avoir un regard plus particulier lors de l'évaluation sur ce qui pourrait être fait pour augmenter le recours au dispositif.

la proposition méthodologique pour la tranche optionnelle 2 (évaluation d'impact)

La proposition méthodologique complète de l'équipe d'évaluation peut être consultée dans le diaporama de présentation. Nous revenons ici sur les principaux points ayant fait l'objet de commentaires et de discussion.

Objectifs de l'étude

De manière générale la DGPE invite l'équipe d'évaluation à être plus précise sur la présentation des options méthodologiques envisageables et à expliciter les arguments en faveur du choix final opéré. De plus, la DGPE propose à l'équipe d'évaluation d'inclure dans sa réflexion sur la revue de la littérature les travaux des sociologues Jean-Pierre POULAIN et Jean-Pierre CORBEAU afin d'enrichir les connaissances en termes de consommation et de comportement alimentaire.

La DGPE souligne qu'il y a une forte attente de la Commission européenne sur **l'effet du programme sur la consommation** des produits distribués par les élèves. Elle

⁵⁸ L'Article 24 de la loi EGalim 2018_938 du 30/10/2018 instaure l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins 50 % de produits durables ou sous signes officiels d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2022. Parmi ces 50 % de produits répondant à un gage de qualité, au moins 20 % doivent être d'origine biologique. Toujours selon l'article 24, les gestionnaires, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien.

rappelle à l'équipe d'évaluation qu'il est nécessaire que cet élément soit la ligne directrice de l'évaluation et de la méthodologie.

Par ailleurs elle exprime son intérêt pour comprendre **comment le dispositif génère des effets**, notamment en faisant l'hypothèse d'un **effet de pairs** entre élèves. La DGPE fait aussi l'hypothèse d'effets potentiels sur l'alimentation des élèves à l'extérieur de l'établissement du fait de la reconnaissance de la qualité du produit par l'élève. Ainsi, **l'enfant deviendrait un prescripteur** auprès des parents, des familles, de l'entourage.

À ceci, FAM a ajouté que des lignes directrices du programme (guidelines) rédigées par la Commission européenne stipulent que **l'efficacité** du programme concerne **l'évolution de la consommation** en termes de **volume** et en termes de **changement de comportement alimentaire**. L'évaluation du programme doit permettre d'expliquer la cause des changements de comportements (s'ils existent) ainsi que l'impact du programme en termes d'évolution des connaissances sur les filières agroalimentaires.

L'équipe d'évaluation relève que les études du Cnesco montrent que les collégiens dont l'origine sociale est défavorisée sont plus nombreux à ne pas utiliser le service de restauration collective. Elle alerte ainsi le comité de pilotage sur le nouveau moment de la distribution lors de la pause méridienne, et estime que ce biais devra être pris en compte dans la collecte et l'analyse des données.

Concernant ce dernier point, la DGPE souhaiterait que les chiffres de la proportion d'élèves ainsi que leurs profils qui n'ont jamais recours au service de restauration dans les écoles et les collèges soient explicités et soient mis en regard de ce que cela peut représenter à l'échelle d'un établissement.

L'équipe d'évaluation va chercher à identifier de nouvelles études afin de pouvoir répondre à ces questions et de modifier en fonction le rapport intermédiaire.

La sélection des établissements tests mettant en œuvre le programme

L'équipe d'évaluation envisage de solliciter, avec l'appui des DRAAF et des rectorats, 10 à 12 établissements qui mobilisent le programme dans les trois Régions ciblées (Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine). L'équipe d'évaluation souligne l'importance de cet appui pour identifier les profils d'établissements pertinents, avoir l'accord et le soutien du chef d'établissement et celui de l'équipe enseignante.

La représentante de la DGESCO propose de faire une note d'information auprès des recteurs qui sont les relais privilégiés des chefs d'établissement. C'est, *in fine*, le chef d'établissement qui décidera d'accorder, ou non, l'accès à l'établissement qu'il dirige. Elle propose à l'équipe d'évaluation de lui communiquer une première liste d'établissements répondant aux différents critères d'évaluation dès qu'elle sera stabilisée.

Les membres du comité de pilotage sont en accord avec les critères de sélection des établissements proposés.

Le groupe de comparaison témoin ne mettant pas en œuvre le programme

L'équipe d'évaluation propose d'identifier 4 à 6 établissements primaires « **témoins** » « **jumeaux** » de l'établissement test et de comparer au sein de chaque établissement et entre établissements la différence d'évolution entre les élèves mangeant à la cantine ou non. Les établissements témoins sont uniquement mobilisés dans les écoles et non pour les collèges et lycées pour les raisons suivantes :

- Le coût budgétaire lié à l'ajout de chaque établissement réduit les ressources d'analyse qualitative pouvant être consacrées à l'étude de chaque établissement ;
- Les collèges et lycées ont un taux d'élèves demi-pensionnaires plus faible que les écoles, ce qui permet de procéder par comparaison intra-établissement entre les élèves demi-pensionnaires ou non et ainsi de neutraliser les effets d'autres dispositifs pouvant être déployés dans le cadre scolaire et poursuivant les mêmes objectifs que le programme.

Une partie des membres du Comité d'évaluation regrettent l'absence d'établissements miroirs/jumeaux dans les **collèges et lycées**. FAM insiste sur le fait qu'il est important d'avoir des établissements qui mettent en œuvre le programme et d'autres qui ne font pas pour répondre à la méthode de la double différence et pour connaître **l'effet propre du programme**. FAM estime alors qu'il est **indispensable d'avoir systématiquement des établissements jumeaux**.

La DGPE estime que les enseignants peuvent être très investis dans le programme et déployer des mesures pédagogiques d'envergure susceptibles de générer des effets sur les élèves non demi-pensionnaires et qu'il est donc nécessaire de comparer avec des établissements témoins. Selon la DGPE, il n'est pas possible de dire que le programme n'aurait pas d'impact auprès des élèves qui ne vont pas à la restauration collective par effet de « contamination » et d'échanges les uns avec les autres.

Selon FAM, les établissements intéressés par ce programme sont aussi intéressés par d'autres dispositifs. Se faisant, il s'opèrerait un effet cumulatif et synergique. Par ailleurs ils soulignent que la sélection des établissements témoin nécessite le soutien de la DGESCO.

Concernant cet appui, la DGESCO a insisté sur le fait qu'elle n'a pas autorité sur les recteurs, mais s'est engagée à leur diffuser une note d'information.

La DGAL DGPE a demandé à **inclure a minima un collège et un lycée qui ne bénéficient pas du programme et qui serviraient d'éclairage témoin** pour être sûrs de couvrir des situations variables et un échantillon diversifié. Cette option permettrait d'apporter des éléments complémentaires sans faire dire des choses aux résultats qui ne pourraient pas être attribués au programme.

L'équipe d'évaluation estime que le risque de porosité des effets du programme entre le groupe d'élève demi-pensionnaires ou non est très faible puisque :

- Plusieurs établissements risquent de déployer les mesures éducatives au moment de la pause méridienne et non sur le temps scolaire,
- Que la mesure éducative financée par le programme sur le support du set de table ne soit, *a priori* selon les données de la littérature, pas suffisante pour générer des effets sensibles sur les élèves ;
- Enfin, si la mesure pédagogique est réalisée pendant le temps scolaire, cela peut être une donnée intéressante puisqu'elle permettrait **d'isoler l'effet de la distribution**.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation souligne que le nouveau déploiement du programme ne finance plus les mesures pédagogiques d'envergure et que si de telles mesures sont déployées dans les établissements, il faudra questionner en amont en quoi et dans quelle mesure elles sont directement liées à la mise en œuvre du programme.

Au vu des échanges et en l'absence d'un consensus au sein du comité d'évaluation sur la méthodologie la plus appropriée pour la constitution de l'échantillon d'établissements pour la tranche optionnelle 2, de nouvelles propositions méthodologiques seront faites lors des prochains comités technique et d'évaluation. La possibilité d'un choix intermédiaire a été évoqué avec une méthode distincte pour le primaire (établissements jumeaux) et pour les collèges/lycées (pas d'établissements jumeaux).

Les prochaines étapes

- L'équipe d'évaluation propose un document reprenant uniquement les options méthodologiques pour la tranche ferme et proposant plusieurs options à budget constant pour la Tranche optionnelle 2 ;
- Un comité technique doit être organisé au mois de janvier afin d'organiser le reste de la collecte de la tranche ferme ;
- Un comité technique final et un comité d'évaluation final doivent être planifiés au mois de mars.

ANNEXE 4 : COMPTE RENDU DU COMITÉ D'ÉVALUATION FINAL

Jeudi 14 mai 2020, de 10h à 12h, visioconférence

Document associé : diaporama du comité d'évaluation final.

Participants

Pour le Cabinet Quadrant Conseil

- Agathe DEVAUX

Pour le cabinet Occurrence

- Albane JACQUOT

Les membres du comité de pilotage

- Alice LORGE, MAA - DGPE
- Carole FOULON, MAA - DGAL
- Axelle POIZAT, MAA - DGPE
- Christine RAIFFAUD, MAA - DGAL
- Barbara Bour DESPREZ, MAA - CGAAER
- Vincent HEBRAIL, MAA - CEP
- Marie-Lise MOLINIER, MAA - CGAAER
- Marie Dominique ARNAULT, DRIAAF
- Marie-Anne BERNE, DRIAAF
- Bérénice HARTMANN, DGESCO
- Christel COURCELLE, DGCS
- Maxime AMISSE, FranceAgriMer
- Patrick AIGRAIN, FranceAgriMer
- Anne-Sophie WEPIERRE, FranceAgriMer
- Sébastien GARDON, ENSV
- Alizée ORTUNEZ, Pomona Passion Froid
- Eric JUTTIN, Pomona Passion Froid
- Daniel SOARES, Interfel
- Marie-Cécile ROLLIN, Restau'Co

Objectifs

Ce comité de pilotage avait pour objectifs de présenter les conclusions de la 1^{ère} tranche de l'étude (tranche ferme). Il s'agissait :

- De présenter les résultats du rapport final provisoire ;
- De recueillir les commentaires et demandes de modifications des membres du Comité de pilotage ;
- D'échanger sur l'évaluation réalisée ainsi que sur les conclusions et perspectives d'évolution du programme.

Quadrant Conseil a présenté une synthèse des principaux enseignements de l'étude, rappelant en introduction la temporalité de l'évaluation, les objectifs de la tranche ferme, les questions d'évaluation retenues et les outils de collecte mobilisés. L'analyse croisée des données a abouti à 60 constats clés regroupés ensuite en une dizaine de conclusions, qui ont été présentées lors du Comité de pilotage.

Remarques et suggestions du comité de pilotage sur la présentation des conclusions

La totalité des conclusions de cette étude est présentée dans le diaporama du comité d'évaluation, sont restituées ici uniquement les conclusions ayant fait l'objet de commentaires lors de cette réunion.

***Conclusion 1:** Le recours au programme pour l'année 2017-2018 est largement en deçà des objectifs. Bien que le dispositif soit présent sur presque l'ensemble du territoire métropolitain, il reste peu déployé dans les DROM et ne couvre qu'un nombre d'élèves très limité et principalement dans l'enseignement primaire.*

Les gestionnaires sont majoritairement des collectivités sollicitant de faibles montants de remboursement pour distribuer des fruits issus de l'agriculture conventionnelle en dehors des repas.

Les participants au Comité remarquent / suggèrent...	L'équipe d'évaluation précise...
...de présenter les données en portions plutôt qu'en tonnage, pour mieux appréhender le nombre d'élèves touchés (diapo 15). Une reconstruction de cette information pourrait être réalisée par un traitement des données.	... que l'information n'était pas disponible sous cette forme dans les documents fournis par FranceAgriMer, mais que le nombre d'élèves bénéficiaires figure dans le rapport.

Conclusion 5: Les contraintes de distribution et de transformation des produits ont jusqu'à présent favorisé la distribution de fruits. L'interdiction de transformation ou d'ajout de matières grasses ou de sucre est un frein conséquent à la distribution de légumes et de produits laitiers, d'autant plus que ces normes ont pu parfois être peu claires ou changeantes pour les gestionnaires. Ces produits « bruts » sont peu consommés par les enfants et suscitent fréquemment du gaspillage alimentaire.

Les participants au Comité remarquent / suggèrent...

L'équipe d'évaluation précise...

... que le constat sur la complexité de la question de la transformation des produits (diapo 24) a été également soulevé dans une enquête conduite autour de l'article 24 de la loi EGalim.

Il est demandé si un approfondissement qualitatif a été réalisé pour comprendre en quoi exactement consistent les problèmes liés à la transformation.

Pomona Passion Froid précise que des difficultés relatives au grammage des portions de fromage lui ont été communiquées par les gestionnaires.

Il est suggéré dans les prochaines années de mener des expérimentations pour conforter une recommandation sur ce sujet-là. Par exemple d'envisager d'associer au yaourt un coulis de fruits ou des épices non sucrées.

... qu'à ce stade les exemples rapportés lors des entretiens conduits pour la tranche ferme portaient sur les carottes râpées ou légumes crus sans vinaigrettes, les yaourts sans sucre, les yaourts au lait de brebis peu connus par les enfants, les légumes cuits manquants de sel. Ces éléments qui n'étaient pas l'objet central de cette phase de l'évaluation pourront être approfondis dans les prochaines enquêtes réalisées, notamment l'étude d'impact.

Conclusion 6: Les mesures éducatives conduites dans le cadre du programme portent principalement sur l'éducation nutritionnelle par des actions sensorielles ou créatives et sont dispensées dans leur majorité par les enseignants ou le personnel d'animation de la pause méridienne. Les gestionnaires participent à la conception des mesures éducatives, mais seul un nombre limité mobilise les outils proposés par le ministère.

Les participants au Comité remarquent / suggèrent...

L'équipe d'évaluation précise...

... d'indiquer en termes de rédaction que ce ne sont pas les gestionnaires qui mettent en œuvre, mais les enseignants et les personnels de la pause méridienne.

...cette précision sera ajoutée.

<p>... de savoir dans quelle mesure la prise en charge financière par le programme de ces mesures éducatives est de nature à convaincre d'autres gestionnaires.</p>	<p>... elle n'a pas pu avoir le retour de non-bénéficiaires à ce niveau-là, mais beaucoup n'étaient pas au courant qu'ils pouvaient avoir des aides sur ce volet. Néanmoins, désormais cette prise en charge n'existe plus.</p>
<p>Conclusion 9: <i>Au regard des faibles montants perçus comparés aux coûts engendrés par l'organisation de la mise en œuvre du programme, et le temps consacré aux aspects administratifs, ce programme n'est pas « rentable » pour la plupart des gestionnaires notamment ceux mobilisant de petits montants. Seuls les gestionnaires mobilisant de plus grosses sommes, ayant organisé leur chaîne de mise en œuvre et surmonté les difficultés administratives, rentrent dans leurs frais</i></p>	
<p>Les participants au Comité remarquent / suggèrent...</p>	<p>L'équipe d'évaluation précise...</p>
<p>...Qu'ils (Restau'Co) ont eu des échos sur les longs délais de retour de FranceAgriMer dans leurs demandes de justificatifs complémentaires, ainsi que les difficultés liées à la trésorerie nécessaire pour avancer l'argent nécessaire à la conduite du programme. Par ailleurs, plusieurs gestionnaires se sont plaints des lourds contrôles pouvant survenir a posteriori.</p>	<p>...que les résultats des enquêtes et des entretiens relaient cette tendance, mais que dans les personnes interrogées peu se sont exprimées sur des contrôles.</p>
<p>... s'interrogent, car il y a un paradoxe entre le fait que les gens trouvent le programme difficile à mettre en œuvre et en même temps qu'ils jugent le programme positif et incitatif.</p>	<p>...que l'échantillon retenu est trop faible pour avoir une représentativité statistique par sous-catégorie. On remarque cependant que ceux qui jugent le programme rentable sont les gros gestionnaires qui ont des montants importants et ceux qui déploient le programme depuis un certain nombre d'années. Les établissements gestionnaires croient en les valeurs du programme et s'y investissent malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Ils jugent que c'est un dispositif très important pour les élèves.</p>
<p>Conclusion 12: <i>La réorientation du programme depuis la rentrée 2019-2020 vers une concentration de la distribution sur la pause méridienne et la distribution de produits sous signe de qualité la positionne comme un des instruments concourant à l'atteinte des objectifs de l'article 24 de loi EGalim. Néanmoins, ces orientations ont considérablement mis en difficulté la majorité de gestionnaires qui organisait jusqu'à présent une distribution hors repas de produits conventionnels. Entre ¼ et la moitié des gestionnaires interrogés ne souhaitent pas reconduire le programme en 2019-2020</i></p>	

Les participants au Comité remarquent / suggèrent...

... que des échos opposés ont également été rapportés: la distribution pendant les repas est apparue comme un point positif pour donner plus d'ampleur au programme. Les difficultés rencontrées dans le cadre de cette distribution tiennent principalement aux contraintes de présentation des produits qui ne sont pas toujours adaptées aux pratiques des cantines scolaires (non assaisonnement, portion, etc.).

Le second élément constituant un frein majeur à la mobilisation du programme lors de la pause méridienne, tient aux exigences dans le cadre du programme de distribuer exclusivement des produits SIQO ou Bio. En effet, cette transition a été difficile à opérer pour plusieurs gestionnaires du fait de leur engagement préalable dans le cadre de marchés publics avec des fournisseurs ne correspondant pas à ces critères.

Le Ministère précise qu'une modification très récente permettra à la prochaine rentrée de choisir une option de distribution au moment du goûter.

Remarques à propos des recommandations

À propos de la **recommandation 2 autour de la diversification des temps de distribution et des types de produits acceptés** dans le cadre des distributions, une participante précise que les appellations (logo RUP notamment) sont identifiées comme produits rentrant dans les 50% des produits de qualité et durable dans le cadre de la loi EGalim.

Le Ministère rappelle que le cadre réglementaire est différent entre la loi EGalim et le programme LFE et que ces produits ne sont pas pour le moment dans le programme par manque d'éléments financiers et aussi de disponibilité sur le terrain pour la restauration.

À propos de la recommandation 3 autour du renforcement de la place des mesures éducatives dans le programme plusieurs scénarii ont été présentés.

Une participante du ministère de l'Éducation nationale souligne que pour le scénario 1 les intervenants doivent aussi avoir l'agrément de l'Éducation Nationale, ou doivent avoir l'accord préalable du chef d'établissement. .

Plusieurs membres suggèrent qu'il serait intéressant d'envisager une combinaison des différents scénarii proposés dans les recommandations de l'évaluation.

Remarques générales sur les recommandations :

Les représentants de Pomona Passion Froid soulignent que :

- La clarification des informations à transmettre aux établissements semble être cruciale, ainsi que le besoin d'accompagnement pour les déclaratifs et justificatifs à fournir.
- Le contenu des distributions (grammage) n'est peut-être pas toujours bien

adapté aux enfants à qui ils sont destinés.

- Les distributeurs pourraient accompagner les animations, notamment en expliquant leur métier par exemple.
- La question du faire savoir est clé; beaucoup d'établissements ne connaissent pas les modalités d'application du programme.
- Il serait utile de faire le rapprochement explicite entre ce programme et la loi EGalim (similarité/différence notamment au niveau des règles).

Les représentants de Restau'Co soulignent que :

- Il est important que les organisations soient associées à la réflexion sur ce programme.
- Les recommandations sont intéressantes, mais ne répondent pas aux problèmes que rencontrent les adhérents : problèmes techniques, problèmes de contrôles, coordination entre les différents intervenants.
- Il serait intéressant d'analyser les réussites des autres pays et de comprendre pourquoi cela fonctionne ailleurs.
- Les organisations peuvent aussi être des relais des outils.

Le temps imparti pour cette réunion n'ayant pas été suffisant pour que tous les membres du comité d'évaluation s'expriment, certains ont prolongé leur réflexion sur les pistes d'évolution par courriel. Une représentante de la DRIAAF Ile-de-France émet les propositions suivantes :

- Relatives à l'**accompagnement** : l'assistance FAM ne doit pas se limiter au mail, il doit y avoir à minima des possibilités d'avoir une assistance téléphonique.
- Relatives au **Contrôle** :
 - faire des vérifications sur les dossiers à leur dépôt et non au paiement
 - proposer une check-list pour les demandeurs en vue du contrôle
 - pour simplifier la tâches des fournisseurs proposer des modèles de facture répondant aux exigences de contrôles du programme
 - pour les refus de paiement appliquer non pas une logique binaire mais une logique progressive. Par exemple la caisse des écoles du 5e qui s'est vu refuser une subvention de 75 000€ parce qu'elle n'avait affiché le logo de l'Europe. Cela participe à la mauvaise presse du dispositif. Dans ce cas, là on aurait pu envisager une retenue par exemple du 10 ou 20% du montant comme sanction et non 100% du dispositif⁵⁹.
- Relatives à la **Lisibilité, simplification du dispositif**: enlever

⁵⁹ Néanmoins, cette modification des exigences semble difficile à appliquer de par le cadre européen contraignant à ce sujet.

l'impossibilité de faire des ajouts de sucre, sel et matière grasse. En effet, cela condamne dès le départ certains produits/plats (exemple : qui a envie de manger des carottes rappées sans vinaigrette?) et c'est un casse-tête pour les cuisiniers. De plus, ce point est parfois flou même pour les contrôleurs FAM qui ne savent pas si c'est les ajouts et/ou la transformation qui n'est pas autorisée.

Conclusion

Suite à cette réunion, l'équipe d'évaluation garde attache avec le ministère afin de concevoir une synthèse de l'étude en Français et en Anglais.

En conclusion, il a été précisé que Quadrant Conseil et Occurrence ne pourraient pas poursuivre cette évaluation et que la DGAL a publié un nouvel appel d'offres pour la réalisation des autres tranches. Les retours suite à la publication sont attendus mi-juin pour un démarrage en septembre.

Les conclusions et pistes de recommandations présentées lors de cette réunion seront mobilisées comme base d'un travail de réflexion autour des futures modifications du programme dans le cadre du Comité de pilotage de celui-ci, réunissant notamment les acteurs professionnels et institutionnels.

ANNEXE 5 : DOCUMENTS CONSULTÉS DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Les documents suivants ont été analysés :

Sources de référence :

- Les rapports de suivi et d'évaluation de l'ensemble des États membres de l'Union européenne mettant en œuvre le programme de distribution (*Consultables [ici](#)*)
- AFC Consulting group & CO CONCEPT Marketing Consulting (2012), Evaluation of the European school fruit scheme – Final Report.
- AFC Consulting group & CO CONCEPT Marketing Consulting (2012), Evaluation of the European school fruit scheme Main findings & recommendations.
- AFC Consulting group & CO CONCEPT Marketing Consulting (2013) Evaluation of the European School Milk Scheme – Final report
- DG Agri (2015), Report on the Results of the Evaluation of the School Fruit and Vegetables and School Milk Schemes against the Principles of Subsidiarity, Proportionality and Better Regulation.
- Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes – Institut Agronomique méditerranéenne de Montpellier (CIHEAM-IAMM) (2017), Rapport d'évaluation du programme 2012-2016 « Un fruit pour la récré ».
- Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes — Institut Agronomique méditerranéenne de Montpellier (CIHEAM-IAMM) (2017), Évaluation de la consommation de fruits et de légumes et des mesures d'accompagnement — 2014-2017.
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (2017), Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche
- RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2016/247 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) no 1308/2013.
- RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2016/248 DE LA COMMISSION portant modalités d'application du règlement (UE) no 1308/2013.
- RÈGLEMENT (UE) 2016/795 DU CONSEIL du 11 avril 2016 modifiant le règlement (UE) no 1370/2013.
- RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2017/40 DE LA COMMISSION du 3 novembre 2016 complétant le règlement (UE) no 1308/2013.
- Direction Interventions FranceAgriMer (2017), STRATEGY FOR THE IMPLEMENTATION OF THE SCHOOL SCHEME IN FRANCE FROM 2017/2018 TO 2022/2023 SCHOOL YEAR
- Cabinet ABC en collaboration avec le cabinet Protéines (2014) Étude de la consommation des fruits et légumes frais par les enfants.

- FAM (2018), Programme « lait et fruit à l'école » volet « fruits et légumes à l'école ». Annexe 1 : Modèle de récapitulatif fournisseur.
- FAM (2018), Programme « lait et fruit à l'école ». Annexe 2 (Modèle Fruits et légumes) — Engagements du représentant des établissements scolaires.
- FAM (2018), Programme « lait et fruit à l'école » volet « fruits et légumes à l'école ». Annexe 3 : Descriptif des mesures éducatives et calcul des frais.
- FAM (2018), Programme « lait et fruit à l'école » volet « lait et produits laitiers à l'école ». Annexe 3 : Descriptif des mesures éducatives et calcul des frais.
- FAM (2018), Programme « lait et fruit à l'école » — Calendrier indicatif année scolaire 2018/2019 — Volet Lait et fruit.
- FAM (2018), Programme de l'Union européenne à destination des écoles — Forfaits par produit pour les fruits et légumes - Périodes 1 & 2 (septembre/avril 2019) de l'année scolaire 2018/2019.
- FAM (2018), Programme de l'Union européenne à destination des écoles Forfaits par produit pour le lait et les produits laitiers pour l'année scolaire 2017/2018.
- FAM (2018), Programme de l'Union européenne à destination des écoles — Guide de demande d'agrément — Comment s'inscrire au programme Lait et Fruits à l'école : déposer une demande d'agrément et la mettre à jour.
- FAM (2018), Fruits et légumes à l'école — Programme de l'Union européenne à destination des écoles - Guide pour le dépôt de la demande de paiement.
- FAM (2018), Mise en œuvre du dispositif d'aide de l'Union européenne pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et produits laitiers dans les établissements scolaires.
- FAM (2018), Programme de l'Union européenne à destination des écoles — Forfaits par produit pour le Lait et les produits laitiers - Périodes 2 & 3 (janvier/juillet 2019) de l'année scolaire 2018/2019.
- FAM (2018), Année scolaire 2018/2019 — détails des livraisons de fruits ou légumes frais et transformés.
- FAM (2018), Année scolaire 2018/2019 — détails des livraisons de lait et produits laitiers

Sources scientifiques :

- Géraldine Comoretto (2014), Snack market on the playground: an ethnography of trade patterns of snacks among French children.
- Géraldine Comoretto (2015), Le goûter de 16 h 30 comme symbole du patrimoine alimentaire enfantin ? Analyse des transactions non marchandes dans deux cours de récréation (France).
- Comoretto, G. (2017). 9. Le repas à la cantine : une expérience forcément négative ? Dans : François Dubet éd., *Que manger : Normes et pratiques*

alimentaires (pp. 151-163). Paris : La Découverte.

- Comoretto, G. (2014). Des usages du jeu à la cantine. *Ethnologie française*, vol. 44 (4), 707-717.
- Geraldine Comoretto. Manger entre pairs à l'école : Synchronisme et complémentarité des processus de socialisation. Sociologie. Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines, 2015.
- J-K Ransley and al., (2007) Does the school fruit and vegetable scheme improve children's diet? A non-randomized controlled trial, EVIDENCE BASED PUBLIC HEALTH POLICY AND PRACTICE.
- Vincent Guillon (2018), Le programme Lait Fruit et légumes dans les Écoles (LFE) ou le nécessaire changement de paradigme.
- Deirdre O'Connor, MPH, Dr. Kenneth McKenzie and Prof. Patrick Wall (2011), Evaluation of the EU School Fruit Scheme in Ireland.
- Florence ROUYEZ (2015), Déclinaison territoriale du dispositif européen *Un fruit pour la récré* : Le fruit de la complexité, Mémoire pour l'obtention du Master Politiques Publiques et Gouvernements Comparés, parcours « Politique de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires » (PAGERS).
- Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants de 4 à 17 ans, juin 2019.
- Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'actualisation des repères alimentaires du PNNS pour les enfants de 0 à 3 ans, juin 2019.
- Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (Esen) (2018), Étude de santé sur l'environnement, la bio surveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban 2014-2016) - Chapitre Consommations alimentaires Volet Nutrition. Chapitre Consommations alimentaires.
- INCA 3 (2017), Évolution des habitudes et modes de consommation, de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition.
- Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la collation matinale à l'école, janvier 2004.

ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES (PARTIES PRENANTES-HORS GESTIONNAIRES)

<i>Statut</i>	<i>Structure</i>
<i>Chargé de mission Alimentation</i>	DRAAF Aquitaine
<i>Chargée de mission PNNS</i>	Direction générale de la Santé, Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation, Bureau de l'alimentation et de la nutrition
<i>Post-doctorante en sociologie</i>	Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines – Laboratoire Printemps
<i>Chef d'unité</i>	FranceAgriMer
<i>Chargée de mission</i>	Bureau lait et produits laitiers de la DGPE
<i>Chargée de mission</i>	Bureau F&L de la DGPE
<i>Chargée de mission</i>	Direction générale de l'alimentation
<i>Responsable de Pôle</i>	Cniel
<i>Chef de groupe affaires européennes</i>	Service des Affaires Juridiques et Européennes d'Interfel
<i>Cheffe du Bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité</i>	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
<i>Coordinatrice de la surveillance nutritionnelle</i>	Santé publique France

ANNEXE 7 : PROFILS DES GESTIONNAIRES INTERROGÉS

<i>Localisation</i>	Type de structure	Montant perçu	Volet mis en œuvre
<i>SEQUEDIN</i>	Entreprise	400 k€	Fruits et légumes
<i>NARBONNE</i>	Commune ou communauté de communes (CC)	140 k€	Fruits et légumes
<i>SAINT-PAUL</i>	Commune ou CC	80 k€	Fruits et légumes
<i>PARIS</i>	Caisse des écoles	75 k€	Fruits et légumes
<i>NÎMES</i>	Chambre d'agriculture	60 k€	Fruits et légumes
<i>PERPIGNAN</i>	Syndicat intercommunal	36 k€	Fruits et légumes
<i>VILLEMOMBLE</i>	Association	33 k€	Fruits et légumes
<i>MAROILLES</i>	Parc naturel	26 k€	Fruits et légumes
<i>CRETEIL</i>	CCAS	19 k€	Fruits et légumes
<i>LONGUENESSE</i>	Commune ou CC	3 k€	Fruits et légumes
<i>CHATEAUNEUF SUR CHARENTE</i>	Collège	2 k€	Fruits et légumes
<i>BEUVRY</i>	Collège	570 €	Lait et produits laitiers (PL)
<i>TARBES</i>	Lycée	1 k€	Lait et PL
<i>ELBEUF SUR ANDELLE</i>	Syndicat intercommunal	400 €	Lait et PL
<i>SANILHAC SAGRIS</i>	Association	600 €	Lait et PL
<i>ANTIBES</i>	Commune ou CC	1 k€	Lait et PL
<i>ETEL</i>	Collège	3 042€	Fruit et Lait
<i>ORLÉANS</i>	Association	15 819€	Fruits et légumes
<i>NÎMES</i>	Chambre d'agriculture	60 345€	Fruits et légumes

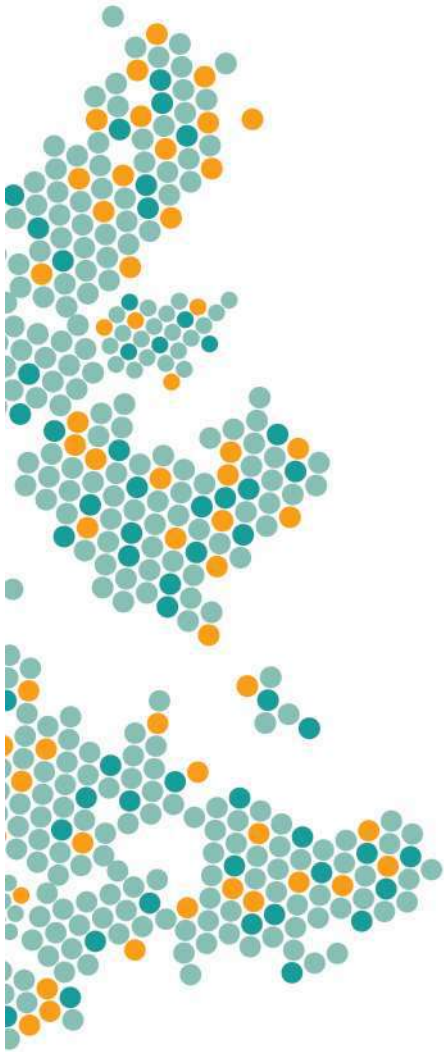
ANNEXE 8 : ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE DROM

Auprès des gestionnaires

<i>Organisme</i>	<i>Statut vis-à-vis du programme</i>	<i>Volet concerné</i>	<i>Département</i>
Caisse des écoles	Gestionnaire agréé ancien bénéficiaire	Fruits	Guadeloupe
Enseignement Secondaire	Gestionnaire agréé, mais non bénéficiaire	Fruits	La Réunion
Commune ou communauté de communes	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits/Lait	La Réunion
Caisse des écoles	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	Martinique
Commune ou communauté de communes	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	La Réunion
Lycée	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	La Réunion
Association	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	Guadeloupe
Commune ou communauté de communes	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	Guyane
Enseignement Secondaire	Gestionnaire ayant fait une demande de paiement	Fruits	La Réunion

Auprès d'autres parties prenantes

Fonction	Organisme	Territoire
<i>Chargée de mission appui à la mise en œuvre du PNA</i>	DAAF	Guadeloupe
<i>Cheffe du service alimentation</i>	DAAF	Guadeloupe
<i>Chargé de mission auprès du Chef du Service de l'Alimentation</i>	DAAF	Martinique
<i>Inspecteur Sécurité Sanitaire des Aliments et Offre Alimentaire</i>	DAAF	Mayotte
<i>Chef de service Sécurité sanitaire et offre alimentaire</i>	DAAF	Mayotte
<i>Responsable de la mission nutrition et offre alimentaire</i>	DAAF	Réunion
<i>Directrice de recherche ayant dirigé le rapport : « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer »</i>	INRAE	France métropolitaine



QUADRANT
CONSEIL

5bis, rue Martel
75010 Paris - France
+ 33 (0)1 84 17 89 49
www.quadrant.coop

IMPACT DU PROGRAMME EUROPEEN DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET DE LÉGUMES, DE LAIT ET DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

Rapport Final

établi par
CRÉDOC et Le Terrain



30/09/2022

Etude réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne,
dans le cadre du programme de l'Union européenne à destination des écoles.

SOMMAIRE

1.	Contexte et objectifs d'évaluation de l'impact du PFLE	7
1.1	Rappel du contexte	7
1.1.1	Le programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires.....	7
1.1.2	Le contexte français en termes d'alimentation et de nutrition pour les enfants	9
1.2	Objectifs de l'évaluation d'impact du PFLE sur les bénéficiaires	11
2.	Méthodologie initiale et première phase d'enquête.....	13
2.1	Organisation et modalités pratiques de l'étude	13
2.2	Méthodologie et déroulement prévus de l'étude	13
2.2.1	La méthode des doubles différences.....	13
2.2.2	Plan de sondage.....	14
2.2.3	Méthode de recrutement prévue.....	15
2.2.4	Rappel du calendrier initial.....	15
2.3	Déroulement de l'étude.....	16
2.3.1	Difficultés et contraintes ayant impacté les modalités de mise en œuvre de l'étude ..	16
2.3.2	Adaptations : réalisation d'une enquête auprès des gestionnaires et nouveau calendrier	17
3.	Mise en place du terrain d'enquête auprès des élèves	20
3.1	Présentation des questionnaires conduits auprès des élèves.....	20
3.1.1	Construction du questionnaire	20
3.1.2	Calcul d'indicateurs.....	21
3.2	Protocole de recrutement des élèves, échantillonnage	23
3.2.1	Critères de sélection des classes d'élèves interrogées.....	23
3.2.2	Plan de sondage.....	24
3.2.3	Recrutement des établissements dont sont issues les classes exposées et témoins ...	26
3.3	Réalisation du terrain auprès des élèves	27
3.4	Elargissement de la base des répondants en vague T2	29
3.4.1	Base de sondage du T1	29
3.4.2	Elargissement de la base de sondage	29
4.	Résultats.....	31
4.1	Périmètre d'étude pour l'analyse et choix de l'approche statistique : points de vigilance.....	31
4.1.1	Périmètre d'étude pour l'étude d'impact : exclusion de certaines réponses	31
4.1.2	Choix de l'approche statistique pour la mesure d'impact du programme.....	33
4.2	Présentation des modèles économétriques utilisés pour mesure l'impact du programme ...	34
4.3	Analyse descriptive des résultats : comparaison des groupes	36
4.3.1	Présentation de la situation initiale entre témoins et exposés.....	36

4.3.2	Etude comparative des échantillons utilisés dans la modélisation	39
4.3.3	Analyse des indicateurs utilisés dans la modélisation	44
4.4	Effet du programme sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers	55
4.5	Effet du programme sur l'attitude des élèves vis à vis de la consommation de fruits et légumes, de lait et de produits laitiers	57
4.6	Effet du programme sur la connaissance des enfants relatives aux fruits, légumes du lait et produits laitiers	59
5.	Limites de l'évaluation et précautions d'interprétation	61
6.	Conclusions	63
7.	Annexes.....	65
	Annexe 1 - Présentation de l'équipe en charge de l'évaluation du programme	65
	Annexe 2 - Questionnaire à destination des gestionnaires	67
	Annexe 3 - Questionnaire CAWI à destination des enfants de maternelle	70
	Annexe 4 - Questionnaire CAWI pour le niveau élémentaire	76
	Annexe 5 - Questionnaire CAWI pour les élèves du niveau collège	82
	Annexe 6 - Questionnaire CAWI pour les élèves du niveau lycée.....	88
	Annexe 7 - Indicateurs utilisés pour la mesure d'impact du programme.....	94
	Indicateurs de consommation	94
	Indicateurs d'attitudes et de connaissance	96
	Annexe 8 - Méthode des doubles différences (approche statistique).....	99
	Annexe 9 - Analyse comparative entre les groupes exposé et témoin du T1.....	101
	Annexe 10 - Analyse comparative des échantillons utilisés dans les deux approches A et B.....	103
	Annexe 11 - Analyse comparative entre les vagues T1 et T2 de la composition du groupe exposé et du groupe témoin dans l'approche B et analyse comparative des groupes exposé et témoin en T2	107
	Annexe 12 - Présentation des variables de contrôle utilisées dans le modèle économétrique	114
	Annexe 13 - Mode de calcul du score global de connaissance	115
	Annexe 14 - Résultats des modèles statistiques utilisés pour mesurer l'effet du programme sur les différents indicateurs	116
	Annexe 15 - COTECH et COFIL : dates des réunions et ordres du jour	120
	Annexe 16 – Bibliographie	122

RESUME

Le présent rapport évalue l'impact du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers sur les élèves dans les écoles bénéficiaires du programme européen sur deux années scolaires, 2020-2021 et 2021-2022. Deux vagues d'enquêtes auprès des élèves de classes de maternelle, élémentaire et de niveau secondaire ont été réalisées sur plusieurs semaines à partir des mois d'avril 2021 et d'avril 2022 pour comprendre l'effet de ce programme sur les enfants. A chaque vague, deux échantillons « témoin » et « exposé au programme européen » sont comparés de façon à mesurer l'effet propre du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers sur les attitudes, connaissances et comportements de consommation des enfants. A partir de différents modèles économétriques, et malgré des difficultés importantes pour recruter les enfants à interroger et recueillir les questionnaires, l'étude montre l'impact positif du programme européen sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers des enfants exposés au programme européen. Ce dernier a également un impact positif sur les attitudes des enfants envers les légumes. En revanche, l'étude n'a pas permis de détecter un effet significatif de l'exposition au programme sur le niveau de connaissance des enfants sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers.

Mots clés : programme européen, distribution, fruits, légumes, lait, produits laitiers, connaissance et alimentation des enfants, méthode des doubles différences, évaluation d'impact.

LISTE DES SIGLES & DEFINITIONS

CCAF : enquête Comportements et Consommations Alimentaires en France. Référence historique dans le secteur alimentaire, cette enquête mesure tous les 3 ans, depuis 1999, les consommations alimentaires réelles des Français (3-14 ans et 15 ans et plus). Les principaux indicateurs mesurés dans cette enquête sont les quantités moyennes consommées par jour, les taux hebdomadaires de consommateurs, les fréquences de consommation, les tailles de portion consommées, ainsi que les apports nutritionnels (énergie, macronutriments, vitamines, minéraux) de la consommation alimentaire.

Le CEP : Centre d'Etudes et de Prospectives, créée en 2008, au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

DGESCO : la Direction générale de l'Enseignement Scolaire au sein du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse Cette direction élabore la politique éducative et pédagogique et assure la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

DGAL/BPAL : Direction générale de l'alimentation rattachée au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dans lequel se trouve le bureau de la politique de l'alimentation.

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises rattaché au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans lequel se trouve le bureau des fruits et légumes et bureau du lait.

FAM : FranceAgrimer, il s'agit de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. FranceAgriMer (FAM) est le service en charge du suivi et du paiement des dossiers d'aides relatifs au Programme.

PFLE : Programme européen de distribution de Fruits/Légumes/Lait à l'École.

PNA : Programme National pour l'Alimentation. Il vise à promouvoir une alimentation sûre, saine, durable et accessible à tous. On compte 3 éditions du PNA : le PNA1 sur la période 2010-2014, le PNA2 mis en place entre 2015 et 2017 et le PNA3 en cours (2019 - 2023). Ce dernier poursuit les objectifs fondamentaux des PNA précédents et prend en compte de nouvelles orientations exprimées lors des États généraux de l'alimentation. Il repose sur 3 axes thématiques : la justice sociale, la lutte contre la précarité alimentaire et l'éducation alimentaire ainsi que deux leviers transversaux : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux.

PNNS : Programme National Nutrition Santé. Depuis 2001, la France s'est dotée d'un Programme national nutrition santé (PNNS) qui a pour but d'améliorer la nutrition et donc la santé de l'ensemble de la population. Ce programme est inscrit dans le code de la santé publique (article L 3231-1) comme un programme quinquennal gouvernemental, articulé avec le Programme national pour l'alimentation (PNA) (article L.1 du code rural et de la pêche maritime).

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, auquel sont rattachés la DGAL, la DGPE et le CEP.

MENJ : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

SIQO : Signes officiels de la qualité et de l'origine. Ils correspondent aux produits issus de l'agriculture biologique (AB), et aux produits AOP (Appellation d'Origine Protégée) / AOC (appellation d'Origine Contrôlée), IGP (Indication Géographique Protégée), STG (Spécialité Traditionnelle Garantie), LR (Label Rouge).

1. Contexte et objectifs d'évaluation de l'impact du PFLE

1.1 Rappel du contexte

1.1.1 Le programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires

L'Union européenne a mis en place en août 2017, pour la rentrée 2017/2018, un programme permettant aux collectivités territoriales et établissements scolaires de disposer d'une aide financière pour distribuer des fruits et des légumes frais, et/ou du lait et des produits laitiers aux élèves du primaire et du secondaire, le matin, à midi ou pour le goûter. Un budget annuel de 35 millions d'euros est délégué à la France. Le programme européen s'inscrit dans le cadre du « School Fruit, Vegetables & Milk Scheme » qui vise à sensibiliser les enfants et les adolescents européens à une alimentation saine et équilibrée et à faire évoluer leurs habitudes alimentaires dans ce sens afin de contribuer à la lutte contre l'obésité. Le programme a également pour objectif de développer la connaissance des filières alimentaires et des produits agricoles et agroalimentaires par les jeunes. Ce programme européen résulte de la fusion de deux programmes préexistants, le programme « Lait à l'école » et le programme « Un fruit pour la récré » qui avaient été initiés par la France avant d'être financés par l'Union européenne. Le programme « Lait à l'école », lancé en 1950 pour pallier les carences alimentaires de l'après-guerre, visait à favoriser la consommation de produits laitiers, essentiels à une alimentation équilibrée, par les enfants d'âge scolaire et préscolaire. Ce programme ne nécessitait pas de mesures éducatives d'accompagnement. Par ailleurs, l'opération « un Fruit pour la récré » lancée à l'initiative du ministère chargé de l'agriculture français en 2008, a inspiré la mise en place d'un programme européen pour la distribution de fruits et de légumes dans les écoles cofinancées par l'Union européenne, à partir de 2009.

Le programme européen¹ a connu des évolutions au niveau de sa déclinaison française, de façon graduée. Depuis la rentrée scolaire 2016/2017, les programmes historiques européens « Un fruit pour la récré » et « Lait à l'école » ont fusionné pour donner naissance à un programme européen unique et harmonisé : le programme européen de distribution de fruits et légumes, laits et produits laitiers dans les établissements scolaires (PFLE). Celui-ci repose sur la distribution de produits éligibles dans le cadre du programme ainsi que sur la mise en place d'une mesure éducative, qui pouvait prendre des formes variées jusqu'en 2019. A partir de la rentrée 2019/2020 le programme a été simplifié, notamment par la réduction du nombre de forfaits, et la proposition par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire d'une liste plus restreinte d'activités éducatives obligatoires afin de faciliter l'utilisation des fonds européens. Ces mesures éducatives peuvent être la remise de sets de table aux enfants pour transmettre les recommandations nutritionnelles du programme national nutrition santé (PNNS) (mesure obligatoire de 2019 à 2021) ou encore la diffusion de vidéos ludiques et éducatives disponibles sur le site internet du MASA. La France a aussi défini de nouvelles orientations en mettant l'accent sur les produits sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO)², en particulier pour la distribution sur le temps du déjeuner, et en ouvrant la distribution au goûter à partir du 3^{ème} trimestre

¹ Le programme européen a été mis en place par le règlement européen (UE) 2016/791 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 et les règlements d'exécution 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 et délégué 2017/40 de la Commission du 3 novembre 2016.

² La liste de produits sur le temps du midi est limitée aux produits sous SIQO alors que pour le matin et le goûter la liste des produits éligibles comprend du lait liquide et des fruits frais qu'ils soient sous SIQO ou non.

2019/2020. Les distributions possibles dans le cadre du programme européen pour la période évaluée (2020-2022) sont récapitulées dans le tableau 1.

Tableau 1 – Déclinaisons sur les trois temps scolaires, élèves bénéficiaires et produits éligibles sur la période d'évaluation du programme (2020-2022)

Moment de distribution	Élèves bénéficiaires	Produits éligibles
MATIN (à l'arrivée des élèves le matin avant les cours)	Uniquement les élèves : <ul style="list-style-type: none"> • Des collèges REP/REP+ de métropole • De l'ensemble du secondaire (collèges et lycées) en Outre-mer 	Les fruits frais Le lait liquide nature Conventionnel ou SIQO (AB, AOP/AOC, IGP, LR, STG)
MIDI (durant le déjeuner)	Tous les élèves de la maternelle à la terminale	Les fruits et légumes frais Le lait liquide nature Les yaourts nature et fromages blancs (petit suisse) Les fromages Uniquement les produits SIQO : AB, AOP/AOC, IGP, LR, STG
GOUTER (à la fin du temps scolaire)	Tous les élèves de la maternelle à la terminale	Les fruits frais Le lait liquide nature Conventionnel ou SIQO (AB, AOP/AOC, IGP, LR, STG)

SOURCE : FRANCEAGRI-MER (CONSULTATION 05/2022)

L'encadré ci-dessous (Encadré 1) présente les acteurs pouvant gérer et bénéficier du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers en France.

Encadré 1 - Les gestionnaires et bénéficiaires du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers dans les écoles et les établissements scolaires

En France, les gestionnaires du programme européen pour la distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers peuvent être des établissements scolaires, des conseils généraux ou régionaux dans le cas des collèges ou des lycées, des communautés de communes ou métropoles, des associations de parents d'élèves, des Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (OGEC) ou tout autre organisme privé **appelé à gérer une distribution** alimentaire, dans le cas des écoles du primaire. Ces gestionnaires doivent faire une demande d'agrément et **contractualisent avec des fournisseurs référencés** pour distribuer des produits éligibles. La mise en œuvre des mesures éducatives est obligatoire pour recevoir l'aide financière.

Le présent rapport désigne sous le terme de « **bénéficiaires** » les élèves qui font partie des établissements participant au PFLE. Les élèves et leurs parents sont informés de la participation de

l'établissement scolaire au programme grâce à un **affichage permanent dans l'entrée principale de chaque établissement**. Les **produits éligibles au programme distribués lors du repas de midi** dans les cantines figurent sur les menus avec la mention « Aide UE à destination des écoles ». Une affiche format A3 indiquant que l'établissement distribue des denrées subventionnées par la Commission européenne est aussi présente dans l'établissement à l'entrée principale.

1.1.2 Le contexte français en termes d'alimentation et de nutrition pour les enfants

Pour bien comprendre le contexte français dans lequel l'évaluation du PFLE se situe, il est nécessaire de revenir sur les actions et politiques nationales existantes en matière d'alimentation et de nutrition pour les enfants. En effet, la France a mis en place depuis de nombreuses années des politiques visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour les enfants.

Ces politiques publiques visent à mieux prendre en compte les insuffisances en termes d'alimentation qui ont pu être constatées dans différents rapports.

- Un avis rendu par l'ANSES en 2021 indique que les enfants français ont notamment « des apports journaliers très élevés en protéines, des apports excessifs en acides gras saturés et en sodium, et des apports insuffisants en acides gras oméga 3 et en vitamine D » (ANSES, 2021).
- Une Etude Nationale Nutrition Santé (ENNS), réalisée en 2006, montrait ainsi que près de 6 enfants sur 10 (58 %) pouvaient être qualifiés de « petits consommateurs » de fruits et de légumes, étant donné que leur consommation était inférieure à 3,5 portions par jour (280 grammes) (Institut National de Veille Sanitaire, 2006). Seuls 2 enfants sur 10 mangent au moins les cinq portions de fruits et de légumes recommandées par jour. Si les derniers résultats de l'enquête Comportements et Consommations Alimentaires en France (CCAF) du CRÉDOC mettent en lumière une hausse de la consommation des fruits (hors jus) de 13 grammes chez les enfants de 3 à 17 ans entre 2010 et 2019, seuls 10% d'entre eux consommaient au moins 5 fruits et légumes par jour en 2019 (soit une hausse de 4 points par rapport à 2010) (CRÉDOC, 2021).
- Plusieurs avis de l'ANSES montrent également la faiblesse des apports en calcium des enfants. L'avis de l'ANSES de 2015 indiquait des prévalences d'apports inadéquats en calcium élevées chez les enfants de 10 à 17 ans (de 57 % chez les garçons de 13-15 ans à 80 % chez les filles de 16-17 ans) (ANSES, 2019). Une étude du CRÉDOC montrait qu'entre 2010 et 2016, la part des enfants âgés de 3 à 5 ans qui ne couvrent pas leurs besoins en calcium est passée de 4 % à 20 %. Chez les enfants de 6 à 10 ans, elle est passée de 33 % à 45 % (CRÉDOC, 2019).
- En 2019, l'ANSES constate que les apports en sucre sont excessifs chez la majorité des enfants à partir de 4 ans, avec des niveaux d'apports préoccupants chez les plus petits (ANSES, 2019).

La politique de l'alimentation, définie à l'article L1 (point I) du code rural et de la pêche maritime, a pour finalités « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ». L'instrument pour mettre en œuvre cette politique est le Programme National pour l'Alimentation (PNA), piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Celui-ci repose principalement sur des politiques incitatives ambitieuses et fortes auprès des différents acteurs de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Il

visé à promouvoir une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agro-écologique. Le PNA propose une approche transversale et intégrative s'adressant à des publics cibles très divers (enfants, adultes, collectivités, professionnels de la chaîne alimentaire, associations, etc.).

Le PNA est articulé avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS), piloté par le ministère chargé des Solidarités et de la Santé qui a pour finalité d'améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition, c'est-à-dire à la fois l'alimentation et l'activité physique³. Il vise ainsi à promouvoir du côté de l'offre et de la demande une alimentation favorable à la santé, prenant en compte les dimensions culturelles et environnementales. Il est construit et évalué sur la base des objectifs nutritionnels de santé publique, fixés par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

En France, la restauration collective est un levier de la transition agricole et alimentaire portée dans le cadre de la politique de l'alimentation. Elle représente plus de 1,1 milliard de repas par an, dans 33 000 restaurants sur l'ensemble du territoire (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021). L'offre d'une restauration scolaire est obligatoire pour l'enseignement secondaire et, bien que non obligatoire pour l'enseignement primaire, ce service est très fréquemment proposé. Ainsi, d'après le rapport du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de 2021 mentionné ci-dessus, presque tous les élèves français vont à la cantine au moins une partie de leur scolarité et environ 75 % des 12,9 millions d'élèves scolarisés mangent au moins une fois par semaine à la cantine, et 60 % y mangent au moins 4 fois par semaine. Ce secteur a fait l'objet de réglementations spécifiques pour améliorer la qualité de l'offre alimentaire, renforcées dans les dernières années. L'arrêté du **30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas** servis dans le cadre de la restauration scolaire impose que les repas contiennent nécessairement un produit laitier et des fruits et/ou des légumes : au moins 8 repas sur 20 doivent contenir des fruits crus en dessert, par exemple. Depuis 2019, un menu végétarien par semaine a été expérimenté en restauration scolaire. Ce menu hebdomadaire est devenu obligatoire en 2021 (article L230-5-6, la Loi du n°2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le réchauffement climatique) et les gestionnaires de cantines sont également tenus de former leurs personnels aux enjeux de qualité et de durabilité de l'alimentation. La restauration scolaire en France favorise les produits frais, locaux et issus de modes de production durables et de qualité. La loi EGAlim (2018), complétée par la loi Climat et résilience (2021), fixe des objectifs ambitieux en la matière, notamment l'obligation de servir 50 % de produits durables et de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique à compter du 1er janvier 2022. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) issus de la loi d'orientation agricole de 2014, ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. L'approvisionnement de la restauration collective et des cantines scolaires en produits durable et de qualité issus du territoire sont des enjeux forts des PAT .

Par ailleurs, en ce qui concerne le cadre éducatif, l'éducation alimentaire et à la lutte contre le gaspillage alimentaire des enfants est inscrite à l'article L. 312-17-3 du Code de l'éducation : « une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (...) sont dispensées dans les établissements d'enseignement scolaire, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif

³ Le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) rassemble les actions du PNA et du PNNS.

territorial (...) ». Les mesures éducatives accompagnant la distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers du programme européen « School Fruit, Vegetables & Milk Scheme » s’inscrivent pleinement dans cet objectif. De la maternelle au lycée, les enseignants et, plus largement, l’ensemble du personnel éducatif s’impliquent et jouent un rôle important dans l’éducation à l’alimentation, dans toutes ses dimensions nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, culturelle et patrimoniale. Des ressources éducatives guidant les acteurs de l’éducation à l’alimentation sont mises à disposition par le ministère de l’Education nationale : le vadémécum « Éducation à l’alimentation et au goût », par exemple, ainsi qu’une base de données avec des scénarios éducatifs sur le thème de l’alimentation ou encore des fiches ressources par cycle pour accompagner la mise en pratique de cette éducation transversale. De plus, les personnels volontaires peuvent suivre des formations en lien avec l’éducation à l’alimentation proposées par les plans académiques de formation. Un séminaire national a également été proposé en mai-juin 2022 aux personnels d’encadrement de l’Éducation nationale (inspecteurs dans le premier et second degré notamment) impliqués sur la thématique.

L’éducation à l’alimentation des enfants a lieu soit directement dans le cadre des enseignements disciplinaires, soit dans le cadre de séances dédiées, au travers d’activités ou animations ludiques et diversifiées telles que la mise en place de potagers ou la réalisation d’ateliers sensoriels ou culinaires.

1.2 Objectifs de l’évaluation d’impact du PFLE sur les bénéficiaires

Le programme de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers fait l’objet d’une évaluation pour le compte de la Commission européenne : un document guide destiné aux Etats membres a été rédigé par le groupe d’experts de la Commission européenne afin d’assister les pays dans l’évaluation du programme (Commission européenne, 2018)⁴. La France a choisi de conduire l’évaluation de ce programme avec trois phases de travaux distinctes : une première phase de cadrage et de préparation de l’évaluation avec un bilan d’évaluation de la première année de mise en œuvre du programme, une deuxième phase d’évaluation de l’effet du programme sur les élèves, objet de ce rapport, et une phase d’évaluation *in itinere* de la mise en œuvre du programme. Cette phase 2 a fait l’objet d’un marché public lancé par la DGAL en mai 2020 (DGAL-2020-033), qui a permis de retenir le CRÉDOC et Le Terrain (co-contractant) pour l’évaluation de l’impact du PFLE sur les élèves bénéficiaires par notification le 03/08/2020. L’objet de ce rapport est donc d’évaluer l’impact du programme européen de distributions de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers sur les élèves ayant pu bénéficier de ce programme en France pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Le travail d’évaluation réalisé porte sur l’effet du PFLE sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers par les élèves bénéficiaires de cette mesure et vise à répondre aux exigences fixées par l’annexe du règlement d’exécution 2017/39, dans le texte consolidé du 04/09/2020 de la Commission européenne qui précise les questions d’évaluation communes détaillées ci-dessous :

- Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants, conformément aux recommandations nationales en faveur d’une alimentation saine du groupe d’âge prévu ?
 - Évolution de la consommation directe et indirecte de fruits et légumes frais chez les enfants (quantité et/ou fréquence) ;

⁴ Commission européenne, Note to the expert group for Agricultural Markets concerning aspects falling under the CMO Regulation, animal products. “EU school fruit, vegetables and milk scheme: guidelines for the Member States’ evaluation”. Gr 3/S/5947836, 2018.

- Évolution de la consommation directe et indirecte de lait de consommation chez les enfants (quantité et/ou fréquence)⁵ ;
- Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée de fruits et légumes ;
- Évolution du pourcentage d'enfants qui respectent les recommandations des autorités nationales en matière de santé et de nutrition en ce qui concerne la consommation journalière de lait et d'autres produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu.
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires saines ?
 - Évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits, légumes, lait et produits laitiers, conformément aux recommandations nationales pour une alimentation saine du groupe d'âge prévu ;
 - Évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation de fruits et légumes frais, de lait et de produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu.

L'appel d'offres de la France qui a donné lieu à la rédaction du présent rapport portait sur une évaluation quantitative, la Commission européenne indiquant dans ses recommandations d'évaluation, les éléments méthodologiques suivants :

- L'évaluation quantitative doit être faite avec au moins deux mesures sur les 5 années du programme, une au démarrage du programme et l'autre la plus proche possible de la remise du rapport d'évaluation ;
- La taille de l'échantillon doit idéalement être suffisante pour être représentative en termes socio-économiques (âge, sexe, région, etc.) que ce soit pour l'échantillon témoin ou l'échantillon sous expérience ;
- L'utilisation d'un fréquencier fait partie des méthodologies acceptées par la Commission européenne pour mettre en évidence les changements de comportements de consommation alimentaire⁶.

⁵ Pour la France, la question a été étendue aux produits laitiers distribués en plus du lait seul.

⁶ Commission européenne, op. cit.

2. Méthodologie initiale et première phase d'enquête

2.1 Organisation et modalités pratiques de l'étude

Fort de son expertise dans l'évaluation quantitative des politiques publiques et la mesure de la consommation alimentaire des Français (Enquête Comportements et Consommation Alimentaire), le **Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie** (CRÉDOC) a été sélectionné pour évaluer l'impact du programme européen de distribution sur les élèves pouvant en bénéficier. La société, **Le Terrain**, spécialisée dans le recueil et le traitement de données d'enquêtes, est co-traitant du CRÉDOC dans la réalisation de cette étude (voir annexe 1 pour plus de détails sur ces deux sociétés ainsi que la liste des personnes impliquées dans l'étude).

La répartition des travaux de l'étude d'impact entre CRÉDOC et Le Terrain a été la suivante :

CRÉDOC	Elaboration des différents questionnaires
CRÉDOC	Elaboration du plan de sondage
Le Terrain	Programmation du questionnaire
Le Terrain	Interrogation des gestionnaires (par téléphone) et élèves bénéficiaires (en ligne) pour la conduite de l'évaluation [terrains d'enquête]
CRÉDOC	Réalisation des analyses statistiques
CRÉDOC	Rédaction du rapport final et de la note de 4 pages

Du côté du commanditaire de l'étude, deux comités ont participé au suivi de l'évaluation :

- Un comité technique (COTECH) a suivi au fil de l'eau les choix méthodologiques de l'étude. Il est composé de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) ainsi que d'autres structures : la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), le centre d'études et de prospectives (CEP) FranceAgriMer (FAM) (le service en charge du suivi et du paiement des dossiers d'aides relatifs au Programme (Direction Intervention) et l'unité Evaluation (direction Marchés Etudes et Prospective - MEP), la Direction générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Il s'est réuni environ tous les deux mois, pour suivre les adaptations nécessaires à cette évaluation notamment dans le contexte de la crise sanitaire (voir annexe 15) ;
- Un comité de pilotage de l'évaluation (COFIL) a également assuré le suivi de cette évaluation : il est composé des principaux acteurs concernés par la mise en œuvre des programmes scolaires et de représentants des services de l'État (DGPE, DGAL, CEP, FranceAgriMer, DGER, DGESCO, DGS) ainsi que des représentants des parties prenantes du programme conviés suivant les sujets abordés : représentants des gestionnaires, représentants des associations de parents d'élèves, représentants des filières, autres parties prenantes (fournisseurs, restauration collective, etc.).

2.2 Méthodologie et déroulement prévus de l'étude

2.2.1 La méthode des doubles différences

La méthode des doubles différences est issue du champ de l'économétrie d'évaluation d'impact et est recommandée pour évaluer l'effet propre d'une mesure de politique publique, notamment pour sa relative simplicité de mise en œuvre et sa robustesse. Elle répond en outre aux attentes

méthodologiques formulées par la Commission européenne pour évaluer l'impact du programme européen de distribution sur les élèves bénéficiaires.

La méthode des doubles différences repose sur le principe d'estimation d'un contrefactuel, c'est-à-dire la situation qui aurait été observée en l'absence du programme que l'on cherche à évaluer. Prenons le cas où l'on dispose de deux groupes d'individus observés avant et après le début d'un programme, où seulement l'un des deux groupes est concerné par le programme. L'approche est résumée dans le nom de la méthode :

- La première étape consiste à calculer la différence entre les deux périodes afin d'éliminer l'évolution temporelle, supposée identique pour les deux groupes en l'absence du programme. En effet, on peut légitimement penser que d'autres facteurs que le programme européen peuvent également avoir eu un impact sur la connaissance et la consommation (par exemple, l'évolution des conditions de vie des personnes, les cours suivis à l'école en dehors des actions pédagogiques du programme), et ce pour tous les individus (qu'ils bénéficient ou non du programme) ;
- La seconde étape consiste à calculer la différence entre les évolutions des deux groupes, afin d'éliminer les différences systématiques entre le groupe de traitement (qui a reçu le programme) et le groupe de contrôle. En effet, il est possible que les établissements qui choisissent d'adopter ce programme aient des élèves différents avant même l'adoption du programme : ces écarts ne sont alors pas imputables au programme en lui-même.

Une présentation plus détaillée de la méthode des doubles différences est présentée en annexe 8.

L'estimateur obtenu permet ainsi d'identifier l'effet propre du programme. L'estimateur des doubles différences repose sur une hypothèse centrale : la tendance temporelle est supposée commune aux deux groupes (de traitement et de contrôle) en l'absence de traitement. Cette hypothèse ne peut être vérifiée qu'avant la mise en place du programme évalué. La mise en œuvre de la méthode requiert donc théoriquement deux périodes d'observation antérieures au programme afin de tester cette hypothèse dite de « tendance commune » et une troisième après la mise en place du traitement pour calculer l'effet du programme.

Dans la proposition initiale du CRÉDOC répondant à l'appel d'offre de la DGAL de mai 2020, les délais étaient trop courts pour envisager de mettre en place deux enquêtes auprès d'un panel d'élèves exposés et témoins avant le démarrage du programme en septembre 2020. Le CRÉDOC et Le Terrain ont donc proposé de mener une première vague d'enquête auprès des élèves à partir du mois d'octobre 2020 afin d'avoir suffisamment de temps pour établir le plan de sondage et les questionnaires à destination des élèves. La seconde vague d'interrogation des élèves (T2) devait débiter au printemps 2021 et la troisième vague d'enquête (T3) auprès des élèves à la même période de l'année 2022, pour correspondre avec la première vague d'enquête.

2.2.2 Plan de sondage

Dans le cahier des charges de la DGAL (DGAL-2020-23), il était attendu un recrutement d'un minimum de 4 000 enfants représentatifs de différents critères, notamment de la diversité des âges, des types de structures, du statut des établissements (éducation nationale, enseignement agricole, établissements publics, privés sous contrat, privés hors contrat, etc.), des localisations géographiques, des caractéristiques socio-économiques, etc. Dans leur proposition datée du 26/06/2020, le CRÉDOC et Le Terrain s'étaient engagés sur le recrutement d'un nombre de classes plutôt que d'élèves. La proposition

prévoyait le recrutement d'environ 80 classes (allant de la maternelle au secondaire). Ce panel d'élèves devait être inclus pendant 2 ans dans l'évaluation du programme européen pour la distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers. Il était prévu un tirage aléatoire des classes bénéficiaires parmi celles connues. Les classes témoins (sans programme) devaient également être tirées au sort sur la base de critères prédéfinis au lancement du projet. La proposition prévoyait que le plan de sondage serait établi au démarrage du projet dès que les informations sur les caractéristiques des établissements scolaires (régions, zones d'éducation⁷, niveaux des classes, types de produits distribués, etc.) ayant l'intention de participer au programme européen de distribution sur la période évaluée (2020-2022) seraient accessibles.

2.2.3 Méthode de recrutement prévue

Il était prévu d'interroger les élèves par des questionnaires online à compléter à la maison ou à l'école pour les élèves non équipés de matériels informatiques.

Afin de recruter le panel d'enfants, la méthode prévoyait :

- Un contact en premier lieu avec les directeurs et chefs d'établissement scolaire ;
- L'information par ces directeurs et chefs d'établissement aux professeurs de l'existence du dispositif et de la nature du dispositif ainsi que l'identification des intéressés pour participer à l'enquête ;
- L'envoi d'une information détaillée aux professeurs acceptant de participer avec leur classe à l'enquête, indiquant les modalités de la collaboration et les attentes dans la relation avec les parents ;
- La fourniture d'un courrier d'inscription aux professeurs pour chaque élève pour une distribution aux parents via le carnet de liaison ou de correspondance. L'accord des parents était nécessaire pour l'inscription dans le dispositif ;
- Après réception des accords parentaux, un suivi directement par Le Terrain des familles (parents et enfants) pendant toute la période de réalisation de l'enquête par échange de mails.

2.2.4 Rappel du calendrier initial

	2020					2021								2022							
	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août	
Plan de sondage et élaboration des questionnaires	■	■																			
Enquête auprès des élèves (T0)			■	■																	
Enquête auprès des élèves (T1)								■	■												
Enquête auprès des élèves (T2)															■	■					
Nettoyage et préparation des bases																■	■				
Traitement des données alimentaires																	■	■	■		
Modélisation et analyses																				■	■
Finalisation du rapport final et présentation																					■

⁷ Le projet prévoyait la prise en compte des zones prioritaires d'éducation définies par le ministère de l'Éducation nationale en France (classe en réseaux d'éducation prioritaire, REP, REP+, etc.)

A la suite de la notification du marché public DGAL-2020-033 le 3 août 2020, une première réunion de lancement a eu lieu en août 2020 pour valider les objectifs et le champ de l'étude. La première vague d'interrogation des enfants (T0) devait débuter fin septembre-début octobre 2020, ce délai permettant d'établir le plan de sondage. La seconde vague d'interrogation des enfants (T1) devait débuter au cours du mois de mars 2021 et la troisième vague d'interrogation des enfants (T2) devait débuter en mars de l'année 2022, soit un an après le T1.

2.3 Déroulement de l'étude

2.3.1 Difficultés et contraintes ayant impacté les modalités de mise en œuvre de l'étude

La mise en œuvre de l'étude a été confrontée à trois contraintes principales. D'une part, l'absence de certaines données nécessaires à la réalisation du plan de sondage au démarrage du projet, d'autre part la nécessité de respecter le protocole avant le contact avec les écoles et établissements scolaires et enfin le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a rendu plus difficile le travail d'enquête auprès des écoles.

- L'absence de certaines données nécessaires à la réalisation du plan de sondage au démarrage du projet

Au démarrage du projet, les bases de données fournies par FranceAgriMer contenaient des informations générales sur les gestionnaires ayant réalisé leur demande d'agrément pour participer au programme en 2020-2021. Ces bases contenaient des informations sur les coordonnées des gestionnaires, le nombre d'établissements scolaires gérés par ces derniers, le nombre d'élèves, ainsi que la déclinaison choisie par ces établissements pour la distribution (matin, midi et le goûter). Ces bases ne permettaient donc pas d'avoir accès directement aux caractéristiques de la population-mère, c'est-à-dire les élèves effectivement bénéficiaires du programme. Par ailleurs, il est important de souligner qu'une demande d'agrément ne signifie pas forcément que le gestionnaire va mettre en place le programme européen de distribution dans l'établissement en question. Il s'agit d'un prérequis administratif qui ne débouche pas toujours sur la mise en place réelle du programme. Lors du projet en septembre 2020, la liste des gestionnaires ayant fait une demande d'agrément pour l'année 2020-2021 n'était pas encore figée, les gestionnaires pouvant s'inscrire au fil de l'année scolaire. Au 14/09/2020, le CRÉDOC disposait d'un fichier avec les coordonnées de 126 gestionnaires, dont 97 en métropole, ayant fait une demande d'agrément pour 2020-2021. L'absence de fichier avec les écoles et établissements scolaires (et pas seulement les gestionnaires) participant au programme pour les années 2020-2022 (période d'évaluation du programme) et leurs caractéristiques (niveaux des classes concernées, zone d'éducation), ne permettait pas au CRÉDOC de réaliser un tirage aléatoire des écoles expérimentant le dispositif et des écoles témoins, comme prévu dans la proposition initiale.

- La nécessité de respecter un protocole hiérarchique (procédures de l'Education Nationale cadrant les contacts des différents niveaux hiérarchiques des écoles et des établissements scolaires) avant la prise de contact avec les écoles et les établissements scolaires

Les différentes étapes qui ont été mises en place avant la prise de contact avec les établissements en vue de réaliser une enquête auprès des élèves, sont décrites ci-dessous :

- Envoi d'un courrier d'information en décembre 2020 de la part de la Direction générale de l'enseignement scolaire aux recteurs, afin que ces derniers puissent décider ou non de

relayer l'information aux services départementaux, qui pouvaient eux-mêmes transmettre l'information aux inspecteurs de 1^{er} degré ou 2nd degré ;

- Prise de contact par téléphone et par mail par la société « Le Terrain » avec les inspecteurs pour obtenir l'accord de contacter les écoles et les établissements scolaires ;
- Après accord, prise de contact par téléphone et par mail avec les directeurs et chefs d'établissements scolaires pour obtenir leur consentement à participer à l'évaluation et à relayer l'information auprès des parents des enfants concernés ;
- Les parents étaient informés sur le programme et sur les enquêtes à destination des enfants à partir d'une note d'information, dans laquelle figurait l'adresse d'une plateforme d'information développée par le Terrain. Celle-ci était disponible à l'adresse suivante : <https://programme-ecole.leterrain.org>
- Les parents devaient donner leur autorisation pour la transmission de l'enquête en ligne à leur enfant et pouvaient aider leur enfant en classe maternelle ou élémentaire, à répondre à l'enquête (lecture des questions) ;
- Afin de valider le protocole d'enquête, un pilote a été mis en place par Le Terrain en janvier 2021 auprès de 4 écoles et établissements : deux classes de petite section de maternelle (témoin et exposé) et deux classes de 6^{ème} (témoin et exposé). Ce pilote visait à caler la procédure d'interrogation des inspecteurs du 1^{er} degré, des directeurs, des chefs d'établissement et des enseignants, de façon à adapter, si besoin, les documents et les discours envisagés a priori. Le pilote n'allait pas jusqu'à la prise de contact avec les parents, le consentement et le remplissage du questionnaire.

- Le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19

Le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 a également rendu plus difficile l'interrogation des enfants dans les écoles et les établissements scolaires, à cause :

- De la difficulté de prendre contact avec les écoles et les établissements scolaires mobilisés par la mise en place du protocole sanitaire établi par l'Education nationale ;
- Des périodes de fermeture des écoles et des établissements scolaires à la suite des mesures gouvernementales ;
- Des contraintes nouvelles dans les cantines scolaires à la suite de la mise en place du protocole sanitaire COVID-19 et/ou de la fermeture des cantines rendant impossible la mise en place du programme ;
- De la surcharge de travail pour les personnels de direction et les équipes éducatives.

2.3.2 Adaptations : réalisation d'une enquête auprès des gestionnaires et nouveau calendrier

- Enquête préalable auprès des gestionnaires

Comme il n'était pas possible de débiter la phase d'enquête auprès des enfants en T0 (prévue initialement pour octobre 2020) par manque de données sur les établissements scolaires bénéficiant du programme, le COTECH a validé le 15/09/2020 la réalisation d'une enquête auprès des gestionnaires agréés à la place du T0. L'enquête avait pour objectifs d'évaluer le nombre d'écoles pouvant participer au programme pendant 2 ans en France (2020-2022) et de connaître les caractéristiques de ces écoles (zone d'éducation : REP +, REP, standard, niveaux des classes, zones géographiques, le type de produits distribués). Le guide d'entretien utilisé lors de cette première vague d'enquête est fourni en annexe 2. Cette enquête était indispensable afin d'établir le plan de sondage.

- Nouveau calendrier pour les conduites des vagues d'enquêtes auprès des élèves

Les différentes contraintes citées ci-dessus (respect du protocole hiérarchique de l'Education nationale, manque des données utiles pour le plan de sondage dans les bases de données disponibles sur le programme et contexte de la COVID-19), la nécessité de l'enquête auprès des gestionnaires, et les nombreux allers-retours de consolidation du protocole d'enquête et des questionnaires avec le COTECH ont conduit à revoir le calendrier. En particulier, la phase d'enquête auprès des élèves initialement prévue en octobre/ novembre 2020 est devenue impossible à conduire dans le temps imparti au regard des contraintes nouvelles.

Les évaluateurs ont donc mené une première vague d'enquête auprès des gestionnaires, suivi de deux vagues d'interrogations auprès des élèves faisant partie de l'évaluation. Afin d'éviter la période des vacances scolaires d'hiver, la mise en place du terrain d'enquête auprès des élèves n'a pu débuter qu'en avril 2021. La prise de contact avec les enfants n'étant pas directe (elle intervient après de nombreuses étapes décrites ci-dessus dans le protocole hiérarchique), les enfants ont participé à l'enquête (questionnaire en ligne) entre la fin du mois d'avril 2021 et le début de septembre 2021 (T1)⁸. L'étalement de la période d'enquête s'explique par la volonté de recruter un maximum d'élèves pour pouvoir comparer les élèves en vagues 1 et 2, et recueillir le plus de questionnaires remplis et exploitables possibles.

La seconde vague de l'enquête auprès des élèves (T2) a eu lieu de la fin du mois de février 2022 au début du mois de mai 2022⁹. Les étapes principales du calendrier révisé sont indiquées dans le schéma de planning ci-dessous.

⁸ L'interrogation des enfants a eu lieu entre sur les périodes suivantes. Pour les maternelles, le remplissage des questionnaires a eu lieu entre le 28 avril 2021 et le 1 septembre 2021 (avec seulement deux nouveaux questionnaires entre le 12 juillet et le 1er septembre). Les questionnaires collectés pour les élèves des classes élémentaires ont eu lieu du 26 avril au 1er septembre 2022. Les questionnaires collectés pour les classes de collégiens ont eu lieu du 21 avril jusqu'au 17 août. Les questionnaires pour les lycéens ont été collectés entre le 21 avril jusqu'au 14 juillet 2021.

⁹ Les questionnaires pour les classes de maternelles ont été collectés entre le 23 février et le 3 mai 2021. Les questionnaires pour les classes élémentaires ont été collectés entre le 23 février et le 3 mai 2021. Pour les collégiens entre le 23 février jusqu'au 2 mai 2021 et pour les lycéens entre le 24 février et le 29 avril 2021.

	2020					2021								2022							
	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août	Fév.	Mars	Avril	Mai.	Juin.	Juil.	Août	
Enquête téléphonique auprès des gestionnaires			■	■	■																
Plan de sondage					■																
Mise en place du "pilote"					■	■															
Elaboration et validation des questionnaires					■	■															
Test des questionnaires							■														
Recrutement et mise en place du terrain auprès des élèves							■	■													
Enquête auprès des élèves (T1)										■	■	■	■								
Enquête auprès des élèves (T2)														■	■						
Nettoyage et préparation des bases															■	■					
Traitement des données alimentaires																	■	■	■		
Modélisation et analyses																			■	■	
Rédaction du rapport final et présentations																				■	

3. Mise en place du terrain d'enquête auprès des élèves

3.1 Présentation des questionnaires conduits auprès des élèves

3.1.1 Construction du questionnaire

Pour la réalisation de la phase d'enquête auprès des élèves, un questionnaire a été élaboré afin d'interroger les enfants de manière précise et quantitative sur leurs habitudes de consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers et sur leurs connaissances des bienfaits de ces produits et des filières agro-alimentaires. Les objectifs principaux de ce questionnaire sont de :

- Mesurer les connaissances sur les fruits/légumes, lait/produits laitiers des enfants qui participent ou non au programme ;
- Appréhender la consommation réelle des enfants ;
- Comprendre les appétences et les préférences des enfants pour la consommation de ces produits ;
- Obtenir des résultats comparables entre les deux vagues d'enquête.

Les sources utilisées pour la construction du questionnaire sont précisées dans l'annexe bibliographique. Le questionnaire a été élaboré pour calculer les différents indicateurs mentionnés dans le document guide de la Commission européenne relatif à l'évaluation du programme de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers à l'école. L'objectif était de pouvoir répondre aux questions relatives à l'impact du programme sur la consommation et la connaissance des enfants grâce à ces indicateurs.

Compte tenu des disparités d'âge parmi les élèves à interroger dans le cadre de l'évaluation du programme, quatre questionnaires distincts ont été rédigés :

- Un questionnaire pour les enfants d'écoles maternelles ;
- Un questionnaire pour les enfants d'écoles élémentaires ;
- Un questionnaire pour les collégiens ;
- Un questionnaire pour les lycéens.

Ces questionnaires sont structurés de la même manière pour tous les niveaux d'élèves avec des questions fermées. La formulation des questions et le vocabulaire employé ont été ajustés selon le niveau de l'enfant. De plus, les questions relatives à la connaissance des différents produits ont été adaptées par niveau, afin d'adapter le niveau de difficulté et les sujets couverts (par exemple, les questions relatives à la connaissance des fromages AOP n'ont été posées qu'aux élèves des niveaux collège et lycée). Les questionnaires ont fait l'objet de nombreux échanges en COTECH, les commentaires ont été intégrés dans les questions finalisées en février 2021.

Les questions présentes dans les questionnaires couvrent les thématiques suivantes :

- Données sociodémographiques : sexe de l'enfant, âge, diplôme des parents, etc ;
- Préférences de l'enfant sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers ;
- Connaissances sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers, ainsi que les bienfaits de ces derniers pour la santé et les recommandations officielles ;
- Mesures pédagogiques mises en place par l'établissement ;
- Fréquentier pour évaluer la consommation des produits.

Tous les questionnaires sont présentés en annexes 3 à 6.

3.1.2 Calcul d'indicateurs

Les indicateurs utilisés dans le cadre de ce rapport sont les suivants (pour plus de détails sur leur construction, se référer à l'annexe 7) :

- **Évolution de la consommation directe et indirecte de fruits et légumes frais, de lait et de produits laitiers chez les enfants**
 - Les fréquences de consommation des fruits et légumes frais par jour ;
 - Les fréquences de consommation de fromages, lait et ultra-frais laitiers au total et nature (exempts de sucre d'arôme, de lait, de noix ou de cacao) par jour ;
 - Les fréquences de consommation de lait nature uniquement par jour ;
 - Les quantités moyennes quotidiennes consommées sont estimées en utilisant les portions moyennes de chaque tranche d'âge des fruits, légumes, lait et produits laitiers évaluées lors de la dernière vague (2019) de l'enquête CCAF (Consommation et Comportements Alimentaires des Français réalisée par le CRÉDOC depuis 1999). D'après la connaissance qu'a acquise le CRÉDOC sur ce sujet, les portions de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers des enfants sont relativement stables dans le temps et entre enfants du même âge.

- **Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée de fruits et légumes**
 - Le pourcentage d'enfants par tranche d'âge satisfaisant le repère de consommation de fruits et légumes du PNNS (5 fruits et légumes par jour) ;
 - La part des portions de fruits et légumes frais dans les portions consommées globales de fruits et légumes (voir encadré ci-dessous pour la définition de portion).

Le calcul de ces indicateurs nécessite le calcul du nombre de portions de fruits et légumes consommées par jour. La méthodologie de ce calcul est détaillée dans l'Encadré 2 ci-dessous. Le nombre de portions est également intégré dans les analyses des résultats.

Encadré 2 - Détail du calcul du nombre de portions consommées

Le calcul réalisé pour convertir des fréquences en quantités consommées puis en nombre de portions est décrit ci-dessous :

- 1) Conversion des fréquences exprimées en nombre de fois par semaine et en nombre de fois par mois en nombre de fois par jour
- 2) Multiplication des fréquences exprimées en nombre de fois par jour par la quantité moyenne consommée par acte. On obtient la quantité consommée par jour.

La quantité consommée par acte a été calculée à partir des données de l'enquête CCAF 2019, en prenant en compte l'âge du répondant.

- 3) Division de la quantité consommée par jour par les équivalents quantité-portion au sens du PNNS. On obtient le nombre de portions consommées par jour.

Prenons un exemple concret :

Un enfant X, en primaire, mange des légumes cuits 2 fois par jour (fréquence en nombre de fois par jour).

D'après les données CCAF 2019, en moyenne, à chaque fois qu'un enfant en primaire consomme des légumes cuits, il en prend 100g (quantité moyenne consommée par acte).

Donc l'enfant X consomme $2 \times 100\text{g} = 200\text{g}$ de légumes cuits par jour (quantité consommée par jour).

En divisant la quantité consommée par l'équivalent quantité-portion, on obtient le nombre de portions.

L'enfant X consomme 200g de légumes cuits par jour. Une portion de légumes, c'est 80g (équivalent quantité-portion). L'enfant X consomme donc $200\text{g}/80\text{g} = 2,5$ portions de légumes par jour (nombre de portions consommées).

- **Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant la consommation journalière recommandée en lait et produits laitiers**

- Le pourcentage d'enfants satisfaisant par tranche d'âge le repère de consommation de lait et de produits laitiers du PNNS (entre 3 et 4 par jour) ;
- La part des produits laitiers nature (exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao) dans la consommation globale de produits laitiers.

Le calcul de ces indicateurs nécessite le calcul du nombre de portions de produits laitiers consommés par jour. Ce qui a été décrit précédemment pour les fruits et légumes est également appliqué à la consommation de lait et de produits laitiers.

- **Évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers, conformément aux recommandations nationales pour une alimentation saine du groupe d'âge prévu**

- Proportion d'enfants qui aimeraient augmenter leur consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers ;
- Proportion d'enfants qui aimeraient diminuer leur consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers ;
- Proportion d'enfants qui ne souhaitent pas changer leur consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers.

- **Évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation de fruits et de légumes frais, de lait et de produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu**

- Proportion d'enfants estimant que la consommation de fruits/légumes/lait/produits laitiers exempts de sucre, d'arôme, de fruit, de noix ou de cacao sont bénéfiques pour la santé ;
- Proportion d'enfants connaissant les repères de consommation des fruits et légumes et des produits laitiers du PNNS ;
- Pour les élèves des classes du primaire et collège, la proportion d'enfants pensant que les produits laitiers nature sont meilleurs pour la santé que ceux qui sont sucrés ou aromatisés ;

- Pour les élèves des classes du primaire et collège, la proportion d'enfants connaissant les mécanismes scientifiques qui font des fruits, des légumes et des produits laitiers des aliments intéressants pour la santé ;
- Pour l'ensemble des niveaux, la proportion d'enfants ayant des connaissances relatives à la production agricole des fruits, des légumes et des produits laitiers ;
- Pour l'ensemble des niveaux, une note globale mesurant les connaissances générales de l'élève sur les fruits et légumes, le lait et les produits laitiers.

3.2 Protocole de recrutement des élèves, échantillonnage

3.2.1 Critères de sélection des classes d'élèves interrogées

Lors de la réunion de COTECH du 7/10/2020, le CRÉDOC a proposé les critères suivants pour sélectionner les classes d'élèves à interroger, et ceux-ci ont été acceptés par le COTECH :

- Classes dans des écoles et établissements pour lesquelles le gestionnaire déclare avoir l'intention de participer au premier, deuxième, troisième trimestre de l'année scolaire 2020-2021, ainsi qu'au premier trimestre de l'année 2021-2022.
- Ecoles et établissements qui distribuent les deux types de produits (fruits/légumes et produits laitiers et lait) pour que l'évaluation de l'impact du programme européen sur l'alimentation des enfants soit homogène.
- Répartition des classes entre Nord et Sud lorsque c'est possible. Le choix d'appliquer ce critère est lié au fait qu'on observe dans les enquêtes alimentaires des différences de consommation de fruits et légumes selon que les régions sont situées au Nord ou au Sud de la France¹⁰.
- Répartition des enquêtes sur 3 niveaux dans la mesure du possible : maternelle, élémentaire, secondaire.
- Classes de début de niveaux (petites sections et moyennes sections de maternelles, CP, CE1, 6ème, 5ème...). Les entrées de niveaux étaient privilégiées dans le recrutement (petites sections de maternelles, CP, 6ème, seconde) pour que les enfants n'aient pas eu l'occasion de bénéficier du programme l'année précédente. Le but était de minimiser la possibilité pour un élève d'avoir été exposé au programme sans pour autant totalement exclure cette possibilité (puisqu'un élève d'entrée de section pouvant venir d'un autre établissement participant au PFLE). Le choix de privilégier les classes d'entrée de niveaux vise aussi à améliorer le suivi des élèves, par exemple les classes de CM2 et de 3^{ème} changent d'établissement pour le T2.
- Dans la mesure du possible, il a été décidé de sélectionner une classe pour une école ou un établissement pour éviter les « effets grappes ». En effet, on peut penser que les individus (ici « les élèves ») appartenant à une même grappe (dans ce cas « un même établissement ») auront tendance à se ressembler, le risque est alors que la diversité des situations observées dans l'étude provienne davantage de la diversité des grappes (donc des « écoles et établissements scolaires ») que des individus. Toutefois, il est possible d'avoir dans l'échantillon **plusieurs établissements coordonnés par un même gestionnaire** (en faisant l'hypothèse que le programme pédagogique ne sera pas le même d'un établissement à l'autre puisque cette compétence relève de l'établissement).

¹⁰ Enquêtes sur la Consommation et les Comportements Alimentaires des Français du CRÉDOC. Les régions situées au nord de la France regroupent la Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Haut de France, Ile de France, Normandie, Pays de la Loire tandis que les régions situées au sud de la France regroupent Auvergne Rhône Alpes, Corse, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes Côte d'Azur.

3.2.2 Plan de sondage

Le plan de sondage a pu être élaboré à partir de l'enquête réalisée par Le Terrain auprès des gestionnaires, en s'appuyant sur le dernier fichier transmis par FranceAgriMer, fin décembre 2020. Celui-ci contenait 184 adresses exploitables en France métropolitaine. A partir de ces informations :

- 173 gestionnaires ont pu être interrogés par téléphone et 153 d'entre eux ont pu fournir des informations complètes au questionnaire (celui-ci est inséré en annexe)¹¹.
- 110 gestionnaires ont déclaré avoir l'intention de participer aux trois trimestres de l'année 2020-2021 et au premier trimestre scolaire de l'année 2021-2022, représentant 928 écoles et établissements scolaires.
- 68 gestionnaires avaient prévu de distribuer des fruits, légumes et produits laitiers, les autres servant soit des fruits et des légumes (29), soit des produits laitiers (13). A noter que 4 gestionnaires « manquants » n'ont pas su décrire les différents niveaux de classes présents dans les écoles et établissements scolaires dont ils ont la charge et ont donc été écartés.
- Parmi les 64 gestionnaires répondant aux différents critères cités ci-dessus et gérant une classe d'entrée de niveau, on constate que la distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers est majoritairement effectuée le midi (pour 60 des 64 gestionnaires)¹².

Le Tableau 1 ci-dessous détaille la base d'interrogation possible à partir des 64 gestionnaires répondant au critère de l'enquête (33 au Nord et 31 au Sud), couvrant un total de 135 écoles et établissements en France.

Tableau 1 - Base d'interrogation des gestionnaires et écoles et établissements scolaires selon les critères d'éligibilité définis

Niveau	Nord					Sud						
	Gestionnaires	Etablissements	Classes	Elèves*	Gestionnaires	Etablissements	Classes	Elèves*				
Petite section	15	22	30	74	59	1 534	12	24	17	42	35	910
CP	17	49	128	2 944	17	31	56	1 288				
6 ^{ème}	8	9	25	625	3	3	8	200				
2 ^{nde}	3	3	26	754	4	4	29	841				

SOURCE : LE TERRAIN (DEC.2020)

* Le nombre d'élèves est extrapolé à partir d'un nombre moyen d'élèves par classe (source : Insee – rentrée 2016) : 26 par classe préélémentaire, 23 par classe élémentaire, 25 par classe de collège et 29 par classe de lycée.

Note de lecture :

Parmi les établissements répondant aux critères définis dans le plan de sondage, en zone Nord, 30 écoles et établissements scolaires relevant de 15 gestionnaires différents ont au moins une classe homogène de petite section de maternelle, parmi les 59 classes qu'ils gèrent. 30 classes de petite section de maternelle dans le Nord de la France sont donc éligibles à l'enquête en prenant en compte la proposition initiale du CRÉDOC de se limiter au recrutement une classe par établissement.

Ce tableau nous montre donc qu'au maximum, étant donnés les critères de sélection choisis (dans le cas où 100% des écoles et établissements scolaires auraient accepté de participer à l'enquête), Le

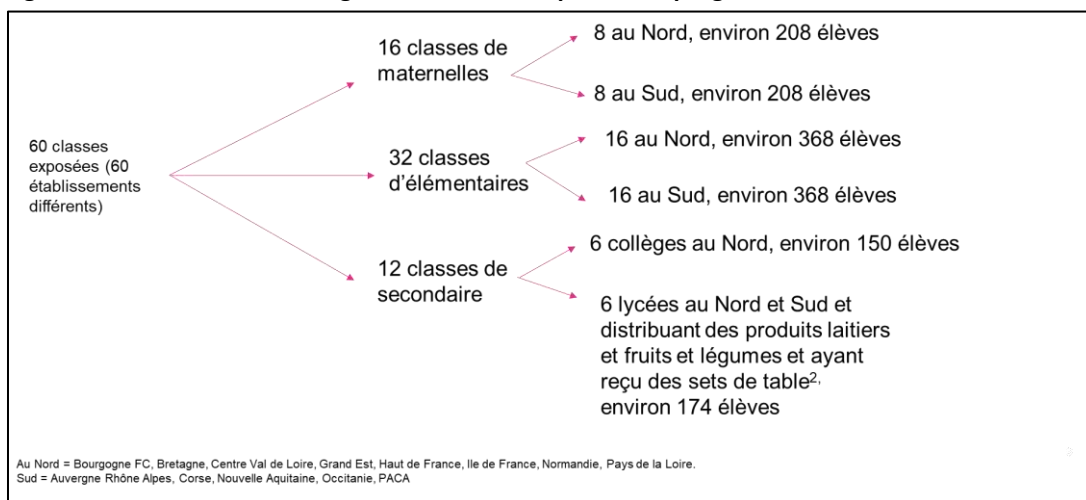
¹¹ La plupart du temps, les gestionnaires ayant seulement des informations sur les élèves déjeunant à la cantine, ils n'étaient pas en mesure de répondre aux questions sur le nombre total d'élèves de l'établissement, la répartition des élèves par niveau et par classe.

¹² Seuls 4 gestionnaires ont choisi la distribution des fruits et légumes, lait et produits laitiers pendant le goûter. L'analyse étant centrée sur la France métropolitaine, aucun gestionnaire n'a mis en place la déclinaison du matin puisque celle-ci concernait uniquement les élèves des collèges REP/REP + de métropole (non présent dans la base d'interrogation avec les critères définis ci-dessus) et du secondaire en Outre-mer (hors champ).

Terrain ne pouvait interroger que 74 écoles et établissements scolaires au Nord pour les classes de petite section ou de classe préparatoire (CP). Seuls 7 écoles ou établissements scolaires (dans toute la France) ayant au moins une classe d'entrée de niveau en seconde pouvaient participer à l'enquête selon ces critères d'éligibilité. Avec des hypothèses de taux de participation de 50% ou de 25% par école ou établissement, les taux de réponses espérés sont divisés par deux ou par quatre¹³.

Face à la faiblesse de la base d'interrogation, d'autres critères qui auraient pu rentrer dans le plan d'échantillonnage comme la taille d'agglomération ou encore les moments de répartition des distributions de repas (goûter ou midi) n'ont pas été pris en compte dans la sélection des classes. A la suite des différentes propositions d'ajustement¹⁴, et après validation par le COTECH, le plan d'échantillonnage des classes exposés adopté le 17/02/2021 est résumé par la Figure 1 ci-après, il représentait un potentiel de l'ordre de 1500 élèves :

Figure 1 - Plan d'échantillonnage des 60 classes exposées au programme



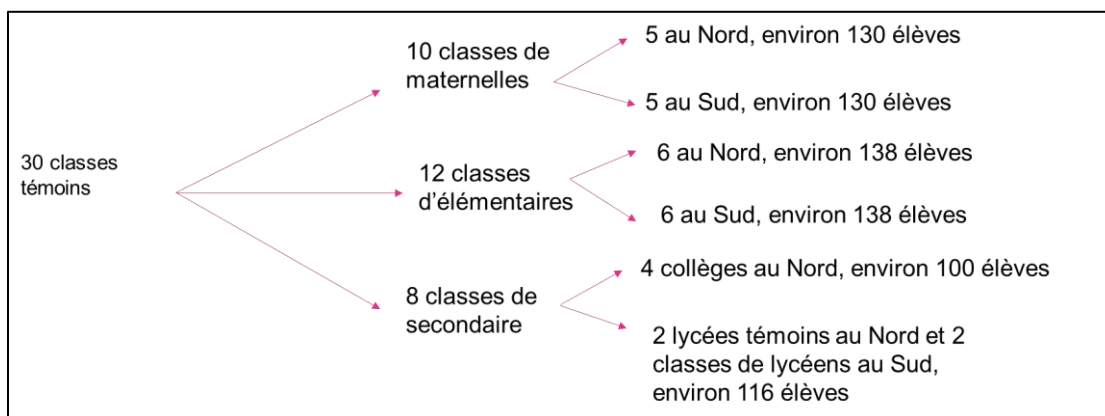
SOURCE : CRÉDOC (2020)

Le plan d'échantillonnage des classes témoin adopté le 17/02/2021 est résumé par la Figure 2 ci-après :

Figure 2 - Plan d'échantillonnage des 30 classes témoin au programme

¹³ Deux hypothèses sur le taux d'acceptation de participation à l'enquête pour les établissements ont été faites (25% d'acceptation versus 50%). Cela revient à diviser le nombre d'établissements pouvant être recrutés par 2 ou par 4 en fonction du niveau d'acceptation de participation à l'enquête. Ainsi, si 50% des 30 établissements au Nord avec au moins une classe de petite section de maternelle acceptaient de faire partie du programme d'évaluation du programme européen, l'échantillon recruté serait de 15 établissements. Le plus inquiétant concerne les niveaux d'interrogation du secondaire, où le potentiel d'interrogation est extrêmement faible. Sur les 12 établissements en France ayant au moins une classe en 6^{ème} et respectant les critères définis, seuls 6 peuvent espérer être recrutés avec un taux d'acceptation de 50%.

¹⁴ Plusieurs plans d'échantillonnage ont été discutés en COTECH. Le CRÉDOC proposait notamment de supprimer les lycéens de l'analyse au vu de la faiblesse des effectifs pour se concentrer davantage sur le recrutement de classes élémentaires ou de maternelles. Le contexte de la crise sanitaire rendait en effet, particulièrement difficile l'interrogation de cette population, suite à la mise en place d'un système de rotation au sein des classes de lycéens (une partie des élèves étaient en présentiel pendant que d'autres étudiaient à leur domicile pour éviter les contaminations). Cette proposition n'a pas été retenue par le COTECH, puisque ce dernier souhaitait que tous les niveaux d'élèves soient pris en compte.



SOURCE : CRÉDOC (2020)

3.2.3 Recrutement des établissements dont sont issues les classes exposées et témoins

Afin d'identifier les établissements participant réellement au programme pour la période 2020-2021 et 2021-2022, les gestionnaires agréés du programme « Fruits Laits » à l'école ont été interrogés sur la participation des établissements scolaires dont ils avaient la gestion, au PFLE. Le processus de recrutement des établissements exposés répondait à plusieurs critères :

- Tout d'abord, les établissements pour lesquels le gestionnaire agréé puis le chef d'établissement ou directeur en question avait déclaré que l'établissement avait l'intention de participer au programme à minima au deuxième et troisième trimestre de l'année 2020-2021 (le premier trimestre de l'année 2020-2021 étant déjà révolu au moment de l'interrogation) ainsi qu'au premier trimestre scolaire de l'année 2021-2022 étaient éligibles. Un établissement ne participant qu'à un ou deux trimestres était ainsi complètement écarté de la population étudiée, puisque « pas suffisamment exposé » pour être retenu dans l'échantillon des « exposés », mais « trop exposé » pour faire partie de l'échantillon des « témoins »).
- Lors des entretiens avec les directeurs et chefs d'établissement, le Terrain leur demandait également si l'établissement avait bien prévu de mettre en place la distribution de fruits, légumes frais et produits laitiers aux périodes décrites ci-dessus et s'il comptait mettre en place les mesures pédagogiques prévues dans le programme. Si ces dernières n'étaient pas encore mises en place mais que l'établissement avait prévu de le faire, en plus de la distribution des différents produits, l'établissement exposé était éligible au recrutement.

Il n'y avait toutefois pas de vérification concernant l'obtention d'une aide correspondante du programme par le gestionnaire, ces dernières intervenant de manière décalée dans le temps et trop tardivement pour être prises en compte.

Pour sélectionner les classes témoins, Le Terrain a ciblé les écoles et établissements scolaires les plus proches géographiquement des classes traitées. Pour chacun des établissements exposés, une liste d'établissements témoins potentiels était définie en partant de la distance la plus courte avec l'établissement exposé en question et en prenant en compte le niveau scolaire des classes ainsi que certaines caractéristiques de l'établissement (voir encadré ci-dessous).

Encadré 3 - Définition des classes exposées/témoins

Ecole/établissement recruté : école ou établissement dans lequel le directeur/ chef d'établissement a donné un accord de principe pour la participation à l'enquête d'évaluation du programme PFLE et qui a accepté de relayer les documents à transmettre aux parents des classes concernées.

Classes exposées : en se basant sur le fichier FranceAgrimer des demandes d'agrément pour 2020/2021 (le dernier en date étant celui de janvier 2021) et sur l'enquête réalisée par Le Terrain auprès des gestionnaires et des chefs d'établissements et directeurs, cela correspond à des classes pour lesquelles le gestionnaire avait déclaré que l'établissement avait l'intention de participer au programme à minima au deuxième et troisième trimestres de l'année 2020-2021 ainsi qu'au premier trimestre scolaire de l'année 2021-2022. Elles sont situées dans des établissements distribuant des fruits et légumes frais ainsi que des produits laitiers dans le cadre du programme européen. Par ailleurs, ce sont des classes situées dans des établissements qui ont mis en place ou ont prévu de mettre en place au moins une des mesures pédagogiques indiquées dans le cadre dans le PFLE.

Classes témoins : il s'agit des classes les plus proches possibles géographiquement des écoles et établissements scolaires exposés et de même niveau scolaire par rapport à l'établissement exposé. Ce sont des établissements qui ont déclaré ne pas participer au programme au moment du recrutement pour les années 2020-2021 et 2021-2022 (T1). En plus de la proximité géographique, Le Terrain a pris en compte les niveaux scolaires, le type de zone (rural / urbain périphérique / urbain centre-ville) ainsi que le fait que la classe soit en zone d'éducation prioritaire ou non pour sélectionner les classes témoins.

3.3 Réalisation du terrain auprès des élèves

La première phase du terrain a permis le recrutement d'établissements qui acceptaient de participer à l'enquête. En mars 2021, 147 classes (issus de 116 établissements) avaient été recrutées : 45 classes de maternelle, 74 de niveau élémentaire, 15 au collège et 13 au lycée.

La première vague d'enquête T1 a débuté fin février 2021. Début juin 2021, sur ces 147 classes recrutées, seulement 77 avaient transmis la lettre d'information aux parents contenant les éléments explicatifs pour se connecter au site de l'enquête. Par ailleurs, parmi ces 77 classes, seules 46 classes comptaient au moins un élève ayant déjà répondu au questionnaire d'évaluation. Etant donné la faiblesse des effectifs d'élèves ayant répondu à cette date (91 élèves), l'allongement du terrain d'enquête jusqu'à fin août 2021 a été décidé par le comité technique début juin 2021.

En septembre 2021, grâce aux différentes relances du Terrain, seuls 9 établissements (sur le total des 116 établissements) ont indiqué ne pas vouloir transmettre la lettre à destination des parents. Ce refus peut s'expliquer par le fait que ces directeurs ou les chefs d'établissement n'avaient pas eu connaissance du courrier adressé par la DGESCO aux recteurs d'académie, par la complexité de l'évaluation et par le contexte de la COVID-19 qui perturbait l'organisation des écoles.

Le Tableau 2 présente les effectifs à l'issue de l'enquête du T1 : au total, on compte 73 établissements dans lequel au moins un élève a répondu intégralement au questionnaire. 193 élèves ont répondu à la première vague d'enquête : 61 élèves de maternelle, 93 élèves de classes élémentaires, 28 collégiens et 11 lycéens. La participation à l'enquête des élèves des 73 établissements ayant participé au

dispositif¹⁵ est en moyenne de 2,6 élèves par établissement et varie entre de 1 et 8 enfants selon l'établissement. Les collégiens et les lycéens sont très peu représentés dans l'échantillon des répondants, en raison d'un nombre d'établissements recrutés moindre et d'une plus faible participation des élèves dans ces établissements.

Tableau 2 - Synthèse des effectifs ayant participé à l'enquête à la fin T1 (début septembre 2021)

	Nombre d'établissements où au moins un questionnaire a été rempli en totalité	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants demi-pensionnaires ⁽¹⁾
Maternelle	28	61	46
Exposés	20	45	35
Témoins	8	16	11
Elémentaire	33	93	74
Exposés	22	68	54
Témoins	11	25	20
Collège	9	28	27
Exposés	8	22	21
Témoins	1	6	6
Lycée	3	11	10
Exposés	3	11	10
Témoins	0	0	0
Total	73	193	157
Exposés	53	146	120
Témoins	20	47	37

(1) L'enfant a déclaré manger au moins une fois par semaine à la cantine

SOURCE : CRÉDOC (2020)

L'explication de ces faibles taux de retour réside dans plusieurs constats faits par Le Terrain lors de la réalisation des enquêtes. En particulier :

- Le contexte sanitaire qui alourdissait considérablement la charge de travail dans les écoles et perturbait fortement l'organisation dans les cantines. C'est une des raisons pour lesquels les gestionnaires, au moment du recrutement, n'avaient pour la plupart pas encore mis en œuvre la partie éducative du PFLE.
- Les directeurs et chefs d'établissement avaient une faible connaissance de la participation de leur établissement au programme européen de distribution, le programme européen n'étant pas géré par eux majoritairement, mais par l'autorité en charge de la restauration scolaire ;
- Par ailleurs, pour la majorité des écoles et établissements ciblés dans l'interrogation, la distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers se fait sur le temps du repas de midi, donc à la cantine. Or, les cantines ne sont pas toujours sur place dans les écoles ou établissements scolaires ;

¹⁵ Etablissements pour lesquels au moins un élève a répondu intégralement au questionnaire.

- Les actions éducatives obligatoires, comme les activités proposées en utilisant les sets de table (de 2019 à 2021), sont généralement réalisées à la cantine, donc pas toujours connues des directeurs des écoles et des enseignants.

3.4 Elargissement de la base des répondants en vague T2

3.4.1 Base de sondage du T1

Les gestionnaires des écoles et établissements scolaires recrutés en T1 ont été recontactés par mail et/ou par téléphone en début d'année 2022 afin de réaliser la seconde vague d'interrogation T2. Les 193 enfants ayant participé au questionnaire en 2021 au T1 ont été invités à participer à l'interrogation du T2 à partir de février 2022.

A l'issue de la phase d'interrogation du T2 (mai 2022), parmi les 193 enfants interrogés en T1, 106 ont pu être réinterrogés en vague T2 (soit un taux de recouvrement de 55%).

3.4.2 Elargissement de la base de sondage

Compte tenu des effectifs relativement faibles lors du T1, Le Terrain a également interrogé d'autres enfants dans les écoles ou établissements scolaires exposés ou témoins recrutés en T1, dans différents niveaux scolaires. Pour cela, Le Terrain s'est appuyé sur la mobilisation de différents soutiens / relais possibles (directeurs d'écoles / enseignants, gestionnaires, associations de parents d'élèves). Lors de la seconde vague d'interrogation T2, 614 nouveaux élèves ont ainsi pu être recrutés au sein des écoles ou établissements scolaires déjà recrutés lors du T1, répartis sur l'ensemble des classes de l'établissement et pas seulement sur les classes d'entrées de niveau (en plus des 106 élèves ayant répondu au T2 et qui étaient déjà présents au T1).

En synthèse, à l'issue des deux vagues d'enquête, 807 élèves ont répondu intégralement au questionnaire de l'une et/ou l'autre des interrogations. Parmi les 193 élèves recrutés au T1, 106 d'entre eux ont de nouveau répondu à l'enquête réalisée en T2 (soit un taux de recouvrement à ce stade de 55%). Les effectifs finaux, déclinés par niveau et par groupe, sont présentés dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 - Synthèse des effectifs recrutés au T1 et T2, par niveau et par groupe

	Vague T1	Vague T2		
	Enfants recrutés au T1	Enfants recrutés au T1 et absents au T2	Enfants recrutés au T1 et présents au T2	Nouveaux enfants recrutés au T2
Maternelle	61	28	33	154
Exposés	45	18	27	138
Témoins	16	10	6	16
Elémentaire	93	45	48	244
Exposés	68	31	37	214
Témoins	25	14	11	30
Collège	28	9	19	179
Exposés	22	7	15	111
Témoins	6	2	4	68
Lycée	11	5	6	37
Exposés	11	5	6	24
Témoins	0	0	0	13
Total	193	87	106	614
Exposés	146	61	85	487
Témoins	47	26	21	127

SOURCE : CRÉDOC (2020)

4. Résultats

4.1 Périmètre d'étude pour l'analyse et choix de l'approche statistique : points de vigilance

4.1.1 Périmètre d'étude pour l'étude d'impact : exclusion de certaines réponses

Pour rappel, à l'issue des deux vagues d'enquête, les volumes totaux de réponses complètes (questionnaires intégralement complétés) s'élevaient à 193 répondants pour la vague T1 et 720 répondants pour la vague T2 (106 élèves issus des répondants du T1 et 614 nouveaux élèves recrutés lors du T2).

Néanmoins, certains répondants sont exclus du champ d'analyse compte tenu de la qualité des données ou d'éléments de contexte portés à la connaissance du CRÉDOC par Le Terrain, et ce afin de se prémunir de biais potentiels dans l'analyse des résultats. Les éléments ayant conduit à écarter certains répondants de la base d'analyse sont présentés ci-dessous :

- Exclusion des réponses du niveau Lycée

Lors de la réalisation du terrain au T1, aucun élève des 4 lycées témoins qui avaient été recrutés n'a répondu au questionnaire. Aussi, en l'absence de données de contrôle au T1 pour ce niveau, les réponses du niveau Lycée sont écartées de l'analyse. Cela revient à exclure 11 répondants au T1 et 43 répondants au T2 (6 élèves parmi les 11 répondants déjà présents au T1 et 37 nouveaux élèves recrutés au T2).

- Exclusion des réponses issues d'établissements identifiés comme « exposés » mais ne participant plus au programme lors de la vague T2

En amont de la seconde vague d'enquête, Le Terrain a préalablement recontacté les gestionnaires des établissements recrutés au T1 afin de les informer de la conduite à venir de cette nouvelle vague d'enquête. Cette prise de contact a également été l'occasion de recueillir des informations sur la participation au programme de l'établissement et confirmer que celle-ci avait toujours cours. Lors de cette ré-interrogation, certains gestionnaires ont indiqué ne plus participer au programme européen de distribution alors qu'ils y participaient lors de la première vague d'enquête. Aussi, cette information rendant inexploitable les réponses des élèves présents dans ces établissements, elles sont écartées de la base d'analyse. En effet, les élèves concernés ont été exposés au programme au T1 mais pas au T2, et ne peuvent donc être considérés ni comme tout à fait exposés ni comme tout à fait témoins. Cela représente 12 établissements¹⁶ dont 1 lycée. Au sein de ces établissements, on compte 36 élèves participant à la vague T1 dont 3 lycéens et 168 élèves participant à la vague T2 dont 8 lycéens (25 élèves parmi les répondants présents au T1 et 143 nouveaux élèves recrutés au T2).

- Exclusion des réponses des élèves qui ne sont pas dans les classes cibles

Comme déjà évoqué plus haut (cf. section 3.2.1 page 23), les classes privilégiées pour l'étude étaient les classes d'entrée de niveaux (petite section de maternelle, CP, 6^{ème} et 2^{nde}) lors de l'enquête en T1 et les

¹⁶ A noter que l'un de ces établissements possède deux niveaux, maternelle et élémentaire, et qu'il était indiqué comme exposé pour le premier niveau mais témoin pour le second ; au vu de l'ambiguïté du statut de cet établissement couplé au fait qu'il ait déclaré ne plus participer au programme au T2, les réponses pour les deux niveaux sont exclues de l'analyse.

classes de niveau supérieur pour l'enquête en T2 lors de l'année scolaire suivante (moyenne section de maternelle, CE1, 5^{ème} et 1^{ère}).

Cependant, lors des deux vagues d'interrogation, des élèves ont pu être contactés et avoir répondu à l'enquête alors qu'ils ne faisaient pas partie des classes ciblées (classes multi-niveau, partage à l'ensemble des classes par le chef d'établissement de la lettre à destination des parents sur la participation au programme de leur enfant...).

Compte tenu des volumes de réponses par classe récoltés en T1 et de la proportion importante des réponses venant des classes de moyenne section pour le niveau maternelle (une réponse sur 5 parmi les répondants du T1 en maternelle) et CE1 pour le niveau élémentaire (17% des réponses obtenues en T1 en élémentaire), les classes cibles finalement retenues pour l'analyse des résultats sont les suivantes (en excluant le niveau lycée) :

- Vague T1 : Petite et moyenne sections de maternelle, CP et CE1, 6^{ème}
- Vague T2 : Moyenne et grande sections de maternelle, CE1 et CE2, 5^{ème}

Cela conduit à écarter de l'analyse d'une part 18 répondants de la vague T1 (dont 11 lycéens déjà exclus préalablement), et d'autre part 381 répondants de la vague T2 (dont 43 lycéens déjà exclus), c'est-à-dire 8 répondants déjà présents au T1 et 373 enfants nouvellement recrutés soit plus de la moitié des nouveaux élèves recrutés au T2.

Finalement, à la suite de ces exclusions, les volumes mobilisables pour l'analyse par vague sont les suivants :

- En T1 : 143 élèves dont 103 exposés (72%) et 40 témoins (28%) ;
- En T2 : 256 élèves dont 204 exposés (79%) et 52 témoins (21%) ; parmi ces élèves, 72 étaient déjà présents au T1.

Le détail de ces effectifs par niveau et par groupe est présenté dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 - Effectifs recrutés au T1 et T2 mobilisables pour l'analyse, par niveau et par groupe

	Vague T1	Vague T2		
		Total	Enfants déjà présents au T1	Nouveaux enfants recrutés au T2
Maternelle	39	88	18	70
Exposés	27	79	15	64
Témoins	12	9	3	6
Elémentaire	83	120	41	79
Exposés	61	102	31	71
Témoins	22	18	10	8
Collège	21	48	13	35
Exposés	15	23	9	14
Témoins	6	25	4	21
Total	143	256	72	184
Exposés	103	204	55	149
Témoins	40	52	17	35

SOURCE : CRÉDOC (2022)

4.1.2 Choix de l'approche statistique pour la mesure d'impact du programme

Etant donnée la faiblesse des effectifs d'enfants ayant participé aux deux vagues de l'enquête (72 au total), deux grandes approches ont été retenues pour étudier l'effet du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers sur la consommation, la connaissance et les attitudes des bénéficiaires sur ces produits :

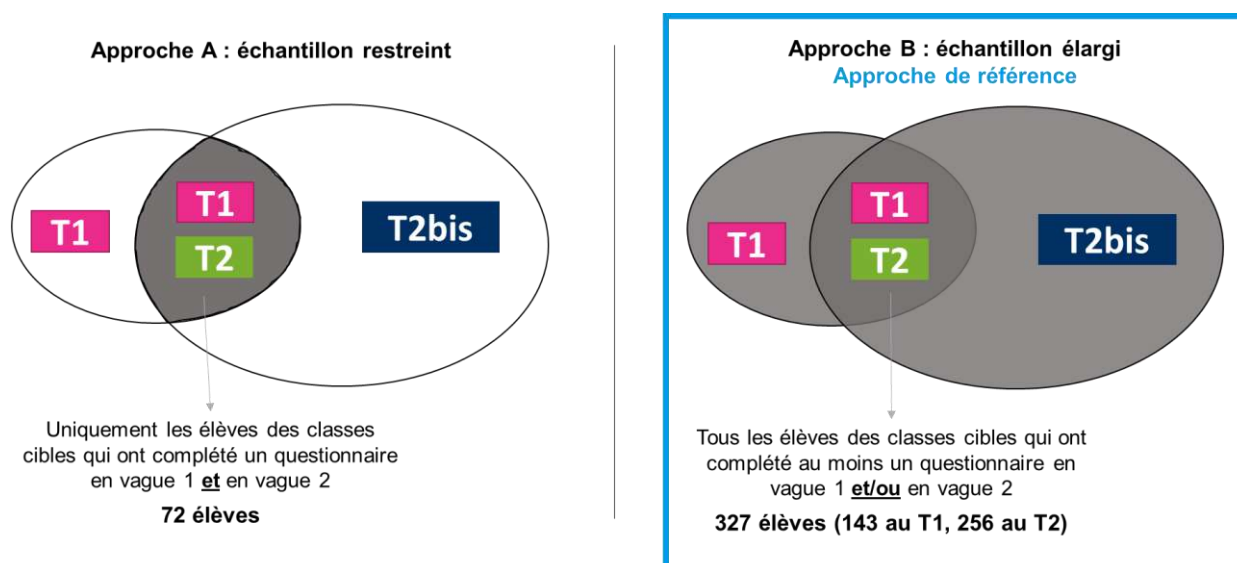
- **L'approche A** mobilise les données des élèves ayant répondu aux deux vagues d'enquête pour appliquer la méthode des doubles différences (mêmes échantillons observés en T1 et en T2). Cela représente 72 élèves présents au T1 et ayant de nouveau répondu au T2. Compte tenu du volume de répondants relativement faible, on peut anticiper un manque de puissance statistique¹⁷ de l'estimateur des doubles différences et des difficultés à pouvoir conclure sur la significativité de l'impact mesuré. Une analyse descriptive des groupes exposé et témoin permettra de comparer leur composition et d'éclairer la compréhension des résultats de mesure d'impact du programme qui suivront. De plus, la mise en place de l'approche A requiert une analyse préalable de l'attrition entre le T1 et le T2 qui pourrait apporter un biais dans l'analyse des résultats : 45% des élèves présents au T1 n'ont pas répondu à la ré-interrogation au T2 (analyse présentée dans la section 4.3.2 et ensemble des résultats de l'analyse en annexe 10) ;
- **L'approche B** mobilise à la fois les données des élèves ayant répondu au T1 et celles des nouveaux élèves ayant seulement répondu à la deuxième vague d'enquête. L'objectif est ici d'augmenter la taille de l'échantillon utilisé dans la phase de modélisation et ainsi d'augmenter la puissance de l'estimateur. Cependant, les échantillons étant par conséquent composés d'individus différents entre le T1 et le T2, la méthode des doubles différences ne pourra être appliquée stricto sensu et le modèle statistique utilisé devra être adapté pour prendre en compte les différences de composition des deux échantillons entre les deux vagues. Pour cela, des analyses descriptives seront réalisées pour comparer d'une part la composition des groupes exposé et témoin au sein de chaque vague, et d'autre part la composition des échantillons entre T1 et T2 (analyse présentée dans la section 4.3.2 et ensemble des résultats de l'analyse en annexe 10).

Ainsi, 143 élèves présents au T1 sont comparés à l'ensemble des élèves présents au T2 dans des classes de même niveau (incluant les 72 élèves déjà présents en T1 et ayant de nouveau répondu au T2 et les 184 nouveaux élèves recrutés au T2 dans des classes de niveau similaire). L'approche B intègre donc les élèves des classes cibles n'ayant participé qu'au second terrain d'enquête en plus des élèves ayant participé aux deux vagues d'enquête.

Ces deux approches sont illustrées dans la Figure 3 ci-dessous.

¹⁷ La puissance de l'effet statistique est la capacité à détecter un effet statistiquement significatif, celle-ci est directement impactée par la taille de l'échantillon.

Figure 3 - Schéma des deux approches retenues pour l'analyse des résultats



Pour la mise en place de ces deux approches, deux points de vigilance méritent d'être soulignés :

1. Quelle que soit l'approche, **l'ensemble des résultats est systématiquement présenté de manière agrégée pour tous les niveaux (Maternelle, Élémentaire et Collège)**. En effet, les effectifs mobilisables pour l'analyse ne permettent pas d'analyser les résultats par niveau pour comparer les indicateurs entre groupe exposé et groupe témoin. Cette information est toutefois prise en compte dans l'analyse en tant que **variable de contrôle dans les modèles** (niveau d'établissement de l'élève) ;
2. Au moment de la première vague d'interrogation des élèves (mai-août 2021), le programme de distribution avait déjà été mis en place dans la plupart des écoles et établissements scolaires participant au programme dès la rentrée scolaire en septembre 2020. On ne dispose donc pas de données avant le lancement du programme qui permettraient de comparer les indicateurs chez les exposés avant et après lancement du programme comme le requiert la méthode des doubles-différences (cf. section 2.2.1). Par conséquent, l'estimateur obtenu dans les modèles ne permet pas de mesurer directement l'effet du programme sur les élèves mais de **mesurer l'effet de l'exposition au programme sur la période observée entre T1 et T2** (soit entre 8 et 12 mois d'exposition au programme, de mai-août 2021 à mars-avril 2022).

Dans la suite de ce rapport, **l'approche B est l'approche de référence pour la présentation des résultats** de la mesure d'impact du programme. Les résultats issus de cette approche sont présentés par défaut, et complétés des résultats issus de l'approche A si besoin pour éclairer l'analyse. De même, par souci de simplicité, on appellera par la suite « une année supplémentaire d'exposition au programme » la période d'exposition au programme entre T1 et T2.

4.2 Présentation des modèles économétriques utilisés pour mesure l'impact du programme

La méthode des doubles différences était initialement prévue pour analyser les résultats de l'enquête et mesurer l'impact du programme (cf. section 2.2.1). Cependant, du fait des différentes contraintes évoquées plus haut (attrition de 45% entre le T1 et le T2 parmi les élèves ayant répondu au T1, effectifs

finaux faibles à l'issue des deux vagues d'enquête conduisant à étendre l'analyse à un échantillon plus large d'élèves nouveaux au T2, modification de la composition des échantillons entre le T1 et le T2 pour l'approche B), la condition de tendance commune requise pour l'utilisation de la méthode des doubles différences ne peut être vérifiée.

C'est pourquoi le CRÉDOC a proposé d'adapter le modèle statistique utilisé pour mesurer l'effet du programme et de limiter l'impact de ces biais d'échantillon en ajoutant des variables de contrôle dans le modèle. En effet, inclure des variables de contrôle (tel que l'âge, le sexe de l'élève ou bien le niveau de diplôme des parents) va permettre d'isoler les effets des facteurs explicatifs de la différence de composition des échantillons sur les écarts observés sur les indicateurs. Une analyse comparative préalable des échantillons a en outre été réalisée afin d'identifier les potentiels facteurs d'influence sur la composition des groupes et est présentée un peu plus bas (section 4.3).

Pour examiner l'impact d'une année supplémentaire d'exposition au programme sur les bénéficiaires, un modèle de régression linéaire a été utilisé, estimé grâce à la méthode des moindres carrés ordinaires. Sous sa forme mathématique, en intégrant l'ensemble des variables présentées, l'équation du modèle s'écrit de la manière suivante (l'équation mathématique de la méthode des doubles différences est présentée en annexe 8 pour comparaison) :

$$y = c + \alpha R + \beta T + \delta R * T + \sum_i \gamma_i X_i + \epsilon$$

Où :

- **y** est la variable d'intérêt du modèle (il s'agit de l'indicateur que l'on cherche à expliquer, par exemple la quantité consommée par jour d'un type de produit (légumes, fruits, lait ou produits laitiers) ;
- **c** est la constante du modèle ;
- **R** est une variable indicatrice prenant la valeur 1 si l'élève interrogé est dans le groupe exposé et 0 s'il appartient au groupe témoin ; α est le paramètre associé à cette variable ;
- **T** est une variable indicatrice prenant la valeur 1 si la période considérée correspond à la période après que le programme a commencé (ici la vague d'enquête T2), et 0 si la période est avant que le programme ait commencé (ici la vague d'enquête T1) ; β est le paramètre associé à cette variable ;
- **R * T** correspond à l'interaction entre les deux indicatrices précédentes (indicatrice de groupe et indicatrice temporelle). δ est le paramètre d'intérêt du modèle, puisqu'il permet de mesurer l'effet propre du programme, une fois écartés les effets d'appartenance à un groupe donné et les effets de temporalité ;
- Les variables exprimées par **X_i** désignent les variables de contrôle utilisées dans le modèle pour isoler les effets liés aux différences de composition des échantillons comparés ; il peut s'agir de variables telles que le niveau scolaire ou le sexe de l'élève, la fréquentation de la cantine par l'enfant, ou encore la zone géographique où se situe l'établissement qu'il fréquente (modalités Nord ou Sud ici). On associe à chaque variable de contrôle **X_i** un paramètre γ_i qui capture l'effet potentiel de la variable de contrôle sur la variable à expliquer ;
- ϵ est le terme d'erreur du modèle tenant compte de la variabilité individuelle de chaque individu (il capture finalement la différence entre la valeur estimée et la valeur observée de la variable).

Le paramètre δ obtenu permet donc d'identifier l'effet propre de l'exposition au programme. Une valeur positive du δ signifie un impact positif d'une année supplémentaire d'exposition au programme sur les élèves exposés (et réciproquement, une valeur négative un impact négatif). Par exemple, si $\delta = 0.5$ et que cette valeur est statistiquement significative avec un niveau de confiance à 90%, alors on peut conclure que l'indicateur qu'on modélise (par exemple la quantité consommée moyenne de fruits frais) est 0.5 fois plus élevée après une année d'exposition au programme, toutes choses égales par ailleurs.

Concernant les variables de contrôle X_i utilisées dans le modèle, sont considérés les variables du questionnaire permettant de prendre en compte les caractéristiques individuelles pouvant influencer les variables à expliquer, indépendamment de l'effet du programme. Ces variables de contrôle ont été déterminées à la fois sur la base des informations disponibles dans les questionnaires et aussi à partir des résultats obtenus dans l'analyse comparative des échantillons réalisées pour les deux approches (analyse présentée en section 4.3.2). En l'occurrence, les caractéristiques socio-démographiques de l'enfant (sexe, niveau de l'établissement, fréquentation de la cantine...) et celles des parents (niveau du diplôme le plus élevé) sont intégrées au modèle. La liste exhaustive des variables de contrôle utilisées est présentée en annexe 12. Ces variables sont classiquement considérées comme pouvant avoir un impact sur les comportements de consommation. Les variables étant qualitatives, on désigne une variable de référence qui sert d'étalon de comparaison lors de l'interprétation des résultats. Ainsi, pour la variable indiquant la fréquentation de la cantine, la référence est une fréquentation tous les jours. Un effet estimé pour les élèves ne mangeant pas à la cantine s'interprète donc comme une hausse ou une baisse par rapport aux élèves qui y déjeunent tous les jours.

Dans la suite, le seuil de significativité utilisé pour l'interprétation des résultats des tests statistiques et des modèles est de 10%. Si les résultats sont significatifs à un seuil inférieur ou égal à 5%, ce résultat est précisé.

4.3 Analyse descriptive des résultats : comparaison des groupes

4.3.1 Présentation de la situation initiale entre témoins et exposés

A l'issue de la première vague d'enquête T1, une première étape d'analyse a été menée pour comparer les échantillons obtenus entre exposé et témoin. L'intégralité des résultats est présentée en annexe 9.

La composition du groupe exposé et du groupe témoin au T1 est relativement semblable sur les variables socio-démographiques de l'élève (sexe, âge, diplôme des parents) et sur les variables relatives à l'établissement de l'élève (zone, niveau, classe, cantine). On observe peu de différences significatives entre les 2 groupes pour chacune des variables (test du Chi-2¹⁸), seul le niveau de diplôme des parents à 2 modalités (« Baccalauréat ou plus » et « Sans diplôme ou brevet/BEP/CAP) est statistiquement différent : 83% des élèves du groupe exposé ont un niveau baccalauréat ou plus alors que cela concerne 68% des élèves du groupe témoin. A préciser toutefois que pour certaines modalités de variables, le nombre d'élèves est inférieur au seuil d'application du test du Chi-2 (comme la classe de l'élève ou le niveau de diplôme des parents), remettant en cause la validité des résultats sur ces tests.

Cette comparaison a par ailleurs mis en lumière des premières limites pour l'évaluation d'impact du programme. En effet, la comparaison des réponses des élèves aux questions relatives à :

¹⁸ Test statistique utilisé notamment pour mesurer l'indépendance entre 2 variables catégorielles.

- La distribution de fruits, de légumes et de produits laitiers ;
- L'organisation d'ateliers ou d'animations dans les établissements autour de l'alimentation ou la connaissance de ces produits ;
- La connaissance des sets de table mis en place dans le cadre du programme ;

a montré de faibles écarts entre les groupes exposé et témoin comme l'illustrent les résultats dans le Tableau 5 ci-dessous et une part de répondants positifs aux différentes questions relativement faible parmi le groupe exposé par rapport à ce qu'on pouvait attendre (c'est-à-dire 100% dans une situation dite parfaite).

Concernant la **distribution de produits**, moins d'un élève sur deux parmi les élèves exposés a déclaré avoir reçu des distributions de fruits frais dans son école ou son établissement scolaire en dehors de la cantine. Cela concerne un peu moins d'un élève sur trois pour la distribution de produits laitiers nature et un élève sur quatre pour la distribution de légumes. Au total, seulement 47% des élèves du groupe exposé ont déclaré avoir reçu des distributions d'au moins un des produits en dehors de la cantine. A l'inverse, parmi le groupe témoin d'élèves, un peu plus d'un tiers d'entre eux ont déclaré avoir reçu au moins l'un des trois produits : il est intéressant de noter ici que, même sans la participation au PFLE, des établissements pourraient avoir distribué des fruits, des légumes et/ou des produits laitiers en dehors de la cantine. La différence de proportion entre les deux groupes est toutefois non significative, compte tenu des faibles effectifs analysés.

Ces premiers résultats permettent donc de constater la faible proportion d'élèves parmi le groupe exposé à avoir répondu positivement aux questions concernant la distribution de produits en dehors de la cantine. Ceci est plutôt logique compte tenu du fait, comme indiqué précédemment, que la plupart des gestionnaires avaient choisi la déclinaison midi pour la distribution des produits (fruits, légumes et produits laitiers). Le questionnaire ne contenait toutefois pas de questions sur les produits servis au sein de la cantine puisque ces produits doivent obligatoirement être proposés aux enfants. En effet, l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire impose que les repas contiennent un produit laitier et des fruits et/ou des légumes. Il aurait été difficile pour un enfant de savoir si les produits laitiers ou fruits et légumes distribués étaient ceux issus du PFLE ou pas, malgré l'affichage obligatoire sur le menu de ces produits distribués dans le cadre du PFLE. En revanche, plusieurs questions posées à tous les enfants (voir questionnaires en annexes 3 à 6) portaient sur la fréquence de consommation des fruits et des légumes (frais ou non) ainsi que des produits laitiers et du lait pour comprendre l'impact du programme sur la consommation des enfants exposés ou pas au programme.

Sur la **thématique des mesures pédagogiques** mises en place par l'établissement autour des fruits et des légumes, du lait et des produits laitiers, le constat est similaire : quelle que soit l'activité (jardinage ou cuisine, visite d'un marché ou d'une ferme, leçon autour de ces produits, jeux autour de ces produits ou visionnage d'une vidéo autour de ces produits), la proportion d'élèves exposés qui ont participé à ces activités est inférieure à 50%. En comparant au groupe témoin, la part d'élèves ayant participé à certaines activités est parfois supérieure dans le groupe témoin que dans le groupe exposé mais ces différences ne sont toutefois pas significatives.

Ce résultat suggère que des établissements du groupe témoin, bien que ne participant pas au programme, ont pu mettre en place des mesures pédagogiques de leur propre initiative. En effet, certaines ressources pédagogiques comme les sets de table et les vidéos sont mises à disposition sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et sont donc accessibles à tous les établissements (même ceux qui ne participent pas au programme). En outre, il convient de souligner

que l'éducation à l'alimentation est inscrite à l'article L. 312-17-3 du Code de l'éducation : « une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (...) sont dispensées dans les établissements d'enseignement scolaire, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial (...) ». L'éducation alimentaire des enfants se fait donc soit directement en lien avec le programme d'enseignement, soit au travers d'activités ou animations ludiques et diversifiées telles que la mise en place de potagers ou la réalisation d'ateliers sensoriels ou culinaires mis en dehors du programme. Par exemple, 23 des 40 enfants issus du groupe témoin ont déclaré avoir suivi des ateliers de jardinage et/ou de cuisine (voir Tableau 5).

Tableau 5 - Comparaison des groupes exposé et témoin du T1 selon les variables relatives au programme et aux démarches pédagogiques mises en place par l'établissement

		Effectifs			Pourcentages (en colonnes)		
		Exposé	Témoin	Total	Exposé	Témoin	Total
Total T1	-	103	40	143	-	-	-
Sets de table	Oui	28	7	35	27%	18%	24%
	Non	75	33	108	73%	83%	76%
	NSP	0	0	0	0%	0%	0%
Distribution de fruits	Oui	45	13	58	44%	33%	41%
	Non	58	27	85	56%	68%	59%
	NSP	0	0	0	0%	0%	0%
Distribution de légumes	Oui	28	9	37	27%	23%	26%
	Non	74	31	105	72%	78%	73%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Distribution de produits laitiers	Oui	32	9	41	31%	23%	29%
	Non	70	31	101	68%	78%	71%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Animation atelier jardinage/cuisine	Oui	44	23	67	43%	58%	47%
	Non	58	16	74	56%	40%	52%
	NSP	1	1	2	1%	3%	1%
Animation visite marché/ferme	Oui	13	3	16	13%	8%	11%
	Non	74	31	105	72%	78%	73%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Animation leçon	Oui	40	16	56	39%	40%	39%
	Non	54	23	77	52%	58%	54%
	NSP	9	1	10	9%	3%	7%
Animation jeux	Oui	25	11	36	24%	28%	25%
	Non	57	21	78	55%	53%	55%
	NSP	6	2	8	6%	5%	6%
Animation vidéo	Oui	26	12	38	25%	30%	27%
	Non	69	27	96	67%	68%	67%
	NSP	8	1	9	8%	3%	6%

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Au regard de ces résultats, un premier constat est qu'il est possible que certains établissements considérés comme exposés n'aient finalement que partiellement participé au programme, notamment avec le contexte de la COVID-19. Comme indiqué auparavant, il n'était pas possible dans le cadre de cette étude de vérifier exactement les actions mises en place par chaque établissement et le respect des initiatives liées à la participation au programme (distribution de fruits/légumes/produits laitiers selon la déclinaison choisie, affichage des menus de la cantine, mises en place de mesures pédagogiques comme la distribution des sets de table (obligatoire de 2019 à 2021) ou la diffusion de vidéos...). A l'inverse, un établissement considéré comme témoin peut avoir, par exemple, organisé des activités pédagogiques sur la connaissance des fruits, légumes et produits laitiers ou encore mis en place des

actions de sensibilisation à l'alimentation saine en dehors du PFLE. De ce fait, il est plus difficile d'isoler l'effet du programme sur les enfants, c'est pourquoi les résultats présentés dans le cadre de cette étude doivent être interprétés avec précaution.

4.3.2 Etude comparative des échantillons utilisés dans la modélisation

A l'issue de la seconde vague d'interrogation, les données et notamment les volumes collectés ont conduit à considérer deux approches différentes pour l'analyse des résultats (voir section 4.1.2 pour plus de détails) et donc à analyser des groupes de population différents :

- Pour l'approche A, 72 élèves présents lors des deux vagues ;
- Pour l'approche B, 143 élèves présents au T1 et 256 élèves présents au T2.

Nous comparons ici la composition de ces 3 échantillons afin de mesurer et comprendre les différences socio-démographiques entre ces groupes. Cette étape répond à deux objectifs. Le premier objectif est de comprendre s'il est nécessaire d'introduire des variables de contrôle dans l'étude d'impact du programme, dans le cas où les groupes exposés et témoins présents dans les 3 échantillons ne seraient pas semblables. L'étude comparative des échantillons est également indispensable pour vérifier d'une part l'absence de biais d'attrition dans le cadre de l'approche A pour l'analyse des réponses des élèves présents uniquement au T1 et au T2 et l'utilisation de la méthode des doubles différences, et d'autre part la similarité des échantillons comparés entre les vagues T1 et T2 composés d'individus différents dans le cadre de l'approche B.

Les principaux résultats de cette analyse comparative sont présentés dans le Tableau 6 ci-dessous (l'ensemble des résultats est présenté en annexe 10).

Tableau 6 – Comparaison des échantillons utilisés dans les approches A et B selon le type de groupe et les variables socio-démographiques

		Effectifs				Pourcentages (en colonnes)			
		T1	T1&T2 (rép. T1)	T1&T2 (rép. T2)	T2	T1	T1&T2 (rép. T1)	T1&T2 (rép. T2)	T2
Total	Total	143	72	72	256	-	-	-	-
Groupe	Exposé	103	55	55	204	72%	76%	76%	80%
	Témoin	40	17	17	52	28%	24%	24%	20%
Niveau	Maternelle	39	18	18	88	27%	25%	25%	34%
	Elémentaire	83	41	41	120	58%	57%	57%	47%
	Collège	21	13	13	48	15%	18%	18%	19%
Sexe	Garçon	72	34	33	117	50%	47%	46%	46%
	Fille	71	38	39	139	50%	53%	54%	54%
Zone	Nord	104	52	52	162	73%	72%	72%	63%
	Sud	39	20	20	94	27%	28%	28%	37%
Cantine demi- pension	Non	31	14	11	28	22%	19%	15%	11%
	Oui	112	58	61	228	78%	81%	85%	89%
Niveau diplôme parents	Baccalauréat ou plus	113	59	61	212	79%	82%	85%	83%
	Sans diplôme ou Brevet/BEP/CAP	30	13	11	40	21%	18%	15%	16%
	NR	0	0	0	4	0%	0%	0%	2%
Âge	Âge moyen	6,8	7,0	8,0	8,0				

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Note de lecture :

- T1 = réponses fournies lors de la première vague d'interrogation des enfants (T1) par l'ensemble des élèves présents au T1
- T1 & T2 (rép. T1) = réponses fournies lors du T1 par les élèves présents au T1 et au T2
- T1 & T2 (rép. T2) = réponses fournies lors du T2 par les élèves présents au T1 et au T2
- T2 = réponses fournies lors de la seconde vague d'interrogation des enfants (T2) par l'ensemble des élèves présents au T2, qu'ils aient ou non répondu à la première vague d'enquête au T1

Comparaison des échantillons utilisés dans l'approche A

Dans le cadre de l'approche A, il s'agit tout d'abord de comparer la composition de l'échantillon des élèves présents au T1 (colonne « T1 » dans le Tableau 6) et celle de l'échantillon des élèves présents au T1 et toujours présents au T2, en prenant les réponses fournies lors du T1 (colonne « T1 & T2 rép. T1 » dans le Tableau 6). Cette première analyse permet de s'assurer que l'attrition observée entre T1 et T2 est bien aléatoire. Les tests de Chi-2 (résultats présentés en annexe 10) ne permettent pas de conclure qu'il existe des différences de composition entre ces deux échantillons.

Par ailleurs, une comparaison entre l'échantillon des élèves du T1 toujours présents au T2 et celui des élèves du T1 absents du T2 fournit une analyse complète de l'attrition entre le T1 et le T2. L'ensemble des résultats de l'analyse de l'attrition entre le T1 et le T2 et des tests statistiques réalisés sont également présentés en annexe 10. Parmi les 143 élèves présents au T1, la comparaison entre l'échantillon d'élèves toujours présents au T2 et l'échantillon d'élèves absents du T2 selon différentes variables socio-démographiques ne montre pas de différence significative. Par conséquent, l'analyse ne permet pas de conclure que le taux d'attrition est statistiquement différent entre le groupe exposé et le groupe témoin.

On notera au passage de légers écarts dans les réponses fournies par les 72 élèves de l'approche A entre la vague T1 et la vague T2, expliqués sans doute par l'origine déclarative des données manipulées. Par exemple, on observe dans les effectifs par sexe la perte d'un garçon au T2 au profit d'une fille.

Comparaison des échantillons utilisés dans l'approche B

Dans le cadre de l'approche B, on compare cette fois la composition de l'échantillon des élèves présents au T1 (colonne « T1 » dans le Tableau 6) de celle de l'échantillon des élèves présents au T2 (colonne « T2 » dans le Tableau 6).

Les tests de Chi-2 (résultats présentés en annexe 10) effectués sur chacune des variables pour comparer les deux échantillons permettent de conclure que :

- La répartition selon la variable cantine demi-pension (indiquant si l'élève mange au moins une fois par semaine à la cantine) est statistiquement différente entre les deux échantillons (seuil inférieur à 1%) : la part d'élèves demi-pensionnaires au T2 est de 89% alors qu'elle est de 78% au T1 ;
- La répartition selon la zone de l'établissement est aussi statistiquement différente, à un seuil de 7% : la part d'élèves dans des établissements situés en zone Sud est plus importante au T2 qu'au T1 (37% et 27% respectivement) ;
- Pour des seuils de significativité un plus élevés (sous le seuil fixé de 10%, valeurs entre 10% et 11%), la répartition selon le groupe (exposé/témoin) et selon le niveau de l'établissement (maternelle/élémentaire/collège) est également statistiquement différente entre les deux périodes. Par exemple, il y a plus d'élèves appartenant au groupe exposé en T2 qu'au T1 (respectivement 80% et 72%) et il y a plus d'élèves en maternelle au T2 qu'il n'y en a au T1 (respectivement 34% et 27%).

En ce qui concerne l'âge et la classe de l'élève, les distributions sont très différentes entre le T1 et le T2 du fait du temps écoulé entre les deux vagues d'interrogation, ce qui constitue un résultat tout à fait attendu (on note d'ailleurs que l'écart entre l'âge moyen du T1 et du T2 est de 1,2 an).

Pour l'approche B, l'analyse est complétée par la comparaison entre les deux vagues des groupes exposé et témoin de manière isolée. Compte tenu du fait que les élèves du T2 sont pour la plupart nouveaux, il s'agit également de s'assurer qu'entre le T1 et le T2 la composition des groupes exposé et témoin est similaire à celle observée globalement entre les deux périodes, ou en tout cas le mesurer pour pouvoir contrôler ce biais par la suite. Les principaux critères de comparaison sont présentés dans le Tableau 7 ci-dessous et l'ensemble des résultats est présenté en annexe 11.

Tableau 7 - Comparaison des échantillons utilisés dans l'approche B entre groupe exposé et groupe témoin selon les variables socio-démographiques et les variables relatives au programme et aux démarches pédagogiques mises en place par l'établissement

		Effectifs				Pourcentages (en colonnes)			
		Groupe Exposé		Groupe Témoin		Groupe Exposé		Groupe Témoin	
		T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Total	Total	103	204	40	52	-	-	-	-
Variables socio-démographiques									
Niveau	Maternelle	27	79	12	9	26%	39%	30%	17%
	Elémentaire	61	102	22	18	59%	50%	55%	35%
	Collège	15	23	6	25	15%	11%	15%	48%
Sexe	Garçon	53	95	19	22	51%	47%	48%	42%
	Fille	50	109	21	30	49%	53%	53%	58%
Zone	Nord	73	118	31	44	71%	58%	78%	85%
	Sud	30	86	9	8	29%	42%	23%	15%
Cantine demi-pension	Non	21	23	10	5	20%	11%	25%	10%
	Oui	82	181	30	47	80%	89%	75%	90%
Niveau diplôme parents	Baccalauréat ou plus	86	172	27	40	83%	84%	68%	77%
	Sans diplôme ou Brevet/BEP/CAP	17	28	13	12	17%	14%	33%	23%
	NR	0	4	0	0	0%	2%	0%	0%
Âge	Âge moyen	6,8	7,6	6,8	9,5				
Variables relatives au programme et aux mesures pédagogiques de l'établissement									
Sets de table	Oui	28	57	7	8	27%	28%	18%	15%
	Non	75	147	33	44	73%	72%	83%	85%
	NSP	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Distribution de fruits	Oui	45	94	13	18	44%	46%	33%	35%
	Non	58	108	27	34	56%	53%	68%	65%
	NSP	0	2	0	0	0%	1%	0%	0%
Distribution de légumes	Oui	28	54	9	16	27%	26%	23%	31%
	Non	74	148	31	36	72%	73%	78%	69%
	NSP	1	2	0	0	1%	1%	0%	0%
Distribution de produits laitiers	Oui	32	62	9	17	31%	30%	23%	33%
	Non	70	139	31	34	68%	68%	78%	65%
	NSP	1	3	0	1	1%	1%	0%	2%
Animation atelier jardinage/cuisine	Oui	44	105	23	10	43%	51%	58%	19%
	Non	58	93	16	41	56%	46%	40%	79%
	NSP	1	6	1	1	1%	3%	3%	2%
Animation visite marché/ferme	Oui	13	21	3	3	13%	10%	8%	6%
	Non	74	159	31	23	72%	78%	78%	44%
	NSP	1	1	0	1	1%	0%	0%	2%
Animation leçon	Oui	40	74	16	13	39%	36%	40%	25%
	Non	54	114	23	36	52%	56%	58%	69%
	NSP	9	16	1	3	9%	8%	3%	6%
Animation jeux	Oui	25	54	11	7	24%	26%	28%	13%
	Non	57	111	21	18	55%	54%	53%	35%
	NSP	6	16	2	2	6%	8%	5%	4%
Animation vidéo	Oui	26	43	12	8	25%	21%	30%	15%
	Non	69	147	27	42	67%	72%	68%	81%
	NSP	8	14	1	2	8%	7%	3%	4%

SOURCE : CRÉDOC (2022)

L'analyse des différences de répartition selon les critères socio-démographiques couplés aux résultats des tests de Chi-2 (hors âge et classe) permettent de conclure :

- Pour le groupe des élèves exposés, des différences statistiquement significatives entre les vagues T1 et T2 sur la zone de l'établissement et la fréquentation de la cantine par l'élève (seuil inférieur à 5%) et sur le niveau de l'établissement (seuil inférieur à 10%). En effet, on observe que 29% des élèves exposés du T1 se trouvent dans des établissements situés en zone Sud alors qu'ils sont 42% au T2. De même, 80% des élèves exposés fréquentent la cantine au T1 contre 89% au T2.
- Pour le groupe des élèves témoins, des différences statistiquement significatives entre les vagues T1 et T2 sur le niveau de l'établissement (seuil inférieur à 1%) et sur la fréquentation de la cantine par l'élève (seuil inférieur à 10%). Les collégiens représentent 6 des 40 élèves témoins au T1 alors qu'ils constituent la moitié des élèves témoins du T2 ; à l'inverse, la proportion des élèves de maternelle parmi les élèves du groupe témoin est divisé par 2 entre T1 et T2 (il est intéressant de noter ici que cette observation est inverse dans le groupe exposé où la proportion d'élèves en maternelle augmente entre le T1 et le T2).

L'analyse des réponses aux questions relatives au programme et aux mesures pédagogiques mises en place par l'établissement montre :

- Qu'il n'existe pas de différence statistiquement significative entre le groupe exposé en T1 et le groupe exposé en T2 : les deux groupes ont répondu de manière similaire :
 - avoir vu les sets de table faisant partie du programme (27% au T1, 28% au T2) ;
 - avoir reçu des distributions de produits (par exemple, 44% au T1 contre 46% au T2 ont déclaré avoir reçu des distributions de fruits) ;
 - avoir participé à des activités ou animations pédagogiques autour de l'alimentation ou des produits du programme (par exemple, 43% au T1 contre 51% au T2 ont déclaré avoir participé à un atelier de jardinage ou de cuisine).
- De même, qu'il n'existe pas de différence statistiquement significative entre le groupe témoin en T1 et le groupe témoin en T2, à l'exception de la participation à des ateliers de jardinage ou de cuisine. En effet, 58% des élèves du groupe témoin avaient déclaré au T1 avoir participé à ce type d'animation alors qu'ils ne sont plus que 19% des élèves témoins du T2 à y avoir répondu positivement (seuil de significativité inférieur à 1%).

D'autre part, l'analyse comparative entre le groupe exposé et le groupe témoin en T2 (similairement à l'analyse comparative déjà réalisée sur les données du T1 entre les groupes exposé et témoin en Annexe 9) permet de conclure que, concernant les aspects socio-démographiques, il existe des différences importantes de composition entre les deux groupes. Les tests statistiques utilisés pour mesurer ces différences indiquent des différences statistiquement significatives à un seuil de confiance supérieur à 99% pour les variables du niveau de l'établissement (les distributions des élèves entre les niveaux maternelle, élémentaire et collège sont très différentes) et de la zone géographique dans laquelle se situe l'établissement.

De plus, cette analyse permet de réitérer le constat fait lors du T1 quant aux réponses obtenues dans chaque groupe pour les questions relatives au programme et aux mesures pédagogiques. En effet, on observe d'un côté que les écarts entre les deux groupes se sont creusés : les élèves ont globalement plus répondu positivement aux questions relatives au programme dans le groupe exposé que dans le groupe témoin, avec des différences statistiquement significatives sur certaines variables (par exemple, sur la participation à des ateliers de jardinage ou de cuisine, où les élèves sont 51% à déclarer y avoir participé dans le groupe exposé alors qu'ils sont seulement 19% dans le groupe témoin).

Cependant on observe aussi une nouvelle fois une faible proportion des élèves exposés à avoir répondu positivement à ces variables (par exemple, seulement 28% des élèves ont déclaré avoir déjà vu un des sets de table du programme (pour rappel, ils étaient 27% au T1), ou alors environ 45% des élèves ont déclaré avoir reçu une des distributions de produits).

Conclusion de l'étude comparative des échantillons

Finalement, la comparaison de la composition des échantillons utilisés dans les deux approches sur les critères socio-démographiques montre :

- Quelques différences observables de composition pour l'approche A (par exemple, 82% de parents ayant un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat parmi les élèves présents aux deux vagues contre 79% parmi l'ensemble des élèves présents au T1) : ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives, à l'exception du niveau de diplôme des parents ;
- Des différences plus importantes entre l'échantillon T1 et l'échantillon T2 de l'approche B, notamment sur les variables de la zone de l'établissement (27% d'élèves dans des établissements situés dans le Sud au T1 contre 37% au T2) et de la fréquentation de la cantine (78% d'élèves fréquentant la cantine au T1 contre 89% au T2) où les différences observées sont statistiquement significatives avec un seuil de confiance élevé (respectivement 93% et 99% de confiance). On note également, avec un seuil de confiance un peu plus faible (entre 89% et 90%) des différences significatives sur l'appartenance à un groupe (exposé ou témoin) et sur le niveau de l'établissement de l'élève. Par ailleurs, on note pour chaque échantillon mobilisé T1 ou au T2 quelques différences de composition entre le groupe exposé et le groupe témoin.

Compte tenu des effectifs relativement faibles des échantillons comparés (notamment le groupe des 72 élèves présents au T1 et au T2), de la difficulté à conclure pour certains tests (hypothèses de validité du test parfois non vérifiées), les tests ne sont pas forcément très conclusifs sur le plan statistique.

De plus, les résultats précédents ont permis de montrer des différences de composition à la fois entre les groupes et entre les échantillons utilisés, et selon différentes variables qui ne sont pas toujours les mêmes selon les deux populations qu'on cherche à comparer.

On choisit donc de conserver les critères suivants comme variables de contrôle dans les modèles pour se prémunir de tout biais potentiel : sexe de l'enfant¹⁹, fréquentation de la cantine, niveau de diplôme des parents, zone de l'établissement, niveau de l'établissement.

4.3.3 Analyse des indicateurs utilisés dans la modélisation

Les résultats des indicateurs utilisés pour la mesure d'impact du programme sont présentés ici dans le cadre de l'approche B, en comparant simultanément les groupes exposé/témoin et les vagues T1/T2.

Comme on l'a vu précédemment, la composition des échantillons au global et au sein des groupes exposé et témoin s'est modifiée entre les vagues T1 et T2, du fait notamment de l'ajout de nouveaux élèves recrutés en T2 dans les échantillons analysés et de la perte en T2 d'élèves présents en T1. C'est pourquoi les résultats qui sont présentés ci-dessous ne peuvent donner lieu à des comparaisons telles quelles et sont présentés à titre indicatif principalement. Les écarts observés ne peuvent pas être uniquement attribués aux facteurs temporel ou d'appartenance au groupe exposé. Par exemple, le

¹⁹ Le sexe de l'enfant n'est apparemment pas une variable de contrôle à prendre compte d'après les résultats obtenus dans la phase d'analyse. On choisit toutefois de la conserver car il s'agit d'une variable classiquement considérée comme pouvant avoir un impact sur les comportements de consommation.

changement de répartition par niveau des répondants entre les deux vagues et entre les groupes exposé et témoin ne permet pas de comparer les indicateurs agrégés entre eux puisque les niveaux des élèves est différent entre chaque population.

Les modèles mis en place dans la section suivante pour estimer l'impact du programme prendront en compte ces différences inhérentes aux groupes étudiés afin d'isoler les effets que ces différences peuvent avoir sur l'indicateur étudié et mesurer sans biais l'effet propre du programme qu'on cherche à évaluer.

Indicateurs de consommation

Les indicateurs présentés ci-dessous (Figure 4) sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution de la consommation de fruits et légumes frais, de lait et de produits laitiers chez les enfants, à partir des fréquences journalières et des quantités moyennes quotidiennes consommées. Pour rappel, les quantités moyennes quotidiennes consommées ont été calculées à partir des fréquences journalières grâce à une table de conversion contenant la portion moyenne consommée par acte par type de produits et par tranche d'âge²⁰.

A noter que, avant d'être exploitées, les réponses des parents d'élèves (niveaux maternel et élémentaire) et des élèves eux-mêmes (niveau collège) au fréquencier de consommation du questionnaire ont été préalablement analysées afin de détecter de potentielles valeurs aberrantes et de les corriger. Cette analyse préliminaire des données déclaratives de consommation des élèves a conduit à une seule correction²¹.

Les consommations (en fréquence et en quantité consommée calculée) sont plus élevées au T1 pour le groupe témoin que pour le groupe exposé, à l'exception du lait nature, et sont globalement plus élevées au T2 pour le groupe exposé que pour le groupe témoin. Par exemple, la fréquence journalière de consommation de fruits et légumes frais est au T1 de 2,5 fois par jour pour le groupe exposé et de 3,3 fois par jour pour le groupe témoin, alors qu'elle est au T2 de 2,6 fois par jour pour le groupe exposé et de 2,4 fois par jour pour le groupe témoin.

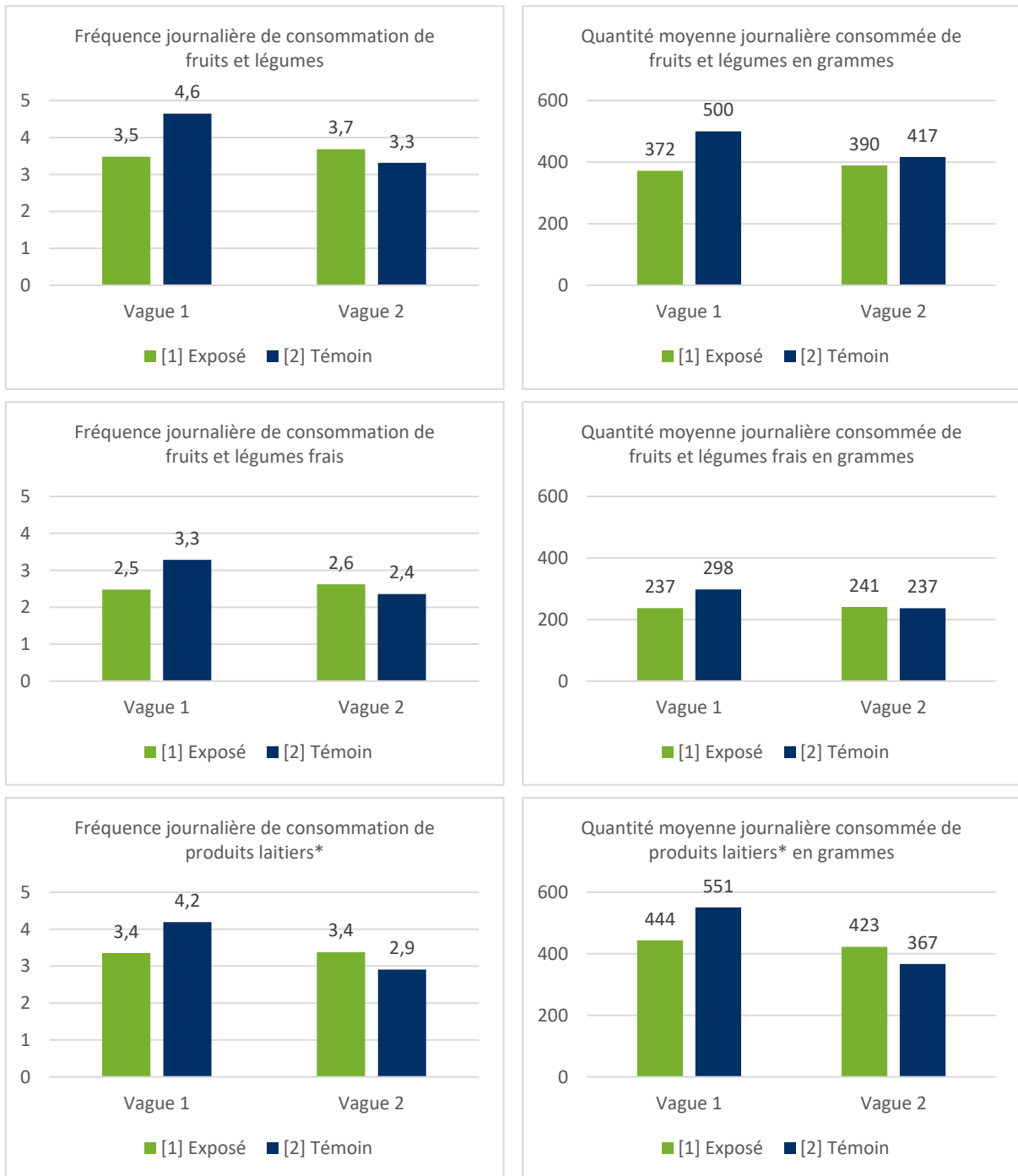
Au sein du groupe témoin, on observe une baisse des consommations entre le T1 et le T2. Au sein du groupe exposé, les consommations sont relativement stables entre les deux périodes.

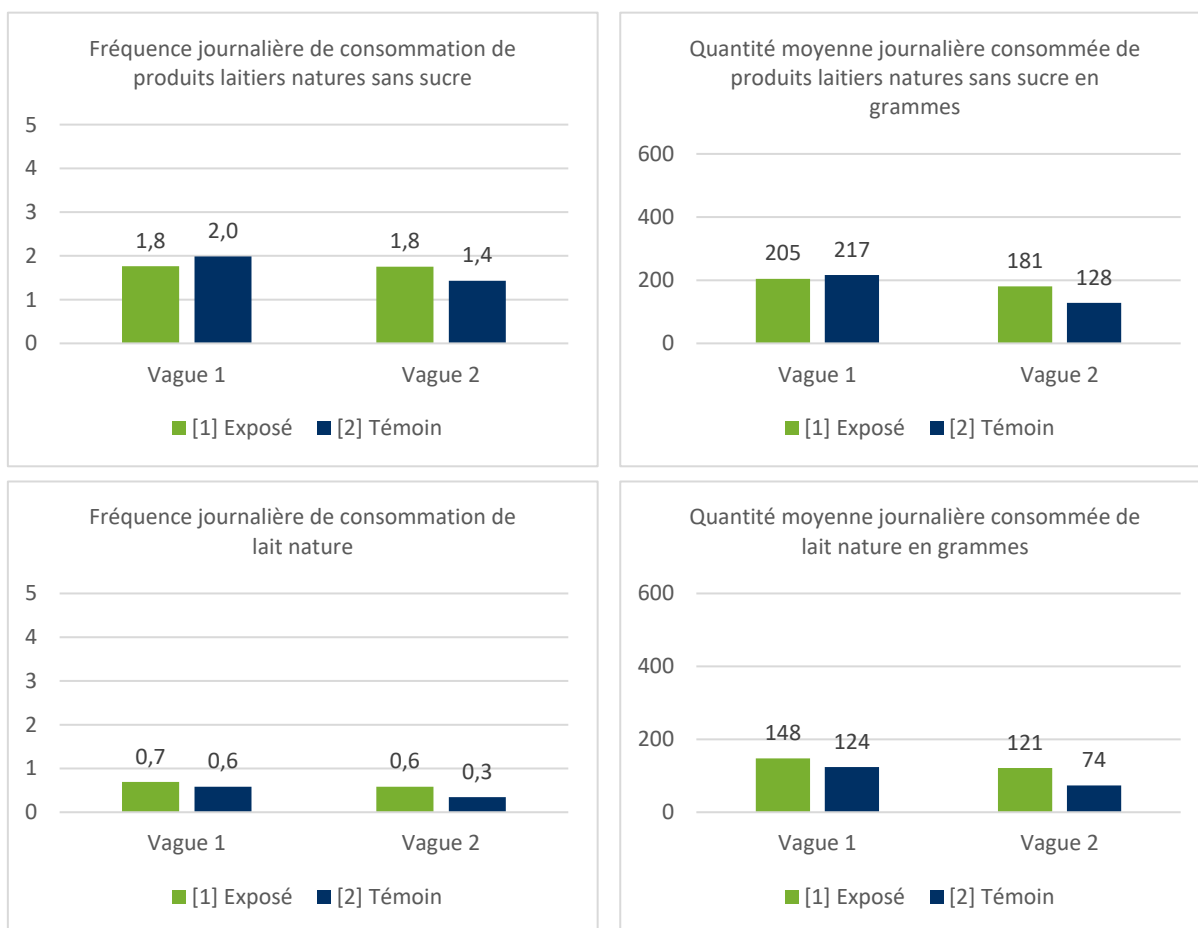
Pour rappel, ces résultats sont indiqués à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à des conclusions compte tenu des différences déjà connues de composition des groupes entre les deux vagues et des différences temporelles qui existent entre les deux périodes d'interrogation (pour rappel, le T1 a eu lieu de mai 2021 à août 2022 et le T2 de mars à avril 2022).

²⁰ Les quantités moyennes consommées par acte ont été calculées à partir des données de l'enquête CCAF 2019 du CRÉDOC en prenant en compte l'âge du répondant.

²¹ L'analyse des données déclaratives de consommation a permis d'identifier un sur-déclarant à la question « A la maison ou à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, par mois votre enfant a-t-il mangé des légumes cuits (hors soupe) ? » (niveau élémentaire). Le parent d'élève a indiqué une fréquence journalière de consommation de légumes cuits (hors soupe) de 30 fois, soit un nombre de portions consommées journalières de 35 après conversion (cf. Encadré 2 page 21 pour le détail du calcul). Pour la correction, il a été décidé de corriger le nombre de portions consommées par la deuxième valeur la plus élevée du jeu de données : le nombre de portions journalières de légumes cuits consommés par cet individu a donc été remplacée par 6,6 au lieu de 35. Les autres indicateurs dépendant de cette valeur ont également été recalculés à la suite de cette correction

Figure 4 - Graphiques de comparaison des indicateurs de consommation entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin





* : yaourt nature ou aromatisé, fromage, lait nature ou aromatisé

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Indicateurs de suivi des recommandations de santé

Les indicateurs présentés ci-dessous (Figure 5) sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée par le PNNS de fruits et de légumes d'une part, de lait et de produits laitiers d'autre part.

Les fréquences de consommation déclarées par les répondants ont permis d'estimer la part des élèves de chaque groupe qui respectaient les recommandations journalières du PNNS, à savoir au moins 5 fruits et légumes par jour et entre 3 et 4 produits laitiers, en comparant ces valeurs aux nombres de portions consommées calculés à partir des données CCAF (cf. Encadré 2 page 21 pour le détail du calcul).

Le pourcentage d'élèves respectant la recommandation de consommer au moins 5 fruits et légumes par jour varie entre 30% et 53% dans cette étude selon la vague et le groupe. Il faut noter que, d'après cette étude, le groupe témoin respecterait mieux la recommandation que le groupe exposé aux distributions du programme. Ces valeurs sont relativement élevées (même si en absolu on voudrait que 100% des enfants respectent la recommandation) puisqu'elles montrent des différences importantes avec les proportions habituellement rencontrées en population générale : dans la dernière enquête CCAF 2019 du CRÉDOC, 10% des enfants de 3 à 17 ans respectaient les recommandations journalières d'au moins

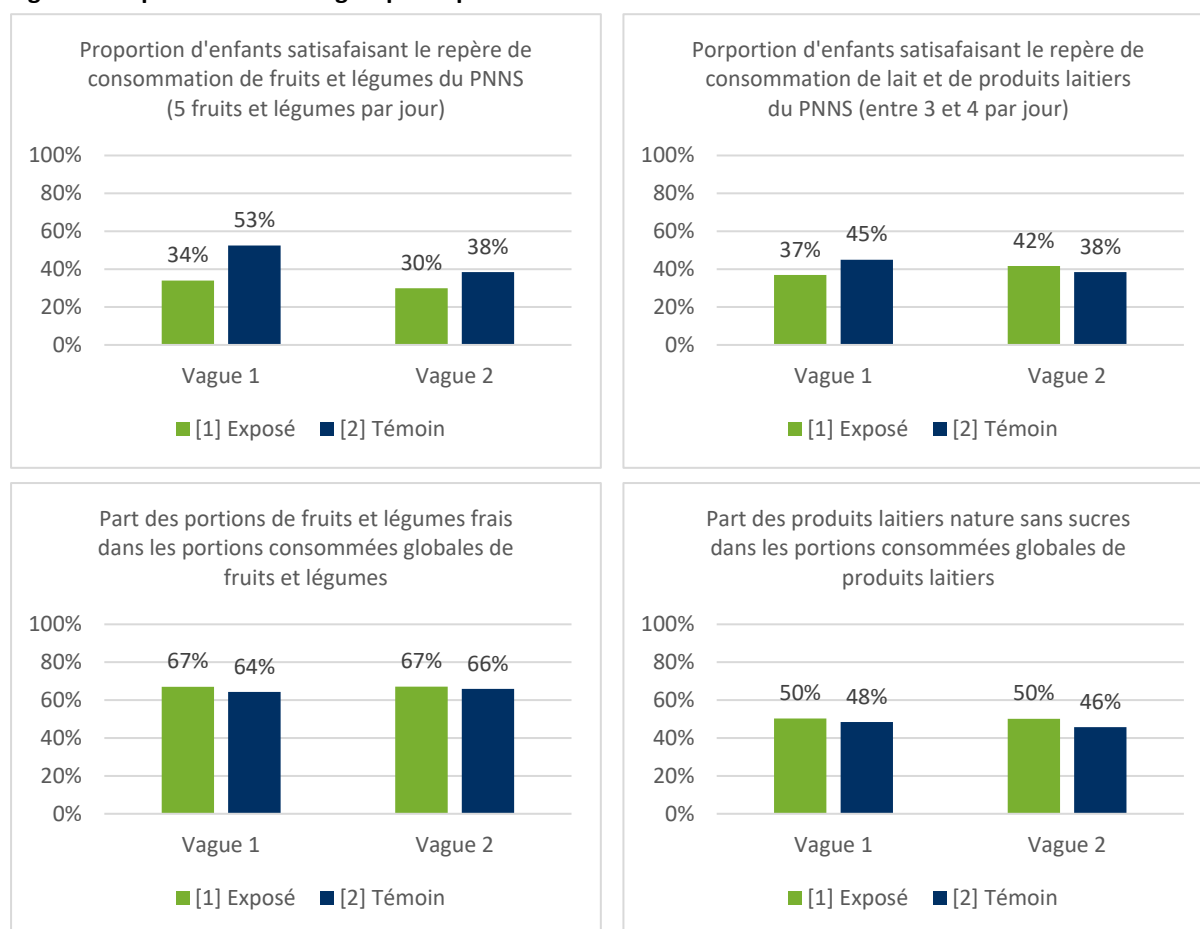
5 fruits et légumes par jour²². Aussi, les proportions plus élevées observées concernant le respect des recommandations de consommation de fruits et légumes par rapport à ce qui se trouve dans la littérature indiquent de premières limites dans les données déclaratives de consommation collectées dans le cadre de cette étude avec un risque de surestimation des consommations.

Concernant la consommation de lait et de produits laitiers, le pourcentage d'élèves respectant la recommandation de consommer entre 3 et 4 produits laitiers par jour varie 37% et 45% selon la vague et le groupe. L'écart mesuré avec ce qui a été observé en population générale est moins important sur ce type de consommation, et légèrement à la baisse dans le cas de cette étude, puisque 46% des enfants entre 3 et 17 ans consomment entre 3 et 4 produits laitiers par jour selon la dernière enquête CCAF 2019 du CRÉDOC.

Les portions de fruits et légumes frais représentent environ deux tiers des portions consommées globales de fruits et légumes, variant entre 64% et 67% selon le groupe et la vague. De même, les produits laitiers nature (exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao) représentent environ la moitié des portions de produits laitiers consommées au global (entre 46% et 50% selon le groupe et la vague).

²² « Renversement de tendance : les Français végétalisent leur alimentation », Louise Seconda, Aurée Salmon Legagneur et Pascale Hébel, Consommation et mode de vie, n° 315, CRÉDOC, 2021

Figure 5 - Graphiques de comparaison des indicateurs de suivi des recommandations de santé entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin



SOURCE : CRÉDOC (2022)

Indicateurs des préférences de consommation par rapport à la consommation actuelle

Les indicateurs présentés ci-dessous (Figure 6) sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution de l'attitude des enfants vis-à-vis de la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers.

Les préférences des élèves vis-à-vis de la consommation de ces différents produits indiquent en grande majorité le souhait d'augmenter ou de conserver la consommation actuelle, à l'exception des légumes où la part de répondants souhaitant réduire leur consommation est la plus élevée :

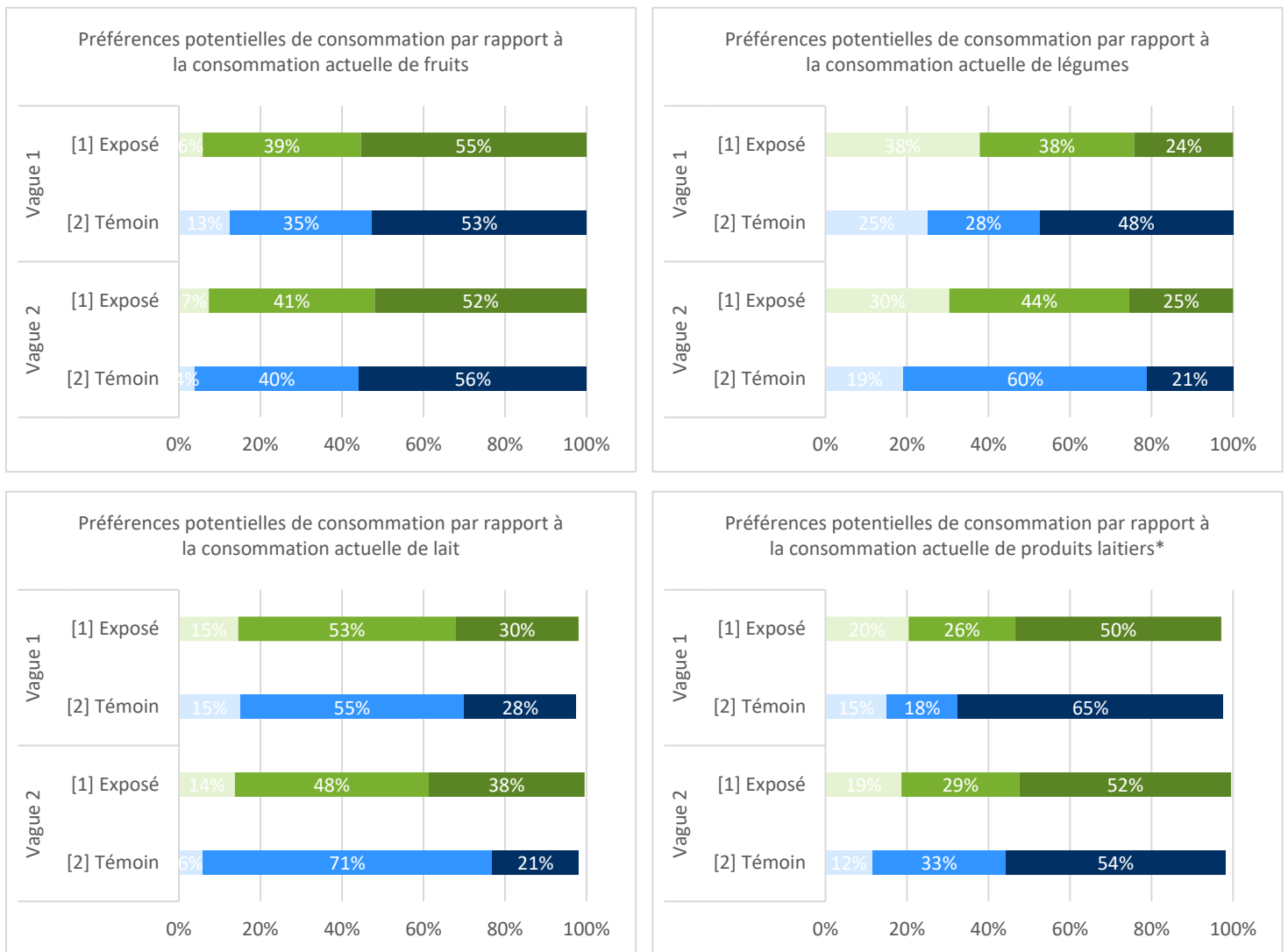
- Plus de la moitié des répondants souhaiteraient augmenter leur consommation de fruits (entre 52% et 56% des répondants selon le groupe et la vague) et entre 35% et 41% des répondants souhaiteraient conserver la même consommation ;
- La majorité des répondants souhaiteraient conserver la même consommation de légumes, à l'exception du groupe témoin au T1 où un peu moins de la moitié des répondants souhaiteraient augmenter sa consommation de légumes. C'est sur les légumes que la part de répondants souhaitant réduire leur consommation est la plus élevée par rapport aux autres produits : entre 19% et 38% des répondants ont déclaré souhaiter diminuer leur consommation de légumes ;
- Dans la plupart des cas, les répondants souhaitent en majorité conserver leur consommation actuelle de lait (entre 48% et 71% des élèves) ;

- La majorité des répondants ont déclaré vouloir augmenter leur consommation de produits laitiers par rapport à leur consommation actuelle (entre 50% et 65% selon le groupe et la vague). On note par ailleurs une différence très importante entre le groupe témoin du T1 et le groupe témoin du T2 sur les réponses fournies pour les légumes, et dans une moindre mesure le lait et les produits laitiers.

Figure 6 - Graphiques de comparaison des indicateurs des attitudes vis-à-vis de la consommation des différents produits entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin

Légende :

Moins Autant Plus Moins Autant Plus



SOURCE : CRÉDOC (2022)

Indicateurs de connaissance

Les indicateurs présentés ci-dessous (Figure 7) sont les indicateurs utilisés pour évaluer l'évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers.

Ces indicateurs ont été calculés à partir des réponses aux questions de connaissance des enfants sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers (bienfaits pour la santé, production, recommandations du PNNS²³...). Le détail du calcul de ces indicateurs est fourni dans l'annexe 7. Ils regroupent à la fois des proportions d'élèves ayant correctement répondu aux questions relatives à une thématique spécifique (dont les résultats sont présentés en Figure 7), mais aussi un score global de connaissance calculé à partir des différentes questions pour obtenir une mesure de la connaissance générale de l'élève sur ce sujet (dont les résultats sont présentés en Concernant le score global de connaissance, les élèves étaient nombreux à avoir des notes comprises entre 6,5 et 10, comme le montrent les distributions du score entre les deux groupes et les deux vagues dans la Figure 8. Le score moyen varie entre 7,4 et 8,1 selon le groupe et la vague. Ces notes relativement élevées suggèrent d'une part une bonne connaissance générale sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers des enfants. Ce niveau de connaissance pourrait s'expliquer par la sensibilisation des enfants sur l'alimentation saine à l'école. D'autre part, la facilité à répondre au questionnaire pourrait également signifier que le niveau de difficulté de ce dernier était relativement faible ou encore que les enfants ont pu recevoir de l'aide, notamment de leur parents, lors de la réponse au questionnaire.

Figure 8, des informations spécifiques quant au calcul de ce score global de connaissance sont indiquées dans l'annexe 13).

Les proportions d'élèves ayant répondu correctement sur les aspects bénéfiques de la consommation des différents produits sont élevées, quel que soit le groupe et la vague :

- Entre 68% et 84% des répondants estiment que la consommation de ces produits est bénéfique pour la santé
- Parmi les élèves de niveau primaire et collège uniquement, entre 70% et 90% connaissent les mécanismes faisant des fruits et des légumes (source de vitamines et de fibres) et du lait et des produits laitiers (source de calcium) des aliments intéressants pour la santé.

De même, la part des répondants à connaître d'une part les valeurs des repères de consommation du PNNS pour les fruits et légumes et pour les produits laitiers, et d'autre part la recommandation du produit laitier nature parmi les produits laitiers, est globalement élevée :

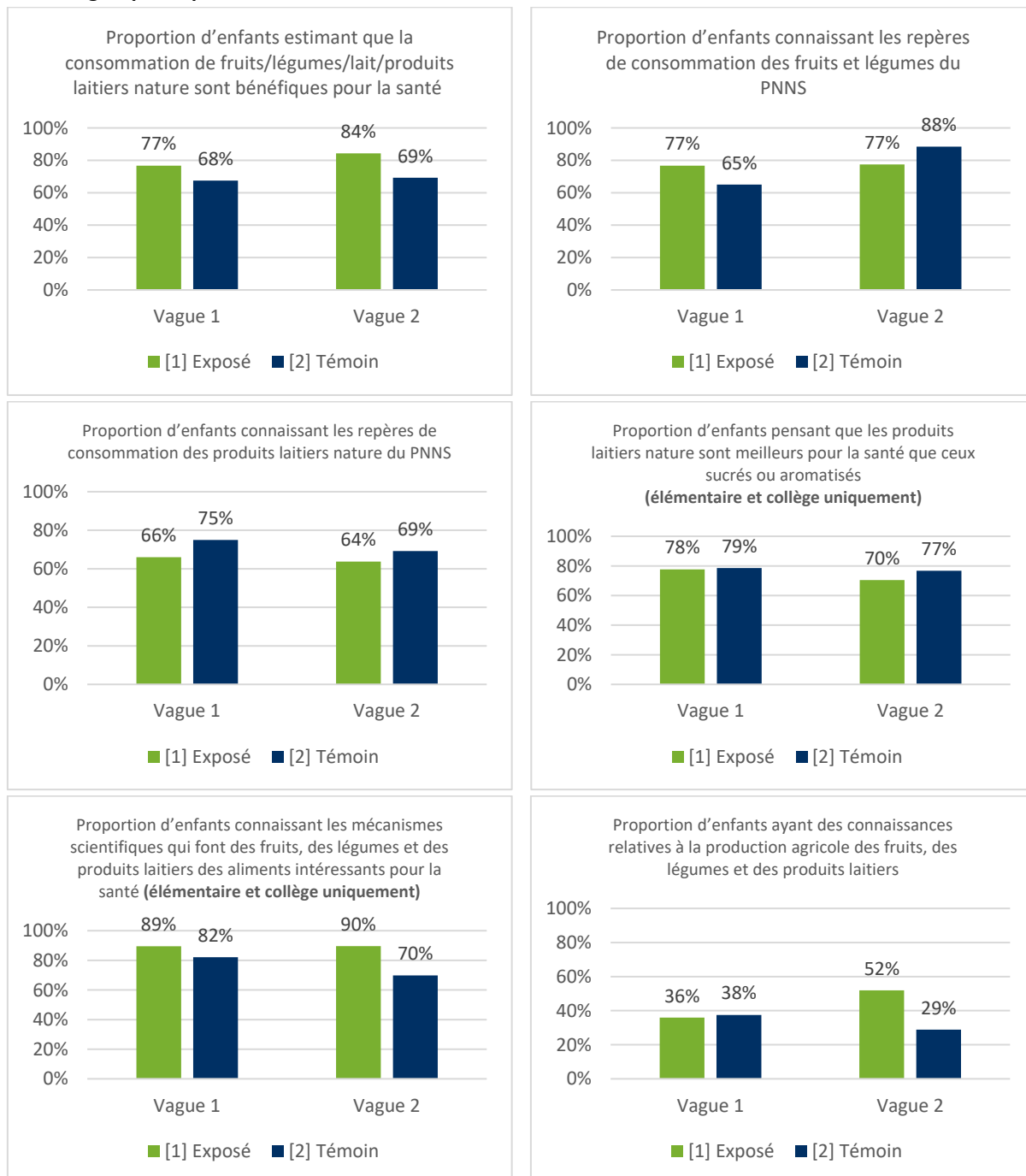
- Entre 65% et 88% des élèves ont répondu correctement à la recommandation d'au moins 5 fruits et légumes par jour ;
- Entre 64% et 75% des élèves ont répondu correctement à la recommandation de 3 ou 4 produits laitiers par jour ;
- Entre 70% et 79% des élèves ont indiqué que les produits laitiers nature étaient meilleurs pour la santé que ceux sucrés et aromatisés (pour les élèves des niveaux élémentaires et collège uniquement).

La proportion des élèves ayant des connaissances sur les modes de production des fruits, des légumes et des produits laitiers est plus globalement plus faible par rapport aux autres indicateurs. Les questions ayant permis de construire cet indicateur concernaient principalement, selon le niveau de l'élève, la saisonnalité et le mode de culture des fruits et des légumes, et l'origine et le mode de production des

²³ A noter que les questions relatives à la connaissance des sigles et labels de qualité (Bio et AOP) posées uniquement aux niveaux collège et lycée ont été intégrées au calcul du score de connaissance global pour les collégiens mais ne sont pas analysées isolément du fait des effectifs trop faibles (seulement collégiens 21 au T1 et 48 au T2).

produits laitiers. En vague T1, un élève sur 3 a correctement répondu à ces questions (36% dans le groupe exposé, 38% dans le groupe témoin). Au T2, plus d'un élève sur deux du groupe exposé a correctement répondu et seulement 29% des élèves du groupe témoin.

Figure 7 - Graphiques de comparaison des indicateurs de connaissance entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin

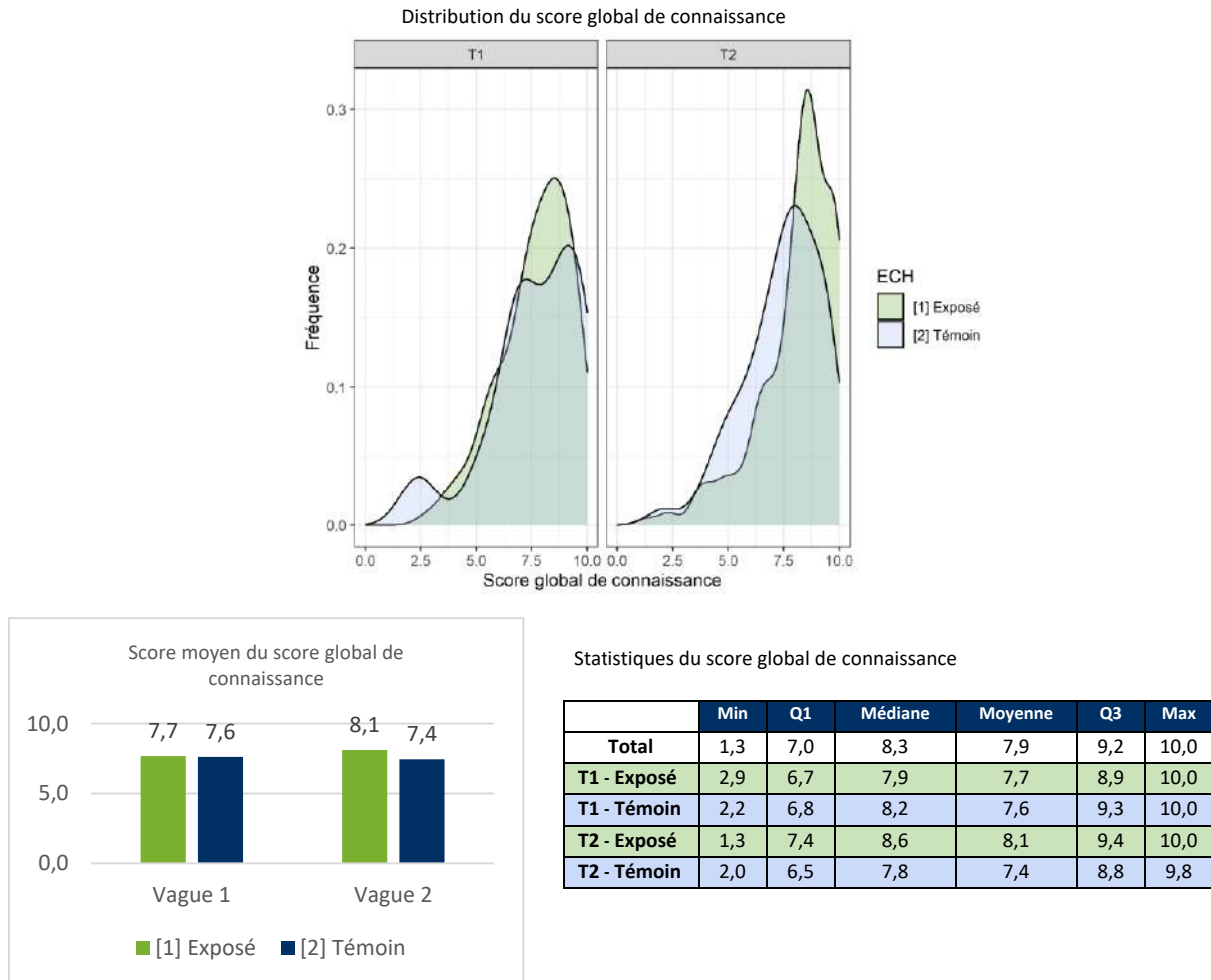


SOURCE : CRÉDOC (2022)

Concernant le score global de connaissance, les élèves étaient nombreux à avoir des notes comprises entre 6,5 et 10, comme le montrent les distributions du score entre les deux groupes et les deux vagues dans la Figure 8. Le score moyen varie entre 7,4 et 8,1 selon le groupe et la vague. Ces notes relativement élevées suggèrent d'une part une bonne connaissance générale sur les fruits et les

légumes, le lait et les produits laitiers des enfants. Ce niveau de connaissance pourrait s'expliquer par la sensibilisation des enfants sur l'alimentation saine à l'école. D'autre part, la facilité à répondre au questionnaire pourrait également signifier que le niveau de difficulté de ce dernier était relativement faible ou encore que les enfants ont pu recevoir de l'aide, notamment de leur parents, lors de la réponse au questionnaire.

Figure 8 – Comparaison de la distribution du score global de connaissance entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin

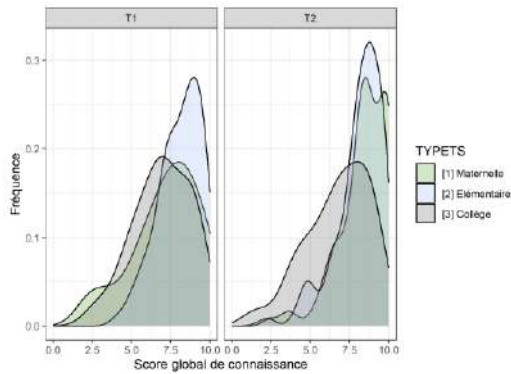


SOURCE : CRÉDOC (2022)

En croisant les scores globaux de connaissance avec le niveau de l'établissement fréquenté par l'élève, on observe que le taux de réussite au questionnaire est en moyenne plus élevé sur les deux vagues pour le niveau élémentaire comme le montre la Figure 9 ci-dessous. Le score médian pour ce niveau est de 8,4 au T1 alors qu'il est de 7,1 pour les niveaux maternelle et collège. Comme il a été indiqué précédemment (dans la partie « Comparaison des échantillons utilisés dans l'approche B » de la section 4.3.2), la part des élèves de niveau élémentaire est plus importante parmi les répondants du T2 dans le groupe exposé (50%) que dans le groupe témoin (35%) pouvant en partie expliquer les écarts observés sur les scores moyens obtenus entre les deux groupes (pas uniquement attribuables à l'effet de l'exposition au programme de distribution). Ce constat devra être confirmé par la suite dans la partie de mesure de l'effet du programme avec la modélisation.

On note par ailleurs que le score médian pour le niveau maternelle progresse entre le T1 et le T2, passant de 7,1 à 8,6. Une partie de cette augmentation pourrait s'expliquer par le constat suivant : le gain d'une année supplémentaire entre les deux vagues pourrait permettre une progression dans les connaissances des élèves de maternelle plus importante qu'elle ne l'est pour les élèves des niveaux élémentaire et collège (l'âge moyen des élèves de maternelle est de 4 ans au T1 et de 5,4 ans au T2, soit presque 1 an et demi d'écart).

Figure 9 - Distribution du score global de connaissance selon la vague d'enquête et le type d'établissement



	Min	Q1	Médiane	Moyenne	Q3	Max	Âge moyen
Total	1,3	7,0	8,3	7,9	9,2	10,0	7,6
T1 - Maternelle	2,2	5,7	7,1	7,2	8,6	10,0	4,0
T1 - Élémentaire	4,1	7,1	8,4	8,1	9,2	10,0	7,0
T1 - Collège	2,8	5,8	7,1	6,9	8,4	9,4	10,9
T2 - Maternelle	2,2	7,9	8,6	8,4	10,0	10,0	5,4
T2 - Élémentaire	2,4	7,6	8,5	8,1	9,3	10,0	8,3
T2 - Collège	1,3	5,5	7,0	6,7	8,4	9,6	12,0

SOURCE : CRÉDOC (2022)

4.4 Effet du programme sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers

Les résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à la consommation sont présentés en annexe 14. Sont présentés dans le Tableau 8 ci-dessous uniquement les valeurs des coefficients estimés et les p-valeurs²⁴ associées pour les variables mesurant l'effet propre du programme (noté « Effet propre du programme »), ainsi que l'effet temporel (noté « Effet temps ») et l'effet d'appartenance à un groupe (noté « Effet groupe de traitement »). Pour rappel, les résultats des indicateurs de consommation selon la vague d'enquête et selon l'appartenance au groupe exposé ou témoin sont présentés dans la section 4.3.3 de ce rapport.

Tableau 8 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers (variables : effet propre du programme, effet temps et effet groupe de traitement uniquement)

Indicateur	Effet propre du programme			Effet temps		Effet groupe de traitement	
	Coefficient	P-valeur ²⁴	Signif.	Coefficient	P-valeur ²⁴	Coefficient	P-valeur ²⁴
Fréquence fruits et légumes total	1,378	0,009	***	-1,276	0,006	-1,218	0,003
Quantité consommée fruits et légumes total	114,368	0,050	*	-97,199	0,056	-133,310	0,003
Fréquence fruits et légumes frais	1,069	0,019	**	-1,037	0,009	-0,893	0,010
Quantité consommée fruits et légumes frais	86,904	0,035	**	-86,751	0,015	-69,570	0,026
Fréquence produits laitiers total	1,213	0,017	**	-1,139	0,010	-0,551	0,150
Quantité consommée produits laitiers total	178,031	0,016	**	-178,480	0,005	-59,527	0,285
Fréquence produits laitiers nature sans sucre	0,570	0,105		-0,590	0,053	-0,146	0,583
Quantité consommée produits laitiers nature sans sucre	91,937	0,079	*	-107,173	0,019	1,448	0,971
Fréquence lait nature	0,225	0,322		-0,279	0,158	0,173	0,314
Quantité consommée lait nature	51,643	0,287		-64,832	0,124	36,782	0,317
Part respectant les recommandations de fruits et légumes	0,106	0,369		-0,143	0,166	-0,187	0,037
Part respectant les recommandations de produits laitiers	0,047	0,699		-0,020	0,846	-0,101	0,275
Part des portions de fruits et légumes frais	0,044	0,428		-0,050	0,306	-0,002	0,959
Part des portions de produits laitiers natures	0,049	0,464		-0,055	0,337	-0,004	0,935

* : p-valeur < 0.1 ; ** : p-valeur < 0.05 ; *** : p-valeur < 0.01

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Après une année supplémentaire d'exposition au programme, les résultats obtenus sur l'échantillon élargi (approche B) montrent que les consommations des fruits et des légumes frais, celles des fruits et des légumes au global, et celles des produits laitiers ont augmenté de manière significative pour les élèves exposés à la suite des effets du programme.

En moyenne, comparé à l'année précédente, le fait d'avoir bénéficié du programme de distribution permet d'augmenter les fréquences de consommation de fruits et de légumes d'environ 1,4 fois par jour (quelle que soit la forme sous laquelle les produits ont été consommés : cuits, crus, soupes, jus...), de fruits et de légumes frais d'environ 1,1 fois par jour et des produits laitiers d'environ 1,2 fois (les valeurs sont significatives avec des seuils de confiance supérieurs à 95%).

²⁴ Les p-valeurs présentées correspondent à la probabilité, sous l'hypothèse nulle (ici l'hypothèse que le coefficient de la variable observée soit égal à 0, c'est-à-dire que la variable n'a pas d'effet sur la variable d'intérêt qu'on cherche à modéliser), d'obtenir une valeur aussi extrême que celle prédite par le modèle sur l'échantillon utilisé.

Compte tenu du lien entre fréquence de consommation et quantités consommées, l'impact observé sur les fréquences de consommation s'observe également sur les quantités consommées : après une année supplémentaire d'exposition au programme, les élèves ont déclaré consommer en moyenne significativement plus de fruits et légumes frais (à raison d'environ 87 grammes supplémentaires de fruits et légumes frais consommés par jour, avec un seuil de confiance à 95%) et plus globalement plus de fruits et légumes (un peu moins de 115 grammes supplémentaires par jour, avec un seuil de confiance supérieur à 95%), et également plus de produits laitiers (178 grammes de produits laitiers consommés supplémentaires, avec un seuil de confiance supérieur à 95%).

Le programme semble être sans effet sur la consommation de lait nature chez les enfants. Il est plus difficile de conclure sur l'effet du programme sur la consommation de produits laitiers nature sans sucre. La quantité consommée moyenne des produits laitiers nature sans sucre apparaît comme significativement supérieure de 92 grammes par jour sous l'effet du programme, avec un seuil de confiance à 92%. Toutefois, l'effet mesuré sur la fréquence de consommation de ces produits n'est pas significatif pour le seuil de confiance initialement fixé à 90% pour détecter les effets significatifs mesurés dans les modèles. Aussi, compte tenu du plus faible niveau de confiance dans les résultats, on choisit de ne pas conclure quant à l'effet positif du programme sur la consommation de produits laitiers nature.

Finalement, on ne peut pas conclure quant à l'effet du programme sur une augmentation de la proportion d'enfants satisfaisant les repères nutritionnels recommandés pour les fruits et légumes d'une part, et pour les produits laitiers d'autre part.

A noter que la part que représentent les fruits et légumes frais parmi les portions consommées globales de fruits et légumes n'est pas impactée par le programme non plus. Ce résultat suggère donc que, compte tenu des résultats précédents sur l'effet positif du programme sur la consommation de fruits et légumes au global et sur les produits frais également, la consommation globale de fruits et légumes des bénéficiaires du programme a augmenté grâce à l'exposition au programme sans que la part de produits frais parmi ces produits consommés n'augmente particulièrement plus.

En observant les coefficients estimés sur la variable temporelle (« Temps » dans le tableau), tous significatifs avec un seuil de confiance supérieur à 95% à l'exception des coefficients calculés pour les indicateurs sur le lait nature, on remarque que les valeurs sont toutes négatives. Ces résultats permettent d'éclairer les observations préalablement énoncées lors de la phase d'analyse des indicateurs (section 4.3.3). En effet les indicateurs de consommation étaient globalement à la baisse entre le T1 et le T2, quel que soit le groupe d'appartenance des élèves. On avait cependant noté une baisse plus importante sur le groupe témoin que sur le groupe exposé. Outre les effets d'appartenance à l'un ou l'autre des groupes et les disparités de composition permettant d'expliquer certains écarts dans les valeurs des indicateurs (comme la fréquentation de la cantine ou bien le niveau de l'établissement, voir les résultats détaillés des modèles en annexe 14), ces résultats indiquent également l'effet du temps comme facteur explicatif des écarts observés sur les indicateurs entre les deux vagues. Cet effet temps pourrait s'expliquer par la différence de saisonnalité des deux vagues d'enquête, ce qui pourrait avoir eu un impact dans les réponses de consommation de fruits et de légumes notamment. En effet, le premier terrain d'enquête avait eu lieu durant le printemps et l'été (entre fin avril et début septembre 2021), tandis que la deuxième vague d'interrogation des enfants s'est déroulée plutôt sur la fin de l'hiver et le printemps (de mars 2022 à début mai 2022).

Par ailleurs, le fait d'appartenir au groupe exposé plutôt qu'au groupe témoin, sans parler d'exposition au programme, conduit à des consommations plus faibles : le fait que ces deux groupes soient composés d'individus différents avec une distribution sur certains facteurs non observables ou bien sur d'autres dimensions socio-démographiques que celles mobilisées dans les variables de contrôle induit des différences de consommations inhérentes au fait d'appartenir à l'un ou l'autre des groupes (en plus des effets déjà captés par les variables de contrôle également utilisées dans le modèle).

Ces premiers résultats suggèrent donc que le programme de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers subventionné par la Commission européenne a un effet bénéfique sur la consommation de certains produits retenus dans le programme, à savoir les fruits et légumes frais, et les produits laitiers au global. Cependant, notre analyse ne permet pas de conclure que le programme permet d'augmenter la consommation des produits laitiers qui sont globalement à privilégier d'un point de vue nutritionnel, à savoir les produits laitiers nature non sucrés et le lait nature.

Les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers sont sujets à des repères de consommation. D'après les derniers repères fournis par le PNNS, il est recommandé de consommer cinq portions de fruits et légumes par jour et trois ou quatre produits laitiers par jour chez les enfants. Le programme de distribution de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers n'a pas d'effet significatif sur la part d'élèves respectant les recommandations, que ce soit pour les fruits et légumes ou pour le lait et les produits laitiers. Ce résultat pourrait s'expliquer ainsi : le programme a sans doute davantage permis aux consommateurs satisfaisant déjà les recommandations d'augmenter leurs consommations de ces produits qu'aux consommateurs ne les satisfaisant pas.

Aucun résultat sur les indicateurs de consommation n'est significatif dans le cadre de l'approche A en modélisant sur la base des 72 élèves présents aux deux vagues.

4.5 Effet du programme sur l'attitude des élèves vis à vis de la consommation de fruits et légumes, de lait et de produits laitiers

L'évaluation de l'effet du PFLE comprend également une mesure de l'évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers. Dans le questionnaire administré aux élèves, il leur était demandé d'indiquer leurs préférences actuelles et leurs envies de changement de consommation quant à chaque produit ; il s'agissait d'une part de leur demander s'ils aimait manger des fruits, des légumes, etc., et d'autre part de leur demander s'ils avaient envie d'augmenter, de diminuer ou de ne pas changer cette consommation. Pour rappel, les résultats des réponses à ces questions déclinées par vague d'enquête et par appartenance au groupe exposé ou témoin sont présentés dans la section 4.3.3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à l'attitude des élèves vis-à-vis de la consommation sont présentés en annexe 14. Les résultats principaux de ces modèles sont présentés dans le Tableau 9 avec uniquement les valeurs des coefficients estimés et les p-valeurs²⁵ associées pour les variables mesurant l'effet propre du programme (noté « Effet propre du

²⁵ Les p-valeurs présentées correspondent à la probabilité, sous l'hypothèse nulle (ici l'hypothèse que le coefficient de la variable observée soit égal à 0, c'est-à-dire que la variable n'a pas d'effet sur la variable d'intérêt qu'on cherche à modéliser), d'obtenir une valeur aussi extrême que celle prédite par le modèle sur l'échantillon utilisé.

programme »), ainsi que l'effet temporel (noté « Effet temps ») et l'effet d'appartenance à un groupe (noté « Effet groupe de traitement »).

Tableau 9 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à l'attitude des élèves sur la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers (variables : effet propre du programme, effet temps et effet groupe de traitement uniquement)

Indicateur	Effet programme			Temps		Traitement	
	Coefficient	P-valeur ²⁵	Signif.	Coefficient	P-valeur ²⁵	Coefficient	P-valeur ²⁵
Préférence fruits - Plus	-0,073	0,557		0,048	0,655	0,002	0,982
Préférence fruits - Autant	0,003	0,977		0,027	0,800	0,044	0,634
Préférence fruits - Moins	0,069	0,257		-0,075	0,158	-0,046	0,320
Préférence légumes - Plus	0,236	0,029	**	-0,230	0,015	-0,240	0,004
Préférence légumes - Autant	-0,186	0,122		0,265	0,011	0,079	0,386
Préférence légumes - Moins	-0,050	0,656		-0,035	0,722	0,161	0,061
Préférence lait - Plus	0,136	0,251		-0,052	0,612	0,051	0,573
Préférence lait - Autant	-0,213	0,090	*	0,153	0,161	-0,030	0,751
Préférence lait - Moins	0,077	0,370		-0,100	0,177	-0,020	0,752
Préférence produits laitiers - Plus	0,053	0,673		-0,067	0,536	-0,132	0,165
Préférence produits laitiers - Autant	-0,047	0,670		0,085	0,378	0,080	0,344
Préférence produits laitiers - Moins	-0,005	0,957		-0,018	0,831	0,052	0,484

* : p-valeur < 0.1 ; ** : p-valeur < 0.05 ; *** : p-valeur < 0.01

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Comme le montrent les résultats du tableau ci-dessus, le programme semble avoir un effet positif sur les envies de changement de consommation des légumes des enfants. Avec une année supplémentaire d'exposition au programme, les chances que l'élève réponde qu'il souhaiterait augmenter sa consommation de légumes augmentent de 24% (valeur significative à 97%). Ce résultat est toutefois surprenant compte tenu de la part marginale que représentent les légumes dans le cadre du programme (les légumes aidés représentent 2% des aides dans le cadre du programme). Ce changement est peut-être davantage expliqué par l'approche éducative mise en place dans les établissements que la distribution elle-même.

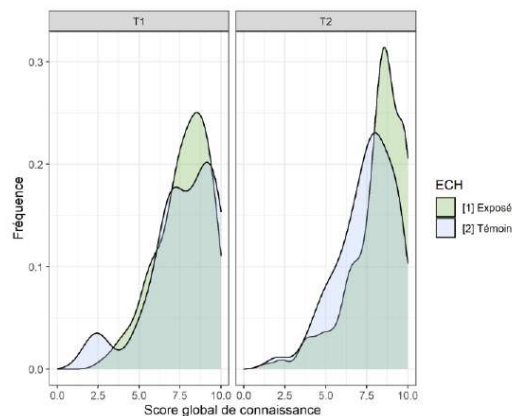
On observe également que le programme aurait un effet significatif sur l'attitude vis-à-vis de la consommation de lait : les élèves auraient 21% moins de chances de souhaiter consommer autant de lait que leur consommation actuelle. Ce résultat est toutefois difficilement interprétable puisque les effets observés sur les souhaits d'augmenter ou de diminuer sa consommation de lait ne sont pas statistiquement significatifs.

A noter que les résultats obtenus à partir de l'approche A, c'est-à-dire en modélisant ces indicateurs à partir des données issues des 72 élèves présents aux deux vagues d'enquête, montrent l'absence d'effet significatif du programme sur les préférences de consommation des élèves interrogés, à l'exception des légumes encore une fois où le programme aurait également un effet positif sur le souhait de consommer autant de fruits (significatif à 92%) : sous l'effet du programme, les élèves auraient 31% plus de chances de répondre qu'ils souhaiteraient augmenter leur consommation de légumes.

4.6 Effet du programme sur la connaissance des enfants relatives aux fruits, légumes du lait et produits laitiers

Pour mesurer l'effet du programme sur la connaissance des enfants sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers (bienfaits pour la santé, production, recommandations du PNNS²⁶...), les élèves ont répondu à un ensemble de questions sur ces sujets adaptés à leur niveau scolaire. A partir de ces questions, un score global de connaissance a été construit, comme présenté dans la partie 4.3.3 du rapport. Les scores obtenus au cours des deux vagues d'enquête sont rappelés dans la Figure 10 ci-dessous.

Figure 10 - Distribution du score global de connaissance entre les deux vagues d'enquête et entre les groupes exposé et témoin



Les résultats de la modélisation du score de connaissance global (présentés de manière synthétique dans le Tableau 10 ci-dessous et dans leur ensemble en annexe 14) ainsi que des proportions d'élèves ayant répondu correctement aux questions de connaissance montrent qu'il n'y a pas d'effet significatif de l'exposition au programme sur les connaissances des élèves (aucune p-valeur sous le seuil de 10%).

²⁶ A noter que les questions relatives à la connaissance des sigles et labels de qualité (Bio et AOP) posées uniquement aux niveaux collège et lycée ont été intégrées au calcul du score de connaissance global pour les collégiens mais ne sont pas analysées isolément du fait des effectifs trop faibles (seulement collégiens 21 au T1 et 48 au T2).

Tableau 10 - Résultats des modèles statistiques pour les indicateurs relatifs à la connaissance des élèves sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers (variables : effet propre du programme, effet temps et effet groupe de traitement uniquement)

Indicateur	Effet programme			Temps		Traitement	
	Coefficient	P-valeur ²⁷	Signif.	Coefficient	P-valeur ²⁷	Coefficient	P-valeur ²⁷
Connaissance des bienfaits pour la santé	0,032	0,732		0,078	0,341	0,083	0,247
Connaissance des repères de consommation de fruits et légumes	-0,139	0,164		0,177	0,041	0,112	0,138
Connaissance des repères de consommation de produits laitiers	0,050	0,670		-0,061	0,551	-0,066	0,464
Elémentaire et collège - Connaissance de l'intérêt nutritionnel du produit laitier nature	-0,055	0,668		-0,023	0,833	-0,017	0,861
Elémentaire et collège - Connaissance des bénéfices nutritionnels des produits	0,014	0,876		-0,004	0,964	0,059	0,408
Connaissance relative à la production des produits	0,043	0,672		0,030	0,737	-0,005	0,948
Score global de connaissance	0,168	0,683		0,191	0,594	0,001	0,997

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Parmi les variables de contrôle testées (les résultats pour ces variables sont présentés en annexe 14), le niveau d'établissement de l'élève ressort particulièrement comme ayant un effet significatif sur le score de connaissance. Par rapport au fait d'être en niveau maternelle (modalité utilisée comme valeur de référence dans le modèle), toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être en niveau collège diminue le score obtenu de 1,1 points avec un seuil de confiance supérieur à 99%.

Ce résultat montre bien les disparités de niveau pour le score de connaissance, captées par le modèle grâce aux variables de contrôle, notamment le niveau d'établissement de l'élève dans ces cas-ci. Par conséquent, les écarts entre T1 et T2 observés dans la distribution du score et dans les proportions d'élèves ayant des connaissances sur les différents critères de connaissance testés ne peuvent être imputés à l'effet du programme de distribution mais plutôt à des effets de niveau.

En conclusion, l'analyse de l'impact du programme sur les connaissances en général ou plus spécifiques sur les élèves bénéficiaires du programme de distribution n'a pas permis de montrer un effet significatif du programme. La conclusion est identique dans le cadre de l'approche A.

²⁷ Les p-valeurs présentées correspondent à la probabilité, sous l'hypothèse nulle (ici l'hypothèse que le coefficient de la variable observée soit égal à 0, c'est-à-dire que la variable n'a pas d'effet sur la variable d'intérêt qu'on cherche à modéliser), d'obtenir une valeur aussi extrême que celle prédite par le modèle sur l'échantillon utilisé.

5. Limites de l'évaluation et précautions d'interprétation

La mise en place et la réalisation de l'étude, couplées au contexte sous-jacent dans lequel s'est tenue l'étude, ont conduit à identifier des facteurs importants concernant les précautions d'interprétation et de généralisation quant aux résultats présentés précédemment dans le rapport.

En effet, les limites identifiées sont de deux types principaux.

Tout d'abord, des premières limites concernant la **validité interne** de l'étude, c'est-à-dire ce qui est valable au sein de l'échantillon étudié dans le cadre de cette étude :

- Tout d'abord la faiblesse des effectifs d'élèves répondant à l'issue des vagues d'enquête réalisées : d'après le rapport annuel de monitoring envoyé par les autorités françaises à la Commission européenne le 31/01/2022, 316 655 enfants ont bénéficié du PFLE sur l'année 2021 tous niveaux confondus et de distribution confondus²⁸, soit un pourcentage d'élèves exposés sondés de l'ordre inférieur à 0,1%. Ces faibles effectifs ont par ailleurs rendu inapplicable l'analyse des résultats par niveau comme initialement demandé dans le cadre des attentes de la Commission européenne ;
- Certaines informations partielles ou manquantes dans les données concernant les élèves et les établissements auraient pu permettre d'avoir une meilleure connaissance du contexte et des groupes utilisés pour l'étude d'impact, à commencer par la connaissance de l'appartenance rigoureuse de chaque établissement au groupe exposé ou au groupe témoin. En effet, comme il a été évoqué plus haut dans ce rapport, certains résultats ont montré les limites de la détermination de chaque établissement dans l'un ou l'autre des groupes. Ces informations additionnelles concernent aussi par exemple un découpage géographique plus fin des établissements qu'en zone Sud/Nord ou bien des informations plus exhaustives sur les mesures pédagogiques mises en place par chaque établissement interrogé dans le cadre de l'étude...
- Les réponses récoltées via les questionnaires sont déclaratives : les données récoltées par questionnaire peuvent contenir des biais, notamment de sous-estimation/surestimation dans le cas des informations de consommation de produits ou bien dans le cas des questions de connaissance où les parents peuvent avoir aidé les enfants à y répondre (reformulation de la question, aide / indice pour trouver la réponse correcte...);
- Un problème d'attrition entre les deux vagues d'enquête : près de 50% des élèves interrogés lors de la première vague n'ont pas répondu de nouveau à la seconde interrogation ; la méthode des doubles différences nécessitant un suivi constant des répondants entre les différentes vagues d'enquête, la méthodologie initialement prévue n'a pu être appliquée et d'autres solutions méthodologiques ont été utilisées, mobilisant des groupes de répondants et des effectifs différents entre les différentes vagues d'enquête et augmentant les risques de biais potentiels dans l'analyse ;
- Comme expliqué à la section 2 du rapport, l'évaluation ne permet pas de mesurer l'effet du programme sur les élèves, puisque celui-ci avait déjà été mis en place depuis la rentrée scolaire 2020-2021 dans la plupart des établissements exposés au moment de la première interrogation, mais l'effet d'une période d'exposition comprise entre 8 et 12 mois au programme de

²⁸ 289 114 enfants ont bénéficié de la distribution de fruits et légumes frais dans le cadre de ce programme, tandis que 190 837 élèves ont participé à la déclinaison produits laitiers du PFLE.

distribution. Il est donc possible que certains effets n'aient pas été captés par la modélisation économétrique parce qu'ils ont eu lieu avant la mise en place de l'enquête auprès des élèves.

Une autre limite importante concerne la représentativité de l'échantillon sur lequel l'analyse est basée. Il s'agit de la **validité externe** des résultats de cette étude, c'est-à-dire de ce qui est généralisable hors de la population spécifiquement étudiée. En effet, une non-représentativité de l'échantillon utilisé dans l'étude limite la capacité à extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble de la population bénéficiaire du programme en France. Etant donné que la population mère de l'étude (élèves bénéficiaires du programme pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022) n'était pas connue au moment de la réalisation de l'étude, les écarts entre l'échantillon d'élèves analysé dans le cadre de cette étude et la population mère n'ont pas pu être mesurés et intégrés à l'analyse.

Aussi, l'échantillon étudié, que ce soit pour les classes témoins et exposés, ne peut être considéré comme représentatif de la population mère en l'absence de connaissance suffisante de cette population. En outre, des éléments recueillis dans le cadre de l'enquête tendent à indiquer la spécificité de l'échantillon. Ainsi, l'étude de la consommation des fruits et légumes dans l'échantillon d'élèves utilisé montre des différences importantes avec celle de la population générale mesurée dans l'enquête CCAF 2019 du CRÉDOC. Par exemple, le pourcentage d'enfants qui respectent la recommandation de consommer au moins 5 fruits et légumes par jour varie entre 30% et 53% dans cette étude en fonction de la vague et du groupe de l'élève. Ces pourcentages seraient nettement supérieurs au pourcentage d'enfants dans la population générale qui respecterait cette recommandation, à savoir 10% des enfants entre 3 et 17 ans.

6. Conclusions

L'objectif de ce rapport est d'évaluer l'impact du programme européen de distribution de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers (PFLE) sur la consommation, les attitudes et le niveau de connaissances des élèves français sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Deux vagues d'enquêtes auprès des élèves de classes de maternelle, d'élémentaire et de niveau secondaire (collège et lycée) ont été réalisées sur plusieurs semaines à partir du mois de mai 2021 et de mars 2022 pour comprendre l'effet de ce programme sur les enfants. Il est important de souligner que ces enquêtes se sont déroulées dans un contexte particulier, en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a également rendu plus difficile l'interrogation des enfants dans les écoles et établissements scolaires. A cela se sont ajoutées des contraintes techniques et opérationnelles qui conduisent à souligner des limites importantes dans l'utilisation des résultats présentés. Parmi ces limites, on relève notamment la difficulté à mobiliser des effectifs suffisants d'élèves pour l'analyse et constants dans le temps à cause d'un phénomène d'attrition, compromettant la conduite d'analyses statistiques suffisamment robustes et sans biais.

Par ailleurs, il demeure quelques incertitudes autour de la composition des groupes mobilisés comme groupe exposé ou bien comme groupe témoin dans l'analyse : il est possible que certains établissements considérés comme exposés n'aient que partiellement mis en place les différentes mesures requises par le programme de distribution (notamment avec le contexte sanitaire particulier évoqué plus haut), ou bien que certains établissements considérés comme témoins aient toutefois organisé des actions ou mesures pédagogiques proches de celles du programme.

Cette étude a cherché à mesurer l'effet d'une année supplémentaire d'exposition²⁹ au programme de distribution, toutes choses égales par ailleurs, sur la connaissance, les attitudes et la connaissance des enfants sur les fruits et les légumes, le lait et les produits laitiers en contrôlant l'effet d'autres variables comme la fréquentation de la cantine par l'enfant, le sexe, la zone géographique de l'école (Nord ou Sud), le niveau de diplôme des parents ou encore le niveau de l'établissement compte tenu de la composition des échantillons utilisés qui pouvait varier selon ces différents facteurs.

Après une année supplémentaire d'exposition au programme, **l'échantillon des enfants issus des écoles et établissements scolaires bénéficiaires du programme européen a augmenté sa fréquence de consommation de fruits et légumes, de fruits et légumes frais et de produits laitiers de manière statistiquement significative** (seuil de 10% utilisé pour l'analyse des tests statistiques réalisés). En moyenne, comparé à l'année précédente, les élèves ayant bénéficié du programme de distribution de fruits, de légumes et de produits laitiers consomment 1,4 fois plus de fruits et de légumes par jour, 1,1 fois plus de fruits et légumes frais par jour et 1,2 fois plus de produits laitiers par jour.

L'étude a permis de montrer que le programme aurait également un impact positif sur les préférences de consommation des enfants envers les légumes. Les élèves auraient 24% plus de chances de vouloir consommer plus de légumes après une année d'exposition au programme. Concernant les envies de changement de consommation de fruits, de yaourts naturels et de petits-suisseurs, on n'observe pas

²⁹ En toute rigueur, il s'agit de l'exposition au programme sur la période observée entre les deux vagues d'interrogation T1 et T2, soit entre 8 et 12 mois d'exposition.

d'effet de l'exposition au programme. Les résultats ont montré que la proportion d'élèves à vouloir maintenir leur consommation de lait serait plus faible sous l'effet du programme, sans pouvoir toutefois conclure si ce changement se répercutait sur une hausse ou une baisse souhaitée des consommations de ce produit.

Enfin, l'étude n'a **pas permis de détecter un effet significatif de l'exposition au programme sur le score de connaissance des enfants**. En moyenne, les scores étaient assez élevés et ce, même avant l'année d'exposition au programme de distribution des fruits et légumes. Ce niveau de connaissance pourrait s'expliquer par la sensibilisation des enfants à l'alimentation saine à l'école. L'éducation alimentaire des enfants peut, en effet, se faire soit directement en lien avec le programme d'enseignement, soit au travers d'activités ou animations ludiques et diversifiées telles que la mise en place de potagers ou la réalisation d'ateliers sensoriels ou culinaires. De plus, le niveau élevé de connaissance observé dans le cadre de cette étude pourrait a posteriori laisser à penser que la difficulté des questionnaires n'était sans doute pas suffisante ou du moins pas suffisamment homogène entre les niveaux.

Finalement, on retient de cette étude qu'elle permet de montrer, à partir des données issues des vagues d'enquête réalisées pour l'évaluation, que le **programme européen pourrait avoir un effet positif sur la fréquence de consommation de fruits et de légumes au global et plus spécifiquement de fruits et légumes frais, ainsi que de produits laitiers, ainsi que sur la part des élèves souhaitant augmenter leur consommation de légumes**. Le programme n'aurait pas d'effet sur la connaissance des enfants sur les produits faisant partie du programme. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence étant donné la complexité à conduire une analyse statistique robuste, au regard des difficultés à s'assurer d'une distinction nette entre les groupes exposé et témoin dans les données mobilisées, de la faiblesse de la taille de l'échantillon utilisé et de la non-représentativité de ce dernier par rapport à la population mère.

7. Annexes

Annexe 1 - Présentation de l'équipe en charge de l'évaluation du programme

Présentation du CRÉDOC

Le **CRÉDOC**, est un organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale. Depuis sa création, le CRÉDOC analyse et anticipe le comportement des individus dans leurs multiples dimensions : consommateurs, agents de l'entreprise, acteurs de la vie sociale. Bénéficiant d'une subvention de l'État qui couvre 9% de ses recettes, le CRÉDOC développe des outils méthodologiques qui intègrent les acquis les plus récents de la recherche et qui garantissent la qualité de ses travaux d'études. Cela lui permet également de produire des analyses synthétiques sur la société française qui sont rendues publiques et qui participent au débat national. Il est sous tutelle du ministre en charge de l'économie et des finances. Il comprend une trentaine de collaborateurs aux compétences pluridisciplinaires (statisticiens, sociologues, spécialistes du marketing, économistes, politologues, linguistes...), répartis en trois pôles spécialisés et complémentaires.

Présentation des personnes impliquées dans la réalisation de l'évaluation au sein du CRÉDOC :

Pascale Hébel, Docteure en mathématiques appliquées et Directrice du Pôle Consommation et Entreprise jusqu'en avril 2022 remplacée par **Marianne Bléhaut**, Docteure en Economie et nouvelle Directrice du Pôle Data & Économie du CRÉDOC à partir de cette date.

Rôle : encadrement de l'ensemble de la mission et participation aux comités de pilotage.

Ludivine Blanc, Directrice d'Études et de Recherche au sein du Pôle Économie et Data, diplômée d'un Master en Etudes Économiques Européenne du Collège d'Europe.

Rôle : pilotage du projet et animation des comités techniques (COTECH), suivi du terrain, contribution à l'analyse et à l'interprétation des résultats de l'étude.

Solène Vigouroux, cheffe de projet, data scientist, diplômée de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) de Rennes.

Rôle : réalisation des traitements et de la modélisation statistique, en collaboration avec Anaëlle Bolo, nutritionniste.

Louise Seconda chargée d'études et de recherche (jusqu'en juillet 2021) et **Anaëlle Bolo**, chargée d'études et de recherche, toutes les deux diplômées de l'AgroParis Tech, avec une spécialité en nutrition humaine.

Rôle : construction des questionnaires et des indicateurs relatifs à la nutrition utilisés dans les traitements statistiques.

Présentation de la société Le Terrain

Créée en 1996, Le Terrain est une société spécialisée dans le recueil et le traitement de données d'enquêtes. Le Terrain dispose de plusieurs plateformes d'enquêtes basées en France :

- Une plateforme téléphonique basée à Paris, avec 100 postes de travail,

- Une plateforme web hébergée à Roubaix dans un data center sécurisé,
- Une plateforme SMS hébergée à Roubaix dans un data center sécurisé.

L'expérience de Le Terrain et son savoir-faire sont issus de la multiplicité des opérations que la société a réalisées et de la diversité de ses clients : sociétés d'études, sociétés de conseils, centres de recherche, universités, grandes entreprises.

Au sein de Le Terrain :

Mustapha Smail, responsable du projet, fondateur de la société Le Terrain. Il dispose de 30 ans d'expérience dans la gestion de terrains d'enquête.

Murielle Roy, Directrice des études et responsable des méthodes, titulaire d'un DESS de Marketing de l'Université de Rennes, elle dispose de 20 ans d'expérience dans la conduite de terrain d'enquête et de 5 ans d'expérience dans les études et le conseil.

Sylvain Mounis, chargé d'études titulaire d'un Master Progis de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Anne MARLE, responsable du recrutement, titulaire d'un DESS de psychologie du travail obtenu à l'Université de Lille.

Annexe 2 - Questionnaire à destination des gestionnaires

Préambule :

Ce guide d'entretien, formalisé comme un questionnaire, sert à établir le recensement des établissements participant au programme. À ce premier échelon, nous contactons les gestionnaires recensés dans le fichier des gestionnaires agréés en métropole. Le but primaire de l'appel est de constituer la liste des établissements participant au programme en plus de l'éligibilité des établissements à l'étude du fait de leur participation sur toute la période. Il s'agit également de l'échelon pertinent pour s'assurer des « options » du programme : nombre des distributions hebdomadaires, nature des produits distribués, moment de la distribution.

Si l'information est disponible, il est intéressant de recueillir, dès à présent, le nombre et le niveau des classes car elles sont un élément crucial de l'éligibilité des établissements et de la structure des 2 échantillons à constituer. Cependant, il n'est pas « grave » qu'un gestionnaire ne puisse pas nous répondre : ces informations seront obtenues dans les établissements.

Bonjour Madame/Monsieur, je suis XXX de la société Le Terrain

En tant que gestionnaire agréé du programme « Fruits Lait » à l'école, vous avez dû recevoir un mail de FranceAgrimer au sujet de notre enquête pour évaluer ce programme.

Cette évaluation de ce programme est demandée obligatoirement par la Commission européenne *[et mise en œuvre, pour la France, par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation]* (Note pour l'enquêteur = ne dire ceci que si la personne veut en savoir plus sur le programme.)

L'objectif est d'identifier l'impact du programme sur la consommation de fruits, légumes et de produits laitiers chez les enfants.

Pour réaliser cette étude, nous avons besoin d'interroger des classes participant au programme et nous vous appelons afin de recueillir les informations nécessaires pour les contacter.

Vos réponses ne serviront qu'à cette étude et ne seront pas utilisées à quelque autre fin que ce soit.

[Une fois l'interlocuteur pertinent identifié, début du questionnaire]

Q0) Depuis quand participez-vous au programme « lait et fruits à l'école » ?

L'enquêteur vérifie ici des informations contenues dans la feuille Excel des gestionnaires agréés reçue.

Q1) Pour cette année scolaire, est-il prévu que l'établissement scolaire/les établissements scolaires participe(nt) au programme... ?

- Au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2020/2021 ?
- Au cours du deuxième trimestre
- Au cours du troisième trimestre
- Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021/2022 ?
 - Oui, de façon certaine
 - Peut-être, ça n'est pas encore sûr
 - Non, ne participera pas

Note enquêteur : s'il y a un seul établissement scolaire dans le programme - ne pas poser la question Q2

Q2) Combien d'établissements scolaires vont participer à ce programme sur l'ensemble de la période (du 1^{er} trimestre 2020/2021 au 1^{er} trimestre 2021/2022) ?

Note : les enquêteurs auront en rappel sur l'écran le nombre renseigné dans le fichier des gestionnaires

Note pour enquêteur

- *S'il y a un seul établissement dans le programme poser la question Q3a*
- *S'il y a plusieurs établissements scolaires dans le programme poser la question Q3b*

Q3a)

Pouvez-vous me donner les coordonnées de cet établissement scolaire ?

Code établissement scolaire
Nom établissement scolaire
Commune de l'établissement scolaire (à vérifier)
Adresse de l'établissement scolaire
REP / REP+ ?
Nom du contact au sein de l'établissement scolaire
Coordonnées du contact au sein de l'établissement scolaire

Q3b)

Pouvez-vous me donner les coordonnées de ces établissements scolaires ? Au besoin, vous pouvez me transmettre ces informations par mail. Vos réponses ne serviront qu'à cette étude et ne seront pas utilisées à quelque autre fin que ce soit. (Note pour enquêteur : Au besoin rappeler que la demande vient de FranceAgrimer)

Enquêteur : rappel, la période concernée consiste en les 3 trimestres 2020/2021 et le premier de l'année 2021/2022

[Si notre interlocuteur préfère nous envoyer un courriel avec les informations, nous prenons son adresse électronique pour lui envoyer un courrier explicatif rappelant les enjeux, les garanties sur le traitement des informations et la liste des informations nécessaires sous la forme d'un tableau à remplir. S'il nous dirige vers une personne / un site internet, nous les notons et les consulterons pour en tirer les informations voulues]

Note : pour les gestionnaires ayant des établissements qui sont « identifiables » grâce au fichier gestionnaire, les enquêteurs bénéficieront d'une liste des établissements identifiés a priori qu'ils pourront cocher, tout en gardant la possibilité d'ajouter d'autres établissements.

Code établissement scolaire
Nom établissement scolaire
Commune de l'établissement scolaire
Adresse
REP / REP+ ?
Nom du contact au sein de l'établissement scolaire
Coordonnées du contact au sein de l'établissement scolaire

Q4) Combien l'établissement XXX a-t-il de... ?

- Classes de maternelle ? si >0, nb de classe de petite / moyenne / grande section / classe mixte
- Classes d'élémentaire ? si >0, nb de classes de CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2 / classe mixte
- Classes de niveau collège ? si >0, nb de classes de 6^e / 5^e / 4^e / 3^e
- Classes de niveau lycée ? Si >0, nb de classes de 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale
- Autre (classe mixte, BTS, classe préparatoire ...)
 - En tout ?

- Participantes au programme ?

Si le nombre de classes participant au projet est différent du nombre de classes total de l'établissement

Q5) Comment les classes bénéficiaires du programme ont-elles été choisies ?

Question ouverte

A tous

Q6) Pouvez-vous me confirmer que la distribution concerne (ici s'affichera s'il s'agit d'une distribution pour le matin, le midi ou le goûter) ?

- Oui
- Non

A tous

Q7) Combien de distributions sont prévues chaque semaine ?

Note : l'enquêteur aura un rappel du nombre renseigné dans le fichier

- 2
- 4

A tous

Q9) S'agit-il de distributions de ... ?

- Fruits et légumes seulement
- Lait et produits laitiers seulement
- Des fruits et légumes ainsi que du lait et des produits laitiers

--

Note pour les enquêteurs : si les gestionnaires ont des questions qui ne sont pas liées au questionnaire ci-dessus, l'adresse mail de contact pour toutes les questions, et remarques sur le programme, son évolution, les paiements, des incompréhensions, des griefs etc ...est : programme-LFE@franceagrimer.fr

Annexe 3 - Questionnaire CAWI à destination des enfants de maternelle

Quel est ton prénom ?

Es-tu une fille ou un garçon ?

EVALUATION DE L'ATTITUDE VIS-A-VIS DES FRUITS, LEGUMES ET PRODUITS LAITIERS

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fruits, un peu plus de fruits, un peu moins de fruits, beaucoup moins de fruits par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des légumes ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de légumes, un peu plus de légumes, un peu moins de légumes, beaucoup moins de légumes par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu boire du lait nature ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de boire beaucoup plus de lait nature, un peu plus de lait, un peu moins de lait, beaucoup moins de lait par rapport à ce que tu bois aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques au lait]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des yaourts naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus, un peu plus, un peu moins, beaucoup moins de yaourts naturels, par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger du fromage ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage, un peu plus de fromage, un peu moins de fromage, beaucoup moins de fromage par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux fromages]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger des petits suisses naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de petits suisses, un peu plus de petits suisses, un peu moins de petits suisses, beaucoup moins de petits suisses par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Lorsque tu veux manger un yaourt, un fromage blanc ou un petit suisse, le plus souvent tu le choisis nature sans ajouter de sucre, nature et sucré ou avec un parfum (vanille, fruits, chocolat) ou je n'en consomme pas/je n'aime pas ça/je suis allergique ou intolérant ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts/petits suisses]

- Nature sans ajouter de sucre
- Nature sucré
- Avec un parfum (vanille, fruits, ou chocolat)
- Je n'en mange jamais

EVALUATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DES ENFANTS

Parmi ces images, montre-moi l'image du légume qui pousse sous la terre ? la salade, la courgette, le radis, le chou-fleur...

- Salade
- Courgette
- Radis
- Chou-fleur
- Je ne sais pas

A ton avis, en France, à quelle saison cueille-t-on les cerises ? En hiver ou au printemps et à l'été, montre-moi l'image

- En hiver
- Au printemps/été
- Je ne sais pas

Montre-moi les animaux qui produisent du lait que nous buvons ? L'oiseau, la vache, la brebis, la chèvre, le canard, le chien

- L'oiseau
- La vache
- La brebis
- La chèvre
- Le canard
- Le chien

A ton avis, faut-il manger des fruits frais pour être en bonne santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

A ton avis, faut-il manger des légumes pour être en bonne santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ? Au moins 1 fruit ou légume par jour, Au moins 3 fruits ou légumes par jour, au moins 5 fruits ou légumes par jour, aucun.

- Au moins 1 fruit ou légume par jour
- Au moins 3 fruits ou légumes par jour
- Au moins 5 fruits ou légumes par jour
- Aucun
- Je ne sais pas

Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ? Au moins 1 fruit ou légume par jour, au moins 3 fruits ou légumes par jour, au moins 5 fruits ou légumes par jour, aucun.

- Au moins 1 fruit ou légume par jour
- Au moins 3 fruits ou légumes par jour
- Au moins 5 fruits ou légumes par jour
- Aucun
- Je ne sais pas

Et à ton avis, est-ce que manger des produits laitiers (comme le lait, le fromage ou les yaourts et fromages blancs) est bon pour ta santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

A ton avis, combien de fois par jour est-il recommandé pour les personnes qui ne sont pas allergiques ou intolérantes de boire du lait ou manger des produits laitiers comme du fromages, des yaourts, des petits-suissees ou du fromage blanc ? Moins d'une fois par jour, 1 fois par jour, 2 fois par jour, 3 ou 4 fois par jour ou plus.

- Moins d'une fois par jour
- 1 fois par jour
- 2 fois par jour
- 3 ou 4 fois par jour
- Je ne sais pas

DISTRIBUTION

Dans ton école, on te donne, en dehors de la cantine des %S?

[%S ; fruits frais, légumes, des produits laitiers nature (lait nature, yaourts nature, fromage blanc, petit suisse nature, du fromage)]

- Oui
- Non

MESURES EDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT

Connais-tu ce set de table ?

[photo : set de table donné aux élèves de maternelle dans le cadre du programme européen]

- Oui
- Non

Cette année avec ta classe, as-tu %S ?

[%S ; participé à une activité de jardinage ou un atelier cuisine ; visité un marché ou un producteur, une ferme ; participé à un cours/ une leçon autour des fruits et des légumes ou des produits laitiers (lait, fromage) ; Fait des jeux sur les fruits et légumes ou les produits laitiers ; vu des vidéos sur les fruits et les légumes ou sur le lait et les produits laitiers]

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

EVALUATION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS RECOMMANDES

[Cette partie du questionnaire s'adresse aux parents et concerne les aliments qui ont été consommés par votre enfant, que ce soit à l'école, à la maison ou ailleurs.]

A la maison, à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, ou par mois votre enfant a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des fruits frais (fruits découpés ou sans sucre ajouté)				
Des fruits au sirop				
Des compotes de fruits				
Fruits pressés ou jus de fruit sans sucre ajouté				

A la maison ou à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, par mois votre enfant a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des légumes crus				
Des légumes cuits (hors soupe)				
De la soupe de légumes				

A la maison ou à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, par mois votre enfant a-t-il bu ou a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Du lait nature				
Du lait aromatisé ou sucré (tout prêt ou fait maison, ex : chocolat chaud)				
Du fromage (hors fromage des plats)				
Des yaourts naturels non sucrés ou fromages blancs naturels non sucrés ou petits suisses naturels non sucrés				
Yaourts aromatisés ou sucrés ou fromages blancs aromatisés ou sucrés ou petits suisses aromatisés ou sucrés				

PARTIE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE POUR LES PARENTS

Quel âge a votre enfant ?

- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans

Dans quelle classe est votre enfant ?

- En petite section de maternelle
- En moyenne section de maternelle
- En grande section de maternelle

Votre enfant est-il dans une classe avec plusieurs niveaux ?

- Oui petite et moyenne section ensemble
- Oui moyenne et grande section ensemble
- Oui petite, moyenne et grande section ensemble
- Non

Les jours d'école, le midi, votre enfant mange-t-il à la cantine ?

- Tous les jours
- 3 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 1 fois par semaine
- Jamais

Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez-obtenu ?

- Aucun diplôme, certificats d'études primaires
- Brevet des collèges
- BEP/CAP
- Baccalauréat ou équivalent
- Baccalauréat +2
- Baccalauréat +3 ou plus

Le questionnaire est terminé.

(Prénom), nous te remercions de ta participation ainsi que de celle de tes parents.

En principe, nous te rappellerons dans un an au mois de février ou mars 2022. D'ici là, nous te souhaitons une très bonne année scolaire.

Annexe 4 - Questionnaire CAWI pour le niveau élémentaire

Quel est ton prénom ?

Es-tu une fille ou un garçon ?

EVALUATION DE L'ATTITUDE VIS-A-VIS DES FRUITS, LEGUMES ET PRODUITS LAITIERS

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de légumes, un peu plus de légumes, un peu moins de légumes, beaucoup moins de légumes par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu boire du lait nature ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout, ou je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant.

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de boire beaucoup plus de lait nature, un peu plus de lait, un peu moins de lait, beaucoup moins de lait par rapport à ce que tu bois aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques au lait]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins

- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des yaourts naturels? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus, un peu plus, un peu moins, beaucoup moins de yaourts naturels, par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger du fromage ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage, un peu plus de fromage, un peu moins de fromage, beaucoup moins de fromage par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux fromages]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger des petits suisses naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de petits suisses, un peu plus de petits suisses, un peu moins de petits suisses, beaucoup moins de petits suisses par rapport à ce que tu manges aujourd'hui?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Lorsque tu veux manger un yaourt, un fromage blanc ou un petit suisse, le plus souvent tu le choisis nature sans ajouter de sucre, nature et sucré ou avec un parfum (vanille, fruits, chocolat) ou je n'en consomme pas/je n'aime pas ça/je suis allergique ou intolérant ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts/petits suisses]

- Nature sans ajouter de sucre
- Nature sucré
- Avec un parfum (vanille, fruits, ou chocolat)
- Je n'en mange jamais

EVALUATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DES ENFANTS

Montre-moi les légumes qui sont récoltés (arrachés, cueillies, ou ramassés) lors de la période printemps/été ?

Tomate

- Haricots verts
- Chou pommé
- Poireau
- Asperge
- Je ne sais pas

Montre-moi les légumes qui sont récoltés (arrachés, cueillies, ou ramassés) lors de la période automne/hiver ?

Abricot

- Pomme
- Fraise
- Kiwi
- Raisin
- Je ne sais pas

Parmi ces aliments lesquels ne sont pas des produits laitiers ?

- Le beurre
- Le fromage
- Le jambon blanc
- Le petit-suisse
- Je ne sais pas

A ton avis, faut-il manger des fruits frais pour être en bonne santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

A ton avis, faut-il manger des légumes pour être en bonne santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ? Au moins 1 fruit ou légume par jour, Au moins 3 fruits ou légumes par jour, au moins 5 fruits ou légumes par jour, aucun.

- Au moins 1 fruit ou légume par jour
- Au moins 3 fruits ou légumes par jour
- Au moins 5 fruits ou légumes par jour
- Aucun
- Je ne sais pas

Pourquoi est-il bon pour ta santé de manger des fruits et des légumes régulièrement ? Ils contiennent des vitamines pour nous rendre plus résistant aux maladies comme la grippe, ils contiennent du calcium pour nous aider à avoir des os solides.

- Ils contiennent des vitamines pour nous rendre plus résistant aux maladies comme la grippe
- Ils contiennent du calcium pour nous aider à avoir des os solides
- Je ne sais pas

Et à ton avis, est-ce que manger des produits laitiers (comme le lait, le fromage ou les yaourts et fromages blancs) est bon pour ta santé ? oui ou non

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

A ton avis, combien de fois par jour est-il recommandé pour les personnes qui ne sont pas allergiques ou intolérantes de boire du lait ou manger des produits laitiers comme du fromages, des yaourts, des petits-suisse ou du fromage blanc ? Moins d'une fois par jour, 1 fois par jour, 2 fois par jour, 3 ou 4 fois par jour ou plus.

- Moins d'une fois par jour
- 1 fois par jour
- 2 fois par jour
- 3 ou 4 fois par jour
- Je ne sais pas

A ton avis lequel de ces produits est le plus recommandé pour la santé : un yaourt nature sans sucre ajouté, un yaourt nature et sucré, un yaourt aromatisé aux fruits ?

- Nature sans ajouter de sucre
- Nature sucré
- Avec un parfum (vanille, fruits, ou chocolat)
- Je ne sais pas

Quel est l'avantage pour la santé de manger des produits laitiers (comme le lait, le fromage, les yaourts...)?

- Ils contiennent beaucoup de sucre qui donne de l'énergie
- Ils contiennent du calcium pour nous aider à avoir des os solides
- Je ne sais pas

DISTRIBUTION

Dans ton école, on te donne, en dehors de la cantine des %S?

[%S ; fruits frais, légumes, des produits laitiers nature (lait nature, yaourts nature, fromage blanc, petit suisse nature, du fromage)]

- Oui
- Non

MESURES EDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT

Connais-tu ce set de table ?

[photo : set de table donné aux élèves de classes de primaire dans le cadre du programme européen]

- Oui
- Non

Cette année avec ta classe, as-tu %S ?

[%S ; participé à une activité de jardinage ou un atelier cuisine ; visité un marché ou un producteur, une ferme ; participé à un cours/ une leçon autour des fruits et des légumes ou des produits laitiers (lait, fromage) ; Fait des jeux sur les fruits et légumes ou les produits laitiers ; vu des vidéos sur les fruits et les légumes ou sur le lait et les produits laitiers]

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

MESURES EDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT

[Cette partie du questionnaire s'adresse aux parents et concerne les aliments qui ont été consommés par votre enfant, que ce soit à l'école, à la maison ou ailleurs.]

A la maison, à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, ou par mois votre enfant a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des fruits frais (fruits découpés ou sans sucre ajouté)				
Des fruits au sirop				
Des compotes de fruits				
Fruits pressés ou jus de fruit sans sucre ajouté				

A la maison ou à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, par mois votre enfant a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des légumes crus				
Des légumes cuits (hors soupe)				
De la soupe de légumes				

A la maison ou à l'école ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, par mois votre enfant a-t-il bu ou a-t-il mangé :

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Du lait nature				
Du lait aromatisé ou sucré (tout prêt ou fait maison, ex : chocolat chaud)				
Du fromage (hors fromage des plats)				
Des yaourts naturels non sucrés ou fromages blancs naturels non sucrés ou petits suisses naturels non sucrés				
Yaourts aromatisés ou sucrés ou fromages blancs aromatisés ou sucrés ou petits suisses aromatisés ou sucrés				

PARTIE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE POUR LES PARENTS

Quel âge a votre enfant ?

- 5 ans

- 6 ans
- 7 ans
- 8 ans

Dans quelle classe est votre enfant ?

- CP
- CE1
- CE2

Votre enfant est-il dans une classe avec plusieurs niveaux (double-niveau) ?

- Oui en CP/CE1
- Oui en CE1/CE2
- Oui en CP/CE1/CE2
- Oui autres types de classe
- Non

Les jours d'école, le midi, votre enfant mange-t-il à la cantine ?

- Tous les jours
- 3 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 1 fois par semaine
- Jamais

Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez-obtenu ?

- Aucun diplôme, certificats d'études primaires
- Brevet des collèges
- BEP/CAP
- Baccalauréat ou équivalent
- Baccalauréat +2
- Baccalauréat +3 ou plus

Le questionnaire est terminé.

(Prénom), nous te remercions de ta participation ainsi que de celle de tes parents.

En principe, nous te rappellerons dans un an au mois de février ou mars 2022. D'ici là, nous te souhaitons une très bonne année scolaire.

Annexe 5 - Questionnaire CAWI pour les élèves du niveau collège

Quel est ton prénom ?

Es-tu une fille ou un garçon ?

EVALUATION DE L'ATTITUDE VIS-A-VIS DES FRUITS, LEGUMES ET PRODUITS LAITIERS

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non, pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fruits, un peu plus de fruits, un peu moins de fruits, beaucoup moins de fruits par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des légumes ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de légumes, un peu plus de légumes, un peu moins de légumes, beaucoup moins de légumes par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu boire du lait nature ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout, ou je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant.

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de boire beaucoup plus de lait nature, un peu plus de lait, un peu moins de lait, beaucoup moins de lait par rapport à ce que tu bois aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques au lait]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus

- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des yaourts naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus, un peu plus, un peu moins, beaucoup moins de yaourts naturels, par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[Filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourt]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu plus
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger du fromage ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage, un peu plus de fromage, un peu moins de fromage, beaucoup moins de fromage par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux fromages]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger des fromages blancs naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non, pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage blanc, un peu plus de fromage blanc, un peu moins de fromage blanc, beaucoup moins de fromage blanc par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : Ne pas poser la question aux personnes allergiques]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins

- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Lorsque tu veux manger un yaourt, un fromage blanc ou un petit suisse, le plus souvent tu le choisis nature sans ajouter de sucre, nature et sucré ou avec un parfum (vanille, fruits, chocolat) ou je n'en consomme pas/je n'aime pas ça/je suis allergique ou intolérant ?

[filtre : Ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts/fromage blanc]

- Nature sans ajouter de sucre
- Nature sucré
- Avec un parfum (vanille, fruits, ou chocolat)
- Je n'en mange jamais

EVALUATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE

En France, quels légumes sont récoltés durant la période automne/hiver ?

- Navet
- Haricots verts
- Chou pommé
- Fenouil
- Aubergine
- Je ne sais pas

En France, quels fruits sont récoltés durant la période été/automne ?

- Poire
- Fraise
- Abricot
- Clémentine
- Raisin
- Je ne sais pas

Quel est la particularité des aliments labélisés issus de l'agriculture biologique ?

- Ils sont produits sans utiliser de pesticides et d'engrais de synthèse
- Ils sont produits dans une zone géographique déterminée
- Ils se vendent uniquement dans des magasins spécialisés
- Je ne sais pas

Parmi ces fromages lesquels possèdent une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) ?

- Le St-Nectaire
- Le comté
- La ricotta
- La tomme de montagne
- Le Roquefort
- Le parmesan
- Le Saint Marcellin
- Je ne sais pas

Quels sont les deux aliments qui contiennent le plus de calcium ?

- La mousse au chocolat
- Le yaourt
- Le chou-fleur
- L'orange
- L'emmental

- Je ne sais pas

Pourquoi est-il bon pour ta santé de manger des fruits et des légumes régulièrement ?

- Ils contiennent des fibres qui nous aident à réguler le transit intestinal
- Ils contiennent du calcium pour nous aider à avoir des os solides
- Ils contiennent beaucoup de protéines qui servent au bon fonctionnement de notre corps et en particulier des muscles
- Je ne sais pas

Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ? Au moins 1 fruit ou légume par jour, Au moins 3 fruits ou légumes par jour, au moins 5 fruits ou légumes par jour, aucun.

- Au moins 1 fruit ou légume par jour
- Au moins 3 fruits ou légumes par jour
- Au moins 5 fruits ou légumes par jour
- Aucun
- Je ne sais pas

A ton avis lequel de ces produits est le plus recommandé pour la santé : un yaourt nature sans sucre ajouté, un yaourt nature et sucré, un yaourt aromatisé aux fruits ?

- Un yaourt nature sans sucre ajouté
- Un yaourt à boire aux fruits
- Un yaourt aromatisé
- Un yaourt grec
- Je ne sais pas

A ton avis, combien de fois par jour est-il recommandé pour les personnes qui ne sont pas allergiques ou intolérantes de boire du lait ou manger des produits laitiers comme du fromages, des yaourts, des petits-suisses ou du fromage blanc ? Moins d'une fois par jour, 1 fois par jour, 2 fois par jour, 3 ou 4 fois par jour ou plus.

- Moins d'une fois par jour
- 1 fois par jour
- 2 fois par jour
- 3 ou 4 fois par jour
- Je ne sais pas

DISTRIBUTION

Dans ton collège, on te donne, en dehors de la cantine des %S ?

[%S : des fruits frais, des légumes, des produits laitiers nature]

- Oui
- Non

MESURES EDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT

Connais-tu ce set de table ?

- Oui
- Non

Cette année avec ta classe, as-tu %S ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

EVALUATION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS RECOMMANDES

A la maison, au collège ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, ou par mois as-tu mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des fruits frais (fruits découpés ou sans sucres ajoutés)				
Des fruits au sirop				
Des compotes de fruits				
Fruits pressés ou jus de fruit sans sucre ajouté				

A la maison, au collège ou ailleurs, au cours des 4 dernières semaines, combien de fois par jour, par semaine, par mois as-tu mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des légumes crus				
Des légumes cuits (hors soupe)				
De la soupe de légumes				

A la maison, au collège ou ailleurs, au cours des 4 dernières semaines, combien de fois par jour, par semaine, par mois as-tu bu ou mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Du lait nature				
Du lait aromatisé ou sucré (tout prêt ou fait maison, ex : chocolat chaud)				
Du fromage (hors fromage des plats)				
Des yaourts naturels non sucrés ou fromages blancs naturels non sucrés ou petits suisses naturels non sucrés				
Yaourts aromatisés ou sucrés ou fromages blancs aromatisés ou sucrés ou petits suisses aromatisés ou sucrés				

PARTIE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Es-tu ?

- Une fille
- Un garçon

Quel âge as-tu ?

- 10 ans ou moins
- 11 ans
- 12 ans
- 13 ans
- 14 ans ou plus

Dans quelle classe es-tu ?

- 6^{ème}
- 5^{ème}

Les jours de cours, le midi, manges-tu à la cantine ?

- Tous les jours
- 3 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 1 fois par semaine
- Jamais

Quel est le niveau de diplôme le plus élevé des personnes avec qui tu vis ?

- Aucun diplôme, certificat d'études primaires
- Brevet des collèges BEP/CAP
- Baccalauréat ou équivalent
- Baccalauréat +2
- Baccalauréat +3 ou plus

Le questionnaire est terminé.

(Prénom), nous te remercions de ta participation.

En principe, nous te rappellerons dans un an au mois de février ou mars 2022. D'ici là, nous te souhaitons une très bonne année scolaire.

Annexe 6 - Questionnaire CAWI pour les élèves du niveau lycée

Quel est ton prénom ?

Es-tu une fille ou un garçon ?

EVALUATION DE L'ATTITUDE VIS-A-VIS DES FRUITS, LEGUMES ET PRODUITS LAITIERS

Aimes-tu manger des fruits frais (hors compote, fruits au sirop et jus) ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non, pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fruits, un peu plus de fruits, un peu moins de fruits, beaucoup moins de fruits par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des légumes ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de légumes, un peu plus de légumes, un peu moins de légumes, beaucoup moins de légumes par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer

Aimes-tu boire du lait nature ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout, ou je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant.

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en bois pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de boire beaucoup plus de lait nature, un peu plus de lait, un peu moins de lait, beaucoup moins de lait par rapport à ce que tu bois aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques au lait]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins

- Je ne veux pas changer

Aimes-tu manger des yaourts naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus, un peu plus, un peu moins, beaucoup moins de yaourts naturels, par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourt]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu plus
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger du fromage ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage, un peu plus de fromage, un peu moins de fromage, beaucoup moins de fromage par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : ne pas poser la question aux personnes allergiques aux fromages]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins
- Je ne veux pas changer ma consommation

Aimes-tu manger des fromages blancs naturels ? oui beaucoup, oui un peu, non pas trop, non pas du tout ou je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas trop
- Non, pas du tout
- Je n'en mange pas car je suis allergique ou intolérant

Et aurais-tu envie de manger beaucoup plus de fromage blanc, un peu plus de fromage blanc, un peu moins de fromage blanc, beaucoup moins de fromage blanc par rapport à ce que tu manges aujourd'hui ?

[filtre : Ne pas poser la question aux personnes allergiques]

- Oui, beaucoup plus
- Oui, un peu plus
- Non, un peu moins
- Non, beaucoup moins

Lorsque tu veux manger un yaourt, un fromage blanc ou un petit suisse, le plus souvent tu le choisis nature sans ajouter de sucre, nature et sucré ou avec un parfum (vanille, fruits, chocolat) ou je n'en consomme pas/je n'aime pas ça/je suis allergique ou intolérant ?

[filtre : Ne pas poser la question aux personnes allergiques aux yaourts/fromage blanc]

- Nature sans ajouter de sucre
- Nature sucré
- Avec un parfum (vanille, fruits, ou chocolat)
- Je n'en mange jamais

EVALUATION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DES ELEVES

En France, quels légumes sont récoltés au printemps ?

- Navet
- Courges
- Céleri branche et rave
- Petits pois
- Haricots verts
- Je ne sais pas

En France sur une année dans quel ordre peut-t-on cueillir les fruits suivants ?

- Fraise-Abricot-Prune-Kiwi-Raisin
- Fraise-Prune-Abricot-Raisin-Kiwi
- Prune-Fraise-Abricot-Raisin-Kiwi
- Fraise-Abricot-Prune-Raisin-Kiwi
- Je ne sais pas

Quel est la particularité des aliments labélisés issus de l'agriculture biologique ?

- Ils sont produits sans utiliser de pesticides et d'engrais de synthèse
- Ils sont produits dans une zone géographique déterminée
- Ils se vendent uniquement dans des magasins spécialisés
- Ils sont produits selon un mode traditionnel en lien avec un terroir
- Je ne sais pas

Parmi ces fromages lesquels possèdent une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)?

- Le St-Nectaire
- Le comté
- La ricotta
- La tomme de montagne
- Le Roquefort
- Le parmesan
- Le Saint Marcellin
- Je ne sais pas

Pourquoi est-il bon pour ta santé de manger des fruits et des légumes régulièrement ?

- Ils contiennent des fibres qui nous aident à réguler le transit intestinal
- Ils contiennent du calcium pour nous aider à avoir des os solides
- Ils contiennent beaucoup de protéines qui servent au bon fonctionnement de notre corps et en particulier des muscles
- Ils contiennent des vitamines importantes pour notre santé
- Je ne sais pas

Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ? Au moins 1 fruit ou légume par jour, Au moins 3 fruits ou légumes par jour, au moins 5 fruits ou légumes par jour, aucun.

- Au moins 1 fruit ou légume par jour

- Au moins 3 fruits ou légumes par jour
- Au moins 5 fruits ou légumes par jour
- Aucun
- Je ne sais pas

A ton avis lequel de ces produits est le plus recommandé pour la santé : un yaourt nature sans sucre ajouté, un yaourt nature et sucré, un yaourt aromatisé aux fruits ?

- Un yaourt nature sans sucre ajouté
- Un yaourt à boire aux fruits
- Un yaourt aromatisé
- Un yaourt grec
- Je ne sais pas

A ton avis, combien de fois par jour est-il recommandé pour les personnes qui ne sont pas allergiques ou intolérantes de boire du lait ou manger des produits laitiers comme du fromages, des yaourts, des petits-suisses ou du fromage blanc ? Moins d'une fois par jour, 1 fois par jour, 2 fois par jour, 3 ou 4 fois par jour ou plus.

- Moins d'une fois par jour
- 1 fois par jour
- 2 fois par jour
- 3 ou 4 fois par jour
- Je ne sais pas

DISTRIBUTION

Dans ton lycée, on te donne, en dehors de la cantine des %S ?

[%S : des fruits frais, des légumes, des produits laitiers nature]

- Oui
- Non

MESURES EDUCATIVES D'ACCOMPAGNEMENT

Connais-tu ce set de table ?

- Oui
- Non

Cette année avec ta classe, as-tu %S ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

EVALUATION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS RECOMMANDES

A la maison, au collège ou ailleurs, combien de fois par jour, par semaine, ou par mois as-tu mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des fruits frais (fruits découpés ou sans sucres ajoutés)				

Des fruits au sirop				
Des compotes de fruits				
Fruits pressés ou jus de fruit sans sucre ajouté				

A la maison, au collège ou ailleurs, au cours des 4 dernières semaines, combien de fois par jour, par semaine, par mois as-tu mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Des légumes crus				
Des légumes cuits (hors soupe)				
De la soupe de légumes				

A la maison, au collège ou ailleurs, au cours des 4 dernières semaines, combien de fois par jour, par semaine, par mois as-tu bu ou mangé :

Choisis l'échelle de temps la plus simple pour vous pour décrire votre consommation. Une seule réponse par ligne

	Jours	Semaines	Mois	Jamais
Du lait nature				
Du lait aromatisé ou sucré (tout prêt ou fait maison, ex : chocolat chaud)				
Du fromage (hors fromage des plats)				
Des yaourts naturels non sucrés ou fromages blancs naturels non sucrés ou petits suisses naturels non sucrés				
Yaourts aromatisés ou sucrés ou fromages blancs aromatisés ou sucrés ou petits suisses aromatisés ou sucrés				

PARTIE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Es-tu ?

- Une fille
- Un garçon

Quel âge as-tu ?

- 14 ans ou moins
- 15 ans
- 16 ans

- 17 ans
- 18 ans ou plus

Dans quelle classe es-tu ?

- Seconde générale ou technologique
- Seconde professionnelle
- Première

Les jours de cours, le midi, manges-tu à la cantine ?

- Tous les jours
- 3 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 1 fois par semaine
- Jamais

Quel est le niveau de diplôme le plus élevé des personnes avec qui tu vis ?

- Aucun diplôme, certificat d'études primaires
- Brevet des collèges BEP/CAP
- Baccalauréat ou équivalent
- Baccalauréat +2
- Baccalauréat +3 ou plus

Le questionnaire est terminé.

(Prénom), nous te remercions de ta participation.

En principe, nous te rappellerons dans un an au mois de février ou mars 2022. D'ici là, nous te souhaitons une très bonne année scolaire.

Annexe 7 - Indicateurs utilisés pour la mesure d'impact du programme

Indicateurs de consommation

Les indicateurs décrits ci-dessous visent à répondre à la question suivante :

« Dans quelle mesure le programme à destination des écoles a-t-il accru la consommation globale de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers par les enfants, conformément aux recommandations nationales en faveur d'une alimentation saine du groupe d'âge prévu ? »

1. Évolution de la consommation directe et indirecte de fruits et légumes frais chez les enfants (quantité et/ou fréquence)

Pour les enfants en école maternelle et élémentaire, il a été demandé aux parents de compléter un questionnaire de fréquence de consommation renseignant les actes de consommation de fruits frais, de légumes frais, de fruits (y compris fruits au sirop et compote), de légumes (y compris surgelé et conserve) et de soupe. Les collégiens et lycéens ont directement répondu au questionnaire de fréquence de consommation, sans l'aide de leurs parents.

L'échelle de mesure (jour, semaine ou mois) a été choisie par chaque répondant.

Etant donné que l'évaluation porte sur la consommation de produits spécifiques et pas sur l'ensemble de l'alimentation, le questionnaire de fréquence semblait plus adapté qu'un carnet alimentaire ou que la méthode de rappel des 24h. En effet, il est plus léger à compléter pour les enquêtés que le remplissage d'un carnet alimentaire qui nécessite de renseigner chaque jour les quantités consommées de tout ce qui est mangé et bu. Le choix d'un fréquencier plutôt que d'un carnet alimentaire limite les abandons. De plus, par rapport à la méthode de rappel des 24h, il permet mieux de capter les consommations occasionnelles des aliments étudiés.

Les questions sur la consommation sont déclinées selon 12 catégories de produits alimentaires dans le questionnaire : fruits frais, fruits au sirop, compotes, jus de fruits et nectars, légumes crus, légumes cuits, soupes, lait nature, lait aromatisé, produits ultra-frais nature non sucré, produits ultra frais aromatisé sucré, fromage. Le questionnaire interroge un spectre plus large que les produits éligibles au programme pour pouvoir analyser les évolutions de consommation au global et calculer certains ratios (par exemple, la part de fruits et légumes frais parmi la consommation globale de fruits et légumes).

Indicateurs :

- Fréquences de consommation des fruits et légumes frais par jour ;
- Quantités moyennes consommées de fruits et légumes frais par jour : elles sont estimées en utilisant les portions moyennes de chaque tranche d'âge des fruits et légumes évaluées lors de la dernière vague (2019) de l'enquête CCAF (Consommation et Comportements Alimentaires des Français réalisée par le CRÉDOC depuis 1999)³⁰.

2. Évolution de la consommation directe et indirecte de lait et de produits laitiers chez les enfants (quantité et/ou fréquence)

De la même manière que pour les fruits et légumes frais, le questionnaire de fréquence de consommation comporte des questions pour évaluer la fréquence de consommation du lait, de fromages et d'ultra frais laitiers (au total et exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao).

³⁰ D'après la connaissance qu'a acquise le CRÉDOC sur ce sujet, les portions de fruits/légumes et produits laitiers des enfants sont relativement stables dans le temps et entre enfants du même âge.

Indicateurs :

- Fréquences de consommation de lait, fromages et ultra-frais laitiers au total et nature (exempts de sucre d'arôme, de lait, de noix ou de cacao) par jour ;
 - Fréquences de consommation de lait nature uniquement par jour ;
 - Quantités moyennes consommées de lait, fromages et ultra-frais laitiers par jour au total et nature, et de lait uniquement : elles sont estimées en utilisant les portions moyennes de chaque tranche d'âge de lait, de fromages et d'ultra-frais laitiers, évaluées lors de la dernière vague (2019) de l'enquête CCAF (Consommation et Comportements Alimentaires en France).
3. Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant à la consommation journalière recommandée de fruits et légumes

En France, le repère de consommation journalière recommandée de fruits et légumes tel que déterminé dans le dernier Programme National Nutrition Santé est de 5 portions par jour. Pour les conversions, nous utiliserons les équivalents entre portions et quantités consommées suivantes :

- 1 portion de fruits = 80 g ;
- 1 portion de jus de fruits = 200 ml (au maximum 1 portion par jour) ;
- 1 portion de compote = 80 g ;
- 1 portion de fruits au sirop ou autres préparations de fruits = 80 g ;
- 1 portion de légumes = 80 g ;
- 1 portion de soupe = 200 ml.

Pour chacun des enfants, une moyenne du nombre de portions de fruits et de légumes consommées par jour est déterminée à partir des consommations moyennes quotidiennes calculées.

Indicateurs :

- Pourcentage d'enfants satisfaisant par tranche d'âge le repère de consommation de fruits et légumes (5 fruits et légumes par jour) ;
 - Part des portions consommées de fruits et légumes frais dans les portions globales consommées de fruits et légumes.
4. Évolution du pourcentage d'enfants satisfaisant la consommation journalière recommandée en lait et produits laitiers

Les consommations recommandées considérées correspondent aux recommandations des autorités nationales en matière de santé et de nutrition en ce qui concerne la consommation journalière de lait et d'autres produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu.

Les repères de consommation des produits laitiers en France ne distinguent pas les aliments exempts de sucre, d'arôme, de fruit, de noix ou de cacao. Pour les enfants, il est recommandé de consommer 3 ou 4 portions de lait ou de produits laitiers. Nous prendrons les références suivantes :

- 1 portion de fromage = 30g ;
- 1 portion de yaourt = 125g ;
- 1 portion de petit suisse = 120g ;
- 1 portion de lait = 150 ml ;
- 1 portion de fromage blanc = 100g.

Pour chacun des enfants, une moyenne du nombre de portions de lait et de produits laitiers consommées par jour est déterminée à partir des consommations moyennes quotidiennes calculées.

Indicateurs :

- Pourcentage d'enfants satisfaisant par tranche d'âge le repère de consommation de lait et produits laitiers (entre 3 et 4 par jour) ;
- Part des produits laitiers nature (exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao) dans les portions de produits laitiers consommées.

Indicateurs d'attitudes et de connaissance

Les indicateurs décrits ci-dessous visent à répondre à la question suivante :

« Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à éduquer les enfants à propos des habitudes alimentaires saines ? »

1. Évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers, conformément aux recommandations nationales pour une alimentation saine du groupe d'âge prévu

Nous évaluons l'évolution de l'attitude des enfants face à la consommation de fruits, de légumes, de lait et de produits laitiers dans le questionnaire par les questions sur l'envie des enfants de changer leur consommation de ces différents produits. Ces questions sont posées lors des deux vagues d'interrogation afin de mesurer leur évolution.

Indicateurs :

- Proportion d'enfants qui aimeraient augmenter leur consommation de fruit et de légumes, de lait et de produits laitiers ;
- Proportion d'enfants qui aimeraient diminuer leur consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers ;
- Proportion d'enfants qui ne souhaitent pas changer leur consommation de fruits et de légumes, de lait et de produits laitiers.

2. Évolution chez les enfants de leurs connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apporte la consommation de fruits et de légumes frais, de lait et de produits laitiers exempts de sucre, d'arômes, de fruits, de noix ou de cacao, et conformément aux niveaux recommandés à l'échelon national de consommation de matières grasses et de sodium pour le groupe d'âge prévu

Le questionnaire comporte une partie sur l'évaluation des connaissances en matière d'effets bénéfiques pour la santé qu'apportent les aliments distribués dans le programme. Cette partie intègre des questions sur l'avis des enfants sur les bienfaits des produits distribués sur la santé et sur la connaissance des repères de consommation journalière. Sont également présentes des questions adaptées à chaque niveau d'âge sur les mécanismes scientifiques qui font des fruits, des légumes, du lait et des produits laitiers des aliments bénéfiques pour la santé.

Indicateurs :

- Proportion d'enfants estimant que la consommation de fruits/légumes/lait/produits laitiers exempts de sucre, d'arôme, de fruit, de noix ou de cacao sont bénéfiques pour la santé ;

Cet indicateur est obtenu à partir des réponses aux questions suivantes :

- *A ton avis, faut-il manger des fruits frais pour être en bonne santé ?*
 - *A ton avis, faut-il manger des légumes pour être en bonne santé ?*
 - *A ton avis, faut-il manger des produits laitiers (comme le lait, le fromage ou les yaourts et fromages blancs) pour être en bonne santé ?*
 - [Elémentaire et collège uniquement] *Pourquoi est-il bon pour la santé de manger des fruits et des légumes régulièrement ?*
- Proportion d'enfants connaissant les repères de consommation des fruits et légumes et des produits laitiers du PNNS ;

Cet indicateur est obtenu à partir des réponses aux questions suivantes :

- *Pour être en bonne santé, à ton avis, combien de fruits et légumes est-il recommandé de manger par jour ?*
 - *A ton avis, sans parler des personnes allergiques ou intolérantes, combien de fois par jour est-il recommandé de boire du lait ou manger des produits laitiers comme du fromage, des yaourts, des petits-suisses ou du fromage blanc ?*
- Pour les élèves des classes du primaire et collège, la proportion d'enfants pensant que les produits laitiers nature sont meilleurs pour la santé que ceux qui sont sucrés ou aromatisés ;

Cet indicateur est obtenu à partir des réponses à la question suivante :

- *A ton avis, lequel des produits suivants est le plus recommandé pour la santé ? (Un yaourt nature sans sucre ajouté ; Un yaourt à boire aux fruits ; Un yaourt aromatisé ; Un yaourt à la grecque nature ; Ne sait pas)*
- Pour les élèves des classes du primaire et collège, la proportion d'enfants connaissant les mécanismes scientifiques qui font des fruits, des légumes et des produits laitiers des aliments intéressants pour la santé ;

Cet indicateur est obtenu à partir des réponses à la question suivante :

- [Elémentaire et collège uniquement] *Pourquoi est-il bon pour la santé de manger des fruits et des légumes régulièrement ?*
 - [Elémentaire et collège uniquement] *Quel est l'avantage pour la santé de manger des produits laitiers (comme le lait, le fromage, les yaourts ...) ?*
- Pour l'ensemble des niveaux, la proportion d'enfants ayant des connaissances relatives à la production agricole des fruits, des légumes et des produits laitiers ;

Cet indicateur est obtenu à partir des réponses à la question suivante :

- [Maternelle] *Parmi ces images, montre-moi l'image du légume qui pousse sous la terre ? / A ton avis, en France, à quelle saison cueille-t-on les cerises ? / Montre-moi les animaux qui produisent du lait que nous buvons ?*
 - [Elémentaire] *Montre-moi les légumes qui sont récoltés (arrachés, cueillis, ou ramassés) lors de la période printemps/été ? / Montre-moi les fruits qui sont récoltés (arrachés, cueillis, ou ramassés) lors de la période automne/hiver ? / Parmi ces aliments, lequel ou lesquels ne sont pas des produits laitiers ?*
 - [Collège] *En France, quels légumes sont récoltés durant la période automne/hiver ? / En France, quels fruits sont récoltés durant la période été/automne ? / Quels sont les deux aliments qui contiennent le plus de calcium ?*
- Pour l'ensemble des niveaux, une note globale mesurant les connaissances générales de l'élève sur les fruits et légumes, le lait et les produits laitiers. Il regroupe les réponses à des questions différentes selon les niveaux par thématique. Ces questions concernent les bénéfices de la consommation de ces produits, la connaissance de la production et/ou saisonnalité des fruits et des légumes, les labels de certaines (pour le niveau collège uniquement), la connaissance des recommandations nutritionnelles officielles pour ces produits... Ce score a été normalisé entre

0 et 10 pour créer la note finale utilisée pour comparer les élèves. Pour plus de détails sur le calcul de ce score, se référer à l'annexe 13.

Annexe 8 - Méthode des doubles différences (approche statistique)

La méthode des doubles différences est fréquemment utilisée en économétrie pour l'évaluation d'une mesure ou d'un traitement. Elle repose sur le principe d'estimation d'une situation contrefactuelle permettant de rendre compte de ce qui aurait été observé en l'absence de la mesure qu'on cherche à évaluer (Givord, 2014).

Prenons le cas où l'on dispose de deux groupes d'individus observés avant et après le début d'une mesure, où seulement l'un des deux groupes est concerné par la mesure. L'approche est résumée dans le nom de la méthode :

- La première étape consiste à calculer une première différence entre les deux périodes afin d'éliminer l'évolution temporelle, supposée identique en l'absence de la mesure. En effet, on peut légitimement penser que l'évolution des conditions de vie ou d'autres mesures externes pourraient également avoir un impact sur les volets que la mesure évaluée modifie, et ce pour tous les individus (qu'ils bénéficient ou non de la mesure) ;
- La seconde étape consiste à calculer la différence entre les évolutions des deux groupes, afin d'éliminer les différences systématiques entre le groupe de traitement dit « exposé » (groupe qui a reçu la mesure) et le groupe dit « témoin ». En effet, il est possible que les personnes qui peuvent bénéficier de la mesure ou bien qui choisissent de l'adopter aient des caractéristiques différentes avant même l'application de la mesure : ces écarts ne sont alors pas imputables à la mesure en elle-même.

Une fois ces deux différences appliquées, l'estimateur obtenu permet ainsi d'identifier l'effet propre de la mesure.

En se plaçant dans le cas simple de deux groupes observés avant et après la mise en place d'une mesure, on distingue les personnes qui bénéficient de cette mesure ($T = 1$) de celles n'en bénéficiant pas ($T = 0$). On note donc Y_0 la variable d'intérêt associée au groupe de contrôle et Y_1 la variable associée au groupe traité. On note aussi t_0 la date avant la mise en place de la mesure, et t_1 la date après la mise en place de la mesure.

L'estimateur de différence de différences (aussi appelé estimateur de doubles différences) vise à estimer le paramètre suivant $\Delta = (y_{t1} - y_{t0}|T = 1) - (y_{t1} - y_{t0}|T = 0)$: la première différence permet d'éliminer l'évolution temporelle entre les deux dates supposée identique pour les deux groupes en l'absence de la mesure, tandis que la deuxième différence permet d'éliminer les différences systématiques entre le groupe traité et le groupe de contrôle. En pratique, l'estimateur de doubles différences $\hat{\Delta}$ s'obtient de la manière suivante :

	t_1	t_0	Différence
Groupe de traitement ($T = 1$)	$E(y_{t1} T = 1)$	$E(y_{t0} T = 1)$	$E(y_{t1} T = 1) - E(y_{t0} T = 1)$
Groupe de contrôle ($T = 0$)	$E(y_{t1} T = 0)$	$E(y_{t0} T = 0)$	$E(y_{t1} T = 0) - E(y_{t0} T = 0)$
Différence	$E(y_{t1} T = 1) - E(y_{t1} T = 0)$	$E(y_{t0} T = 1) - E(y_{t0} T = 0)$	$\hat{\Delta} = E(y_{t1} - y_{t0} T = 1) - E(y_{t1} - y_{t0} T = 0)$

Il peut être calculé par la méthode des moindres carrés ordinaires avec la valeur du paramètre δ dans l'équation suivante :

$$y = c + \alpha R + \beta T + \delta R * T + \epsilon$$

où :

- y est la variable d'intérêt du modèle (métrique sur laquelle on cherche à mesurer l'impact de la mesure) ;
- c est la constante du modèle ;
- R est une variable indicatrice prenant la valeur 1 lorsque l'individu bénéficie de la mesure (groupe de traitement) et 0 si l'individu n'en bénéficie pas (groupe de contrôle), et α est le paramètre associé à cette variable ;
- T est une variable indicatrice valant 1 si la période considérée correspond à la période après que la mesure a commencé, et 0 si la période est avant que la mesure ait commencé, et β est le paramètre associé à cette variable ;
- $R * T$ est la variable de croisement correspondant à l'interaction entre les deux indicatrices précédentes (de groupe et temporelle). δ est le paramètre d'intérêt du modèle, puisqu'il permet de mesurer l'effet propre de la mesure, une fois écartés les effets d'appartenance à un groupe donné et les effets de temporalité ;
- ϵ est le terme d'erreur du modèle.

Le paramètre δ obtenu permet d'identifier l'effet propre de la mesure à évaluer, sous l'hypothèse que les variables d'intérêt des deux groupes auraient évolué de manière identique en l'absence de la mesure.

La méthode des doubles différences permet d'estimer l'effet causal de l'exposition à la mesure sous une double condition :

- D'une part la stabilité de la composition des groupes au cours du temps : en particulier, un élève ne doit dans l'idéal pas changer d'établissement pour passer d'un établissement traité à témoin (ou l'inverse) au cours de l'évaluation ;
- D'autre part, des effets conjoncturels identiques dans les groupes (évolutions temporelles similaires) (Givord, 2014) : c'est l'hypothèse dite de tendance commune, c'est-à-dire que les effets temporels sont supposés communs aux deux groupes (traitement et contrôle) avant la mise en place de la mesure (Fougère, 2020).

La vérification de ces deux hypothèses est nécessaire pour la mise en place de la méthode des doubles différences pour analyser les résultats de l'expérience.

Annexe 9 - Analyse comparative entre les groupes exposé et témoin du T1

Les résultats de l'étude comparative entre le groupe exposé et le groupé témoin des 143 élèves répondants du T1 sont présentés dans cette annexe. La composition des deux groupes selon des variables socio-démographiques a été comparée, suivi d'une comparaison des réponses aux questions relatives au programme (distribution de fruits, de légumes et de produits laitiers, mesures pédagogiques et animations autour de l'alimentation et la connaissance de ces produits, connaissance des sets de table mis en place dans le cadre du programme).

Des tests statistiques ont été réalisés afin de vérifier la significativité statistique des différences observées entre les deux groupes :

- Le test statistique du Chi-2 est utilisé pour tester l'indépendance entre deux variables catégorielles (ici la variable indiquant l'appartenance au groupe exposé ou témoin par rapport aux variables présentes dans la colonne « Variable » du tableau).
- Le test statistique non-paramétrique de Wilcoxon-Mann-Whitney est utilisé pour comparer les moyennes calculées pour chaque groupe sur les variables continues (ici l'âge de l'élève).

Tableau 11 - Comparaison des groupes exposé et témoin du T1 selon les variables socio-démographiques et les variables relatives au programme et aux démarches pédagogiques mises en place par l'établissement

		Effectifs			Pourcentages (en colonnes)		
		Exposé	Témoin	Total	Exposé	Témoin	Total
Total T1	-	103	40	143	-	-	-
Variables socio-démographiques							
Niveau	Maternelle	27	12	39	26%	30%	27%
	Elémentaire	61	22	83	59%	55%	58%
	Collège	15	6	21	15%	15%	15%
Classe	Petite section de maternelle	25	8	33	24%	20%	23%
	Moyenne section de maternelle	2	4	6	2%	10%	4%
	CP	51	18	69	50%	45%	48%
	CE1	10	4	14	10%	10%	10%
	6ème	15	6	21	15%	15%	15%
Sexe	Garçon	53	19	72	51%	48%	50%
	Fille	50	21	71	49%	53%	50%
Zone	Nord	73	31	104	71%	78%	73%
	Sud	30	9	39	29%	23%	27%
Cantine	Tous les jours	69	21	90	67%	53%	63%
	1-3 fois par semaine	13	9	22	13%	23%	15%
	Jamais	21	10	31	20%	25%	22%
Cantine demi-pension	Non	21	10	31	20%	25%	22%
	Oui	82	30	112	80%	75%	78%
Niveau diplôme parents	Aucun diplôme, certificat d'études primaires	6	2	8	6%	5%	6%
	Brevet des collèges	3	2	5	3%	5%	3%
	BEP/CAP	8	9	17	8%	23%	12%
	Baccalauréat ou équivalent	21	8	29	20%	20%	20%
	Baccalauréat +2	20	3	23	19%	8%	16%
	Baccalauréat +3 ou plus	45	16	61	44%	40%	43%
Niveau diplôme parents - 2 modalités	Baccalauréat ou plus	86	27	113	83%	68%	79%
	Sans diplôme ou Brevet/BEP/CAP	17	13	30	17%	33%	21%
Âge	3	2	1	3	2%	3%	2%
	4	24	7	31	23%	18%	22%
	5	1	4	5	1%	10%	3%

	6	3	1	4	3%	3%	3%
	7	52	20	72	50%	50%	50%
	8	6	1	7	6%	3%	5%
	10	3	0	3	3%	0%	2%
	11	11	6	17	11%	15%	12%
	12	1	0	1	1%	0%	1%
	Moyenne	6,80	6,78	6,79			
Variabiles relatives au programme et aux mesures pédagogiques de l'établissement							
Sets de table	Oui	28	7	35	27%	18%	24%
	Non	75	33	108	73%	83%	76%
	NSP	0	0	0	0%	0%	0%
Distribution de fruits	Oui	45	13	58	44%	33%	41%
	Non	58	27	85	56%	68%	59%
	NSP	0	0	0	0%	0%	0%
Distribution de légumes	Oui	28	9	37	27%	23%	26%
	Non	74	31	105	72%	78%	73%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Distribution de produits laitiers	Oui	32	9	41	31%	23%	29%
	Non	70	31	101	68%	78%	71%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Animation atelier jardinage/cuisine	Oui	44	23	67	43%	58%	47%
	Non	58	16	74	56%	40%	52%
	NSP	1	1	2	1%	3%	1%
Animation visite marché/ferme	Oui	13	3	16	13%	8%	11%
	Non	74	31	105	72%	78%	73%
	NSP	1	0	1	1%	0%	1%
Animation leçon	Oui	40	16	56	39%	40%	39%
	Non	54	23	77	52%	58%	54%
	NSP	9	1	10	9%	3%	7%
Animation jeux	Oui	25	11	36	24%	28%	25%
	Non	57	21	78	55%	53%	55%
	NSP	6	2	8	6%	5%	6%
Animation vidéos	Oui	26	12	38	25%	30%	27%
	Non	69	27	96	67%	68%	67%
	NSP	8	1	9	8%	3%	6%

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 12 – Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour la comparaison des groupes exposé et témoin du T1 selon les variables socio-démographiques et les variables relatives au programme et aux démarches pédagogiques mises en place par l'établissement

Type de test	Variable	Statistique de test	p-valeur**
Variabiles socio-démographiques			
Chi-2	Niveau	0,244	0,89
Chi-2	Classe	4,815	0,31 *
Chi-2	Sexe	0,057	0,81
Chi-2	Zone	0,347	0,56
Chi-2	Cantine	3,071	0,22
Chi-2	Cantine demi-pension	0,140	0,71
Chi-2	Niveau diplôme parents	8,293	0,14 *
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	3,534	0,06
Chi-2	Âge	9,883	0,27 *
Wilcoxon	Âge	0,051	0,96
Variabiles relatives au programme et aux mesures pédagogiques de l'établissement			

Chi-2	Sets de table	0,985	0,32	
Chi-2	Distribution de fruits	1,068	0,30	
Chi-2	Distribution de légumes	0,758	0,68	*
Chi-2	Distribution de produits laitiers	1,497	0,47	*
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	3,306	0,19	*
Chi-2	Animation visite marché/ferme	1,191	0,55	*
Chi-2	Animation leçon	1,751	0,42	*
Chi-2	Animation jeux	0,197	0,91	*
Chi-2	Animation vidéos	1,516	0,47	*
Variables relatives au programme et aux mesures pédagogiques de l'établissement (en regroupant les modalités « Non » et « NSP »)				
Chi-2	Sets de table	0,985	0,32	
Chi-2	Distribution de fruits	1,068	0,30	
Chi-2	Distribution de légumes	0,131	0,72	
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,658	0,42	
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	1,969	0,16	
Chi-2	Animation visite marché/ferme	0,329	0,57	*
Chi-2	Animation leçon	0,000	1,00	
Chi-2	Animation jeux	0,043	0,84	
Chi-2	Animation vidéos	0,135	0,71	

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Annexe 10 - Analyse comparative des échantillons utilisés dans les deux approches A et B

Cette annexe présente les résultats de l'analyse descriptive et des tests statistiques réalisés pour la comparaison des échantillons utilisés dans les deux approches adoptées pour l'analyse des résultats.

Les tests statistiques réalisés pour vérifier la significativité statistique des différences observées entre les groupes comparés sont :

- Le test statistique du Chi-2 est utilisé pour tester l'indépendance entre deux variables catégorielles (ici la variable indiquant l'appartenance au groupe exposé ou témoin par rapport aux variables présentes dans la colonne « Variable » du tableau).
- Le test statistique non-paramétrique de Wilcoxon-Mann-Whitney est utilisé pour comparer les moyennes calculées pour chaque groupe sur les variables continues (ici l'âge de l'élève).

Pour l'approche A, on compare l'échantillon composé des 143 élèves présents au T1 aux 72 élèves présents au T2 selon des variables socio-démographiques (voir Tableau 13 ci-dessous, colonnes « T1 » et « T1&T2 (rép. T1) »). Les tests de Chi-2 sur ces variables (résultats présentés dans le Tableau 14) ne permettent pas de conclure à des différences de composition entre le groupe des élèves présents au T1 et le groupe des élèves toujours présents au T2 parmi ceux déjà présents au T1.

Cette première analyse est complétée par une analyse de l'attrition des élèves entre les vagues T1 et T2, c'est-à-dire une comparaison des 72 élèves toujours présents aux 71 élèves n'ayant pas répondu à la deuxième interrogation. Le taux d'attrition (c'est-à-dire le taux de perte d'élèves entre le T1 et le T2) est de 49%, soit un élève sur deux qui a été perdu à la seconde interrogation. Cela s'explique par une

démarche non obligatoire de participation à une enquête auto-administrée réalisée un an après avoir répondu au premier questionnaire. L'attrition peut entraîner des biais largement documentés dans la littérature consacrée à l'évaluation d'impact. Elle peut lourdement affecter la qualité des résultats de l'analyse. L'ensemble des résultats de l'analyse de l'attrition et des tests statistiques réalisés sont présentés dans le Tableau 15). Toute analyse faite, on peut conclure que le taux d'attrition est statistiquement similaire entre le groupe exposé et le groupe témoin.

Pour l'approche B, on compare l'échantillon des 143 élèves présents au T1 avec l'ensemble des élèves présents au T2 (256 élèves, 72 élèves déjà présents au T1 et 184 nouveaux élèves recrutés). La comparaison de la composition des échantillons d'un point de vue socio-démographique présente dans le Tableau 13 complétée des tests statistiques réalisés (résultats présentés dans le Tableau 14) permet de conclure qu'il existe des différences statistiquement significatives de composition entre l'échantillon utilisé en T1 et l'échantillon utilisé en T2. On constate notamment :

- Une différence significative à un seuil de confiance supérieur à 95% sur la fréquentation de la cantine (les élèves fréquentant la cantine sont plus nombreux dans l'échantillon T2, 89% en T2 par rapport à 78% en T1) ;
- Une différence significative à un seuil de confiance à 93% sur la zone de l'établissement (27% des établissements des répondants se situent en zone Sud au T1 alors qu'ils sont 37% au T2) ;
- Des différences significatives à un seuil de confiance proche de 90% sur l'appartenance à un groupe (72% des élèves sont dans le groupe exposé au T1 contre 80% au T2) et sur le niveau de l'établissement (par exemple, 58% d'élèves sont en niveau élémentaire au T1 alors qu'ils sont 47% au T2).

Aussi, ces différences significatives justifient l'usage par la suite de variables de contrôle dans la phase de modélisation pour contrôler les effets de ces différences sur les écarts observés entre les deux groupes et entre les deux vagues.

Tableau 13 – Comparaison des échantillons utilisés dans les approches A et B selon le type de groupe et les variables socio-démographiques

		Effectifs				Pourcentages (en colonnes)			
		T1	T1&T2 (rép. T1)	T1&T2 (rép. T2)	T2	T1	T1&T2 (rép. T1)	T1&T2 (rép. T2)	T2
Total	Total	143	72	72	256	-	-	-	-
Groupe	Exposé	103	55	55	204	72%	76%	76%	80%
	Témoin	40	17	17	52	28%	24%	24%	20%
Niveau	Maternelle	39	18	18	88	27%	25%	25%	34%
	Elémentaire	83	41	41	120	58%	57%	57%	47%
	Collège	21	13	13	48	15%	18%	18%	19%
Classe	Petite section de maternelle	33	14	0	0	23%	19%	0%	0%
	Moyenne section de maternelle	6	4	14	45	4%	6%	19%	18%
	Grande section de maternelle	0	0	4	43	0%	0%	6%	17%
	CP	69	37	0	0	48%	51%	0%	0%
	CE1	14	4	38	80	10%	6%	53%	31%
	CE2	0	0	3	40	0%	0%	4%	16%
	6ème	21	13	0	0	15%	18%	0%	0%
5ème	0	0	13	48	0%	0%	18%	19%	
Sexe	Garçon	72	34	33	117	50%	47%	46%	46%
	Fille	71	38	39	139	50%	53%	54%	54%

Zone	Nord	104	52	52	162	73%	72%	72%	63%	
	Sud	39	20	20	94	27%	28%	28%	37%	
Cantine	Tous les jours	90	45	46	177	63%	63%	64%	69%	
	1-3 fois par semaine	22	13	15	48	15%	18%	21%	19%	
	Jamais	31	14	11	28	22%	19%	15%	11%	
	NR	0	0	0	3	0%	0%	0%	1%	
Cantine demi-pension	Non	31	14	11	28	22%	19%	15%	11%	
	Oui	112	58	61	228	78%	81%	85%	89%	
Niveau diplôme parents	Aucun diplôme, certificat d'études primaires	8	3	3	6	6%	4%	4%	2%	
	Brevet des collèges	5	1	0	6	3%	1%	0%	2%	
	BEP/CAP	17	9	8	28	12%	13%	11%	11%	
	Baccalauréat ou équivalent	29	14	15	47	20%	19%	21%	18%	
	Baccalauréat +2	23	13	15	53	16%	18%	21%	21%	
	Baccalauréat +3 ou plus	61	32	31	112	43%	44%	43%	44%	
	NR	0	0	0	4	0%	0%	0%	2%	
Niveau diplôme parents – 2 modalités	Baccalauréat ou plus	113	59	61	212	79%	82%	85%	83%	
	Sans diplôme ou Brevet/BEP/CAP	30	13	11	40	21%	18%	15%	16%	
	NR	0	0	0	4	0%	0%	0%	2%	
Âge	3	3	0	0	0	2%	0%	0%	0%	
	4	31	15	0	2	22%	21%	0%	1%	
	5	5	3	15	45	3%	4%	21%	18%	
	6	4	1	3	41	3%	1%	4%	16%	
	7	72	38	1	5	50%	53%	1%	2%	
	8	7	2	38	79	5%	3%	53%	31%	
	9	0	0	2	35	0%	0%	3%	14%	
	10	3	3	0	1	2%	4%	0%	0%	
	11	17	10	2	4	12%	14%	3%	2%	
	12	1	0	11	41	1%	0%	15%	16%	
	13	0	0	0	3	0%	0%	0%	1%	
		Moyenne	6,8	7,0	8,0	8,0				

Note :

- T1 = élèves présents au T1, réponses fournies lors du T1
- T1 & T2 (rép. T1) = élèves présents au T1 et au T2, réponses fournies lors du T1
- T1 & T2 (rép. T2) = élèves présents au T1 et au T2, réponses fournies lors du T2
- T2 = élèves présents au T2 (qu'ils soient ou non déjà présents au T1), réponses fournies lors du T2

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 14 - Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour la comparaison des échantillons utilisés dans l'approche A et dans l'approche B selon les variables socio-démographiques

Type de test	Variable	Statistique de test	p-valeur**
Approche A - Tests T1 vs T1&T2			
Chi-2	Groupe	0,270	0,60
Chi-2	Niveau	0,447	0,80
Chi-2	Classe	1,945	0,75
Chi-2	Sexe	0,083	0,77
Chi-2	Zone	0,000	1,00
Chi-2	Cantine	0,325	0,85
Chi-2	Cantine demi-pension	0,041	0,84
Chi-2	Niveau diplôme parents	1,131	0,95
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	0,106	0,75

Chi-2	Âge	3,951	0,86	*
Wilcoxon	Âge	4923,5	0,57	
Approche B - Tests T1 vs T2				
Chi-2	Groupe	2,618	0,11	
Chi-2	Niveau	4,579	0,10	
Chi-2	Classe	324,161	0,00	*
Chi-2	Sexe	0,619	0,43	
Chi-2	Zone	3,271	0,07	
Chi-2	Cantine	9,954	0,02	*
Chi-2	Cantine demi-pension	7,569	0,01	
Chi-2	Niveau diplôme parents	6,744	0,35	*
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	3,895	0,14	*
Chi-2	Âge	285,526	0,00	*
Wilcoxon	Âge	12292	0,00	

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 15 - Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour l'analyse de l'attrition entre les vagues T1 et T2 selon les variables socio-démographiques

Echantillon				p-valeur**
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2		Test Chi-2
Exposé	55	48		0,33
Témoin	17	23		
Total	72	71		
Niveau				
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2		Test Chi-2
Maternelle	18	21		0,49
Elémentaire	41	42		
Collège	13	8		
Total	72	71		
Classe				
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2		Test Chi-2
Petite section de maternelle	14	19		0,24 *
Moyenne section de maternelle	4	2		
CP	37	32		
CE1	4	10		
6ème	13	8		
Total	72	71		
Sexe				
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2		Test Chi-2
Garçon	34	38		0,56
Fille	38	33		
Total	72	71		
Zone				
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2		Test Chi-2
Nord	52	52		1,00
Sud	20	19		
Total	72	71		
Cantine				

Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Chi-2
Tous les jours	45	45	0,60
1-3 fois par semaine	13	9	
Jamais	14	17	
Total	72	71	
Cantine demi-pension			
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Chi-2
Non	15	17	0,65
Oui	58	54	
Total	72	71	
Diplôme des parents			
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Chi-2
Aucun diplôme	3	5	0,95 *
Brevet des collèges	1	4	
BEP/CAP	9	8	
Bac ou équivalent	14	15	
Bac + 2	13	10	
Bac +3 ou plus	32	29	
Total	72	71	
Diplôme des parents – 2 modalités			
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Chi-2
Baccalauréat ou plus	59	54	0,75
Aucun diplôme ou brevet/BEP/CAP	13	17	
Total	72	71	
Âge			
Moyenne	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Wilcoxon
Âge moyen	6,99	6,59	0,33
Effectifs	Elèves T1 présents au T2	Elèves T1 absents au T2	Test Chi-2
3	0	3	0,25 *
4	15	16	
5	3	2	
6	1	3	
7	38	34	
8	2	5	
10	3	0	
11	10	7	
12	0	1	
Total	72	71	

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Annexe 11 - Analyse comparative entre les vagues T1 et T2 de la composition du groupe exposé et du groupe témoin dans l'approche B et analyse comparative des groupes exposé et témoin en T2

Cette annexe présente les résultats de l'analyse comparative de la composition des échantillons utilisés dans l'approche B entre le T1 et le T2 pour le groupe exposé d'une part, et pour le groupe témoin d'autre part. Le Tableau 16 présente simultanément les tris croisés pour les deux groupes (exposé et témoin) entre la vague d'enquête d'une part, et les variables socio-démographiques et les variables relatives au programme et aux mesures pédagogiques mises en place par l'établissement d'autre part. Le Tableau

17 restitue les résultats des tests statistiques utilisés pour vérifier la significativité statistique des différences observées sur les variables socio-démographiques. Le Tableau 18 restitue les résultats des tests statistiques utilisés pour vérifier la significativité statistique des différences observées sur les variables relatives au programme de distribution et aux mesures pédagogiques mises en place par l'établissement (le Tableau 19 restitue les mêmes résultats à la différence que les modalités « Non » et « NSP » ont été regroupées afin de vérifier l'hypothèse d'avoir plus de 5 observations par valeurs dans le tableau de contingence obtenu en croisant les deux variables utilisées pour le test).

Les tests statistiques réalisés pour vérifier la significativité statistique des différences observées entre les groupes comparés sont :

- Le test statistique du Chi-2 est utilisé pour tester l'indépendance entre deux variables catégorielles (ici la variable indiquant l'appartenance au groupe exposé ou témoin par rapport aux variables présentes dans la colonne « Variable » du tableau).
- Le test statistique non-paramétrique de Wilcoxon-Mann-Whitney est utilisé pour comparer les moyennes calculées pour chaque groupe sur les variables continues (ici l'âge de l'élève).

L'analyse de ces résultats est davantage détaillée dans la section 4.3.2 de ce rapport.

Elle permet de conclure à des différences statistiquement significatives (seuil inférieur à 10%) de composition entre les 2 vagues pour les deux groupes d'élèves :

Pour le groupe exposé, des différences selon la zone de l'établissement, la fréquentation de la cantine de l'élève et le niveau de l'établissement ;

Pour le groupe témoin, des différences selon le niveau de l'établissement et la fréquentation de la cantine.

Par conséquent, les différences de composition des groupes entre les deux vagues d'enquête devront être prises en compte dans la phase de modélisation en incluant ces facteurs discriminants comme variables de contrôle.

L'analyse des réponses aux questions relatives au programme et aux mesures pédagogiques mises en place par l'établissement montre qu'il n'existe pas de différence statistiquement significative entre le groupe exposé en T1 et le groupe exposé en T2, ni entre le groupe témoin en T1 et le groupe témoin en T2 (à l'exception de la participation à des ateliers de jardinage ou de cuisine).

D'autre part, l'analyse comparative entre le groupe exposé et le groupe témoin en T2 (similairement à l'analyse comparative déjà réalisée sur les données du T1 entre les groupes exposé et témoin en Annexe 9) permet de conclure que, concernant les aspects socio-démographiques, il existe des différences importantes de composition entre les deux groupes (niveau de l'établissement et zone géographique dans laquelle se situe l'établissement). Elle permet également de réitérer le constat fait lors du T1 quant aux réponses obtenues dans chaque groupe pour les questions relatives au programme et aux mesures pédagogiques : la part d'élèves ayant répondu positivement à ces questions dans le groupe exposé est relativement faible par rapport aux résultats auxquels on pourrait s'attendre. On observe toutefois que les écarts entre les deux groupes exposé et témoin se sont creusés.

Tableau 16 - Comparaison des échantillons utilisés dans l'approche B entre groupe exposé et groupe témoin selon les variables socio-démographiques

		Effectifs				Pourcentages (en colonnes)			
		Groupe Exposé		Groupe Témoin		Groupe Exposé		Groupe Témoin	
		T1	T2	T1	T2	T1	T2	T1	T2
Total	Total	103	204	40	52	-	-	-	-
Variables socio-démographiques									
Niveau	Maternelle	27	79	12	9	26%	39%	30%	17%
	Elémentaire	61	102	22	18	59%	50%	55%	35%
	Collège	15	23	6	25	15%	11%	15%	48%
Classe	Petite section de maternelle	25	0	8	0	24%	0%	20%	0%
	Moyenne section de maternelle	2	40	4	5	2%	20%	10%	10%
	Grande section de maternelle	0	39	0	4	0%	19%	0%	8%
	CP	51	0	18	0	50%	0%	45%	0%
	CE1	10	64	4	16	10%	31%	10%	31%
	CE2	0	38	0	2	0%	19%	0%	4%
	6ème	15	0	6	0	15%	0%	15%	0%
5ème	0	23	0	25	0%	11%	0%	48%	
Sexe	Garçon	53	95	19	22	51%	47%	48%	42%
	Fille	50	109	21	30	49%	53%	53%	58%
Zone	Nord	73	118	31	44	71%	58%	78%	85%
	Sud	30	86	9	8	29%	42%	23%	15%
Cantine	Tous les jours	69	140	21	37	67%	69%	53%	71%
	1-3 fois par semaine	13	38	9	10	13%	19%	23%	19%
	Jamais	21	23	10	5	20%	11%	25%	10%
	NR	0	3	0	0	0%	1%	0%	0%
Cantine demi-pension	Non	21	23	10	5	20%	11%	25%	10%
	Oui	82	181	30	47	80%	89%	75%	90%
Niveau diplôme parents	Aucun diplôme, certificat d'études primaires	6	3	2	3	6%	1%	5%	6%
	Brevet des collèges	3	5	2	1	3%	2%	5%	2%
	BEP/CAP	8	20	9	8	8%	10%	23%	15%
	Baccalauréat ou équivalent	21	37	8	10	20%	18%	20%	19%
	Baccalauréat +2	20	46	3	7	19%	23%	8%	13%
	Baccalauréat +3 ou plus	45	89	16	23	44%	44%	40%	44%
NR	0	4	0	0	0%	2%	0%	0%	
Niveau diplôme parents – 2 modalités	Baccalauréat ou plus	86	172	27	40	83%	84%	68%	77%
	Sans diplôme ou Brevet/BEP/CAP	17	28	13	12	17%	14%	33%	23%
	NR	0	4	0	0	0%	2%	0%	0%
Âge	3	2	0	1	0	2%	0%	3%	0%
	4	24	1	7	1	23%	0%	18%	2%
	5	1	41	4	4	1%	20%	10%	8%
	6	3	37	1	4	3%	18%	3%	8%
	7	52	4	20	1	50%	2%	50%	2%
	8	6	64	1	15	6%	31%	3%	29%
	9	0	33	0	2	0%	16%	0%	4%
	10	3	1	0	0	3%	0%	0%	0%
	11	11	4	6	0	11%	2%	15%	0%
	12	1	17	0	24	1%	8%	0%	46%
	13	0	2	0	1	0%	1%	0%	2%
		Moyenne	6,8	7,6	6,8	9,5			
Variables relatives au programme et aux mesures pédagogiques de l'établissement									
Sets de table	Oui	28	57	7	8	27%	28%	18%	15%

	Non	75	147	33	44	73%	72%	83%	85%
	NSP	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Distribution de fruits	Oui	45	94	13	18	44%	46%	33%	35%
	Non	58	108	27	34	56%	53%	68%	65%
	NSP	0	2	0	0	0%	1%	0%	0%
Distribution de légumes	Oui	28	54	9	16	27%	26%	23%	31%
	Non	74	148	31	36	72%	73%	78%	69%
	NSP	1	2	0	0	1%	1%	0%	0%
Distribution de produits laitiers	Oui	32	62	9	17	31%	30%	23%	33%
	Non	70	139	31	34	68%	68%	78%	65%
	NSP	1	3	0	1	1%	1%	0%	2%
Animation atelier jardinage/cuisine	Oui	44	105	23	10	43%	51%	58%	19%
	Non	58	93	16	41	56%	46%	40%	79%
	NSP	1	6	1	1	1%	3%	3%	2%
Animation visite marché/ferme	Oui	13	21	3	3	13%	10%	8%	6%
	Non	74	159	31	23	72%	78%	78%	44%
	NSP	1	1	0	1	1%	0%	0%	2%
Animation leçon	Oui	40	74	16	13	39%	36%	40%	25%
	Non	54	114	23	36	52%	56%	58%	69%
	NSP	9	16	1	3	9%	8%	3%	6%
Animation jeux	Oui	25	54	11	7	24%	26%	28%	13%
	Non	57	111	21	18	55%	54%	53%	35%
	NSP	6	16	2	2	6%	8%	5%	4%
Animation vidéos	Oui	26	43	12	8	25%	21%	30%	15%
	Non	69	147	27	42	67%	72%	68%	81%
	NSP	8	14	1	2	8%	7%	3%	4%

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 17 - Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour la comparaison du groupe exposé entre T1 et T2 et la comparaison du groupe témoin entre T1 et T2 pour l'approche B selon les variables socio-démographiques

Type de test	Variable	Statistique de test	p-valeur**
Groupe exposé – T1 vs T2			
Chi-2	Niveau	4,798	0,09
Chi-2	Classe	259,663	0,00 *
Chi-2	Sexe	0,474	0,49
Chi-2	Zone	4,405	0,04
Chi-2	Cantine	6,994	0,07 *
Chi-2	Cantine demi-pension	3,918	0,05
Chi-2	Niveau diplôme parents	7,310	0,29 *
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	2,386	0,30 *
Chi-2	Âge	223,844	0,00 *
Wilcoxon	Âge	7865	0,00
Groupe témoin – T1 vs T2			
Chi-2	Niveau	11,097	0,00
Chi-2	Classe	69,936	0,00 *
Chi-2	Sexe	0,081	0,78
Chi-2	Zone	0,361	0,55
Chi-2	Cantine	4,647	0,10 *
Chi-2	Cantine demi-pension	2,875	0,09
Chi-2	Niveau diplôme parents	2,142	0,83 *
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	0,594	0,44
Chi-2	Âge	69,355	0,00 *

Wilcoxon	Âge	392	0,00
T1 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Résultats précédemment présentés dans le Tableau 12.			
T2 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Chi-2	Niveau	37,555	0,00
Chi-2	Classe	41,306	0,00 *
Chi-2	Sexe	0,156	0,69
Chi-2	Zone	11,656	0,00
Chi-2	Cantine	0,915	0,82 *
Chi-2	Cantine demi-pension	0,009	0,93
Chi-2	Niveau diplôme parents	7,199	0,30 *
Chi-2	Niveau diplôme parents - 2 modalités	3,612	0,16 *
Chi-2	Âge	50,831	0,00 *
Wilcoxon	Âge	3299	0,00

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 18 - Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour la comparaison du groupe exposé entre T1 et T2 et la comparaison du groupe témoin entre T1 et T2 pour l'approche B selon les variables relatives au programme et à la mise en place de mesures pédagogiques par l'établissement

Type de test	Variable	Statistique de test	p-valeur**
Groupe exposé – T1 vs T2			
Chi-2	Sets de table	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de fruits	1,240	0,54 *
Chi-2	Distribution de légumes	0,018	0,99 *
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,142	0,93 *
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	3,845	0,15 *
Chi-2	Animation visite marché/ferme	0,839	0,66 *
Chi-2	Animation leçon	0,337	0,84
Chi-2	Animation jeux	0,449	0,80
Chi-2	Animation vidéos	0,856	0,65
Groupe témoin – T1 vs T2			
Chi-2	Sets de table	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de fruits	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de légumes	0,419	0,52
Chi-2	Distribution de produits laitiers	2,070	0,36 *
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	14,772	0,00 *
Chi-2	Animation visite marché/ferme	1,400	0,50 *
Chi-2	Animation leçon	2,655	0,27 *
Chi-2	Animation jeux	0,321	0,85 *
Chi-2	Animation vidéos	2,878	0,24 *
T1 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Résultats précédemment présentés dans le Tableau 12.			
T2 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Chi-2	Sets de table	2,818	0,09
Chi-2	Distribution de fruits	2,911	0,23 *

Chi-2	Distribution de légumes	0,853	0,65	*
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,172	0,92	*
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	18,501	0,00	*
Chi-2	Animation visite marché/ferme	2,450	0,29	*
Chi-2	Animation leçon	3,050	0,22	*
Chi-2	Animation jeux	0,286	0,87	*
Chi-2	Animation vidéos	1,703	0,43	*

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Tableau 19 - Résultats des tests statistiques (Test Chi-2 ou Wilcoxon-Mann-Whitney) pour la comparaison du groupe exposé entre T1 et T2 et la comparaison du groupe témoin entre T1 et T2 pour l'approche B selon les variables relatives au programme et à la mise en place de mesures pédagogiques par l'établissement (en regroupant les modalités « Non » et « NSP » pour les questions concernées)

Type de test	Variable	Statistique de test	p-valeur**
Groupe exposé – T1 vs T2			
Chi-2	Sets de table	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de fruits	0,076	0,78
Chi-2	Distribution de légumes	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,000	1,00
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	1,763	0,18
Chi-2	Animation visite marché/ferme	0,290	0,59
Chi-2	Animation leçon	0,098	0,75
Chi-2	Animation jeux	0,010	0,92
Chi-2	Animation vidéos	0,463	0,50
Groupe témoin – T1 vs T2			
Chi-2	Sets de table	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de fruits	0,000	1,00
Chi-2	Distribution de légumes	0,419	0,52
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,710	0,40
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	12,779	0,00
Chi-2	Animation visite marché/ferme	0,000	1,00
Chi-2	Animation leçon	1,713	0,19
Chi-2	Animation jeux	0,070	0,79
Chi-2	Animation vidéos	2,045	0,15
T1 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Résultats précédemment présentés dans le Tableau 12.			
T2 – Groupe exposé vs groupe témoin			
Chi-2	Sets de table	2,818	0,09
Chi-2	Distribution de fruits	1,771	0,18
Chi-2	Distribution de légumes	0,199	0,66
Chi-2	Distribution de produits laitiers	0,023	0,88
Chi-2	Animation atelier jardinage/cuisine	16,129	0,00
Chi-2	Animation visite marché/ferme	0,000	1,00
Chi-2	Animation leçon	1,872	0,17
Chi-2	Animation jeux	0,036	0,85
Chi-2	Animation vidéos	0,523	0,47

* : une des modalités du tableau de contingence est inférieure à 5, alors que le test du Chi-2 suppose qu'elles soient toutes supérieures ou égal à 5

** : les valeurs inférieures à 5% sont indiquées en vert et les valeurs inférieures à 10% en orange

SOURCE : CRÉDOC (2022)

Annexe 12 - Présentation des variables de contrôle utilisées dans le modèle économétrique

Variable	Modalités	Valeur de référence dans le modèle
Fréquentation de la cantine	Jamais	
	1 à 3 fois par semaine	
	Tous les jours	Référence
Niveau de diplôme des parents (2 modalités)	Baccalauréat ou plus	Référence
	Aucun diplôme, brevet des collèges, BEP, CAP	
Zone de l'école	Nord	Référence
	Sud	
Sexe de l'enfant	Féminin	
	Masculin	Référence
Niveau de l'établissement	Maternelle	Référence
	Elémentaire	
	Collège	

Annexe 13 - Mode de calcul du score global de connaissance

La construction du score global de connaissance a nécessité plusieurs étapes de transformation.

Des questions relatives aux connaissances des élèves sur les aliments distribués dans le cadre du programme ont été posées dans les questionnaires, avec notamment des questions sur les effets bénéfiques pour la santé de ces produits, sur leurs mécanismes de production et sur les repères nutritionnels recommandés pour ces produits.

Etant donné que les élèves interrogés sont issus de niveaux scolaires différents (maternelle, élémentaire, collège ou lycée), ils n'ont pas tous été questionnés avec les mêmes questions et/ou avec le même niveau de difficulté lors de l'interrogation.

Aussi, un premier travail d'harmonisation a été nécessaire. Pour cela, un barème unique a été construit pour chaque type de questions présentes dans les questionnaires :

- Pour des questions fermées (où le choix des réponses est « oui » ou « non ») : l'élève obtient 2 points s'il a répondu correctement, 0 s'il a mal répondu à la question ou s'il ne sait pas ;
- Pour des questions à choix multiples (plusieurs réponses possibles) : l'élève obtient 2 points par bonne réponse et perd 1 point pour chaque mauvaise réponse. Une fois les points sommés, la note finale à la question est obtenue en normalisant³¹ la valeur de telle sorte que le moins bon score possible (que des mauvaises réponses) ait une note finale à 0 et que le meilleur score possible (que des bonnes réponses) ait une note finale à 2. Si l'élève ne sait pas répondre, il obtient un score de 0 par défaut.

Ensuite, une fois le calcul des notes par question effectué, on agrège pour chaque niveau l'ensemble des notes des questions du niveau. Chaque question du questionnaire a le même poids, et ce quel que soit le niveau scolaire. Selon le nombre et le type des questions posées par niveau, l'intervalle de valeurs obtenu pour chaque niveau varie.

Finalement, pour obtenir une note finale homogène entre les niveaux, une nouvelle étape de normalisation est appliquée par niveau afin que les notes se situent toutes entre 0 et 10.

³¹ Normalisation en utilisant la méthode de normalisation Min-max qui consiste à soustraire, pour chaque valeur, la valeur minimum de la variable, à multiplier le résultat par la différence entre la nouvelle valeur maximale souhaitée (ici 2) et la nouvelle valeur minimale souhaitée (ici 0) et enfin à diviser ce résultat.

Annexe 14 - Résultats des modèles statistiques utilisés pour mesurer l'effet du programme sur les différents indicateurs

Le premier tableau ci-dessous présente les résultats détaillés de l'approche B pour l'ensemble des indicateurs modélisés pour estimer l'impact du programme de distribution, en restituant à chaque fois les coefficients estimés pour chaque variable du modèle et les p-valeurs³² associées. Les variables utilisées à chaque fois dans les modèles sont :

- l'effet propre du programme (noté « Effet propre du programme »),
- l'effet temporel (noté « Effet temps »),
- l'effet d'appartenance à un groupe (noté « Effet groupe de traitement »),
- l'effet des différentes variables de contrôle utilisées dans le modèle (détail présenté en annexe 12).

Le second tableau ci-dessous présente les mêmes résultats mais calculés dans le cadre de l'approche A.

³² Les p-valeurs présentées correspondent à la probabilité, sous l'hypothèse nulle (ici l'hypothèse que le coefficient de la variable observée soit égal à 0, c'est-à-dire que la variable n'a pas d'effet sur la variable d'intérêt qu'on cherche à modéliser), d'obtenir une valeur aussi extrême que celle prédite par le modèle sur l'échantillon utilisé.

Approche B	Effet propre du programme			Effet temps		Effet groupe de traitement		Fréquentation de la cantine				Diplôme des parents		Zone		Sexe		Niveau établissement				
	Indicateur	Coef.	P-valeur	Signif.	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	1 à 3 fois par sem.		Jamais		Aucun diplôme, brevet, BEP, CAP		Sud		Fille		Elémentaire		Collège	
									Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur	Coef.	P-valeur
Consommation																						
Fréquence fruits et légumes total	1,38	0,01	***	-1,28	0,01	-1,22	0,00	-0,27	0,36	-0,51	0,11	0,09	0,75	0,29	0,24	-0,11	0,59	-0,23	0,35	-0,46	0,20	
Quantité consommée fruits et légumes total	114,37	0,05	*	-97,20	0,06	-133,31	0,00	-43,00	0,19	-43,79	0,22	23,85	0,45	20,86	0,45	-17,57	0,46	16,81	0,53	41,70	0,29	
Portions consommées fruits et légumes total	1,46	0,02	**	-1,36	0,01	-1,32	0,00	-0,34	0,32	-0,45	0,22	0,12	0,71	0,31	0,28	-0,18	0,47	0,14	0,62	0,45	0,28	
Fréquence fruits et légumes frais	1,07	0,02	**	-1,04	0,01	-0,89	0,01	-0,09	0,71	-0,60	0,03	-0,25	0,32	0,26	0,22	0,01	0,96	-0,15	0,48	-0,05	0,87	
Quantité consommée fruits et légumes frais	86,90	0,03	**	-86,75	0,02	-69,57	0,03	-9,12	0,69	-44,10	0,08	-25,33	0,25	21,47	0,27	-1,96	0,91	20,82	0,27	66,89	0,02	
Portions consommées fruits et légumes frais	1,09	0,03	**	-1,08	0,02	-0,87	0,03	-0,11	0,69	-0,55	0,08	-0,32	0,25	0,27	0,27	-0,02	0,91	0,26	0,27	0,84	0,02	
Fréquence produits laitiers total	1,21	0,02	**	-1,14	0,01	-0,55	0,15	0,34	0,23	0,62	0,04	1,31	0,00	0,04	0,86	-0,10	0,63	-0,49	0,04	-0,03	0,94	
Quantité consommée produits laitiers total	178,03	0,02	**	-178,48	0,01	-59,53	0,28	63,95	0,12	133,48	0,00	188,47	0,00	-43,01	0,21	-14,75	0,62	-53,26	0,12	66,02	0,18	
Portions consommées produits laitiers total	1,35	0,02	**	-1,30	0,01	-0,52	0,24	0,43	0,19	0,84	0,02	1,47	0,00	-0,12	0,65	-0,10	0,66	-0,42	0,12	0,56	0,16	
Fréquence produits laitiers nature sans sucre	0,57	0,10		-0,59	0,05	-0,15	0,58	0,08	0,69	-0,07	0,73	0,46	0,01	0,12	0,46	-0,05	0,72	-0,15	0,35	0,16	0,51	
Quantité consommée produits laitiers nature sans sucre	91,94	0,08	*	-107,17	0,02	1,45	0,97	19,53	0,50	15,08	0,64	59,09	0,04	-19,47	0,43	-11,42	0,59	-8,17	0,74	74,89	0,04	
Portions consommées produits laitiers nature sans sucre	0,68	0,10		-0,74	0,04	-0,07	0,83	0,12	0,62	0,00	0,99	0,52	0,02	0,92	-0,07	0,67	-0,09	0,65	0,62	0,03		
Fréquence lait nature	0,22	0,32		-0,28	0,16	0,17	0,31	0,11	0,37	0,16	0,24	0,19	0,12	-0,20	0,06	-0,03	0,71	-0,01	0,91	0,22	0,15	
Quantité consommée lait nature	51,64	0,29		-64,83	0,12	36,78	0,32	22,37	0,41	32,98	0,26	41,53	0,11	-42,64	0,06	-7,70	0,70	6,10	0,79	68,98	0,04	
Portions consommées lait nature	0,34	0,29		-0,43	0,12	0,25	0,32	0,15	0,41	0,22	0,26	0,28	0,11	-0,28	0,06	-0,05	0,70	0,04	0,79	0,46	0,04	
Part respectant les recommandations de fruits et légumes	0,11	0,37		-0,14	0,17	-0,19	0,04	-0,02	0,76	0,07	0,31	0,01	0,88	0,05	0,36	0,00	0,99	0,05	0,39	0,08	0,31	
Part respectant les recommandations de produits laitiers	0,05	0,70		-0,02	0,85	-0,10	0,27	-0,03	0,63	-0,12	0,11	-0,09	0,16	-0,03	0,55	0,01	0,82	-0,05	0,37	-0,26	0,00	
Part des portions de fruits et légumes frais	0,04	0,43		-0,05	0,31	0,00	0,96	0,00	1,00	-0,11	0,00	-0,14	0,00	0,01	0,82	0,02	0,38	0,07	0,01	0,15	0,00	
Part des portions de produits laitiers nature	0,05	0,46		-0,06	0,34	0,00	0,94	-0,01	0,70	-0,10	0,01	-0,07	0,06	0,05	0,14	-0,02	0,39	0,05	0,11	0,06	0,16	
Attitudes et préférences																						
Préférence fruits - Plus	-0,07	0,56		0,05	0,66	0,00	0,98	-0,08	0,23	-0,13	0,09	-0,09	0,17	-0,10	0,09	0,03	0,59	0,11	0,06	-0,10	0,24	
Préférence fruits - Autant	0,00	0,98		0,03	0,80	0,04	0,63	-0,04	0,51	0,14	0,06	0,03	0,70	0,04	0,47	0,03	0,54	-0,01	0,92	0,15	0,07	
Préférence fruits - Moins	0,07	0,26		-0,08	0,16	-0,05	0,32	0,13	0,00	-0,02	0,68	0,07	0,04	0,06	0,05	-0,06	0,02	-0,10	0,00	-0,05	0,21	
Préférence légumes - Plus	0,24	0,03	**	-0,23	0,01	-0,24	0,00	-0,04	0,47	-0,09	0,16	-0,04	0,49	-0,12	0,02	-0,07	0,14	-0,07	0,18	-0,22	0,00	
Préférence légumes - Autant	-0,19	0,12		0,26	0,01	0,08	0,39	-0,06	0,39	0,01	0,88	-0,07	0,25	0,05	0,36	0,07	0,18	0,19	0,00	0,27	0,00	
Préférence légumes - Moins	-0,05	0,66		-0,03	0,72	0,16	0,06	0,10	0,11	0,08	0,23	0,11	0,06	0,07	0,21	0,00	0,99	-0,12	0,02	-0,05	0,52	
Préférence lait - Plus	0,14	0,25		-0,05	0,61	0,05	0,57	0,01	0,86	0,03	0,68	0,12	0,05	-0,04	0,45	-0,02	0,60	-0,03	0,54	-0,02	0,84	
Préférence lait - Autant	-0,21	0,09	*	0,15	0,16	-0,03	0,75	0,04	0,60	0,03	0,69	-0,11	0,12	-0,03	0,62	0,04	0,38	0,03	0,63	0,02	0,85	
Préférence lait - Moins	0,08	0,37		-0,10	0,18	-0,02	0,75	-0,05	0,31	-0,06	0,24	-0,02	0,68	0,07	0,08	-0,02	0,57	0,01	0,88	0,00	1,00	
Préférence produits laitiers - Plus	0,05	0,67		-0,07	0,54	-0,13	0,16	-0,05	0,50	-0,12	0,13	0,11	0,11	-0,06	0,33	0,00	0,96	-0,09	0,11	-0,25	0,00	
Préférence produits laitiers - Autant	-0,05	0,67		0,09	0,38	0,08	0,34	0,07	0,24	0,07	0,31	-0,10	0,09	0,02	0,77	0,03	0,56	0,14	0,01	0,30	0,00	
Préférence produits laitiers - Moins	-0,01	0,96		-0,02	0,83	0,05	0,48	-0,03	0,64	0,05	0,42	-0,01	0,88	0,04	0,35	-0,02	0,55	-0,04	0,34	-0,06	0,40	
Connaissances																						
Bienfaits pour la santé	0,03	0,73		0,08	0,34	0,08	0,25	-0,01	0,92	0,00	0,93	0,01	0,92	-0,06	0,21	0,01	0,88	0,30	0,00	-0,01	0,85	
Repères de consommation de fruits et légumes	-0,14	0,16		0,18	0,04	0,11	0,14	-0,07	0,20	0,00	0,98	0,07	0,21	0,01	0,91	0,00	0,96	0,23	0,00	0,33	0,00	
Repères de consommation de produits laitiers	0,05	0,67		-0,06	0,55	-0,07	0,46	0,06	0,40	0,07	0,30	0,06	0,37	-0,08	0,15	0,00	0,94	-0,02	0,76	0,04	0,61	
Elémentaire et collège - Connaissance de l'intérêt nutritionnel du produit laitier nature	-0,05	0,67		-0,02	0,83	-0,02	0,86	-0,02	0,84	-0,03	0,75	-0,08	0,23	0,08	0,25	0,03	0,62	0,00	0,00	0,00	0,96	
Elémentaire et collège - Connaissance des bénéfices nutritionnels des produits	0,01	0,88		0,00	0,96	0,06	0,41	-0,07	0,19	-0,01	0,92	-0,01	0,85	-0,06	0,20	-0,05	0,22	0,00	0,00	-0,34	0,00	
Production des produits	0,04	0,67		0,03	0,74	-0,01	0,95	0,07	0,22	0,04	0,56	-0,04	0,46	0,14	0,00	-0,04	0,34	-0,53	0,00	-0,63	0,00	
Score global de connaissance	0,17	0,68		0,19	0,59	0,00	1,00	-0,04	0,85	-0,32	0,20	-0,03	0,90	0,19	0,34	-0,05	0,77	0,15	0,45	-1,14	0,00	

Approche A	Effet propre du programme			Effet temps		Effet groupe de traitement		Fréquentation de la cantine				Diplôme des parents		Zone		Seve		Niveau établissement			
	Coeff.	P-valeur	Signif.	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	1 à 3 fois par sem.		Jamais		Aucun diplôme, brevet, BEP, CAP		Sud		Fille		Elémentaire		Collège	
								Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur	Coeff.	P-valeur
Consommation																					
Fréquence fruits et légumes total	1,09	0,10		-1,03	0,08	-1,28	0,01	0,08	0,84	-0,20	0,62	0,14	0,73	0,06	0,86	0,12	0,68	0,11	0,75	-0,50	0,30
Quantité consommée fruits et légumes total	107,98	0,15		-98,32	0,14	-134,21	0,02	1,34	0,98	-2,83	0,95	16,39	0,72	14,32	0,70	-7,70	0,81	52,90	0,17	43,60	0,43
Portions consommées fruits et légumes total	1,16	0,16		-1,10	0,13	-1,32	0,03	0,03	0,96	-0,20	0,69	0,15	0,77	0,00	1,00	0,03	0,94	0,52	0,22	0,32	0,59
Fréquence fruits et légumes frais	0,71	0,18		-0,80	0,09	-1,01	0,01	0,13	0,68	-0,10	0,76	-0,02	0,95	-0,02	0,93	0,42	0,07	0,13	0,64	0,01	0,98
Quantité consommée fruits et légumes frais	50,06	0,34		-60,29	0,19	-73,91	0,06	5,80	0,85	-6,84	0,83	-4,32	0,89	-8,52	0,75	32,56	0,16	44,39	0,10	67,57	0,08
Portions consommées fruits et légumes frais	0,63	0,34		-0,75	0,19	-0,92	0,06	0,07	0,85	-0,09	0,83	-0,05	0,89	-0,11	0,75	0,41	0,16	0,55	0,10	0,84	0,08
Fréquence produits laitiers total	0,87	0,24		-1,03	0,11	-0,53	0,33	0,54	0,20	0,02	0,96	1,05	0,02	-0,11	0,78	0,15	0,64	-0,27	0,48	0,63	0,24
Quantité consommée produits laitiers total	124,33	0,27		-151,61	0,12	-46,21	0,58	84,65	0,19	74,33	0,28	180,69	0,01	-64,25	0,25	22,49	0,65	-71,37	0,22	149,64	0,07
Portions consommées produits laitiers total	0,97	0,27		-1,18	0,12	-0,51	0,43	0,64	0,20	0,24	0,64	1,31	0,01	-0,27	0,54	0,21	0,58	-0,33	0,46	1,44	0,02
Fréquence produits laitiers nature sans sucre	-0,10	0,81		-0,27	0,47	0,13	0,67	0,11	0,66	-0,38	0,14	0,49	0,06	0,09	0,66	0,29	0,12	0,04	0,85	1,09	0,00
Quantité consommée produits laitiers nature sans sucre	-36,05	0,61		-27,76	0,65	68,58	0,18	5,37	0,89	-17,70	0,68	100,91	0,02	-25,70	0,46	37,01	0,22	-14,15	0,69	196,32	0,00
Portions consommées produits laitiers nature sans sucre	-0,18	0,74		-0,28	0,55	0,30	0,44	0,10	0,75	-0,36	0,27	0,71	0,03	-0,01	0,97	0,33	0,16	0,05	0,86	1,79	0,00
Fréquence lait nature	-0,19	0,56		-0,06	0,82	0,29	0,21	-0,02	0,91	-0,06	0,74	0,47	0,02	-0,16	0,31	0,12	0,40	-0,09	0,59	0,63	0,01
Quantité consommée lait nature	-38,27	0,58		-13,10	0,83	65,18	0,20	-3,63	0,93	-11,38	0,79	101,53	0,02	-36,10	0,30	25,01	0,41	-10,02	0,78	163,05	0,00
Portions consommées lait nature	-0,26	0,58		-0,09	0,83	0,43	0,20	-0,02	0,93	-0,08	0,79	0,68	0,02	-0,24	0,30	0,17	0,41	-0,07	0,78	1,09	0,00
Part respectant les recommandations de fruits et légumes	0,26	0,16		-0,22	0,16	-0,31	0,02	0,05	0,62	0,08	0,46	0,10	0,37	-0,02	0,80	0,08	0,30	0,07	0,43	0,01	0,92
Part respectant les recommandations de produits laitiers	-0,01	0,97		0,07	0,70	-0,21	0,14	0,01	0,93	0,09	0,43	0,01	0,90	0,01	0,96	-0,03	0,76	-0,15	0,12	-0,32	0,02
Part des portions de fruits et légumes frais	-0,02	0,81		0,03	0,66	-0,02	0,72	-0,01	0,90	-0,01	0,77	-0,04	0,42	0,00	0,99	0,09	0,01	0,06	0,14	0,16	0,01
Part des portions de produits laitiers nature	-0,11	0,25		0,03	0,70	0,06	0,40	-0,02	0,71	-0,11	0,06	-0,05	0,39	0,03	0,57	0,06	0,19	0,04	0,48	0,17	0,02
Attitudes et préférences																					
Préférence fruits - Plus	-0,17	0,39		0,17	0,32	0,01	0,94	-0,06	0,59	-0,01	0,95	0,04	0,76	-0,12	0,25	0,01	0,86	0,14	0,16	0,03	0,82
Préférence fruits - Autant	0,08	0,70		-0,12	0,47	-0,02	0,90	-0,11	0,35	0,04	0,72	-0,05	0,70	0,05	0,61	0,04	0,62	-0,07	0,50	0,00	0,98
Préférence fruits - Moins	0,10	0,32		-0,05	0,55	0,01	0,92	0,17	0,00	-0,04	0,54	0,01	0,88	0,07	0,17	-0,06	0,17	-0,08	0,12	-0,03	0,68
Préférence légumes - Plus	0,31	0,08	*	-0,25	0,11	-0,34	0,01	-0,14	0,16	-0,04	0,73	0,00	0,97	-0,21	0,02	-0,02	0,80	-0,11	0,22	-0,26	0,04
Préférence légumes - Autant	-0,02	0,91		0,04	0,79	0,01	0,94	-0,12	0,27	0,00	0,98	-0,12	0,29	0,08	0,40	0,01	0,88	0,11	0,26	0,38	0,01
Préférence légumes - Moins	-0,28	0,11		0,20	0,20	0,33	0,01	0,26	0,01	0,04	0,72	0,12	0,27	0,13	0,14	0,01	0,93	0,00	0,99	-0,12	0,35
Préférence lait - Plus	0,07	0,73		-0,04	0,82	0,09	0,53	0,22	0,06	0,08	0,51	0,07	0,53	0,02	0,84	0,00	0,99	-0,07	0,48	0,01	0,96
Préférence lait - Autant	-0,19	0,36		0,17	0,34	0,04	0,80	-0,15	0,21	-0,09	0,46	-0,05	0,71	0,06	0,57	0,08	0,36	0,15	0,15	0,04	0,79
Préférence lait - Moins	0,12	0,32		-0,13	0,21	-0,13	0,13	-0,07	0,29	0,01	0,86	-0,03	0,69	-0,08	0,19	-0,08	0,11	-0,08	0,19	-0,05	0,58
Préférence produits laitiers - Plus	-0,01	0,96		0,00	0,99	-0,24	0,10	-0,02	0,89	-0,10	0,41	0,09	0,47	-0,24	0,01	0,06	0,47	-0,16	0,11	-0,29	0,04
Préférence produits laitiers - Autant	0,02	0,93		0,00	0,98	0,11	0,39	0,01	0,90	0,11	0,33	-0,18	0,10	0,09	0,29	-0,03	0,70	0,21	0,02	0,36	0,00
Préférence produits laitiers - Moins	-0,01	0,97		0,01	0,97	0,13	0,29	0,00	0,98	-0,01	0,95	0,09	0,37	0,15	0,07	-0,03	0,66	-0,05	0,56	-0,07	0,53
Connaissances																					
Bienfaits pour la santé	0,00	0,99		0,07	0,58	0,06	0,58	0,03	0,77	0,04	0,65	0,16	0,09	-0,06	0,40	0,05	0,41	0,32	0,00	0,06	0,60
Repères de consommation de fruits et légumes	0,09	0,60		-0,05	0,75	0,02	0,89	0,02	0,87	0,10	0,34	0,10	0,32	-0,07	0,38	0,02	0,74	0,37	0,00	0,46	0,00
Repères de consommation de produits laitiers	0,12	0,51		-0,21	0,19	-0,15	0,29	0,13	0,21	0,04	0,74	0,20	0,09	-0,09	0,34	-0,08	0,34	0,03	0,79	0,10	0,48
Elémentaire et collège - Connaissance de l'intérêt nutritionnel du produit laitier nature	-0,11	0,57		-0,09	0,61	0,05	0,75	0,14	0,26	-0,07	0,58	-0,12	0,36	0,10	0,32	0,05	0,58	0,00	0,00	-0,03	0,80
Elémentaire et collège - Connaissance des bénéfices nutritionnels des produits	-0,20	0,17		0,14	0,25	0,09	0,40	-0,11	0,22	-0,02	0,83	0,02	0,87	-0,01	0,92	0,02	0,72	0,00	0,00	-0,31	0,00
Production des produits	0,20	0,22		-0,16	0,25	-0,16	0,18	0,09	0,36	0,11	0,27	0,01	0,89	0,27	0,00	0,00	0,95	-0,54	0,00	-0,53	0,00
Score global de connaissance	0,44	0,50		-0,08	0,89	-0,53	0,27	0,04	0,91	-0,02	0,97	0,56	0,16	0,33	0,31	0,18	0,53	0,46	0,17	-0,72	0,13

Annexe 15 - COTECH et COPIL : dates des réunions et ordres du jour

Réunion technique le 08/08/2020. Réunion de lancement du projet.

Réunion le 15/09/2020 (COTECH). Discussion en vue de mettre en place une enquête auprès des gestionnaires agréés pour l'année 2020-2021 afin de recueillir de l'information sur les écoles participant au programme pour 2020-2022.

Réunion de COTECH du 14/10/2022 qui portait sur les points suivants :

Présentation de l'enquête des gestionnaires réalisée en semaines 40 et 41 de l'année 2020 (Le Terrain)

Discussion sur le calendrier des vagues de l'enquête

Échanges sur la constitution du groupe d'élèves "exposés" au programme (CRÉDOC).

Réunion de COTECH du 17/11/2020. Les points abordés lors de cette réunion de COTECH étaient les suivants :

- Méthodologie concernant la constitution du groupe d'élèves "exposés" au programme et témoins (rappel et nouveaux éléments)
- Déroulé du terrain d'enquête auprès des bénéficiaires (approche présentée par le Terrain)
- Les thématiques abordées dans le questionnaire auprès des bénéficiaires (présentation par le CREDOC)

Réunion de COPIL du 01/12/2020. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappel des objectifs de l'étude et du contexte
- Présentation de l'enquête réalisée auprès des gestionnaires agréés
- Proposition d'échantillonnage des classes "exposées" au programme et « témoins » et échanges
- Déroulé de l'enquête auprès des bénéficiaires
- Conclusion

Réunion de COTECH du 16/12/2020 avait pour objectif d'échanger sur le calendrier et les prochaines étapes ainsi que sur les questionnaires à destination des élèves

Réunion de COTECH du 03/02/2021. L'ordre du jour de la réunion portait sur les points suivants : les plans d'échantillonnage des classes exposées et des classes témoins, les questionnaires à destinations des élèves et le calendrier et les prochaines étapes

Réunion de COTECH du 10/06/2020. L'ordre du jour de la réunion portait sur les quatre points suivants :

- Recrutement des classes
- Recrutement des enfants – difficultés rencontrées
- Mise en place de solutions pour accélérer le recueil terrain d'ici début juillet
- Leçons à tirer pour l'enquête de 2022

Réunion de COTECH du 14/10/2021. L'ordre du jour de la réunion portait sur les quatre points suivants:

- Recrutement des élèves et résultats à date
- Finalisation de la phase T1
- Leçons à tirer pour l'enquête de 2022
- Point sur le calendrier et les prochaines étapes

Réunion de COTECH du 16/12/2021. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappels des effectifs recrutés lors de la première vague (2021)
- Préparation de la deuxième vague d'interrogation des élèves (2022)
- Rappel des traitements statistiques prévus
- Calendrier

Réunion de COTECH du 03/05/2022. L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Etat des lieux sur les effectifs d'élèves recrutés
- Eléments de contexte sur les établissements témoins et exposés
- Démarche statistique proposée

Réunion de COTECH du 08/06/2022 destiné à recueillir les commentaires sur le rapport intermédiaire V1 (ne comprenant pas la partie résultats).

Réunion de COTECH du 13/07/2022 dont l'objectif était de présenter les résultats des traitements statistiques réalisés par le CREDOC et de recueillir les commentaires et remarques des membres du COTECH.

Annexe 16 – Bibliographie

ANSES. (2019). Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Récupéré sur <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2017SA0142.pdf>

ANSES. (2019). Nutrition des enfants, des personnes âgées et des femmes enceintes ou allaitantes : l'Anses alerte sur l'apport excessif de sucres chez les enfants et souligne les bénéfices de l'activité physique pour les personnes âgées. Récupéré sur <https://www.anses.fr/fr/content/nutrition-des-enfants-des-personnes-%C3%A2g%C3%A9es-et-des-femmes-enceintes-ou-allaitantes-%E2%80%99anses>

ANSES. (2021). « Appui scientifique et technique relatif aux fréquences alimentaires recommandées en restauration scolaire dans le cadre de l'expérimentation du menu végétarien ». Expertise Collective. Consulté le 07 01, 2022, sur <https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2020SA0101Ra.pdf>

Rapport annuel de monitoring du programme européen de distribution de fruits, légumes frais et de produits laitiers dans les écoles pour l'année scolaire 2020-2021, rédigé par les autorités française pour la Commission européenne, le 31/12/2022. Disponible sur : <fr-school-scheme-monitoring-report-2020-2021-en-0.pdf> (europa.eu) (consulté le 13/09/2022).

CRÉDOC. (2019). Calcium: entre 6 et 10 ans, près d'un enfant sur deux est en dessous des recommandations.

CRÉDOC. (2021). Renversement de tendance : les Français végétalisent leur alimentation. Comportements et consommations alimentaires en France. Récupéré sur <https://www.credoc.fr/publications/renversement-de-tendance-les-francais-vegetalisent-leur-alimentation>

Fougère Denis. (2010/1) « Les méthodes économétriques d'évaluation » dans la *Revue française des affaires sociales*, page 119.

Givord Pauline. (2014) Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques. In: *Économie & prévision*, n°204- 205. Méthodes d'évaluation des politiques publiques. pp. 1-28

Gouvernement Français. (2021). L'alimentation, une affaire de goût et d'éducation. Consulté le 06 23, 2022, sur <https://www.gouvernement.fr/actualite/l-alimentation-une-affaire-de-gout-et-d-education>

L'Assurance Maladie. (2021). Les aliments à consommer chaque jour par un enfant. Récupéré sur <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/alimentation-de-l-enfant-et-de-l-adolescent-de-3-18-ans/aliments-consommer-quotidien>

Institut National de Veille Sanitaire. (2006). Situation nutritionnelle en France en 2006 selon les indicateurs d'objectif et les repères du Programme national nutrition santé (PNNS). Etude nationale nutrition santé . Consulté le 07 04, 2022, sur <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/etude-nationale-nutrition-sante->

[enns-2006.-situation-nutritionnelle-en-france-en-2006-selon-les-indicateurs-d-objectif-et-les-reperes-du-pro](#)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2021). Coalition sur les cantines scolaires. Partage d'expérience et de bonnes pratiques.

Ministère chargé de la santé et Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Recommandations du PNNS pour les enfants et les adolescents. Textes extraits du site internet www.mangerbouger.fr et du Guide nutrition des enfants et ados pour tous les parents. Réf. 250-91311-DE

Organisme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2016). Guide pour évaluer les Connaissances, Attitudes, et Pratique liées à la nutrition. Récupéré sur <https://www.fao.org/3/i3545f/i3545f.pdf>

Etude réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne,
dans le cadre du programme de l'Union européenne à destination des écoles.

Annexe 4 : Rapport d'analyses de l'unité Évaluation sur l'enquête en ligne auprès des gestionnaires agréés du PLFE à partir de 2019-2020 - 6 février 2023

Un questionnaire de 10 à 15 minutes a été envoyé par l'Unité Évaluation de FranceAgriMer à 1166 gestionnaires du Programme Lait et Fruits dans les Écoles (PLFE) dans le cadre de l'évaluation de ce programme sur la période de 2017-2022. Il a été lancé entre le 20 juin et le 20 juillet 2022. Il est adressé uniquement aux gestionnaires qui ont été agréés au moins une fois depuis l'année scolaire 2019-2020.

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître ces gestionnaires agréés, demandeurs de paiement ou non. Il s'agissait d'obtenir des données récentes qualitatives sur la perception du programme par les gestionnaires afin de compléter les autres sources de données pour l'évaluation :

- les données de gestion sur les gestionnaires agréés entre 2017 et 2022, fournies par la Direction des Interventions de FranceAgriMer ;
- les enquêtes réalisées en juin 2021 par la Direction des Interventions de FranceAgriMer, sur les gestionnaires 2020-2021 (74 répondants), et les anciens gestionnaires ayant fait une demande d'agrément sur les années 2017-2018 et 2018-2019, mais n'ayant pas renouvelé leur demande après 2019 (98 répondants) ;
- l'étude complète réalisée par le cabinet Quadrant Conseil en juin 2019 pour cette évaluation, sur un échantillon de gestionnaires 2017/2018, avec une enquête en ligne auprès de l'ensemble des gestionnaires de l'année scolaire 2017-2018 et une enquête téléphonique auprès de 70 gestionnaires.

Le taux de réponse à l'enquête est de 33%, avec 383 réponses à la première question (« Êtes-vous situé en Métropole ou en DROM/COM ? »), mais avec un nombre variable de répondants selon les questions.

I. Des gestionnaires répondants aux profils diversifiés

A. Des provenances géographiques diverses et un taux de réponse satisfaisant

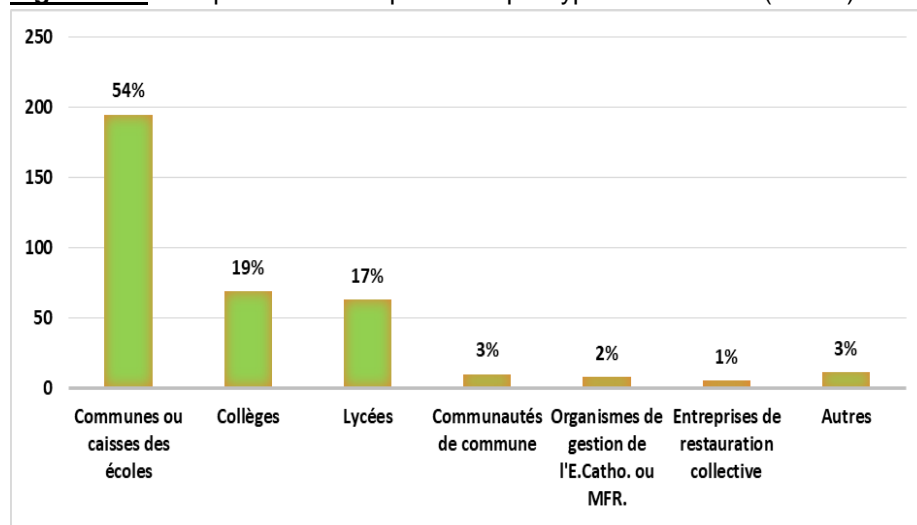
Sur 383 répondants à la première question, 347 gestionnaires soit 91% sont situés en Métropole et 9% en DROM, soit 36. 52 répondants sont situés en zone REP/REP+. L'échantillon des répondants est représentatif des gestionnaires bénéficiaires d'après les données de gestion du programme depuis 2017. Le taux de réponse à ce questionnaire est de 33%, ce qui est inférieur à celui du questionnaire réalisé par le cabinet Quadrant Conseil sur l'ensemble des gestionnaires de l'année 2017-2018 qui totalisait 112 réponses complètes et 125 réponses partielles avec un taux de réponse de 40%.

B. Des types de structures différents

La majorité des gestionnaires répondants sont des Communes ou des caisses des écoles (54%). Cela représente 59% du total des gestionnaires répondants, si on ajoute les communautés de communes (3%) et les organismes de gestion de l'enseignement catholique ou MFR (2%), qui gèrent majoritairement des écoles élémentaires (Figure n°1). 19% des gestionnaires répondants sont des collèges et 17% des lycées. Le secondaire représente donc 36% du total des gestionnaires pour cette enquête. Il faut cependant tenir compte du fait que certaines caisses des écoles gèrent des collèges et

même parfois des lycées, ce pourcentage est donc sous-estimé. Certains ont répondu à la question ouverte « *Autres* » en mentionnant de nouveaux types de structures plus marginaux (syndicat mixte ouvert, IME, Groupes scolaires, ESMS public, Écoles sous contrats, collectivités...), mais à chaque fois avec des effectifs négligeables (10 au total).

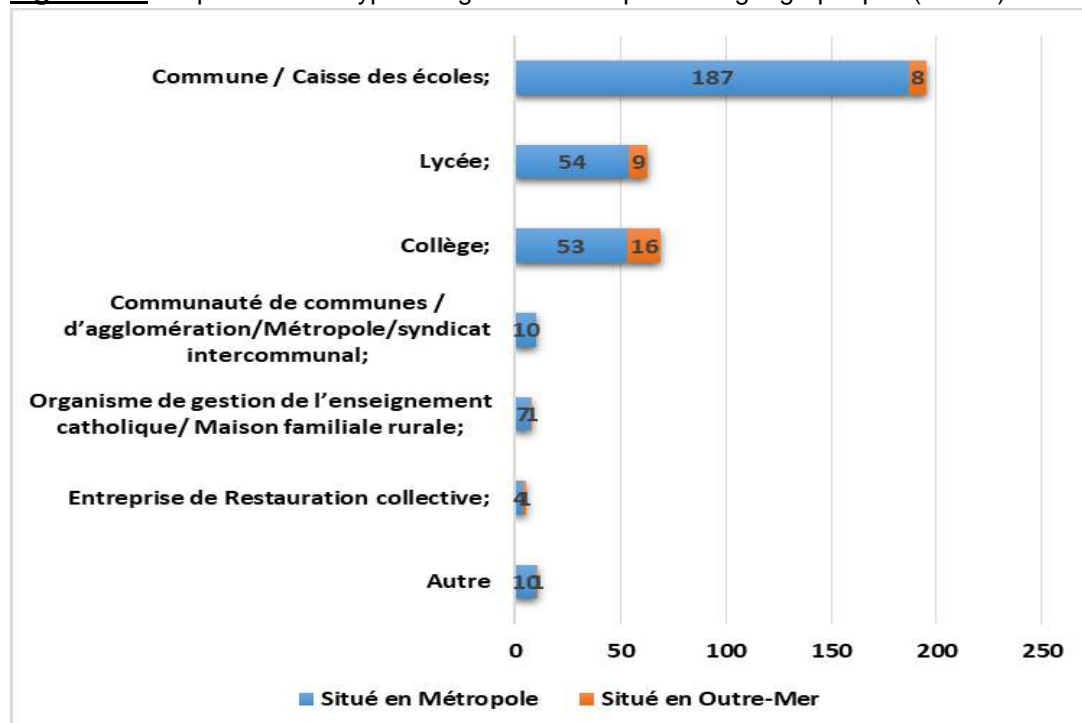
Figure n°1 : Répartition des répondants par type de Structure (n=361)



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

Comme on peut le voir dans la Figure n°2, les gestionnaires de Métropole sont d'abord des Communes/Caisses des Écoles, et des intercommunalités ayant pris en charge collectivement la gestion des écoles relevant normalement des Communes, conformément à l'article n°5214 du CGCT.

Figure n°2 : Répartition des types de gestionnaires par zone géographique. (n=361)

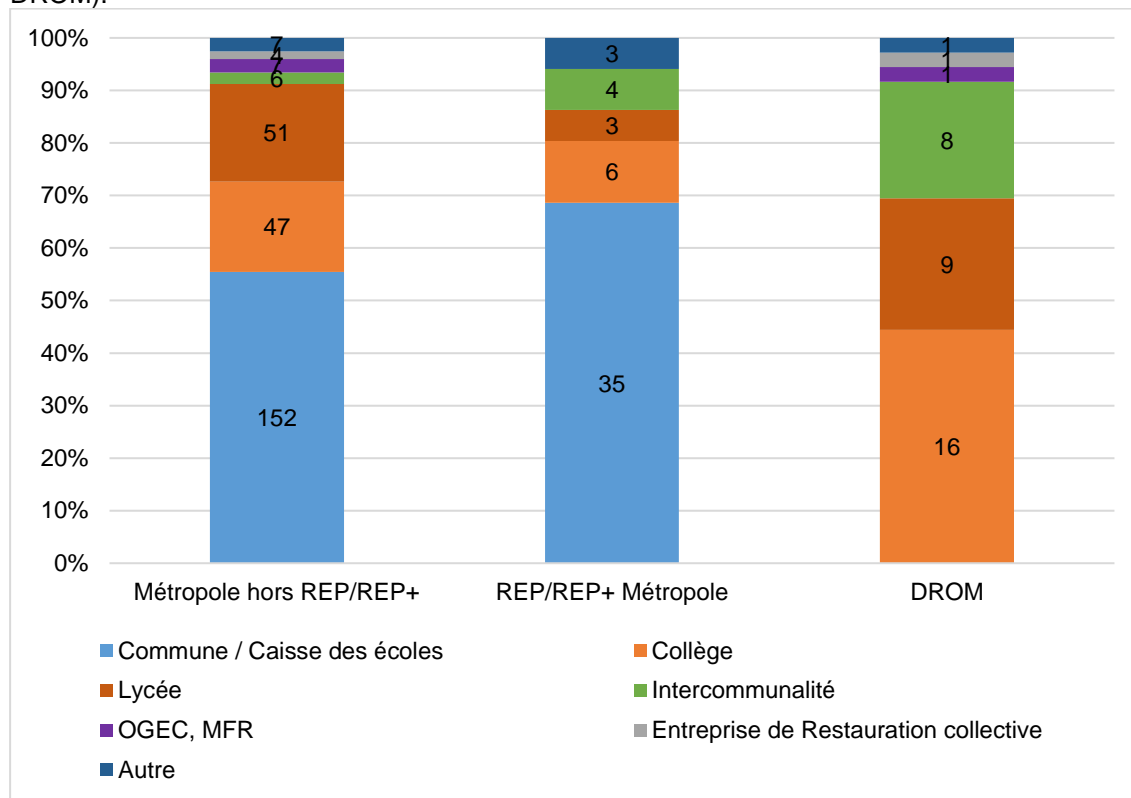


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

Le nombre d'établissements situés en REP/REP+ en Métropole est relativement faible en ce qui concerne les collèges et les lycées. On peut en conclure que l'effet propre interne au programme de la

nouvelle mesure concernant la déclinaison matin depuis 2019¹ n'est pas important en Métropole. Par contre il pourrait l'être pour les DROM où on rencontre un nombre de gestionnaires collèges et lycées plus important en pourcentage que pour les autres catégories (conventionnels en Métropole ou bien REP/REP+ de Métropole).

Figure n°3 : Répartition des catégories d'établissements par zone géographique (Métropole ou DROM) en séparant les REP/REP+ en métropole (pas d'établissements REP/REP+ répondants dans les DROM).



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022²

C. Des effectifs en types de structure cohérents avec ceux des autres questionnaires gestionnaires

Ces résultats sont cohérents avec ceux tirés de la base de données gestionnaires de la Direction des Interventions, sur l'intégralité de la période 2017-2022.

¹ INTV-MCQ_ 2019-16 du 13 juin 2019. Appliquée le 1er août 2019.

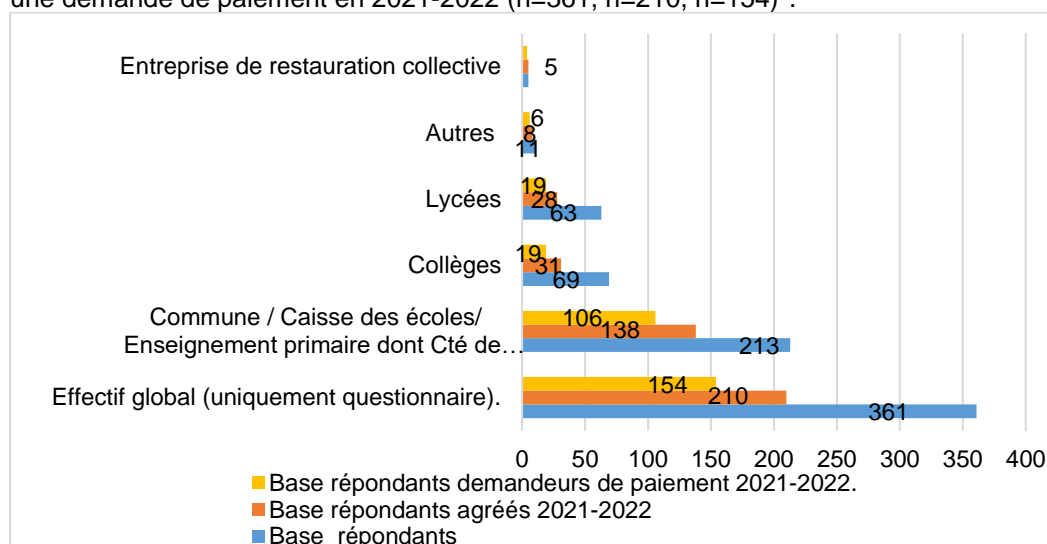
² Un non répondant chez les REP/REP+

II. Des demandeurs d'agrément aux profils et aux opinions divers sur le programme

A. Répartition des types de répondants (ayant demandé un agrément) en 2021-2022

On retrouve une grande majorité de Communes/Caisses des écoles parmi les demandeurs d'agrément 2021-2022 (138). Les établissements du secondaire sont la deuxième catégorie la plus importante dans ce palmarès des demandeurs d'agrément. Ces caractéristiques sont présentées sur la Figure n°4 qui, outre les demandeurs d'agrément 2021-2022 (en orange), met également en avant les demandeurs de paiement 2021-2022 (en jaune) et les gestionnaires qui ont été agréés au moins une fois sur l'ensemble du programme, sans nécessairement l'être en 2021-2022 (en bleu).

Figure n°4. Types de structures des gestionnaires à chaque étape du processus de demandes d'aides : base des répondants, base des répondants agréés en 2021-2022 et base des répondants qui ont fait une demande de paiement en 2021-2022 (n=361, n=210, n=154)³.



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

B. Répartition des demandeurs d'agrément par espace géographique (DROM/Métropole) et type zone éducative (traditionnelle ou REP/REP+)

Parmi les gestionnaires agréés répondants (n=182), 144 sont situés en zone « conventionnelle » (non REP/REP+), soit 79%, contre 38 en zone REP/REP+, soit 21%, cette dernière catégorie est exclusivement formée de gestionnaires en Métropole car la question de la zone conventionnelle ou REP/REP+ n'était pas posée aux gestionnaires DROM, ces derniers n'étant pas concernés par l'administration de la déclinaison matinale uniquement au collèges REP/REP+ de métropole.

Il peut être intéressant dans ce cadre de se pencher plus près sur le cas des gestionnaires situés en zone éducative spécifique REP/REP+ afin de mieux savoir qui ils sont.

³ Toutes les catégories du primaire ont été rassemblées, y compris les intercommunalités.

Focus n°1 - les gestionnaires REP/REP+ en France.

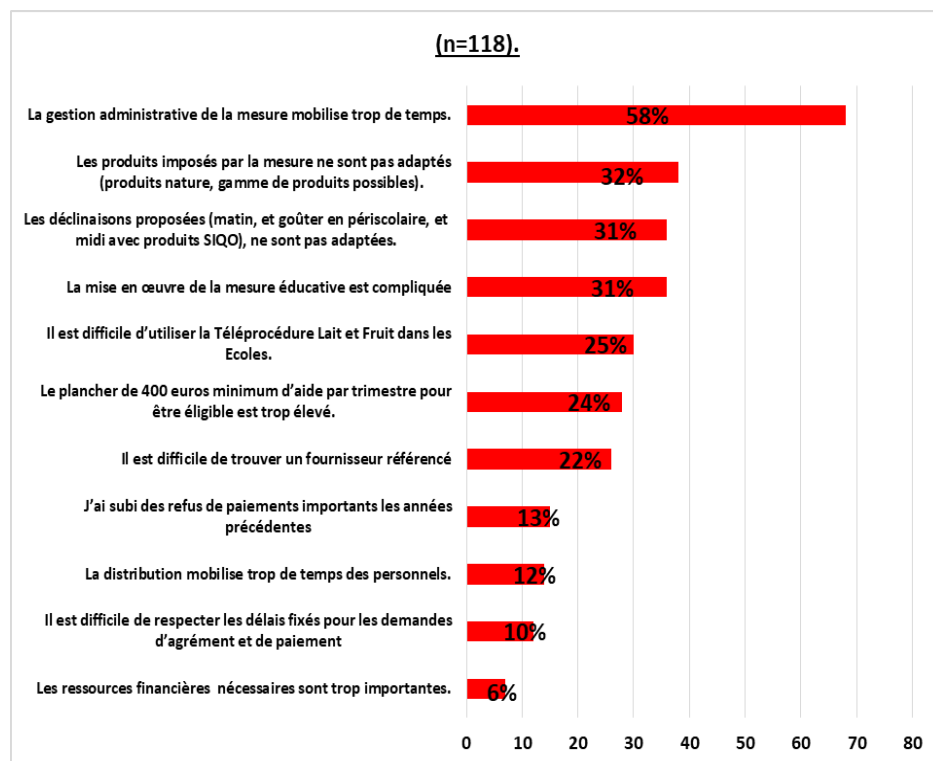
La politique d'éducation prioritaire répond aux objectifs de l'article L.111.1 du Code de l'éducation visant à contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Les REP/REP+ en France constituent un réseau national comprenant 8697 établissements sur l'intégralité du territoire français, dont 976 établissements scolaires situés en DROM (13% du total), et 7721 situés en métropole. Rappelons que la déclinaison matinale du programme LFE touche tous les établissements du secondaire des DROM, mais également les collèges situés en REP/REP+ en métropole.

C. Raisons pour lesquelles les gestionnaires n'ont pas renouvelé leur demande d'agrément

Sur 135 répondants ayant déclaré ne pas avoir fait de demande d'agrément 2021-2022, 118 répondent aux questions sur les raisons de leur choix (Figure n°5). Pour 58%, c'est le temps passé à la gestion administrative du programme qui pose le plus de problèmes. Viennent ensuite la non-adaptation des produits imposés par le programme, puis celle des déclinaisons proposées (32 et 31%). Les difficultés liées à la mise en œuvre de la Mesure éducative sont soulevées par 31% des répondants. 25% des répondants soulèvent des difficultés à utiliser l'interface dédiée aux adhérents au programme dénommée TLFE. Le plancher trop élevé de 400 Euros est un frein pour 24% des non demandeurs d'agrément 2021-2022.

Le respect des délais et l'importance des ressources financières à mobiliser semblent les moins gênants. Parmi ceux ayant répondu à la question ouverte « Autres » (12 répondants au total), d'autres raisons ont été évoquées : le COVID et le protocole sanitaire, des volumes de produits trop importants pour le nombre d'élèves à gérer, un nombre trop élevé de distributions par semaine, la difficulté pour le fournisseur de mentionner les produits distribués au menu, un manque d'information sur la part des produits laitiers dans les menus, ou d'enseignants mobilisables, ainsi qu'un surplus d'animations pédagogiques s'ajoutant à celles déjà existantes.

Figure n°5 : Raisons de ne pas avoir fait de demande d'agrément en 2021-2022

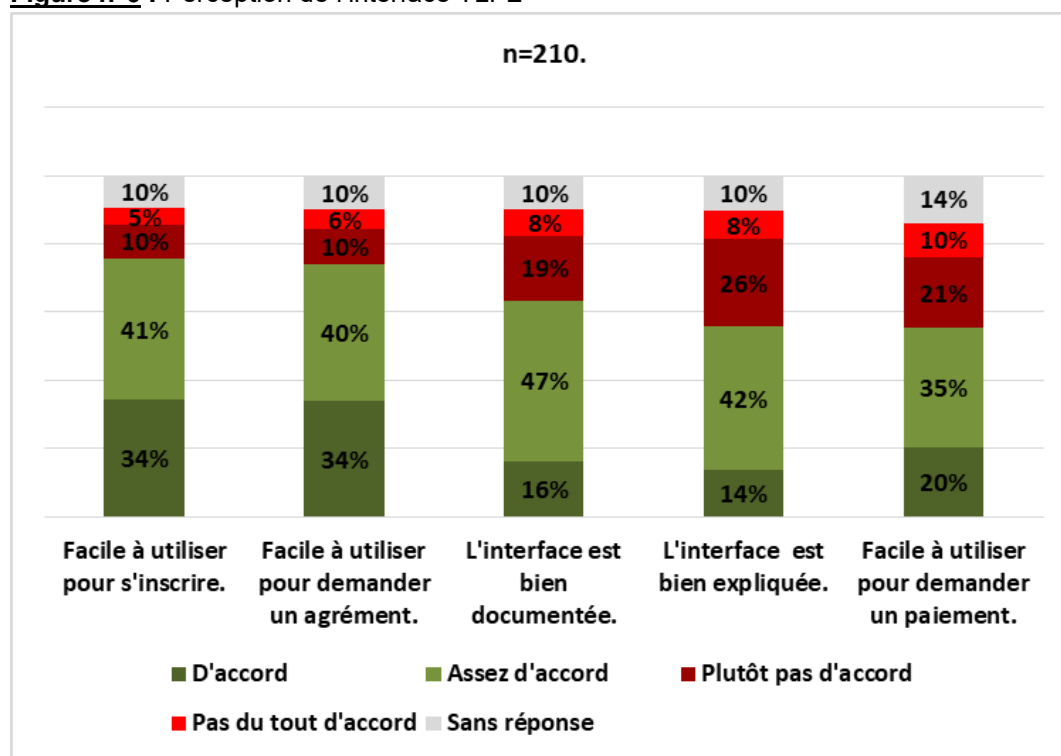


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

D. Perception de l'interface Téléprocédure Lait et fruits dans les écoles (TLFE)

Concernant l'interface TLFE mise en place sur le site de FranceAgriMer et consacrée aux demandes d'agrément et de paiement, les 210 répondants demandeurs d'agrément en 2021-2022 se sont exprimés au sujet de leur perception de l'interface. 75% la trouvent facile à utiliser pour s'inscrire, 74% facile à utiliser pour demander un agrément, 63% facile à utiliser pour demander un paiement, 56% trouvent que l'interface est bien expliquée, 55% trouvent l'interface bien documentée. Globalement, on peut considérer que l'interface TLFE est bien perçue par les demandeurs d'agrément. 70% des 210 demandeurs d'agrément interrogés répondent qu'ils n'ont pas rencontré de difficulté pour réaliser leur procédure d'agrément, 19% en ont rencontré et 11% ne répondent pas. Les mêmes questions ont également été posées aux demandeurs de paiement 2021-2022 avec une question en plus sur les facilités à effectuer une demande de paiement (Figure n° 6).

Figure n°6 : Perception de l'interface TLFE



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

À ce sujet, les répondants (n=31) à la question « *lesquelles* », concernant les difficultés pour réaliser la procédure d'agrément, ont apporté des précisions, notamment sur l'existence d'une procédure d'inscription trop complexe ou trop rigide, un mauvais fonctionnement ou bien une inadaptation de l'interface, ou une insuffisance d'explications...

III. Demandeurs de paiement 2021-2022

A. Présentation des demandeurs de paiement 2021-2022

154 des 210 demandeurs d'agrément, soit 73%, ont réalisé à minima une demande de paiement dans le courant de l'année 2021-2022, 15% n'ont pas réalisé de demande de paiement (soit 31 répondants). 25 répondants ne disent pas s'ils ont fait une demande de paiement en 2021-2022.

154 demandeurs de paiement sont ainsi identifiés pour l'année 2021-2022 sur l'ensemble des répondants. Sur les 154 demandeurs de paiement 2021-2022, 90% sont situés en Métropole contre 10% situés dans les DOM. Sur 139 répondants à la question des zones éducatives spécifiques, 76% sont situés dans une zone dite « *conventionnelle* », et 24% sont situés dans une zone REP/REP+.

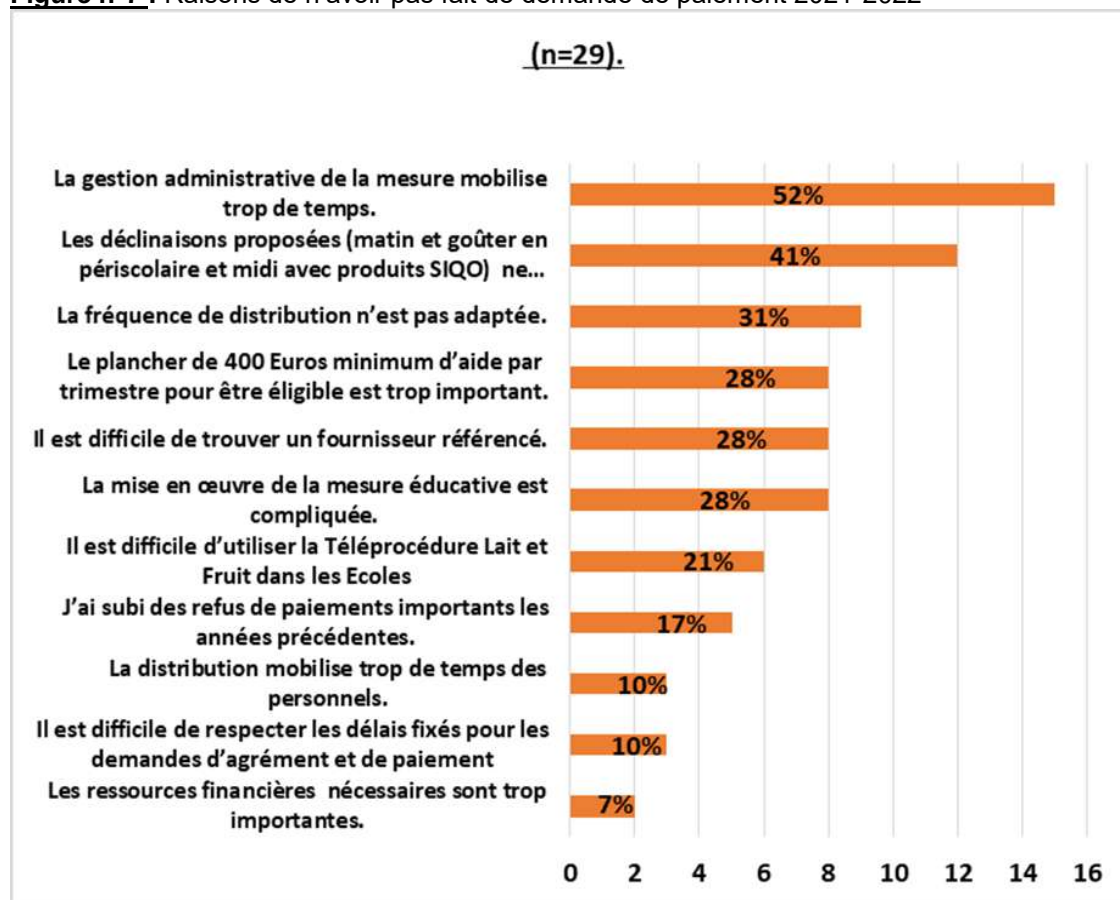
B. Raisons de ne pas faire de demande de paiement

15% soit 31 des demandeurs d'agrément identifiés en début de questionnaire n'ont pas fait de demande de paiement.

Pour 52% d'entre eux, la gestion administrative de la mesure mobilise trop de temps (Figure n°7). À quelques points près pour chaque item, l'analyse des sources de mécontentement sur les raisons de ne pas faire de demande de paiement est très proche des raisons de ne pas faire de demande d'agrément (II.c).

Par contre, les déclinaisons proposées gênent davantage les non demandeurs de paiement que les demandeurs d'agrément, même remarque pour la complexité de la mesure éducative.

Figure n°7 : Raisons de n'avoir pas fait de demande de paiement 2021-2022



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

C. Déclinaison matinale

La collation matinale a fait en France l'objet de nombreux rapports concernant notamment la nécessité de privilégier ce type de collation dans certains territoires (ici les REP/REP+ ou bien tous les établissements du secondaire des DROM, qui sont supposés être plus en difficulté et au sein desquels des publics d'apprenants peuvent être gênés dans leur capacité à se concentrer par une absence de prise alimentaire le matin). C'est dans ce cadre, que la déclinaison matinale a été mise en place en 2019, avec les cibles qui viennent d'être citées. Il faut rappeler ici que de 2017 à 2019, la déclinaison matinale était à la disposition de tous les gestionnaires sans exception. Dès août 2019, de nouvelles dispositions entrent en vigueur, elles privilégient le repas de midi typiquement français, complet et copieux, avec le financement du surcoût lié à l'utilisation de produits SIQO et suppriment la déclinaison matinale pour tous, sauf les plus défavorisés.

L'étude INCA 3 (3^e Étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires) menée en 2014 /2015, aboutit au constat d'une malnutrition chez les jeunes notamment dans les zones les plus difficiles avec, chez beaucoup d'apprenants, des « *ventres vides* » le matin. Il peut donc être utile de s'intéresser davantage à cette déclinaison matinale qui est l'objet du focus suivant.

Focus n°2 : déclinaison matinale : lutter contre la malnutrition dans les zones défavorisées.

De 2017 à 2019, il y a une collation matinale (scolaire ou périscolaire) possible, pour tous les établissements sans distinction, avec des produits SIQO ou non SIQO, quel que soit le lieu géographique. Dès sa nouvelle application en août 2019, la déclinaison matinale s'adresse uniquement aux REP/REP+ des collèges pour les métropoles et tous les collèges et lycées pour les DROM le matin, à l'arrivée des élèves ou au début des cours⁴.

La déclinaison matinale correspond bien à un besoin de pallier certaines carences dans les milieux défavorisés, d'où l'idée de l'appliquer aux collèges REP/REP+ de métropole, ou bien à tout le secondaire des DROM.

Ainsi, la décision FAM, INTV-MCQ-2019-16 du 13 juin 2019, précise que : « (...) *En effet, l'absence d'une alimentation correcte avant de débuter une journée scolaire diminue la capacité d'attention et de concentration des élèves. Ainsi, l'objectif de cette distribution à l'arrivée des élèves est non seulement d'améliorer l'équilibre alimentaire des élèves et de promouvoir des comportements alimentaires plus sains, mais aussi d'augmenter leur réussite scolaire (...)* ».

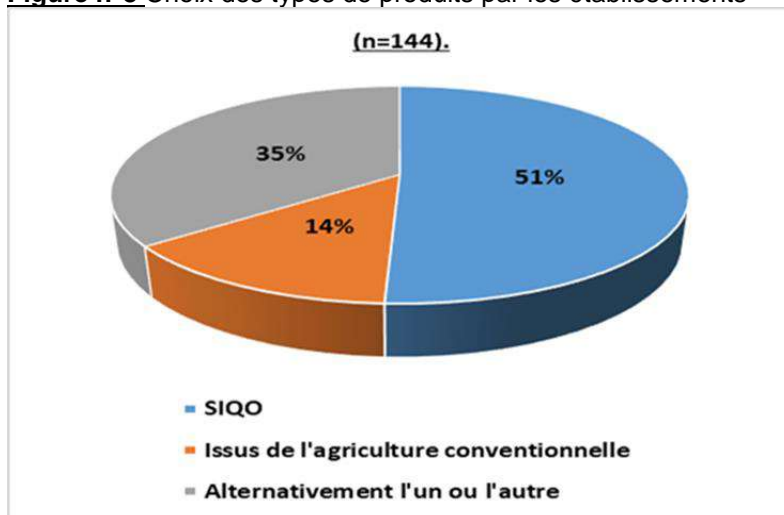
D. Choix des produits

Sur l'ensemble des répondants demandeurs de paiement 2021-2022, soit 144 répondants, 51%, ont choisi la distribution de produits SIQO, 35% utilisent alternativement l'un ou l'autre, 14% utilisent uniquement des produits issus de l'agriculture conventionnelle. Ces résultats présentés dans la Figure n°8 s'expliquent notamment par diverses dispositions propres au programme Lait et Fruits dans les écoles. La possibilité laissée à chaque gestionnaire de changer de type de produits distribués à chaque période (chaque trimestre), (35% pour utilisateurs « *alternativement de l'un à l'autre* »), puis l'attachement de la stratégie nationale à la mise en valeur des produits sous SIQO⁵.

⁴ Ou bien, à partir de la décision INTV-MCQ-2021-2 du 10 mars 2021, n'importe quand dans la matinée, avec autorisation des autorités locales de l'éducation et de la santé, pour tenir compte de la diversité de l'organisation de tous les territoires.

⁵ *Signes officiels de la qualité et de l'origine.*

Figure n°8 Choix des types de produits par les établissements

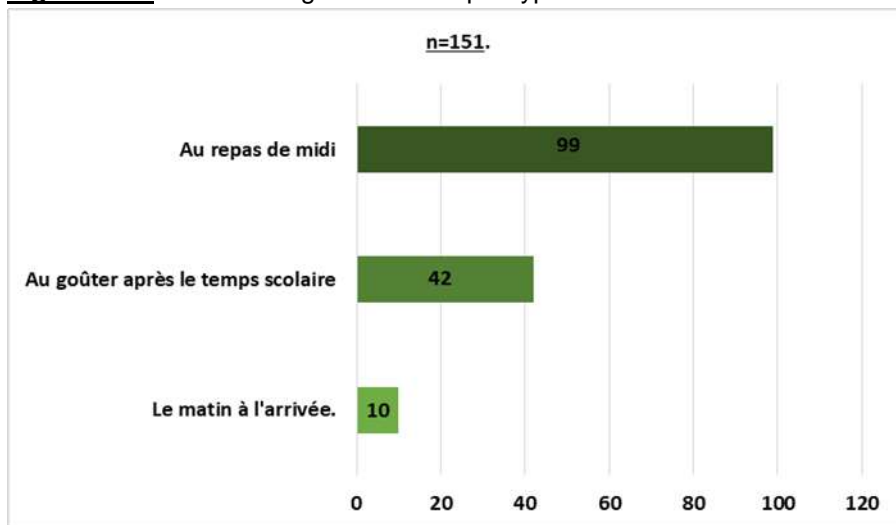


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

E. Choix des déclinaisons

L'essentiel des gestionnaires ayant fait une DP en 2021-2022, ont opté pour la déclinaison midi (Figure n°9). Sur les 154 répondants demandeurs de paiement 2021-2022, 138 ont fourni une seule réponse, 6 deux réponses, 10 n'ont pas répondu.

Figure n°9 : Nombre de gestionnaires par type de déclinaison



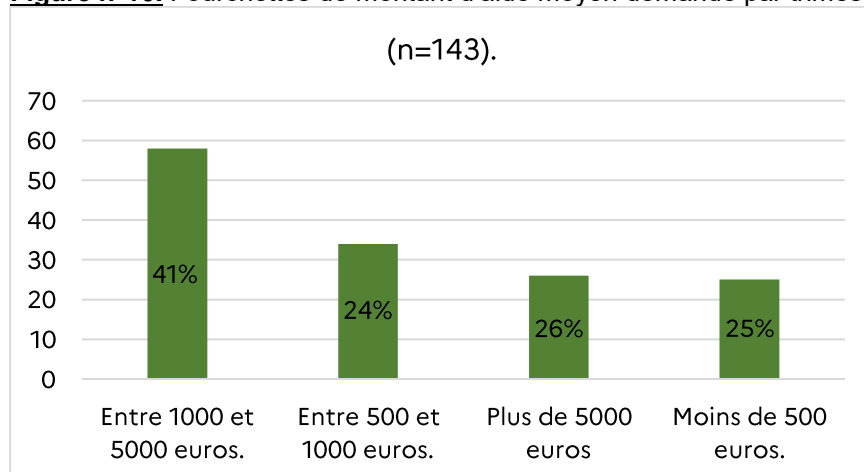
Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

À ce sujet, il est possible de donner quelques explications. D'abord le succès d'une déclinaison nouvelle midi depuis 2019, répondant aux besoins d'une stratégie nationale axée sur un repas typiquement français mettant en valeur les produits SIQO, mais également les restrictions apportées à la déclinaison matinale (sur recommandations de l'ANSES), éligibles depuis 2019 aux collèges REP/REP+ de métropole ou bien encore au secondaire des DROM, ce qui explique le faible nombre de gestionnaires y ayant recours. Enfin, la déclinaison goûter n'a pas été présente sur l'ensemble de la période.

F. Montants d'aide

Concernant les montants d'aide, 143 répondants demandeurs de paiement 2021-2022 sont 41% à demander entre 1000 et 5000 euros par trimestre, 24% à demander entre 500 et 1000 euros, 18% à demander plus de 5000 euros et 17% à demander moins de 500 euros, 11 ne répondant pas. Il y a donc une diversité dans la taille des gestionnaires. (Figure n°10).

Figure n°10. Fourchettes de montant d'aide moyen demandé par trimestre.



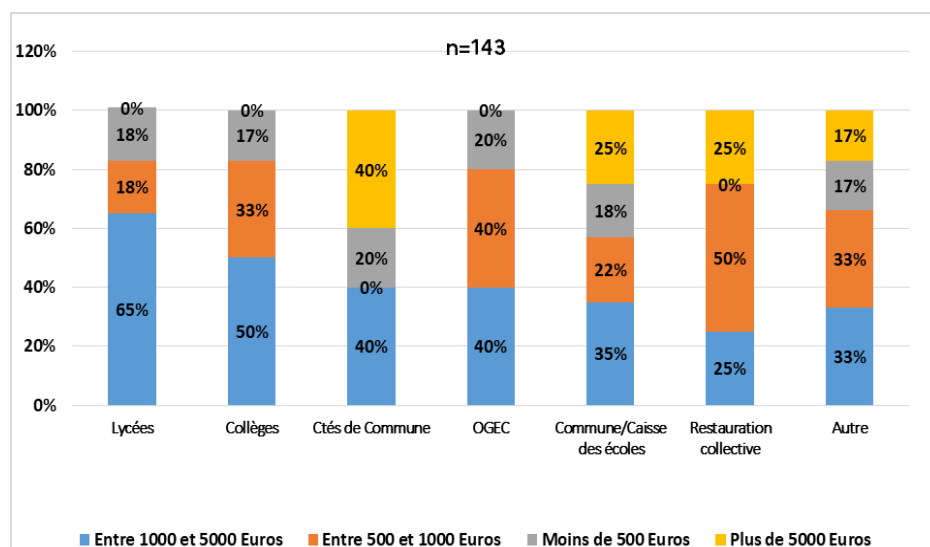
Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

G. Montants d'aide par type de structure

Concernant les fourchettes de montants de paiement par période (trimestre), ce sont plutôt les « moyens à gros » demandeurs d'aide qui dominent le paysage des gestionnaires répondants (Figure n°11), avec un montant plutôt compris entre 1000 et 5000 euros. Il s'agit principalement de lycées et de collèges (50%).

En ce qui concerne les très gros montants d'aide (plus de 5000 euros par période), ceux-ci concernent principalement les communes et communautés de communes. De même les entreprises de restauration collective répondantes ont souvent un montant d'aide par trimestre élevé. Les fourchettes inférieures à 500 euros concernent des types de gestionnaires variées, dont des communes rurales.

Figure n°11 : Niveaux de montant d'aide moyen demandé par type de structure-gestionnaire 2021/2022

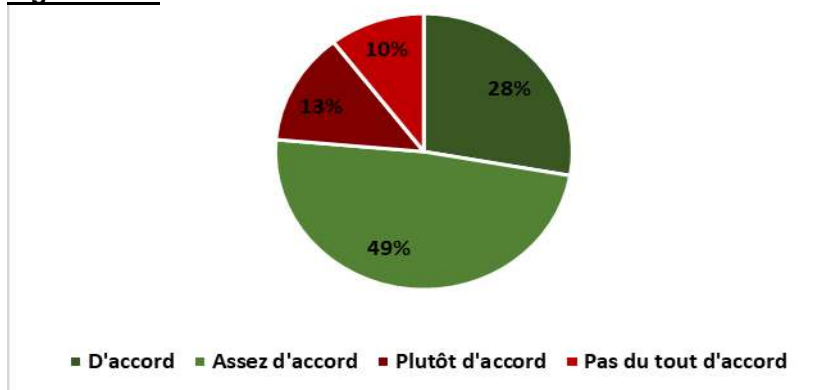


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

H. Perception des montants d'aide

Les gestionnaires répondants demandeurs de paiement 2021-2022 se sont exprimés sur leur perception des montants d'aide et le caractère incitatif ou non de ceux-ci. 77% d'entre eux pensent qu'ils le sont, contre 23% d'avis négatifs, 10 demandeurs de paiement 2021-2022 ne répondent pas (Figure n°12).

Figure n° 12 : Avis sur le caractère incitatif ou non des montants d'aide du programme (n=144)

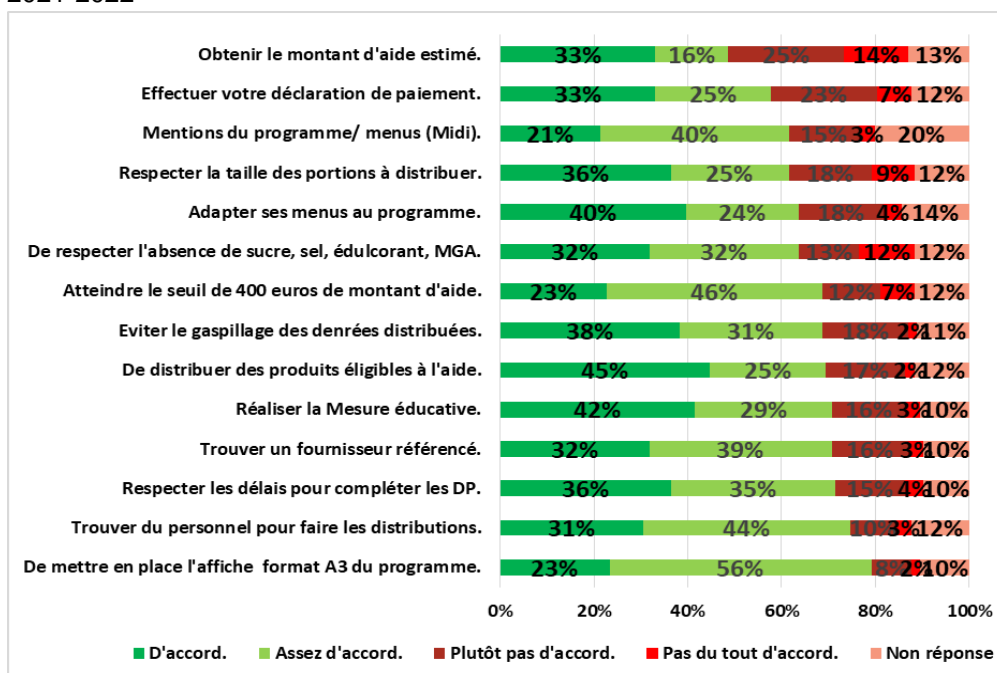


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

I. Avis sur la facilité à mettre en œuvre le programme

Les répondants demandeurs de paiement 2021-2022 paraissent globalement satisfaits de la facilité à mettre en œuvre le programme, notamment pour mettre en place l'affiche format A3 (79% de satisfaits parmi les 154 demandeurs de paiement), et trouver du personnel pour faire la distribution (75% de satisfaits). Effectuer la déclaration de paiement et obtenir le montant d'aide estimé semblent être les parties du programme les moins faciles (seulement 49% et 58% les trouvent faciles) comme le montre la Figure n°13. Atteindre le montant d'aide de 400 Euros par trimestre ne semble pas être un problème. 19% seulement trouvent que ce n'est pas facile.

Figure n°13 : Opinions sur la facilité à mettre en œuvre le programme des demandeurs de paiement 2021-2022

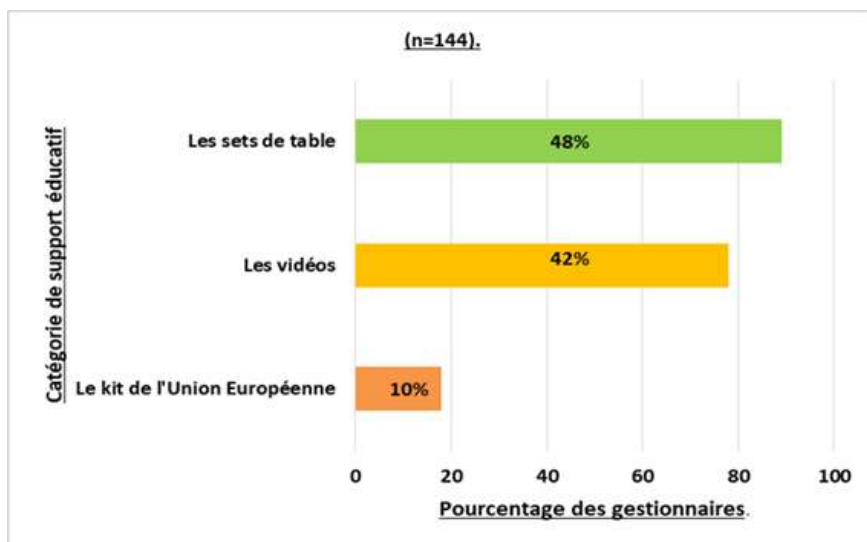


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022.

J. Mesures éducatives utilisées

90% des demandeurs de paiement 2021-2022 ont utilisé la mesure mise à disposition par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) sur son site internet. 42% utilisent le support vidéo et 48% les sets de table. (Figure n°14). Ils ne sont que 10% à utiliser le kit de l'Union Européenne en accompagnement.

Figure n°14 : Diversité des mesures éducatives mises en œuvre

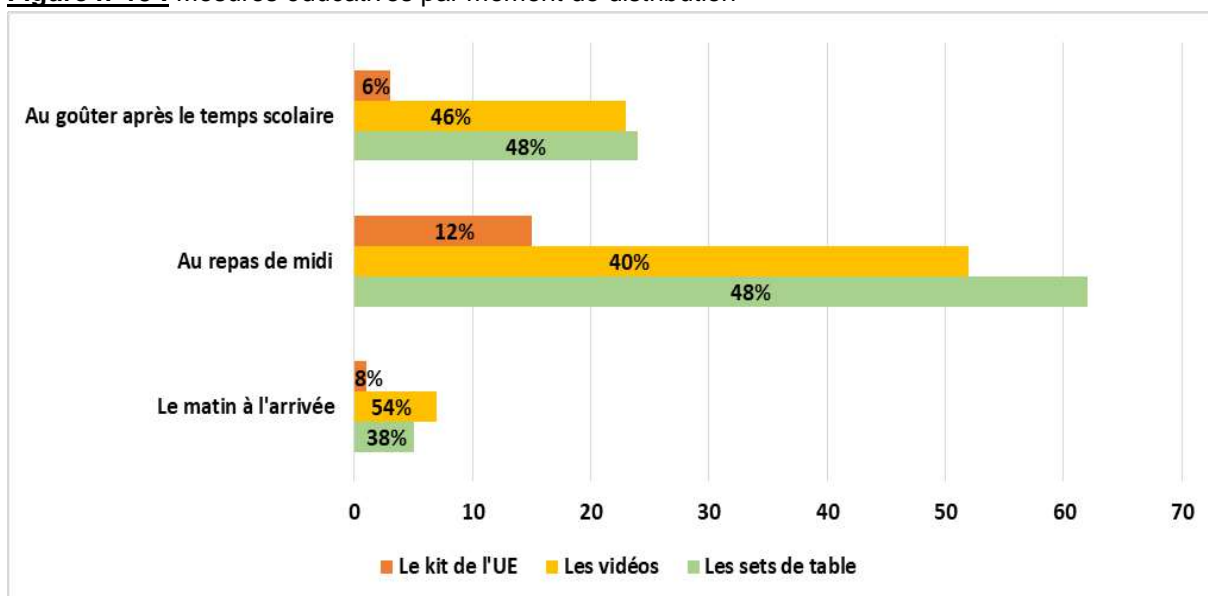


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

La Figure n°15 ci-dessous montre comment sont réparties les mesures éducatives par déclinaison. Pour le goûter et le repas de midi c'est la mesure sets de table qui est la plus utilisée par rapport aux autres mesures (48% des dispositifs pour la déclinaison midi et pour le goûter).

Les vidéos suivent de très près (40% des Mesures utilisées pour le midi et 46% pour le goûter). Le matin à l'arrivée par contre est une déclinaison qui privilégie les vidéos (54%) aux sets de table (38%). Le kit de l'Union Européenne comme déjà démontré en Figure n°12 commentée ci-dessus reste peu utilisé (à 10% sur le total, 6% sur le goûter, 12% sur le midi, et 8% sur le matin à l'arrivée).

Figure n°15 : Mesures éducatives par moment de distribution



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

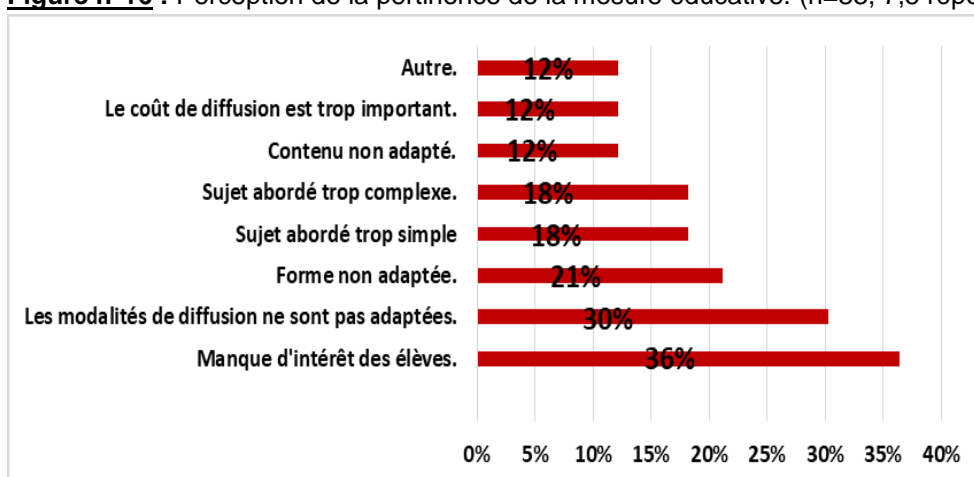
K. Perception de la pertinence de la mesure éducative.

À la question, « *Pensez-vous que les mesures éducatives soient pertinentes ?* », 76% des demandeurs de paiement soit 106 sur 139 répondants (15 sans réponses) ont répondu oui.

Sur les 33 répondants demandeurs de paiement qui ne trouvent pas la mesure pertinente, 36% mettent en avant un manque d'intérêt des élèves, 30% pensent que les modalités de diffusion ne sont pas adaptées, 21% que la forme n'est pas adaptée, 18% que le sujet abordé est trop simple, comme le montre la Figure n°16.

Les demandeurs de paiement ayant fourni d'autres raisons de non pertinence de la mesure éducative (4 répondants seulement), ont mentionné les éléments suivants : un manque de liberté pour le choix de la mesure éducative, un manque de disponibilité des personnels, ainsi qu'une redondance trop importante du set de table, identique chaque année.

Figure n°16 : Perception de la pertinence de la mesure éducative. (n=33, 7,5 réponses par individu).



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FranceAgriMer, 2022

L. Atteinte des objectifs visés par le programme

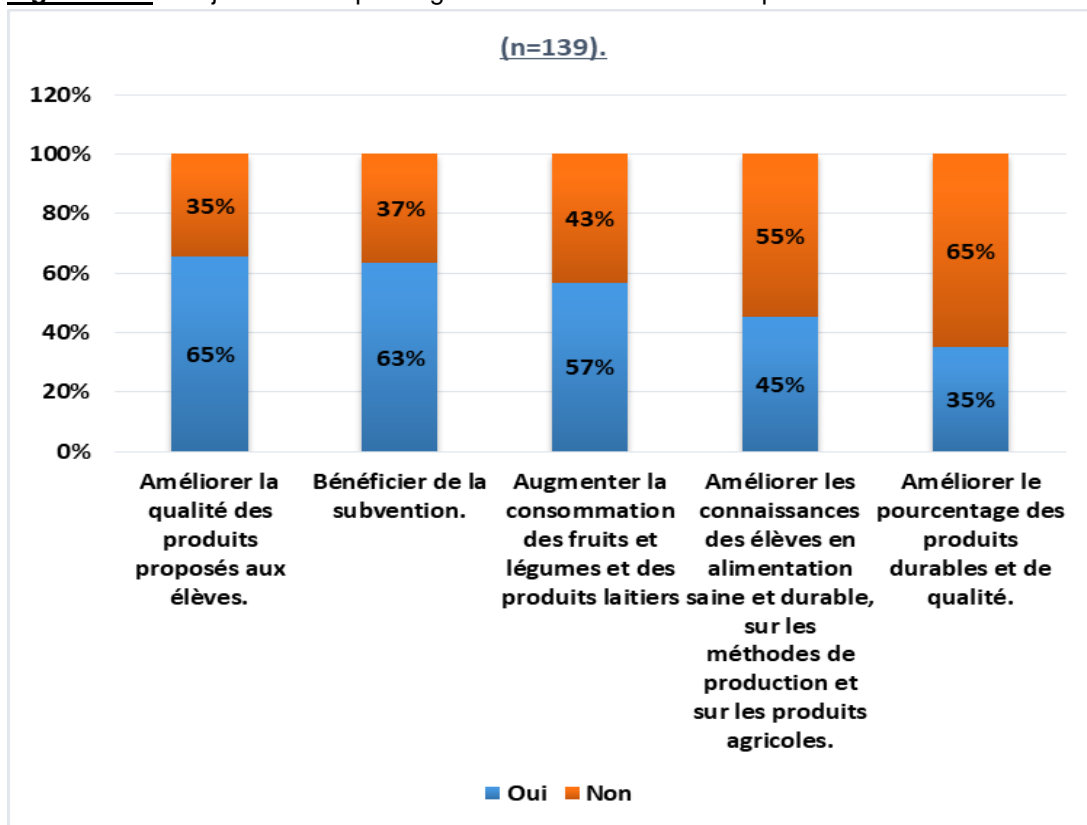
Les objectifs visés par le programme sont mentionnés par ordre d'importance décroissant (Figure n°17) : améliorer la qualité des produits, bénéficier de la subvention, augmenter la consommation de fruits et légumes et de produits laitiers, améliorer les connaissances des élèves en alimentation saine et durable, sur les méthodes de production et les produits agricoles, améliorer le pourcentage de produits durables et de qualité.

80% des demandeurs de paiement interrogés sur les 154 répondants ayant effectué une demande de paiement 2021-2022 pensent que les modalités de mise en œuvre du programme permettent d'atteindre les objectifs fixés. 19 des demandeurs de paiement ici ne répondent pas à cette question.

Avant tout, ce que recherchent les gestionnaires 2021-2022, à travers le programme LFE, c'est « améliorer la qualité des produits distribués », « bénéficier de la subvention », intervient en seconde position dans les motivations, « augmenter la consommation des fruits et légumes et des produits laitiers » en troisième position, juste avant les objectifs portant sur « les connaissances des élèves en alimentation saine et durable, les méthodes de production et les produits agricoles (45%) ». « Améliorer le pourcentage des produits durables et de qualité » arrive en dernière position, avec seulement 35% de réponses positives.

27 gestionnaires sur 135 estiment ne pas avoir atteint leurs objectifs.

Figure n°17 : Objectifs visés par le gestionnaire demandeur de paiement 2021-2022

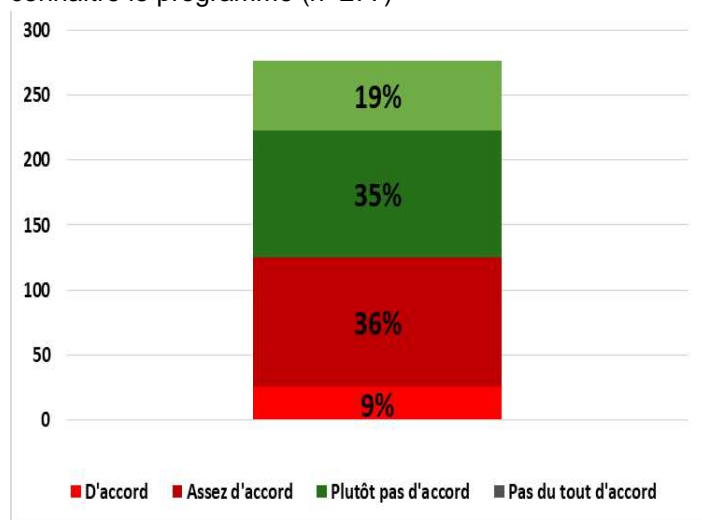


Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

IV. Une communication sur le programme LFE jugée plutôt insuffisante

Sur l'ensemble des répondants ayant répondu à la question « avez-vous fait une demande d'agrément ? », soit 345 répondants, 277 se sont exprimés sur celle portant sur la communication effectuée par les ministères concernés. 45% des répondants pensent que cette communication est suffisante pour faire connaître le programme, contre 55% qui pensent que celle-ci n'est pas suffisante (Figure n°18).

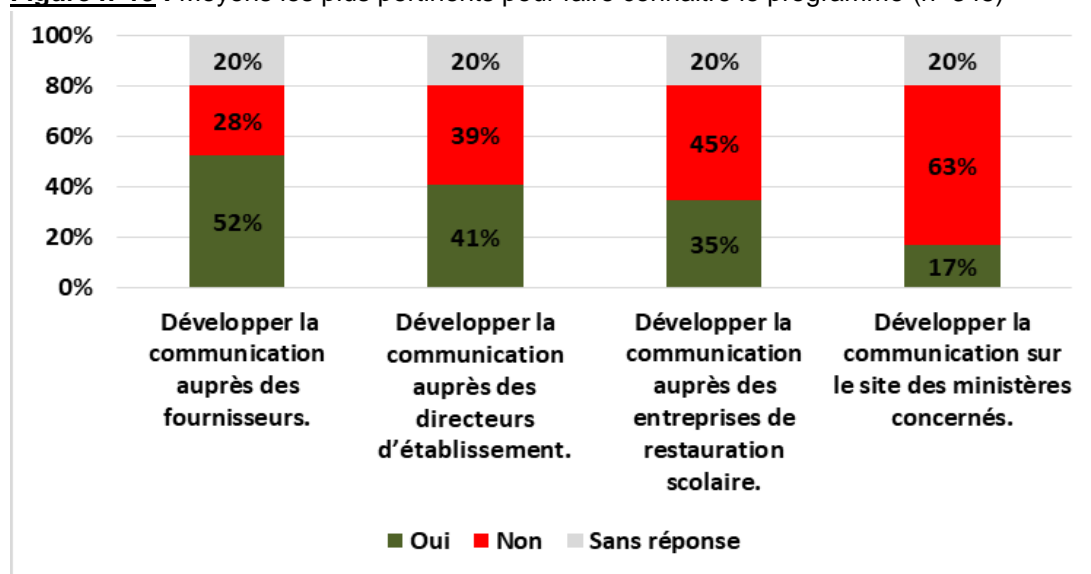
Figure n°18 : Une communication faite par les ministères concernés jugée plutôt insuffisante pour faire connaître le programme (n=277)



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

Le moyen le plus pertinent pour faire connaître le programme cité pour 276 répondants, est le développement de la communication auprès des fournisseurs d'abord (52%), pour 41% ce sont les directeurs d'établissement qui doivent être ciblés en priorité. 35% considèrent qu'il faut d'abord cibler les entreprises de restauration scolaire et 17% estiment qu'il faut développer la communication sur le site des ministères concernés (Figure n°19).

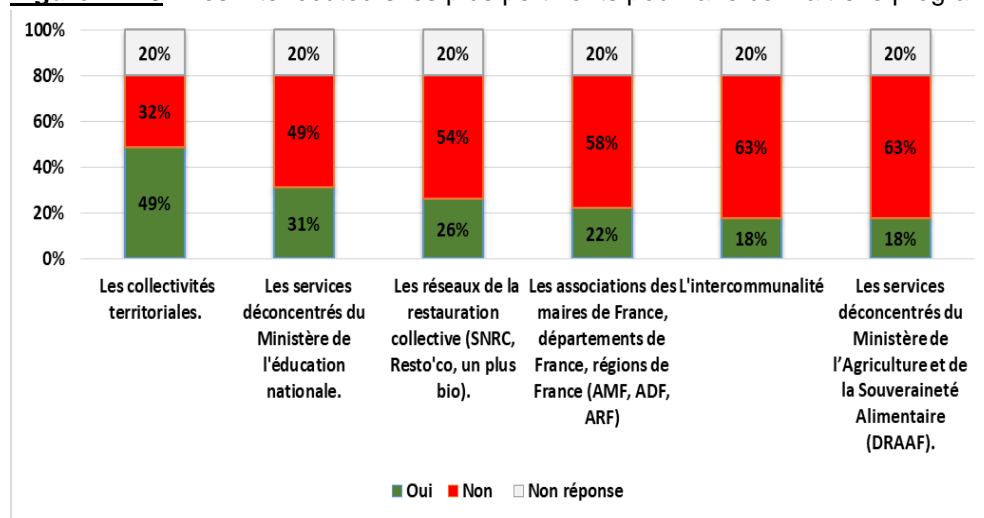
Figure n°19 : Moyens les plus pertinents pour faire connaître le programme (n=345)



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

Les répondants pensent que les interlocuteurs les plus pertinents pour faire connaître le programme sont les collectivités territoriales (49%), les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale (31%) et les réseaux de restauration collective en troisième position (26%), les associations de collectivités locales (AMF, ADF et ARF), l'intercommunalité, et les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ne totalisent que très peu de vote en leur faveur. On remarquera que le rôle des collectivités territoriales est celui qui est jugé le plus pertinent sur l'ensemble des répondants. (Figure n°20).

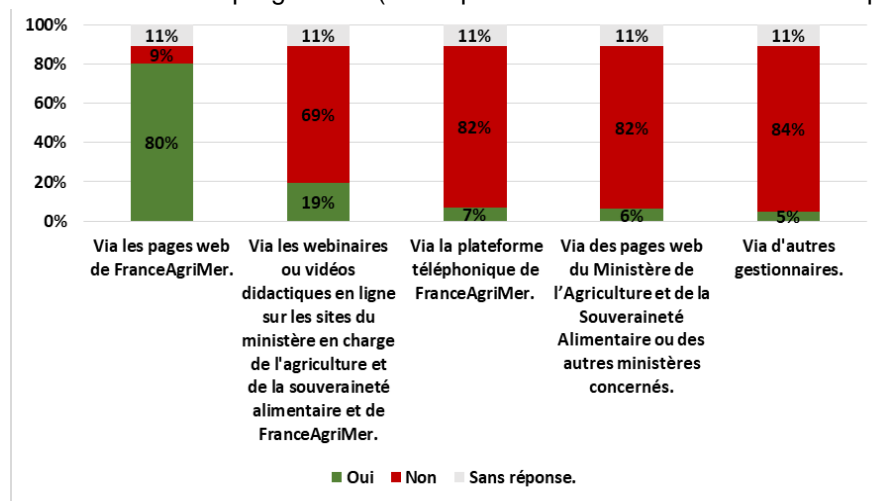
Figure n° 20 : Les interlocuteurs les plus pertinents pour faire connaître le programme (n=345)



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

62% des gestionnaires demandeurs de paiement 2021-2022 interrogés, contre 38%, (n=128) pensent que les modalités de mise en œuvre du programme ont été simplifiées depuis 2019/2020. Le niveau de satisfaction concernant la facilité à trouver les informations récentes sur le programme LFE est mitigé. Parmi l'ensemble des gestionnaires répondants ayant fait une demande de paiement (137), 80% utilisent les pages web de FranceAgriMer pour trouver les informations, par contre les webinaires ou vidéos didactiques du site du MASA, la plate-forme téléphonique de FranceAgriMer, les pages web des différents ministères concernés ou encore la communication avec d'autres gestionnaires ne semble être pas beaucoup utilisés par les demandeurs de paiement.

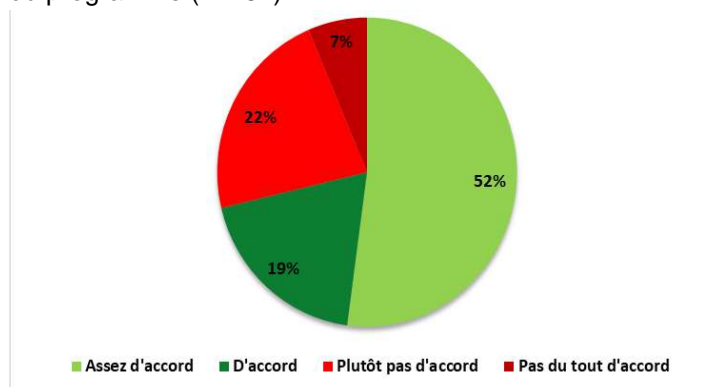
Figure n°21 : Canaux utilisés pour trouver les informations récentes sur l'évolution des modalités de mise en œuvre du programme (137 répondants sur 154 demandeurs de paiement).



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

Sur les 154 demandeurs de paiement, 20 ne répondent pas (13%), et sur les 134 répondants restant, 71% jugent « faciles à trouver » les informations sur les évolutions récentes du programme, 29% pensent le contraire (Figure n°22).

Figure n°22 : Facilité à trouver les informations récentes sur l'évolution des modalités de mise en œuvre du programme (n=134)



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

V. Un bilan mitigé

Sur les 345 répondants au questionnaire, 51% des gestionnaires répondants envisagent de participer au programme 2022-2023, 27% ne l'envisagent pas, les autres ne se prononcent pas.

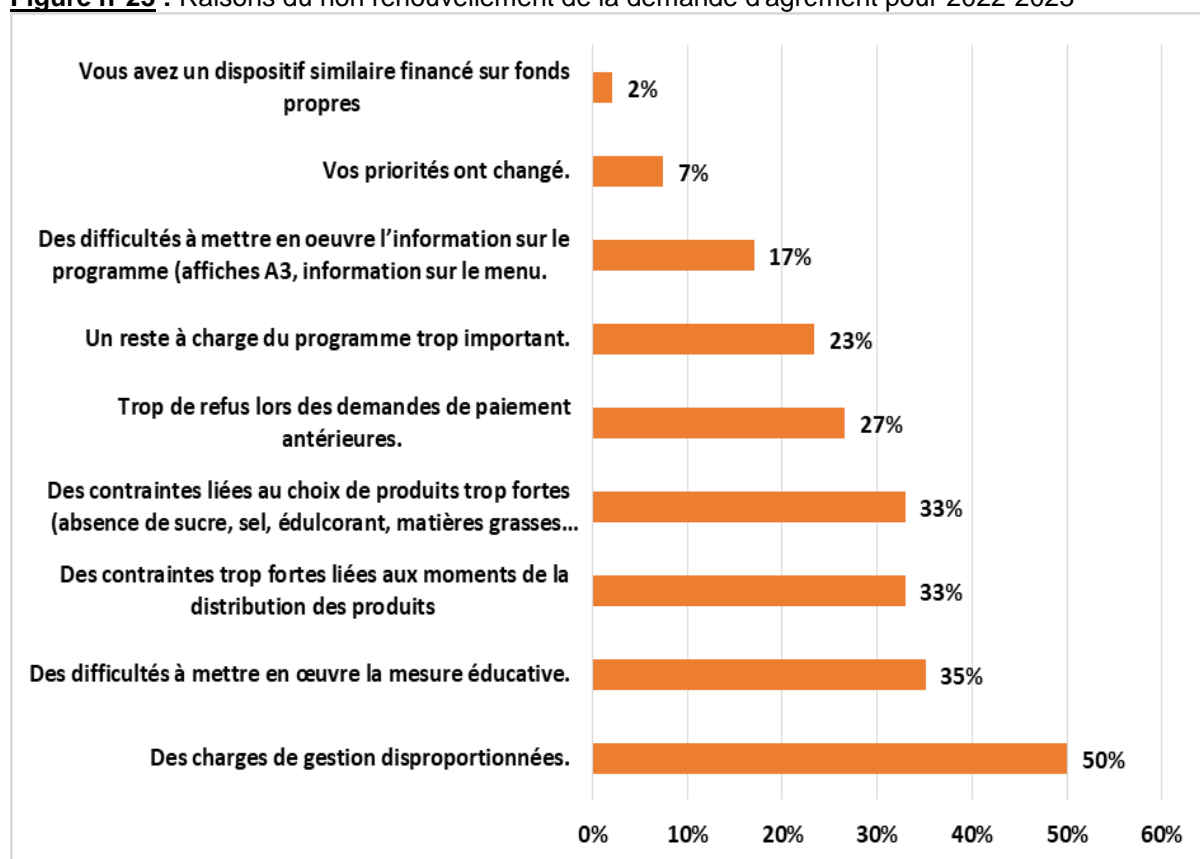
Et sur les 31 agréés 2021-2022 n'ayant pas fait de demande de paiement, 15 envisagent de faire une demande d'agrément pour 2022-2023.

Sur les 154 répondants gestionnaires demandeurs de paiement 2021-2022, 81% ont l'intention de faire une prochaine demande de paiement.

On constate donc que, l'expérience de la demande de paiement dans le cadre d'une réalisation effective de l'aide ne dissuade pas les bénéficiaires de celle-ci de renouveler leur participation, bien au contraire. En ce qui concerne les raisons de ne pas renouveler la demande, là encore, l'ensemble des gestionnaires concernés évoquent en majorité des charges de gestion disproportionnées (50%). Des difficultés liées à la mise en œuvre de la mesure éducative (35%) alors que les contraintes liées à celle-ci disparaissent⁶ à partir de la rentrée 2022-2023 et des contraintes trop fortes liées à la distribution des produits sont également évoquées (33%).

Les répondants à la question ouverte « Autres » ont évoqué en priorité la complexité du dispositif ainsi qu'un seuil minimal de montant d'aide trop élevé.

Figure n°23 : Raisons du non renouvellement de la demande d'agrément pour 2022-2023



Source : Questionnaire gestionnaire, Unité Évaluation FAM, 2022

⁶ INTV-MCQ-2022-20 du 16 mars 2022. Mise en application le 16 mars 2022.

**Annexe 5 : Questionnaire de l'enquête en ligne auprès des gestionnaires
du programme Lait et Fruit à l'École, agréés depuis 2019-2020
- Unité évaluation FranceAgriMer, juin 2022**

Vous avez réalisé une ou plusieurs demandes d'agrément sur le site FranceAgriMer pour la Mesure Lait et Fruits dans les Ecoles depuis l'année scolaire 2019-2020. Dans le cadre de l'évaluation du programme Lait et Fruits dans les Ecoles, nous aimerions recueillir votre avis sur votre expérience et vos remarques sur les modalités de sa mise en œuvre.

Vos réponses sont strictement confidentielles et uniquement traitées par l'équipe en charge de cette étude, afin de réaliser un bilan de la mise en œuvre du programme.

Le questionnaire vous prendra 10 à 15 minutes.

1/ Etes-vous (Cocher le bon item) :

- Situé en Métropole,
- Situé dans un département ou région d'Outre-Mer ?

1.1/ Avez-vous des établissements situés en zone REP ou REP + ?

Oui, Non

2/ Quelle structure êtes-vous ?

Cocher le bon item

- Commune / Caisse des écoles
- Communauté de communes / d'agglomération/Métropole / syndicat intercommunal
- Lycée
- Collège
- Entreprise de Restauration collective
- Organisme de gestion de l'enseignement catholique/ Maison familiale rurale
- Autres (Précisez)

3/ Avez-vous fait une demande d'agrément pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Oui, Non

Si non, passez à 3.1 puis renvoi à la question 5 ;

Si oui, passez à 3.2

3.1/ Si Non pourquoi ?

Cocher le ou les items

- Les déclinaisons proposées (matin et goûter en périscolaire, midi avec produits SIQO) ne sont pas adaptées
- Les produits imposés par la mesure ne sont pas adaptés (produits nature, gamme de produits possibles)
- Le plancher de 400€ minimum d'aide par trimestre pour être éligible est trop important.
- Les ressources financières nécessaires sont trop importantes

- La distribution mobilise trop de temps des personnels
- La gestion administrative de la mesure mobilise trop de temps
- La mise en œuvre de la mesure éducative est compliquée
- J'ai subi des refus de paiements importants les années précédentes
- Il est difficile de trouver un fournisseur référencé ou de le faire référencer
- Il est difficile d'utiliser la Téléprocédure Lait Fruit à l'Ecole
- Il est difficile de respecter les délais fixés pour les demandes d'agrément et de paiement
- Autres

3.2/ Si oui, est-ce votre première demande d'agrément ?

Oui, Non

3.3/ Comment trouvez-vous, l'interface de la Téléprocédure Lait et Fruit à l'Ecole mise en place par FranceAgriMer ?

Cocher le ou les bons items

- Facile à utiliser pour s'inscrire
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Facile à utiliser pour demander un agrément.
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Facile à utiliser pour réaliser les demandes de paiement.
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Bien documentée
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Bien expliquée
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord

3.4/ Avez-vous eu des difficultés pour réaliser la procédure d'agrément ?

Oui, Non

Si oui lesquelles ? (commentaires)

4/ Avez-vous réalisé une demande de paiement ou avez-vous l'intention de réaliser une demande pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Oui, Non

Si non, passez à 4.1 puis renvoi à la question 5

Si oui, passez à 4.2

4.1/ Si Non, pourquoi ?

Cocher le ou les items

- Les déclinaisons proposées (matin, midi, goûter) ne sont pas adaptées
- La fréquence de distributions n'est pas adaptée
- Le plancher de 400€ minimum d'aide par trimestre pour être éligible est trop important.
- Les ressources financières nécessaires sont trop importantes
- La distribution mobilise trop de temps des personnels
- La gestion administrative de la mesure mobilise trop de temps
- La mise en œuvre de la mesure éducative est compliquée
- J'ai subi des refus de paiements importants les années précédentes

- Il est difficile de trouver un fournisseur référencé
- Il est difficile de faire référencer son fournisseur
- Il est difficile d'utiliser la Téléprocédure Lait Fruit à l'Ecole
- Il est difficile de respecter les délais fixés pour les demandes d'agrément et de paiement
- Autres

A partir de là uniquement les demandeurs de paiement, jusqu'à la question 4.9

4.2/ Si oui, quel est le montant d'aide moyen demandé par trimestre ?

Cocher la bonne mention

- Moins de 500€,
- Entre 500€ à 1000€,
- Entre 1000€ à 5000€
- Plus de 5000€

4.3/ Diriez-vous que les montants d'aide de ce programme sont incitatifs à sa mise en œuvre pour la déclinaison choisie ?

Cocher la bonne mention

- D'accord,
- Assez d'accord,
- Plutôt pas d'accord,
- Pas du tout d'accord ;

4.4/ Vous distribuez majoritairement des produits :

Cocher le ou les items

- Avec des Signes d'Indication de qualité et d'Origine (SIQO)
- Issus de l'agriculture conventionnelle hors SIQO
- Alternativement SIQO et agriculture conventionnelle hors SIQO

4.4 bis/ quelle déclinaison utilisez vous majoritairement ?

Cocher le ou les items

- Le matin
- A midi
- Au goûter

4.5/ Quelle(s) mesure(s) éducative(s) avez-vous mises en œuvre en 2021-2022 ?

Cocher la bonne mention

- Les sets de table ;
- Les vidéos ;
- Le kit de l'Union Européenne

4.6/ Le contenu de ces mesures vous semble-t-il pertinent au regard des objectifs du programme ?

Oui/Non.

Si non pourquoi ?

Cocher le ou les items

- Sujet abordé trop simple ;
- Sujet abordé trop complexe ;
- Manque d'intérêt des élèves ;
- Forme non adaptée ;
- Contenu non adapté ;
- Modalités de diffusion inadaptées
- Coût de diffusion trop important
- Autre ;

4.7/ Il vous est facile de :

- Trouver un fournisseur référencé
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Effectuer votre déclaration de paiement ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Atteindre le seuil de 400 euros de montant d'aides?
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Trouver du personnel pour faire les distributions ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Adapter vos menus au programme ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Réaliser la mesure éducative ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Eviter le gaspillage des denrées alimentaires distribuées
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Obtenir le montant d'aide que vous aviez estimé ?
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Respecter les délais pour compléter les demandes de paiement
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Respecter la taille des portions à distribuer ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord

- Distribuer des produits éligibles à l'aide ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Respecter les règles à l'absence de sucre, sel, édulcorant, matière grasse ajoutés ;
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Mettre en place l'affiche au format A3 du programme à l'entrée des établissements
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord
- Mettre en place les mentions du programme sur les menus (déclinaison midi)
D'accord, assez d'accord, plutôt pas d'accord ; pas du tout d'accord

4.8/ Souhaitez-vous déclarer d'autres difficultés éventuelles? (commentaires)

4.9/ Pensez-vous que les modalités de mise en œuvre du programme (forfait, mesure pédagogique) ont été simplifiées depuis 2019/2020

Oui/non

A partir de là, tous les agrées 2021-2022 ayant fait une demande de paiement répondent de la question 5 jusqu'à la fin

Les questions 5, 8, 9, 10, 13 et 14 pour les non agrées 2021-2022 + les agrées de 2021-2022 qui n'ont pas fait de demande de paiement.

5/ Comment avez-vous connu l'existence du dispositif ?

Cocher le ou les items

- Site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) ;
- Par le biais d'une administration déconcentrée (DRAAF, DREAL,...)
- Par le site de FranceAgriMer
- Par le biais du rectorat
- Par le bouche à oreille (parents d'élèves, établissement scolaire, un autre Gestionnaire)
- Vous connaissiez le dispositif depuis longtemps
- Autres (commentaires)

6/ Quels étaient les objectifs de votre structure par rapport à ce programme ?

Cocher le ou les bons items

- Augmenter la consommation des fruits et légumes et des produits laitiers
- Améliorer la qualité des produits proposés aux élèves
- Améliorer le pourcentage de produits durables et de qualité
- Améliorer les connaissances des élèves en alimentation saine et durable, sur les méthodes de production et sur les produits agricoles
- Bénéficier de la subvention
- Autres (commentaires)

7/ Selon vous les modalités de mise en œuvre du programme permettent-elles d'atteindre les objectifs fixés ?

Oui, Non

7.1/ Si Non, pour quelles raisons (commentaires)

8/ Pensez-vous que la communication faite par les Ministères concernés (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports) est suffisante pour faire connaître le programme?

Cocher la bonne mention

- D'accord,
- Assez d'accord,
- Plutôt pas d'accord,
- Pas du tout d'accord ;

9/ Quels seraient selon vous les interlocuteurs les plus pertinents pour faire connaître le programme ?

Cocher le ou les bons items :

- Les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (DRAAF)
- Les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale (rectorat)
- Les collectivités territoriales (communes, départements, régions)
- Intercommunalité (métropole, communauté de communes, syndicats intercommunaux)
- Les réseaux de ma restauration collective (SNRC, Resto'Co, Un plus Bio..)
- Les associations des maires de France, départements de France, régions de France (AMF, ADF, ARF)
- Autres (commentaires)

10/ Quels seraient selon vous les moyens les plus pertinents pour faire connaître le programme ?

Cocher le ou les bons items :

- Développer la communication sur le site des ministères concernés
- Développer la communication auprès des directeurs d'établissement
- Développer la communication auprès des fournisseurs
- Développer la communication auprès des entreprises de restauration scolaire
- Autres (commentaires)

11/ Quels canaux utilisez-vous pour trouver les informations récentes sur l'évolution des modalités de mise en œuvre du programme ?

Cocher le ou les bons items :

- Via les pages web de FranceAgriMer,
- Via des pages web du ministère en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ou des autres ministères concernés),
- Via les webinaires ou vidéos didactiques en ligne sur les sites du ministère en charge de l'agriculture et de la souveraineté et de FranceAgriMer,
- Via la plateforme téléphonique de FranceAgriMer,
- Via d'autres questionnaires,
- Autres (commentaires),

12/ Trouvez-vous que les informations récentes sur l'évolution des modalités de mise en œuvre du programme sont faciles à trouver ?

Cocher la bonne mention

- *D'accord,*
- *Assez d'accord,*
- *Plutôt pas d'accord,*
- *Pas du tout d'accord ;*

13/ Envisagez-vous prochainement, de participer au programme et de renouveler votre demande d'agrément pour l'année 2022-2023 auprès de FranceAgriMer ?

Oui, Non.

14/ Si non, pour quelles raisons ? (Cocher le ou les bons items)

- Des contraintes liées au moment de la distribution des produits ;
- Un reste à charge du programme trop important ;
- Des charges de gestion disproportionnées ;
- Des difficultés à mettre en œuvre la mesure éducative ;
- Des contraintes liées au choix de produits trop fortes (absence de sucre, sel, édulcorant, matières grasses ajoutées) ;
- Vous avez un dispositif similaire financé sur fonds propres ;
- Trop de refus lors des demandes de paiement antérieures;
- Des difficultés à mettre en œuvre l'information sur le programme (affiche A3, information sur le menu)
- Vos priorités ont changé ;
- Autres ;

Annexe 6 : Synthèse des deux enquêtes faites par la Direction des Interventions de FranceAgriMer menées auprès de gestionnaires du PLFE - 6 février 2023

La direction des Interventions (DI) de FranceAgriMer est en charge de la gestion du programme Lait et Fruits dans les Écoles (PLFE). Via son interface de téléprocédure (TLFE), elle gère toutes les demandes d'agrément et de paiement du programme ainsi que les contrôles.

En juin 2021, dans le but d'évaluer l'impact et l'image de sa gestion du PLFE, la direction des Interventions a choisi de mener deux enquêtes auprès des gestionnaires du programme (anciens et actuels) afin de faire un point sur les éventuelles difficultés rencontrées suite aux modifications opérées en 2019 et sonder leur perception du programme.

Les questions posées¹ portent sur l'utilisation de l'interface de la téléprocédure pour les enregistrements des demandes d'agrément et de paiement et visent également à comprendre les difficultés rencontrées et les raisons de non renouvellement de la participation au programme. Elles pourraient permettre de mesurer l'évolution de la perception du programme entre les deux périodes et d'évaluer les impacts positifs ou négatifs des modifications mises en place courant 2020.

L'unité Évaluation de FranceAgriMer a rédigé la synthèse de ces deux enquêtes.

I. Présentation des deux questionnaires et taux de réponse.

1. Des taux de réponse faibles

La première enquête était adressée aux anciens gestionnaires agréés au moins une fois depuis 2017 mais n'étant plus agréés depuis la réforme de 2019. L'objectif était donc de connaître les raisons de l'arrêt de leur participation². 390 mails ont été envoyés, 370 ont été reçus, 256 ont été ouverts. 99 gestionnaires ont répondu. Le taux de réponse de 26,5 % sur le nombre de mails reçus.

La seconde enquête était adressée aux gestionnaires agréés au cours de l'année 2020-2021 pour connaître leurs difficultés et leurs opinions sur les changements introduits depuis 2019³. 490 mails envoyés dont 470 reçus (accusé de réception des mails), 199 ont été ouverts. 74 gestionnaires ont répondu. Le taux de réponse est donc de 15,7 % sur le nombre de mails reçus.

¹ Elles portent beaucoup sur des aspects opérationnels du programme car l'un des objectifs de ces enquêtes consistait alors à guider la direction des interventions dans sa mission d'amélioration de l'interface TLFE.

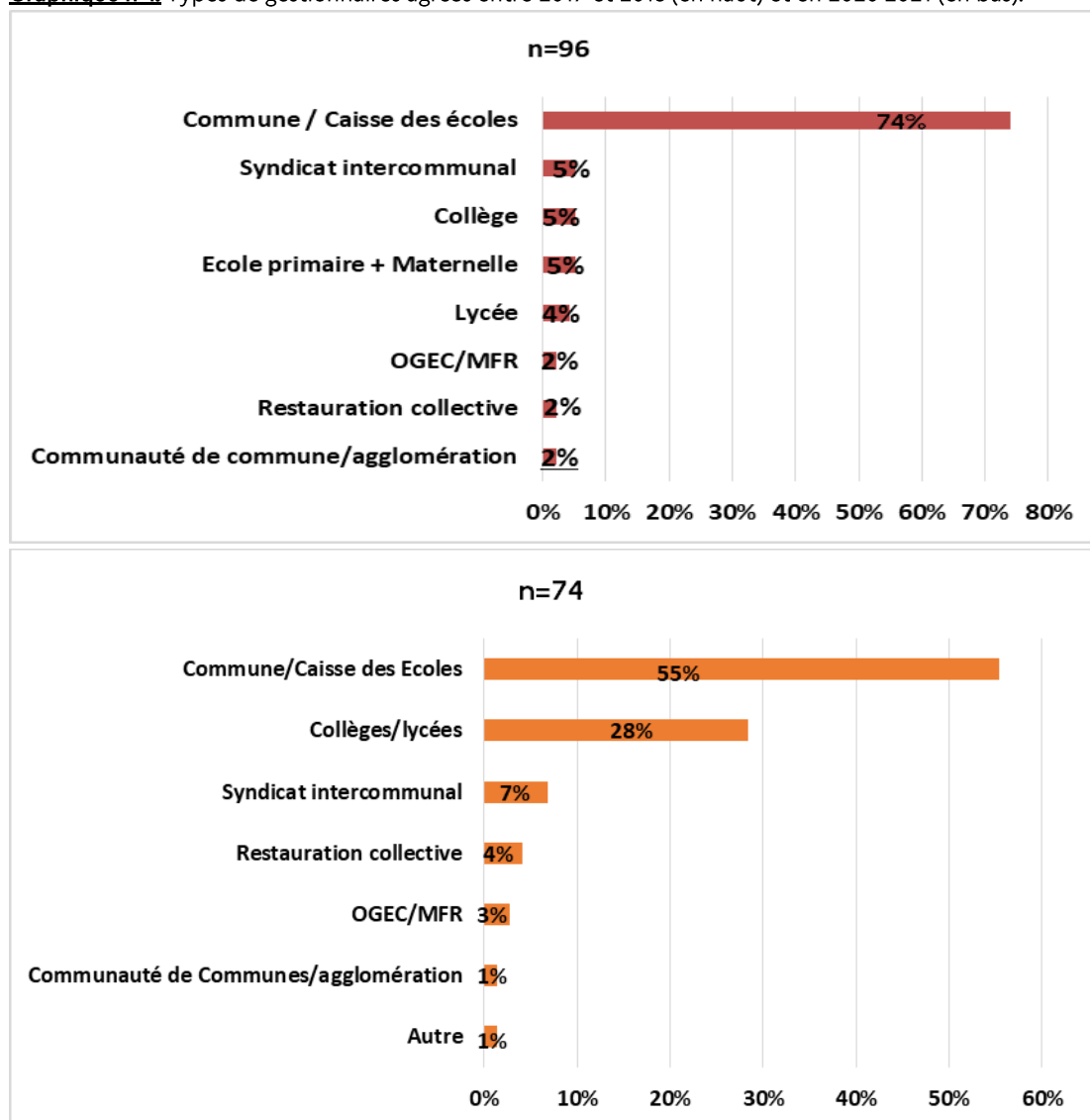
² Supprimés de la banque de données après la révision de 2019 (Direction des interventions).

³ Notamment la focalisation du programme sur le repas de midi avec uniquement des produits SIQO distribués.

2. La majorité des répondants sont des communes/caisses des écoles

Une majorité de communes/caisses des écoles ont répondu pour les deux enquêtes : 74% des gestionnaires agréés entre 2017 et 2019 et 55% des gestionnaires agréés 2020-2021. Viennent en deuxième position les syndicats intercommunaux pour les anciens gestionnaires et les collèges/lycées pour les gestionnaires agréés en 2020-2021. Puis en troisième position, les collèges/lycées pour les anciens gestionnaires et les syndicats intercommunaux pour les gestionnaires 2020-2021. En définitive, ce sont bien ces trois même catégories de gestionnaires (Communes/Caisses des écoles, collèges/lycées et syndicats intercommunaux) qui remportent le palmarès des trois meilleures places dans le top 3 des gestionnaires répondants.

Graphique n°1. Types de gestionnaires agréés entre 2017 et 2019 (en haut) et en 2020-2021 (en bas).



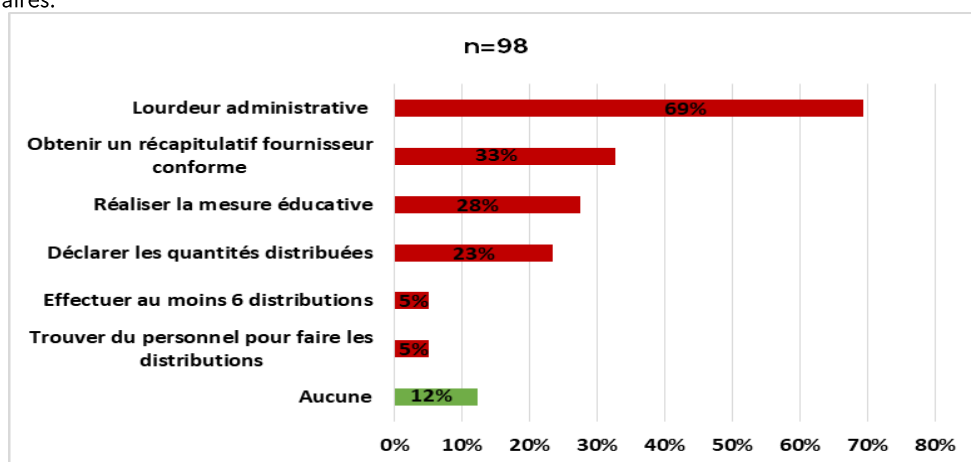
Source : FranceAgriMer

3. Des difficultés récurrentes signalées dans la mise en œuvre du programme

L'enquête adressée aux gestionnaires agréés entre 2017 et 2019 n'interrogeait que ceux qui avaient arrêté le programme. Voici les raisons principales :

- Non connaissance du rétablissement du goûter comme déclinaison / déclinaison à la fin du temps scolaire qui ne convient pas
- Difficultés avec le référencement fournisseur
- Mesure éducative imposée qui ne plaît pas
- Fréquence de distribution de 2 produits trop élevée
- Seuil de 400€ trop élevé, montant de la subvention trop faible
- Pas de ressource suffisante pour gestion
- Autres : confinement et covid, lourdeurs administratives

Graphique n°3: Plus grandes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PLFE pour les anciens gestionnaires.



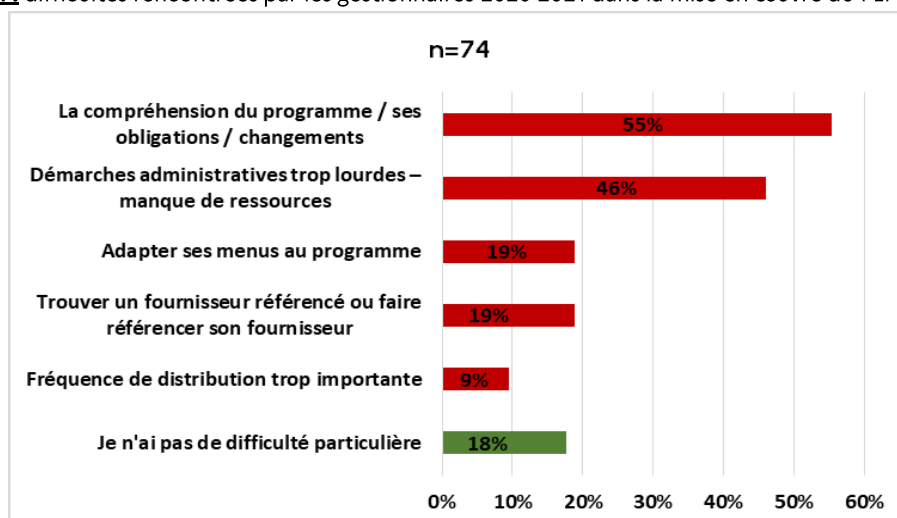
Source : FranceAgriMer. Enquête de juin 2021 auprès des anciens gestionnaires agréés entre 2017 et 2019.

Malgré tout, 67% des anciens gestionnaires agréés interrogés imaginent de participer de nouveau au programme en demandant la subvention.

Les plus grandes difficultés pour la mise en place :

- Lourdeur administrative : 46% pour les gestionnaires 2020-2021, 69% pour les anciens gestionnaires.
- 55% des gestionnaires 2020-2021 reconnaissent qu'ils ont souffert d'une mauvaise compréhension du programme.
- Difficultés avec le référencement et la gestion des fournisseurs : 32% des anciens ont des difficultés d'avoir des récapitulatifs conformes mais pour 2020 19% ont du mal à trouver un fournisseur référencé ou acceptant de le faire.
- Les autres difficultés importantes citées sont : trouver des produits SIQO, distribuer des produits naturels, dans les bonnes portions, implication des enseignants et trop de changements.
- La question des fournisseurs et de leur référencement reste donc un aspect important des améliorations à apporter.

Graphique n°4 : difficultés rencontrées par les gestionnaires 2020-2021 dans la mise en œuvre du PLFE.



Source : FranceAgriMer. Enquête de juin 2021 auprès des gestionnaires 2020-2021.

À savoir que 82% des gestionnaires répondants à l'enquête 2020-2021 vont ou ont déjà déposé une DP pour l'année 2020-2021 (cette question était absente de l'enquête auprès des anciens gestionnaires). Pour les autres 18%, les raisons se répartissent de la façon suivante : 31% pour la mesure éducative, 15% de refus du fournisseur à se faire référencer et 38% de non répondants.

4. Des points faibles à prendre en compte pour améliorer le programme.

La déclinaison goûter, est peu utilisée par les anciens gestionnaires répondants (24 des 49 anciens gestionnaires répondants ayant coché « oui » à la question : « Continuez-vous de distribuer du lait et/ou des fruits à la récré ? » contre 35 pour le matin). A ce sujet, 27 des 99 anciens gestionnaires avouent avoir quitté le programme parce que les modalités imposées de distribution au goûter après le temps scolaire ne leur convenaient pas. Le goûter reste cependant une déclinaison appréciée de certains gestionnaires puisque 28 des 99 anciens gestionnaires disent qu'ils ont arrêté le programme parce qu'ils ne savaient pas que la déclinaison goûter allait de nouveau être proposée.

Sur les 20 gestionnaires de 2020-2021 ayant répondu avoir besoin d'une formation sur l'utilisation du programme, 9 répondent qu'ils ont besoin d'une formation sur les déclinaisons pour le midi et 3 pour le matin ou le goûter.

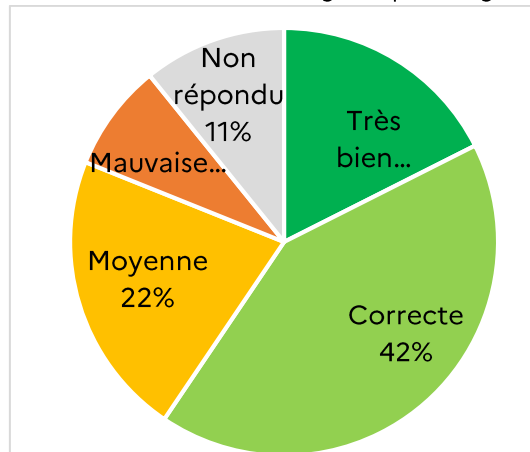
D'autres thématiques pouvant faire l'objet d'une formation sont indiquées par la même population de gestionnaires, comme par exemple, les distributions et leur fréquence (8 répondants sur les 20 ayant déclaré avoir besoin d'une formation), ainsi que la mesure éducative ou les demandes d'agrément (6 répondants pour chacun de ces deux thèmes).

5. Des points forts à maintenir.

La communication est jugée au moins correcte par 59% des gestionnaires 2020-2021 ayant répondu à la question « Que pensez-vous de la communication avec FranceAgriMer ? » dont très bien pour 17% d'entre eux. Par contre 22% la jugent plutôt moyenne et 8% mauvaise (graphique n°5).

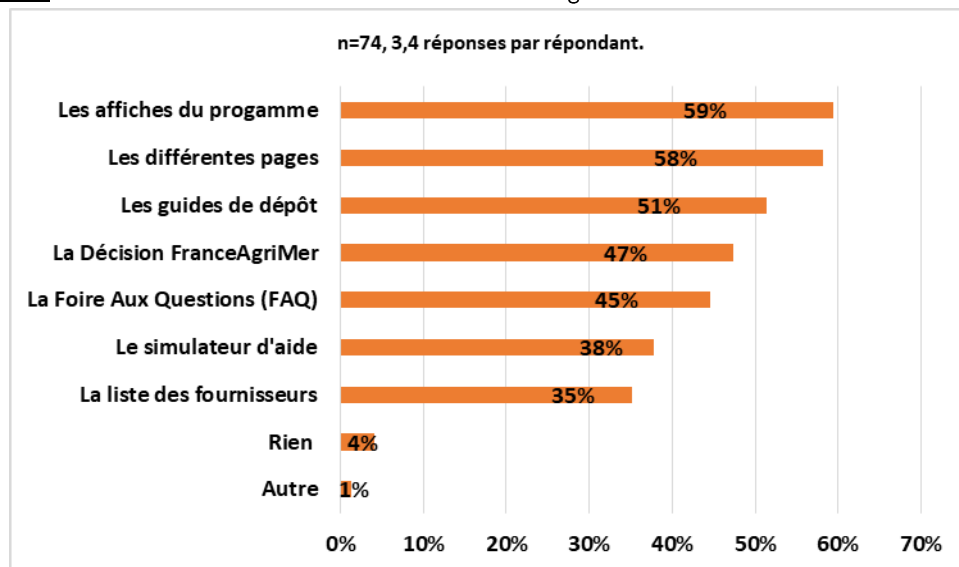
Les pages du site internet les plus consultées sont celles avec les affiches du programme (59%). Les gestionnaires interrogés consultent aussi les différentes pages du site de FranceAgriMer ainsi que les guides de dépôt. (graphique n°6).

Graphique n°5 : Perception de la communication avec FranceAgriMer pour les gestionnaires de 2020-2021.



Source : FranceAgriMer. Enquête de juin 2021 auprès des gestionnaires 2020-2021.

Graphique n°6 : Éléments consultés sur le site internet de FranceAgriMer.



Source : FranceAgriMer. Enquête de juin 2021 auprès des gestionnaires 2020-2021.

6. Des attentes à satisfaire pour le nouveau programme

Rappelons que des besoins en formation pour apprendre à mieux maîtriser le dispositif dans son utilisation ont été exprimés seulement pour 20 nouveaux gestionnaires agréés en 2020-2021 (27% compte tenu des 20% de non réponse). Les besoins en formation portent sur des points précis : mise en place de la distribution sur la pause déjeuner pour 19% des réponses apportées, appui aux distributions (notamment en self, sur la fréquence et les portions) pour 17%, sur les agréments sur TLFE pour 13%, sur la mesure éducative pour 13%, et sur tout le programme pour 27% des réponses apportées.

La formation reste peu demandée, seulement un quart des répondants, et principalement sur les distributions et tout le programme de manière générale pour 65% d'entre eux.

Une plus grande disponibilité des personnels de FranceAgriMer pour répondre aux questions ou bien aider les gestionnaires à faire leur demande d'agrément ou de paiement a également été exprimée. A la question sur la communication aux gestionnaires 2020-2021, des commentaires qualitatifs traités également, font ressortir à plusieurs reprises dans les réponses, la difficulté à obtenir un contact direct pour l'échange, notamment par téléphone.

Enfin, concernant les délais de traitement des demandes, une problématique est revenue à plusieurs reprises au gré des échanges entre gestionnaires et FranceAgriMer. Ces derniers sont jugés corrects pour 60% des répondants gestionnaires 2020-2021 (sur 62 répondants). Seuls 18% les trouvent un peu longs et 5 % trop longs. Concernant les commentaires qualitatifs, là encore, les gestionnaires répondants agréés 2020-2021 font allusion au manque de renseignements et appellent à un accompagnement plus élaboré.

Annexe 7 : Bibliographie et sites internet

- ANSES, Étude individuelle nationale de consommations alimentaires 3 (INCA 3). Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise collective (juin 2017).
- CGAAER. Mission de parangonnage relative au programme européen « lait et fruits à l'école », Rapport n° 21060, François Gerster et Elisabeth Mercier, juillet 2021.
- Commission européenne. Règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil¹ en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires (JO L 5 du 10.1.2017, p. 1) et ses règlements de modification.
- Commission européenne. Règlements d'exécution (UE) 2017/39 et 2017/40 de la Commission du 3 novembre 2016 portant modalités d'application ou bien complétant le règlement (UE) n°1308/2013 et leurs règlements de modification.
- Crédoc, Nutri Psy Consult, Agence Proteines, Deloitte « Comportements alimentaires déclarés versus réels : mesurer et comprendre les écarts pour améliorer l'action publique », Mai 2020
- FranceAgriMer, décision n° INTV-RMPS-2017-63 du 10 octobre 2017. Appliquée le 10 octobre 2017.
- FranceAgriMer, décision n° INTV-MCQ_ 2019-16 du 13 juin 2019. Appliquée le 1er août 2019.
- FranceAgriMer, décision n° INTV –MCQ-2020-12 du 3 avril 2020. Appliquée le 3 avril 2020.
- FranceAgriMer, décision n° INTV-MCQ-2021-21. Appliquée le 10 mars 2021.
- FranceAgriMer, décision n°INTV-MCQ-2022-20 du 16 mars 2022. Mise en application le 16 mars 2022.
- FranceAgriMer, décision n° INTV-MCQ-2022-21. Mise en application le 1er août 2022.
- Institut pour la Recherche et le développement (IRD), « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-Mer », Expertise Collective, 2020.
- MASA, Strategy for the Implementation School Scheme in France from 2017/2018 to 2022/2023 school year, Aout 2017.
- MASA, Strategy for the implementation of the school scheme in France from 2019/2020 to 2022/2023 school year. Date 01/08/2017, amended on 11/02/2020.

¹ Portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) no 922/72, (CEE) no 234/79, (CE) no 1037/2001 et (CE) no 1234/2007 du Conseil (1), et notamment son article 24 et son article 223, paragraphe 2.

Sites internet

- Eurobaromètre spécial 2665/SP520 Les Européens, l'agriculture et la PAC. <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2665>, Juin 2022, consulté le 13 février 2023.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). Le programme européen « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école ». <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>, consulté le 13 février 2023.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA). <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>, PNA, PPNS, PNAN, consulté le 13 février 2023.
- Ministère de la santé et de la prévention. Le Programme national de l'alimentation et de la nutrition : pour une alimentation de qualité, favorable à la santé et ancrée dans les territoires. <https://sante.gouv.fr/archives/archives-presse/archives-communiques-de-presse/article/le-programme-national-de-l'alimentation-et-de-la-nutrition-pour-une>
- Ministère de l'éducation nationale. <https://www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616>, consulté le 13 février 2023.
- Ministère de l'éducation nationale. Ressources pédagogiques Eduscol sur la formation alimentaire. <https://eduscol.education.fr/2091/je-souhaite-me-former-et-mettre-en-pratique-les-thematiques-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout>, consulté le 13 février 2023.
- Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022>, consulté le 13 février 2023.
- Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037547946/>, consulté le 13 février 2023.
- Loi n°2020-699 du 10 juin 2020 relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires plans régionaux de prévention et de gestion des déchets), <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041982762/>, consulté le 13 février 2023.
- Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>, consulté le 13 février 2023.
- Loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044220683>, consulté le 13 février 2023.